

# HISTOIRE DU PERCHE



FÉDÉRATION DES AMIS DU PERCHE



# **HISTOIRE DU PERCHE**

ISBN 2-900122-27-9

*Dans la même collection*

**TRÉSOR DU PARLER PERCHERON**

par Albert DUD'HUIT, Alain MORIN  
et Marie-Rose SIMONI-AUREMBOU

**TRÉSOR DES LÉGENDES DU PERCHE**

Réunies et recueillies  
par Marie-Rose SIMONI-AUREMBOU  
avec la collaboration  
de Corinne WIDMAIER-BOUILLIN

**SAINT-SIMON ET LE PERCHE**

par Georges POISSON

**1944 LA LIBÉRATION DU PERCHE**

ouvrage publié sous la direction  
de Michel GANIVET

*Il a été tiré 400 exemplaires  
hors commerce,  
numérotés,  
constituant l'édition originale*

*Couverture : Sceau de Thomas I<sup>er</sup>, comte du Perche, 1202-1217.*

Philippe Siguret

# HISTOIRE DU PERCHE

*Préface de Michel Fleury*

Avec le concours de la direction régionale  
des Affaires culturelles de Basse-Normandie  
et du Parc naturel régional du Perche

CETON

MM

FÉDÉRATION DES AMIS DU PERCHE



*À mon trisaïeul,  
Philippe Besnard (1813-1888),  
intendant du domaine de  
Beaumont-les-Autels*



## Préface

On a écrit, non sans raison, d'Édouard Herriot « *qu'il était la République faite homme* ». Eh bien ! Philippe Siguret, dans sa personne, dans ses œuvres et dans son œuvre, c'est le Perche fait homme. Si j'emploie le pluriel en distinguant *ses œuvres* et *son œuvre* c'est qu'en lui l'homme d'action et l'administrateur (l'un et l'autre, ailleurs, ne vont pas toujours de pair) ont toujours été unis à l'historien, à l'archéologue, au défenseur du patrimoine. Voyons donc l'homme et *ses œuvres* qui expliquent *l'œuvre* que j'ai l'honneur et le plaisir de présenter aujourd'hui.

Philippe Siguret est né, à Nogent-le-Rotrou, d'un père issu d'une famille fixée aux environs de cette ville depuis 1750 et que l'on trouve dès la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle au hameau du Tertre, sur la paroisse de Sainte-Céronne. En 1944, à douze ans, il entre au collège Rémi-Belleau de Nogent, installé dans les restes de l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Denis fondée par les Rotrou : d'avoir été élevé dans ces glorieuses semi-ruines lui donne le goût de l'histoire médiévale et de l'archéologie. Encore en classe de seconde, il constate que l'architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux Warnery entreprend, avec la bénédiction de l'administration des Monuments historiques, des travaux qui mutilent l'édifice. Un principal éclairé, Roger Domont, lui permet

de circuler sur le chantier si bien qu'il réussit à arracher à la décharge de beaux chapiteaux romans, aujourd'hui heureusement conservés au musée municipal du château Saint-Jean de Nogent. À cette occasion, il se lie avec Georges Massiot, industriel parisien qui vient de fonder l'Association des Amis du Vieux Nogent (aujourd'hui Fédération des Amis du Perche).

Comme il a découvert l'École des chartes à l'âge de huit ans dans le *Larousse* en sept volumes, il décide de faire des études d'histoire et les prépare, après une année d'hypokhâgne à Paris, au lycée Henri IV. Il est reçu au concours d'entrée et il est autorisé, dès la première année, à suivre les cours de Marcel Aubert, puis ceux de Jean Hubert. Sous la direction de ces célèbres archéologues, il prépare sa thèse, *Les défenses militaires du Perche du Xe au XIIIe siècle*. En même temps, il suit les cours de l'École du Louvre et du Collège de France. C'est vers cette époque que nous avons fait connaissance : apprenant, alors que nous venions de nous installer aux portes de Mortagne, qu'il y avait un jeune Percheron à l'École, étant moi-même chartiste, j'allai aussitôt le voir. Il vint à Loisé et nous nous sommes liés ainsi, depuis près d'un demi-siècle, d'une amitié sans faille. Du Perche, que j'ai la faiblesse de tenir aussi pour ma province, il m'a appris tout ce que je sais et, au bout de plus de quarante ans de fréquentation constante, il m'en apprend encore.

En dehors de deux années et demie de service militaire au Sahara, presque toute sa carrière a été consacrée à l'exercice de hautes missions de caractère départemental, régional puis national qui lui ont permis de veiller, de toutes les façons, à la préservation du patrimoine du Perche. Il s'initie d'abord, pendant une année, au contrôle des travaux de restauration des bâtiments anciens auprès du secrétariat général des Archives nationales, installées dans les magnifiques hôtels de Soubise et de Rohan. En octobre

## Préface

1962, il est nommé archiviste en chef de l'Orne, poste qu'il occupe pendant sept ans et qu'il quitte en 1963 après avoir assisté à la pose de la première pierre d'un nouveau dépôt bâti sur ses plans et qu'il a grandement enrichi en faisant procéder à d'importants versements d'archives. Appelé comme conseiller par notre confrère Michel Denieul, directeur de l'Architecture au ministère de la Culture (1969), il est ensuite nommé conservateur régional des Bâtiments de France pour la Basse-Normandie à Caen (1970), puis directeur régional des Affaires culturelles en 1976, fonction qu'il quitte quand Michel d'Ornano, président du conseil régional de Basse-Normandie, devenu ministre de la Culture et de l'Environnement, l'appelle, en 1977, à son cabinet. Il y reste deux ans, puis est nommé inspecteur général des Monuments historiques chargé des sites et des paysages et membre du Conseil général des Ponts et Chaussées. Il prend sa retraite en 1997.

Tout au long de ces trente-sept années d'administration scientifique, Philippe Siguret n'a cessé de publier articles et ouvrages, de donner des conférences, de participer à des colloques, d'organiser des expositions dans les domaines les plus variés. C'est cela qui lui a permis d'être un savant complet et d'éclairer l'histoire de sa province d'origine par la connaissance approfondie qu'il a acquise des problèmes d'histoire générale.

Ses travaux ont d'abord porté sur l'histoire de l'art. Citons dans la belle collection Hachette-Réalités : *Merveilles des châteaux de l'Île-de-France* (1963) ; du *Val de Loire* (1964) ; de *La Normandie* (1966) ; *Le style Louis XV* et *Le style Louis XVI* (1965). Membre très actif du conseil d'administration de la Société pour la protection des paysages et l'esthétique de la France, il donne, avec nos amis Yvan Christ et Jacques de Sacy, ces beaux volumes in-folio, magnifiquement illustrés, devenus des classiques de l'histoire architecturale de Paris que sont *Le Marais* (1964, préface

de Pierre Gaxotte), *Le faubourg Saint-Germain* (1966), *La Cité, l'Université, l'Île Saint-Louis* (1972), *Passy-Auteuil* (1982), *Le Palais-Royal* (1995) et, aux éditions Hervas, *Vie et histoire du XVI<sup>e</sup> arrondissement* (1986).

Ayant le département de l'Orne dans son diocèse administratif, il a organisé maintes expositions à Alençon, comme *La Résistance et la Libération dans l'Orne* (1964), *La Légion d'honneur* (1965), *Huit siècles d'art sacré dans l'Orne* (1964), et fourni nombre d'articles au *Dictionnaire des églises de France* pour les édifices du département.

Mais c'est au Perche qu'a été consacré le plus grand nombre de ses études. Ce sont d'ailleurs les premières qu'il ait publiées et il y a eu quelque mérite car il était encore élève de l'École des chartes, quand, en 1957, à la grande inquiétude de ses professeurs, il a commencé à publier les *Cahiers Percherons* qu'il a dirigés jusqu'en 1992. Dans l'ordre topographique, c'est-à-dire en suivant les anciennes subdivisions de la province (par exemple, « Le Perche-Gouet », 1958) ou par cantons, ou en traitant d'une ville et de ses environs (par exemple « Mortagne » puis « Bellême », 1957), ou de catégories d'édifices (« Abbayes et prieurés du Perche », 1958), enfin par époques (« Le comte de Puisaye... épisode de la chouannerie dans le Perche », 1963), Philippe Siguret a constitué une série de petits guides admirablement documentés, d'abord illustrés par les dessins de Georges Massiot puis par la photographie, qui ont servi de bible à une foule d'amis des monuments – à moi en particulier – et leur a permis de visiter notre province de façon aussi commode que méthodique, cela jusque dans ses moindres recoins. Notons à ce propos qu'il a rendu au Perche un fier service, car il l'a mis en valeur, y attirant d'innombrables touristes. Parallèlement, il a donné de savantes monographies d'histoire locale : « Recherches sur la formation du comté du Perche », dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne* (1961-

## Préface

1962) ; « Trois mottes de la région de Bellême » (colloque Château-Gaillard, 1962) ; « Les noms de lieux du Perche attestés avant l'an mille », dans les *Cahiers Percherons* (1994). Les éléments épars de ses nombreux articles ont été rassemblés, fort accrus d'informations nouvelles, dans des fascicules entiers de revues (« Mortagne-au-Perche », dans *Art de Basse-Normandie* 1969) ou dans des volumes complets (*Le Perche-Gouet*, 1989, *Les manoirs du Perche*, 1991, dans la collection « Présence du Perche », éditée par la Fédération des Amis du Perche).

Jusqu'à présent, personne ne nous avait encore donné une véritable histoire du Perche. Nos vieux « chroniqueurs », René Courtin en 1611, Bart des Boulais en 1613, Bry de La Clergerie en 1620, ont compilé des recueils de généalogies, des faits, certes précieusement notés mais non liés et expliqués. Il leur manquait, au reste, et c'est là leur excuse, d'avoir pu disposer de la « littérature » scientifique qui a été accumulée depuis leur époque jusqu'à la nôtre. L'abbé Fret, en 1838-1840, Pitard, en 1866, ont réuni de façon méritoire maintes informations utiles mais cela sans critique. Plus près de nous, deux grands érudits chartistes, Olivier de Romanet (1859-1936) et Henri Tournouër (1861-1943), fondateurs de la Société percheronne d'histoire et d'archéologie, ont édité dans la collection des « Documents sur la province du Perche », qu'ils avaient fondée, bien des études et publié de savants articles mais ils n'ont nullement entendu rédiger l'histoire de notre province. De même, leur confrère Louis Duval (1840-1917), archiviste de l'Orne, s'est-il contenté d'éditer un précieux *État de la généralité d'Alençon sous Louis XIV* (1912).

Il appartenait à Philippe Siguret de nous donner une synthèse. Enfant du pays, où il a été élevé et où il s'est retiré dans ce beau manoir du Pontgirard qu'il a restauré avec autant de prudence que d'amour, formé à la sévère école de l'érudition et de l'archéologie chartistes, ayant

## Histoire du Perche

administré les archives départementales, dirigé toutes les affaires culturelles du département puis de la région, joint à l'expérience du terrain percheron celle de la France entière, il nous livre enfin l'histoire du Perche que nous attendions, une histoire totale.

La voici : elle est fondée sur la géographie, l'archéologie, l'histoire, l'ethnographie et aussi sur l'attachement profond que porte son auteur à un pays qui ne veut pas mourir en dépit de tout ce qui se fait, jour après jour, pour effacer ce qui reste de l'ancienne France.

Michel FLEURY, président honoraire  
de l'École pratique des Hautes Études  
(Sorbonne)





## Chapitre premier

# Le Perche, nom de pays

### Mythe ou réalité ?

« *Connaissez-vous le Perche ?* ». Arrêtez un passant et posez-lui cette question. Beaucoup avouent ne pas savoir.

« *Un nom de pays dites-vous, mais où est-ce exactement ?* ».

L'adjectif *percheron* est mieux connu, aussitôt associé à l'image du cheval.

« *Le cheval percheron, on connaît* », bien que l'on n'en voie plus beaucoup dans les prairies du Perche.

« *Le cheval percheron est un cheval lourd* ». Il a fait le tour du monde. Il est connu aux États-Unis, au Canada, en Argentine et au Japon. Curieux aussi de trouver le mot *percheron* dans un dictionnaire franco-chinois ou japonais.

Mais les Percherons, ce sont également des hommes et des femmes qui habitent la région du Perche. Le philosophe Alain écrivait : « *Je suis Percheron, c'est-à-dire autre que Normand* ». Il ajoutait : « *Non seulement je suis de ce pays mais je ressemble au type percheron, comme les chevaux aux chevaux. On m'a dit souvent que beaucoup de Percherons, fermiers, palefreniers, me ressemblaient* ».

Mais est-ce toujours un compliment ? L'impératrice Eugénie disait d'une dame de la cour qu'elle avait la grâce d'une jument percheronne. Perfide.

Le Perche, c'est un pays, des hommes, des chevaux. Où les choses se compliquent, c'est lorsque l'on demande des précisions.

*« Je suis allé passer un week-end dans le Perche... Merveilleux ! ».*

*« Dimanche, sur le marché, j'ai trouvé des pommes du Perche... Excellentes ! ».*

*« Dans les bois du Perche, nous avons fait une longue balade pour ramasser des champignons... Délicieux ! ».*

La qualité du terroir est toujours reconnue.

Le Perche aussi est souvent magique. L'évoquer fait rêver : *« Il y a de vieux manoirs avec des souterrains remplis de trésors ».*

C'est pour les automobilistes un simple panneau sur le bord de l'autoroute Océane A 11, entre Chartres et Le Mans. C'est aussi le Parc naturel régional, une invitation au voyage rencontrée le long des routes nationales et départementales.

Alors, où est-ce donc ? Où ça commence ? Où ça finit ? N'est-ce pas un petit coin de Normandie ? Il faudra répondre à ces questions pour lever bien des ambiguïtés.

Bien que depuis plus de deux cents ans le Perche ne coïncide avec aucune circonscription administrative officielle, tout le monde s'en réclame et l'invoque. C'est un label. Déjà Rabelais se comparait à *« un cueilleur de pommes du pays du Perche »*. Un homme pas ordinaire en somme. Apparemment le Perche se vend bien aujourd'hui. Il n'est

## Le Perche, nom de pays

pas rare de trouver des enseignes commerciales : *boudin du Perche, Maisons du Perche...* D'accord ! Mais il est plus étonnant de trouver *pizzas du Perche, rotins du Perche...* Que sais-je encore ?

Le Perche est une réalité.

### *De la rive droite du Loir à la rive gauche de la Sarthe*

Le Perche est toujours vivant et représente un pays de France bien identifiable. Prenez une carte géographique de l'ouest de la France, vous trouverez la mention *collines du Perche* située entre la rive droite du Loir au sud-est, en deçà d'Illiers-Combray, Bonneval et Châteaudun, jusqu'à la rive gauche de la Sarthe au nord-ouest, de Moulins-la-Marche au Méle-sur-Sarthe.

Jadis, ce pays était couvert par une grande forêt d'un seul tenant contre laquelle les hommes n'ont cessé de lutter depuis la plus haute antiquité pour y faire leur place et mettre la terre en culture. Tous les moyens ont été bons : abattages, brûlis, pacage des animaux, morcellement des massifs forestiers, élimination des haies et du bocage et assèchement des tourbières et des lieux humides. Rien n'y a fait, le Perche résiste. Pour combien de temps encore ?

Le Perche était le royaume de l'arbre et de l'eau. C'est encore la France profonde, un lieu où la nature représente la donnée essentielle du paysage qui a été façonné par l'homme. Plus d'un amoureux du pays reconnaîtrait d'un simple coup d'œil un paysage percheron sur une peinture, une gravure ou une photographie. Il existe un certain foisonnement de la végétation, une certaine générosité dans le jaillissement des bourgeons au printemps, dans la richesse et la diversité des feuillages en automne, qui ne trompent pas. Depuis des millénaires, les hommes

disputent le terrain à cette nature envahissante : le soir venu, quand on voit les bûcherons s'activer autour du feu pour en rassembler une dernière fois les brandons, en percheron on dirait les *bougots*, c'est un spectacle que l'on peut imaginer dès l'époque préhistorique, quand l'homme de Cro-Magnon partait à la conquête des premiers vallons, ou bien à l'époque mérovingienne, quand les ermites délivraient les païens de leurs peurs. C'est ce même savoir-faire qui fut tant apprécié quand les Percherons eurent émigré sur les rives du fleuve Saint-Laurent, en Amérique : « *Ils savaient faire de la terre* ». La forêt ne leur faisait plus peur.

Ces grands feux, que l'on peut encore voir à l'orée des bois, sont vieux comme l'humanité, et ce n'est pas par hasard qu'ils ont été sacralisés au moment où le soleil entre dans le solstice d'été. La Grand'Saint-Jean (24 juin), comme on disait, était une des fêtes les plus populaires. Après la purification par le feu, on invoquait saint Jean-Baptiste, celui qui avait purifié le Sauveur par les eaux du baptême. L'usage voulait que l'on plongeât ce jour-là les jeunes enfants dans la fontaine sacrée de Saint-Jean-Pierre-Fixte. On disait qu'ils « *allaient ou venaient* ». Comprenez qu'ils allaient au Paradis ou, s'ils étaient assez vigoureux, poursuivaient leur vie dans ce monde.

Le Perche, c'est aussi le pays de l'eau vive. En dehors des espaces sacrés qui y sont nombreux, d'autres signes plus matériels sont la marque du pays, c'est ce que disait encore Alain : « *Le Perche est un coin de province très déterminé. Quand je vais en Bretagne et que j'arrive avant Le Mans, vers Nogent-le-Rotrou et Condé-sur-Huisne, je passe à travers un pays de monticules, assez boisé, avec de grasses prairies ; je reconnais le Perche à une certaine aisance des maisons, aux chevaux vigoureux, aux moulins prospères. C'est mon pays...* ».

*D'un point de vue sémantique*

Dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, les érudits se disputaient sur l'origine du nom Perche. En 1611, René Courtin écrivait : « *Il y a bien apparence que ce pais a esté nommé le Perche à cause de la grande quantité des forêts et taillis, noms appropriés à ce qui est de plus commun...* ». Son compère, l'historien Bry de la Clergerie, doutait de cette étymologie, « *ne pouvant imaginer que ce sont à cause de la multitude des bois et perches dont le pays est rempli...* ».

Nos auteurs avaient tort de prendre ce sens au premier degré, et pourtant les plus réputés spécialistes de la toponymie reconnaissent que le nom de Perche – en latin *pertica* – a une lointaine origine indo-européenne, reprise dans le radical pré-gaulois *perk* qui se retrouve dans le mot hercynien, pour désigner la grande forêt primitive couvrant l'Europe occidentale. En France, le nom Perche se retrouve dans un certain nombre de lieux, tous boisés, par exemple : le col de la Perche (Pyrénées-Orientales), Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne), Sivry-la-Perche (Meuse) et encore forêt de Perseigne – *Persenia* – séparant le Perche du pays d'Alençon.

Mais où les choses deviennent encore plus étonnantes, c'est que le latin *quercus*, qui désigne le chêne, est de la même famille. Le chêne, n'est-ce pas l'arbre par excellence ? Le Perche, c'est littéralement le pays des grands arbres et de la forêt.

Mais la sémantique offre encore d'autres perspectives agréables à entendre quand on lit que le mot parc a la même origine. Au fond, le Parc naturel régional du Perche est un pléonisme. Évidemment, le Perche est depuis longtemps un parc !

Dès le X<sup>e</sup> siècle, un moine de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, Aimoin de Fleury, écrivait : « *Inter Ligerim et*

*Sequanam (...), silvae multae, sed eminentior Pertica* ». Ce qui veut dire : « *Entre la Seine et la Loire, il y a beaucoup de forêts mais la plus grande est celle du Perche* ».

Aujourd'hui, seul le massif forestier le plus septentrional de ce pays a retenu le nom de forêt du Perche (3 500 hectares), alors que l'antique forêt du Perche couvrait un territoire cent fois plus grand.

## Nom de lieux

Au cours des âges, un certain nombre de communautés d'habitants a pris le qualificatif *-au-Perche*. À l'origine, on trouvait explicitement *au pays du Perche*. En l'an 2000, huit communes retiennent officiellement cette qualification : Coudray, Longny, Mézières, Monceaux (1992), Mortagne (1924), Moutiers, La Poterie, Souancé.

Sous l'Ancien Régime, on trouvait *Nocé au Perche*, *Tourouvre au Perche*, *Trizay au Perche* et quelques autres. On écrivait avant la Révolution à *Verneuil au Perche* ; l'histoire nous apprendra pourquoi.

La forme *-du-Perche* est apparue plus récemment, à l'exception de La Croix-du-Perche, attestée dès 1250 : Authon-du-Perche (1935), Préaux-du-Perche (1965) et, en Loir-et-Cher, on trouve encore Chauvigny-du-Perche, et quelquefois Romilly-du-Perche. En revanche, on écrit plutôt Le Gault-Perche ; c'est la forme officielle, tandis que non loin de là, Saint-Avit a perdu son qualificatif *-au-Perche*, malgré de nombreuses homonymies.

Enfin, il faut mentionner deux communes d'Eure-et-Loir qui portent la qualification *-lès-Perche*, du latin *latus*, « à côté de », ce qui est géographiquement correct : Boissy-lès-Perche (1924 en remplacement de Boissy-le-Sec) et

Louvilliers-lès-Perche. Pour être tout à fait complet, il faut ajouter le qualificatif *-en-Perchet* qui identifie l'un des trois Champrond percherons, celui qui est dans la petite forêt du Perche. L'autre est en Gâtine, c'est-à-dire en un lieu défriché. Le troisième, qui est sur la Braye, proche de Vibraye, n'est plus que Champrond tout court.

### *Les limites*

Resserré entre de grandes entités géographiques, le Bassin parisien au nord et à l'est, le Val de Loire au sud, la Normandie à l'ouest, le Perche peut se définir par ses différences d'avec ses grands voisins. Cette méthode d'investigation externe permet d'appréhender les limites spatiales de la grande forêt primitive en ayant toujours à l'esprit que les limites ont varié au cours des âges. Trois millénaires de peuplement se sont écoulés avant d'arriver à la situation actuelle. Seules les rivières, mêmes petites, forment encore aujourd'hui des frontières continues faciles à repérer. Mais la rivière unit et sépare à la fois. Elle ne constitue une limite que par les conventions qu'établissent les hommes. Elle présente l'avantage de former une frontière claire et elle est moins soumise que les bornes aux aléas de l'histoire. Pour l'homme, la forêt a longtemps formé un monde à part. Cette impression, somme toute peu rassurante, se ressent encore lorsque l'on aborde, même par la grande route, un massif forestier. Jadis, on ne s'y aventurait que si on y était contraint. Les premiers habitants de la forêt y ont été refoulés sous la pression de nouveaux arrivants. Il faut considérer que les petits pays sont regardés d'une manière privilégiée par les gens qui les entourent, et ce jugement modèle leur image bien plus que l'idée que s'en font les gens qui vivent à l'intérieur. Essayons d'en faire le tour en partant du nord vers l'est (dans le sens des aiguilles d'une montre). Ainsi

nous verrons les différences physiques, qui apparaissent parfois comme des évidences : le relief, l'hydrographie, la végétation, les cultures, l'habitat, sont autant d'indicateurs, mais ces critères s'observent à des degrés divers. Au-delà de ce cadre géographique, l'histoire a également laissé des traces toujours sensibles. Ce livre se propose pour but, tout au long du récit des événements, de vous les faire découvrir.

Plus subtiles encore, et certainement plus subjectifs, sont les facteurs humains qui marquent les différences entre les gens d'un pays et leurs voisins. Les mentalités ont été forgées par des dizaines de générations qui se sont fréquentées ou affrontées. Il faut faire place aux hommes pour clarifier bien des situations. Notons que *pays*, *paysan*, *paysage* sont les formes d'un même concept. Le paysage se « lit » comme un témoignage. Il agit comme un révélateur car il est le produit d'une lente alchimie entre la géologie, le climat et le travail de l'homme. Le paysan, par la culture de la terre, façonne le paysage perçu comme naturel ; il est, à bien des égards, le reflet d'une civilisation.

René Musset écrivait en 1922 : « *Le Perche se présente pour qui l'aborde du dehors comme un pays boisé au sortir d'un pays sans bois. Si l'intérieur n'a guère de forêts, il n'en est pas moins un pays couvert avec de nombreux petits bois et un foisonnement d'arbres et de haies qui donne l'illusion d'un bois ininterrompu. En tous cas, le Perche est presque sur tous ses bords entouré d'une ceinture de forêts* ».

### *Les rapports aux voisins*

#### Beauce et Perche

Commençons notre grand tour du Perche par le nord-est. Tout semble opposer la Beauce et le Perche. Il n'est nul besoin d'être un grand spécialiste pour apprécier les

contrastes. La Beauce, c'est la plaine à blé, aux sols profonds et limoneux, sans arbres, sans haies, sans rivières, sans autres points de repères que les clochers des églises villageoises. Ne me faites pas dire que la Beauce est sans attraits. Ils sont différents. Remontons la vallée de l'Eure en partant de Chartres. Courville, c'est encore la Beauce mais Pontgouin ne l'est plus tout à fait. Les arbres prennent leur place dans le paysage, et pas seulement les peupliers de la vallée, mais aussi les chênes des grands parcs autour des châteaux. La rupture géographique n'avait pas échappé aux ingénieurs de Louis XIV qui avaient placé à Boisard, en amont de Pontgouin, les écluses destinées à alimenter le canal qui devait conduire les eaux de l'Eure à Versailles. Au-delà de Pontgouin, la vallée se resserre, la campagne verdit, c'est le Perche. Mêmes impressions si vous entrez dans le Perche par la ligne de chemin de fer Paris-Le Mans. Le coquet village du Favril avec son église, son cimetière entouré de murs et le manoir tout proche, montrent bien les éléments identitaires du Perche. Si vous préférez la route nationale 23, vous abordez le Perche par la Gâtine, nom qui désigne un pays partie en lande et partie en forêt. Effectivement, les forêts de Champrond et de Montécot en sont deux témoins bien présents. Plus au sud, le nom de La Croix-du-Perche est un jalon avant que le Loir ne marque l'une de ces frontières bien claires d'Illiers-Combray à Bonneval. La tradition est encore présente : l'église Saint-Hilaire d'Illiers, outre-Loir, détruite à la Révolution, était réputée au Perche alors que Saint-Jacques, au clocher inimitable cher à Marcel Proust, est bien beauceronne. Un hameau islérien s'appelait, dès 1221, *Fontenay au Perche*. Marcel Proust, dont les racines paternelles sont percheronnes, a bien montré la dualité des paysages opposant la luxuriance du jardin du Pré-Catelan ou des bords de la Vivonne (le Loir) à l'immensité de la plaine que juillet vient dorer. Plus loin, le hameau de Montemain,

sur la rive droite, est une ancienne paroisse percheronne réunie à Saumeray, sur la rive gauche, beauceronne. Alluyes, l'un des points forts du Perche-Gouet, présente une rive beauceronne et une rive percheronne où se trouve la tour dont relevaient tous les fiefs du Perche-Gouet. Le TGV Atlantique franchit le Loir en amont de Bonneval et ne fait qu'effleurer le Perche sur un territoire qui a été si parfaitement défriché que les bois de Dangeau, l'ancienne forêt de Bois-Ruffin, le parc de Courtalain, ne font plus figure que de lambeaux forestiers, témoins de l'ancienne couverture boisée continue. Depuis cinquante ans, avec l'introduction de nouvelles techniques agricoles, cette partie du Perche, qui ne présentait qu'un faible relief, a été soumise à de profondes transformations, au point que les ingénieurs agronomes et les technocrates, en mal de nomenclatures nouvelles, ont baptisé cette région intermédiaire du nom de *faux-Perche*, expression peu flatteuse que nous récusons catégoriquement.

Sur le plan des mentalités, Beaucerons et Percherons ont été confrontés de longue date, d'où le vieux proverbe : « *Il faut avoir ses revenus en Beauce et venir les manger dans le Perche* ». Sagesse populaire ou illusion ? Aux yeux du Beauceron, la vie du Percheron paraissait plus paisible, partagée entre les soins aux chevaux, les visites aux bêtes dans les herbages, les foires et les marchés, la chasse, la table, voire la boisson, enfin en un mot, le mieux-vivre. Aussi, le hobereau percheron, bien au chaud dans son manoir, avait peu de considération pour son cousin de la plaine : « *Gentilhomme de Beauce reste au lit pendant qu'on lui raccommode ses chausses* ». Tout ce folklore n'est plus de mise aujourd'hui ; la grande culture programmée, mécanisée, rationalisée, industrialisée et informatisée a eu raison de la petite polyculture percheronne et de son élevage traditionnel. Plus récemment, les directives européennes ont eu leurs effets pervers, et nombreux sont les Beaucerons

## Le Perche, nom de pays

qui sont venus chercher dans le Perche les fameuses jachères qui leur ont été imposées. Mais tout ceci n'est que péripéties contemporaines. Cela s'effacera plus vite que les données de la géographie et de l'histoire.

### Vendômois et Perche

On disait autrefois que ce qui distinguait le Vendômois du Perche est le fait que l'un était le pays de la vigne et du vin alors que l'autre était le pays des pommiers et du cidre. Distinction qui n'a plus cours. Pourtant au-delà de Vendôme, vers Mondoubleau et Droué, on ressent la mutation ; le paysage évolue vers un bocage plus forestier, même si la grande forêt n'est plus représentée que par la forêt de Fréteval. La différence ne s'exprime pas que sur le plan physique, mais aussi sur le plan humain. Les habitants des cantons nord du Loir-et-Cher se sentent bien Percherons et le disent très volontiers. Leur langage quotidien comporte un fort accent et leur vocabulaire appartient indubitablement au parler percheron ; il apparaît même mieux conservé que dans certains cantons du nord du Perche. À la Renaissance, la vallée du Loir a été parcourue d'un grand courant de civilisation qui est remonté jusque dans le Perche : les tailleurs de pierre comme les poètes ont suivi ce chemin. Serait-ce parce que le duché de Vendôme a eu les mêmes seigneurs que Nogent-le-Rotrou au début du XVI<sup>e</sup> siècle ?

### Maine et Perche

Si vous abordez le Perche, venant du Mans, la route nationale 23 et la voie ferrée empruntent toutes deux la basse vallée de l'Huisne. Le Perche commence après La Ferté-Bernard, ville au confluent de la Môme descendue de la forêt de Bellême. La vallée se resserre pour entrer dans le cours supérieur de l'Huisne, encadrée par des hauteurs boisées. L'Huisne paresse alors au milieu de grasses prairies

qui jadis nourrissaient le cheval percheron. La différence se marque également dans les maisons : celles du Maine sont plus basses, plus petites et n'ont pas l'aisance de celles du Perche comme le dit si bien Alain. Du côté du Maine pourtant, la frontière n'est pas fortement marquée physiquement, sinon que la faiblesse du relief rend le pays plus monotone. Les grands massifs forestiers de Vibraye, de Bonnétable, de Perseigne jalonnent les limites du Perche. L'histoire a durablement mêlé les gens du Maine à ceux du Perche. La confusion était telle qu'une douzaine de communautés d'habitants situées en plein Maine, jusqu'à Dollon, au sud, aujourd'hui dans le département de la Sarthe, étaient toutes réputées au Maine et au Perche, et formaient des ressorts percherons. Il faut y voir l'une des séquelles de l'époque féodale, du temps où les Rotrou étaient installés à Montfort (depuis 1985 Montfort-le-Gesnois), les Bellême à Mamers et dans tout le pays alentour appelé le Saosnois. C'est au point que certains parlent de Perche saosnois. Depuis 1998 existe un pays du Perche sarthois. C'est abusif sur le plan historique.

Durant les deux derniers siècles de l'Ancien Régime, Maine et Perche ont été unis en un même gouvernement militaire. Dans la nomenclature des provinces françaises, on les trouve souvent associés. Il est vrai que la province du Perche était l'une des plus petites, ce qui n'est pas une raison pour l'oublier !

### Normandie et Perche

À l'inverse du Maine, du côté de la Normandie, la frontière est nette, linéaire et sans enclave. Arrivant d'Alençon, à l'ouest, par la route nationale 12, après avoir longé la forêt de Bourse, qui appartenait à la famille des Bellême, et la Sarthe, on entre dans le Perche au Méle-sur-Sarthe. Au-delà la frontière remonte le cours supérieur de la

rivière. Cette situation perdue aujourd'hui au point qu'un quartier du Mêle, le Carré-Saint-Julien appartient toujours à l'arrondissement de Mortagne-au-Perche, commune de Saint-Julien-sur-Sarthe, alors que Le Mêle est de l'arrondissement d'Alençon. Cette frontière est le fruit de l'histoire, mais la situation est peut-être en phase d'évoluer puisque trois communes du Perche (Barville, Saint-Julien et Vidai) ont adhéré à la communauté de communes du pays mêlois.

De ce côté encore, le paysage fait la différence car, ni la plaine d'Alençon, ni la plaine de Sées, ne ressemblent en rien au Perche. Sainte-Scolasse comme Moulins-la-Marche sont des bourgs-frontières. Le toponyme de *la-Marche* l'indique suffisamment. La forêt de Bonsmoulins forme la transition avec un autre pays normand bien identifié qu'est le pays d'Ouche. La petite rivière de l'Avre prend le relais de la Sarthe pour former la frontière. Ce sont encore des limites fixées autant par l'histoire que par la géographie. Un vieux vers latin l'énonçait : « *Arva, licet parva, dividit arva Francorum* », « *L'Avre, quoique petite, sépare les champs des Français* ». Il n'est peut-être pas de région sur le pourtour du Perche où les luttes militaires aient été plus vives, au point que les ducs de Normandie n'hésitèrent pas à élever une véritable démarcation linéaire entre les deux pays et à détourner le cours des rivières pour renforcer la frontière. Les sources de l'Avre forment un point de convergence. Autrefois, un dicton populaire disait : « *Les trois évêques de Sées, d'Évreux et de Chartres peuvent déjeuner sur une barque au milieu de l'étang de Conturbis sans quitter leur diocèse* ». Effectivement, Bresolettes (Sées), Conturbis (Évreux) et Randonnai (Chartres) s'y rejoignaient. La différence de mentalités serait restée grande entre les habitants du pays d'Ouche et ceux d'au-delà de la forêt. Une enquête, menée dans le cadre d'un mémoire de maîtrise montre que, dans les années 60, des bagarres éclataient au sortir des bals quand les garçons de Randonnai ou de

Tourouvre, gens de la forêt, prétendaient s'intéresser de trop près aux filles des Aspres ou de Crulai. Vieilles méfiances ou violences ordinaires ?

### Thimerais et Perche

Pour clore cette promenade au pourtour du Perche, reste à examiner la situation au nord. Venant de Dreux, la route nationale 12 entre dans le Perche après Verneuil. Pour quelques années encore, avant les grands travaux de modernisation, son parcours accidenté montre à l'évidence le changement de pays.

Très net aussi est le contraste en parcourant la route de Verneuil à La Ferté-Vidame : vous laissez sur la droite une commune dénommée Boissy-lès-Perche, « à côté du Perche ». Mais, passé La Ferté-Vidame, *La Ferté au Perche* en 1190, le paysage n'a plus rien à voir : forêts, étangs, petits prés entourés de haies dénotent le Perche auquel appartenaient les deux grands massifs forestiers que sont les forêts de La Ferté-Vidame et de Senonches. Le pays du Thimerais, au faible relief, aux vastes étendues, n'est pas sans analogie avec le Perche. De ce côté encore, l'histoire a souvent mêlé le destin des deux pays, au point que les historiens l'ont souvent compris dans le Perche. Sur ses franges forestières, le Thimerais lui ressemble beaucoup.

À l'époque féodale, une même famille tenait Thimert, Châteauneuf et Rémalard. À la fin du Moyen Âge, les Valois, comtes d'Alençon et du Perche, furent seigneurs du Thimerais.

La plus grande différence est peut-être marquée dans l'habitat, car le Thimerais, pays d'argile, n'a pas de pierre blanche. Les plus communs des matériaux de construction sont le silex, la pierre de sable et le grison. La brique est employée partout pour entourer portes et fenêtres des maisons, comme des églises et des châteaux.

Après avoir accompli ce tour extérieur du Perche, le visiteur est frappé des différences qui se manifestent dans le paysage, dans la végétation et l'habitat. Les limites que nous avons tracées enserrent un territoire d'environ 2 750 kilomètres carrés (à titre de comparaison, le grand-duché du Luxembourg compte 2 600 kilomètres carrés). Le Perche est aujourd'hui divisé entre les départements de l'Orne, pour la plus grande part, de l'Eure-et-Loir, et, pour quelques franges, du Loir-et-Cher et de la Sarthe. Ce territoire représente moins de deux cents communes peuplées d'environ cent mille habitants. À présent, entrons dans le pays pour mieux l'identifier.

## Réalités géographiques

### *Les collines*

« *Le Perche est un ensemble confus de collines et de mamelons, semés comme au hasard et coupés de nombreuses petites vallées* ». Comme le montre cette analyse de René Musset, le Perche embarrasse les géographes par la variété de son relief et la diversité de ses paysages.

Il est difficile d'entrer dans les explications approfondies que seule peut donner la géologie ; cela présuppose des connaissances scientifiques exprimées dans un vocabulaire spécialisé. Il est toutefois nécessaire d'intégrer quelques notions, dans le seul but de mieux comprendre les paysages et l'habitat et de situer le cadre où se déroulent les événements qui vont être narrés. Pour simplifier énormément, on peut dire que le Perche appartient aux mêmes formations géologiques que la couronne du Bassin parisien dont il fait partie. Le socle de base remonte à l'ère secondaire, au

temps où les océans recouvraient la majeure partie du globe ; c'est un calcaire de l'étage crétacé, appelé la craie de Rouen. Il s'agit d'un calcaire coquillier, tendre ou moyennement dur, analogue au tuffeau des bords de Loire. C'est cette belle pierre dans laquelle sont taillées les maisons du Perche. À l'étage géologique suivant, se sont déposés les sables du Perche qui, dans l'état actuel de la topographie, correspondent aux pentes de beaucoup de nos collines. On a du mal à imaginer les plages de l'ère secondaire, quand la mer se retirait. L'étage des sables du Perche dépasse parfois cinquante mètres d'épaisseur. Il contient des nodules d'oxyde de fer qui ont coloré ces sables en ocre, voire en rouge. C'est ce fer qui a été exploité pour alimenter les forges en minerai ; ce sable est encore la matière première des mortiers et des enduits qui donnent aux maisons leurs couleurs dont le soleil souligne les nuances.

Le dernier étage géologique qui domine sur les plateaux et les hauteurs est celui des argiles à silex. Ces argiles, plus ou moins colorées selon les impuretés et les sels métalliques, proviennent de la décomposition des calcaires. Elles sont souvent recouvertes de limons fertiles. À défaut de limon, la forêt seule se contente de ces terrains. On rencontre, en limite des sables et des argiles, des formations de grès prenant divers aspects, soit de gros blocs de grès ladères, soit de poudingue ou *grisons* dit encore *roussard*, plus ou moins teintés selon leur teneur en fer, soit de simples pierres de sable ou encore des pierres meulières. Ces grès se retrouvent utilisés dès l'époque préhistorique pour les tables des dolmens ou les pierres dressées, mais ils sont aussi appréciés dans la construction pour leur dureté et leur imperméabilité, notamment dans les fondations des maisons. L'argile, selon sa composition, a traditionnellement servi à fabriquer des pavés, des tuiles, et là où le calcaire manquait, on en a fait assez tôt des briques appréciées même pour la construction des châteaux sur les franges du Perche,

comme Frazé ou Villebon. Ces matériaux de qualité et en grande abondance se retrouvent employés avec beaucoup d'habileté et ont grandement facilité la construction dans le Perche ; l'habitat rural, dans son ensemble, est remarquable.

En résumé, on peut dire que les terrains du Perche appartiennent à l'ère secondaire, formant trois étages superposés : craie, sable, argile à silex. Par la suite, au cours des ères tertiaire et quaternaire, ces dépôts sédimentaires durent connaître bien des remaniements et des transformations dus notamment au contrecoup alpin et aux périodes de glaciation. Les failles, les effondrements, l'érosion glaciaire et fluviale ont modelé le relief pendant des dizaines de millions d'années, donnant au Perche son originalité. Les collines du Perche « culminent » à 311 mètres NGF, à Bubertré (relais de télévision), sur les rebords de la forêt du Perche. Au sud, le point le plus élevé est la colline de Rougemont, à Vichères, qui, du haut de ses 285 mètres, se trouve être le point culminant d'Eure-et-Loir. À titre de comparaison, le point le plus bas se situe dans le Val de l'Huisne, à la sortie du Theil, à 94 mètres NGF.

Ces altitudes, pour faibles qu'elles soient, voire même ridicules aux yeux d'un montagnard, sont considérées par les habitants comme des monts, si l'on se réfère à la toponymie : le Mont-Cacune, à Sainte-Céronne-lès-Mortagne, le Mont-Cendrou, à Saint-Agnan-sur-Erre. On utilise aussi le terme *mont* dans la composition d'un certain nombre de noms de communes, Beaumont, Montireau, Montgaudry, Montlandon, Montligeon (La Chapelle-) Montmirail, Monceaux ou de nombreux lieux-dits, Montferret, Montdoucet, Montgraham, Montisambert, et encore Surmont ou Apremont.

Ce relief n'est pas sans influence sur le climat, les points les plus élevés arrêtant les vents d'ouest chargés de pluie.

D'ailleurs, les sylviculteurs ont remarqué que le hêtre croît d'autant mieux dans le Perche qu'il y trouve des terrains suffisamment froids et humides.

### *Les nymphes du Perche*

« *Les fontaines font les ruisseaux, les torrents coulent des murmurants ruisseaux qui font les superbes rivières...* ». Ainsi s'exprimait René Courtin qui écrivait poétiquement : « *Sarthe et Huigne, ces deux nymphes du Perche* ». Et il n'avait garde d'oublier le Loir « *nourricier du Vendômois* ».

C'est un fait que l'Huisne et ses nombreux affluents arrosent et fertilisent tout le Perche qui se confond avec son bassin versant. L'Huisne prend sa source à La Perrière ; elle n'est encore qu'un ruisseau au Pont-d'Huisne, sous l'église de Saint-Denis-sur-Huisne. Elle ne fait preuve de quelque opulence qu'après avoir contourné le bourg de Mauves, perché sur sa colline. Buttant sur Corbon, elle infléchit son cours et s'étale bientôt pour arroser les beaux herbages qui ont fait la réputation de ce pays. Elle se grossit des eaux descendues de la forêt de Réno par la Villette et la Commauche accrue de la Jambée. Puis l'Huisne se courbe majestueusement à Rémalard pour couler vers le sud-ouest, recevant sur sa rive gauche la Corbionne à Condé, la Cloche et la Ronne à Nogent, puis l'Erre. Elle quitte le Perche au Theil, comme à regret, après avoir reçu sur sa rive droite, à Avezé, le petit ruisseau de la Marche, si bien nommé, et encore à La Ferté-Bernard, la Mème, descendue de la fontaine d'Espagne en forêt de Bellême, grossie de la Coudre et de la Rosière.

Le bassin hydrographique de l'Huisne forme un chevelu qui tout à la fois arrose et draine la quasi-totalité du Perche. Au nord, aux limites de la Normandie, la Sarthe prend sa source à Som-Sarthe en forêt de la Trappe, puis

grossie de l'Hœsne quitte le Perche à Saint-Julien avant de gagner Alençon et Le Mans où elle retrouve l'Huisne dans le faubourg de Pontlieue.

Au nord du Perche, trois rivières appartiennent au bassin versant de la Seine. L'Itonne, l'une des sources de l'Iton, est formée par le ruisseau sortant des étangs de l'abbaye de la Trappe.

L'Avre naît dans les « *bouillons* » de Bubertré, puis, au-delà de Bresolles, après avoir quitté la forêt du Perche, sert de limite entre la Normandie, le Perche, puis le Thimerais jusqu'à Saint-Rémy-sur-Avre.

L'Eure sort des étangs du Rumien et des Personnes, entre Le Mage et Marchainville, arrose La Lande et Neuilly-sur-Eure et quitte le Perche à Belhomert, avant de se diriger vers Chartres et la Seine.

Allant comme l'Huisne vers le bassin de la Loire, le Loir, qui a régressé depuis la période historique, est plus incertain en ses débuts, au sortir des bois des Abbayes, au Thieulin ; son cours se perd et ne reparaît à l'air libre qu'en amont d'Illiers-Combray, à la fontaine de Saint-Éman, lieu christianisé par un martyr. Il reçoit presque toutes ses eaux de sa rive percheronne, la Thironne sortie de l'étang de Sainte-Anne à Thiron, la Foussarde, descendue des hauteurs d'Argenvilliers, l'Ozanne née à Authon et Beaumont ; et hors du Perche, le Loir reçoit deux autres affluents percherons, l'Yerre sortie des étangs de Chapelle-Guillaume et la Braye, de l'étang de la Fosse à Authon.

Ce réseau hydrographique forme un système cohérent depuis les fontaines qui sourdent en lisière des forêts et les ruisseaux qui sortent des étangs, rassemblant les eaux du ciel, jusqu'aux rivières qui s'écoulent du Perche comme d'un château d'eau vers les plaines et les villes : Chartres, Châteaudun et Vendôme, Alençon et Le Mans sont arrosées par des rivières descendues du Perche qui a la

particularité d'envoyer ses eaux, soit à la Manche, soit à l'océan Atlantique. Ces eaux vives sont une chance pour le pays : elles apportent aux prairies la fraîcheur et la qualité évitant que le paysage ne se transforme en paillason dès les premières chaleurs de l'été. Jadis, l'eau c'était aussi l'énergie, la force motrice qui actionnait les moulins à blé, à tan, à foulon, à papier mais également les forges et leurs ateliers. En 1803, le premier sous-préfet de Mortagne ne dénombrait pas moins de cent trente moulins en activité sur l'Huisne et ses affluents. L'eau, présente partout, a permis à l'habitat de se disperser, car bêtes et gens trouvaient aisément des fontaines et des puits indispensables à la vie.

### *Les étangs*

Bien que le Perche ne soit pas un pays d'étangs comme sont la Sologne, la Dombes ou la Brenne, les étangs tiennent néanmoins une place particulière dans le cœur des Percherons. Je veux parler des véritables étangs alimentés par des sources ou parcourus d'eaux vives et non de ces absurdes plans d'eau, creusés n'importe où, qui dénaturent la vraie campagne.

S'il fallait un exemple pour illustrer l'affection des gens du pays pour leurs étangs, je choisirais l'étang de la Herse, en forêt de Bellême. Des générations de Percherons accourues de Mortagne, de Nogent et d'ailleurs ont fait de ce lieu enchanteur leur promenade dominicale. Ce n'est pas la légende du laboureur enfoui avec sa herse qui attire le curieux, mais les couleurs magnifiques dont les eaux se parent en toute saison « *soit que les troncs noirs se reflètent dans l'eau glacée de l'hiver, soit que la brise du printemps agite les jeunes pousses vertes au-dessus des rides qui courent d'un bord à l'autre* ». Quelques étangs ont leurs mystères, tous ont leur charme. Pendant des siècles, l'étang a été perçu comme une réserve potentielle

de nourriture. Les moines y ont trouvé leur pitance en temps de carême et sans doute aussi tout au long de l'année quand les récoltes étaient mauvaises. L'abbaye de la Trappe a été érigée au milieu des étangs qui se succèdent en chapelet : l'étang Neuf et l'étang Vieux rejoignent leurs eaux dans l'étang de Dais qui reçoit également les eaux de l'étang Robin. Ces eaux alimentent le grand étang de Chaumont, bordé par la chaussée de l'abbaye. Au-dessous se situe l'étang de Rancé, dans la clôture monastique. Toutes ces eaux vont à l'Iton. Mais la forêt du Perche compte encore bien d'autres étangs, une vingtaine en tout, plus ou moins aménagés pour les besoins de l'homme. Dans la clairière de Bresollettes, les étangs du Grés, du Cachot et de la Forge sont parmi les plus beaux et ont été classés au titre des Sites. Ils sont suivis par les étangs de la Cherchinerie, de Conturbis et d'Orainville, des Fourneaux et des Gaillons, qui actionnaient les soufflets des forges. Les étangs de la Tréfilerie et de Bellefosse sont, comme les précédents, aux sources de l'Avre. Sortant du canton forestier de Sainte-Nicolle, le promeneur pourra découvrir les étangs de la Moussuette, de Fortibert, de Rudelande et encore celui de la Motte-Rouge qui actionna jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle les soufflets des hauts fourneaux ; leurs eaux vont également à l'Avre, ainsi que les eaux de l'étang du Belloy. Les étangs de Marchainville intéressent les géographes car ils présentent la particularité d'être sur la ligne de partage des eaux entre la Manche, où va se jeter l'Eure par la Seine, et l'océan Atlantique qui recueille les eaux de la Jambée par l'Huisne, la Sarthe et la Loire. L'étang des Bouillons, couvrant cinquante hectares, est le plus grand du Perche, quoique au temps passé l'étang des Personnes ait excédé cette superficie, mais comme tous ces étangs de façade, ils ont une tendance naturelle à se combler. N'ayons garde d'oublier les étangs de La Ferté-Vidame, aménagés au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les bois entre Bretoncelles et Saint-Victor-de-Buthon ont aussi la particularité de partager leurs eaux entre Manche et océan. Les eaux des Orieux vont vers l'Eure, tandis que celles du Perruchet vont vers l'Huisne par la Donnette. Autour de ces étangs perdus au fond des bois se sont développés au Moyen Âge des lieux de vie érémitique qui sont restés vivants jusqu'à la veille de la Révolution. Sans vouloir poursuivre cette nomenclature des étangs du Perche, on ne peut passer sous silence l'étang de Boisvinet, sur la commune du Plessis-Dorin, qui est l'un des plus beaux sites du Perche-Gouet (45 hectares).

### Le royaume de l'arbre et de la forêt

Après avoir noté que le nom *Perche* avait un rapport sémantique direct avec la forêt, on peut poursuivre des investigations toponymiques allant dans le même sens. En effet, de nombreux autres toponymes rappellent la présence de l'arbre et de la forêt.

Commençons par le mot *forêt* qui apparaît dans le nom d'une communauté d'habitants, Saint-Jean-de-la-Forêt. On pourrait s'en étonner, car cette commune aujourd'hui est très peu boisée, mais ce territoire appartenait certainement à l'ancienne *silva Bodolensis*, mentionnée en 996 et totalement défrichée depuis lors.

Quatre communes retiennent comme distinctif le nom de leur forêt : Saint-Jouin-de-Blavou et Saint-Quentin-de-Blavou ; Saint-Mard-de-Réno et Saint-Victor-de-Réno.

Toponymes rappelant la végétation forestière :

Bruyère (du latin *brucus*) : Berd'huis (du latin *Berzilis*, pour *Brezilis*), Bresolletes, Brezolles, Saint-Pierre-la-Bruyère

## Le Perche, nom de pays

(La Brière avant 1789) ; buis (du latin *buxus*) : Boécé, Boissy-Maugis, Boissy-lès-Perche, Marolles-les-Buis ; chêne rouvre (du latin *robur*) : Saint-Ouen-de-Sécherouvre (chêne sec), Tourouvre (chêne tordu) ; coudre (du latin vulg. *corylus*, noisetier) : Coudray-au-Perche, Coudreceau, auxquels il convient d'ajouter deux toponymes reprenant le nom de la rivière, Sainte-Gauburge-de-la-Coudre et Saint-Germain-de-la-Coudre ; noyer (du latin pop. *nucarius*) : Saint-Hilaire-des-Noyers (réunie à Saint-Denis-d'Authou), Saint-Hilaire-des-Noyers (réunie à Colonard-Corubert), Vaunoise ; orme (du latin *ulmus*) : L'Hôme-Chamondot, Saint-Fulgent-des-Ormes ; pervenche (du latin *pervinca*) : Pervenchères ; pin (plutôt dans le sens de lieu planté d'épines que pour désigner l'arbre) : Le Pin-la-Garenne ; tilleul (du latin *tilia*) : Les Étilleux, Le Theil-sur-Huisne.

Sur un total de deux cents communautés d'habitants que comportait le Perche, plus de quarante portent le nom de Perche ou un nom rappelant la présence de la forêt ou de l'arbre, soit près du quart.

### *Les lieux-dits d'origine forestière*

Pour parfaire encore la démonstration, il faudrait entrer dans le monde infini de la micro-toponymie. La documentation existante ne permet que de donner une impression générale rapportée à la fréquence de certains toponymes. C'est ainsi que pour le Perche, on peut dresser la statistique suivante des lieux-dits dont le nom ou une partie du nom rappellent l'arbre ou la forêt (toutes orthographes confondues ou en composition initiale dans le toponyme).

Toponymes se rapportant à des lieux plantés d'arbres (180 noms) : forêt (du latin *foresta*), La Forest : 15 ; aulne (du latin *aulnus*), Aulnay, Aunay : 65 ; bouleau (du latin

*betulus*), Boulay : 102 ; charme (du latin *carpinus*), Charmoye : 26 ; châtaignier (du latin *castanea*), Châtaignier : 6 ; chêne (du latin *cassanus*), Chesnay : 154 ; cormier (du gaulois *corma*), Cormier : 15 ; coudre (du latin *corylus*), Coudray : 36 ; frêne (du latin *fraxinus*), Fresnay : 13 ; hêtre (du francique *haistr*, en latin *fagus*, fay), Fay : 13 ; houx (du francique *hulis*), Houssay : 32 ; poirier (du latin *pirus*) : 10 ; pommier (du bas latin *pomaria*), Pommeraie : 4 ; sapin (du latin *sapinus*) : 7 ; Saule (du latin *salix*), Sausaie : 24 ; tremble (du latin *tremulus*), Tremblay : 20.

Cette liste fait ressortir avec évidence la prédominance du chêne sur les autres essences végétales. Le bouleau, en deuxième position, vient loin derrière, puis en troisième place l'aulne, quoiqu'il soit très fréquent au bord des rivières.

### *La forêt primitive*

Il est très difficile pour un homme du début du XXI<sup>e</sup> siècle d'imaginer ce qu'était la forêt primitive. Il n'en reste que quelques exemples dans le monde. Chaque jour la forêt continue de disparaître. Ces forêts n'avaient rien à voir avec nos modernes futaies qui sont le produit élaboré d'une culture programmée par l'homme. Tant que la forêt n'a pas été jardinée, elle se présente comme un enchevêtrement d'arbres sur pied et d'arbres morts qui encombrant le sous-bois ; il faut des zones de lumière pour que les jeunes plants naturels puissent se développer.

Pendant des millénaires, le seul nettoyage qu'a connu la forêt était celui du feu, feu du ciel d'abord, puis feu des hommes. Ne perdons pas de vue que les outils préhistoriques, pierres taillées ou polies, étaient peu opérants pour attaquer un tronc d'arbre. Les plus anciens d'entre nous, qui ont connu le temps où on ne disposait que de la hache et de la

cognée, de la scie et du passe-partout, savent combien le travail du bûcheron était pénible et lent. Laborieux, il l'est resté. Mais, depuis cinquante ans, la tronçonneuse l'a rendu rapide, terriblement rapide même. L'homme peut prendre sa revanche sur l'arbre qui lui a si longtemps disputé la terre. Le moyen le plus efficace pour se débarrasser de la forêt a donc été de l'incendier, ce qui, en outre, a l'avantage de fertiliser les sols par la cendre du bois. Cette méthode par le feu, parfois appelée *brûlis* ou encore *écobuage*, a laissé son souvenir dans la toponymie sous le nom des Arcis, Arcisses (du latin *arcisum*, brûlé). On en compte quinze exemples sur tout le territoire du Perche.

Il est curieux de constater que, là où l'on créait un village, après avoir détruit la forêt, le lieu de culte était souvent dédié à saint Laurent, ce martyr, selon la tradition, étant mort par le feu, mis sur un gril. On peut citer les églises Saint-Laurent de Champrond-en-Gâtine, des Mesnus, l'ancienne église de Malétable et la chapelle Saint-Laurent de Crasnes, à Boissy-Maugis.

La destruction de la forêt par les outils du bûcheron est dénommée *essartage*, d'où de nombreux noms de lieux, les Essarts (10 exemples). La méthode la plus commune pour se débarrasser de la forêt fut d'y laisser paître les bêtes ; au Moyen Âge, le bétail était en majeure partie nourri aux dépens des bois, où il faisait de considérables dégâts. C'est ce qui explique les nombreuses interdictions ou *défens* qui étaient édictés et souvent rappelés par les autorités. Le plus ancien témoignage attestant cet usage de la païsson se trouve dans le *Polyptyque d'Irminon*, dont il sera parlé plus loin, qui mentionne qu'en 815 huit cents porcs appartenant au domaine de Saint-Germain-des-Prés paissaient dans la forêt du Perche, « *in silva Pertica* ».

De même, les clairières occupées par l'homme après le défrichement ont laissé leur nom à certains lieux, tel Autheuil,

d'un vieux nom gaulois latinisé en *Altolium* dans le sens de clairière. Les Champrond – *Campus Rotundus* – du Perche, déjà rencontrés, pourraient bien avoir la même signification. D'autres toponymes, trouvés à l'orée des bois, désignent également les lieux défrichés où vivaient les bûcherons, les charpentiers, les chaufourniers et autres, la Loge, les Loges, la Loge-au-Gars... (36 lieux-dits) ou encore le toponyme l'Être ou l'Estre, l'Estre-Blondeau, l'Estre-au-Désert... (45 lieux-dits) qui désigne un lieu habité (souvent mal compris et orthographié l'Hêtre ou même Lettre !). Un autre toponyme, l'Aître ou l'Aistre, désignant l'entrée de la maison, le plus souvent suivi d'un nom, a une signification proche du précédent : L'Aistre-Boullay, L'Aistre-Gastine... (27 lieux-dits). Les noms la Borde (30 lieux-dits) ou la Touche (38 lieux-dits) indiquent une maison en lisière de forêt.

Il est intéressant de réfléchir à l'évolution de la forêt, depuis l'état primitif jusqu'à la situation d'aujourd'hui. Il est probable que, pendant longtemps, les forêts aient été des biens sans maître, donc publics, sans propriétaire privé ou particulier, et que chacun s'y servait selon ses besoins et les nécessités de l'économie locale. Par la suite, est venu le temps où l'on a pris conscience de la valeur utilitaire, puis marchande de la forêt, de sa fragilité, et de la nécessité d'en surveiller les usages, de veiller à sa régénération. C'est la raison pour laquelle, au Moyen Âge, tant de chartes et d'actes officiels des princes souverains font état des droits et usages accordés aux habitants ou aux communautés monastiques. Nos forêts domaniales actuelles, gérées par l'Office national des Forêts (ONF) depuis 1965, sont issues directement des anciennes forêts royales qui étaient elles-mêmes les forêts dont disposaient les comtes du Perche. Les seigneurs des grands états féodaux s'étaient approprié les parties des forêts qui n'étaient pas réputées

appartenir à des particuliers en état de faire valoir leurs droits. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, la comtesse du Perche Marie d'Espagne se préoccupait de la conservation de ses forêts. Elle appelait à la vigilance les maîtres des Eaux et Forêts ainsi que leur personnel, en vue d'une stricte gestion. Les *réformations* des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ont mis bon ordre à différents abus ayant détruit, dans certaines régions, les massifs forestiers domaniaux, comme en Cotentin. Dans le Perche, au contraire, les plans conservés depuis la Grande Réformation de Colbert, exécutés sous les ordres de l'intendant Barillon d'Amoncourt, montrent qu'en 1665 les forêts royales avaient les mêmes limites qu'aujourd'hui. On le doit à une sage administration qui s'est poursuivie depuis des siècles. La forêt se gère sur le long terme. Il faut donc considérer que les forêts domaniales d'aujourd'hui sont des lambeaux de la grande forêt primitive livrée aux défrichements. On a laissé subsister la forêt, là où la nature des terrains n'offrait que peu de perspectives pour l'agriculture. Comme nous le verrons, toutes les forêts n'ont pas bénéficié de la même sollicitude, au point que certaines d'entre elles ont complètement disparu. Il n'est pas inutile de passer en revue ces grands massifs forestiers, car ils ont joué un grand rôle dans l'histoire du Perche.

### *Les principaux massifs forestiers*

#### Les forêts domaniales

Le Perche compte trois grandes forêts dont la superficie de 7 200 hectares est restée très proche de ce qu'elle était en 1560 (12 000 arpents, date du premier arpentage connu).

La forêt de Bellême couvre 2 407 hectares. Elle a appartenu aux Talvas, seigneurs de Bellême, avant d'être

apportée aux Rotrou, en même temps que le château de Bellême ; elle est toujours restée domaniale. L'État a aliéné, en 1818, 90 hectares connus sous le nom de Buisson de Dambray. Deux abbayes y ont joui de droits d'usage importants : Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, édifiée sur la lisière sud, et Chênégallon qui ne formait qu'une toute petite enclave au cœur de la forêt, sans parler du prieuré de la Chaise, également à Éperrais, qui ne devait compter que trois ou quatre moines. Les forêts du Perche et de la Trappe forment encore un massif de 3 203 hectares. Le nom de la Trappe correspond à une partie de la forêt (750 hectares) qui avait été donnée aux moines par Rotrou III. Elle fut confisquée à la Révolution et les moines n'ont récupéré, à titre privé, qu'une centaine d'hectares et les étangs. Cette forêt a bénéficié d'un très bon aménagement au XVIII<sup>e</sup> siècle avec la percée de huit avenues forestières rayonnant d'un point central, l'Étoile du Perche. La forêt de Réno-Valdieu compte 1 599 hectares dont 600 hectares avaient été donnés par Rotrou IV à la chartreuse du Val-Dieu. Ces bois ont fait retour aux Domaines par confiscation révolutionnaire. Le prieuré de la Madeleine de Réno, qui appartenait à l'abbaye de Thiron et le prieuré de Maison-Maugis, à l'abbaye de Saint-Évroult, jouissaient de terres boisées et de certains droits en forêt. Les moines y ont ouvert la clairière de Cavru.

Le Perche reste entouré de grands massifs domaniaux. La forêt de Perseigne (5 100 hectares) a appartenu aux Talvas de Bellême et par la suite au duché puis comté d'Alençon. La forêt de Moulins-Bonsmoulins, d'une contenance de 1 508 hectares, appartenait aux deux châteaux du même nom qui ont été plusieurs fois mis dans les mains des comtes du Perche, mais qui finalement sont restés normands. La forêt de Senonches, d'une contenance de 4 300 hectares, a toujours appartenu aux seigneurs du

Thimerais puis à la maison d'Alençon pendant plusieurs siècles. La forêt de Montécot, d'une contenance de 640 hectares, a suivi le même sort que celle de Senonches.

### Les forêts privées

Les forêts privées sont loin d'occuper des surfaces négligeables, mais si beaucoup de ces massifs ne présentent pas la même qualité, c'est qu'ils n'ont pas bénéficié d'une transmission exempte de droits, comme les forêts de l'État. Elles ont subi au long des générations bien des successions, des partages, des aliénations, des morcellements, voire des dépeçages et il est plus difficile d'en apprécier les contenances initiales. La forêt de Montmirail, qui compte encore 872 hectares a été jusqu'à une date récente attachée au domaine du château. C'était une réserve de bois pour les verreries du Plessis-Dorin. La forêt de Clinchamps, très diminuée, comptant encore aujourd'hui 210 hectares, faisait suite à la forêt de Bellême. Les bois de Lonné qui couvrent 450 hectares, ont sans doute fait partie du domaine des Bellême qui y ont élevé plusieurs mottes. Selon la tradition, c'est dans les bois de Lonné qu'avait été tiré le bois merrain qui servit à la fameuse charpente de la cathédrale de Chartres que l'on avait appelée *la forêt* et qui disparut dans l'incendie de 1836. La forêt de Longny occupe encore près de 4 000 hectares morcelés en plusieurs massifs : La Villedieu, Feillet, Voré et Saussay. À l'époque féodale, elle était dans la main des seigneurs de Longny et de Rémalard, de la famille des seigneurs de Châteauneuf. Elle est depuis longtemps partagée entre les propriétaires des grands châteaux qui s'y trouvent : Longny, Feillet, Voré et maintenant à quelques autres particuliers. La forêt de La Ferté-Vidame, de 3 200 hectares, a suivi le sort du château jusqu'en 1936. Elle est aujourd'hui divisée entre cinq ou six propriétaires privés. La forêt des Clairets, proche de

Nogent-le-Rotrou, ne compte plus que 500 hectares environ. Elle avait été donnée à l'abbaye du même nom par les comtes du Perche, mais elle a été aliénée à la Révolution comme bien du clergé.

### Les forêts disparues

Certains massifs forestiers ayant appartenu à la forêt primitive du Perche n'ont disparu qu'à la période historique. Ils sont attestés par des documents, mais on ne connaît pas toujours les conditions de leur défrichement. Ils ne forment plus aujourd'hui que quelques bois épars. La toponymie aide souvent à en marquer les anciennes limites.

La forêt de Blavou est citée vers 850 dans les *Actes des évêques du Mans*. Elle n'est plus présente aujourd'hui que par quatre toponymes : Saint-Jouin-de-Blavou et le manoir de Blavou, Saint-Quentin-de-Blavou et le château de Blavou, en Saint-Denis-sur-Huisne. A-t-elle appartenu aux Bellême ? Elle était déjà disparue au XVI<sup>e</sup> siècle.

La forêt des Boulais (est-ce la *silva Bodolensis* citée en 996 ?) se situerait sur le territoire de Saint-Jean-de-la-Forêt et de Sérigny. Cette forêt a été donnée par Yves, premier seigneur de Bellême, lors de la fondation de Notre-Dame du Vieux-Château. Il n'en reste que quelques boqueteaux.

La forêt de Trahant était un important massif forestier domanial qui appartient aux Bellême, puis aux Rotrou. Il s'étendait sur les communes de Gémages, L'Hermitière, Le Theil, Bellou-le-Trichard, La Chapelle-du-Bois et Préval. Une partie avait été cédée à l'abbaye Saint-Gilles de Hallais, commune de Bellou, d'où parfois ce nom de forêt de Hallais porté sur les cartes anciennes. Lors de la succession des comtes du Perche, ouverte en 1226, la forêt de Trahant a été partagée entre différents héritiers, à titre de dédommagement, comme un simple bien privé. Elle se

réduit aujourd'hui à quelques bois dont ceux de Gémages et de Goyette, coupés par des surfaces mises en culture.

La forêt de Saint-Georges couvrait certainement un bon millier d'hectares sur les communes de Saint-Germain-des-Grois, Verrières et Dorceau. Le dernier lambeau retient toujours le nom de Saint-Georges, mais la chapelle a disparu. Cette ancienne forêt est intéressante sur le plan de la toponymie, car son emplacement est délimité par un certain nombre de lieux-dits significatifs. Elle ne semble pas avoir appartenu au domaine des comtes du Perche.

La forêt de Perchet, littéralement « la petite forêt du Perche », sur les communes de Champrond et de Brunelles, a appartenu aux comtes du Perche. Ils y avaient leur maison de chasse au lieu-dit les Salles. Les bois de Perchet sont aujourd'hui bien amoindris. On ne sait si la *silva Ostenganis*, forêt des Étangs (?), citée en 1031 dans le cartulaire de l'abbaye Saint-Denis de Nogent, appartenait à ce massif forestier ou bien faut-il la reculer vers Thiron ?

La forêt de Maurissure, commune de Coudreceau et de Condé, avait été donnée par les Rotrou à l'abbaye d'Arcisses.

Parmi les forêts disparues, il faut encore citer celle de Bois-Ruffin, près d'Arrou, indiquée encore comme telle sur les cartes du XVII<sup>e</sup> siècle, qui n'est plus aujourd'hui qu'une forêt-relique, au milieu de la Beauce. Elle ne doit sans doute sa conservation qu'en tant que réserve de chasse. On note avec intérêt le toponyme les Bois-Rotrou au milieu de cette forêt.

Dans une charte de Ceton, vers 1090, il est question d'une forêt de Corbon, sans que l'on sache où la situer, mais n'est-ce pas une façon de désigner la forêt du Perche en général ?

On pourrait imaginer un travail d'archéologie forestière qui consisterait, à partir des forêts et des bois encore

existants, à reconstituer les étapes du déboisement en s'appuyant notamment sur la topographie, la pédologie ou étude des sols, la toponymie et autres identifiants. Il reste encore beaucoup à découvrir sur le passé forestier du Perche.





## Chapitre II

# Aux temps préhistoriques

Avant d'aborder l'histoire, il faut parler de la préhistoire, c'est-à-dire, de la plus lointaine présence humaine sur le territoire, avant même que la mémoire et l'écrit ne restituent l'histoire de l'homme.

Le Perche n'a pas bénéficié d'études préhistoriques sérieuses. Est-ce le fait qu'aucune découverte notable n'ait attiré l'attention sur la région ? Pourtant, un précurseur, le Dr Jousset de Bellesme, auteur des *Études préhistoriques sur la province du Perche* (1922) a beaucoup travaillé, mais c'était avant que les recherches préhistoriques n'aient adopté les méthodes scientifiques d'analyse et d'investigation. Aussi ses publications, certes utiles, sont peu fiables.

À défaut de repérages, de fouilles, et tout simplement de recherches des gisements préhistoriques, on en est réduit à des généralités sur les conditions de vie des premiers hommes dans la grande forêt primitive et sur la façon dont ils ont réussi à dominer ce milieu plutôt hostile, humide et froid, de pénétration difficile et infesté de bêtes sauvages. Le peuplement n'a pu commencer que par les franges, les lisières, avant que ne soient ouvertes des voies de communication et des clairières propices à l'habitat.

Ce peuplement a dû rester longtemps très faible. La présence de pierres mégalithiques dans la vallée du Loir, en nombre beaucoup plus important que dans l'intérieur du pays, laisse à penser que c'est là, en bordure de la Beauce, que les premiers efforts de défrichements ont porté, avant que les hommes n'entreprennent de remonter le cours supérieur des rivières. Effectivement, ces dix dernières années, des fouilles conduites au préalable à l'ouverture de ballastières, entre Bonneval et Illiers, ont montré l'existence d'un important habitat néolithique dont l'occupation s'est poursuivie jusqu'à l'âge du Fer.

## Les pierres mégalithiques

Les témoignages les plus reconnaissables de l'époque préhistorique sont sans conteste les mégalithes, dolmens ou menhirs désignés communément sous le nom de grosses pierres. On pense aujourd'hui que les dolmens et les allées couvertes étaient des sépultures jadis enfouies sous des tumulus de terre. Loin de remonter à la nuit des temps, comme on l'a longtemps cru, ces monuments appartiennent à la fin de l'époque préhistorique, le Néolithique final, entre 3200 et 2200 avant notre ère.

Bien que n'ayant pas attiré l'attention des spécialistes, le territoire du Perche compte un certain nombre de pierres mégalithiques entourées de légendes nourrissant les fantasmes des amateurs d'ésotérisme. Il est intéressant de faire le point sur ces monuments préhistoriques, loin d'avoir livré tous leurs secrets.

### *Les mégalithes de la vallée du Loir*

Un ingénieur chartrain, M. de Boisvillette, a publié dès 1864, un précieux relevé des dolmens, peulvens ou menhirs et autres grosses pierres. Il en a dénombré et

décrit plus d'une trentaine dans la seule vallée du Loir supérieur. Depuis lors, beaucoup ont été détruits ou déplacés, parce qu'ils entravaient les travaux agricoles. Situés de part et d'autre du Loir, ne retenons que ceux de la rive droite, c'est-à-dire du côté percheron :

À Vieuvicq, la Pierre du Buisson, est un menhir couché de quatre mètres de long. À Illiers-Combray, près de Feugerolles, la Pierre Piquée est un menhir renversé de trois mètres de long. Beaucoup d'autres mégalithes ont été repérés sur la rive gauche, tant à Illiers-Combray qu'à Saint-Avit-les-Guespières. À Alluyes, le terroir comptait, sur la rive droite, plusieurs mégalithes autrefois célèbres et chargés de légendes : le Palet de Gargantua, la Trinité d'Alluyes, les Pierres de Baudouin et les Pierres Fichées.

La vallée de l'Ozanne comptait également un certain nombre de mégalithes : à Trizay-lès-Bonneval, le dolmen de Beaumont, dont la table de cinq mètres sur quatre, portée par huit supports, est l'un des plus beaux d'Eure-et-Loir. Au Moyen Âge, il se construisit à proximité une chapelle de pèlerinage, Sainte-Catherine de Frécot, lieu de culte et de pouvoir, non loin d'une maison forte, siège d'une importante châtelainie du Perche-Gouet. À Dangeau, il y avait un menhir de deux mètres de haut. À Yèvres, la Pierre de Saint-Laurent était un menhir renversé de deux mètres soixante-dix de long, élevé dans une clairière défrichée, d'où la dédicace à ce saint.

### *Les mégalithes au cœur du Perche*

Les autres mégalithes du Perche n'ont pas toujours bénéficié de notes aussi précises que celles qui viennent d'être citées. Beaucoup de pierres ont disparu, détruites volontairement au moment de la christianisation. Après avoir été désacralisées, elles furent utilisées à d'autres fins (notamment pour la construction), car elles n'inspiraient plus de craintes.

Près de Nogent, un menhir a laissé son nom à une commune : Saint-Jean-Pierre-Fixte (*fixte*, fiché). Boisvillette dit que les derniers morceaux disparurent lors de la construction de la route d'Authon, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. À Margon, le dolmen de la Borde, appelé la Pierre des Nouveaux-Nés, a été récemment déplacé, parce qu'il gênait une entreprise. Ne pas l'avoir détruit donne bonne conscience, mais hors de son site, aucune fouille ne pourra jamais livrer son secret.

Au Pas-Saint-Lhômer, ce n'est certainement pas un simple hasard si saint Laumer prit soin de s'arrêter à l'entrée de la forêt du Perche. Le pieux ermite avait trouvé là un lieu païen où le culte des pierres était sans doute resté très vivace. Il est à penser que saint Laumer, n'ayant pas réussi à extirper les anciennes croyances des habitants, n'eut d'autres solutions que de donner à ces pierres encombrantes, qu'il ne pouvait toutes détruire, un sens chrétien. C'est ainsi que l'on peut encore voir le pas du saint dans la sacristie de l'église, à savoir une pierre de grès qui porte une empreinte ayant la forme d'un pied. Ces pierres étaient parfois à l'intérieur même de l'église, comme celle qui se trouve encore dans la chapelle au bord de la Sarthe, à Saint-Céneri-le-Gérei, près d'Alençon.

Mais toutes les pierres alentour ont aussi leurs légendes : il y a la fontaine où saint Laumer aurait bu, et son four également ; il y a aussi ces prés parsemés de grosses pierres qui, selon certains, auraient été jetées par des géants qui se disputaient sur les limites de leur territoire. Voilà un thème récurrent en pays percheron ! Ou bien, selon la version chrétienne, saint Laumer se serait battu avec saint Laurent, honoré aux Mesnus, et saint Pierre de Manou. Curieuses mœurs prêtées à des chrétiens et, qui plus est, à des saints ! Le légendaire percheron est intarissable et encore bien vivant aujourd'hui. Tout le monde, dans le pays, connaît ces histoires. À Boissy-Maugis, le dolmen situé dans les

bois de Saint-Laurent, accessible de Rémalard, est aussi l'une de ces pierres chargées de toutes sortes de significations dont on serait tenté de croire qu'elles remontent à la nuit des temps. Ce dolmen est une table de grès d'environ trois mètres sur un mètre cinquante, supportée par quatre autres pierres. Il est incliné, marqué de rainures et de creux, comme il est courant dans ce genre de formation géologique. Les légendes se sont emparées de ces détails morphologiques et l'opinion populaire y voit une table à sacrifices d'où s'écoulait le sang des victimes expiatoires. Le christianisme est aussi passé par là et l'on parle de Pierre de Saint-Laurent, à cause de la chapelle de ce nom toute proche, ou de Pierre de la Bonne Vierge. Selon une version populaire, la Vierge venait y laver sa lessive. Croyance naïve, destinée à chasser les mauvaises fées qui viennent encore dans la nuit de Walpurgis, le 30 avril, danser autour du dolmen jusqu'à ce que sonnent les douze coups de minuit au clocher de Boissy. Le 1<sup>er</sup> mai, jour bénéfique entre tous, fête de sainte Gauburge et de saint Marcoul pour les Percherons, avant d'être la fête du Travail pour tout le monde, avait pour effet de délivrer le peuple de toutes ses frayeurs. Remarquons que cette manifestation est le pendant, au printemps, de la fête d'Halloween célébrée le 30 octobre, veille de la fête de tous les saints.

Sur le territoire de Saint-Ouen-de-la-Cour, la forêt de Bellême recèle aussi sa pierre à sacrifices. Elle est formée d'une table fortement inclinée par la disparition des supports. Les rainures que l'on y remarque sont évidemment interprétées dans le même sens qu'au dolmen de Boissy.

Entre Gémages et Saint-Cyr-la-Rosière, sur les hauteurs boisées qui appartenaient à l'ancienne forêt de Trahant, se trouve le plus important ensemble mégalithique du Perche : la Pierre Procureuse. Débarrassons-nous d'une

légende en disant qu'elle procurait les joies de la maternité aux femmes en mal d'enfant ; elles devaient aller s'y coucher ou s'y frotter, précisent certains. Mais d'autres histoires courent encore : la nuit de Noël, la pierre se soulèverait, laissant apercevoir un trésor fabuleux, mais malheur à celui qui s'y attarderait, car au douzième coup de minuit, la pierre retombe et écrase ceux qui ont été trop curieux ou trop avides. Cet ensemble a été assez bien étudié par le Dr Jousset de Bellesme qui a reconnu quatre sites proches les uns des autres. Il a dénombré pas moins de quatre-vingt cinq blocs visibles à son époque, mais il juge que le site a été volontairement bouleversé, les tables des dolmens renversées et les socles éparpillés, comme s'il s'agissait d'une véritable profanation.

La Pierre Procureuse est l'un des lieux forts du Perche. Le site naturel est un éperon barré qui, du haut de ses cent vingt mètres, domine toute la région, portant la vue à une vingtaine de kilomètres vers les bois de Voré, le château de Nogent et plus au sud vers la motte de Ceton. À l'entrée du site, se trouve la Tour du Sablon, lieu mythique dont nous reparlerons mais qui paraît bien être une motte de l'époque féodale plutôt qu'un tumulus. La Pierre Procureuse appartient au groupe de la Houssaye comportant cinq dolmens et une vingtaine d'autres blocs. La pierre Procureuse proprement dite est le plus célèbre et le mieux conservé : il s'agit d'une table d'environ quatre mètres de long sur deux de large, portée par quatre blocs à un mètre quatre-vingts du sol ; elle est inclinée par la rupture de l'un des socles. La Pierre Procureuse n'est pas la plus grosse de cet ensemble. D'autres tables mesurent jusqu'à six et sept mètres de long, mais elles sont restées enterrées dans le sable et se présentent à fleur de terre. Le Dr Jousset de Bellesme dénombrait vingt-neuf blocs autour de la Pierre Procureuse. Les deux autres sections reconnues sont celle

de la Percherie (onze blocs), entièrement dégagée pour les besoins de l'agriculture, et celle de la Fontaine (trente blocs) qui comprend plusieurs dolmens et polissoirs.

Cet ensemble préhistorique complexe, qui constituait peut-être une allée couverte difficile à analyser du fait de sa situation au milieu des bois et des bruyères, sur des propriétés privées, mériterait une étude scientifique.

Pour compléter cette énumération, citons encore, entre Arrou et Courtalain, la Griffes du Diable, grosse pierre de grison qui se trouvait, en 1987, sur le tracé du TGV Atlantique et qui a finalement été sauvegardée. À Oigny, en limite extérieure du Perche, le beau dolmen, dit la Pierre de Letrébiard ou de l'Être Biard, est aujourd'hui détruit. Ce lieu est chargé de légendes.

## Les outils préhistoriques

Seul le Dr Jousset de Bellesme a conduit des fouilles en des lieux où avaient été trouvés des outils préhistoriques. Il avait personnellement constitué une importante collection dont les épaves sont restées au château de Nogent (qui a été la propriété de la famille du préhistorien jusqu'en 1950). D'après ses descriptions, la partie la plus ancienne de sa collection appartient à l'époque paléolithique, l'âge de la pierre taillée, au temps où l'homme ne vivait que de la chasse, de la pêche et de la cueillette (25000-8000 avant notre ère dans nos régions). De cette époque, les pièces conservées sont essentiellement des haches.

À l'époque néolithique, l'homme commence à cultiver la terre pour récolter des céréales : blé, orge... Il domestique quelques animaux : moutons, porcs et chèvres (6000-2200 avant notre ère). Les outils de cette époque servent principalement à travailler le sol : houes, serfouettes, pioches à main.

Les sites décrits sont localisés à la Tuilerie et à la Houssaye, à Gémages, à Hermoussset en forêt de Bellême ; ils ont livré près de cinq cents pièces : couteaux, racloirs, perçoirs, tranchets, percuteurs, enclumes, assommoirs à pointe... Tous sont en silex taillé. Le Dr Jousset de Bellesme a fouillé le site de la Longère, près de Nogent, dans la petite vallée de la Jambette. Il y a reconnu un atelier de taille de silex qui a livré un important outillage. Non loin, la station de Beauvais a donné des silex plus fins et mieux taillés : percuteurs, haches, flèches et lances. La couche géologique des silex du Perche fournissait une matière première inépuisable, et il est probable qu'il y eut des exportations d'outils vers d'autres régions moins bien pourvues. En revanche, certaines pierres polies retrouvées isolément seraient plutôt des produits importés, tels que les haches noires en diorite qui viendraient de Bretagne, comme celle trouvée à Bretoncelles. Un atelier de polissage comprenant plusieurs polissoirs a été reconnu à la Fontaine, à Gémages. Plus récemment, des découvertes de haches polies ont été faites à Courgeoùt, Longny, Origny-le-Roux, Rémalard et Saint-Germain-des-Grois. Mais tout reste à faire. Des observations plus minutieuses seraient susceptibles de livrer de nouveaux sites ; je n'en prendrai pour exemple que celui d'un jeune agriculteur qui s'est constitué une petite collection en surveillant ses labours sur le plateau de Saint-Jouin-de-Blavou.

Succédant à l'âge de la pierre, l'âge des métaux commence au moment où l'homme a su faire fondre le métal, le mouler ou le forger (vers 1800 avant notre ère). Les découvertes faites dans notre région témoignent d'une circulation et d'une commercialisation d'outils fabriqués en bronze, mélange de cuivre et d'étain. Ce sont essentiellement des haches, le plus souvent trouvées en nombre dans les bois provenant de cachettes ou de réserves : à Marolles-les-Buis, en forêt de Bellême, près du camp du Châtellier, à

Appenai-sous-Bellême, au Crochemeslier ou à Cosne-Bergère... La plus belle découverte, seize haches bien moulées avec douille pour le manche, a été réalisée, en 1931, au Val-du-Tellier, à Longny. Les outils de bronze devaient permettre un travail plus fin qu'avec ceux de silex : on a reconnu des aiguilles, des hameçons et même des rasoirs. En outre, le bronze présente l'avantage de pouvoir être refondu et réutilisé.

À l'âge du bronze succède l'âge du fer (800 avant notre ère, époques de Haallstatt et de la Tène). Pour le Perche, cette période a été certainement la plus brillante du fait qu'à la différence du bronze, la matière première se trouvait sur place. Le minerai de fer se ramassait à fleur de terre dans les sables du Perche. On le trouvait en abondance et d'une grande qualité ; le bois était partout alentour pour chauffer les bas fourneaux que les hommes apprirent alors à construire. Ces sites métallurgiques ont été exploités depuis plus de deux millénaires, laissant des amas de scories qui jonchent le sol. Leur analyse scientifique par la méthode de la radioactivité permettrait de dater ces forges, mais ces expertises onéreuses n'ont pas encore été pratiquées. Au nombre de ces forges exploitées dès l'époque préhistorique, le D<sup>r</sup> Jousset de Bellesme rangeait les forges de Dutray, à La Perrière.

Les objets de fer enfouis dans le sol s'oxydent et se détruisent. Il est donc difficile de savoir ce que l'on fabriquait, sans doute des armes, des outils et en particulier des haches ou des coins pour l'exploitation des bois, et probablement des ustensiles de cuisine.



## Chapitre III

# Aux temps gallo-romains

### Les origines gauloises

Aucun écrit historique ne fait mention du Perche avant le VI<sup>e</sup> siècle après J.-C. En conséquence, tous les récits relatant la conquête romaine, et notamment la venue de Jules César dans notre contrée, ne sont que des affabulations pittoresques absolument fantaisistes. En revanche, à défaut de documents écrits, l'archéologie du sol ainsi que la toponymie livrent de précieux indices sur le pays, antérieurement aux premiers récits historiques. Ainsi on peut reconstituer les origines gauloises du Perche.

Nos ancêtres les Gaulois étaient des Celtes, qui ne sont arrivés dans notre pays qu'au VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C. Ils se répartissaient en grandes peuplades souvent rivales. De par son relief accidenté, couvert de forêts profondes, le Perche se trouvait placé aux limites territoriales de ces peuplades. C'était une forêt-frontière.

### *Les Carnutes*

L'un des peuples les plus célèbres des Gaules était celui des Carnutes. Leur capitale, située sur les bords de l'Eure, était *Autricum*, qui a plus tard retenu le nom du peuple,

Chartres, du latin *Carnutum*. Au sommet de l'escarpement qui domine les rives de l'Eure, les Carnutes adoraient une déesse-mère abritée dans une grotte. Ce peuple religieux formait les druides, grands prêtres et gardiens de la tradition. Le vaste territoire des Carnutes s'étendait au nord, depuis les rives de la Seine, Mantes et Poissy, jusqu'au-delà de la Loire, vers Blois et Romorantin, au sud.

L'ouest du territoire, occupé par la grande forêt-frontière, était plus précisément le pays d'un rameau des Carnutes, les Durocasses, dont la capitale était Dreux. Leur pays s'est appelé le Dreugésin (*pagus Dorcassinus*) ou, en français moderne, le Drouais. Ce pays a formé l'archidiaconé de Dreux jusqu'à la Révolution. Il comprenait non seulement Dreux, Brezolles, Châteauneuf et Senonches, mais s'avancé jusqu'à l'Huisne et la Commauche et comprenait Rémalard, Boissy-Maugis, Longny et Tourouvre. Après la conquête, les Romains ont conservé comme limites administratives ces limites gauloises. Aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, les diocèses chrétiens ont pérennisé ce découpage. C'est la source de nos connaissances.

### *Les Aulerques*

La partie sud de la forêt du Perche appartenait à la peuplade des Aulerques, séparée en plusieurs branches. Les Aulerques Cénomans avaient pour capitale *Suindinum* avant de retenir le nom de la peuplade, Le Mans. Les Cénomans s'étendaient jusqu'aux franges sud de la forêt, encore marquées aujourd'hui par les frontières départementales de l'Orne et de l'Eure-et-Loir avec la Sarthe : ainsi Saint-Bomer, Ceton, Bellou-le-Trichard, Pouvrail ont continué jusqu'à la Révolution à faire partie du diocèse du Mans. Des monnaies d'or et d'argent, des statères frappés aux types des Aulerques Cénomans ont été trouvés à Suré et à Saint-Germain-de-la-Coudre (au musée de Saint-Germain-en-Laye).

À l'ouest, dans la vallée supérieure de la Sarthe, se trouvaient les Aulerques Sagiens dont la cité principale était Sées, *Sagium*, parfois supplantée aux périodes troublées par Exmes, au pays des *Esuvii* ou *Oxismi*, en français Hiémois. C'est la raison pour laquelle au V<sup>e</sup> siècle, le village où vécut sainte Céronne est dit au pays d'Exmes, « *in pago Oximense* ». Au X<sup>e</sup> siècle, Corbon et Bellême sont encore dits appartenir au pays d'Exmes. La commune de Feings, du latin *finis*, limite, tire son nom de sa situation aux confins du territoire des Aulerques et des Carnutes. Enfin, tout au nord, le Perche touchait au territoire des Aulerques Éburovices dont la capitale était *Mediolanum* devenue, du nom du peuple, Évreux.

Le Perche, encore largement couvert de forêts à cette époque, ne comportait aucune cité, aucune ville, que des villages regroupant les populations dans les clairières ou quelques bourgs fortifiés sur les hauteurs, comme Authon, *Augustodunum*, la place forte dédiée à l'empereur Auguste.

Les habitants devaient s'efforcer de faire reculer la forêt et de cultiver les espaces défrichés. Ils tiraient une partie de leurs ressources de la chasse et de l'exploitation de la forêt. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque et jusqu'à la fin du Moyen Âge, les animaux domestiques, vaches, porcs, moutons, chèvres trouvaient leur vie dans les bois et contribuaient par leurs déprédations à la conquête de la sylvie primitive omniprésente qui inspirait à nos ancêtres de grandes frayeurs.

## Les voies de pénétration

On sait que les Romains dotèrent la Gaule de grandes voies de communication, les *viae publicae*, reliant entre elles les principales cités. De par le caractère accidenté et

boisé du Perche, le pays ne se trouve traversé que sur ses marges par quelques grands itinéraires. Notons que de nos jours, pour les mêmes raisons, les autoroutes et le TGV ont évité la traversée du cœur du Perche. Ces voies publiques avaient une largeur d'environ cinq à six mètres. Contrairement à une idée reçue, elles n'étaient pas toujours rectilignes, quand la topographie ne s'y prêtait pas. Elles n'étaient recouvertes de dalles que dans les villes. Dans la campagne, elles étaient empierrées par des épaisseurs de pierres calcaires ou de silex, selon la nature des terrains traversés, d'où le nom fréquemment rencontré de *Chemin Perré* (empierré). Le remblai pouvait être des scories de forges, d'où l'autre dénomination commune de *Chemin Ferré*.

Malgré ses collines escarpées, ses vallons à fonds humides, certainement marécageux à l'époque, le Perche est une région de passage obligé qui fait communiquer la riche plaine de Beauce avec les régions de l'Ouest, Normandie, Maine et Bretagne. Ces grands itinéraires ont été des axes de pénétration essentiels. Tout au long de cette histoire, on verra le rôle joué par ces voies qui véhiculaient non seulement les denrées et les échanges commerciaux, mais aussi les idées nouvelles, en un mot la civilisation.

### *Itinéraire I : de Sens à Valognes*

La plus ancienne carte connue au monde, la *Table de Peutinger* (IV<sup>e</sup> siècle), indique une route antique faisant communiquer Sens et Chartres à Valognes (*Alauna*) en Cotentin. Dans la traversée du Perche, cette route fut appelée *Chemin Chartrain*, ou encore *Chemin Ferré*. Fort mal repérée dans le Perche, elle passerait par Unverre, Moulhard où elle s'appelle *Chemin Henri IV*, ou par une variante d'itinéraire par Les Autels-Villevillon, où elle retient le nom de *Chemin aux Bœufs*, puis Authon, Ceton, La Ferté pour franchir l'Huisne à Pont-de-Gennes, *Pons*

*Yogene*, littéralement pont sur l'Huisne. Pont-de-Gennes et Montfort-le-Rotrou réunis ont pris malencontreusement le nom de Montfort-le-Gesnois !

*Itinéraire I<sup>bis</sup> : de Chartres au Mans*

Une variante de cet itinéraire, resté en service jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle – *La Guide des chemins de France* (vers 1560) le mentionne encore –, est qualifiée, sur les anciennes cartes d'état-major, de *Chemin de César*. Venant de Courville, passant par Chuisnes, elle entrait dans le Perche par Champrond-en-Gâtine, Montlondon, passait sous Rivray, puis à la Chaussée en Condé, franchissait l'Huisne pour remonter vers Colonard et Bellême où elle reprenait la voie venant d'Évreux.

*Itinéraire II : de Sens et Chartres à Jublains et Rennes*

Cette voie reliait Sens à Jublains (Mayenne), la cité des Aulerques Diablintes. C'est l'une des mieux identifiées. Partant de Chartres, par Courville et Fontaine-Simon, la voie empruntait la rive gauche de l'Eure, puis entrait dans la forêt à La Ferrière-au-Val-Germond, près Manou ; elle est identifiée sur les cartes sous le nom de *Chemin Ferré* ou *Chemin de César*. Les voies départementales (D 8, D 15, D 243, D 235) suivent son parcours sur les communes de Neuilly et de La Lande-sur-Eure où le tracé de l'ancienne route sert de limites communales. Au lieu-dit les Croix-Chemins, en Tourouvre, cette route croisait le *Grand Chemin Perray* d'Évreux au Mans. Cette route gagnait ensuite Sées ou Exmes par Champs et Moulins-la-Marche.

*Itinéraire III : d'Évreux à Tours*

Un autre itinéraire important, sur un axe nord-sud, est celui d'Évreux à Tours. Venant de L'Aigle par Les Aspres, cette route croisait l'itinéraire précédent aux Croix-Chemins

et traversait le Perche par La Chapelle-Montligeon, Corbon, Mauves, Saint-Ouen-de-la-Cour et Bellême. Elle sortait du Perche par Guémançais (*le gué manceau*).

#### *Itinéraire IV : d'Orléans au Mans*

Une autre voie fréquentée effleurait la forêt du Perche au sud, c'est la voie d'Orléans au Mans. Parfaitement repérée par son caractère rectiligne, notamment sur la commune du Plessis-Dorin où elle retient le nom de *Chemin de César*, passant par la chaussée bordant l'étang de Boisvinet, puis par Vibraye, cette voie gagnait Pont-de-Gennes, déjà cité.

#### *Les autres voies anciennes*

D'autres voies, servant de variantes à ces itinéraires ou voies secondaires, ont existé. Elles sont généralement repérées sur les cartes à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle sous les noms de Chemin Ferré, Chemin de César, voire Chemin Henry IV. On remarque tout au long de ces voies la présence de toponymes caractéristiques : la Voie, le Chemin, la Chaussée, la Rue... À Dorceau et à Boissy-Maugis est attesté un Chemin de César. En outre, on a remarqué que le nom de lieu les Maisons-Rouges indiquerait des relais où étaient hébergés les voyageurs.

## L'occupation du sol

### *Les camps romains*

Il est admis que, pour maintenir leur conquête, les Romains durent, en un premier temps, établir une occupation militaire avec, de place en place des camps, tels que César les a décrits : de forme carrée, protégés par des talus et de profonds fossés.

Le plus mythique des camps romains, dans l'imaginaire percheron, est la Tour du Sablon, en Gémages. L'historien René Courtin raconte dans un langage alambiqué que pour « *dompter le pays après l'héroïque défense de Viridorix, prince des Percherons, Gilles Caesar (sic) fit élever la Tour du Sablon, une forteresse bastie au lieu où était campé Sabinus* », et affirme que « *sur le linteau d'une huisserie de la tour étaient inscrits en lettres antiques, tels mots : SALVE CAESAR* ». Et en plein délire percheron, l'historien ajoute que « *les anciens du pays tiennent aussi vrai que leur Credo qu'il y a un trésor caché, la statue de César, d'or massif et plusieurs grandes richesses* ». Il précise que les habitants « *quoique pauvres et nécessiteux, par respect, n'ont jamais voulu y toucher* ».

Il faut écarter cette fable qui fait passer la Tour du Sablon, dans les bois de Gémages, pour un ancien camp romain. C'est plus certainement une motte de l'époque féodale. Tout aussi improbable est le campement des légions romaines en bordure de la forêt de Réno sur le Mont-Ligeon (*mons legionum*), sur le territoire de Corbon, où l'on retrouve un trésor caché, un cheval en or enfoui dans la pièce de terre des Trois Noyers, aussi mythique que le trésor de la Tour du Sablon.

En revanche, il convient d'examiner avec plus de sérieux le Camp de César, en bordure de la forêt de Bellême, sur la commune du Gué-de-la-Chaîne. Sur une photographie aérienne se distingue un quadrilatère irrégulier de plus de cent mètres de côté (145 mètres sur 93 mètres, 132 mètres sur 75 mètres). Le talus est relevé d'environ trois mètres. Des fouilles conduites en 1861 ont livré des maçonneries de pierre et de brique, des dallages, des tuiles, des débris de poteries et d'amphores et un matériel défensif, notamment des haches en bronze. Deux camps similaires ont été décrits, dont celui de la Sablonnière, près de

Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, et celui de La Perrière, par le Dr Jousset de Bellesme qui y voyait un réseau de camps destinés à protéger la route d'Armorique.

Une autre défense, en bordure d'une route antique, le camp de Saint-Gilles, à Tourouvre, passe également pour un camp romain. En revanche, la motte de La Ferrière-au-Val-Germond, en Fontaine-Simon, n'est qu'une motte castrale de l'époque féodale que la route contourne.

### *Les découvertes archéologiques*

Le Perche, traversé seulement par quelques voies antiques, n'a pas subi, comme d'autres provinces de la Gaule, une empreinte romaine profonde. Il faut aussi reconnaître que l'archéologie du sol n'y a été pratiquée que récemment : des travaux routiers effectués à Buré ont permis la fouille scientifique d'un établissement antérieur à l'occupation romaine dont les origines pourraient remonter au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et qui aurait été détruit au III<sup>e</sup> siècle. Les trouvailles qui ont été faites depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, au hasard de travaux agricoles, permettent de situer quelques grands établissements gallo-romains. La dispersion des sites ainsi que le petit nombre d'objets recueillis ne permettent pas de tirer de conclusions définitives. Si l'on dresse la carte des lieux où des vestiges archéologiques ont été retrouvés, on s'aperçoit que c'est la région de Tourouvre qui est la plus concernée, sans doute à cause du croisement des routes déjà signalées et de la présence de forges. Le centre de cette industrie se trouvait à Mézières (du latin *maceries*, ruines, débris), commune de Tourouvre. On y a retrouvé de nombreuses traces de fourneaux à fondre le fer, des vestiges de construction, des tuiles et des poteries romaines en grand nombre ; à plusieurs reprises des monnaies des empereurs Trajan, Vespasien et Constantin ont été mises au jour et montrent que ce centre était actif au temps du Bas-Empire. Non loin,

au hameau de la Tessonnière, a été retrouvée une jolie tête de déesse conservée au musée percheron, à Mortagne-au-Perche. Les établissements industriels de Dutray et des Fourneaux, commune de La Perrière, semblent avoir continué de fonctionner jusqu'au Moyen Âge.

Plusieurs établissements agricoles ont été reconnus au XIX<sup>e</sup> siècle, mais malheureusement jamais scientifiquement étudiés. Le plus important se situe à Villiers-sous-Mortagne, aux abords de la ferme de la Simonnière. Des mosaïques, dont une partie est encore présentée au musée percheron, des morceaux de colonnes en marbre, des débris de vases et de statues, des poteries, des céramiques rouges, permettent de juger du haut degré de civilisation que connaissaient ces colons. La disposition des lieux, comprenant des salles à hypocaustes et des canalisations apportant l'eau, montre que cette villa comportait des bains. Deux monnaies, l'une de Crispina Augusta, femme de l'empereur Commode (178 après J.-C.), l'autre de Volusien (253 après J.-C.) permettent de dater cet établissement qui a pu être détruit précisément après l'an 250 par les premières grandes invasions barbares. En 1906, fut trouvée à Mortagne une belle tête en pierre d'une Faustine (musée percheron), nom de deux impératrices romaines du II<sup>e</sup> siècle honorées pour leur beauté.

À Saint-Ouen-de-la-Cour, on a également trouvé d'importants vestiges gallo-romains, mais aucune fouille systématique n'a jamais été programmée. La présence de nombreuses scories de fer montre que les activités sidérurgiques assuraient la prospérité des villageois. Le site d'Arcisses, en Mauves, a également livré de nombreux vestiges de l'époque romaine. Au IX<sup>e</sup> siècle, il était encore habité par une colonie de Saint-Germain des Prés. Le Mont-Cacune à Sainte-Céronne, qui fut le premier foyer chrétien du Perche, était auparavant un centre gallo-romain. D'autres substructions ont été rencontrées au lieu-

dit la Mutte, en Ceton, sur le Mont-Avit, au bord de la voie antique rejoignant Le Mans. Il y avait eu un temple ou *fanum*.

Il pourrait m'être reproché de ne pas faire mention d'une antiquité romaine décrite par tous les guides du Perche, je veux parler des inscriptions de la fontaine de la Herse, en forêt de Bellême. Sur l'une des pierres se lit en lettres capitales romaines :

APHRODISIVM

Sur une autre pierre :

DIIS INFERIS  
VENERI  
MARTI ET MERCVRIO  
SACRVM

La dédicace de cette fontaine, « *À Aphrodite, aux dieux infernaux, à Vénus, à Mars et à Mercure* », permet d'attribuer à ces eaux ferrugineuses toutes les vertus que l'on puisse désirer. Cette inscription dont l'historien Courtin relate la découverte en 1607 est apocryphe, création de cette époque où tous les érudits étaient épris de l'Antiquité classique. En revanche, la source minérale est certainement reconnue pour ses qualités curatives depuis toujours. Le poète Scarron en fait état dans son *Roman comique* (1651). Bellême était placée sous le signe des divinités puisque, selon certains, son nom viendrait de *Belisama*, déesse gauloise.

L'archéologie aérienne a livré dans certaines régions des indications précises sur la densité de l'occupation romaine. Mais les missions effectuées par des amateurs au-dessus du territoire percheron n'ont pas permis de découvertes gallo-romaines. Elles ont seulement révélé plusieurs mottes castrales encore inconnues. Cette observation conforte notre appréciation sur le faible peuplement du Perche.

### *L'apport de la toponymie*

Un autre moyen d'apprécier la romanisation de la Gaule est d'étudier la fréquence des toponymes d'origine latine. Selon un usage courant, beaucoup de domaines – *villae* – ont retenu le nom du propriétaire suivi du suffixe *-acus*, ce qui donne dans la France du Centre des finales en « i » ou en « y » ou parfois en « é » : Appenai, domaine d'*Apius* ; Buré, domaine de *Burius* ; Chemilli, domaine de *Camilius* ; Dancé, domaine de *Domitius* ; Loisé, domaine de *Lutius* (Loisail en est le diminutif) ; Longny, domaine de *Loconius* ; Martigny, domaine de *Martinus* (Saint-Germain-de-Martigny) ; Neuilly, domaine de *Navilius* ; Nocé, domaine de *Navitius* ; Origny, domaine d'*Orinius* ; Sérigny, domaine de *Serenius* ; Soligny, domaine de *Solemnus*.

D'autres noms traduisent également la colonisation romaine. Ce sont les Coulonges (*colonica*), Coulonges-les-Sablons, Saint-Marc-de-Coulonges et non loin Coulonges-sur-Sarthe.

### Les invasions barbares

Alors que la paix romaine – *pax romana* – laissait vaquer les habitants à leurs travaux ordinaires et notamment à la mise en culture des terres défrichées, les frontières de l'Empire sur le Rhin étaient soumises à la pression croissante de peuples germaniques venus de l'Est et qualifiés de barbares (puisque'ils étaient *barbus*, alors que les Romains se rasaient, signe de civilisation). Malgré les légions impériales, malgré les fortifications, la frontière ou le *limes* finit par craquer en 253 après J.-C. Les villes durent s'enfermer à la hâte derrière des remparts ; les campagnes furent livrées au pillage, les domaines agricoles abandonnés, les colons tués ou chassés.

Tout au long des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, les peuples venus de Germanie, et d'au-delà, vont déferler sur l'Empire romain. L'empereur, son administration et ses légions sont incapables de faire face à ce flot sans cesse renouvelé. Ce sont les Alamans, les Francs, les Saxons, puis les Goths, Wisigoths et Ostrogoths, et d'autres peuplades encore, les Burgondes, les Alains (d'où les noms de lieux Allaines, Allainville, Courtalain), les Marcomans (d'où peut-être Miermaigne ?) et les Maures, d'où *Mauritania* (Mortagne), avant que ces mercenaires ne regagnent le Maroc et la Mauritanie. Parmi ces peuples, les Francs Saliens, installés sur les rives de la Meuse et de l'Escaut, et les Francs Ripuaires, sur celles de la Moselle et du Rhin, s'installèrent à demeure dans le nord de la Gaule. Quoique peu nombreux mais plus décidés et mieux structurés, les Francs ont trouvé un maître en élisant pour roi Clovis, chef intelligent et combatif. Après avoir guerroyé comme ses prédécesseurs, il comprit, sous l'influence de Clotilde, fille du roi des Burgondes, que la seule force qui demeurait en Gaule était l'Église. Sa conversion au catholicisme par le baptême de Reims, en 496, est considérée comme l'acte fondateur de la *Francia*.





## Chapitre IV

# Aux temps mérovingiens et carolingiens

### Les saints ermites

On sait aujourd'hui que la propagation du christianisme au nord de la Loire se fit beaucoup plus lentement qu'on ne l'avait cru autrefois. Les premiers évêques n'ont été installés à la tête de chacune des grandes cités qu'au III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle. La nouvelle religion est longtemps restée l'affaire des gens des villes, tandis que dans les campagnes la population demeurait attachée aux dieux gaulois auxquels étaient venues s'adjoindre ou se substituer les divinités romaines. Les populations continuaient de rendre un culte aux fontaines, aux arbres et aux pierres. Pour ces raisons, on sait que le nom de *pagani*, païens, est le même que celui qui désigne les paysans. L'évangélisation des populations rurales isolées dans la campagne a été le fait d'ermites décidés à rechercher Dieu dans les solitudes des forêts, les *déserts*, loin du tumulte des villes. Comme toujours, le Perche, peu peuplé, peu fréquenté par les voyageurs, est resté longtemps à l'écart. La conversion des populations semble avoir été assez laborieuse. Les premiers prédicateurs n'hésitèrent pas à christianiser les

symboles des anciennes croyances. Il n'est pas étonnant qu'au pays des druides les vieux chênes, comme celui de La Loupe, aient accueilli entre leurs rameaux les nouveaux symboles, la croix ou la statue de la Vierge ; le Chesne-Mariette, au Favril, a la même origine. Pierre-Fixte, qui devait son nom à une pierre levée, avait aussi une fontaine sacrée qui fut replacée sous le patronage de saint Jean-Baptiste. Les fontaines sacrées abondent encore dans le pays percheron et chacune a ses vertus : la fontaine Saint-Marc à Souancé, la fontaine Saint-Laurent à Boissy-Maugis, la fontaine Saint-Germain à Loisé, la fontaine Sainte-Anne à Fontaine-Simon, la fontaine Saint-Benoît à Courcerault dont on ne connaît pas l'ancienneté, et tant d'autres qui ont leur légende. La pierre druidique de Boissy-Maugis devint la Pierre de Saint-Laurent ou encore de la Bonne Vierge et on pourrait multiplier les exemples où de nombreux saints vinrent prendre la place des anciennes divinités pour intercéder en faveur des vivants.

### *Sainte Céronne*

La première mention du christianisme dans le Perche, d'après les textes hagiographiques, correspond à l'arrivée de sainte Céronne au Mont-Romigny dans le pays d'Exmes. Cette jeune fille venait de la province de Narbonnaise ; elle appartenait à une riche famille chrétienne et avait décidé d'aller porter la bonne parole aux populations du Nord. Elle se fixa sur le Mont-Cacune, dans le lieu qui retient aujourd'hui le vocable de Sainte-Céronne, près de Mortagne. Après avoir consacré sa vie à l'enseignement de la foi, elle mourut aveugle en 490 et fut aussitôt considérée comme une sainte. Des pèlerinages s'instaurèrent sur les lieux qu'elle avait fréquentés, et des miracles furent constatés à la fontaine dite de l'Orion, où elle avait l'habitude d'aller boire.

### *Saint Laumer*

De Chartres partit un autre personnage, Laumer, ou Lhomer, Launomarus. Empruntant la voie romaine, il s'enfonça dans la forêt ; il séjourna d'abord à Belhomert, paroisse à laquelle il a laissé son nom, avant d'aller plus avant, au Pas-Saint-l'Homer. Il fit disperser les pierres druidiques, mais il ne réussit pas à leur arracher leur symbolisme religieux, au point que la commune a retenu le nom du saint à la présence de la pierre qui se trouve dans l'église. Désireux de trouver encore une plus grande solitude, il s'arrêta en un lieu appelé Corbion, sur les rives de la rivière de Corbionne. Après avoir construit sa cabane, Laumer commença à prêcher l'Évangile aux paysans qui vivaient isolés au milieu des bois. Son savoir-faire pour cultiver la terre, éloigner les bêtes sauvages, guérir les malades, lui valut une grande renommée et de nombreux disciples s'agrégèrent à son installation ; ils ne tardèrent pas à former une communauté qui retint le nom de Moutiers, du latin *monasterium*. C'était le premier monastère du Perche.

### *Saint Lubin*

Un autre ermite partit de Chartres et, suivant l'une des voies antiques de Chartres au Mans, s'arrêta en forêt de Charbonnières, c'est-à-dire là où l'on brûlait la forêt pour faire du charbon et libérer le sol. Il se nommait Lubin, *Leobinus*. Lui aussi s'enfonça plus profondément pour s'établir un peu plus loin, à Saint-Lubin-des-Cinq-Fonts, où il christianisa les cinq fontaines vénérées en ce lieu. La renommée de Lubin fut telle qu'on vint le chercher pour diriger le monastère fondé à Brou en l'honneur de saint Romain. Sa réputation s'étant encore accrue, les Chartrains le choisirent pour évêque. Il passe pour avoir fixé les limites de ce grand diocèse qui allait de Poissy à Chambord. Il mourut en 556 et fut aussitôt porté sur les autels. Éman partit également de Chartres vers le Perche, s'étant arrêté

près d'Illiers, au lieu où étaient vénérées les sources du Loir, en fait la résurgence de cette rivière. Il y fut assassiné par des bandits et aussitôt honoré comme un martyr.

### *Saint Avit et ses disciples*

Le plus célèbre groupe d'évangélistes provient de l'abbaye de Saint-Mesmin de Micy, près d'Orléans, véritable pépinière d'ermites. Avit, *Avitus*, ayant demandé à l'évêque du Mans, saint Innocent, où il devait aller prêcher l'Évangile, l'évêque l'envoya aux confins de son diocèse qui s'étendait jusqu'à la forêt du Perche. Avit s'installa dans une ancienne villa romaine, nommée *Piciacus*, ruinée par les invasions barbares, et il se mit aussitôt à l'ouvrage, défrichant, semant, faisant jaillir des fontaines et bien entendu prêchant la bonne parole. Il ne tarda pas à se rallier les populations avoisinantes et d'autres compagnons, qui avaient suivi les mêmes voies que lui, vinrent s'établir à ses côtés. C'est ainsi qu'Almire s'installa à Gréez-sur-Roc, où sa fontaine est toujours honorée. Ulphace, *Ulfacius*, et Bomer, *Boamirus*, fondèrent les paroisses nouvelles qui portent encore leur nom, tandis que Caletric, *Caletricus* ou Calais, allait ouvrir non loin de là, à Anisola, un grand monastère mérovingien devenu Saint-Calais, dont dépendaient un prieuré fondé à Authon en l'honneur de l'apôtre André, au lieu et place du temple d'Auguste, ainsi que les églises de Charbonnières, Montmirail et Champrond [-sur-Braye].

### Les paroisses primitives

L'influence de ces ermites fut déterminante pour l'implantation du nouveau culte. C'est l'époque de la formation des paroisses, correspondant à de grands ensembles agricoles. Il est d'ailleurs à noter que les

communes qui ont aujourd'hui de grands territoires (supérieurs à 1 500 hectares) sont généralement les paroisses primitives qui n'ont pas subi de démembrement. En faisant la statistique des dédicaces des églises du Perche, on s'aperçoit que vient en tête la Vierge, ce qui n'est pas étonnant quand on sait la vénération très ancienne dont jouissait la mère de Dieu et le culte particulier voué à Notre-Dame de Chartres. Les dédicaces les plus nombreuses vont ensuite à saint Martin, l'infatigable évêque de Tours, l'apôtre des Gaules, à saint Hilaire, évêque de Poitiers, autre grand évangelisateur des Gaules, à saint Aubin, évêque d'Angers, à saint Ouen, évêque de Rouen, à saint Germain, évêque d'Auxerre, ou à son homonyme l'évêque de Paris. Les structures des paroisses sont restées stables jusqu'à nos jours, si l'on excepte quelques remaniements autour des châteaux à l'époque féodale et les rares fusions de l'administration moderne, jusqu'au tout récent bouleversement des structures paroissiales intervenu dans le diocèse de Sées en 1995, mettant fin à des siècles de traditions.

### *Le saltus Perticus*

On ne sait rien ou pas grand-chose de la situation politique du Perche à cette époque, tour à tour au pouvoir des rois successeurs de Clovis qui s'entre-déchiraient et se disputaient le territoire de la *Francia*. Le Perche est mentionné au temps de Clotaire I<sup>er</sup>, quand les rois Gontran et Thierry poursuivirent leur frère jusque dans le Perche où le pays était encore suffisamment couvert pour rendre le fugitif introuvable. Les rares textes qui citent le nom du Perche évoquent le *saltus*, c'est-à-dire le pays boisé, difficile. Pourtant, il faut croire que la colonisation fit certains progrès à la suite de l'arrivée des Francs, qui soumirent les populations locales issues des Gaulois

romanisés. Le servage fournissait la main-d'œuvre pour les déboisements et la mise en culture des grands domaines. Il est difficile de savoir à quelle cadence les défrichements et la colonisation des terres se sont déroulés à l'époque mérovingienne, car les invasions normandes détruisirent les archives des abbayes.

### *La toponymie franque*

Les spécialistes de la toponymie ont noté la fréquence de certains noms qui reflètent une occupation franque. Ce sont les noms en *cour*, du bas latin *curtis*, domaine, ferme, précédés ou suivis du nom d'un propriétaire généralement à consonance germanique. Dans le Perche, *cour* se place en tête du nom, alors qu'en Beauce (ou en Lorraine) *cour* forme la finale. On peut citer comme noms de paroisses, Courcerault (*Curtis Sesoldi\**), Courgeon (*Curtis Saonis ou Curtis Saxone\**), Courgeoùt (*Curtis... ?*), Courtalain (*Curtis Alani*), Courthioust (*Curtiolt*), Courtoulin (*Curtis Dodleni\**) et, par dissimilation, Colonard (*Curtis Leonardi*), Corubert (*Curtis Huberti*) ; comme noms de domaines qui ne sont pas devenus des paroisses, Cougaudrai (*Curtis Waldrici\**), Courboyer (*Curtis Boarii*), Courcessin (*nom proche de Courcerault*), Courtangis (*Curtis Ansgili\**), Courtoisnon (*Curtis... ?*).

La *cour*, dans le nom Saint-Ouen-de-la-Cour, désigne le domaine par excellence, peut-être le même que le *Curtis Perpedum* de la charte de Notre-Dame du Vieux-Château.

D'autres noms d'origine germanique sont présents dans la toponymie, les noms en *ville* ou *villiers* précédés d'un nom germanique : Argenvilliers (domaine de *Hargent*) ;

---

\* Noms attestés dans le *Polyptyque d'Irminon*.

Béthonvilliers (domaine de *Berto*) ; Francvilliers ; Moussonvilliers ; Nonvilliers (probablement pour Longvilliers).

### *Les vestiges archéologiques*

Si l'époque franque a laissé de fortes empreintes toponymiques, on ne peut en dire autant de l'archéologie. Ce sont les sépultures qui, en beaucoup de régions, ont donné les plus belles découvertes. Mais, dans le Perche, celles-ci ont été modestes.

Des sarcophages de grès roussard, dit encore grison, remontant à cette époque, ont été mis au jour en des circonstances fortuites. Ceux présentés au musée percheron de Mortagne proviennent de Sainte-Céronne. D'autres, découverts à Condé en 1967, sont au musée des Arts et traditions populaires du Perche. Il en a été également trouvé à Bazoches-sur-Hoësne, à Berd'huis, à Mauves-sur-Huisne, à Nogent au Champ-Bossu, à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, à Saint-Ouen-de-la-Cour et à Suré. On a découvert, en 1917, sur le champ de courses de Mortagne, un cimetière mérovingien qui a livré des pièces en bronze provenant d'habillement masculin : plaque et boucle de ceinturon. Leur décor, finement gravé en creux, est caractéristique de l'ornementation franque en usage dans la France du Nord. Des plaques-boucles décorées d'animaux fantastiques, attribuées au VII<sup>e</sup> siècle, ont été découvertes à Saint-Hilaire-sur-Erre.

### Les fondations monastiques

#### *L'abbaye de Saint-Père en Vallée*

À l'époque mérovingienne, trois grands établissements monastiques furent dotés de terres dans le Perche. La tradition attribue ces donations à la reine Clotilde, épouse

de Clovis, roi des Francs. En fait, il s'agit plutôt de dons de la reine Bathilde, épouse de Clovis II. Sainte Bathilde, morte abbesse de l'abbaye royale de Chelles, honorée comme bienfaitrice de l'Église, aurait distribué un grand *fisc* royal, la forêt du Perche, qui appartenait peut-être à son douaire. L'abbaye Saint-Père en Vallée reçut un certain nombre de paroisses. Plus de vingt dans le Perche-Gouet et le Thimerais continuèrent à dépendre de la grande abbaye chartraine, contribuant à sa prospérité par l'envoi des dîmes et autres redevances (Arrou, Brou, Chapelle-Royale dont le nom rappellerait la qualité de la donatrice, Villevillon et Yèvres, au Perche-Gouet ; Boissy-lès-Perche, Brezolles, La Chapelle-Fortin, Moussonvilliers et Senonches, en Thimerais). Moutiers-Saint-Laumer eut également sa part et fut même dotée de terres situées en dehors du pays chartrain : Origny (près de Bellême), ainsi que quelques terres en Normandie et en Auvergne.

### *Les domaines de Saint-Germain des Prés*

On en serait réduit à ces quelques indices si un document extraordinaire ne venait jeter un éclairage particulier sur l'état du Perche à l'époque de la mort de Charlemagne (814). Il s'agit du *Polyptyque d'Irminon*, ou dépouillement général des biens de l'abbaye de Saint-Germain des Prés de Paris. Ce document énumère la totalité des habitants, femmes et enfants compris, dans chaque domaine, la contenance des terres, leurs productions, le nombre d'animaux qui s'y trouvent et les redevances en argent ou en nature envoyées à Saint-Germain des Prés. On ne sait dans quelles circonstances l'abbaye de Saint-Germain fut dotée de ce domaine, certainement une donation royale. Deux centres administratifs étaient implantés dans le Perche : Boissy-Maugis, au diocèse de Chartres, pays de Dreux, et, à proximité immédiate, dans la vallée de l'Huisne, celui de Corbon, au diocèse de Sées, pays d'Exmes ou Miémois.

Corbon était alors le chef-lieu d'une circonscription, appelée *centenie*. On peut aujourd'hui reconnaître un certain nombre de lieux cités, pour la plupart de simples domaines, dont quelques-uns ont été élevés à la qualité de paroisses : *Villa Lausei* (Loisé et Loisail), *Manvas* (Mauves), *Villare* (Villiers-sous-Mortagne), *Curtis Saone* (Courgeon), *Gamarziacas* (Gémages). D'autres noms cités sont restés des exploitations agricoles telles qu'Arcisses ou Landres et Rônel, en Mauves, le Pont et Psot, à La Chapelle-Montligeon, Cougaudrai et Monhinot, à Saint-Mard-de-Réno... Le second domaine, autour de Boissy-Maugis, fait état de nombreuses exploitations sur Boissy même, comme Pommerai, le Ray, le Chêne-d'Auvilliers, ou proche comme Bizou. Il a déjà été mentionné que les habitants de Boissy étaient autorisés à entretenir huit cents porcs dans la forêt du Perche, où ils devaient largement contribuer au déboisement. Il est également curieux de noter qu'à cette époque Boissy comportait déjà des forges. D'autres services sont spécifiques, tel que le charroi des vins à prendre en Anjou pour les conduire à un relais proche de Chartres. Le domaine de Boissy était également tenu de fournir des oiseaux de proie, un autour et trois éperviers, pour la chasse. Cette redevance était due en argent si on n'avait pas pu en attraper : on peut penser que l'abbé de Saint-Germain devait en faire présent à ses hôtes de marque.

### *Comment vivait-on au temps de Charlemagne ?*

Les informations dont nous allons faire état concernent les terres de Corbon, de Boissy-Maugis et leurs dépendances. Les familles citées une à une dans le *Polyptyque* se composent de quatre à neuf enfants. Chaque personne n'est connue que par son prénom qui est le plus souvent à consonance germanique. Cela ne dénote pas forcément l'origine ethnique du prénommé mais cela procède plutôt du choix que fait le dominé de suivre les usages du

dominant. Les prénoms d'une même famille commencent souvent par le même radical. Par exemple, le colon *Sigramnus*, de Combres (radical Sig, victoire) a pour enfants *Sigericus*, *Sigegramnus*, *Sigradus*, *Sigevertus*. Pour prendre un autre exemple *Winnevertus*, de Corbon (radical *Win*, ami) a pour fils *Winebertus*, *Winneboldus*, *Winnemannus* et pour fille *Winegildis*, *Wineberga* et quelques autres encore. Les noms chrétiens – puisque toutes ces familles étaient catholiques – sont plus rares. On rencontre, par exemple à Gémages, à côté de noms germaniques, les prénoms de Jean, Matthieu, Jonathan et pour les filles, Marie et Marthe.

La société est très hiérarchisée, répartie en classes selon la naissance. Il est difficile de sortir de sa condition, car le mariage avec une personne d'un rang inférieur abaisse celui qui transgresse la règle. Au sommet de la pyramide sociale, il y a les hommes libres ; ce sont les moins nombreux et pour la plupart des agriculteurs disposant entièrement de leurs domaines, terres libres que l'on appellera plus tard *alleux*. Ces hommes libres doivent payer une redevance en nature à l'abbaye, provenant de leur culture ou de leur élevage : porcs gras et poules grasses paraissent les plus appréciés. En outre, les hommes libres doivent une journée de travail à l'abbaye. Les *hôtes*, très peu représentés, ne sont peut-être que des résidents temporaires. Les *colons* sont également agriculteurs mais ils sont attachés à une terre qu'ils ne peuvent quitter. Néanmoins, ils peuvent posséder quelques biens propres. On pense qu'ils descendaient des anciennes populations gallo-romaines. Des responsabilités locales leur sont confiées.

Les *lides* ont un sort moins doux que les colons mais ils sont encore au-dessus des *serfs*. Ce sont des ouvriers agricoles attachés à une exploitation. Ils n'ont à eux que leurs meubles et une partie des produits gagnés par leur

travail. Ils peuvent recevoir des dons de leurs maîtres auxquels, chaque année, les femmes doivent offrir une pièce de lin. Ils paient des redevances élevées. Ils n'ont pas de personnalité juridique et sont appelés les *hommes de Saint-Germain* car ils sont vendus avec la terre, tout comme le bétail. Les colons et les lides sont soumis à trois jours de corvée pour l'abbaye. Ils doivent assurer le guet, les clôtures, l'enlèvement du fumier ou des ordures. Ils travaillent dans les bois pour faire les voliges et les bardeaux, afin d'assurer le clos et la couverture des maisons, mais également les torches, bois destinés à être enduits d'argile, pour faire le torchis des maisons à pans de bois.

En bas de l'échelle sociale, les *serfs* sont relativement peu nombreux, au prorata des colons et des lides. Cette main-d'œuvre servile ne possède rien en propre, ne jouit d'aucun droit civil, pas même celui de témoigner devant un tribunal. Ils doivent la corvée six jours sur sept (c'est ce qu'on appelle *corvéable à merci*). Ils sont soumis aux châtiments corporels et marqués au fer rouge pour être rattrapés en cas de fuite. Les mariages mixtes sont défendus. Les enfants suivent le sort de la mère, mais les maîtres peuvent en disposer. Cette condition fait penser à la comptine à répons d'une sorte de jeu de barres que l'on chantait encore dans les écoles du Perche dans les années 1950 :

- *Où sont les serfs ?*
- *Dans la forêt.*
- *Qu'est-ce qu'ils y font ?*
- *Ils y travaillent.*
- *À quel métier ?*
- *Au charpentier.*
- *Faut-il les tuer ?*
- *Oui !/ Non !*

Jeu cruel, mais les enfants naïfs, dont j'étais, pensaient au cerf de la forêt alors qu'il était question de nos ancêtres du Moyen Âge.

La population était encadrée par des officiers publics, les *ministeriales*, qui avaient à leur tête un maire (*major*) et des doyens qui étaient des hommes d'âge, laïcs et mariés. Mais il y avait aussi des *juniores*, formés pour accéder aux responsabilités, des cellériers chargés de la collecte des redevances, des juges dispensés de corvées et des forestiers chargés de garder les bois et de régler les coupes. Ces derniers étaient bien payés. Ils devaient fournir comme redevances à l'abbaye du blé, des outils, une paire de landiers et une chaudière. Les communautés disposaient d'une église desservie par un clergé local et dotée d'un patrimoine foncier d'environ deux hectares, la *cella*, qui comportait des cabanes habitées par les lides. Ce nom de *cella* s'est conservé dans certains toponymes comme Bretoncelles ou Maisoncelle.

Parmi les personnes à statut privilégié, se trouvaient les *meuniers*. On comptait alors sept moulins à eau à Boissy, dont l'un, construit par l'abbé Irminon, était neuf. Les meuniers payaient des redevances en argent, en blé, en malt. Ils avaient deux cents porcs dans les bois, à cinq lieues alentour. Il est précisé que les meuniers ne devaient rien prélever sur les meutes, mais l'abbé, sans illusion, note qu'ils se servaient au passage. Parmi les métiers, on rencontrait des *forgerons* qui fabriquaient des outils et des armes, des *charrons* qui fournissaient une charrette, des *brasseurs* qui faisaient de la boisson avec le houblon et le malt, des *tonneliers* qui fabriquaient des douelles de chêne et des cercles en osier pour les tonneaux, et des *tisserands* qui travaillaient le lin et le chanvre.

La mise en culture des terres mobilisait toute la population affectée à la corvée. Les labours se faisaient

avec des bœufs, le cheval étant réservé au transport par bât. On semait déjà du blé d'automne ou du blé de printemps. À part le froment, on cultivait le méteil, le seigle, l'avoine, l'orge et, plus inattendu, le lin. La moutarde était sans doute cultivée pour faire de l'huile et le houblon pour fabriquer la bière (le cidre ne sera connu qu'au XV<sup>e</sup> siècle). Il n'y avait pas de vigne à Corbon, ni à Boissy. Toujours par corvée s'effectuaient les binages, les clôtures, certainement obtenues par plessage pour protéger les cultures des bêtes. La moisson, qui se faisait à la faucille, mobilisait toute la main-d'œuvre ; même le maire et les doyens y étaient astreints. Puis intervenaient les cellériers pour engranger la récolte. La collectivité payait certains impôts supplémentaires pour l'armée et lui fournissait de la viande de bœuf et de mouton, du bois, mais aussi des lances et des javelots en fer fabriqués aux forges de Boissy.

Les domaines de Corbon et de Boissy étaient parmi les plus riches de Saint-Germain des Prés. Un quart des revenus de l'abbaye en provenait. Chaque année, le Perche envoyait à l'abbaye des produits du terroir : animaux et volailles, œufs, huile, miel, cire, savon...

Le Perche était le seul domaine à fournir du fer : cent livres par an et par habitant. Pour assurer cette production, il fallait aller extraire le minerai à ciel ouvert, approvisionner la forge en bois et en castine (calcaire facilitant la fusion). Ce fer était transformé en gueuses puis en haches, cognées, lances et javelots qui sont nommément cités.

Le *Polyptyque* paraissait régler pour longtemps la marche de cette société rurale encore fondée sur le servage. Il n'en fut rien. Tout devait disparaître sous le coup des invasions d'hommes venus du Nord qui retinrent le nom de Normands. Les bouleversements furent si profonds, les mutations si irréversibles que l'abbaye de Saint-Germain ne semble jamais avoir cherché à recouvrer ses anciennes

possessions. Au milieu de la tourmente, la situation des populations s'était sans doute considérablement dégradée. C'est l'une des périodes les plus sombres de l'histoire. Les populations rurales furent de plus en plus réduites au servage et durent travailler dans une totale insécurité pour le compte d'un chef de guerre, le plus souvent cruel et violent, qui avait soumis le pays à sa toute puissante autorité.

### Les invasions normandes

Au cours des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, le vaste empire que Charlemagne avait voulu puissant, prestigieux et hiérarchisé a subi tant d'assauts qu'il va se désagréger, faisant place à de nouvelles structures politiques et sociales. Les cadres administratifs, conçus à l'échelle de l'empire, vont se révéler inaptés à résoudre les grands problèmes qui assaillent le pays. Les faibles souverains carolingiens, successeurs de Charlemagne, apparaissent inopérants. Le problème de la mise en défense du territoire contre les invasions normandes va bouleverser la hiérarchie de la société et ainsi porter de rudes coups à l'autorité publique. L'insécurité va s'installer partout, modifiant les relations du souverain et des fonctionnaires placés à la tête de chaque circonscription. D'autres ferments de dissolution se sont ajoutés aux causes extérieures et ont brusqué la dislocation de l'Empire : ce sont les transformations de la société et des rapports d'homme à homme.

C'est ainsi que le comte carolingien, une sorte de préfet, un fonctionnaire placé à la tête d'un pays (*pagus*), va devoir recruter lui-même des forces capables de garantir la sécurité. Il va alors s'affranchir du souverain affaibli, sans

moyens appropriés, et qui ne peut lui envoyer de renforts. Quand l'hérédité des charges se sera établie, ces fonctionnaires auront cessé d'être soumis à la stricte autorité du souverain. C'est ainsi que de grands commandements se sont créés pour lutter contre les Normands. Les ancêtres d'Hugues Capet, descendants de Robert le Fort, chef de guerre efficace, se sont progressivement imposés sous le titre de duc d'Entre-Seine-et-Loire puis de duc de France, ajoutant celui de comte de Paris après qu'Eudes eut sauvé la Cité en 885. Les hommes qui s'étaient placés sous leur autorité, tels que les comtes de Chartres ou d'Anjou, se sont à leur tour émancipés. Ainsi sont nées les grandes principautés féodales. Que s'était-il donc exactement passé ?

À partir du milieu du IX<sup>e</sup> siècle, de grands hommes rous, venus des mers du Nord, débarquèrent sur de curieux bateaux plats, les drakkars (dits encore esnèques), sur les côtes de l'ouest de la France, remontant les fleuves et les rivières et faisant main basse sur tout ce qu'ils pouvaient emporter, puis disparaissant aussitôt après le raid.

Le Perche, difficile d'accès, sans rivière navigable, peu peuplé, n'était pas une proie de choix pour ces pirates d'un nouveau genre. Les villes de Tours, de Chartres ou de Paris les intéressaient davantage. Dès 840, le pays nantais, l'Anjou et le Maine tombèrent sous leur coupe. Les incursions affectaient régulièrement les côtes de la Manche. La *Chronique de Saint-Wandrille* relate qu'en 856 des envahisseurs normands sous la conduite de deux chefs vikings, Sidroc et Bjorn, se sont avancés jusque dans le *saltus perticus*. Le roi Charles le Chauve vint les déloger et en aurait fait un grand carnage.

C'est l'époque où Robert le Fort reçut la charge des marches de l'Ouest et eut à combattre de nouvelles incursions en 858, 859 et 860. Le roi fut obligé de diviser

le commandement entre les chefs locaux, plus à même de défendre les populations. À la tête des diocèses, les évêques adressèrent au Ciel des prières publiques contre les Normands : « A furore normannorum, libera nos Domine », « *de la fureur des Normands, libérez-nous Seigneur !* » (formule longtemps consignée dans les rituels au rang des calamités, à côté de la grêle et des orages). Pour être plus efficaces, des évêques prirent eux-mêmes la tête des troupes ou confièrent la défense des chrétiens à des hommes de guerre recrutés dans leur entourage. Il faut dire que l'armée carolingienne régulière, entraînée aux batailles rangées, était incapable de faire face à un ennemi très mobile et réputé insaisissable. Les villes de Tours, du Mans et de Chartres rétablirent leurs remparts ; de même les bourgs du Maine furent mis en état de défense et on y dressa des fortifications, des mottes (le mot apparaît à cette époque). Il faut comprendre l'importance stratégique du Perche qui fermait les communications entre les pays de la Seine et de la Manche avec ceux de la Loire. Malgré les difficultés que représentaient le relief et les forêts, le Perche constituait un passage obligé. C'est en 866 que Robert le Fort, Eudes, comte d'Orléans et Hugues I<sup>er</sup>, comte du Maine, emportèrent chèrement la victoire à Brissarthe, au nord d'Angers. Robert le Fort y trouva la mort mais son fils, Eudes, prit aussitôt la relève. Les Normands réussirent néanmoins à s'infiltrer puisque les moines de Moutiers-Saint-Laumer, à la suite de la destruction de leur monastère, se plaignaient à Charles le Chauve de la perte de leurs chartes de donation et demandaient la confirmation de leurs biens (l'acte original, daté des années 860-861, conservés aux Archives nationales, est considéré comme un faux). En 872, ils s'étaient d'abord transportés dans leur domaine de Précei, près d'Avranches, puis, après diverses pérégrinations, demandèrent asile au comte de Chartres qui les établit au

pied du château de Blois ; c'est aujourd'hui l'église Saint-Nicolas. L'abbaye Saint-Laumer, sur les bords de la Corbionne, après avoir été complètement détruite, fut abandonnée. En 873, Charles le Chauve tenta de déloger les Normands de la Loire, puis traversa le Perche à marches forcées pour répéter la même opération sur les bords de la Seine, empruntant vraisemblablement la voie antique du Mans à Évreux (itinéraire III).

Après la mort de Charles le Chauve en 877, ses faibles successeurs furent supplantés par le fils de Robert, duc de France. Il laissa l'initiative de la défense aux chefs locaux qui, moyennant le serment de fidélité et d'hommage, furent la souche des dynasties féodales. En 911, une bande de Danois débarquée sous les ordres de leur chef *Rolf* ou Rollon vint assiéger Chartres, brûla les faubourgs et une partie de la ville. L'évêque *Wantelmus* ou Ganteaume dut assurer lui-même la défense de la cité épiscopale. Il réussit à faire fuir les assaillants en portant sur le rempart la sainte relique que l'empereur Charles le Chauve avait donnée au trésor de la cathédrale : la Sainte Chemise ou Voile de la Vierge. Le 11 juillet 911, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, le roi Charles le Simple abandonna au chef des Normands, Rollon, un vaste territoire autour de Rouen en échange de sa conversion au christianisme, avec l'espoir de le placer sous la tutelle des évêques, et lui donna sa fille en mariage. Cette installation ne mit nullement fin à l'insécurité, le nouveau duc de Normandie n'étant pas du tout décidé à se cantonner au territoire de l'ancienne Neustrie qui lui avait été accordé. C'est ainsi que les pays de Lisieux, de Bayeux, le Cotentin, le pays d'Évreux et celui de Sées furent bientôt placés sous l'autorité des nouveaux maîtres. Les Normands rêvaient aussi de s'emparer de Chartres, du Mans, voire d'Angers. C'est certainement à cette époque que l'évêque de Chartres mit en place un réseau de défenses, confiées à des seigneurs

laïcs qui devaient lui rendre foi et hommage. Ce sont les cinq barons d'Alluyes, d'Authon, de La Bazoches, de Brou et de Montmirail dont les terres furent plus tard réunies par la seule famille Gouet sous le nom des Cinq Baronnie. L'évêque investit également un seigneur pour la baronnie de Longny et celle du Chêne-Doré en Saint-Denis-des-Puits. Il confia encore la défense des biens de l'Église à un vidame (du latin *vice dominus* signifiant à la place du seigneur).

Il est resté de cette situation féodale la curieuse cérémonie d'entrée de l'évêque dans sa bonne ville de Chartres, porté par ses vassaux, les barons du Perche-Gouet, Longny, Chêne-Doré et le vidame. Cette procession perdura jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, et ensuite ne fut plus que symbolique.

En 962, le duc de Normandie, Richard I<sup>er</sup>, rendu furieux par la prise d'Évreux par le comte de Chartres, Thibault le Tricheur, appela à l'aide des Danois qui incendièrent la ville de Chartres et la cathédrale. Ces païens, fort redoutés des populations, infestèrent le pays pendant cinq années avant de se rembarquer. Devant l'urgence, le roi de France fut censé envoyer à Bellême l'un de ses soldats, Yves de Creil. Dans le même temps, le comte de Chartres mit en place des vicomtes (du latin *vicecomes* signifiant à la place du comte), tant à Chartres qu'à Châteaudun, pour l'aider dans sa tâche ; ceux de Châteaudun furent plus spécialement chargés de la défense de Nogent où ils ne tardèrent pas à s'émanciper. Ils sont la souche des comtes du Perche. Ceux de Chartres ne furent pas moins turbulents. Ils sont entrés dans l'histoire sous le nom de sires du Puiset. Plus tard, le comte de Chartres dut faire appel au roi Louis VI le Gros pour les ramener à l'obéissance. Deux siècles après ces terribles invasions, on se rappelait encore les événements. Ainsi, le poète normand Robert Wace

a gardé mémoire de cette malheureuse époque que les trouvères évoquaient dans les cours féodales :

*« Les Normands brûlèrent Chartres la belle cité,  
Pour peu, le comte Thibault en fut trépassé [...]   
En Chartrain et en Dunois, ne laissent hameaux,  
Ni maison en état, en dehors des châteaux,  
Ne laissent bœuf, ni vache, ni génisse, ni taureau,  
Porc, ni brebis, ni oie, ni chèvre, ni agneau,  
Coq, chapon, ni geline, ni vieux chien, ni chiot,  
Ni froment en grenier, ni bon vin en tonneau.  
Thibault s'émut fort de ce peuple nouveau,  
Il en est tant venu que c'est un grand fléau... ».*

*Le Roman de Rou*

(ou Roman de Rollon, texte restitué en français moderne).



## Chapitre V

# Les débuts de la féodalité

L'émiettement de l'ancien empire carolingien en de multiples commandements locaux contraint l'historien à s'intéresser aux entités territoriales issues de cet éclatement et à passer en revue la destinée particulière de chacune des seigneuries qui vont désormais se transmettre le plus souvent par voie héréditaire et ainsi devenir de véritables principautés.

### Les origines de Bellême

#### *Yves de Creil, le fondateur*

Les origines de la famille qui s'installa à Bellême, dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, sont quasi mythiques, fondées sur les récits légendaires que rapporte le moine Orderic Vital qui vivait au XII<sup>e</sup> siècle à l'abbaye de Saint-Évroult en Ouche où l'on avait des raisons d'exéquer cette famille. Ce témoignage, quoique indéniablement entaché de partialité, reste néanmoins irremplaçable.

Le fondateur de Bellême serait Yves de Creil, homme de guerre au service du roi de France ; il était arbalétrier du roi. Sa fortune tiendrait au fait qu'il aurait contribué à

l'évasion du jeune duc Richard II de Normandie que le roi Louis IV d'Outre-Mer retenait prisonnier au château de Laon. En remerciement, Richard, rétabli sur le trône de ses ancêtres vikings, aurait donné en récompense à Yves la terre de Bellême aux confins de son duché. Cette histoire a pu être inventée pour faire accroire que Bellême relevait du duché de Normandie et non du royaume de France. On a pu aussi affirmer que c'était le roi ou le duc de France qui aurait installé Yves de Bellême en ce lieu, en limite de leurs zones d'influence.

En tout cas, dès avant l'an mille, la famille de Bellême est solidement implantée autour de cette ville. Lors de la fondation de l'église Notre-Dame du Vieux-Château, aujourd'hui la chapelle Saint-Santin de Bellême, Yves et sa femme Godehilde donnèrent les églises de Saint-Jean-de-la-Forêt, de Berd'huis, de Dancé et une autre en Saosnois, Livet, ainsi que les domaines du Vieux-Bellême, de Courthioust et de Courpotain en Corubert (à moins qu'il ne s'agisse de Saint-Ouen-de-la-Cour ?). Cet acte peut être daté autour de l'an mille. Il est difficile de dire si Yves, le fondateur, parfois appelé Yves l'Ancien, est le même personnage qu'Yves de Creil ou son fils.

### *Guillaume I<sup>er</sup> de Bellême*

#### Le seigneur de Bellême et le Maine

Guillaume hérita de son père vers l'an mille. Il est mieux connu, tout comme son frère Avesgaud qui succéda, vers la même époque, à leur oncle Sigefroy sur le trône épiscopal du Mans. La famille de Bellême avait de puissantes attaches mancelles et leur implantation en terre du Maine était bien plus profonde que ne le laisseraient supposer les prétendues origines franciennes narrées par Orderic Vital. Trois évêques du Mans, tous trois de la famille de Bellême, se

sont succédé d'oncle en neveu de 971 à 1055. Le patronage de cet évêché était au roi de France. Cela suffit à juger du grand crédit dont les Bellême jouissaient dans le Maine. L'évêque Sigefroy, frère ou beau-frère d'Yves l'Ancien, s'est illustré par sa mainmise sur les bénéfices de l'Église du Mans en les distribuant à sa famille, d'autant qu'il était marié et comptait plusieurs descendants. Il dota son second fils, Aubry, d'un domaine à Pont-de-Gennes. Il est vraisemblable que c'est ce dernier qui construisit le château de Montfort (plus tard -le-Rotrou), gardant un important passage sur l'Huisne.

Il est plus que probable que Guillaume était le vassal du roi de France pour Bellême. Un siècle plus tard, au moment de la cession de Bellême au comte du Perche, le chroniqueur normand Robert de Torigni affirme formellement : « *le pays bellêmois ne fait pas partie du duché de Normandie mais du royaume de France* ». Guillaume de Bellême était très lié au roi Robert II le Pieux : il lui avait rendu un fameux service en se lançant à la poursuite du prince héritier Hugues, révolté contre son père, et en le capturant. Aimoin de Fleury fait aussi état du voyage que fit Guillaume en compagnie du roi Robert allant au devant de Constance d'Arles que le roi désirait épouser (vers 1003).

Du côté du Maine sont venues les premières difficultés en raison des rivalités qu'entretenaient le comte du Maine et l'évêque pour la domination de la cité. Symboliquement leurs résidences, à l'ombre de la cathédrale, rivalisaient sur *l'oppidum* dominant la Sarthe. Le Maine était convoité par deux puissants voisins : au sud l'Angevin, au nord le Normand. L'évêque Sigefroy, qui attisait ces rivalités, avait été en lutte constante contre le comte Hugues II du Maine. Il n'avait pas hésité à acheter l'alliance de Bouchard, comte de Vendôme, en aliénant le domaine de l'Église. Guillaume de Bellême trouva profitable de s'immiscer

dans les affaires du Maine en soutenant les intérêts de son frère Avesgaud. Ce turbulent évêque, qui avait hérité de la nature bouillante de son lignage, fut constamment en guerre contre le comte Herbert Éveille-Chien, qui avait également une non moins détestable réputation, d'où son nom. L'origine de ces querelles fut la construction par l'évêque d'un château à Duneau, à mi-chemin entre Le Mans et La Ferté-Bernard, pour pouvoir s'y réfugier en cas de danger. Herbert en vint à bout en une nuit et le détruisit entièrement, c'est dire la précarité des châteaux de bois de cette époque. Avesgaud trouva asile chez son frère, à Bellême, d'où il mit son diocèse en interdit, puis de conserve, ils menèrent une lutte à outrance dans le Maine. Comme l'expédition tournait à leur désavantage, ils négocièrent et Avesgaud put rentrer au Mans.

Sur ces entrefaites, le puissant comte d'Anjou, Foulques Nerra, captura son vassal le comte du Maine, qui commettait des brigandages sur ses terres, et le garda deux ans en prison. Dès sa libération, Herbert reprit ses exactions contre Avesgaud qui courut s'enfermer dans le château de La Ferté-Bernard. Herbert appela à l'aide le duc Alain Barbe-Torte et ses Bretons pour faire le siège de la place. Comme les armes étaient impuissantes à régler le conflit qui ensanglantait toute la région, Avesgaud fit appel à l'évêque de Chartres qui recourut à l'excommunication des belligérants, arme tant redoutée au Moyen Âge, surtout lorsqu'elle était fulminée par un prélat ayant l'autorité morale d'un Fulbert de Chartres. Le saint évêque obligea ces violents personnages à faire la paix entre eux et ainsi tira son confrère du mauvais pas où il s'était engagé. Guillaume de Bellême n'était pas resté inactif et avait prêté main-forte à son frère en s'emparant du château de Ballon, dans la vallée de la Sarthe.

Jusqu'à cette époque, Guillaume paraît avoir entretenu de bonnes relations avec Richard II, duc de Normandie. Il

ne semble pas être intervenu dans la lutte qui mit aux prises, vers 1013, Eudes, comte de Chartres, et Richard, alors que le comte du Maine y joua un rôle actif aux côtés d'Eudes. Richard souscrivit, à simple titre de témoin, les chartes des fondations religieuses faites par Guillaume de Bellême.

### Les fondations religieuses

Avant l'année 1027, Guillaume de Bellême dota l'Église d'un riche patrimoine, sans que l'on sache dans quelles conditions il avait acquis ces biens et ces territoires. N'était-ce pas la restitution de spoliations antérieures ? Par ces chartes de fondation, on apprend que Guillaume avait fait construire un nouveau château à Bellême sur le sommet de l'éperon et qu'il avait fait élever en ces murs une magnifique église dédiée à saint Léonard, ermite manseau mort au VI<sup>e</sup> siècle, dont les reliques lui avaient été données par son frère Avesgaud. Selon l'usage du temps, Guillaume avait fait construire cette église dans l'enceinte de son château. C'était le moyen de la protéger mais aussi d'avoir des clercs étroitement soumis, parmi lesquels le seigneur pouvait choisir les scribes et les conseillers indispensables à sa chancellerie et à ses affaires en général. L'autre fondation de Guillaume, celle de l'abbaye de Lonlay, nous révèle tout à coup que la maison de Bellême était en mesure de doter richement une abbaye construite à plus de cent vingt kilomètres de Bellême, auprès de la forteresse de Domfront qui surveillait un passage important entre le haut Maine et la Normandie (le Passais appartenait au diocèse du Mans et n'était pas encore normand). Toutes les hauteurs couvertes de forêts entre Bellême, Alençon et Domfront, étaient contrôlées par le seigneur de Bellême. Guillaume tenait également toute la haute vallée de la Sarthe, depuis la forteresse de Montisambert, en amont du Mêle-sur-Sarthe, jusqu'à la

ville d'Alençon dotée d'un puissant château. Dans le Maine, Guillaume de Bellême tenait aussi toute la région de Mamers, appelée le Saosnois, du nom de la forteresse de Saosnes, ancienne capitale carolingienne.

Guillaume avait encore d'autres ambitions : il recherchait une expansion vers le nord. Il avait mis la main sur la ville épiscopale de Sées et sur les biens de l'évêché. Il avait fait construire une motte près de l'église Saint-Pierre, à cent mètres de la cathédrale et du Bourg-l'Évêque. L'influence que Guillaume avait tenté d'exercer sur le Maine s'était certainement amoindrie après le départ d'Avesgaud en Terre sainte mais, en revanche, il reportait ses pressions sur Sées. Il était si redouté que les seigneurs des environs, à quelques kilomètres au nord de Sées, avaient réussi à faire rattacher leurs paroisses au diocèse de Lisieux, les démembrant ainsi de l'ancien pays d'Hiémois. Cet exemple montre la déliquescence des structures administratives à cette époque.

Pour racheter ses erreurs passées, Guillaume redonna solennellement le bourg de Sées à l'évêque. La charte fut souscrite par le roi de France, le duc de Normandie, les évêques de la province de Rouen et de nombreux seigneurs normands.

Pour compléter les donations de Guillaume, il faut faire place à la cession, en faveur des moines de Saint-Florentin de Bonneval, du « *petit lieu* » de Sainte-Gauburge, près de Saint-Cyr-la-Rosière. D'autre part, son neveu, Albert de La Ferté [-Vidame], devenu moine à Saint-Mesmin de Micy, donna le prieuré qu'il avait fondé, vers 1023-1026, à Dame-Marie, près de Bellême, aux moines de Jumièges, non sans qu'il y ait eu des contestations familiales. Dans toutes ces fondations pieuses, les donateurs cherchaient à se donner bonne conscience afin d'éviter les affres de l'enfer auxquelles étaient voués tous ceux qui avaient

accaparé les biens de l'Église, arrachés par violence et brigandage à la faveur de l'affaiblissement de l'autorité publique.

### Guillaume de Bellême humilié en Normandie

Jusqu'alors, Guillaume de Bellême s'était conduit en maître à Bellême, à Domfront, comme à Alençon et à Sées, sans qu'il semble avoir eu les moindres ennuis de la part du duc de Normandie. En 1027, l'avènement de Robert le Magnifique, après la mort de son frère le duc Richard III, n'eut pas l'heur de plaire à Guillaume, car Robert, qui avait été comte d'Hiémois avant d'être duc, avait vu le danger que représentait un Guillaume de Bellême contrôlant toute la frontière sud du duché. Guillaume, fort de l'amitié du roi de France, n'était pas disposé à reconnaître Robert ; il refusa de prêter hommage pour le château d'Alençon, honneur qu'il tenait en fief du duc. Il est à remarquer que ce dernier ne réclama ni l'hommage de Bellême, ni celui de Domfront qui appartenait encore au Maine. Le duc de Normandie, Robert, avec l'aide d'Herbert Éveille-Chien, vint à bout du château d'Alençon. Guillaume y subit une humiliation éclatante car il dut prêter hommage, nu, une selle de cheval sur les épaules, après avoir fait le tour de la salle à quatre pattes. Dès que le duc se fut éloigné, Guillaume et ses fils portèrent la guerre en Normandie et en Saosnois, mais ils furent mis en déroute en forêt de Blavou, au nord de Bellême. Guillaume, qui avait perdu un fils dans la bataille, en mourut de chagrin (avant 1035).

### *Robert I<sup>er</sup> de Bellême*

Le court règne de Robert I<sup>er</sup> de Bellême fut marqué par l'expédition montée outre-Sarthe pour venger son père. Mais, au cours des hostilités, Robert fut fait prisonnier et

conduit au château de Ballon où il fut massacré (1035). Cette même année, Robert I<sup>er</sup> le Magnifique trouvait la mort à Nicée en Asie Mineure, sur le chemin de retour de Jérusalem. Il laissait pour principal héritier son frère Guillaume qui avait été sauvé de justesse à Ballon par l'un de ses chevaliers, Giroie, fils d'Abbon le Breton, seigneur de Courcerault, près de Corbon.

En une cinquantaine d'années, l'ambitieuse famille de Bellême s'était rendue maîtresse des marches sud de la Normandie et était capable de tenir tête à son puissant duc. Elle avait certainement bénéficié du soutien du roi de France, trop heureux de susciter des difficultés à son rival normand qui portait ombrage à la jeune dynastie capétienne. La position des Bellême permettait au roi d'avoir un regard sur les grands fiefs de l'Ouest qui avaient échappé de fait à l'autorité royale.

### *Guillaume II Talvas*

Après la mort de Robert I<sup>er</sup>, la seigneurie paraît avoir été partagée. Son frère puîné, Guillaume, est seigneur d'Alençon, tandis que ses autres frères, Guérin et Yves, semblent avoir eu une part de l'héritage : Guérin à Domfront, Yves à Bellême. Cependant il reste une incertitude, à savoir si Yves, encore jeune, probablement évêque de Sées dès 1032, est le même Yves que l'on trouve à Bellême après 1035. Certains historiens ont conjecturé que cet Yves pourrait être le dernier frère de Guillaume I<sup>er</sup> et d'Avesgaud. Les documents sont trop peu nombreux et imprécis pour le savoir.

Guillaume II, que l'on surnomma Talvas (le bouclier), est réputé pour avoir été un seigneur belliqueux, particulièrement connu pour ses démêlés avec la famille Giroie, ses vassaux de Saint-Céneri-le-Gérei (du nom de

Giroie). Cette famille, alliée à des seigneurs du pays d'Ouche, les Grentemesnil, avait reçu l'appui du nouveau duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, pour faire pièce à Guillaume Talvas qui s'inquiétait également des dispositions hostiles de certains seigneurs du Maine, comme Geoffroy de Mayenne, vassal du comte d'Anjou. Ce dernier venait de chasser du trône épiscopal du Mans Gervais de Château-du-Loir, neveu de Guillaume Talvas ; il le retenait même prisonnier (1048). Gervais avait en vain fait appel au roi de France, Henri I<sup>er</sup>, dont l'influence reculait devant la montée du pouvoir des grands féodaux. Geoffroy, avec son château de Mayenne, s'opposait directement au château de Domfront et prit l'initiative de construire un nouveau château, à une douzaine de kilomètres en aval d'Alençon au confluent de la Sarthe et du Sarthon, au lieu-dit Montaigu, près de Saint-Pierre-des-Nids, dans un site très impressionnant. Pour comble de félonie, Giroie accepta la garde de ce château. Guillaume Talvas partit aussitôt en guerre et eut la chance de faire prisonnier Geoffroy de Mayenne duquel il exigea la destruction de Montaigu. Giroie, qui jouait double jeu, s'exécuta mais fortifia dans le même temps Saint-Céneri. Guillaume Talvas, furieux de ce nouvel affront, résolut de se venger.

Comme il était veuf (il passait pour avoir fait étrangler sa première femme, Hildeburge, en pleine rue d'Alençon), il avait décidé de se remarier avec la fille du vicomte de Beaumont [-sur-Sarthe] et convoqua ses vassaux pour ses noces. Giroie s'y étant rendu sans méfiance, Guillaume le fit saisir en plein repas, le fit mutiler atrocement, le faisant châtrer, lui crevant les yeux, lui arrachant le nez et les oreilles. Giroie fut reconduit en piteux état à Saint-Céneri mais, contre toute attente, se remit de ses tortures. Il n'eut pas trop de tout le reste de ses jours pour engager ses amis dans une lutte inexpiable contre Guillaume Talvas. Pour remercier le Seigneur de sa grâce, il commença par

effectuer un pèlerinage à Jérusalem. À son retour, il se fit moine à l'abbaye de Saint-Évroult. On comprend, après ce récit, les raisons de la détestable réputation des Talvas dans *l'Historia ecclesiastica* écrite par le moine Orderic Vital.

*Yves de Bellême, évêque de Sées*

Guillaume II de Bellême était blâmé et contesté par les siens pour ses actes de barbarie. Son fils Arnoul, né du premier lit, se révolta même et se serait emparé de Bellême et mis sous la protection de son oncle Yves, évêque de Sées. Guillaume de Bellême n'hésita pas à faire assassiner Arnoul par un de ses cousins. Mais, depuis quelle date Yves, l'évêque de Sées, exerçait-il son autorité à Bellême ? Il se qualifiait dans une charte, après 1048, de « *prince du château de Bellême* ». Comme jadis ses oncles, les évêques du Mans, Yves se conduisait tantôt en seigneur féodal et en guerrier, tantôt en pasteur. Pourtant Orderic Vital en fait un portrait flatteur : bel homme, instruit et plutôt de mœurs douces. Il n'hésita cependant pas à soutenir les rébellions contre le duc Guillaume le Bâtard, qui dut venir faire le siège de Sées ; la ville fut prise et saccagée (1047).

Yves s'illustra aussi par un fait d'armes qui lui valut beaucoup d'ennuis : trois hommes de guerre révoltés s'étant enfermés dans la cathédrale, Yves ne craignit pas, pour les en déloger, de mettre le feu aux maisons voisines, sans doute en bois, ce qui communiqua l'incendie à l'édifice sacré. Yves fit aussitôt réparer le sanctuaire, mais les murs calcinés s'effondrèrent. Il fut accusé d'être responsable de cette destruction et traduit devant le concile de Reims qui lui enjoignit de faire reconstruire l'édifice à ses frais. Yves de Bellême partit alors en pèlerinage en Terre sainte pour recueillir les fonds nécessaires à cette restauration. L'empereur de Constantinople lui fit un don

considérable, toutefois, soixante-dix ans après ce funeste événement, la nouvelle cathédrale romane n'était toujours pas consacrée.

Par la victoire du Val-ès-Dunes, en 1048, le duc Guillaume vint à bout de la coalition qui bravait son autorité. Il se réconcilia avec les Bellême en faisant épouser à Mabile, fille et héritière de Talvas, un vaillant chevalier normand de son entourage, Roger de Montgomery (vers 1053).

### Bellême et Mortagne sous l'influence angevine

C'est l'époque où le comte Geoffroy d'Anjou, poursuivant sa mainmise sur le Maine, s'empara du château de Domfront, puis, avec la complicité de la famille Giroie, réussit à prendre le château d'Alençon. Guillaume Talvas, pour montrer sa bonne volonté au duc et réparer ses injustices envers l'Église, remit le château de Sées, la motte Saint-Pierre, à l'évêque, son frère. Guillaume Talvas mourut peu après, vers 1053, ne laissant que sa fille Mabile. À Bellême, l'évêque Yves menait sa politique personnelle, très favorable aux Angevins. Il donna l'église de Courgains, en Saosnois, à l'abbaye Saint-Vincent du Mans. Geoffroy Martel fut pris pour garant lors de la fondation d'un prieuré, à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, par le chevalier Hugues de Rocé. Ce don était fait en faveur de la puissante abbaye tourangelles de Marmoutier, en présence d'Eudes, comte de Chartres et de Blois, de Robert, frère d'Henri I<sup>er</sup> (il est précisé dans la charte que Bellême est sous domination du roi de France). À cette même époque, Rotrou II, comte de Mortagne, donna également des biens à l'abbaye Saint-Vincent du Mans, tant à Mortagne qu'à Avesnes-en-Saosnois et à Montgaudry. Ces actes sont passés au château de Bellême en présence de l'évêque de Sées. Lors de la donation du prieuré de Sainte-Gauburge, à l'abbaye Saint-Père de Chartres, en

1061, Yves reconnaît tenir ses bénéfices du roi de France. Les moines de Saint-Florentin en avaient été chassés par les guerres, comme le précise le document.

### *Mabile de Bellême*

Mabile, la dernière des Bellême en ligne directe, est l'un de ces personnages peu communs, comme le Moyen Âge en a tant produits. En sa qualité de dame d'Alençon et d'épouse d'un grand baron normand, Mabile échappe en partie à la scène bellêmoise. Ce n'est qu'en 1070, à la mort de son oncle Yves, que lui revint le château de ses ancêtres. Mabile, surnommée par les historiens *la Louve d'Alençon*, fut une femme exceptionnelle que ses contemporains eux-mêmes ont tantôt chargée de crimes et honnie, tantôt comblée de qualités et de vertus.

« *Mabile était petite de corps, extraordinairement bavarde, enjouée, prompte et ingénieuse à commettre le mal, d'un caractère audacieux et cruel* », tel est le portrait qu'en trace le chroniqueur Guillaume de Jumièges. Ses actions la montrent douée d'une intelligence vive et réaliste, clairvoyante, capable de bonté mais dénuée de scrupules envers ses ennemis. Mabile était pieuse et, avec son mari, elle fonda plusieurs grandes abbayes : Troarn, près de Caen (1053), une abbaye de femmes, Almenêches (1070), et elle rétablit l'abbaye Saint-Martin de Sées (1056). Reprenant la politique de son père, Mabile poursuivit les Giroie de sa haine et n'eut de cesse qu'ils fussent chassés de Normandie. Les Giroie se réfugièrent en France, mais elle réussit à s'en débarrasser et à s'emparer de leurs biens (on lira plus loin dans quelles circonstances). Elle leur reprit notamment le château de la Roche d'Igé (*de Rupe Ialgeo*), que certains historiens

assimilent à La Roche-Mabile, près d'Alençon, ce qui est douteux quand on connaît la belle motte de la Roche, à Igé, dans les bois de Lonné.

### Mabile et Roger, gardiens de la Normandie

Guillaume le Bâtard, voulant avoir les mains libres pour de plus grands desseins, intervint dans le Maine contre les comtes d'Anjou qui avaient étendu leur domination jusqu'aux frontières de la Normandie et du Perche. Il profita, en 1062, de la révolte des habitants du Mans pour intervenir et s'emparer de la ville avec l'aide de Roger de Montgomery. Pour assurer ses arrières, alors qu'il partait à la conquête de l'Angleterre, Guillaume eut l'audace politique d'instituer Roger et Mabile gardiens du duché. C'est ce qui valut à Mabile, par allusion au surnom de sa famille, d'être appelée *le Bouclier de la Patrie*. Pendant l'absence du duc Guillaume, personne n'osa bouger en Normandie, Roger et Mabile en furent récompensés par des domaines en Angleterre, bien qu'ils n'eussent pas directement participé à la conquête. Rotrou, comte de Mortagne, trop souvent en délicatesse avec Guillaume, n'avait pas jugé bon de prendre part à l'expédition, mais il avait laissé partir son fils Geoffroy. Orderic Vital accuse formellement les Bellême d'avoir profité de leur grand crédit auprès de Guillaume le Conquérant pour régler leurs comptes. C'est ainsi que Guimond de Moulins, qualifié de *marquis* (du latin *marchio*, seigneur d'une *marche*), fut dépossédé du château de Moulins que Guillaume lui avait confié et Richard fut chassé du château de Sainte-Scolasse. Guimond dû s'exiler en 1053 dans les Abruzzes, en Italie. Ses neuf fils et sa fille vinrent le rejoindre et se taillèrent des comtés autour de Campobasso, dans la province de Molise, qui retient le nom dérivé de Moulins

En 1070, Mabile avait récupéré tous les biens ancestraux et remis Bellême dans l'orbite normande, au point que le

bruit courut que le roi Philippe I<sup>er</sup> avait vendu ses droits au duc de Normandie. Guillaume le Conquérant, auréolé de sa victoire en Angleterre, décida d'aller remettre une nouvelle fois de l'ordre dans le Maine. À la prise de Fresnay-sur-Sarthe en 1073, il arma chevalier Robert, le fils aîné de Roger et de Mabile. Mabile semble avoir entretenu avec Rotrou II, comte de Mortagne, de meilleurs rapports que ses ancêtres. On trouve ainsi une charte de donation d'une église en Saosnois, toujours en faveur de l'abbaye Saint-Vincent du Mans, contresignée par Roger, Mabile, Rotrou et ses fils.

Guillaume le Conquérant, voulant que la paix régnât sur les terres de son duché et ses confins, entreprit de faire la guerre à Rotrou II qui ravageait ses frontières (il en sera amplement reparlé plus loin). Malgré la révolte de son fils Robert, Mabile s'efforçait également de maintenir l'ordre dans ses domaines qui comptaient d'innombrables seigneuries, de Ceton à Domfront. Ayant été conduite à punir deux de ses châtelains, Hugues Busnel, gouverneur de la motte d'Igé, et Guillaume Pantoul, gouverneur des mottes de Péray en Saosnois, ces chevaliers rendus furieux réussirent à s'introduire dans le château de Bures, près de Troarn, où résidait la comtesse. Ils lui tranchèrent la tête durant son sommeil. C'était le 2 décembre 1082 (ou selon d'autres sources entre 1078 et 1082). Trois jours plus tard, Mabile fut solennellement inhumée dans l'église de l'abbaye de Troarn qu'elle avait fondée. Son tombeau s'y voyait encore avant la Révolution avec une épitaphe latine résumant l'ambiguïté de sa vie : « *Bouclier de sa patrie, rempart de la frontière, elle fut diversement appréciée par ses voisins, elle plut aux uns et fut l'effroi des autres* ». Mabile laissait à son héritier Robert une principauté composée de territoires disparates, étirés au long de la frontière sud de la Normandie ne formant pas une entité très viable.

## Les Rotrou, seigneurs de Nogent

Il faut maintenant revenir en arrière dans le temps pour suivre la destinée de cette partie de l'ancienne forêt du Perche qui appartenait au diocèse de Chartres.

### *Les vicomtes de Châteaudun à Nogent*

La famille des Rotrou, dont l'histoire est non moins mouvementée que celle des Bellême, a des origines moins légendaires, mais a suivi un cursus similaire avant de s'imposer parmi les grands féodaux. À l'origine, le premier connu des Rotrou, *Rotocus de Nogiomo*, était un fidèle du comte Thibault le Tricheur, bras armé du duc de France, qui régnait à Chartres, à Châteaudun et à Blois. Précisément, Rotrou, qu'on appelle par convention Rotrou I<sup>er</sup>, apparaît dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle dans l'entourage du comte de Chartres, dans une charte de donation à l'abbaye Saint-Père, à Thivars. Il appartient sans doute à la classe de ces chevaliers chargés de la défense des frontières du comté vis-à-vis des voisins normands, agités et conquérants. Il est cité une dizaine de fois, tant dans les chartes de l'abbaye Saint-Père que dans celles de l'abbaye de Bonneval.

Nogent était un point stratégique, à la confluence de plusieurs vallées dominées par un promontoire facile à mettre en état de défense : le château ne fut sans doute, à l'origine, qu'une tour de bois dressée sur une motte coupée du plateau Saint-Jean par un profond fossé. Face aux domaines des Bellême qui occupaient toute la rive droite de l'Huisne, Nogent constituait une place avancée pour surveiller la vallée en direction du Mans. Il est mentionné ensuite à Nogent un certain *Gaufridus* identifié à Geoffroy II, fils du vicomte de Châteaudun, qui pourrait

être le gendre de Rotrou I<sup>er</sup>. Ces vicomtes étaient à l'origine de simples fonctionnaires au service des comtes. Ils étaient devenus de redoutables hommes de guerre et avaient rendu leur charge héréditaire.

Jusqu'en 1079, la vicomté de Châteaudun et la seigneurie de Nogent ont été unies sous la même autorité. Ce n'est qu'après la mort de Rotrou II qu'il y eut partage définitif : l'aîné, Geoffroy IV, hérita du Perche, le cadet, Hugues, eut la vicomté de Châteaudun et ses descendants y sont restés en ligne directe jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle.

### *Geoffroy III, constructeur de châteaux et d'églises*

Le fils de Geoffroy II, Geoffroy III, fit parler de lui en construisant sans autorisation les châteaux de Gallardon et d'Illiers [-Combray]. Il pillait les terres de l'Église de Chartres au point que l'évêque saint Fulbert, après l'avoir excommunié, en appela au roi de France et même au concile : « *Le vicomte Geoffroy ne craint ni Dieu ni Votre Excellence...* ». En l'année 1031, Geoffroy III, se repentant de ses fautes, fonda, sous les murs de son château, une abbaye bénédictine dédiée à saint Denis. Ce patronage cher au roi de France tient-il au don de quelques reliques ? La cérémonie eut lieu avec le consentement et en présence de ses supérieurs : Thierry, évêque de Chartres, et Eudes, comte palatin, petit-fils de Thibault le Tricheur. Geoffroy dota l'abbaye de droits d'usage dans ses bois, sauf dans la forêt du Perche qu'il se réservait ; il donna aux moines l'église Saint-Hilaire de Nogent et aussi celle de Champrond-en-Perchet qu'ils recueilleraient après la mort de sa mère Milesende, ainsi que d'autres biens à Chartres et à Châteaudun, notamment l'église du Saint-Sépulcre qu'il avait fondée. Cette abbaye Saint-Denis de Nogent va devenir un instrument de domination et de colonisation,

exerçant son patronage sur une trentaine de paroisses du Corbonnais. Geoffroy III, après une vie agitée, mourut assassiné au sortir de la cathédrale de Chartres, en 1039.

## Les origines du Corbonnais et de Mortagne

Il faut à nouveau revenir en arrière dans le temps pour considérer la destinée de la partie nord de la forêt du Perche qui appartenait comme Bellême au pays d'Exmes, *pagus Oximensis*. Peu de textes en font état.

Corbon avait été aux temps carolingiens l'un des chefs-lieux administratifs du pays d'Exmes. Mais à la suite des invasions normandes, cette cité de Corbon semble avoir été détruite ; toutefois le pays a continué d'être dénommé le Corbonnais. Jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, les sujets des Rotrou sont appelés les Corbonnais. L'une des institutions administratives et judiciaires du Perche retint le nom de *calende de Corbonnais*.

### *Mortagne, nouvelle capitale*

Dans une charte en faveur de l'abbaye Saint-Père de Chartres, en 954, apparaît pour la première fois un certain Hervé, *comte de Mortagne*, qui accompagnait le duc de France, Hugues le Grand, petit-fils de Robert le Fort. Corbon était situé dans un site vulnérable, dans la vallée de l'Huisne, par laquelle remontaient les Scandinaves qui avaient cherché à s'établir sur la Loire avant de se fixer sur la Seine. La nouvelle place forte de Mortagne, en retrait dans l'arrière-pays, était édifiée dans un site plus favorable à la défense, sur une butte qui surplombait les marécages de la Chippe. On ne sait rien d'autre de ce comte Hervé, ni même quel fut son successeur. Le duc Hugues Capet, fils de Hugues le Grand, s'étant fait sacrer roi de France avait,

par prudence et de son vivant, fait élire roi son fils aîné Robert. Cette conduite n'eut pas l'heur de plaire à tous les grands du royaume : les barons révoltés, et notamment le comte du Maine, vinrent se réfugier à Mortagne, dans le château tenu à cette époque par Geoffroy, « *comte de Corbonnais et vicomte* ». Les historiens ont identifié ce personnage au seigneur de Nogent, Geoffroy III, qui cumulait les fonctions de comte à Mortagne et de vicomte à Châteaudun, d'où la qualification de Geoffroy troisième du nom, si on l'incorpore à la liste des vicomtes de Châteaudun. Cet épisode se termina mal puisque le roi Hugues Capet se fit aider par le comte d'Anjou, Geoffroy Grisegonelle, et s'empara de la ville.

Quelle place faire à un certain Fulcois, désigné comme un ancêtre de Rotrou II ? Il est généralement admis que c'est en épousant Éleusie ou Helvise, fille de Fulcois, que Geoffroy III, seigneur de Nogent, a établi sa domination sur la rive gauche de l'Huisne. Condé ou plutôt Rivray, Rémalard, Corbon, Mauves et Mortagne étaient tombés dans les mains des Rotrou. Étant donné l'esprit de conquête des barons de cette époque, il n'est pas exclu que cette expansion ait été obtenue par la force.

### *Rotrou II, comte de Mortagne et seigneur de Nogent*

Succédant en 1039 à son père Geoffroy, Rotrou II recueillit dès l'année suivante la succession de son frère aîné, Hugues III, vicomte de Châteaudun, et ainsi cumula les deux titres. Bien qu'issus d'une famille de serviteurs, les Rotrou s'étaient rendus maîtres de vastes territoires dont ils assuraient la défense. Comme c'était l'usage à l'époque, ils avaient distribué les terres à leurs partisans, à charge de les tenir d'eux à *foi et hommage*. Ainsi s'est propagé le système féodal, faisant échapper tout le pays à l'autorité du roi ou de ses mandataires directs qu'étaient à

l'origine les comtes. La famille des Rotrou, par une politique habile, contrôlait un pays charnière rassemblant des terres provenant des anciens pays de Chartres et de Dreux, jusqu'à la rive gauche de l'Huisne, et y avait ajouté une partie de l'ancien pays d'Exmes, autour de Corbon et Mortagne. En s'appuyant tantôt sur les rois de France, dont ils étaient les vassaux ou plutôt arrière-vassaux, tantôt sur les ducs de Normandie, les Rotrou ont bâti une principauté féodale qui a pris tous les attributs d'un État. Ce sont les Rotrou qui ont modelé le Perche tel que nous le connaissons et lui ont donné ses structures qui forment encore aujourd'hui son identité. Rotrou, lui-même, nous apprend, dans le préambule d'une charte de l'abbaye Saint-Denis, qu'ayant succédé encore jeune à son père, il eut à surmonter les troubles qui agitaient le pays et qui avaient motivé cet assassinat. En 1041, le roi de France Henri I<sup>er</sup> confirma les biens de l'abbaye Saint-Denis, ce qui était une forme de reconnaissance envers le seigneur de Nogent, et donna aux moines deux setiers de sel. Rotrou participa aux luttes d'Henri I<sup>er</sup> contre le duc Guillaume de Normandie pour lequel il n'était pas un voisin facile. À toutes occasions, à la tête de ses Corbonnais, comme l'écrit Orderic Vital, il ravageait les terres au-delà de la forêt, sur la marche militaire. En 1058, Rotrou se joignit au roi de France contre Guillaume qui s'était emparé de Dreux, puis ils allèrent ensemble assiéger la forteresse de Thimert, tenue par Albert Riboul, qui fut prise et complètement rasée.

### Rotrou l'incorrigible

Rotrou, comme son père, eut de graves démêlés avec les évêques de Chartres qui, comme il a été dit, étaient à la tête d'un grand domaine seigneurial dépendant de leur château de Pontgouin, aux portes du Perche. Rotrou pillait et ravageait les biens de l'évêque, du chapitre de la cathédrale et de

l'abbaye Saint-Père qui touchaient à ses terres, en limite de la Beauce. Rotrou II s'en prit particulièrement à Arralde, évêque de 1069 à 1075, lui faisant grief de sa conduite guerrière plutôt que pastorale. Il poursuivit les troupes épiscopales jusque sous les murs de Chartres, puis, avec ses chevaliers, entra dans la ville, détroussa les habitants et pillait les maisons de l'évêque. Le comte de Chartres ne semble pas être intervenu mais l'évêque, faute de pouvoir ramener Rotrou à résipiscence, l'excommunia « *comme enfant rebelle à l'Église, relaps et incorrigible* ». Orderic Vital rapporte que Rotrou fut atteint de surdité peu de temps après, « *juste punition divine pour sa conduite criminelle* ». Jusqu'à la fin de sa vie, Rotrou resta actif. Alors qu'il participait avec son fils Geoffroy et des chevaliers au siège d'un château fort nommé *Domione* (peut-être Dangu, en Vexin ?), l'un de ses fidèles chevaliers, Robert de Messesselle, reçut pendant l'attaque une flèche qui le blessa grièvement au cou ; il survécut et fut l'un des grands donateurs de l'abbaye Saint-Denis.

### Le siège de Rémalard

Vers 1077, Rotrou II, pourtant âgé et sourd, se livrait à des exactions sur la frontière normande. Guillaume le Conquérant se décida à porter la guerre dans le Perche. S'étant arrêté à L'Aigle, ses fils, Robert Courteheuse, Guillaume le Roux et Henri Beauclerc se querellèrent. L'aîné, Robert, qui réclamait à son père le duché de Normandie, s'estimant humilié par ses frères, se sauva nuitamment à Rouen. Mais le châtelain méfiant refusa de lui ouvrir la place. Alors, Robert Courteheuse partit s'enfermer dans le château de Rémalard, en compagnie de Robert, fils de Mabile de Bellême et de Roger de Montgomery. Guillaume fit la paix avec Rotrou en l'achetant à prix d'argent et vint mettre le siège devant la place de Rémalard, tenue par Hugues de Châteauneuf,

vassal de Rotrou. Là, Guillaume fit dresser quatre tours de bois appelées cavaliers, sur des mottes encore visibles aujourd'hui : le Châtelier, en Rémalard, la Butte et la Coudorière, en Bellou, et la Ganneterie, dit Beauregard, en Dorceau. Au cours d'une sortie, Aimery de Villeray, qui accompagnait le sénéchal du roi de France, fut tué et son corps traîné sous les murs du château. La place de Rémalard se rendit, mais les jeunes gens s'étaient échappés et avaient gagné la cour de France où ils furent bien accueillis.

Rotrou, bienfaiteur de Saint-Denis

Peu de temps après, Rotrou II se sentant guetté par la mort fut pris de panique à l'idée de paraître devant Dieu. Il voulut réaffirmer son attachement à l'Église dont il avait si souvent dévasté les terres. S'étant transporté à Chartres, le 11 janvier 1078, dans la chambre de la comtesse, proche de la Porte-Cendreuse, en présence du comte Thibault de Chartres, du comte Étienne et de la comtesse Adèle, de leur fils Eudes, de la comtesse Berthe et de très nombreux religieux et chevaliers tant chartrains que percherons, il confirma solennellement tous les biens que lui et ses ancêtres avaient donnés à l'abbaye Saint-Denis de Nogent. Dans cette charte, Rotrou rappelle qu'il a exécuté les volontés de son père et fait procéder, le 3 janvier 1077, à la consécration de la basilique Saint-Denis, qui venait d'être terminée. Cette cérémonie s'était déroulée au milieu d'un grand concours de peuple, en présence de Geoffroy de Boulogne, évêque de Chartres, d'Arnald, évêque du Mans, de Gauscelin, abbé de Saint-Calais, entourés d'un grand nombre de religieux ; le comte avait près de lui ses fils Geoffroy, Hugues, Rotrou, Fulcois, sa fille Éleusie et de très nombreux chevaliers. Il précisait que huit autels avaient été consacrés : c'était la plus grande église du diocèse de Chartres, après la cathédrale.

Avant de mourir, Rotrou II confirma encore cette donation, y ajoutant sans retenue l'abandon de tout ce qu'il possédait en ce monde. Cette dernière générosité ne manqua pas de causer bien des problèmes à son fils et successeur (1079).

### Les fiefs des Gouet, terres d'Église

Pour être complet, il faut encore examiner la destinée du pays de la rive droite du Loir, d'Alluyes et Bonneval jusqu'à Beaumont et Authon. Ce pays a retenu le nom de Perche-Gouet, conservant le patronyme d'une grande famille féodale.

On a vu qu'aux côtés des comtes de Chartres, les évêques s'étaient engagés dans la défense de la ville et des riches terres de Beauce que convoitaient les Normands. L'Église de Chartres, tant le puissant chapitre cathédral que les abbayes Saint-Père et Saint-Jean-en-Vallée, possédait un immense domaine foncier. Pour en assurer la sécurité, l'évêque fut conduit à recruter des hommes de guerre qui devaient lui prêter foi et hommage pour les bénéfices qu'ils tenaient de lui. Tout en restant nominalement sous l'autorité de l'évêque, l'hérédité des charges installa à demeure des chefs qui furent conduits à distribuer à leur tour des fiefs à leurs chevaliers. Ces hommes de guerre construisirent des mottes et des châteaux dans tout le pays alentour. Bientôt, cinq places fortes ont émergé au-dessus des autres en importance et en dignité : ce sont Alluyes et Brou, en limite de la Beauce, et plus en profondeur dans la forêt, en limite du diocèse, Authon, La Bazouche et Montmirail. Au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, ces cinq baronnies appartiennent encore à la descendance des guerriers que l'évêque Hélié avait mis en place vers 950. Plusieurs alliances matrimoniales, pas

clairement établies, réunirent les terres de l'évêque en une même main. Alluyes et Brou ont été réunies par le mariage de Mathilde, fille de Gautier d'Alluyes, avec Geoffroy de Brou. Puis Montmirail, tenu par Nivelon, de la famille des seigneurs de Fréteval, s'unit à Brou par le mariage de l'héritière avec un certain Guillaume *Goet* ou Gouet.

Ces cinq baronnies ont formé le *Fief Gouet*, dit plus tard le Perche-Gouet, appelé encore quelquefois Petit-Perche, pour le distinguer du Grand-Perche, le comté des Rotrou. Jusqu'à la Révolution, le Perche-Gouet continua de relever de l'évêque de Chartres, dont l'hommage était porté au château épiscopal de Pontgouin, et a conservé sa coutume particulière dérivée de celle de Chartres.

### *Guillaume I<sup>er</sup> Gouet*

La difficulté de l'histoire de la famille Gouet tient au fait que trois seigneurs prénommés Guillaume se sont succédé de père en fils, mais les documents qui les font connaître ne sont pas datés précisément, ce qui ne permet pas de dresser une chronologie sûre.

Néanmoins, Guillaume I<sup>er</sup> Gouet est connu par un incident qui en dit long sur les mœurs féodales. On a rencontré dans l'entourage des Bellême la famille Giroie, dont l'un des cousins détenait le château de Courville. Les Giroie étaient brouillés avec Mabile de Bellême qui les poursuivait de sa haine. Ernaud Giroie voulant rentrer en grâce auprès de Mabile se fit escorter à Échauffour par le beau-frère de celle-ci, Gilbert de Montgomery. Pour sceller le rapprochement, Mabile offrit à ses hôtes un rafraîchissement. Ernaud, soupçonneux, s'abstint. Gilbert, indisposé, n'eut la force que de venir mourir au château de Rémalard. Peu de temps après, Ernaud déjeunait chez son cousin au château de Courville en compagnie de Guillaume Gouet. Tous trois furent pris de malaises et

Ernaud en mourut. Mabile de Bellême est dénoncée par les historiens comme l'auteur de cet empoisonnement.

Il faut remarquer que Guillaume Gouet ne fait jamais suivre son nom d'un nom de terre, ni d'aucun titre particulier, sauf dans une charte de Saint-Père qui le qualifie de *prince*, ce qui dénote un rang élevé dans la hiérarchie féodale. Il apparaît maintes fois en compagnie de sa femme Eustachie et de leurs enfants Hugues, Guillaume, Matthieu, Robert et Mathilde. Les Gouet habitaient le château de Brou et leurs préoccupations allaient à l'église paroissiale Saint-Lubin et au lieu de la *cella* de saint Lubin, dédiée à saint Romain, où ils voulaient rétablir la vie monastique en faisant venir des moines de Saint-Père (le monastère ayant été détruit par les invasions normandes). Guillamune Gouet avait un fils aîné, Hugues, qui participa à la première croisade, en compagnie du comte de Chartres, de Robert Courteuse, duc de Normandie, et du jeune Rotrou du Perche. En 1101, Guillaume ayant appris que son fils avait été fait prisonnier, fit le vœu solennel de ne plus jamais rien prendre injustement sur les biens d'autrui, ni dans la *cella* de Saint-Romain, proche du château de Brou, ni d'y lever aucun droit. Mais Hugues ne devait pas revenir de cette expédition.

Vers 1104, Guillaume assistait à la donation d'une vigne à l'abbaye Saint-Père, par la comtesse Adèle, en présence d'Hélissende, épouse du vidame, d'Engelrand de Nocé et de « *Gualterius qui non bibit aquam* », autrement dit « *Gautier qui ne boit pas d'eau* » (certainement un bon vivant !). Sans que l'on sache la date de la mort de Guillaume I<sup>er</sup> Gouet, on peut penser qu'il fut regretté de ses hommes, puisque l'un de ses chevaliers, Girard de Blavou, en présence de Robert Gouet, fit une donation pour le repos de l'âme de son seigneur.

## Le Thimerais et autres terres françaises

La partie nord de la grande forêt du Perche, identifiée par les massifs de Senonches et de La Ferté-Vidame, s'étendait à l'origine jusqu'à la rive droite de l'Avre. Ce pays, qui appartenait au territoire des Carnutes et au pays de Dreux, avait reçu un début de colonisation par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, autour de Saint-Jean-de-Rebervilliers. Quand les Normands se furent rendus maîtres du pays d'Évreux, jusqu'à la rive gauche de l'Avre, le pays de Dreux fut soumis à de fortes pressions et mis en état de défense pour former une barrière contre les envahisseurs. Le premier château aurait été construit à Thimert qui a donné son nom au pays tout entier, le Thimerais.

Thimert viendrait de *Teudmar*, nom germanique du premier seigneur. Cette explication rejoint l'existence d'un certain *Theodemar* (le *Teudmar* latinisé), fils d'un prétendu roi mérovingien ayant reçu ce pays en partage. À partir du XI<sup>e</sup> siècle, il est fait mention du *pagus Theodemerensis*, le Thimerais, démembrement du pays de Dreux, qui devint un petit état féodal relevant directement du roi de France, tout comme Dreux d'ailleurs. Le premier seigneur connu avec certitude est Ingulfe Ribault ou Riboul qui imposa son autorité. Il serait le constructeur de places fortes autour de Thimert ; quelques mottes existent encore, comme celles du Mesnil-Thomas et de la Salle. On lui attribue également la construction de deux autres places fortes : Brezolles et Sorel. Riboul acquit une certaine notoriété puisque le roi Robert le Pieux le qualifie « *d'homme très noble, notre fidèle* ». Le comte de Dreux et Riboul assuraient une fonction essentielle dans la défense de la frontière occidentale du royaume de France, face à la Normandie. À la mort de Riboul, vers 1050, ses terres furent partagées entre ses deux fils, Albert et

Gaston, souvent en guerre l'un contre l'autre. Pour punir Gaston, qui harcelait la frontière normande, le duc Guillaume vint assiéger Thimert et l'incendia de fond en comble. Le roi de France Henri I<sup>er</sup> fit raser ce qui restait de la place forte, afin que nul ne puisse s'y réinstaller.

Après la destruction de Thimert, Gaston construisit, dans un site qu'il jugeait plus approprié, un château neuf : c'est Châteauneuf-en-Thymerais (selon l'orthographe officielle). Autour de la place forte se développa une ville nouvelle. De son côté, Albert construisit un nouveau château appelé Bourg-Aubert (*le bourg d'Albert*), près de Digny, qui n'eut pas la prospérité de Châteauneuf. Albert avait donné l'église de Brezolles et les droits de l'église de Senonches à l'abbaye Saint-Père de Chartres. À Gaston succéda son fils, Hugues I<sup>er</sup> de Châteauneuf, qui recueillit également la succession d'Albert, mort sans héritier. Cet Hugues de Châteauneuf se signala en mettant à la disposition de deux jeunes révoltés, Robert Courteheuse et son compagnon Robert de Bellême, ses châteaux de Sorel, Châteauneuf et Rémalard. Hugues de Châteauneuf avait d'ailleurs épousé Mabile, sœur de son ami Robert de Bellême. Il est connu comme étant le fondateur du prieuré de Belhomert qui accueillit des religieuses de l'ordre de Fontevrault, sous la direction de sa propre fille, Mathilde. Les comtes du Perche en furent également les bienfaiteurs. Oraine, la sœur de Rotrou III, y fut religieuse.





## Chapitre VI

# Le Perche, principauté féodale

### Le Perche, point stratégique

La mise en place des dynasties féodales qui se sont partagé le territoire couvert par l'ancienne forêt du Perche s'est poursuivie jusque dans les années 1080. Les décennies qui vont suivre sont capitales pour la formation d'une nouvelle entité politique, le comté du Perche. C'est une époque douloureuse, dominée par la rivalité des familles des Bellême et des Rotrou, qui trouve son aboutissement par l'élimination de l'une d'entre elles.

La confrontation de ces deux lignages, présentant d'aussi fortes personnalités au sein d'un même territoire, ne pouvait manquer de soulever de redoutables affrontements. Le Perche fut le théâtre de luttes incessantes qui ensanglantèrent le pays.

Paradoxalement, c'est à un homme politique de la III<sup>e</sup> République, Édouard Herriot, historien à ses heures, qu'on peut emprunter un jugement qui éclaire cette situation : « *Crête par crête, la guerre étrangère, la guerre civile ont tourmenté cette région. C'est qu'en dépit de la*

*convention établie par l'histoire, en dépit de ces compromis que représentent les traités, elle marque une frontière, une barrière, elle sépare les deux vallées essentielles de l'Orne et de l'Eure. Celui qui l'a conquise peut à son gré descendre vers les prairies de Basse Normandie ou les moissons de la Beauce. Trapu, ramassé sur lui-même comme un lutteur toujours prêt pour le combat, riche en chevaux et en hommes, ce promontoire avancé du Perche domine et protège tout ensemble. Il donne à la Normandie une vue sur les splendeurs dorées de l'Île-de-France... ».*

Les chroniques sont remplies de faits guerriers toujours d'une incroyable violence. Robert Talvas va rencontrer des difficultés croissantes avec le duc de Normandie.

### *Robert II de Bellême*

Le fils aîné de Mabile et de Roger de Montgomery hérita des domaines maternels à la fin de l'année 1082. Il avait choisi de continuer à porter le nom de sa mère. À tout point de vue, c'était bien un Bellême, un Talvas, et les historiens lui ont donné le surnom de Robert le Diable, ce qui prête à confusion avec Robert, dit encore le Magnifique, père de Guillaume le Conquérant, que les Normands appellent aussi Robert le Diable. L'historien Orderic Vital a laissé de Robert un portrait haut en couleur, personnage à la fois tyrannique et monstrueux, pareil à une bête fauve, doué d'une force prodigieuse, toujours prêt à trahir ses propres amis, redouté pour sa cruauté et ses volte-face. Néanmoins, ses contemporains ont reconnu en lui un génie militaire extraordinairement expert dans l'art des fortifications : il passe, notamment, pour avoir dirigé les travaux de la forteresse de Gisors, en bordure du Vexin, qui était d'une importance primordiale pour la sécurité de la Normandie. Robert épousa l'héritière du comté de

Ponthieu en 1094, ce qui le rendait également influent sur la frontière nord du duché, alors qu'il contrôlait déjà toute la frontière sud de Domfront à Ceton. Avant de mourir, Guillaume le Conquérant aurait obtenu du roi Philippe I<sup>er</sup> la cession ou la vente de la suzeraineté de Bellême afin de mieux surveiller Robert Talvas. Guillaume avait placé des garnisons ducales dans les châteaux de Bellême et d'Alençon.

Tant que vécut le vieux duc, Robert contint son impatience, restant toutefois très lié avec l'héritier de Normandie, Robert Courteheuse, qui continuait de s'opposer à son père. Dès qu'il apprit la mort du duc, le 9 septembre 1087, Talvas courut à Alençon chasser la garnison ducale. Il obligea ses châtelains à l'imiter, détruisant les forteresses de ceux qui résistaient ; bravant les interdictions, il commença dans le Maine la construction de nouvelles forteresses. Son père, Roger, s'entremet et obtint son pardon, mais Robert s'alliant à Guillaume le Roux, devenu roi d'Angleterre, frère cadet du duc, poursuivit ses intrigues. Orderic Vital dénombre trente-quatre châteaux appartenant à Robert de Bellême. Il les qualifie de *châteaux adultérins* parce qu'ils n'avaient reçu aucune autorisation. Robert de Torigni ne cache pas la terreur qu'il inspirait en Normandie. Tous ses sujets étaient contraints à de gigantesques travaux pour creuser les fossés, élever les mottes, couper le bois et dresser les tours. Il est peu probable que ces châteaux aient été en pierre. Ces corvées touchaient toute la population, les moines eux-mêmes n'en étaient pas dispensés, ce qui explique les mauvais souvenirs que cette époque leur a laissés.

Dans le Maine, Robert de Bellême inventa de relier entre eux ses châteaux par une fortification continue, ce sont les *Fossés Robert le Diable* encore visibles aujourd'hui vers Monhoudou, formant une sorte de ligne Maginot avant la lettre.

## *Geoffroy IV le Lion*

### À la conquête de l'Angleterre

Dans le Corbonnais, la mort de Rotrou II avait aussi entraîné de grands changements (1079). Quand il succéda à son père, Geoffroy avait acquis la réputation d'un chevalier loyal et courageux. Il avait fait ses premières armes aux côtés du duc Guillaume, devenu le Conquérant, à la bataille d'Hastings, le 14 octobre 1066. Au nombre des quatre cent douze noms gravés sur les tables du prieuré de Battle, près d'Hastings, figure celui de Geoffroy du Perche. A-t-il reçu des biens fonciers en Angleterre comme ses compagnons d'armes ? On ne peut l'affirmer, mais l'église de Tugdington dans le Kent, que son arrière-petit-fils donna vers 1190 à l'abbaye de la Couture du Mans, provient peut-être de cette libéralité.

Geoffroy avait fait un brillant mariage avec Béatrice, fille du comte Hilduin de Roucy, grand baron de la France du Nord. Il en eut de nombreux enfants, outre Julienne, l'épouse de Gilbert de L'Aigle, Marguerite qui épousa Henri de Beaumont [-le-Roger], premier comte de Warwick, dont naquit Rotrou, futur archevêque de Rouen, Mahaut qui épousa le puissant vicomte de Turenne, puis un autre baron auvergnat, Guy de Lastours.

### La guerre des deux Hubert

Après l'inhumation de son père à l'abbaye Saint-Denis de Nogent, les cierges tout juste éteints, le nouveau comte eut une grave discussion avec le prieur Hubert qui avait assisté le vieux Rotrou mourant et avait reçu pour la rémission de ses péchés la donation de tous ses avoirs, « *l'or, l'argent, le vin, le blé et tout ce qu'il possédait* ». Geoffroy devait-il exécuter à la lettre les dernières volontés de son père et ainsi dépouiller toute sa famille ? Ayant

réuni tous les siens, notamment ses frères, Hugues IV, qui venait de recueillir la vicomté de Châteaudun, Rotrou marié à la dame de Montfort et Robert Mandeguerre, il fut décidé de partager entre eux le blé et le vin qui se trouvaient aux châteaux de Montigny et de Nonvilliers ainsi qu'à Châteaudun. Quant à l'or et à l'argent, la comtesse Béatrice ne consentit à donner aux moines qu'un très riche calice d'or.

Geoffroy, tout en confirmant aux moines les donations de son père et de ses ancêtres, décida de placer le monastère sous la dépendance directe de l'abbaye Saint-Pierre de Cluny, la plus puissante abbaye bénédictine de la chrétienté. Cet acte solennel fut souscrit par son épouse, la comtesse Béatrice, « *le jeune et très doux Rotrou leur fils* », Richer, archevêque métropolitain de Sens, Geoffroy, évêque de Chartres, et son archidiacre, entourés de nombreux clercs. Parmi les témoins laïcs figurent Thibault, comte palatin de Chartres, accompagné de son fils Étienne et de la comtesse Adèle, une dizaine de chevaliers, dont Giroie de Courville, et quelques officiers, Richer, le forestier, et Bladin, le prévôt.

Le prieur de Saint-Denis, Hubert, mécontent de ne pas recueillir toutes les donations promises par Rotrou II, en appela à son supérieur, l'abbé de Saint-Père de Chartres qui l'avait envoyé pour diriger le prieuré nogentais. Le concile de Saintes fut saisi du différend. Le cardinal légat débouta le prieur de Saint-Denis qui fit appel devant le concile d'Issoudun. Il fut rappelé à Hubert qu'il avait été chassé de Chartres et qu'il lui était interdit d'être abbé. À la suite de cette décision, le comte Geoffroy le fit expulser du monastère et en appela directement à l'abbé de Cluny qui délégua deux de ses moines pour être envoyés à Nogent. L'un d'eux, Hubert, fut désigné comme nouvel abbé. Ce fut la guerre des deux Hubert. Cette affaire remuait la chrétienté et fut évoquée au concile de Meaux,

en 1094, puis plus tard au grand concile d'Autun, en 1104. L'abbaye de Cluny était trop puissante pour qu'on lui dénie la possession d'un riche prieuré, de sorte que l'abbé de Saint-Père finit par renoncer à ses prétentions.

### Hostilités bellêmoises

Geoffroy IV dut reprendre la lutte contre son voisin bellêmois. De nouvelles hostilités avec Robert de Bellême survinrent à propos de la succession de Guérin de Domfront, dont Geoffroy s'estimait héritier du chef de sa mère, Adèle. La forteresse de Domfront en Passais étant jugée imprenable, Geoffroy se contenta de porter la guerre sur la frontière. Il profita de la captivité de Robert de Bellême, fait prisonnier par le bouillant Odon, demi-frère de Guillaume le Conquérant, évêque de Bayeux et duc de Kent. Geoffroy rassembla une armée à la tête de laquelle marchaient ses frères, Hugues de Châteaudun et Rotrou de Montfort, ainsi que son beau-père Hilduin de Roucy, qui jouissait d'une grande réputation de guerrier. Ils chevauchèrent avec quantité de chevaliers, ravagèrent les pays de la marche de Normandie et brûlèrent Échauffour. Ils rentrèrent au Perche avec un grand butin et de nombreux prisonniers. Robert Courteheuse n'écoula pas les mises en garde de son oncle Odon et fit relâcher son ami Robert Talvas. À peine sa liberté recouvrée, Talvas voulut venger l'affront qu'il avait subi et ravagea à son tour les terres de Geoffroy. Mais Talvas ne s'avança pas trop avant, car il craignait d'être à nouveau capturé. Néanmoins, il s'empara d'Exmes que le duc Robert avait confié à Gilbert, seigneur de L'Aigle. Au cours d'une patrouille conduite par les Corbonnais, du côté de Sainte-Scolasse, Gilbert fut accroché et tué d'un coup de lance. Geoffroy, conscient du tort que lui causait cette « bavure », proposa un arrangement : il donnerait sa fille Julienne en mariage à Gilbert II, le neveu et héritier du défunt. Cette réparation

fut acceptée et de cette union naquit Marguerite, future reine de Navarre. Ainsi le sang des Rotrou coula dans les veines des rois d'outre-Pyrénées, ce qui ne fut pas sans conséquence pour la suite de l'histoire du Perche.

En 1092, Robert II de Bellême, en quête de puissants appuis, obtint la protection du roi Philippe I<sup>er</sup>, qui, entouré de ses grands dignitaires, Guy, sénéchal, Milon, bouteiller, Pons Hubert, chambrier, Gridlon, connétable, confirma la donation de l'église Saint-Léonard de Bellême aux moines de Marmoutier. Cette église, desservie par un collège de chanoines, prétendait être exempte de l'ordinaire (c'est-à-dire soustraite à l'autorité de l'évêque du lieu), ce qui conduisit les chanoines à composer de fausses chartes. La même année, deux chevaliers, vassaux des seigneurs de Rémalard, donnèrent chacun à Marmoutier une moitié de l'église de Boissy-Maugis, domaine qui avait échappé à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

### La fondation du prieuré Saint-Pierre de Ceton

La charte de fondation de ce prieuré est pleine d'intérêt, car elle montre toutes les informations que peut livrer un document médiéval. Le cas de Ceton est intéressant, car c'est à l'origine une terre mancelle dont le seigneur est devenu vassal de la seigneurie de Bellême : c'est la seule possession relevant des Bellême qui soit située sur la rive gauche de l'Huisne. Le château de Ceton se composait d'une fortification en bordure de la rivière la Maroisse et d'une formidable motte, la motte de Prez, dans une situation stratégique entre La Ferté et Nogent. Il est révélateur de constater que les deux plus grandes communes actuelles du département de l'Orne formaient au XI<sup>e</sup> siècle les deux extrémités de la seigneurie de Bellême. Ceton et Lonlay-l'Abbaye sont d'une superficie exceptionnelle : Ceton couvre 5 939 hectares et Lonlay-l'Abbaye 5 341 hectares. Ces grands territoires devaient être fort peu peuplés.

Cette charte, qui peut être datée d'avant 1094, met en présence comme témoins Hoël, évêque du Mans, entouré de ses dignitaires, le comte Roger de Montgomery et ses deux fils, les seigneurs Robert de Bellême et Hugues, Guillaume Gouet, Gouffier de Villeray, Bernard de La Ferté, Rotrou de Montfort... Tous de proches voisins. L'église Saint-Pierre de Ceton est donnée aux moines de « *l'abbaye Saint-Denis du château de Nogent dans le Perche* », sans que le comte Geoffroy ne paraisse en personne dans la belle assemblée réunie en une cérémonie qui ne pouvait que lui être agréable. Était-il malade ? Sans doute son frère Rotrou le représentait-il. À cette époque, les bonnes relations prévalaient avec le voisin bellémois. Est-ce à la suite de cette donation que les moines entreprirent la construction d'une tour-donjon qui sert encore de clocher à l'église de Ceton ? Cette belle tour romane n'est pas sans ressemblance avec la tour-clocher de l'église Saint-Pierre de Chartres (ancienne abbaye Saint-Père). La tradition veut que cette tour ait appartenu au château de Ceton, qui s'élevait sur les bords de la Maroisse.

### Les chevaux des croisés

Enfin cette charte nous apprend qu'Yves Chesnel, frère du donateur, est parti à Jérusalem sur un cheval que les moines de Nogent lui avaient offert. C'est dire le prix que l'on attachait déjà au cheval dans le Perche médiéval ! Il faut savoir que le chevalier ne faisait qu'un avec sa monture, le *destrier*, cheval de bataille. Une tradition qui ne remonte qu'au XIX<sup>e</sup> siècle veut que les comtes du Perche aient rapporté des chevaux arabes dont le croisement améliora la race. On voit par cet exemple que les chevaux du Perche gagnaient le Moyen-Orient, et que la réciproque se trouvait à la fois imposée par la nécessité du retour et l'admiration que les chevaliers percherons devaient porter aux montures de leurs adversaires arabes.

Pour reprendre le cours du récit, on peut également conjecturer que Geoffroy IV n'était pas bien portant, du fait qu'il ne participa pas à la croisade qui mobilisa tant de barons, mais il est vrai que son jeune fils, Rotrou, y tenait sa place.

Quand il se sentit proche de sa fin, Geoffroy convoqua ses barons en son château de Nogent et leur fit prêter serment de fidélité à son fils Rotrou qui était parti depuis deux ans à la première croisade. Il se fit transporter à l'abbaye Saint-Denis et, après avoir confirmé encore toutes les donations, il prit l'habit de religieux. De retour au château après cette cérémonie, il rendit l'âme. La comtesse Béatrice envoya en Palestine un émissaire pour prévenir son fils unique Rotrou et en attendant son retour elle se chargea de l'administration du comté.

Geoffroy est-il le premier comte du Perche ?

Les historiens du Perche discutent pour savoir si Geoffroy fut le premier à prendre le titre de comte du Perche. Au moment de son avènement, Geoffroy s'intitulait : « *Moi, Geoffroy, comte du château de Mortagne* ». Dans un procès devant l'évêque de Chartres, où Geoffroy apparaît comme témoin de Payen de Rémalard, il est appelé « *Geoffroy, comte du Perche* ». Après sa mort, son fils Rotrou III le désigne toujours sous ce titre. Geoffroy avait acquis parmi ses contemporains une grande réputation. Le moine Orderic Vital, qui portait souvent un jugement sévère sur les grands barons de son temps, a laissé de Geoffroy un portrait louangeur : « *C'était un prince magnanime, beau de corps et aimable, craignant Dieu et respectueux de l'Église, défenseur vigoureux des religieux et des pauvres de Dieu, calme et doux en temps de paix, de mœurs de lion, fortuné à la guerre et redoutable. De par la noblesse de ses ancêtres et de sa femme Béatrice, il se remarquait parmi les illustres, il avait parmi ses guerriers*

*des barons forts et intrépides à la guerre [...]. L'illustration de son sang, l'éclat de ses armes et de son courage, l'immensité de ses richesses, la puissance de ses alliés et, par-dessus tout, ses vertus lui donnaient une auréole qui en imposait à tous dans les combats, l'élevaient au-dessus de toute crainte et dans le danger lui donnaient l'énergie du lion... ».*

Les largesses de Geoffroy en faveur des religieux ne sont pas étrangères à tous les propos élogieux reproduits sur son compte. Geoffroy se préoccupa également des lépreux, il fonda à Nogent une maladrerie qu'il installa en dehors de la ville, sur le chemin du Theil, et lui donna le nom de Saint-Lazare.

### *Rotrou III le Grand*

Si le Perche est devenu une principauté féodale dont les marques ont été si fortes qu'encore aujourd'hui les habitants du Perche ont conscience d'une appartenance et d'une identité, c'est certainement à Rotrou III qu'on le doit. C'est un personnage de légende, au point que de savants historiens ont estimé qu'il avait pu servir de modèle à Roland, le preux chevalier, mort à Roncevaux. Rotrou III fut le premier qui prit personnellement le titre de comte du Perche, substituant cette appellation à seigneur de Nogent ou comte de Mortagne que portaient ses ancêtres. Rotrou III s'est fait connaître sur beaucoup de champs de bataille aussi bien en Europe qu'en Orient.

### La formation du guerrier

Le « *très doux Rotrou* », cité avant 1080, avait été un charmant adolescent qui devint un solide chevalier, si l'on en juge par les prouesses de sa longue vie itinérante qui l'ont conduit à quatre ou cinq reprises en Espagne et une fois à Jérusalem. Les longues chevauchées dans les forêts

du Perche, les chasses à la grosse bête, les tournois avec les jeunes seigneurs voisins et sans doute les bagarres, l'avaient formé. Puis ce furent les violents combats à cheval ou au corps à corps, où le chevalier s'engage physiquement en maniant la lourde épée d'estoc et de taille. C'était un homme puissant, extrêmement résistant et d'un rare courage. Quelle rude époque, tant pour le serf ou le bûcheron, travaillant sans répit dans les bois ou sur les terres du seigneur, que pour le baron défendant chèrement sa vie dans des luttes sans merci ! L'Église s'efforçait d'adoucir le sort des uns et des autres, mais l'air du temps était à la violence.

Le pape pressait les chrétiens d'exterminer les infidèles, et particulièrement les Sarrasins qui occupaient la majeure partie de la péninsule ibérique jusqu'aux Pyrénées. C'était le temps où le roi de Castille appelait à l'aide. Le pape promit que les terres reconquises sur les royaumes musulmans seraient données aux chevaliers, moyennant l'hommage et un tribut à Rome.

### La première expédition d'Espagne

L'appel fut entendu en France. Un baron picard, Ebles II de Roucy, qui était la terreur des diocèses de Laon et de Reims, se déclara prêt à partir outre-Pyrénées. Il se trouvait être le beau-frère de Geoffroy IV qui avait épousé sa sœur Béatrice. Le jeune Rotrou, qu'enflammait la perspective de cette grande expédition, se porta volontaire pour accompagner son oncle avec une petite troupe de compagnons percherons. Ebles était un chef brutal mais efficace ; les Français, mêlés aux Navarrais et aux Aragonais, ne tardèrent pas à chasser les petits rois musulmans de la haute vallée de l'Èbre. Ils combattaient aux côtés d'un célèbre hidalgo castillan, l'invincible Rodrigo Diaz de Bivar, plus connu sous son surnom de Cid Campeador. Lié d'amitié avec Don Sanche-Ramirez V, roi de Navarre et

d'Aragon, Ebles lui avait fait épouser sa sœur Félicie de Roucy, tante du jeune Rotrou. Toute la troupe se retrouva à l'attaque de la ville principale de Huesca tenue par les Sarrasins ; malheureusement, Don Sanche-Ramirez y fut blessé mortellement. Avant de mourir, il fit promettre à son fils Pedro, qui devint le roi Pierre I<sup>er</sup> d'Aragon, de poursuivre le siège. Malgré le renfort de quarante mille Maures, la place de Huesca tomba aux mains des chrétiens (1094). On voit que cet épisode est digne de la célèbre tirade du Cid. Après cette victoire, le jeune Rotrou rentra au pays, pas peu fier d'avoir combattu aux côtés du Cid Campeador.

### La première croisade

Toute la chrétienté était en émoi parce que la Ville sainte de Jérusalem était tombée aux mains des envahisseurs turcs. Les chrétiens ne pouvaient plus accéder librement au tombeau du Christ. Au concile de Clermont, en 1095, le pape Urbain II, un Français, lança un appel pressant pour que les barons prennent la Croix et lèvent une armée pour délivrer Jérusalem. Les grands ne pouvaient s'y soustraire.

Déjà, le 15 août 1096, Godefroy de Bouillon, duc de Basse-Lorraine, son frère Baudouin de Boulogne et Hugues, fils du roi de France, se mettaient en marche. Le comte Geoffroy IV ne se sentait pas en état d'entreprendre le grand voyage mais son fils Rotrou était enthousiaste. Rotrou choisit de partir avec la seconde armée que conduisait Robert Courteheuse, duc de Normandie. Ce dernier avait dû emprunter à son frère, Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, des sommes importantes afin d'équiper son armée. Étienne, comte de Blois-Chartres, fit partie du même contingent. Robert Courteheuse avait choisi de passer par la Sicile où régnait le Normand, Roger I<sup>er</sup>, fils du célèbre Tancrède de Hauteville qui avait chassé les Arabes de l'île. Les croisés obtinrent, après de subtiles

négociations, l'accord de l'empereur de Constantinople pour passer à travers la Grèce. Ce n'est qu'à Pâques 1097 qu'ils s'embarquèrent pour Durazzo (Durrës), sur la côte albanaise. Après avoir traversé l'Illyrie, la Macédoine, la Thrace, ils arrivèrent enfin devant Byzance où le palais impérial, l'un des plus somptueux de tous les temps, leur fut ouvert après que l'empereur eût exigé d'eux l'hommage ; mais ensuite il leur fit découvrir tous les trésors de son palais, ce qui éblouit les chevaliers normands qui n'en avaient jamais tant vu. Ils repartirent par la voie de terre après s'être pourvus de vivres. Toutes les armées chrétiennes se retrouvèrent devant Nicée qui capitula le 14 mai 1097.

#### La prise d'Antioche et la chute de Jérusalem

Dès le 10 octobre, les croisés étaient devant la citadelle d'Antioche, réputée imprenable. Là se situe un récit épique du moine Baudry de Bourgueil qui raconte le fait d'armes d'un compagnon de Rotrou, Yves Payen, qui, ayant traversé seul le fleuve Oronte, grâce à la fougue de son cheval, aurait mis en déroute les païens et aurait fait périr « *vingt émirs puissants et renommés, ainsi que cinq mille autres, tous braves et acharnés, mais sans compter la quantité de noyés* ». Yves Payen, accablé par les assiégés, réussit à repasser le fleuve, sauvé par un autre chevalier percheron, Hardouin d'Outrefossés. Ces deux héros ne survécurent pas à leurs blessures et Rotrou, très affecté, fit part de toute sa compassion. Celui-ci reçut le commandement du dixième corps d'armée. La place tomba enfin le 3 juin 1098. « *Les cadavres et les corps blessés parsemaient la rive de sable et l'eau était devenue toute rouge par le sang des payens méprisables que l'on ne saurait nommer tant il y eut de noyés* ». Ce sont ces chants héroïques qui stimulaient l'ardeur des jeunes chevaliers. Édesse [Urfa] subit le même sort dans l'année. Les croisés se ruèrent sous les murs de

Jérusalem qui fut investie à partir du 6 juin 1099. Dès l'aube, le 15 juillet, l'assaut fut donné de toutes parts. À trois heures, heure symbolique de la mort du Christ, la Ville sainte s'ouvrait aux chrétiens qui passèrent par les armes toute la garnison.

Après avoir rendu grâces au Seigneur, les barons se réunirent et décidèrent de fonder un royaume latin qu'ils confièrent à Godefroy de Bouillon. Avec le sentiment du grand œuvre accompli, les croisés purent songer à rentrer dans leurs états. Robert Courteheuse, le comte de Flandre et Rotrou reprirent le chemin du pays natal. Beaucoup de chevaliers manquaient, morts aux combats, d'autres revenaient estropiés ou lépreux ; certains, comme Hugues Gouet, moururent en route.

### Le retour au pays

Quand Rotrou entreprit le voyage de retour, avait-il été averti de la mort de son père ? A-t-il précipité son retour ? Quoi qu'il en soit, dès son arrivée à Nogent, son premier soin fut de se rendre à l'abbaye Saint-Denis où reposait Geoffroy. Il fit don aux moines des palmes qu'il avait rapportées de Jérusalem ; certains auteurs y ajoutent un morceau de la Vraie Croix. Selon l'usage, il confirma les biens de l'abbaye.

Robert Courteheuse ne rentra qu'au cours de l'année 1101, mais la situation était bien changée en Normandie. Son frère Guillaume le Roux était mort le 2 août 1100 et le plus jeune des fils du Conquérant, Henri I<sup>er</sup> Beauclerc, s'était fait couronner à Londres sans en référer à son aîné. Robert dut d'abord faire face à la guerre civile en Normandie. Robert de Bellême, privé des droits de son père et expulsé d'Angleterre par Henri I<sup>er</sup>, avait repris ses exactions, mettant à feu et à sang le pays de Sées ainsi que les marches de Moulins à L'Aigle. Tout le pays était soumis au pillage.

### Le rétablissement de Moutiers

Alors que Rotrou séjournait à Blois chez le comte Thibault, les moines de l'abbaye Saint-Laumer demandèrent au comte du Perche l'autorisation de relever le berceau de leur fondateur et d'y rétablir la vie monastique. Rotrou leur donna les terres nécessaires et les exempta de tous droits et servitudes, sauf la corvée du curage des fossés du château de Rivray ; c'est dire l'importance que Rotrou accordait au parfait entretien de ses forteresses. Les moines relevèrent les bâtiments claustraux situés au fond de la vallée près du pont Chartrain, sur la Corbionne, puis, aidés des habitants, ils commencèrent une grande église à flanc de coteau, au Mont-Harou, qu'ils dédièrent à Notre-Dame. Les dons affluèrent, notamment les droits sur la seigneurie de Villeray. Les moines reçurent la présentation de vingt-deux paroisses dans le Perche et ouvrirent des prieurés à Chemilli, à Courteraie et à Rémalard.

### La léproserie de Chartrage

Un des premiers soucis de Rotrou, après son retour, fut de se préoccuper des chevaliers qui étaient revenus infestés par la lèpre. Selon l'usage du temps qui exigeait de les enfermer dans les maladreries pour éviter la contagion, Rotrou fonda aux abords de Mortagne la léproserie de Chartrage qu'il fit desservir par quatre chanoines de Saint-Augustin. Des chevaliers appartenant aux familles des lépreux dotèrent richement cette institution. Les noms des malades sont familiers : Archambault, Hugues de Blavou, Jean et Houdebault de Loisail, Geoffroy du Pin...

### L'alliance normande

Rotrou, qui avait été à la croisade le compagnon d'armes de Robert Courteheuse, prit parti de le soutenir, accompagné de Gilbert de L'Aigle, mais ils subirent un cuisant échec à

Chailloué près de Sées (1103). L'année suivante, Henri I<sup>er</sup> débarquait sur le continent avec l'intention de chasser son frère Robert du trône ducal. Rotrou III, qui avait été approché par des émissaires du roi d'Angleterre, changea de camp et lui apporta son aide. En récompense, Rotrou aurait reçu en mariage Mathilde, l'aînée des filles naturelles du roi ; des terres en Angleterre lui furent promises. Rotrou reprit la lutte contre Robert de Bellême. La guerre se déroula dans la vallée de la haute Sarthe, entre les châteaux de Soligny, de Poix, de Longpont, de Saint-Étienne-sur-Sarthe et du Larry, tenus par Rotrou, qui s'opposaient à la forteresse de Montisambert ainsi qu'aux mottes de Buré, aux mains de Talvas. Les populations eurent tant à souffrir que Serlon, évêque de Sées, s'en émut vivement ; ses appels à la paix n'étant pas entendus, il dut mettre en interdit les deux pays de Mortagne et de Bellême, c'est-à-dire que tous les offices religieux étaient suspendus. Rotrou, en fils respectueux de l'Église, fit sa soumission.

Henri I<sup>er</sup>, auquel s'étaient ralliés beaucoup de barons normands, fit une tournée triomphale qui le conduisit jusqu'à Domfront. Rotrou l'accompagnait. Le 26 septembre 1106, à la bataille de Tinchebray, Robert Courteheuse fut défait et emmené prisonnier en Angleterre tandis que le seigneur de Bellême, Robert Talvas, réussissait à s'échapper. C'est à cette époque que Rotrou, dont la réputation était grande parmi les chevaliers chrétiens, fut rappelé en Espagne pour lutter à nouveau contre les petits rois musulmans.

#### L'affaire de la Motte-Rotrou

Rotrou avait à se plaindre des fréquentes incursions sur ses terres de petits seigneurs du pays chartrain et du Perche-Gouet, soutenus par la famille Gouet ou par le vicomte de Chartres, le sire du Puiset. Rotrou décida de

dresser un château à l'extrême limite de ses terres, en bordure de la voie antique, à moins de trente kilomètres de Chartres, face à Pontgouin où l'évêque avait son château. Rotrou avait spécialement acheté une terre libre, un *alleu*, à un chevalier qui le tenait d'Yves de Courville, lui-même vassal du vicomte de Chartres. Les Chartrains y virent une menace et portèrent l'affaire à la cour de l'évêque Yves, un saint homme, aujourd'hui saint Yves de Chartres. L'affaire était d'autant plus grave que le vicomte et Yves avaient annoncé leur prochain départ pour Jérusalem, ce qui interdisait toute hostilité à leur rencontre. L'évêque, prudent, conclut qu'un duel judiciaire devait départager les deux parties et renvoya les plaignants devant la cour de la comtesse de Chartres. La guerre éclata entre Rotrou et Yves de Courville qui fut capturé au cours d'une sortie. La famille Giroie de Courville et le vicomte de Chartres clamèrent justice. Rotrou III soutenait qu'il était dans son bon droit.

Le vicomte fit appel au pape qui recommanda à l'évêque d'excommunier Rotrou, lequel protestait et se disait prêt à comparaître devant un tribunal ecclésiastique. Visiblement l'évêque ménageait Rotrou, disant qu'il ne voulait le condamner sans l'avoir entendu, mais le vicomte Hugues obtint du pape Pascal II des lettres impératives. L'évêque demanda à Rotrou de faire arrêter les travaux de fortification, mais Rotrou faisait état de l'autorisation de la comtesse de Chartres qui prétendait que ce fief était sur ses terres. Rotrou consentit à une trêve mais refusa de délivrer Yves de Courville. La construction de la motte dut se poursuivre jusqu'à son terme, puisqu'elle est toujours visible au lieu-dit la Plesse, au Favril. Toute cette affaire est connue par les *Lettres de saint Yves de Chartres* qui ont été conservées et publiées comme texte apologétique et littéraire. Rotrou avait certainement, de son côté, dépêché des clercs en cour de Rome car, si l'on ignore quel fut

l'épilogue de l'affaire de la Motte-Rotrou, il obtint, dans le même temps, une bulle solennelle confirmant les décisions du concile d'Autun selon lesquelles Saint-Denis de Nogent devenait définitivement « *une fille de l'abbaye de Cluny* ».

### La fondation de l'abbaye de Thiron

En ce temps-là, c'était en 1108, deux moines se présentèrent au château de Nogent. Ils relatèrent qu'ils avaient eu la vision d'un jeune homme tout de blanc vêtu qui leur recommandait de s'adresser à Rotrou pour trouver un lieu retiré où pourrait s'installer en toute tranquillité leur maître, l'ermite Bernard d'Abbeville. Bernard était un émule de Robert d'Arbrissel, fondateur de Fontevrault. Il avait vécu à l'abbaye Saint-Cyprien de Poitiers où les moines de Saint-Savin étaient venus le chercher comme prieur. Puis il réintégra son abbaye d'origine où il fut là aussi nommé prieur. Il dut aller à Rome plaider la cause de son abbaye, revendiquée par Cluny. Mais, rentré à Poitiers sans avoir obtenu gain de cause, il préféra gagner les forêts de l'Ouest où il rencontra Vital de Mortain. Puis il se retira aux îles Chausey, au large de Granville, où il fut importuné par des pirates. Lassé de ses pérégrinations, il se consacra à la prédication en cherchant un lieu où s'établir.

Quand Bernard se présenta en personne au château de Nogent, il fut accueilli avec chaleur. Rotrou lui proposa son domaine d'Arcisses à Brunelles où ses ancêtres avaient fondé un oratoire. Bernard en fut content, mais la comtesse mère, Béatrice, se ravisa, soutenant que le nouvel établissement monastique pourrait faire ombrage à l'abbaye Saint-Denis. Rotrou lui trouva alors un lieu en limite de ses terres où Bernard construisit une chapelle en bois, près de l'étang Sainte-Anne. L'évêque de Chartres, Geoffroy de Lèves, donna son accord et il voulut bien céder deux charruées de terre au lieu de *Tiron* (aujourd'hui Thiron). Bernard eut la vision nocturne d'une lampe

allumée, haut dans le ciel ; il y vit un signe et décida d'accepter le lieu pour y bâtir une église en l'honneur de la Sainte-Trinité. Comme à cette époque, une horrible famine accablait le Perche, Guillaume, comte de Nevers, ayant entendu parler de Bernard, fit envoyer un vase d'or qui fut vendu pour que l'argent fût distribué en aumône. Lorsque Guillaume de Nevers fut capturé par le comte de Blois, Bernard et Robert d'Arbrissel s'entremirent pour obtenir sa libération. Rotrou présenta Bernard au roi de France Louis le Gros qui, à plusieurs reprises, laissa des dons en faveur de l'abbaye de Thiron. Le roi Henri I<sup>er</sup> Beauclerc voulut connaître le saint abbé : les guerres ne lui permettant pas de s'absenter hors de Normandie, Henri fit venir Bernard à sa cour pour lui faire des dons qui permirent de construire deux dortoirs, et le roi assura une rente de quinze marcs d'argent à prendre à Winchester. La fille d'Henri I<sup>er</sup>, l'impératrice Mathilde, y ajouta quinze autres marcs. Bien d'autres donations affluèrent vers la nouvelle abbaye, notamment de la part du roi d'Écosse, David I<sup>er</sup>, qui favorisa l'implantation des moines dans son lointain royaume. La comtesse Béatrice et Rotrou financèrent la construction de la longue nef de l'église, dépourvue de tout décor selon la volonté du fondateur. Cette église était encore en construction en 1115. Rotrou fut marqué toute sa vie par l'amitié que lui avait témoignée Bernard, bientôt saint Bernard de Tiron car, peu de temps après sa mort, le 25 avril 1116, il fut porté sur les autels.

### L'évêque du Mans retenu en otage

Vers l'an 1110, le roi de France Louis VI le Gros commençait à s'inquiéter de la puissance du nouveau duc de Normandie et cherchait à réduire son influence. Il se servait de Robert de Bellême comme agent pour susciter des oppositions à l'autorité ducale. Il s'était aussi allié à Foulques, comte d'Anjou, et à Hélié, comte du Maine.

Henri I<sup>er</sup> pouvait également compter sur ses gendres, Rotrou et Guillaume II Gouet qui avait épousé Mabile, autre fille naturelle du duc roi. De plus, tous deux avaient entraîné dans leur camp Thibault III, comte de Chartres, traditionnellement opposé aux Angevins.

Rotrou porta la guerre dans le Maine mais, dès les premiers engagements, tomba aux mains de son pire ennemi, Robert de Bellême. Ce dernier, jugeant les geôles de Bellême trop proches de Nogent et de Mortagne, le fit transférer, chargé de chaînes, dans un étroit cachot du donjon du Mans où il ne pouvait se tenir ni debout, ni couché. Il semble que Guillaume Gouet ait connu le même sort. Robert de Bellême profita de cette situation pour attaquer Mortagne et livrer la ville aux flammes ; rien ne fut épargné, pas même l'hôtel-Dieu. Rotrou, se sentant en danger de mort, voulut se confesser à l'évêque du Mans, Hildebert de Lavardin, prélat estimé (qui sera promu à l'archevêché de Reims). Hildebert se chargea d'aller porter à Béatrice, la comtesse mère, les dernières volontés du prisonnier. Il fut accueilli avec respect au château de Nogent, mais les chevaliers de l'entourage réunis autour du sénéchal du Perche, Hubert Chevreuil, décidèrent de retenir l'évêque qui devenait un otage. L'affaire fit grand bruit. L'évêque de Chartres, compétent territorialement, condamna cette violation du droit canon : les clercs disposaient du privilège du *for* (une immunité ecclésiastique absolue). Il mit les terres de Rotrou en interdit.

Par une ruse juridique qui permettait aux Nogentais d'échapper aux sanctions, l'évêque du Mans fut transféré au château de Mortagne qui relevait de l'évêque de Sées. Rotrou, instruit des événements, désapprouva formellement cette conduite indigne et, en signe de protestation, envoya à sa mère une mèche de ses cheveux en menaçant de les couper tous si l'évêque n'était pas relâché (les cheveux

longs étaient toujours le symbole de la puissance ; seuls les serfs et les moines, par humilité, avaient le crâne rasé). Yves de Chartres écrivit une lettre grandiloquente à tous les évêques de France, protestant de cette atteinte inadmissible aux droits des clercs. De son côté, l'évêque du Mans comparait son arrestation à celle du Christ. Pendant ce temps, la guerre se poursuivait. Louis VI le Gros exigeait la libération de Robert Courteheuse et l'investiture du duché de Normandie en faveur du jeune fils de Robert, Guillaume Cliton.

Afin de mener les négociations, le roi envoya une ambassade, conduite par Robert de Bellême, au château de Bonneville-sur-Touques où le duc-roi tenait sa cour. Henri I<sup>er</sup> prit violemment à partie Robert, lui reprochant de ne pas avoir rendu les comptes pour les vicomtés d'Exmes et de Falaise. Sous ce prétexte, et contre toute règle diplomatique, il le fit arrêter et condamner par sa cour à la réclusion perpétuelle (4 novembre 1112). L'affaire sera soumise en 1119 au concile de Reims, mais Robert de Bellême, transféré en Angleterre, mourra en 1127 au château de Werrham.

Henri, répondant aux prières de sa fille, la comtesse du Perche, monta une expédition pour libérer le comte Rotrou, ayant proclamé la confiscation de tous les biens des Bellême ; il s'empara du château d'Alençon défendu par Guillaume, fils aîné de Talvas, et il envoya des émissaires pour proposer la paix à Foulques d'Anjou, lui demandant la main de sa fille pour son fils aîné et héritier, Guillaume Adelin.

Foulques, flatté de ces propositions, accepta et reçut le comté du Maine, moyennant l'hommage. Il tenta d'échanger la liberté de Rotrou contre celle de Robert de Bellême, mais Henri I<sup>er</sup> fut inflexible et exigea la libération immédiate de son gendre Rotrou qui, à son tour, fit aussitôt libérer

l'évêque du Mans. Par le traité de Gisors (mars 1113), Louis VI le Gros abandonnait à Henri I<sup>er</sup> la place de Bellême et le Bellêmois et lui laissait les mains libres dans le Maine et sur les marches de Bretagne. La comtesse Béatrice, pour remercier Dieu de l'heureuse délivrance de son fils, fit élever, dans l'enceinte du château de Nogent, une chapelle dédiée à saint Étienne.

### La chute de Bellême

Le château de Bellême, encore au pouvoir de Guillaume Talvas, fils de Robert, était défendu par Aimery de Villeraie. Rotrou, aidé du comte de Chartres vint y mettre le siège le 1<sup>er</sup> mai 1113, malgré la *trêve de Dieu* qui était proclamée. Bellême ne résista que trois jours ; la herse de la Ville-Close n'ayant pu être refermée à cause des morts qui jonchaient le sol, la ville fut prise ainsi que le château, livré au pillage des soldats. Henri I<sup>er</sup> confia Bellême et le Bellêmois à son gendre, à charge de le tenir en hommage des ducs de Normandie. La cession définitive ne semble être intervenue que vers 1126.

L'élimination délibérée de la famille des Bellême montre qu'en ce début du XII<sup>e</sup> siècle il n'y avait plus de place pour des féodaux turbulents, sans foi ni loi. L'union de Bellême aux seigneuries de Mortagne et de Nogent établissait l'autorité de la famille des Rotrou sur la majeure partie de la région, autrefois couverte par la forêt du Perche. Le titre nouvellement apparu de *comte du Perche* reflétait la volonté de créer un état organisé avec une loi, la coutume, et une cour de justice, celle du comte. Rien de tel ne semble avoir été tenté du côté des Talvas qui ont accumulé des seigneuries sans les unir. Leur politique instable a fini par les brouiller avec tout le monde et causer leur perte.

Ce début du XII<sup>e</sup> siècle marque de grands changements dans la société. On a pu parler de la *Renaissance du*

*XIII<sup>e</sup> siècle.* On l'a constatée aussi dans l'Église où les évêques batailleurs furent remplacés par des prélats pieux et lettrés comme Yves de Chartres ou Hildebert de Lavardin. La réputation morale d'un Geoffroy IV, l'admiration qu'inspire Rotrou III dénotent une mutation profonde de la société : c'est l'époque où l'évêque de Chartres affranchit définitivement les serfs de ses domaines et incite les seigneurs laïcs à l'imiter ; la condition servile n'avait guère évolué depuis l'époque de Charlemagne !

### Rotrou, comte de Tudela

La paix rétablie dans ses domaines, Rotrou reçut une ambassade de son cousin germain, Alphonse, roi de Navarre, surnommé le Batailleur en raison des nombreux combats victorieux qui marquent autant d'étapes de la Reconquista. Il réclamait une aide d'urgence pour reprendre la lutte contre les royaumes musulmans. Rotrou partit avec une petite troupe. C'était peut-être l'occasion d'entraîner loin du Perche des chevaliers du Bellémois ou de Normandie que la paix laissait dans une oisiveté mal supportée. Effectivement, parmi les compagnons de Rotrou se trouvaient Renaud de Bailleul, neveu de Roger II de Montgomery, ancien shérif du Shropshire, Robert de Culey [Rabodanges], dit Bordeth ou Bordet, ou encore Robert Judas, chevalier originaire de Nogent. Aussitôt les renforts français arrivés, les opérations de reconquête reprirent et furent couronnées de succès à la bataille dite *des Sept Comtes*, car sept comtes français y avaient pris part. Les manuels élémentaires d'histoire des écoliers espagnols font état du rôle éminent joué par Rotrou, *Condé de Alperche*, alors que les petits Français et même les encyclopédies semblent l'ignorer. Rotrou resta en Espagne à la tête des chevaliers qui voulaient en découdre avec les Maures et il

alla mettre le siège devant la ville de Tudela, bientôt contrainte à se rendre. Mais les Espagnols prirent ombrage des succès et de la popularité du comte du Perche. Instruit d'intrigues contre sa personne, Rotrou préféra rentrer. Il reçut à nouveau de mauvaises nouvelles des affaires espagnoles : Alphonse le suppliait de revenir combattre les infidèles. Rotrou repartit donc et entraîna à sa suite le comte de Bigorre et le comte de Béarn. La ville de Tudela, qui était retombée aux mains des musulmans, fut reprise. Alphonse l'offrit à Rotrou qui prit le titre de comte de Tudela. Rotrou y établit Robert Bordet comme garde du château. Un certain Durand Poisson fut chargé de la justice. Rotrou fit de grands dons pour reconstruire la cathédrale dont le portail paraît inspiré du portail royal de la cathédrale de Chartres. Le cloître roman date également de cette époque. Encore aujourd'hui, la rue qui conduit à la cathédrale s'appelle *Calle de Alperche* (rue du Perche). Rotrou fut de tous les combats, à Pampelune, en Navarre, et alla peut-être jusqu'en Castille.

En 1118, accompagné de Gaston de Béarn, Rotrou se présenta devant Saragosse que menaçaient les Sarrasins. Il y plaça Sylvestre, un chevalier de Saint-Calais qui l'accompagnait, comme gouverneur. Les musulmans de Valence assiégèrent la ville pendant trente-six semaines. Orderic Vital précise qu'ils auraient été cent cinquante mille (cette information est certainement très excessive car les armées de ce temps ne dépassaient pas quelques milliers d'hommes). Rotrou, avec des forces moindres en nombre, « *après avoir imploré l'aide et la miséricorde de Dieu* », livra bataille et mit en pièces les forces sarrasines (18 décembre 1118). Alphonse, qui tirait de ses succès le surnom de Batailleur, récompensa Rotrou en lui conférant la seigneurie d'un quartier de la ville qui porta dès lors le nom de *Barrio de Alperche*. Rotrou, comblé d'honneurs, chargé de butin, pensa qu'il était temps de rentrer.

### Le mariage espagnol

Rotrou sachant les difficultés de conserver des seigneuries en Espagne les constitua en dot en faveur de sa nièce, Marguerite de L'Aigle, fille de sa sœur Julienne. Il lui fit épouser Garcia Ramirez de Navarre frère de son ami Sanche Ramirez qui devait lui-même monter sur le trône de Navarre en 1134 sous le nom de Garcia IV Ramirez, après la mort de son neveu Alphonse le Batailleur ; il devint également roi d'Aragon en 1137, après la mort de Ramire le Moine. De ce mariage espagnol, sortirent deux branches qui, le moment venu, firent valoir leur droit à la succession du Perche. En effet, naquirent Sanche VI le Sage, roi de Navarre, et sa sœur Blanche qui, en épousant Sanche III de Castille, porta le sang du comte du Perche dans cette famille dont naquit Blanche de Castille. De la descendance des rois de Navarre sont issues Bérengère, épouse de Richard Cœur de Lion, et Blanche qui épousa Thibault III, comte de Champagne. Marguerite de L'Aigle mourut en novembre 1141.

### Un compagnon de Rotrou, prince de Tarragone

Robert Bordet, que Rotrou avait installé comme châtelain à Tudela, participa à la grande croisade qui conduisit les chrétiens jusqu'en Andalousie (1125). L'archevêque de Tarragone, la grande cité romaine alors en ruines, s'attacha les services de Bordet et le nomma prince de Tarragone (1129). Bordet alla à Rome requérir l'appui du pape et revint en Normandie chercher des compagnons pour coloniser cette lointaine terre de Catalogne. Robert demeura prince de Tarragone jusque vers 1150, mais il avait dû faire hommage au comte de Barcelone. Son fils Guillaume se brouilla avec l'archevêque qu'il fit assassiner (1171). Après ce scandale, les Bordet durent s'exiler et ils se réfugièrent à Majorque, alors sous domination musulmane.

## Reprise des hostilités en Normandie

Pendant l'absence de Rotrou, Louis VI le Gros avait poursuivi ses intrigues contre Henri I<sup>er</sup> d'Angleterre et entretenait en Normandie des opposants au duc, parmi lesquels se trouvait Gilbert de L'Aigle, neveu de Rotrou. Gilbert réclamait qu'on lui rendît les biens que sa famille avait reçus en Angleterre. Sur les prières de Rotrou, Henri I<sup>er</sup> accéda à cette demande, mais Louis VI avait déjà lancé son armée pour soutenir la révolte de Gilbert ; celui-ci dut pourtant avouer au roi qu'il ne pouvait tenir son engagement puisqu'il avait eu satisfaction. Louis VI ne l'entendit pas ainsi et alla mettre le siège devant L'Aigle qu'il incendia. Henri I<sup>er</sup> semble avoir été surpris par la poursuite des hostilités, alors qu'il fortifiait lui-même Moulins et Bonsmoulins. Louis VI mena une campagne, aidé du comte d'Anjou qui avait changé de camp, et Henri I<sup>er</sup>, malgré le concours de Rotrou et du comte de Blois-Chartres, fut battu dans un combat qui se déroula à Hertré près d'Alençon. En outre, Louis VI en appela au pape Calixte II qui évoqua le différend au concile de Toulouse, en 1119. Le pape réclamait la libération de Robert Courteheuse et vint lui-même à Gisors pour une conférence de la paix. Henri I<sup>er</sup> demeura intransigeant et refusa aussi bien la liberté de son frère que celle de Robert de Bellême. La seule compensation qu'obtint le roi de France fut l'hommage que lui prêta pour la Normandie le jeune prince héritier Guillaume Adelin.

## Le naufrage de la Blanche-Nef

Les affaires de Normandie réglées, Henri I<sup>er</sup> décida de retourner en Angleterre avec toute sa famille. À Barfleur, un marin dont le père aurait passé le duc Guillaume le jour de la conquête, revendiqua l'honneur de prendre sur son

bateau l'héritier du trône, alors âgé de dix-sept ans, ainsi que sa jeune femme Mathilde d'Anjou et leur entourage. En attendant que les vents fussent favorables, on fit force libations. Malgré le gros temps, ils s'embarquèrent sans tenir compte des mises en garde. La Blanche-Nef, chargée de princes, de princesses et de barons, fut jetée sur les rochers à quelques encablures du port et la mer en furie engloutit le bateau et ses occupants (novembre 1120). Le retentissement de ce naufrage fut considérable. Le tout-puissant duc-roi avait perdu son fils unique et plusieurs de ses enfants naturels dont Mathilde, comtesse du Perche, et tant d'autres jeunes gens. Henri I<sup>er</sup> fut terrassé par la douleur. Plus tard, en commémoration, sa fille Mathilde fonda à Cherbourg l'abbaye du Vœu (1145). Rotrou III, veuf éploré, fonda dans une « *solitude de la forêt du Perche* », sur la route de Mortagne à L'Aigle, une *Maison-Dieu* dont la chapelle fut dédiée à Notre-Dame. Cette chapelle aurait reçu, dès l'origine, une voûte en bois rappelant la nef d'un navire renversé. C'est le site de la Trappe dont nous aurons à reparler. Mathilde ne laissait qu'une fille, Philippa, qui fut mariée à Hélié, fils cadet du comte d'Anjou. Rotrou se remaria, à une date inconnue, avec Harvise de Salisbury, fille du comte d'Évreux, qui lui donna six enfants.

### Les retours en Espagne

On peut déduire de quelques chartes que Rotrou retourna en Espagne accompagné de la comtesse du Perche Harvise. Pendant son absence, le gouvernement du comté fut confié à sa sœur Julienne, veuve du comte de L'Aigle. C'était vers 1126-1127. Il y serait retourné encore une fois vers 1132-1133, car on conserve une lettre envoyée d'Espagne par « *M...* », qui pourrait être sa nièce Marguerite, le suppliant d'envoyer des renforts.

Depuis l'élimination de Robert de Bellême, une grande paix régnait dans le Perche et sur les confins de la Normandie. Il n'y a que du côté du Perche-Gouet que la frontière indécise laissait place à des contestations : ainsi les habitants de Chassant, qui appartenaient au domaine de l'Église de Chartres, et ceux de La Croix-du-Perche se plaignaient des partisans de Rotrou et avaient demandé l'assistance de Guillaume Gouet. Rotrou était encore en Espagne quand il apprit la maladie de son ancien beau-père Henri I<sup>er</sup>. Il rentra précipitamment en France et arriva pour recueillir le dernier soupir du souverain qui mourut à Lyons-la-Forêt, le 1<sup>er</sup> décembre 1135.

#### La succession d'Henri I<sup>er</sup> Beauclerc

La succession, tant du royaume d'Angleterre que du duché de Normandie, était incertaine depuis la mort de Guillaume Adelin. Henri I<sup>er</sup> penchait en faveur de sa fille Mathilde, appelée *l'Emperesse*, parce qu'elle était veuve en premières noces de l'empereur germanique Henri V. Elle s'était remariée au fils de Foulques, le comte d'Anjou, Geoffroy Plantagenêt. Mais un autre petit-fils du Conquérant, Étienne de Blois, s'était précipité en Angleterre et fait couronner roi au milieu de ses partisans. Son frère aîné, Thibault de Champagne, comte de Blois-Chartres, avait eu du mal à accepter cette situation. Geoffroy Plantagenêt s'était emparé d'une partie de la Normandie et sa femme Mathilde était passée en Angleterre, où son caractère énergique lui avait rallié nombre d'amis de son défunt père. Rotrou prit le parti d'Étienne car, depuis de nombreuses années, il avait été aux côtés de la maison de Champagne-Blois-Chartres contre le roi Louis VI, alors que les Angevins avaient toujours soutenu les Talvas de Bellême et d'Alençon.

Pour le prix de ce ralliement, Rotrou avait reçu le château de Moulins-la-Marche, qu'Henri I<sup>er</sup> venait de reconstruire, et Richer de L'Aigle, son neveu, eut Bonsmoulins. La

guerre se ralluma contre Guillaume III Talvas auquel avaient été restitués Alençon et le Saosnois, mais qui espérait toujours récupérer Bellême. Sur ces entrefaites, le roi Étienne, de plus en plus contesté, avait été fait prisonnier et sommé de renoncer au trône. Geoffroy Plantagenêt envoya des forces à travers toute la Normandie pour se faire remettre les places militaires. Rotrou préféra faire la paix avec Geoffroy, d'autant que son neveu Richer s'était fait capturer par Robert III Talvas.

### Le congrès de Mortagne

C'est à ce moment que Rotrou, qui jouissait d'une sage réputation, prit une initiative de paix en proposant à tous les grands barons normands de se réunir à Mortagne en congrès afin de trouver une solution à la guerre civile. Furent présents, Hugues, archevêque de Rouen, Geoffroy Plantagenêt, Thibault de Champagne, Robert comte de Leicester et de Breteuil, et nombre de barons. Chacun régla ses comptes. Geoffroy fut finalement reconnu par tous duc de Normandie, et promesse fut prise de libérer le roi Étienne.

### La mort de Rotrou

Rotrou accompagna Geoffroy Plantagenêt pour reprendre les places normandes qui ne l'avaient pas reconnu. Il restait notamment à Rouen, la capitale du duché, des partisans d'Étienne, enfermés dans le château, qui refusaient de se rendre. Il fallut en entreprendre le siège. C'est sous les murs du château de Rouen que Rotrou III, qui avait combattu sur tant de champs de bataille, reçut une flèche qui le blessa mortellement (janvier 1144).

### La fondation de l'abbaye de la Trappe

Vers l'année 1140, alors qu'il avait l'intention de retourner à Jérusalem, Rotrou voulut compléter la Maison-Dieu de

la Trappe par la construction d'un monastère en l'honneur de Notre-Dame. Il décida de le confier à des bénédictins réformés. Il fit appel aux moines de l'abbaye du Breuil-Benoît (Eure), de l'ordre de Savigny, réputés pour leur rigueur. Le comte du Perche dota le monastère de terres, notamment la ferme du Boullay, de bois et d'étangs : c'était dans l'un des cantons les plus désolés de la forêt du Perche. Comme il était d'usage, les chevaliers de son entourage se montrèrent également généreux. Dès 1147, l'abbaye de la Trappe rejoignit le grand mouvement cistercien auquel saint Bernard de Clairvaux donnait un prestige international.

### Rotrou III, créateur d'un état féodal

Le long règne de Rotrou III (1100-1144), marqué par l'annexion de Bellême, a donné au Perche les dimensions d'un véritable état. Il ne faut pas oublier que le Bellémois comprenait la totalité de la rive droite de l'Huisne et s'étendait au nord-ouest jusqu'au cours supérieur de la Sarthe : Le Theil face à la Bouchère près de Masle, les châteaux de Villeray face à celui de Rivray, Courcerault face à Corbon, Mortoût face à Mauves, et encore Le Pin-la-Garenne, La Perrière, Vauvineux et, au nord, Buré et Montisambert face à Longpont.

Par une sage administration, tout autant que par ses faits d'armes, Rotrou III, appelé par les historiens Rotrou le Grand, avait acquis une belle renommée. C'est certainement à lui que l'on doit l'organisation politique du Perche, et notamment la coutume qui s'est maintenue jusqu'à la fin de l'Ancien Régime sur tout le territoire qu'il contrôlait. Rotrou, lié par une alliance politique avec le roi d'Angleterre, duc de Normandie, n'avait à son égard aucun lien vassalique. Par ailleurs, il se montrait très indépendant vis-à-vis du roi de France. La subordination du seigneur de Nogent au comte de Chartres est passée sous silence. Le

comte du Perche agit en souverain, tient sa cour, entretient une chancellerie avec un sceau à ses armes chargées de son emblème héraldique.

*Rotrou IV, beau-frère du roi de France*

La minorité

Rotrou III, en mourant, laissait de sa seconde épouse Harvise de Salisbury, six fils ; l'aîné, comme son père, portait le nom de Rotrou. Il était encore mineur. Sa mère ne resta pas longtemps veuve ; dès l'année suivante, elle se remaria avec Robert de France, comte de Dreux, frère du roi Louis VII le Jeune. Robert se vit confier les fonctions de tuteur du jeune comte, on disait alors *baillistre*. On voit parfois ce Robert cité avec les titres de seigneur de Bellême ou de comte du Perche. En 1147, Robert participa aux côtés du roi à l'assemblée de Vézelay au cours de laquelle saint Bernard de Clairvaux prêcha la croisade et encouragea les princes et les grands du royaume à partir pour la Terre sainte. Le jeune Rotrou n'y participa pas, mais Robert s'embarqua et se fit remarquer parmi les barons qui entouraient le roi.

Des dissensions surgirent dans l'armée. Robert, en désaccord avec son frère, revint en France avant lui et complota pour prendre sa place, mais le fidèle Suger, abbé de Saint-Denis, auquel Louis VII avait confié la garde du royaume, veilla à briser ces intrigues. Rotrou IV, qui avait suivi le parti de son beau-père, sollicita son pardon dès le retour du roi, et rentra en grâce. Lorsque Louis VII reprit la guerre contre le duc de Normandie, Geoffroy Plantagenêt, Robert et son beau-fils se portèrent en Saosnois contre Jean, fils de Guillaume III Talvas, comte d'Alençon, qui espérait toujours reprendre la terre de Bellême arrachée à son ancêtre Robert le Diable. Le roi, aidé de son frère

Robert et de Rotrou, alla brûler la ville de Sées, puis porta la guerre sur les rives de la Seine et en Vexin.

Le roi Louis VII avait répudié la reine Aliénor d'Aquitaine, qui s'empessa d'aller convoler avec le jeune Henri Plantagenêt, ce qui ralluma la guerre entre la Normandie et la France. Rotrou, toujours accompagné de son beau-père, retourna porter les hostilités en Vexin normand, puis ils se déplacèrent vers le sud ; le duc Henri repassa la frontière pour brûler les places fortes de Brezolles et de Marcouville qui appartenaient à Hugues de Châteauneuf. Richer de L'Aigle, cousin germain de Rotrou IV, qui avait soutenu les ennemis du duc, fut obligé de se soumettre. La forteresse de Bonsmoulins, où Richer abritait, selon les chroniqueurs, « *une bande de voleurs et d'excommuniés* », fut livrée aux flammes et lui fut enlevée. En outre, comme punition, Richer fut privé de tous ses domaines anglais. Robert de France, afin de dégager la ville de Dreux, toujours aidé de son beau-fils Rotrou IV, s'empara de Tillières, puis de Verneuil, mais la forteresse de Nonancourt résista. Le jeune comte du Perche, désormais très attaché à la cause française, épousa vers 1153 Mathilde de Champagne, quatrième fille de Thibault IV le Grand.

### L'alliance française

Cette alliance consacre un renversement de la politique suivie par Rotrou III, qui avait été jusqu'alors l'allié des ducs de Normandie. Est-ce Robert de France, baillistre de Rotrou, qui est à l'origine de ce revirement ? Le mariage champenois fit de Rotrou IV le beau-frère des comtes de Champagne, de Chartres et de Blois, puis, par le mariage des autres sœurs de la comtesse, du duc de Bourgogne, de Guillaume III Gouet et enfin, en 1160, du roi de France lui-même après l'union en troisièmes noces du roi Louis VII avec Alix de Champagne. Désormais, le comte

du Perche prit part à toutes les guerres contre le duc de Normandie, roi d'Angleterre, dont les terres sur le continent s'étendaient du Tréport à Bayonne, en passant par Rouen, Évreux, Alençon, Le Mans, Angers, Poitiers et Bordeaux. La frontière du Perche était commune avec la Normandie sur une longueur de plus de cent kilomètres, la limite étant fixée sur les cours supérieurs de l'Avre et de la Sarthe, de Verneuil au Mêle-sur-Sarthe, et de là jusqu'à Montmirail, du côté du Maine.

Au retour d'un pèlerinage du roi Louis VII au Mont-Saint-Michel, la paix fut conclue entre les deux rois : Henri rendait au comte du Perche la place de Bellême qu'il avait occupée et la maison de Champagne consentait à restituer Amboise au Plantagenêt.

Les « entrevues en marche »

Profitant d'une trêve, le roi Henri II Plantagenêt fortifia la frontière et reconstruisit les places fortes anéanties par les incendies répétés qui les avaient ravagées par le passé. Louis VII, voyant le duc qui renforçait considérablement ses positions face à la France, chercha à négocier une bonne paix définitive avec le duc roi. C'est l'époque des « entrevues en marche », appelées ainsi parce qu'elles se tenaient sur les limites des deux états. La papauté, qui jouait à cette époque le rôle de l'ONU, aidée par ses légats et ses évêques, cherchait à éteindre les guerres entre ces deux grands royaumes chrétiens. Le pape considérait cette situation comme un scandale, car elle détournait les princes du seul vrai combat qui vaille, la sauvegarde des Lieux saints.

Une première entrevue se tint à Pâques 1166, au château de Nogent-le-Rotrou. Les relations entre les deux rois continuèrent à s'envenimer. Louis VII soutenait ouvertement l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, qui s'était rebellé contre l'autorité tyrannique d'Henri II.

En 1167, la guerre ouverte reprit en Vexin, au nord, et sur la frontière de Bretagne, au sud. Une conférence de paix se tint à La Ferté-Bernard, le 1<sup>er</sup> juillet 1168, mais chaque partie resta sur ses positions. Henri II poursuivit le renforcement des fortifications sur les marches de son duché. Louis VII brûla Chennebrun ; Henri II riposta en incendiant à nouveau Brezolles, puis poursuivit sa percée à travers le Perche qu'il ravagea pour la plus grande part. Louis VII voyant échapper une solution militaire préféra négocier. L'entrevue eut lieu à nouveau en marche, non plus à La Ferté, mais à Montmirail sur les terres de Guillaume III Gouet, beau-frère du roi de France et de Rotrou, qui se trouvait alors en pèlerinage à Jérusalem.

### Montmirail ou l'honneur de Dieu

L'entrevue de Montmirail, qui connut des moments pathétiques, a été mise en scène par T.S. Eliot dans son admirable pièce *Meurtre dans la cathédrale* (1935) et par Jean Anouilh dans *Becket ou l'honneur de Dieu* (1959). Les paroles du roi Henri à son interlocuteur ont été rapportées : « *Seigneur, en ce jour de l'Épiphanie, les trois rois ont apporté leurs présents au Roi des rois, je recommande à votre protection mes trois fils et mes terres...* ». Louis VII répondit : « *Puisque le Roi qui reçoit les dons des mages semble avoir inspiré vos paroles, puissent vos fils, en prenant possession de leurs terres, le faire sous le regard de Dieu...* ». Les paroles de l'archevêque furent moins conciliantes, il dit, s'adressant à son roi : « *En présence du roi de France, des légats du pape et des princes vos fils, je remets la cause entière et toutes les difficultés qui ont surgi entre nous à votre jugement royal... sauf l'honneur de Dieu* ». Cette célèbre entrevue, qui s'était tenue les 6 et 7 janvier 1169, ne servit à rien, car l'archevêque de Cantorbéry s'était montré intransigeant et avait refusé de se soumettre. Pour le roi de France, elle

était positive puisqu'Henri II avait consenti à ce que ses trois fils prêtassent l'hommage pour les fiefs qui relevaient de sa couronne.

### Les Fossés-le-Roi

La trêve ne fut pas de longue durée, car l'année même, le roi d'Angleterre poursuivit le renforcement de sa frontière et imagina une ligne de défense continue, analogue à celle que Robert de Bellême avait jadis construite du côté du Maine pour protéger Mamers et Bellême. C'est le chroniqueur Robert de Torigny, qui nous apprend qu'Henri II fit creuser de larges et hauts fossés entre la France et la Normandie. Cette « ligne Maginot » partait de la frontière du Perche, à Conturbis, aujourd'hui commune de Randonnai, et se poursuivait jusqu'à Nonancourt, passant par Irai, Chennebrun, Saint-Christophe-sur-Avre, Verneuil et Tillières. Ces fossés, dont quelques vestiges sont encore visibles, portent le nom de Fossés-le-Roi. Ce fut un travail gigantesque auquel tous les paysans furent astreints.

### La succession de Guillaume Gouet

Ces préparatifs annonçaient de nouvelles hostilités qui s'ouvrirent au moment où l'on apprit la mort de Guillaume III Gouet, survenue sur le chemin du retour de Jérusalem. Thibault de Champagne, son beau-frère, s'empara de Montmirail et des autres places fortes du Perche-Gouet. Mais c'était compter sans le gendre de Guillaume Gouet, Hervé de Gien, seigneur de Donzy, qui fit alliance avec Henri d'Angleterre en lui promettant d'apporter les châteaux de Montmirail et de Saint-Aignan en Berry. L'année 1170 marque une pause après tant d'années de luttes incessantes. Henri II était repassé en Angleterre pour le couronnement de son fils aîné Henri. Il revint en France à Fréteval, pour faire la paix avec Thomas Becket qui reprit son siège de primat d'Angleterre, le 20 juillet 1170.

## La fondation de la chartreuse du Val-Dieu

Sur les conseils de Guillaume aux Blanches Mains, de la maison de Champagne, et à ce titre beau-frère du roi Louis VII et de Rotrou IV, à la fois évêque de Chartres et archevêque de Sens, de Reims et bientôt cardinal, Rotrou IV voulut installer sur ses terres des moines, disciples de saint Bruno, fondateur de la Grande-Chartreuse (1084). En moins d'un siècle, ce nouvel ordre religieux avait acquis en Europe un grand crédit de par la vie solitaire et méditative qu'il imposait : chaque moine disposait d'une petite cellule devant laquelle il cultivait un jardinet afin de pourvoir à sa subsistance. Rotrou fit venir deux chartreux et leur fit choisir en forêt de Réno l'emplacement du futur monastère ; ils élurent le lieu le plus déshérité, le plus sauvage que l'on appelait le *Val du Diable* et ils le rebaptisèrent aussitôt le *Val-Dieu*. La pose de la première pierre eut lieu le jour de la fête des saints apôtres Pierre et Paul, le 29 juin 1170, en présence d'une grande foule, de la comtesse Mathilde de Champagne et de ses trois fils, Geoffroy, Guillaume et Étienne, de l'évêque de Sées, Froger, accompagné de l'archidiacre de Corbonnais, de Rotrou, archidiacre d'Évreux (futur archevêque de Rouen), avec le concours de nobles chevaliers dont les noms nous sont familiers : Guillaume de Villeray, Julien de Mauves, Galleran du Pin, Hugues de Courthioust, Guérin de Lonné, Robert de Prulai, Guillaume de Boécé et tant d'autres. Rotrou donna aux chartreux une partie de la forêt de Réno et des privilèges dont jouissaient habituellement les religieux. Neuf ans plus tard, l'évêque Froger pouvait bénir les bâtiments qui venaient d'être achevés.

## Le déclin du Plantagenêt

L'année suivante vit la reprise des hostilités ; Henri II s'était mis dans un très mauvais pas en laissant assassiner l'archevêque Thomas Becket dans sa cathédrale par des

chevaliers à sa solde (29 décembre 1170). La papauté ne pouvait tolérer un tel crime et en appela à combattre le souverain Plantagenêt. Dès 1173, le pape proclamait la béatification du nouveau martyr. Révolté contre son père, le prince Henri le Jeune, qui s'était enfui la nuit du château de Chinon, se réfugia auprès de Rotrou IV à Mortagne avant de gagner la cour de France. En 1175, Rotrou IV, accompagné de Thibault de Blois, voulut aider Henri le Jeune à prendre Sées, mais les habitants défendirent la ville. Verneuil fut à nouveau prise et ravagée par la guerre, mais le roi de France dut l'évacuer. Henri le Jeune se rendit à Falaise pour se réconcilier avec son père. Il était accompagné de Geoffroy, fils de Rotrou IV, qui assistait à cette réunion comme *gager* du roi de France. On vit ce jeune prince accompagner fréquemment Henri II et ses fils, tant en France qu'en Angleterre, jusqu'en 1180. Était-ce pour sa formation de chevalier ? Était-ce un gage de paix afin que Rotrou ne soit pas tenté de reprendre ses exactions contre la frontière normande ? Rotrou n'était-il pas également le vassal du roi d'Angleterre pour les terres qui lui avaient été concédées outre-Manche ? Lors de la fondation de l'hôtel-Dieu de Nogent, Rotrou IV fit don de deux églises près de Salisbury, qu'il tenait probablement de sa mère.

La dernière entrevue entre Henri II Plantagenêt et Louis VII eut lieu le 21 septembre 1177, à Saint-Rémy-sur-Avre où Rotrou s'entremet encore pour réconcilier Henri II avec son fils Richard.

Philippe Auguste succéda à son père en 1180, mais les relations entre les deux rois restaient mauvaises. Henri II consentit des dons en faveur de l'abbaye de la Trappe. À Gisors, le 21 janvier 1188, le légat du pape entreprit de rapprocher les souverains de France et d'Angleterre afin qu'ils préparent ensemble une nouvelle croisade : la

situation était grave depuis que Jérusalem était tombée aux mains du redoutable Salâh al-Dîn dont les Latins ont fait Saladin. Tous ceux qui assistaient à l'entrevue se croisèrent sur le champ. C'est ainsi que les comtes de Flandre, de Champagne et de Blois, le duc de Bourgogne, les oncles du roi, Robert de Dreux et Rotrou IV, ainsi que le fils de ce dernier, firent le serment de prendre la croix. Cette trêve fut encore de courte durée et Rotrou IV prêta tout son appui à son neveu Philippe Auguste. Par représailles, le vieux roi Henri II priva Rotrou de tous ses fiefs anglais.

De nouvelles « entrevues en marche » eurent lieu à partir du 18 novembre 1188 entre Bonsmoulins et Soligny-la-Trappe, donc sur la frontière même. Philippe Auguste était pressé de conclure la paix pour partir en Terre sainte, mais les pourparlers furent rompus lorsque Richard Cœur de Lion, révolté contre son père, fit hommage à Philippe Auguste et se mit à son service. Henri II eut la désagréable surprise de voir arriver le roi de France flanqué de Richard. Le roi prit fait et cause pour ce dernier, réclamant qu'il épouse enfin sa sœur Adélaïde qui lui était promise depuis longtemps ; il insista pour que Richard soit mis en possession des domaines qui devaient lui revenir : « *Vous me demandez ce que je ne suis pas décidé à accepter* », répondit Henri. Alors Richard, calmement s'avança, quitta son ceinturon, se jeta à genoux devant le roi de France et lui prêta hommage pour ses domaines français en lui demandant aide et assistance. C'était pour le vieil Henri un affront public intolérable. Philippe Auguste et Richard repartirent ensemble passer les fêtes de Noël 1188 à Paris.

Une nouvelle entrevue, à La Ferté-Bernard, fin mai ou début juin 1189, ne permit pas de trouver un accord et le légat du pape menaça de mettre le royaume de France en interdit si le roi ne partait pas à la croisade. Alors le jeune Philippe Auguste décida de porter un grand coup contre

Henri II ; il concentra ses forces à Nogent-le-Rotrou tandis qu'Henri II se tenait enfermé au château du Mans. Par une rapide campagne, le roi aidé de son oncle, le comte du Perche, prit de vive force La Ferté-Bernard, Montfort-le-Rotrou, Beaumont [-sur-Sarthe], Bonnétable et Ballon. Henri II, se sentant abandonné et trahi par les siens, se réfugia à Chinon mais ne survécut que trois jours à la trêve qui lui avait été imposée (6 juillet 1189).

### L'ambassade à Londres

Le nouveau roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion se fit couronner duc de Normandie dès le 20 juillet 1189 par Gauthier, archevêque de Rouen. Au lendemain de cette cérémonie, Richard fit donner en mariage à Geoffroy, héritier du Perche, sa nièce Mathilde de Saxe (Mathilde, également appelée Mahaut de Bavière, était la fille d'Henri le Lion, duc de Bavière, et de Mathilde d'Angleterre ; elle était sœur du futur empereur Otton IV, qui sera battu à Bouvines). En août 1189, après les cérémonies de Normandie, Richard partit pour Londres se faire couronner roi d'Angleterre à l'abbaye de Westminster.

Philippe Auguste, en vue de partir pour la croisade, convoqua les barons du royaume à Paris et leur donna rendez-vous à Vézelay pour le 1<sup>er</sup> avril 1190. À l'occasion du mariage de Geoffroy et de Mathilde, les barons anglais et normands promirent d'être au rendez-vous. Le comte du Perche prêta le serment au nom du roi de France.

### À la troisième croisade

Au retour de son ambassade à Londres, Rotrou IV régla, par de nombreuses chartes, ses affaires temporelles avant d'entreprendre le voyage de Jérusalem. Il fit plusieurs fondations pieuses à cette occasion, vida le différend qui

l'opposait au chapitre de Notre-Dame de Chartres et apaisa les querelles que certains des chevaliers de son entourage avaient envers les moines de Saint-Denis de Nogent. En juin 1190, les barons n'étaient toujours pas partis et Rotrou se trouvait encore dans le Perche, ne rejoignant que plus tard Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion. Passant par Mâcon, il établit encore plusieurs donations en faveur du prieuré clunisien de Nogent. Embarqué à Gênes, il arriva à Messine.

### Les Percherons en Sicile

Rotrou n'était pas un étranger à la cour de Sicile. Son cousin, le roi Guillaume II le Bon venait de mourir (1189), mais on se souvenait certainement de son propre frère cadet, Étienne du Perche, qui avait été appelé à l'aide par la reine Marguerite de Navarre, régente pendant la minorité de Guillaume II, en 1166. Pour venir à bout de ses ennemis, la reine mère avait fait appel à deux de ses cousins, Gilbert, comte de Gravina, et Étienne du Perche. Les Percherons étaient assez nombreux en Italie du sud et en Sicile où ils avaient contribué à la victoire de Roger II, descendant de la dynastie normande des Hauteville. On comptait parmi les vaillants guerriers les Bellême (peut-être descendants d'un bâtard de cette famille), les Masle et les Tiron. Étienne du Perche fut nommé chancelier du royaume (premier ministre) ; il a été le dernier à porter ce titre et, pour lui donner plus d'autorité, la reine le fit désigner comme archevêque de Palerme tandis qu'un autre Percheron de la famille de Tiron était promu connétable de Sicile.

C'était trop pour les Siciliens qui attentèrent à plusieurs reprises à la vie d'Étienne ; ce dernier avait préféré se retirer en 1169 en renonçant à toutes ses dignités. Il partit en Syrie et se fit tuer en guerroyant contre les musulmans. Arrivé en Sicile, Rotrou IV dut s'entremettre pour régler

les contestations qui s'étaient élevées entre Richard Cœur de Lion et les Siciliens. Enfin les croisés réussirent à affréter des bateaux et à se faire embarquer pour la Palestine où ils trouvèrent les chrétiens engagés au siège de Saint-Jean-d'Acre [Akko].

### Les templiers

Rotrou IV, admirant l'ardeur au combat des templiers, leur fit des donations, bien qu'il n'y eut pas de commanderie sur son domaine. Les deux seules existantes, aux confins immédiats, étaient la Villedieu de Manou et Arville. La commanderie de la Villedieu avait été fondée par les seigneurs de Manou sur une terre appartenant aux moines de Saint-Laumer de Blois. Ceux-ci consentirent une transaction avec le curé de la paroisse et le prieur de Moutiers pour le partage des droits. Plus tard, vers 1265, le comte de Chartres, Jean, donna la partie des bois de Feillet, qui retient le nom de Villedieu, aux hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (ordre de Malte après la suppression des templiers en 1312). À la Villedieu de Manou, se voient encore les granges médiévales et la chapelle Saint-Victor, reconstruite au XIV<sup>e</sup> siècle. La commanderie d'Arville fut fondée vers 1135 par Geoffroy IV, huitième vicomte de Châteaudun, le cousin des Rotrou, qui avait épousé l'héritière de Mondoubleau, Éloïse. Son fils, Hugues V, neuvième vicomte de Châteaudun, autorisa les templiers à faire pâturer dans ses bois vingt vaches et dix porcs. La commanderie d'Arville, dépendance directe de la commanderie de Sours [-lès-Chartres], possédait des biens considérables en Beauce dunoise et vendômoise et contribua grandement au défrichement de cette partie sud de la grande forêt du Perche. La paroisse du Temple fut fondée en faveur des populations qui étaient accourues pour travailler sur les terres des templiers. De la commanderie d'Arville reste l'enceinte défensive baignée

par le Couétron, le porche d'entrée, de très belles granges aux dîmes, le colombier et surtout l'église Notre-Dame, du XII<sup>e</sup> siècle, entièrement construite en grison, qui se signale par son clocher mur à trois cloches, typique de la civilisation méditerranéenne.

### La Croix des Batailles

Rotrou IV et son ancien tuteur, Robert de France, comte de Dreux, ainsi que le comte de Chartres, trouvèrent la mort le 13 juillet 1191, sous les murs de la forteresse de Saint-Jean-d'Acre. L'héritier du Perche, Geoffroy, qui avait vaillamment combattu dans la garde de Philippe Auguste, fit rendre les honneurs à son père et à Robert, comte de Dreux. Il se trouvait investi du titre de comte du Perche, selon le principe du vieux droit français : « *Le mort saisit le vif* ». La mort de Rotrou IV aurait été l'occasion d'un fabuleux présage, rapporté par l'historien Rigord, contemporain de Philippe Auguste. La mort du comte aurait été annoncée par un escadron céleste apparu sous les murs du château de Nogent. Laissons la parole à René Courtin : « *Environ ce temps qui estoit l'an 1192, on veit en la ville de Nogent au Perche, des troupes armées en l'air séparées en deux escadrons lesquels descendirent en terre, combattirent un fort long temps avec ung grand bruict, tintamarre et froissis de harnois, et, dez que la bataille eut prins fin, ilz s'évanouirent, laissant une grande fraieur ès cœurs du peuple...* ». Pour commémorer cet événement, fut élevée, près du château, la Croix des Batailles.

### *Geoffroy V*

Geoffroy était encore en Terre sainte, le 12 juin 1192, à la bataille de Betenoble, où il sauva les Français par son intervention. S'il n'était pas encore rentré, c'est qu'il était à court d'argent pour financer son voyage de retour. Il dut

vendre deux métairies en forêt des Clairets à l'un des chevaliers qui l'accompagnaient. Dès son arrivée à Nogent, il s'en alla trouver les moines de Saint-Denis pour leur emprunter deux cents livres en monnaie d'Anjou. Le roi Philippe Auguste ne tarda pas à rentrer en France, sans que la croisade ait eu de résultats positifs, notamment à cause des querelles qu'entretenaient les princes chrétiens. Richard Cœur de Lion tarda à revenir et, sur le chemin du retour, fut fait prisonnier et vendu comme otage au duc d'Autriche. Geoffroy du Perche profita de la captivité de Richard pour intriguer avec son jeune frère, Jean sans Terre, qui se plaignait d'avoir été lésé dans l'héritage paternel, d'où son surnom. Pour prix de cette promesse d'assistance, Geoffroy récupéra les biens de son père en Angleterre et il reçut en outre, en janvier 1194, la forteresse de Bonsmoulins, moyennant l'hommage à Jean sans Terre. Richard apprit de sa prison cette trahison et en fit un long poème épique, que l'on appelait une rotrouenge, et qu'il chantait lui-même :

*« Ils le savent bien, ceux d'Anjou et de Touraine  
Ces jeunes gens pour l'heur riches et sains  
Je suis retenu loin d'eux en d'autres mains.*

*Ils m'aimaient fort, mais ils ne m'aiment plus autant.  
De belles armes les plaines sont toutes vides  
Parce que je suis prisonnier.*

*« Les compagnons que j'aimais et que j'aime  
Ceux de Caen et les Percherons  
Dis-leur, chanson, qu'ils ne sont pas dignes de confiance  
Car je n'ai jamais à leur égard le cœur faux ou vide  
S'ils me combattent, ils agiront en vilains  
Tant que je serai prisonnier... ».*

(en français restitué)

## La déroute de Fréteval

Dès qu'il fut rentré en Normandie, au prix d'une grosse rançon, Richard Cœur de Lion se porta sur la frontière au secours de Verneuil, assiégée par le roi de France, puis la guerre fut portée en Vendômois. À Fréteval, les armées de Philippe Auguste furent surprises et le roi dut s'enfuir devant les troupes anglo-normandes, abandonnant le trésor et les archives de la monarchie que les rois emportaient toujours à leur suite dans des tonneaux. C'est depuis cette date (3 juillet 1194) que Philippe Auguste décida d'enfermer le trésor royal et les chartes les plus précieuses dans la grosse tour du château du Louvre qui venait d'être édifiée à Paris. Lors de la trêve qui suivit, le comte du Perche fut confirmé dans ses frontières. À cette occasion, le duc de Normandie abandonnait au roi de France l'hommage de la seigneurie de Bellême auquel il continuait de prétendre et celui des châteaux en marche de Moulins et de Bonsmoulins (janvier 1199). Richard Cœur de Lion fut tué le 26 mars suivant, au siège de Châlus, en Limousin. Jean sans Terre hérita des domaines des Plantagenêt. Par le traité du Goulet (22 mai 1200), Philippe Auguste consentit à reconnaître Jean sans Terre comme héritier de Richard Cœur de Lion. La vieille reine Aliénor d'Aquitaine, qui vivait retirée à l'abbaye de Fontevrault, ne pouvait se consoler de la mort de son cher Richard et redoutait cette situation nouvelle. Elle reçut la visite de sa petite-fille Mathilde, comtesse du Perche, venue la soutenir. Aliénor se résolut à repasser à l'action diplomatique. À plus de quatre-vingts ans, elle eut encore l'énergie de se rendre à la cour de Castille, à Palencia, pour arranger le mariage d'une autre de ses petites-filles, l'infante Blanche, avec l'héritier du trône de France, le prince Louis. Elle ramena la jeune princesse qui épousa ce dernier à la cathédrale de Bordeaux, le 23 mai 1200.

## La fondation de la collégiale Saint-Jean

En 1194, à la demande de l'évêque de Chartres, Regnault de Mouçon, la chapelle Saint-Jean, élevée près du château de Nogent fut érigée en collégiale et dotée d'un chapitre comprenant les charges de doyen, prévôt, chevecier (la Chèveceerie était sa demeure). Cette église abritait une insigne relique rapportée des croisades, le cerveau de saint Jean-Baptiste (plusieurs églises en France se disputent cet honneur, le crâne étant à la cathédrale du Puy). En septembre 1198, Guillaume, frère du comte Geoffroy, alors grand doyen de l'Église de Chartres, y ajouta d'autres charges. Le prieur de Saint-Denis exigea, comme d'ordinaire, que le chapitre soit soumis à son autorité. Aussi, le 24 juin, jour de la décollation de saint Jean-Baptiste, le chapitre de Saint-Jean descendait-il en procession pour assister à la messe du prieuré Saint-Denis. Le chapitre de la collégiale s'acquitta, jusqu'à la Révolution, des messes de fondation en l'honneur des comtes du Perche.

## Étienne du Perche à la quatrième croisade

La paix rétablie, le roi Philippe Auguste pouvait songer à se préparer pour la quatrième croisade. Geoffroy se rendit pour les préparatifs au camp de Soissons, mais il tomba malade et mourut bientôt (5 avril 1202), non sans avoir pris des dispositions pour que tout le nécessaire qu'il avait apporté pour faire le voyage de Jérusalem soit confié à son frère Étienne, qu'il avait désigné pour prendre la tête des chevaliers du Perche. Suivant les volontés du comte Geoffroy, Étienne prit le commandement de la petite troupe des croisés percherons ; ils gagnèrent la République de Venise qui devait fournir les bateaux pour le passage en Palestine. N'ayant pas réuni les sommes demandées, les chrétiens s'attardèrent et le doge de Venise les incita à faire, pour son compte, le siège de Zara, en Dalmatie, auquel s'illustrèrent

Étienne et ses compagnons. Puis les Vénitiens en profitèrent pour régler leurs comptes avec les Grecs de Constantinople, d'autant que le trône impérial était affaibli par des luttes entre factions. Les chrétiens français s'emparèrent de la ville impériale, qui fut mise à sac, et pillèrent le palais. Profitant de la confusion politique, ils mirent l'un des leurs sur le trône : Baudouin, comte de Flandre, chef de l'expédition se fit élire empereur et couronner en grande pompe à la cathédrale Sainte-Sophie. Étienne, selon le chroniqueur Villehardouin, n'avait pas participé à la prise de Constantinople mais, appelé en renfort, l'empereur Baudouin le créa duc de Philadelphie, nom grec de la ville d'Amman (aujourd'hui capitale de la Jordanie).

Étienne du Perche ne verra jamais sa capitale qui ne fut qu'un mirage oriental. Bientôt les Grecs se révoltèrent contre les Latins ; Baudouin rassembla ses partisans et marcha contre ses ennemis qui avaient reçu le renfort des Bulgares. Ils livrèrent bataille à Andrinople (aujourd'hui Edirne) en Turquie. L'engagement tourna à la déconfiture complète des Latins : Louis, comte de Chartres, Renault de Montfort, les sires de Friaize et de Couesme ainsi qu'Étienne du Perche restèrent au nombre des morts (14 avril 1205). L'empereur Baudouin, fait prisonnier, fut massacré peu après. Ainsi prit fin la quatrième croisade, scandaleusement détournée de sa mission, et qui avait jeté les chrétiens d'Occident contre les chrétiens d'Orient.

### *Thomas I<sup>er</sup>*

Geoffroy ne laissait qu'un fils qui portait le nom de Thomas. Il n'a jamais été mis en lumière le fait que l'héritier du Perche portait le prénom de Thomas qui n'était pas en usage dans les familles féodales. Ce prénom ne pouvait avoir été choisi qu'en l'honneur de Thomas Becket, l'ami de son grand-père, Rotrou IV. Thomas

Becket avait été porté sur les autels et canonisé par le pape Honorius III. En 1173, avait été érigée, à Châteauneuf-en-Thymerais, une chapelle Saint-Thomas, offerte par Édouard Grin, le secrétaire de l'archevêque, qui avait été blessé par l'un des meurtriers.

Le jeune comte, qui n'avait alors que sept ans, n'était donc pas majeur. Sa mère, Mathilde de Saxe, ne tarda pas à se remarier avec un autre grand baron du royaume, Enguerrand III de Coucy, qui, en tant que tuteur, prit quelquefois le titre de comte du Perche. Thomas fut élevé à la cour de France, où il devint compagnon du prince Louis, fils aîné de Philippe Auguste. Mathilde voulut honorer la mémoire de son mari et remplir la promesse faite sur son lit de mort d'ériger une collégiale à Mortagne et de créer une nouvelle abbaye à proximité de Nogent. Le Perche ne comptait aucune abbaye de femmes, si ce n'est Belhomert, aux confins du Thimerais et du pays chartrain.

### La collégiale de Toussaint de Mortagne

La comtesse Mathilde s'était retirée, après la mort du comte Geoffroy, dans ses châteaux de Mortagne et de Longpont. C'est dans ce dernier que le 30 novembre 1203, en présence de son fils, le jeune comte Thomas, de ses beaux-frères, Thibault du Perche, doyen de l'église de Tours, et de Guillaume, alors prévôt de celle de Chartres, que Mathilde donna la place du château de Mortagne pour y élever une église dédiée à Dieu, à la Sainte Vierge et à tous les saints (c'est ce dernier vocable qui fut retenu par le peuple : on l'appela l'église collégiale de Toussaint, c'était la plus belle de Mortagne).

Aussitôt commencèrent les travaux, en nivelant le terrain jusqu'aux douves (dont il reste la mare de Toussaint). La construction commença par la crypte à deux nefs de quatre travées, élevées selon la nouvelle architecture ogivale, dite

aujourd'hui gothique. La crypte fut dédiée à saint André, car avaient été affectés à la construction tous les revenus et profits de la foire de Saint-André (30 novembre).

La princesse Mathilde avait bien pourvu la nouvelle église desservie par un collège de chanoines : doyen, chancelier, chantre, prévôt, trésorier, sept chanoines et vingt-quatre chapelains. Ces chanoines suivaient la règle de saint Augustin. Des messes perpétuelles devaient être dites pour le repos de l'âme de Geoffroy et de ses ancêtres. Le doyen et les moines de Saint-Denis de Nogent, qui avaient juridiction sur les églises de Mortagne, tentèrent de s'opposer à cette fondation qui resta prospère jusqu'à la Révolution. Il n'en reste malheureusement plus que la crypte, située sous l'actuel tribunal.

### L'abbaye des Clairets

La charte de fondation datée de juillet 1204 a été établie à La Loupe, un jour où la comtesse Mathilde était l'invitée du comte de Chartres auquel appartenait ce château (la paroisse, dédiée à saint Thibault, le patron des comtes de Chartres, avait été détachée de celle de Saint-Éliphe). Selon la volonté de Geoffroy V, l'abbaye devait être construite en bordure de la forêt des Clairets, dans l'étroit vallon de la Jambette, sur le territoire de la paroisse de Masle, au diocèse de Chartres. Les travaux, commencés en 1205, furent terminés en 1212. Il fut décidé que la nouvelle abbaye serait confiée à des moniales de l'ordre de Cîteaux, appelées les bernardines. Est-ce dès cette époque qu'elles furent placées sous la direction spirituelle de l'abbé de la Trappe ?

L'abbaye avait été bien dotée, exemptée de charges avec droit de haute, moyenne et basse justice (les fourches patibulaires étaient dressées au lieu qui s'appelle encore le Gibet, en bordure de la route du Mans), droit de prendre du

bois de chauffage et de construction dans les forêts du comte, excepté en Perchet. Il s'y ajoutait des terres à Masle et au Theil, une rente de cent marcs d'argent à prendre sur le manoir de Haguenet, en Angleterre et, plus inattendu, le comte y avait joint le don d'un bourgeois de Nogent, exonéré d'impôts et de toutes taxes personnelles. Thomas y ajouta encore en 1215 les moulins des Prés, dits moulins de Grandin, à Nogent et la dîme de la métairie de Boislandry ; Guérin Chevreuil, Guy de Montdoucet, Robert de Saint-Quentin dotèrent l'abbaye de nombreux biens. L'abbaye des Clairets devait être la dernière grande fondation monastique du Perche. L'époque où les grands barons, imités par leurs chevaliers, comblaient les établissements religieux de dons, était révolue.

### La Normandie conquise et réunie à la Couronne

En 1204, Philippe Auguste reprit l'offensive contre le roi Jean sans Terre, après qu'il eut obtenu l'assentiment du pape, sous le prétexte que le roi d'Angleterre était parjure. La campagne commença en Vexin par le siège de Château-Gaillard, place réputée imprenable. « *Qu'elle est belle ma fille d'un an* », s'était exclamé Richard Cœur de Lion, alors qu'il venait d'en achever la construction. Un assiégeant réussit à s'introduire dans la place en passant par les latrines. Château-Gaillard tombé, toute la Normandie fut conquise en une seule campagne. Jean sans Terre, lâché par ses barons, fut chassé du duché et se rembarqua pour l'Angleterre. Le duché de Normandie était déclaré uni au royaume de France.

Cette importante conquête donnait définitivement aux Capétiens la suprématie sur les Plantagenêts. Le comté du Perche perdait son intérêt stratégique ; cessant de se trouver en marche, il ne pouvait plus jouer son rôle militaire aux frontières de deux états rivaux. Malgré la

faible étendue de ses terres, Thomas restait l'un des grands barons du royaume, uni par le sang au roi de France.

À sa majorité, par un acte de bonne administration, le comte définit les quatre cas où ses vassaux lui devaient aide et assistance : pour la chevalerie du comte, pour sa première captivité, pour la chevalerie de son fils aîné et pour le mariage de sa fille aînée.

### La bataille de Bouvines

Thomas était l'ami du prince Louis, héritier du trône. Les deux jeunes gens, qui s'étaient maintes fois entraînés ensemble aux tournois, combattirent côte à côte à la bataille de Bouvines (27 juillet 1214). C'était la première fois que Thomas portait les armes contre l'ennemi. Il se montra courageux et fit partie des jeunes gens qui tentèrent de s'emparer de la personne de l'empereur Otton IV. C'était pourtant son propre oncle, mais l'empereur réussit à s'enfuir ; le comte de Flandre Ferrand fut ramené enchaîné à Paris. « *Ferrand ferré !* » criait le bon peuple au passage de l'armée victorieuse. À dix-neuf ans, Thomas reçut ses éperons de chevalier sur le champ de bataille. Le rôle du ban de l'armée royale a été conservé, où l'on peut lire les noms de plus d'un chevalier percheron. Parmi les châtelains, on note les seigneurs de La Ferté, près Verneuil, de Châteauneuf, de La Ferté-Bernard et de Montfort-le-Rotrou ; parmi les chevaliers, Guillaume de Lonné, Guy de Montdoucet, Guillaume de Feillet, Foucher Carrel de Pervençères... Cette victoire eut un grand retentissement dans tout le royaume et fut longtemps une date mémorable, connue de tous les petits écoliers français.

### L'expédition d'Angleterre

Jean sans Terre connaissait de grandes difficultés en Angleterre et il fut décidé d'aller aider les barons révoltés.

Quand il fut question que le prince Louis passât en Angleterre pour chasser du trône l'incapable Jean sans Terre, on convint que Thomas l'accompagnerait et qu'il tiendrait l'un des premiers rôles à la tête d'une petite armée, avec la fine fleur de la noblesse : Enguerrand de Coucy, Jean de Montmirail, Pierre Mauclerc, comte de Dreux et duc de Bretagne, et beaucoup d'autres barons. Les débuts de la campagne furent une promenade et le prince Louis de France se fit couronner roi à l'abbaye de Westminster. Thomas était au premier rang devant les barons anglais ralliés. Abandonné de tous, Jean sans Terre, mourut en 1216. Le clergé et les barons anglais firent alors volte-face et reconnurent pour roi son fils Henri III.

Philippe Auguste était inquiet de ce retournement de situation, d'autant que le pape condamna l'expédition et excommunia les participants. Le roi rappela le prince Louis. Thomas du Perche restait placé à la tête de l'une des armées qui soutenait le parti français. Le 20 mai 1217, les Français, fort de quatre cents chevaliers et de trois cents arbalétriers, subirent un véritable désastre à la bataille de Lincoln où le jeune Thomas du Perche, que les chroniqueurs anglais appelaient « *le plus haut homme qui y fut devers les Français* », fut désarçonné et tomba à terre, refusant de remettre son épée. Les témoins apportent une sinistre précision : « ... *et le comte du Perche y fut mort par un ribaud qui lui leva le pan du haubert et l'occit d'un coup de couteau* ». Quand on voulut le relever, on s'aperçut « *qu'il estoit tôt frais mort* ». Il fut inhumé au cimetière de l'hôpital Saint-Thomas de Lincoln.

Le comte de Chartres accomplit les dernières volontés du comte du Perche en offrant à la cathédrale le magnifique vitrail du Zodiaque, qui porte encore l'inscription latine qui peut se traduire ainsi : « *donné sur les prières du comte du Perche* ».

*Guillaume du Perche, évêque de Châlons*

Thomas ne laissait pas d'enfant de sa femme Hélissende de Rethel : le plus proche héritier était son oncle, Guillaume, troisième fils de Rotrou IV, qui était, depuis 1215, évêque comte de Châlons [-sur-Marne], depuis peu Châlons-en-Champagne, successeur médiat de son frère aîné, Rotrou du Perche, qui avait occupé ce même siège de 1191 à 1201. Il était l'un des pairs de France et d'autant plus familier du roi qu'il en était le cousin germain. Le troubadour Guillaume le Breton en a laissé un éloge, dans son long poème en vers latins, *La Philippide*. Tout en conservant son évêché, Guillaume prit le titre de comte du Perche et géra les terres de ses ancêtres. Le pape Honorius III voulut bien consentir à cet accommodement.

Remplissant ses obligations féodales, Guillaume prêta l'hommage simple pour le comté du Perche, et l'hommage lige pour Moulins et Bonsmoulins qui relevaient de la Normandie. C'est d'ailleurs le seul hommage dont l'acte ait été conservé en original au Trésor des Chartes. En toutes occasions, il conseillait le roi Philippe Auguste, puis Louis VIII, et fut le seul prélat à assister au conseil qui prit l'ordonnance sur les Juifs du royaume, les soumettant à leurs seigneurs respectifs pour qu'ils se fassent rembourser leurs créances et leur renouvelant l'interdiction de changer de seigneurie sans autorisation. Ce n'était pourtant pas l'avis du comte de Champagne, protecteur de ses Juifs, qui assuraient le succès des grandes foires de Troyes et de Reims (novembre 1223).

Après la mort de Philippe Auguste, Guillaume assista en sa qualité de pair de France au sacre de Louis VIII et, sans doute, renouvela l'hommage. Quand Louis VIII voulut partir en Allemagne rencontrer l'empereur Frédéric II, passant par Châlons, les historiens s'étonnent qu'il ait rebroussé subitement chemin : le roi avait écouté les conseils

de son oncle à la mode de Bretagne qui l'avait dissuadé d'effectuer cette démarche. Le roi l'envoya en ambassade à Rome auprès du très redouté Honorius III.

Il augmenta considérablement les fondations religieuses de ses prédécesseurs. Tous les établissements monastiques du Perche bénéficièrent de ses largesses et il ne manquait jamais de rappeler qu'il accordait ses dons à l'Église pour le repos de son âme et celle de ses ancêtres. Par exemple, des contestations s'étant levées avec les moines de Sainte-Gauburge au sujet de leurs droits en forêt de Trahant, Guillaume leur accorda la charge de deux chevaux et de quatre bœufs avec même charge de fagots le jour de la Nativité, et autant de charges qu'ils voudraient en bois mort de saule, marsault, épine, érable et bourdaine. Ses attentions se portèrent tout particulièrement sur l'abbaye des Clairets dont la construction s'achevait. Dès 1217, il confirma toutes les donations. L'année suivante, l'évêque de Châlons procédait lui-même à la dédicace de l'abbatiale Notre-Dame, le siège épiscopal de Chartres étant vacant. Ce n'est qu'en juin 1221 qu'il accompagna Gauthier, évêque de Chartres, venu bénir la première abbesse, Agnès. En août 1220, l'évêque avait abandonné aux religieuses les Moulins-le-Comte, sur l'Huisne, l'un à blé, l'autre à foulon.

Guillaume confirma également les dons faits par son frère Geoffroy aux chartreux du Val-Dieu de trois muids de vin auquel il en ajouta un quatrième à prendre sur les vignes de Nogent (le coteau de *la Vigne* se situe à Pados). Il confirma également le don de cent sols (monnaie du Perche), fait par son autre frère Étienne, en faveur des moniales de Belhomert, où sa sœur Oraine s'était faite religieuse, à prendre sur la prévôté de Montlandon. Guillaume fut également sollicité par les bonshommes de Chênégallon auxquels il donna le bois dont ils avaient besoin en forêt de Bellême près du *Grand Chemin*, au Pont-aux-Ânes. Puis, en avril 1222, Guillaume assista au

chapitre de Saint-Denis de Nogent qui discutait de la présentation à l'église de Saint-Malo, construite dans le château de Mortagne.

Guillaume devait se partager entre ses différentes charges, se montrant à la cour du roi, assistant au Conseil, parcourant son diocèse champenois et administrant son comté où le bailli du Perche le suppléait. Chaque année, à Pâques, le bailli devait recevoir une paire d'éperons si le comte était absent. Cette charge était assignée aux moines de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême qui gagnaient en compensation un pré.

#### Le prieuré d'Arcisses promu abbaye

Au cours de son dernier séjour dans le Perche, le 8 septembre 1225, Guillaume se rendit à l'abbaye de Thiron et prit des dispositions pour ériger en abbaye de plein exercice le prieuré Notre-Dame d'Arcisses, jadis doté par Philippa du Perche et son mari Hélié d'Anjou. De nouvelles donations vinrent encore enrichir son patrimoine : l'étang de Brunelles, la seconde moitié de la forêt de Maurissure, les moulins à blé et à tan de la châtelainie de Rivray et un autre à Nogent, des prés à Condé et au Theil, trois journaux de terre à Marchainville et droit de prendre du bois mort ou vif et d'y faire paître leurs animaux et enfin celui de prendre dix chênes d'une valeur de dix livres chacun dans le bois de Perchet pour le service de leurs vignes et de leurs habitations et, au cas où ils ne les trouveraient pas en Perchet, ils pourraient les prendre dans une autre forêt, ou bien le forestier devrait leur compter dix livres en monnaie du Perche.

Guillaume avait préparé sa succession en vue de la réunion du Perche à la Couronne. Désireux de suivre les pas de ses ancêtres, Guillaume partit visiter les Lieux saints. Au retour de ce pèlerinage, il mourut à Palerme en février 1226.

## Le Thimerais au XII<sup>e</sup> siècle

Avant de dresser l'état du Perche à la mort du dernier des Rotrou, il est utile de revenir sur les destinées du Thimerais. Hugues de Châteauneuf, mort en 1105, laissa pour héritière une fille qui contracta mariage avec Gervais de La Ferté, successeur d'Hugues, seigneur de Friaize. Gervais vivait à l'époque de Rotrou III. Ce fut un personnage d'envergure puisque le roi Philippe I<sup>er</sup> lui confia la charge de grand sénéchal de France, c'est-à-dire de chef des armées royales. De par son ascendance, il appartenait à une dynastie de guerriers. Ce Gervais eut un rôle fédérateur entre les différentes seigneuries qui ont constitué le Thimerais. Ses domaines s'étendaient de La Ferrière-au-Val-Germond, où subsiste une importante motte castrale, jusqu'à Sorel [-Moussel]. On lui attribue également la construction de la forteresse de Montlandon, située aux confins de sa terre de Champrond-en-Gâtine. Gervais participa à la seconde croisade où sa présence est attestée en 1138.

Vers 1140, Hugues II, son fils, hérita de la seigneurie de Châteauneuf et de toutes ses dépendances. Le chroniqueur Robert de Torigni raconte la campagne que le roi Henri II d'Angleterre mena en 1152 à l'instigation de Gilbert de Tillières. Cette expédition ravagea les terres d'Hugues II, le château de Brezolles fut brûlé, ainsi que la forteresse de Marcouville, à Vitray-sous-Brezolles. Le roi de France Louis VII riposta en brûlant Tillières et tout le pays jusqu'à Verneuil. En 1168, les mêmes violences se reproduisirent après que Français et Percherons eurent brûlé Chennebrun. Le roi Henri II accourut et livra aux flammes, non seulement Brezolles, mais aussi Châteauneuf. Les chevaliers normands poursuivirent leur expédition dans le Perche, qu'ils pillèrent. En 1170, Hugues III succéda à son père. Ce fut également un chevalier batailleur au service du roi de France, contre

le duc de Normandie, roi d'Angleterre. En 1174, Hugues III fut retenu prisonnier à Falaise par Henri II, puis relâché contre forte rançon, à la demande de Philippe Auguste. Ses terres furent régulièrement ravagées tant que durèrent les guerres entre la France et la Normandie. C'est à Hugues III que l'on doit la fondation de la Villedieu, commanderie de templiers, sur la paroisse de Manou.

Son fils Gervais III, participa à la quatrième croisade et comptait parmi les fidèles de Philippe Auguste. Il est reconnu parmi les bienfaiteurs de la cathédrale de Chartres à laquelle il rapporta d'Orient le chef de saint Matthieu, de l'abbaye de Saint-Vincent-des-Bois, à laquelle il donna un morceau de la Vraie Croix et également du prieuré de Moutiers-au-Perche. Hugues IV, son fils, fut seigneur de Châteauneuf de 1215 à 1227. Le Thimerais constituait un bailliage comptant une centaine de paroisses qui suivaient une coutume locale, rameau de celle de Chartres.





## Chapitre VII

# L'état du Perche en 1226

Aux origines, le nom de Perche désignait le pays des arbres par opposition à la Beauce, pays des moissons. L'entité historique qui s'est formée au cours des guerres féodales et qui a pris le nom de comté du Perche n'a jamais réussi, même dans sa plus grande extension, à recouvrir ce qui était désigné comme le pays du Perche. C'est la raison pour laquelle tant de confusions se sont installées et ont été parfois entretenues avec plus ou moins d'arrière-pensées par les historiens eux-mêmes. Deux notions ont coexisté, le pays du Perche au sens géographique et une notion politique, le comté du Perche, dit encore Grand-Perche, façonné par la famille des Rotrou. Les comtes du Perche ont donné des structures suffisamment solides à cette principauté féodale pour qu'elle se maintienne même fondue dans les institutions de la monarchie française. Il est donc important de faire le point sur ce qu'était le comté du Perche en 1226, puisque cette entité restera forte jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et survivra même aux avatars des découpages révolutionnaires.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que d'autres terres qui n'ont jamais appartenu aux comtes du Perche ont continué d'être reconnues comme faisant partie du territoire

géographique du Perche. C'est le cas du Perche-Gouet qui s'est formé au pire moment des invasions normandes sous l'autorité nominale de l'évêque de Chartres qui l'a confié à la famille des Gouet ; ceux-ci n'ont pas réussi à donner à ce territoire une véritable autonomie. De même, au nord, le Thimerais réuni par la famille de Châteauneuf, n'a pas non plus accédé à un véritable statut particulier et s'est trouvé souvent mêlé à l'histoire du Perche.

Au nord, la limite s'est stabilisée sur le cours de la Sarthe qui descend de la forêt du Perche ; Moulines et Bonsmoulines, malgré de longues périodes d'annexion, sont restés normands. Du côté du Maine, après le partage qui fut opéré en 1114, lorsque Bellême et le Bellêmois furent donnés à Rotrou III, les limites du Perche s'étendaient jusqu'aux portes mêmes des villes de Mamers et de La Ferté-Bernard.

Quelle pouvait être la consistance du comté du Perche en 1226, au moment de l'annexion à la Couronne de France ? Il est permis de penser que si le Perche garde encore aujourd'hui une si forte conscience de son identité, c'est que ce pays a formé dès le Moyen Âge une entité politique, un véritable État ayant tous les symboles de la souveraineté. Les Percherons ont cultivé la mémoire de ces temps qui ont pris la dimension mythique d'un âge d'or.

Rotrou III a incarné le modèle du chevalier chrétien comme le Roland de la légende. Cette famille a uni dans un même creuset les terres qu'elle avait rassemblées. Les structures mises en place au XII<sup>e</sup> siècle ont généré un sentiment d'appartenance si fort qu'il a résisté aux aléas de l'histoire. Depuis la Révolution, qui a enlevé au Perche toute existence administrative, le besoin s'est toujours fait sentir de réunir ce qui a été séparé.

Il est utile de parler des symboles qui ont marqué l'histoire du Perche faisant du comte un véritable prince souverain qui commande l'armée, assure la défense du pays, reçoit l'hommage de tous les tenanciers des terres, rend la justice, garantit la coutume, exerce le droit de sceau et bat monnaie. Ce sont indéniablement des droits régaliens. Aux origines de la féodalité, ils ont été acquis par usurpation, arrachés à l'autorité du roi de France (ou de son délégué le comte de Chartres) puis, avec l'hérédité des charges, ils ont été reconnus légitimes moyennant l'hommage. La légitimité du seigneur féodal était née de la nécessité de la défense contre les Normands ; il avait été investi d'une mission militaire où il s'était affirmé et fait reconnaître comme chef de guerre.

Pour ce faire, il avait levé des troupes, essentiellement des hommes à cheval, les *chevaliers*, auxquels il avait confié une terre à défendre, le *fief*, qui assurait également sa subsistance et son entretien. Le vassal devait foi et hommage au suzerain et pouvait être autorisé lui-même à réunir d'autres hommes, les arrière-vassaux qui bénéficiaient des arrière-fiefs. Ainsi était née l'armée féodale, l'ost, que le roi pouvait appeler au secours du royaume en levant le *ban* et l'*arrière-ban*. Chaque seigneur devait quarante jours au service du roi, en se présentant tout équipé bien entendu.

Bien que ce fût un privilège régalien d'élever des châteaux, les comtes du Perche ne s'en sont pas privés malgré les plaintes de leur voisinage ; les mottes, les manoirs ou hébergements quadrillèrent toute la campagne au point qu'il était tenu pour adage : « *Nulle terre sans seigneur* ». C'est pendant cette période que le Perche, marche militaire, a été partagé en de multiples fiefs, certainement plusieurs milliers, liés les uns aux autres par la hiérarchie féodale.

## La cour du comte

Comme le montre le libellé des actes officiels émanant des comtes du Perche, ils disposaient d'une chancellerie dotée d'officiers qui rédigeaient ces actes en leur donnant une forme solennelle imitée de la chancellerie royale : « *Moi, Rotrou, comte du Perche faisant résidence à Nogent en audience plénière et entouré de ma cour...* » ; ils n'hésitent pas à conclure par des formules du genre : « *Actum in aula Tilie* », c'est-à-dire « *Fait en ma cour du Theil* ».

L'administration comportait un sénéchal, des vicomtes, des prévôts et de nombreux officiers que l'on voit intervenir comme témoins dans les actes du comte. Le comte a une cour de justice où se tiennent les *plaid*s, il tient même des *Grands Jours* ou *Calende de Corbonnais* qui se réunissaient chaque année à jour fixe, d'où son nom.

Cette cour comporte des chevaliers vivant dans l'intimité du comte qui servent de témoins lors de l'établissement des chartes. Certains conseillers clercs ou laïcs constituent un embryon d'administration et participent à ces actes solennels. Le personnel religieux provenait principalement des églises collégiales desservies par des chanoines prébendés, clercs instruits, sachant lire et écrire le latin, indispensables aux administrations locales. C'est pour cette raison que les collégiales s'élevaient aux abords immédiats des châteaux : Nogent avait sa collégiale Saint-Jean, Mortagne celle de Toussaint, fondée par Mathilde de Saxe, et Bellême celle de Saint-Léonard, héritée des Talvas.

### *Les armes du Perche*

Les armoiries apparurent dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle, nées de la nécessité de distinguer sur les champs de

bataille ses compagnons de ses adversaires, alors que les combattants étaient cachés sous leur armure d'acier. Le bouclier est peint d'un symbole qui deviendra celui du lignage tout entier. L'usage en a été rapidement codifié avec des règles strictes concernant les *émaux* et *métaux* (couleurs), *fouurrures*, *meubles* et les *partitions*. C'est sur un sceau de Rotrou III, appendu à une charte de 1122, que se voient pour la première fois sur son bouclier ses armes qui se lisent : « *D'argent à trois chevrons de gueules* ». Sur le sceau de Thomas du Perche, le cheval lui-même est entièrement caparaçonné d'une housse aux trois chevrons de gueules. On a parfois dit que les chevrons étaient des armes parlantes représentant l'empreinte du pas des chevaux ; explication sympathique mais historiquement non fondée. Les Gouet portèrent également des armoiries avec des chevrons : « *D'argent à trois chevrons brisés de sable* ». Les armes du Perche, après huit siècles de bons et loyaux services, sont encore bien vivantes dans la patrie des Rotrou et reconnues comme signe d'appartenance au Perche.

### *La coutume du Perche*

De nombreux actes montrent les comtes du Perche rendant la justice et, en ces temps, c'était sans appel. Plus tard, les appels du bailliage de Bellême (pour tout le Perche) furent portés au parlement de Paris, devant les gens du roi. Une autre marque durable de l'organisation du Perche fut la soumission du pays à une même coutume, c'est-à-dire à la même loi civile pour tous les sujets. Cette loi resta en vigueur jusqu'à la Révolution. L'aire géographique de cette coutume – on disait le *détroit* de la coutume – donne avec exactitude l'étendue des terres relevant des comtes du Perche : ce n'est pas par hasard si

la limite avec la Normandie est marquée par une frontière linéaire bien reconnue, alors que, du côté du Maine et du Perche-Gouet, une certaine interpénétration des îlots de coutume percheronne intrigue les historiens. Il faut savoir que la coutume de Normandie était d'un esprit radicalement différent des coutumes de la France du Nord parce qu'elle avait été rédigée à la demande de Guillaume le Conquérant par des juristes latins, fortement imprégnés de droit romain. En revanche, la coutume du Maine et celle de Chartres, en usage dans le Perche-Gouet et en Thimerais, étaient proches et de la même famille que la coutume du Perche.

### *La monnaie du Perche*

Le Perche avait aussi sa monnaie dont les pièces rarissimes appartiennent au même type que celle des comtes de Blois-Chartres. Battre monnaie était le privilège du souverain. C'était l'un des droits régaliens exercé par le comte du Perche. L'éclatement de l'empire carolingien a laissé à travers le pays des ateliers monétaires qui frappèrent des pièces pour le compte des grands féodaux. Ce monnayage féodal a pu être étudié grâce notamment aux trésors cachés que le hasard fait parfois découvrir : plus de 35 000 pièces à Fécamp ; d'autres découvertes, à Vendôme, au Pré-Saint-Évroult, à Nogent-le-Rotrou (806 deniers) ont livré de nombreuses pièces frappées par les vicomtes de Châteaudun, d'où sont issus les Rotrou.

L'atelier de Châteaudun frappait des monnaies du type bléso-chartrain : à l'origine, il s'agissait d'une tête d'homme, mais les matrices recopiées finirent par être déformées, présentant des signes parfois difficiles à interpréter (une croix cantonnée d'annelets pour un S). Ce qui distingue la monnaie de Châteaudun de celle du Perche est la légende : *CASTRIDUNI* sur les premières, *PERTICI*

sur les secondes. Il a été retrouvé des monnaies de ce genre hors de France, à Rome, à Tripoli au Liban et au Caire, ce qui n'est pas étonnant quand on a suivi les tribulations des seigneurs du Perche.

Les spécialistes pensent qu'il a peut-être existé un atelier monétaire à Corbon issu d'un atelier carolingien : cela reste hypothétique. Un règlement de l'Échiquier de Normandie de 1158 établit la parité entre les monnaies de Châteaudun, du Perche, de Vendôme par rapport à la livre tournois (de Tours), monnaie de référence en usage dans tout l'Ouest. Il y eut probablement un atelier monétaire à Nogent dont est conservé un exemplaire de denier avec la légende : I. *COMES. PERTICI*. Il pourrait s'agir de Jacques de Château-Gontier, où, selon d'autres, Enguerrand de Coucy.

### *Les ressorts percherons*

Les comtes du Perche ont réussi à implanter leur influence dans une partie du Bas-Maine, là même où les Bellême avaient été présents au XI<sup>e</sup> siècle. En épousant l'héritière de Montfort, le frère de Geoffroy IV, Rotrou, avait pris le relais du lignage des Bellême. C'est sans doute ce qui explique que certaines paroisses ou parties de paroisses de l'archidiaconé de Montfort étaient des *ressorts* de la coutume du Perche, c'est-à-dire qu'elles suivaient la loi des Percherons. C'étaient en quelque sorte des enclaves percheronnes en pays manceau. Sur le plan fiscal, on les appelait plutôt *paroisses mixtes*. De la châteltenie de Ceton relevaient Champrond [-sur-Braye], Dollon et quelques feux de Saint-Michel-de-Chavaignes, Saint-Denis-des-Coudrais, Saint-Jean-des-Échelles et Théligny. De la châteltenie de Bellême relevaient le ressort d'Avezé (dit de Ravine), le ressort de Saint-Cosme-de-Vair [-en-Vairais], le ressort de Gastineau [Préval] et le ressort de Nogent, aujourd'hui le-Bernard.

Cette situation ne peut être que le résultat d'une annexion incomplète : certaines terres avaient pu se mettre sous la protection du comte du Perche ; d'autres avaient pu être concédées à des chevaliers de l'entourage de Rotrou de Montfort, installé en terre mancelle.

Sur la frontière du Perche-Gouet, régnait aussi un certain flou : à Coudray-au-Perche, seul le *trait* de la Roche relevait fiscalement du Perche ; à Combres, le fief de Bourgogne était dans la même situation ; Argenvilliers, Béthonvilliers, La Croix-du-Perche étaient *mixtes* ; à Beaumont et à La Loupe, le territoire du château appartenait au comté de Chartres.

Thiron était aux confins des terres du chapitre de Chartres. Plus au nord, le château de Marchainville avait été incorporé au comté du Perche ainsi que l'importante place de La Ventrouze.

### Châteaux, mottes et fiefs

À l'époque féodale, l'organisation de la défense militaire l'a emporté sur toute autre considération. C'est donc autour du château, à la fois lieu fort et résidence du chef, que s'est organisée la vie sociale. Le château et un réseau d'autres lieux fortifiés qui en sont les dépendances, constituent la châtellenie tenue par un seigneur *châtelain*. Comme les chefs militaires ont confisqué les droits régaliens (justice, police, monnaie), le château, siège du pouvoir politique, est devenu le centre de l'administration : le seigneur haut justicier exerce personnellement la justice, entouré de sa cour de conseillers, ou bien il délègue à ses officiers, sénéchaux ou baillis ; c'est ainsi que le *bailliage* est resté la circonscription judiciaire de base jusqu'à la Révolution. C'est encore au château que s'est organisée

l'administration civile : en matière financière, l'agent du seigneur, le prévôt (*prepositus*) collecte les redevances seigneuriales, cens et impôts, dîmes et droits divers, droits de péage, de foires et marchés, droit de havage (mesure des grains), revenus du domaine, recettes indispensables pour construire et entretenir les défenses, les équiper en hommes et en chevaux et leur fournir des armes. Le seigneur entretient également les routes par la corvée, fait réparer les ponts ; il construit le four et le moulin banaux où doivent aller les hommes de la seigneurie. Cette longue énumération permet de mieux comprendre toute la symbolique dont est chargé le château, lieu de pouvoir.

Cette nouvelle organisation de la société, née des nécessités militaires, s'est recentrée autour du château, recouvrant les communautés paroissiales en n'y apportant que quelques retouches territoriales. La France du XX<sup>e</sup> siècle vit pour l'essentiel dans les structures du XII<sup>e</sup> siècle ; ce n'est pas le moindre des paradoxes. En effet, les communes ont conservé, à quelques exceptions près, les mêmes limites territoriales que les anciennes paroisses. Beaucoup de nos chefs-lieux administratifs sont les anciens sièges de juridiction issus de la châtelainie.

Le plus ancien témoignage de l'organisation administrative du comté remonte à une charte donnée par Rotrou IV en faveur des moines du prieuré de Chênégallon, fixant les redevances de chacune de ses châtelainies (vers 1190). Cette hiérarchie des châteaux et des terres nobles (fiefs) est restée à peu près inchangée jusqu'à la Révolution : l'abolition du système féodal en 1790 ne fut qu'une formalité, mais qui eut de grandes conséquences juridiques puisque le droit de propriété, reconnu par la Constitution comme sacré et inviolable, s'est trouvé restauré selon les concepts du droit romain.

### *Les châteaux comtaux*

Les châteaux du Perche étaient organisés autour des trois grands commandements originels constitués des châtellenies de Mortagne, couvrant soixante-deux paroisses, Bellême, quarante-quatre paroisses, La Perrière, dix-sept paroisses, Ceton, cinq paroisses, et Nogent, vingt et une paroisses.

- La châtellenie de Mortagne

De Mortagne dépendaient directement trois châteaux : Mauves, Longpont et Maison-Maugis.

#### Le château de Mortagne

Le site défensif primitif n'était pas au sommet du plateau qui porte la ville, mais sur un éperon, au nord-est, dominant les marais de la Chippe. Le premier château fut établi pour remplacer Corbon, détruit par les Normands selon la tradition. Il était perché sur un promontoire naturel, la butte Saint-Malo, du nom de l'église bâtie pour desservir le château. Il n'en reste pas grand-chose aujourd'hui : au bout de la rue de Rouen, la butte a été en partie arasée à la veille de la Révolution pour former la rampe de la route de Paris. Mais au XVII<sup>e</sup> siècle, Bart des Boulais y voyait encore une « *butte hors de terre en forme de doubles fossés et de doubles murailles* » et un donjon « *au milieu eslevé en une haute mote de terre aussi artificiellement faite...* ». La plus ancienne gravure de Mortagne, laissée par le topographe du roi Claude de Chastillon, vers 1630, en donne une vue quelque peu fantaisiste.

Ce site, assez étroit, n'a peut-être pas été occupé très longtemps et a été remplacé par un second château élevé au sommet du plateau : c'était une enceinte rectangulaire d'environ un hectare et demi, dont les limites peuvent encore être reconnues aujourd'hui, marquées à l'est par la

tour de la maison du doyen de Toussaint (inspection de l'Éducation nationale) et par la tour de la prison (Maison pour Tous). On entrait dans le rempart par la porte Saint-Denis, puis venait la tour, auprès de l'église Notre-Dame (reconstruite en 1491 et détruite en 1887 dans l'incendie du clocher). La quatrième tour, à l'angle nord-ouest, était plus petite. On n'a aucun témoignage de l'existence d'un donjon, mais les comtes du Perche y avaient un *séjour*, dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à maintenant (toutefois, la Maison des Comtes, dans son état actuel, ne remonte qu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle). On parle aussi de fort Toussaint, à cause de la collégiale, construite en 1204, à l'emplacement du château. Au XII<sup>e</sup> siècle, Rotrou II s'intitulait *comte du château de Mortagne* mais, par la suite, Mortagne est perçue comme une ville fortifiée et non comme un château.

### Le château de Mauves

Le château fut construit à l'ouest, sur une éminence qui domine le grand méandre de l'Huisne, à l'opposé des églises paroissiales Saint-Pierre et Saint-Jean, construites à l'est. Ce château protégeait l'ancienne voie d'Évreux au Mans, qui franchissait l'Huisne au bas du bourg. Il ne faut pas oublier qu'au XI<sup>e</sup> siècle, l'Huisne marquait la frontière avec les domaines des Bellême. En 1234, Saint Louis assigna le château de Mauves en douaire à son épouse, la reine Marguerite de Provence.

Pendant la guerre de Cent Ans, le château de Mauves reprit du service et fut détruit par les Anglais en 1364. Sur son emplacement fut reconstruit un manoir de plaisance. L'assise de la cour, qui supportait le château et ses dépendances, mesure environ cent cinquante mètres de circonférence. Cette belle situation valut à Mauves la réputation de jouir d'un air sain ; aussi plusieurs comtesses du Perche s'y sont installées pour y élever leurs enfants.

## Le château de Longpont

Le château de Longpont était une place forte élevée au confluent de l'Hœsne et de la Sarthe qui formait la frontière à l'ouest avec le duché de Normandie, tandis qu'au sud l'Hœsne, jusqu'en 1114, marquait la frontière d'avec le domaine des Bellême. La motte dominait les marécages que franchissait la route de Mortagne à la ville épiscopale de Sées, établie sur une chaussée qui enjambait les deux bras de la Sarthe par un long pont d'où le lieu tient son nom. Le château de Longpont était une résidence pourvue d'un certain confort : la comtesse Mathilde y séjournait quand elle signa la charte de fondation de la collégiale de Toussaint. HéliSSende, veuve du comte Thomas, s'y retira jusqu'à sa mort (1234). Ce fut aussi la résidence que choisit Saint Louis quand il séjourna dans le Perche en 1257 : il y délivra les chartes en faveur de l'abbaye de la Trappe. Saint Louis donna Longpont à la famille de Château-Gontier en partage de l'héritage des comtes du Perche. On ne sait si le château de Longpont joua encore un rôle militaire pendant la guerre de Cent Ans ; bien qu'il fût tombé en ruine et oublié, il garda sa place dans l'intitulé officiel de la châtellenie de Mortagne. Au moment de la Révolution, la famille de Puisaye portait le titre de seigneur de Longpont.

## Le château de Maison-Maugis

Le château de Maison-Maugis, en retrait du confluent de l'Huisne et de la Commauche, proche du passage de la route de Nogent à Mortagne, ne devait pas occuper le site du château actuel, mais se situait plus à l'ouest au lieu-dit la Montagne dont le contour circulaire est bien net sur une vue aérienne : c'est l'assiette d'une motte encore attestée au XVI<sup>e</sup> siècle par un aveu qui parle de « *l'ancienne place où souloit estre de toute l'antiquité le chasteau qui fut ruiné par les Anglais* ». Dès 1227, afin de dédommager

Jacques de Château-Gontier, Maison-Maugis était sorti du domaine royal, mais gardait sa place dans la hiérarchie féodale, étant qualifié en 1705 de *plein fief de haubert*. Le dénombrement de la seigneurie au XVI<sup>e</sup> siècle laisse entrevoir l'importance attachée à une châtelainie médiévale (aujourd'hui la commune est réduite à une cinquantaine d'habitants) : « *place de château, motte, fossés, cour de trois arpents, 51 arpents de terre, une perche de bois taillis, garenne, place d'un moulin à tour, deux moulins, l'un à blé, l'autre à drap, une garenne à eau depuis le moulin de Bluteau, jusqu'à l'endroit du prieuré de Maison-Maugis ; droit de bourgeoisie ; le four à ban sans valeur de Maison-Maugis, la sergenterie de ladite ville, l'hébergement de la Raguinière ; la place de la halle de la Platerie ; le marché de Maison-Maugis ; la place hors des étaux, le péage et travers de Maison-Maugis, Francvillé, Courcessin (où il y avait d'importantes forges), Saint-Mard-de-Réno [pour Saint-Victor-de-Réno], Monceaux [péage du Gué-Barré], Mézière [près de Tourouvre, avec des forges] ; droit de haute, moyenne et basse justice, droit de prévôté ».*

- La châtelainie de Nogent-le-Rotrou

La châtelainie de Nogent comportait cinq seigneuries, toujours attachées à son nom : Rivray, Montlandon, La Ferrière, Nonvilliers et Montigny.

### Le château de Nogent

Le château de Nogent est le seul édifice militaire dont les constructions nous sont parvenues dans un état permettant d'apprécier sa puissance. Il est bâti sur le rebord du plateau Saint-Jean dominant les vallées de l'Huisne et de la Ronne, dans le site le plus propice du Perche tant sur le plan physique que stratégique ; Nogent verrouille la vallée de l'Huisne. Le site est si favorable, à la manière d'un éperon

barré, qu'il est à penser qu'il a été utilisé bien avant l'époque féodale : des fouilles le diront peut-être un jour.

Pour mesurer ses qualités militaires, il faut l'imaginer se dressant en rase campagne sans arbre ni maison : ainsi on voyait arriver l'ennemi de loin et à découvert ; à l'ouest, l'escarpement de la falaise retaillée obligeait à une délicate escalade, d'autant que les remparts plongeaient directement sur le précipice qui n'était évidemment pas aménagé en promenade ! Du haut du donjon, à trente-cinq mètres au-dessus du plateau, on embrasse un horizon très étendu ; la vue s'arrête sur la butte de Charroyau, la Tour du Sablon et le Mont-Cendrou, le Tertre-Blanc, la butte de Croisilles, les bois de Condeau et de Villeray et les hauteurs de la Galaizière.

Quand le premier Rotrou, compagnon de Thibault le Tricheur, s'établit à Nogent après 950, il ne disposait certainement que d'un château assez sommaire, une tour de bois cernée de palissades. À quelle date est apparu le premier donjon de pierre ? Quand on examine avec attention les murs extérieurs, on constate que les murs primitifs de pierre de silex et de meulière ont fait l'objet d'un renforcement exécuté en pierre calcaire, sous forme de contreforts à ressauts, dans les trois angles subsistants, et de petits contreforts sur les faces des parois externes. Il y a eu au moins deux campagnes de travaux. Pour élever une construction de l'importance du donjon de Nogent, cela supposait déjà, à cette époque, des moyens financiers et techniques considérables. La main-d'œuvre pour approvisionner les pierres ne devait pas coûter cher grâce à la corvée, même s'il n'y avait plus d'esclaves à cette époque. Cependant, il fallait disposer de maîtres maçons capables de mettre en œuvre un édifice d'une telle importance. Faut-il attribuer la construction du donjon à Rotrou III ou plus sûrement à Rotrou IV, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle ? Au contraire de Mortagne et Bellême qui

étaient des villes closes, enfermées derrière leurs murailles, Nogent est une ville ouverte sans autre fortification que son château.

### Le château de Rivray

Rivray était un point stratégique très fort surveillant le passage de la voie antique, ou Chemin de César, qui franchissait la Corbionne et l'Huisne aux abords de la Chaussée. Rivray, qui n'était encore en 954 qu'un domaine rural donné à l'abbaye Saint-Père de Chartres, est devenu dès le XI<sup>e</sup> siècle un important château sur motte faisant face aux deux mottes de Villeray, aux mains du principal vassal de la famille des Bellême. Le château de Rivray fut une place considérable, comme en témoigne encore Bart des Boulais, en 1613.

La motte présente une plate-forme de quarante mètres de diamètre avec de profonds fossés et au-delà une basse cour sur laquelle s'élève la chapelle Saint-Jean-Baptiste. Dans la tradition des chapelles castrales, c'était un édifice à deux niveaux. Il en reste le chœur et la crypte composée de quatre travées reposant sur un pilier central et des arcatures latérales. Rivray formait une communauté d'habitants qui n'a jamais constitué une paroisse. Selon la tradition, la place de Rivray fut détruite pendant la guerre de Cent Ans. La ville a dé péri, mais n'est-ce pas aussi du fait que la voie de Chartres au Mans avait cessé d'être utilisée par les marchands et les voyageurs ?

### Le château de Montlondon

Montlondon s'élève sur une colline, à l'ouest du bourg actuel, dans une position dominante (au point d'avoir été retenue comme lieu d'implantation d'un relais de télévision qui couvre tout le Perche). Montlondon était aux confins du Thimerais et des terres de l'Église de Chartres, tant convoitées par les seigneurs de Nogent. La route est un

ancien chemin de Saint-Jacques de Compostelle auquel l'église de Montlondon est dédiée, l'étape suivante étant à Nogent, à l'église Saint-Jacques-de-l'Aumône (devenue église Notre-Dame depuis le Concordat).

À la différence de Rivray, il reste des vestiges notables de la tour de Montlondon, donjon de plan elliptique, encore élevé d'une dizaine de mètres, épais de un à deux mètres. D'énormes blocs provenant de la partie détruite sont tombés en contrebas ; le mortier de chaux très dur leur a évité la désagrégation. L'emplacement du plancher de l'étage est encore bien visible, ainsi que le départ d'un couloir intérieur.

Montlondon aurait été élevé par les seigneurs du Thimerais qui tenaient Champrond-en-Gâtine. Ou peut-être était-ce une place forte inféodée comme Rémalard ? Selon Bart des Boulais, le château aurait été définitivement détruit par les habitants, pendant les guerres de Religion, « *craignant qu'il ne s'y mît quelque garnison de voleurs* ». La tour de Montlondon figure sur une peinture du château de Villebon (vers 1630), où elle apparaît moins ruinée qu'aujourd'hui, dominant le bourg et un étang qui a été asséché.

### Le château de La Ferrière

La Ferrière, toujours citée parmi les dépendances du château de Nogent, est aujourd'hui un écart de la commune de Brunelles, dont le toponyme indique d'anciennes forges. Si La Ferrière apparaît isolée, il n'en a pas toujours été ainsi puisque la place se situait près de la Croix-des-Six-Chemins au bord de la route de Châteaudun, le *cheminus dunensis*, cité dans le cartulaire de Thiron, itinéraire fort important pour les Rotrou qui exerçaient des responsabilités administratives et militaires dans la cité dunoise. La voie de Chartres au Mans, passant par

La Ferrière, avait des embranchements vers Rivray et Montlandon. En bordure de route s'élevait la maladrerie Saint-Gilles de La Ferrière.

En 1335, est encore attestée une *ville* de La Ferrière, mais le château était à quelque huit cents mètres de la route en un lieu appelé aujourd'hui les Vieux-Murs. Il se présente encore de nos jours sous forme d'une enceinte à laquelle sont venues s'adosser des constructions disparates. Bart des Boulais y avait vu les restes de quatre tours « *en ruynes sans couverture, ni charpente* ». Les murs, élevés en silex, de cinq à six mètres de hauteur, avaient une épaisseur de plus de deux mètres. La cour intérieure mesurait environ quarante mètres de diamètre, soit la moitié de l'enceinte du château de Nogent.

La décadence de l'activité industrielle ou les guerres sont-elles à l'origine du dépérissement de La Ferrière ? Un texte de 1129 parle déjà de « *l'antique Ferrière* » où résidaient douze bourgeois, dont un prévôt, qui tenaient leurs terres du comte Rotrou. Le domaine de La Ferrière était à la frontière des terres de l'Église de Chartres et de celles de l'abbaye de Thiron.

### Le château de Nonvilliers

Nonvilliers est aux marches du Perche et des terres de Notre-Dame de Chartres, précisément sur la route de Thiron à Chartres. La motte du château se voit encore non loin de l'église Saint-Anastase, construite dans l'enceinte même de la basse cour. Bien que modeste et sans histoire connue, la châtellenie de Nonvilliers suivit toujours le sort de celle de Nogent.

### Le château de Montigny

En position avancée, comme un coin qui s'enfoncé entre le pays chartrain et le fief des Gouet, le château s'élevait

au bord de la route de Chartres. Bart des Boulais, en bon connaisseur, écrivait : « *Montigny, qui est aussy chastellenye, situé sur la fin et limites du Perche, où il y avait aussy chasteau et des fossés autour qui sont ruinés. Cette terre est du domaine des seigneurs de Nogent, où ils se retirent souvent pour le plaisir de la chasse* ». La forteresse, détruite à une date indéterminée, était remplacée, dès la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, par un château dont les peintures de Villebon donnent la représentation.

- La châteltenie de Bellême

La châteltenie de Bellême comptait trois châteaux : Le Theil, La Perrière et Montisambert.

#### Le château de Bellême

Tout comme à Mortagne, le premier château de Bellême n'était pas situé au sommet du promontoire, mais en contrebas, vers l'ouest, dominant la vallée de la Môme. Cet ensemble castral, appelé le Vieux-Château, comporte une motte bien conservée et surtout une chapelle dédiée à Notre-Dame, dite aujourd'hui de Saint-Santin, fondée vers l'an mille ; elle se trouve ainsi être le plus ancien monument religieux du Perche. C'est une chapelle à deux niveaux avec un chœur surélevé au-dessus d'une crypte voûtée.

Ce site militaire chargé d'histoire a été quelque peu bouleversé. Il fut coupé de la ville à la suite d'importants travaux de voirie réalisés, à la fin du règne de Louis XV, afin de contourner la Ville-Close par un boulevard en remblai. Maintenant, on ne peut accéder à la chapelle Saint-Santin que par un chemin passant sous cet ouvrage d'art. On peut penser que la situation à mi-pente de ce château primitif permettait de mieux surveiller la vallée par laquelle arrivaient les envahisseurs.

Dès le temps de Guillaume I<sup>er</sup>, avant 1035, un nouveau château fut élevé au sommet du promontoire ; apparemment, le site était plus favorable sur le plan stratégique. L'enceinte de ce château neuf était doublée d'une seconde défense entourant la ville proprement dite, d'où le nom de Ville-Close, à laquelle donnaient accès deux portes, à l'est et à l'ouest. L'une d'entre elles subsiste encore, le Porche, qui peut dater dans son état actuel du XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle. Le château de Bellême a complètement disparu depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, mais les historiens en ont laissé des descriptions corroborées par plusieurs figurations récemment identifiées. Bry de la Clergerie écrit en 1620 : « *Bellême est composé d'un gros château fort ancien, dans lequel il y a un donjon qui a esté autrefois une grande forteresse* ».

Les dessins conservés dans l'église de Préaux ou sur une carte de la forêt de Bellême de 1668 permettent de se faire une idée de ce grand donjon, de plan barlong, couronné de créneaux qui ressemblait à l'élévation du château d'Alençon, également construit par la famille de Bellême (lui aussi détruit au XVIII<sup>e</sup> siècle). Ce château faisait une forte impression ; était-ce un château-résidence comme à Nogent-le-Rotrou ? Il semble qu'à Bellême il y ait eu très tôt un logis séparé appelé le *palais du chastel*, distinct de la *mestre tour*. Il y avait également des écuries bâties par Gouffier de Villeray au temps du comte Geoffroy V avec la pierre et le bois pris aux dépens du prieuré de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême. C'est ce château qui fut enlevé par les troupes de Saint Louis en 1229.

Après la rétrocession de Nogent aux héritiers des Rotrou, le château de Bellême devint le chef-lieu des fiefs mouvants du comté du Perche. C'était un symbole tout comme l'était la tour d'Alluyes pour les fiefs du Perche-Gouet ou bien la grosse tour du château du Louvre, pour tous les fiefs relevant du roi de France. Cette prééminence

valut à Bellême d'être le siège de la convocation des États généraux en 1789. Ultime reconnaissance avant l'abolition du système féodal !

### Le château du Theil

Le château du Theil était une place importante pour la famille de Bellême, parce qu'il barrait la vallée de l'Huisne en aval de Nogent et contrôlait les communications entre le pays chartrain et le Maine.

Il ne reste aucun vestige du château dont la motte a été complètement arasée et les fossés comblés. Il y avait également une chapelle castrale dédiée à saint Jean-Baptiste comportant deux niveaux, sans doute semblable à celle de Notre-Dame du Vieux-Château. Cette chapelle était adossée à la muraille et fut détruite à la guerre de Cent Ans.

### Le château de La Perrière

Le site de La Perrière est tout à fait remarquable : un éperon rocheux entre les forêts de Bellême et de Clinchamps, qui offre une vue vers les lointains du Maine et de la Normandie – on verrait par beau temps à la fois la cathédrale du Mans et celle de Sées. Il apparaît que l'extrémité de la butte, aujourd'hui occupée par le cimetière, a été aménagée pour former une plate-forme sur laquelle étaient bâtis le donjon et la chapelle castrale qui est devenue l'église actuelle Notre-Dame de La Perrière ; mais il faut savoir que la paroisse initiale se trouvait à Saint-Hilaire-de-Soizay. La châtellenie, avec son bailliage et son notariat, l'a emporté sur le plan administratif. La paroisse de Saint-Hilaire a été supprimée et l'église abattue.

Il ne reste rien de la grosse tour de La Perrière, démolie au XVII<sup>e</sup> siècle, mais celle de l'église, avec ses murs de

deux mètres cinquante à la base et ses meurtrières, appartient à la fortification. La famille Talvas ne paraît pas être à l'origine du château qui serait plutôt l'œuvre de Rotrou III, après qu'il eut annexé le Bellémois. Les anciens historiens du Perche précisent : « ... *pour ce que Élie de La Flèche, comte du Mayne, faisoit continuellement des courses contre les Percherons* ». Cette assertion est plausible car La Perrière ne devint place frontière qu'après que le Saosnois fut resté seul aux mains des descendants de Robert de Bellême, jusqu'en 1220.

### Le château de Montisambert

La forteresse de Montisambert se dressait en bordure de la route de Mortagne au Mêle-sur-Sarthe, au passage de la petite rivière de l'Érine, qui se répand en marécages jusqu'à son confluent avec la Sarthe. La motte de Montisambert, en partie artificielle, est encore bien visible au bord de l'ancienne RN 12 ; elle comportait une motte centrale tronconique séparée de la basse cour ou *baile* par un fossé. Le site stratégique est bien choisi. Il permettait le contrôle de la voie qui se poursuivait sous la surveillance de trois autres mottes élevées aussi sur la commune de Buré et situées de l'autre côté de la vallée. Bart des Boulais les a ainsi décrites : « ... *auquel lieu sur une haute montagne sont de haultes mottes ou buttes de terres où avoient coutume d'estre de fortes tours et chasteaux comme il apparoit par les ruines et vestiges qui y sont restées* ». Des fouilles sommaires, réalisées sur la motte de Montisambert, ont confirmé l'existence d'une tour en pierre.

Montisambert était la place la plus au nord du Bellémois, permettant de faire la jonction avec les autres possessions des Talvas, puis des Montgomery, avec le Hiémois. Cette place n'était qu'à dix kilomètres de Mortagne et s'opposait directement à Longpont. Il y avait à Montisambert une

chapelle castrale dédiée à sainte Catherine dont il ne reste rien. On verra plus loin que Montisambert était encore en état de défense quand Saint Louis vint assiéger Bellême.

### *Les châteaux inféodés*

Il faut encore comptabiliser les châteaux inféodés à de grands vassaux des Rotrou : les Châteauneuf, à Rémalard et à Boissy ; les Villeray, aux châteaux d'Assé et d'Husson, paroisse de Condeau ; les Chesnel, à Ceton, et les Carrel, à Vauvineux, tous trois anciens vassaux des Bellême ; les Chevreuil, à Soligny ; les Gruel, à Mortoût et à La Ventrouze ; les la Vove, à Corbon, et tant d'autres restés dans l'ombre.

À ce tableau, il faut encore ajouter les fiefs et les arrière-fiefs qui constituaient les cellules de base de la défense, relevant des châteaux précités à charge de foi et hommage, tenus par de fidèles chevaliers ou même de simples hommes de guerre encore sans grade dans la hiérarchie féodale. Les fiefs sont généralement pourvus de mottes ou de maisons fortes, hébergements défendus par des palissades ou des plessis. J'ai remarqué que presque tous les noms de chevalier, *miles*, cités comme témoins des actes du comte, correspondaient à des mottes ou à des lieux défensifs reconnus.

La motte peut être considérée comme l'élément de base de la défense militaire. Le Perche ne présentait que quelques sites naturels à haute valeur défensive, il fallait donc y pourvoir : rien n'est plus simple que de creuser un fossé circulaire en rejetant les terres au milieu et de constituer ainsi un tertre sur lequel pouvait s'élever une tour, en bois dans les premiers temps, puis, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, en pierre. La construction d'une motte relève du même réflexe que le château de sable construit par les enfants pour résister quelques instants à la marée

montante. Combien de mottes hérissaient les campagnes percheronnes ? On en dénombre encore une centaine, plus ou moins bien conservées. À défaut de hauteur naturelle, le marécage pouvait former refuge : c'est le cas des châteaux de Longny et de La Ferté-Vidame.

Un certain nombre de mottes, très représentatives sur le plan défensif, n'apparaissent pourtant dans aucun document historique. C'est le cas de la motte de Saussay, à Bretoncelles, de la Tour du Sablon, à Gémages, de la motte du Larry, à Saint-Quentin-de-Blavou, du château de Gannes, à L'Hôme-Chamondot, lieu fort de la motte d'Yversay, ou encore dans le Perche-Gouet, de la très belle tour donjon de Bois-Ruffin dont on ne sait pas grand-chose, sinon qu'elle est certainement postérieure aux Gouet.

Encore faut-il ajouter une circonscription, la sergenterie du Boullay (dont on ne sait à peu près rien) organisée autour de Bretoncelles : la motte de Saussay en était peut-être le siège ; quinze paroisses en relevaient.

Un exemple du système défensif : La Ventrouze

Pour mieux comprendre le fonctionnement du système féodal formant à partir d'un château un véritable réseau défensif, je choisirai d'exposer l'exemple de La Ventrouze, place forte en limite nord du Perche, sur la frontière de la Normandie et du Thimerais. Ce château relevait de la châtelainie de Mortagne dont il constituait une défense avancée. Imaginons le jour où le seigneur châtelain de La Ventrouze déclenchait une alerte, c'était aussitôt ses soixante-trois vassaux directs qui venaient à son aide, arrivant de Saint-Jouin-de-Blavou, du Pin-la-Garenne, de Bellavilliers... S'ajoutaient ceux de Maison-Maugis, de Corbon, de Mauves... Puis, remontant la vallée de la Villette, ceux de Courgeon, La Chapelle-Montligeon, Saint-Mard-de-Réno, Villiers-sous-Mortagne, Feings...

À leur tour, ces vassaux pouvaient appeler les arrière-vassaux, par exemple le vassal de Condé, en Saint-Jouin, disposait de dix-neuf hommes, dont le chevalier de la Binardière ; celui de Francvilliers n'avait que trois hommes, mais peut-être apportait-il des armes fabriquées dans ses forges ? En revanche, le seigneur de la Vove disposait de cinquante et un arrière-vassaux ; celui de Rônel venait seul, comme celui de l'Aunay, à La Chapelle-Montligeon. Arrivaient encore ceux de Cougaudrai et beaucoup d'autres répartis sur dix-huit paroisses. Si l'on prend en considération la consistance de ces arrière-fiefs, on arrive à un nombre considérable de plus de deux cents fiefs et arrière-fiefs venant au secours du châtelain de La Ventrouze. Cette petite démonstration met en lumière l'efficacité du système féodal pour la défense du territoire.

Un aveu du XVI<sup>e</sup> siècle donne l'importance du domaine direct de La Ventrouze : « *Château avec motte, fossés, basse-cour, parc, jardin, droit de colombier, verdier, sergent, droit de prendre du bois de chauffage dans la forêt du Perche, coutume, droit de garenne, coutume des denrées achetées et vendues, droit de haute, moyenne et basse justice, droit sur les pots vendus chaque samedi à Mortagne un denier de chaque potier...* ». Il s'y ajoutait encore les droits sur les étangs de la Motte-Rouge, Rudelande, Fortibert, Randonnai, la Mallière et de Chollet, ainsi que sur les moulins à vent de Randonnai et de la Chapellière, sur les forges grossières à faire le fer, à l'extrémité de la chaussée de l'étang de Randonnai, droit de garenne à pêcher sur l'Huisne depuis le pont du Gué jusqu'au moulin des Haies, dans la paroisse de Maison-Maugis... La seigneurie comportait en outre le droit de patronage sur les églises de Bivilliers, La Chapelle-Montligeon et La Ventrouze.

*Les cinq baronnies du Perche-Gouet*

Jouxtant le comté du Perche, les cinq baronnies, appelées Fief-Gouet, et plus tard Perche-Gouet, comptaient trente-huit paroisses. Les cinq baronnies du Perche-Gouet sont très inégalement dotées en châteaux. Alluyes conserve encore aujourd'hui, en bordure du Loir, un très beau donjon cylindrique de pierre blanche, type accompli de la tour résidence. Les travaux historiques les plus récents montrent qu'il n'a pu être élevé que dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, donc bien après la mort du dernier des Gouet (vers 1170). Montmirail, dans un site favorable, comportait certainement une solide forteresse, mais là encore la superbe salle gothique dans le soubassement du château actuel est certainement postérieure aux Gouet. Brou semble avoir été la résidence habituelle des Gouet. Le château se situait sur l'emplacement de la place de la Matrassière, mais tout a été nivelé.

À La Bazoche-Gouet, le château occupait un quadrilatère, au sud de l'église, baigné par un bras de l'Yerre. Il comportait encore au XVII<sup>e</sup> siècle une entrée fortifiée entre deux tours.

À Authon, bourg concentrique autour de l'église prieurale, la fortification devait se trouver entre l'ancienne rue Basse (rue des Huguenots) et la rue des Fossés. La rue du Four-Banal situe certainement l'emplacement d'anciennes dépendances seigneuriales.

D'impressionnants moyens défensifs

Quatorze châteaux comtaux pour le comté du Perche et cinq baronnies pour le Perche-Gouet constituaient d'impressionnants moyens défensifs par rapport à un territoire relativement restreint. Pour compléter toutes ces données, on peut encore faire appel à la toponymie ; il s'avère qu'il y a peu de noms de lieux *la Motte* qui ne

présentent des vestiges de fortification. Dans les limites de l'ancienne forêt du Perche, on compte une trentaine de lieux portant ce nom. La fréquence de ce toponyme est à rapprocher d'un autre nom qui a priori désigne également une origine militaire : le Château, le Châtel, la Châtellenie, le Châtelet... On en dénombre une cinquantaine. Le toponyme le Plessis, au sens défensif, désigne un lieu entouré de plesses, de clôtures naturelles, mais les Plessis pouvaient aussi être de simples enclos à animaux. On en compte une quarantaine.

Éclairé par ces données historiques, topographiques et toponymiques, en utilisant les nouvelles possibilités qu'offrent les ordinateurs, beaucoup plus performants que les fichiers des vieux chartistes, il me paraîtrait possible d'envisager un inventaire approfondi des fiefs et seigneuries du Perche. Il faudrait s'attendre à recueillir les noms de plusieurs milliers de fiefs (ce qui représente une surface moyenne pour chaque fief d'environ cinquante hectares, si l'on excepte les forêts). Les structures complexes de la féodalité apparaîtraient plus clairement qu'aujourd'hui et mettraient en valeur les destinées particulières de cette marche militaire entre les deux États rivaux que furent le royaume de France et le duché de Normandie.

### Les monastères

Pendant plus de trois siècles, tout le pays a été soumis à des hordes barbares puis à des bandes de guerriers, pillards et sanguinaires. L'époque féodale est particulièrement marquée par la violence. Les hommes de cette société militaire ont été difficiles à contrôler jusqu'au rétablissement de l'autorité publique ; tant que le pouvoir a été partagé par des hommes sans foi ni loi, qu'ils soient évêques ou

barons, aucun état de droit ne pouvait être garanti. Les monastères ont été les seuls lieux de civilisation où se sont conservées les connaissances héritées du monde gréco-latin, enrichies des apports judéo-chrétiens. Sans les abbayes, les textes latins et grecs de l'Antiquité, les écrits des Pères de l'Église, les vies des saints eussent été irrémédiablement perdus. Mieux encore, la quasi-totalité des documents mis en œuvre pour écrire cette histoire et tant d'autres, jusqu'à l'aube du XIII<sup>e</sup> siècle, n'aurait pas été conservée. Il faudrait aussi parler de la transmission du savoir, de la rénovation de l'écriture, du renouveau des écoles, tant à l'époque de Charlemagne qu'au XII<sup>e</sup> siècle. Les abbayes et les prieurés ont été à la fois des foyers de civilisation et des centres de développement économique.

Dans les campagnes, les abbayes ont eu une action continue de mise en valeur des terres et de production de richesses vivrières. Il va sans dire que les préoccupations des hommes de guerre du XI<sup>e</sup> siècle se limitaient à vivre au jour le jour autour de leur chef, toujours à cheval, en maraude, ou livrant combat. Ils n'avaient cure de l'élevage ou de l'agriculture et la vie des populations ne leur importait guère. Seuls les monastères, après la grande vague des invasions vikings, furent respectés et ont offert des havres de paix et de recueillement. On comprend que les paysans se soient mis sous leur protection au prix même de leur liberté. C'est l'époque où des hommes se donnent à des abbayes. Ce sont les moines qui ont mis les gens des campagnes au travail, ont dirigé les défrichements, ont sauvegardé les semences après chaque récolte. Le rythme de la journée monastique assurait un temps pour les prières et un temps pour le travail. Après les matines et la messe, dès le lever du soleil, les moines allaient avec leurs hommes au travail des champs, ponctué par la sonnerie des cloches de l'église.

On comprend que dans ces conditions la fondation de nouvelles abbayes, ou la création d'un prieuré, ait été la meilleure manière de développer un terroir et de le mettre en valeur. Car seuls les moines avaient les moyens d'investir à long terme et d'attendre que les très faibles rendements puissent s'améliorer, au fur et à mesure de l'amendement des terres. Ce processus était en fait ce que nous appellerions aujourd'hui une action d'aménagement du territoire. D'ailleurs, ne nous y trompons pas, quand on fait le bilan des fondations monastiques, on s'aperçoit que les bienfaiteurs des moines ne donnaient souvent que les terrains les plus déshérités de leur domaine : que l'on songe à l'abbaye de Thiron, installée en un lieu humide, sur des confins mal définis, à celle de la Trappe, du Val-Dieu ou de Chênégallon, nées elles aussi au plus profond des forêts, au milieu des étangs. Il faut aussi penser à ces toutes petites communautés de trois ou quatre moines qui ont réussi à établir des clairières au milieu des grands arbres. Les exemples abondent dans le Perche : la Madeleine-de-Réno ou Saint-Laurent-de-Crasne, dépendant de l'abbaye de Thiron ; le petit prieuré de Cavru, qui pointe encore sa tourelle au milieu de la forêt de Réno, dépendait de Saint-Évroult ; le prieuré de la Chaise, dont il reste la chapelle Sainte-Catherine, relevait de Saint-Benoît-sur-Loire. En 1226, les comtes du Perche avaient laissé, dans tout le pays, non seulement une solide armature de châteaux mais aussi un réseau serré d'abbayes et de prieurés.

### *L'abbaye Saint-Denis de Nogent*

C'est assurément le monastère qui a été le plus doté du Perche. Fondé dès 1031 sous la tutelle de l'abbaye Saint-Père de Chartres, elle est passée en 1080 sous la protection de Cluny. L'abbaye présentait de vastes bâtiments romans construits autour d'un cloître. De l'église demeure le

chœur, avec son déambulatoire, le transept et une travée de la nef, malheureusement aujourd'hui à l'abandon après un début de restauration dans les années cinquante. Les autres constructions, la salle des hôtes et la salle capitulaire ont été reconstruites au cours du Moyen Âge mais laissent une impression de grandeur qui caractérisait cette institution.

Les donations en faveur de l'abbaye Saint-Denis furent considérables, tant de la part des comtes du Perche eux-mêmes que des chevaliers de leur entourage. Les moines avaient la mainmise sur Nogent. Les paroisses Notre-Dame, Saint-Hilaire, Saint-Laurent étaient à leur nomination. Ils contrôlaient également les péages, les foires et les marchés. Ils possédaient une partie des moulins. Leur justice s'exerçait partout. Il en était de même à Mortagne dont ils contrôlaient les paroisses Saint-Malo, Saint-Jean, Notre-Dame du Marais et Saint-Germain de Loisé. À Châteaudun, les moines nogentais avaient des droits sur l'église du Saint-Sépulcre, les prieurés de Saint-Valérien, de Saint-Gilles et de Saint-Pierre. Il s'ajoutait à ce contrôle sur les deux principales villes du Perche le patronage de quarante églises, de Châteaudun à Mortagne. Les moines touchaient les grosses dîmes de toutes ces paroisses dont ils nommaient les curés que l'on disait réduits à la portion congrue.

### *L'abbaye de la Sainte-Trinité de Thiron, chef d'ordre*

De l'époque romane, il reste à Thiron la très belle nef de l'abbatiale : cinquante-quatre mètres de longueur, douze mètres de largeur, éclairée par de grandes fenêtres en plein cintre. C'est un bâtiment considérable, d'une grande sobriété, selon la volonté de saint Bernard, le fondateur. Un jour peut-être, reverrons-nous toutes les fenêtres démurées et garnies de vitraux, éclairant la belle voûte de bois ! Le chœur et le cloître sont malheureusement définitivement perdus.

L'église de Thiron était réservée aux seuls moines dont le nombre aurait atteint plusieurs centaines. Certains partirent fonder des prieurés qui rayonnaient autour de l'abbaye mère, formant l'ordre de Thiron. Dans le Perche, les principales dépendances de Thiron furent le prieuré d'Arcisses, dont il ne reste que la porterie, le prieuré de la Madeleine-de-Réno, avec sa belle chapelle romane simple et émouvante, et le prieuré Saint-Laurent-de-Crasne, à Boissy-Maugis, dont la chapelle, bien oubliée, est toujours debout. Au Perche-Gouet, le principal prieuré était celui de Saint-Gilles des Châtaigniers, en Soizé et, pour le Dunois, les prieurés de Bouche-d'Aigre, en Romilly, et de Thironneau, à Péronville. Dans le Maine, les seigneurs de La Ferté avaient fondé, aux portes de la ville, le prieuré de la Pelice, dont les Rotrou furent les bienfaiteurs. Les fondations rattachées à l'ordre de Thiron furent si nombreuses qu'en 1146 il comptait quatorze abbayes et quatre-vingt-six prieurés.

Les rois d'Angleterre et d'Écosse, imités par des seigneurs locaux, furent également très généreux envers l'ordre de Thiron qui compta six abbayes et douze prieurés outre-Manche (Arbroath, Lindores, Kilwinning, Kelso, Cathmeis, et Humberston, qui dépendait de l'abbaye normande d'Hambye).

Les plus importantes abbayes de Thiron en Écosse furent celle de Kelso, fondée en 1128 au diocèse de Saint-Andrew, par le roi David I<sup>er</sup>, et celle de Kilwinning, fondée en 1162 par le seigneur d'origine normande, Hugues de Morville.

De l'abbaye de Kelso, détruite en 1542 par des envahisseurs anglais, restent de belles ruines. De l'abbaye de Kilwinning sont également conservées de magnifiques ruines, et surtout une curieuse tradition : c'est à Kilwinning

que serait née la franc-maçonnerie de rite écossais, issue du compagnonnage des grands constructeurs de cathédrales. Les habitants de Hamble, dans le Hampshire, où en 1109 fut fondé un prieuré, sont venus il y a quelques années en pèlerinage à Thiron.

Selon l'usage du temps, beaucoup d'églises paroissiales dépendaient de Thiron dont l'abbé nommait aux bénéfiques ; citons pour le seul Perche, Argenvilliers, Combres, Coulonges-les-Sablons, Marolles-les-Buis, Saint-Jean-des-Murgers, Saint-Lubin-des-Cinq-Fonts, La Burgondière (Le Mesnil-Thomas), Charencey...

Comme les moines de Cluny, ceux de Thiron avaient à Paris leur pied-à-terre, *l'hôtel de Tiron*, qui formait une *censive* avec le droit de percevoir un cens sur le quartier. Il en reste pour témoignage la *rue Tiron*, entre la rue de Rivoli et la rue François-Miron (IV<sup>e</sup> arrondissement). Tant de richesses n'avaient pas manqué de détourner les moines de la pauvreté voulue par saint Bernard.

### *Les possessions de Marmoutier*

L'abbaye de Marmoutier, fondée en l'honneur de saint Martin de Tours, sur la rive nord de la Loire, était sous la haute protection du comte d'Anjou. C'est certainement pour obtenir l'appui des Angevins que les Bellême favorisèrent l'implantation des religieux tourangeaux à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême. Robert II y ajouta l'église Saint-Léonard en 1092. Les moines eurent de très nombreuses possessions à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, Bellavilliers, Colonard, Nocé, au Pin-la-Garenne et surtout un prieuré à Boissy-Maugis. Marmoutier possédait aussi depuis 1064 un riche prieuré dans le Perche-Gouet, fondé à Dangeau par des chevaliers : deux frères qui donnèrent chacun une moitié de l'église après

avoir été blessés au moment d'une bataille et s'être faits moines avant de mourir. Au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, après un temps de défrichage, les moines de Dangeau trouvèrent les ressources pour élever une magnifique église qui témoigne de la transition entre le style roman et le style gothique.

### *Le prieuré de Chênegallon*

On ne sait exactement à quelle date Rotrou III accepta d'installer en forêt de Bellême des moines de l'ordre de Grandmont, en provenance du Limousin, que l'on appelait familièrement les *bonshommes*. Ils avaient fait vœu de pauvreté absolue. Pour les aider dans leur installation, ils reçurent quatre hommes venant de chacune des châtelainies de Mortagne, Bellême et Nogent et un certain Eudes de Fay. Ces hommes redevenaient corvéables s'ils abandonnaient les moines. Geoffroy V y ajouta un denier par jour à prendre sur la prévôté de chacun de ses châteaux comtaux, ce qui représente la somme non négligeable de 5 410 deniers, soit plus de 450 sous : adieu la pauvreté ! Au Perche-Gouet, les bonshommes avaient un prieuré à Authon ; une partie des bois de Charbonnières conservent encore le nom de bois de Grandmont. Non loin du prieuré, l'étang des Cailleaux leur avait été donné.

### *L'abbaye Notre-Dame de la Trappe*

De sa situation à la frontière normande, l'abbaye de la Trappe s'est trouvée dotée d'importantes donations dans le duché de Normandie. Le puissant Henri II Plantagenêt avait fait don en 1183 de sa métairie de Mahéru pour expier le meurtre de l'archevêque Thomas Becket. De nombreux seigneurs normands apportèrent des terres à l'abbaye dans les paroisses voisines, notamment aux Genettes, aux Barils, à Chennebrun à la suite du démantèlement des

fortifications frontalières après 1204. Les papes Eugène III en 1147, Alexandre III en 1173, Innocent III en 1203 et 1204 puis Honorius III en 1223 plaçaient l'abbaye sous la protection directe du Saint-Siège et confirmaient tous ses biens. La Trappe bénéficia du rayonnement de son troisième père abbé, Adam Gautier, qui gouverna l'abbaye de 1189 à 1243. Cet abbé s'était illustré en Palestine où il avait accompagné les chevaliers chrétiens. En 1212, il se trouvait à Rome pour négocier l'annulation du mariage malheureux de Philippe Auguste et d'Ingeburge de Danemark. Mais les affaires du siècle ne détournèrent pas Adam Gautier de ses devoirs spirituels. Il est regardé par les cisterciens comme l'un des bienheureux de leur ordre.

Comment ne pas anticiper sur l'extraordinaire destinée de cette fondation de Rotrou III, au point qu'aujourd'hui trappiste et cistercien sont synonymes ? C'est tout à l'honneur du Perche d'avoir porté les moines qui ont sauvé l'ordre bénédictin le plus pur, encore présent à l'aube du troisième millénaire dans le Perche comme dans le monde.

Tous les monastères n'eurent pas la sage administration de la Trappe. Les richesses accumulées par les générations précédentes affaiblirent nombre de monastères où les moines se complaisaient dans la mollesse.

### *Les collégiales*

Il faut faire une place à part aux trois collégiales. Dès 1092, Saint-Léonard de Bellême a été réunie au prieuré de Saint-Martin. La collégiale Toussaint de Mortagne en revanche a prospéré au point de devenir la première institution de la ville. Jugeons-en par la notice qu'en trace en 1260 l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud : « *La collégiale compte cent moines, sous la direction d'un doyen assisté d'un chancelier, d'un prévôt et d'un chantre. Vingt et un moines portent le titre de chapelain. La discipline y est bien observée. Les offices se font selon le rite chartrain* ».

La collégiale Saint-Jean de Nogent, par la qualité de son recrutement, joua un grand rôle dans la vie nogentaise. Notons que le château a retenu le nom de Saint-Jean en l'honneur de cette collégiale.

En deux siècles, de 1031 à 1226, le Perche avait été doté d'un réseau d'établissements monastiques particulièrement dense. D'autant que les plus grands avaient essaimé en quantité de petits prieurés et de prieurés-cures, ne comptant parfois que quelques moines pour encadrer la main-d'œuvre paysanne et réaliser les plus grands défrichements jamais entrepris sur le territoire. Ces monastères contrôlaient la grande majorité des paroisses. Ils sont représentatifs des grandes congrégations installées dans la France médiévale : bénédictins, à Saint-Denis de Nogent, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême et Moutiers, cisterciens ou réformés à la Trappe, Arcisses et les Clairets, auxquels il faut ajouter les bénédictins réformés de Thiron, les chartreux au Val-Dieu, les augustins, à Sainte-Gauburge et à Toussaint de Mortagne, les grandmontains à Chênegallon et les templiers à Manou et à Arville.

Les grandes abbayes normandes ont été tenues à l'écart de ces donations, certainement pour des motifs politiques. Il faut cependant faire deux exceptions pour l'abbaye de Jumièges, qui possédait Dame-Marie, et l'abbaye de Saint-Évroult, qui avait la présentation des paroisses d'Autheuil, de Champs, de L'Hôme-Chamondot, de Marchainville et de Saint-Aubin-de-Courteraie. Autre dépendance de Saint-Évroult, le prieuré de Maison-Maugis n'a été fondé qu'après la réunion de la Normandie à la France, précisément en 1204.

On peut, en quelque sorte, mettre en parallèle l'armature militaire et le réseau monastique couvrant le territoire. Ainsi encadré, le Perche pouvait affronter les siècles.

### *Les hôpitaux et maladreries*

Le Moyen Âge s'est préoccupé assez tôt des pauvres et des malades dont les soins étaient confiés aux ordres religieux. La nourriture et le chauffage étaient assurés par la générosité publique dont l'exemple a souvent été donné par les comtes du Perche eux-mêmes. L'hôpital de Mortagne, construit hors les murs (rue Aristide-Briand) avec sa chapelle Saint-Nicolas, est attesté dès le XI<sup>e</sup> siècle. Détruit au cours des guerres, il fut reconstruit par Geoffroy V en 1195. L'hôpital de Bellême, sous le patronage de saint Gilles, existait déjà au XII<sup>e</sup> siècle. Quant à Nogent, la maison-Dieu fondée en 1182 était desservie par des frères augustins dits les frères de Saint-Jacques de l'Aumône (église Notre-Dame).

À l'écart des bourgs, s'élevèrent au XII<sup>e</sup> siècle des maladreries pour soigner les malades contagieux et principalement les lépreux. Il a déjà été mentionné la fondation de Chartrage, à Mortagne, et de Saint-Lazare à Nogent.

Les chapelles des maladreries étaient le plus souvent sous le patronage de saint Gilles, le plus honoré parmi les saints guérisseurs. Les chapelles Saint-Gilles de La Ferrière, à Brunelles, et Saint-Gilles de Mauves n'ont disparu qu'au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Le nom de la Maladrerie est encore attesté en Bellême, Dorceau, Igé, Pervençères, Saint-Germain-des-Grois et Saint-Martin-du-Vieux-Bellême.

### La Renaissance du XII<sup>e</sup> siècle

Pour illustrer les changements profonds intervenus dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, qualifiée parfois de Renaissance du XII<sup>e</sup> siècle, il n'est que de penser au développement considérable de la population, la cessation

des guerres étrangères, des guerres civiles de château à château, de paroisse à paroisse, le défrichement et l'augmentation des cultures vivrières, céréales notamment ; l'élevage dans les forêts en voie d'éclaircissement, la stabilisation de l'habitat qui s'ensuit eurent des effets favorables sur la natalité et sur le repeuplement. La mortalité recula, grâce à la médecine qui bénéficia des connaissances de l'École de Chartres avec la redécouverte des écrits d'Hippocrate ou de Galien transmis par les Arabes, émules d'Avicenne et surtout d'Averroès.

Pour mesurer le formidable développement des campagnes, il n'est que de considérer le témoignage des noms de lieux habités à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Alors que le *Polyptyque* de Saint-Germain des Prés, pour l'époque de Charlemagne, ne livrait qu'une cinquantaine de noms, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle les cartulaires des abbayes du Perche en donnent plus d'un millier, accroissement bien significatif. La grande majorité est formée d'un nom d'homme comme radical avec une désinence en « -ière » ou en « -erie » (cette dernière peut être plus tardive) : la Martinière, la Roberdière, la Houssardière, la Graffinerie, la Roberie, la Ribaudrie... Il en existe des milliers d'exemples. Les autres noms de cette époque évoquent des noms géographiques (le Val, le Marais, la Roche, le Tertre...), la nature du terrain (l'Ardillère, les Grois ou les Grouas, les Sablons...), quelquefois les activités (la Forge, la Fonte, la Coutellerie, le Minerai, la Pescherie, la Poterie, la Tuilerie...).

Indiquons pour les curieux que les noms de lieux appelés *l'Hôtel*, généralement suivis d'un nom de personne (l'Hôtel-Charron, l'Hôtel-Marion, l'Hôtel-Renouard...), très répandus dans le Perche (142 lieux-dits), n'apparaissent qu'au XV<sup>e</sup> siècle ; le mot *hôtel* du latin *hospitale* désigne la maison, la demeure, et n'a pris le sens d'hôtellerie qu'au XVI<sup>e</sup> siècle.

*La réorganisation des paroisses*

Le Perche n'a jamais compté de cité urbaine et n'a eu que de gros bourgs formés autour des paroisses rurales devenues lieux de juridiction. Les comtes du Perche n'eurent pas à faire face à des mouvements communaux comme à Dreux ; aucune ville n'a obtenu de charte de franchise. Toutefois, Rotrou III exempta les bourgeois de Mortagne d'un droit de mutation appelé *lods et ventes*. Le renouveau du peuplement conduisit au XII<sup>e</sup> siècle à la réorganisation de certaines paroisses. L'influence des abbayes fut prédominante. De nombreux exemples ont été relevés tout au long de cette histoire : quand un chevalier donnait telle église à une abbaye, il faut décrypter que ce guerrier restituait un bien ecclésiastique que ses ancêtres ou lui-même s'étaient approprié, ou dont ils avaient accaparé les revenus. Certaines églises avaient été partagées comme des biens personnels et chacun restituait sa part, comme on peut le constater dans la donation de l'église Saint-Germain de Loisé aux moines de Saint-Denis de Nogent, bien soustrait à l'abbaye de Saint-Germain des Prés. D'ailleurs, si l'abbaye nogentaise de Saint-Denis se vit offrir une vingtaine de paroisses autour de Mortagne, c'est évidemment pour flatter le seigneur de Nogent devenu comte de Mortagne.

Il faut également attribuer à des motifs politiques certains changements de patronage, tels que l'église de Berd'huis, qui passe de Notre-Dame du Vieux-Château à Saint-Denis de Nogent, et le prieuré de Sainte-Gauburge successivement attribué à Saint-Florentin de Bonneval, puis à Saint-Père de Chartres et enfin à Saint-Denis en France. Autre influence politique dont il a déjà été parlé, la formation de nouvelles paroisses sur le territoire étroit du château par détachement d'une grande paroisse primitive. À la fin du XII<sup>e</sup> siècle, se situent les dernières créations de

paroisses : L'Hermitière, autour de la chapelle de Trahant, La Chapelle-Montligeon, détachée de Corbon, l'ancienne capitale déchue.

## Le Perche roman

Un autre signe indéniable de l'influence monastique est la qualité particulière que revêtent les édifices construits sous la direction des moines. La plus belle église romane du Perche, Notre-Dame d'Autheuil, appartenait à la grande abbaye normande de Saint-Évroult (tout comme la remarquable église de Saint-Cénéri-le-Gérei, près d'Alençon). Autheuil est le seul monument complet de l'art roman : la nef a reçu un délicat décor d'arcatures ; le carré du transept supporte le clocher par de grands arcs reposant sur des chapiteaux historiés ; le chœur, voûté en berceau, a reçu un décor d'arcatures avec des chapiteaux ornés de sculptures inspirées par des miniatures de manuscrits irlandais.

Appartenaient à l'abbaye de Saint-Laumer de Blois, l'église Saint-Évroult de Champs, avec un portail roman et un chœur voûté, ainsi que Notre-Dame-du-Mont-Harou, à Moutiers-au-Perche ; une autre église sous le patronage de Saint-Denis de Nogent, Saint-André de Frétigny, a conservé de très intéressantes fresques. Beaucoup d'églises gardent des parties romanes incorporées ou réinsérées dans des constructions ultérieures, ce qui permet néanmoins de se faire une idée précise du Perche roman.

Les églises sont à nef unique d'une longueur de quinze à vingt mètres pour une largeur de sept à huit mètres. Les murs latéraux, d'environ 0 m 70 d'épaisseur, s'élèvent à cinq ou six mètres, bâtis en pierres de petit appareil quelquefois disposées en arêtes de poisson (*opus spicatum*). Les fenêtres, entourées de pierre calcaire ou de

grison, s'ouvrent haut dans le mur et parfois ne sont pas plus larges qu'une meurtrière. Les contreforts sont plats et peu saillants. L'église de Courthioust, près de Colonard, donne un parfait exemple de ces petites églises de campagne. L'entrée de l'édifice se fait généralement au centre du pignon occidental par un portail en plein cintre à deux ou trois rangées de voussures, plus ou moins moulurées, retombant sur des colonnes. Le décor est toujours très simple, formé d'éléments géométriques. Les plus beaux portails romans sont ceux de Bazoches-sur-Hœsne, Champeaux, Feings, Igé, Le Mage, Marcilly, La Mesnière, Monceaux, Moutiers, Rémalard, Soligny, Le Theil et Le Pin-la-Garenne (complètement refait au XIX<sup>e</sup> siècle). Il faut y ajouter ceux de Saint-Martin-du-Douet, remonté à Dame-Marie, et de La Perrière (mur sud).

Dans ce pays forestier, il est normal que les églises aient été couvertes de voûtes de bois sur de solides charpentes à chevrons portant fermes (sans panne) renforcées de place en place d'entrants (pièces horizontales) qui reçoivent le poinçon (pièce verticale) soutenant la poutre faîtière. À l'occasion de travaux de restauration, la charpente de l'église de Saint-Hilaire-des-Noyers, près de Saint-Denis-d'Authou, a été datée de 1190, par une méthode scientifique, ce qui correspond à l'époque de la donation à l'abbaye de Thiron.

Le chœur en hémicycle comporte parfois un cul-de-four voûté en pierre, comme à Moutiers, Condeau et Frétigny. Dans d'autres cas, le chœur se termine par un simple rond-point, éclairé de fenêtres hautes : Mauves, Rémalard et Sainte-Céronne.

Peu d'églises possèdent des clochers en pierre. Le plus remarquable est celui du prieuré Saint-Pierre de Ceton construit comme un petit donjon ; Préaux comporte une belle chapelle basse ; La Perrière appartient aux fortifications

du château. La plupart des clochers devaient être en charpente en forme de flèche comme aujourd'hui, couverts d'essentes de bois, tel celui de Monceaux qui vient d'être restitué.

Toutes ces églises étaient ornées de peintures à fresque dont il ne reste que quelques témoignages. Le plus bel exemple est celui de Moutiers où le Christ en majesté apparaît entouré des symboles des quatre Évangélistes : le lion, l'aigle, le taureau et l'ange (saint Jean).

### *Rotrouenges et Clefs d'Amour*

Si les églises romanes conservées permettent d'imaginer la parure du Perche au temps des Rotrou, comment évoquer la vie que les seigneurs pouvaient mener dans leur donjon-résidence ? Une vie de cour s'était certainement installée. Les chansons de geste sont apparues dans ce contexte : la *Chanson de Roland* évidemment mais aussi tant d'autres comme celles des *Quatre fils Aymon* qui met en scène l'enchanteur Maugis. N'est-ce pas là aussi que sont nés ces longs poèmes qui ont retenu le nom de *rotrouenges* et qui flattaient les maîtres des lieux ?

Là encore ont été chantées les *Clefs d'Amour*, poèmes courtois qui permettaient de deviner le nom de la personne aimée – la Dame –, mais aussi, parfois, de connaître le nom du narrateur comme ce *Vivien de Nogent, chapelain*, certainement l'un des proches du comte du Perche.





## Chapitre VIII

# Au temps de Saint Louis

### Le Perche réuni à la Couronne

#### *L'ouverture de la succession*

Par la mort de l'évêque Guillaume, comte du Perche, en février 1226, le lignage des Rotrou s'éteignait sans héritier direct. Huit générations s'étaient succédé de mâle en mâle pendant plus de deux siècles. Un chroniqueur contemporain, Aubry de Troisfontaines, notait que « *de grandes difficultés surgirent au sujet de sa succession* ». Il y avait plusieurs façons de l'envisager.

Sur le plan politique, le Perche était une principauté féodale soumise aux règles ayant cours dans la France du Nord. La coutume dite *loi salique* se référait aux usages codifiés des Francs Saliens au temps de Clovis : l'héritage se transmettait par les mâles, par ordre de primogéniture, et faute de mâle, par les femmes. Les légistes, conseillers du roi, avaient mis en avant les droits de la reine Blanche de Castille, descendante à la cinquième génération de Geoffroy IV, et le Perche fut placé en la main des gens du roi. Pourtant, deux héritiers auraient pu se prévaloir d'être les descendants par les mâles, les *agnats* : Geoffroy VI,

12<sup>e</sup> vicomte de Châteaudun, et Rotrou III de Montfort, mais l'un et l'autre d'un rang insuffisant, n'avaient peut-être pas l'étoffe pour faire valoir leurs droits.

L'autre façon d'envisager la succession était de considérer les possessions des Rotrou comme un bien privé. Toutes les familles qui descendaient des Rotrou par les femmes, les *cognats*, pouvaient prétendre à une part de ces biens patrimoniaux. Il y eut dans les mois qui suivirent l'ouverture de la succession des négociations dans ce sens. C'est ce point de vue que Saint Louis, dans un souci d'équité, finira par prendre en compte, en offrant des dédommagements à certains héritiers.

Pour l'heure, le roi Louis VIII était surtout préoccupé de l'agrandissement du royaume et il envoya, dès qu'il apprit la mort de l'évêque de Châlons, des garnisons dans les principales places fortes du Perche et ses officiers pour administrer le comté, bien que les comptes de la prévôté ne fassent apparaître cette dépense qu'en 1231. Mais Louis VIII, aux prises avec les Albigeois, mourut avant la fin de l'année 1226.

### *Le règlement d'une succession embrouillée*

Feu le comte Guillaume avait bien pressenti les difficultés de sa succession, aussi avait-il fourni de son vivant aux conseillers du roi une attestation sur ses liens de parenté avec la descendance espagnole issue de Julienne, sœur de Rotrou III : on trouvait au même rang que la reine de France Blanche de Castille, Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, et sa sœur Bérengère, reine douairière d'Angleterre (veuve de Richard Cœur de Lion), dont le magnifique tombeau se voit toujours à l'abbaye de l'Épau, près du Mans. Dès le mois d'avril 1226, certains héritiers se concertaient pour obtenir des dédommagements

et se regroupaient par branches : Blanche de Castille, reine de France, Bérengère de Navarre et sa sœur Blanche, qui descendaient toutes trois de Geoffroy IV à la cinquième et sixième générations ; Jacques de Château-Gontier, fils de Béatrice du Perche, neveu du dernier comte, donc situé à la deuxième génération ; Alice d'Almenêches, Aimery de Châtellerault, Robert Mallet, sire de Graville, descendant tous trois de Philippa du Perche, fille de Rotrou III (quatrième génération) ; Geoffroy VI, vicomte de Châteaudun, et sa sœur, Alice de Fréteval, Rotrou III de Montfort, descendant tous trois en ligne directe de Rotrou II à la cinquième génération ; Hugues, seigneur de La Ferté-Bernard, qui a laissé la réputation d'un aimable trouvère, dont on ne connaît pas le lien exact de parenté avec les Rotrou.

Cela faisait beaucoup de prétendants et c'est certainement ce qui permit aux conseillers du roi d'attendre pour négocier les partages ; et pour ajouter à la confusion, le roi Louis VIII était lui-même cousin issu de germain du dernier comte, bien qu'il n'eût pas de sang des Rotrou mais du fait des alliances avec la maison de Champagne.

Il serait fastidieux de rapporter trente et un ans de procédures en une époque où le droit coutumier était oral et mal établi ; il s'y ajoutait les subtilités juridiques qui faisaient distinguer les biens propres et directs et les biens inféodés, c'est-à-dire concédés en fiefs à d'autres familles vassales. Après de multiples transactions, traités, compromis, indemnisations et désintéressement des héritiers les plus éloignés, on ne sera pas étonné d'apprendre que c'est le roi de France qui bénéficia de la part du lion (surnom d'ailleurs que portait si bien Louis VIII).

Ce n'est qu'en 1257 que la succession du Perche fut définitivement arrêtée par un de ces *dits* du roi Saint Louis qui firent sa réputation de grand justicier.

Dans la part du roi se trouvaient : la majeure partie de l'ancien Corbonnais, la châteltenie de Mortagne avec ses dépendances de Longpont et de Mauves ; la châteltenie de Bellême avec ses dépendances de La Perrière et de Montisambert ; les forêts de Bellême, de Réno et du Perche.

Dans la part de Jacques de Château-Gontier, se trouvaient après le dernier accord intervenu : la châteltenie de Nogent-le-Rotrou et ses dépendances de Rivray, Montlandon, Nonvilliers, Montigny et La Ferrière, auxquelles s'ajoutaient la châteltenie de Maison-Maugis et le château de La Ventrouze, la moitié du château du Theil et une partie de la forêt de Trahant.

Le tout devait être tenu du roi, « à cause de son château de Bellême », désigné comme siège féodal du comté du Perche.

Dans la part de Blanche de Champagne se trouvaient : Bretoncelles (sans doute le château de Saussay), la Poterie, en Coudreceau, et la forêt de Maurissure. La comtesse avait racheté les droits d'autres héritiers, mais en 1234 Blanche avait apporté le royaume de Navarre en héritage à la maison de Champagne, ce qui était infiniment plus important que ces miettes de l'héritage percheron !

### Saint Louis, roi de France et comte du Perche

#### *Le petit roi Louis IX au siège de Bellême*

Depuis l'avènement des Capétiens, c'était la première fois que le fils aîné du roi était mineur en montant sur le trône. Louis n'avait que douze ans. Les grands du royaume décidèrent de confier la régence à sa mère, Blanche de Castille, qui imposait le respect à tout l'entourage du roi, bien qu'elle eût le double handicap d'être une femme et

une étrangère. La marge de manœuvre de la régente était limitée. Parmi les conseillers les plus empressés se trouvait le comte de Champagne qui était éperdument amoureux de la reine ; en revanche le duc de Bretagne, Pierre Mauclerc, petit-fils de Robert, comte de Dreux, était un ambitieux. Afin de se concilier son alliance, Louis VIII avant de mourir lui avait confié la garde du château de Bellême qui représentait une étape commode entre Paris et ses terres bretonnes.

Les grands ne tardèrent pas à comploter pour enlever le petit roi et le soustraire à l'influence de sa mère. La tentative échoua : le plus compromis des barons, Pierre Mauclerc, dut faire sa soumission par le traité de Vendôme en mars 1227. Mais la régente se voyait contrainte d'acheter le concours des barons en les comblant de bénéfices. Pierre Mauclerc reçut à titre de don les châtelainies de Bellême et de La Perrière, à charge de les constituer en dot à sa fille. Malgré ce pardon généreux, Pierre Mauclerc reprit ses menées contre la régente : il commença par renforcer le château de Bellême. Dans ce but, il se procura du bois d'œuvre, le bois merrain, en le réquisitionnant alentour ; il fit abattre les maisons des faubourgs trop proches des remparts du château. Après avoir fait provision de vivres dans la forteresse, il convoqua ses vassaux.

Guillaume de Nangis, l'historien de Saint Louis affirme que « *le château paraissait inexpugnable tant par son site naturel qu'à cause des murs et des tours* ». La régente Blanche de Castille apprit ces préparatifs inquiétants ainsi que le débarquement du roi d'Angleterre, Henri III, qui entendait reprendre les domaines enlevés aux Plantagenêt par Philippe Auguste. Blanche de Castille, en femme de caractère, prit sans attendre la décision de réagir : elle convoqua l'armée royale, *l'ost*. Malgré le froid rigoureux de cet hiver 1229, la reine et le petit roi, qui ne la quittait

jamais, se mirent en route. Il faut laisser la parole aux chroniqueurs de Saint-Denis, véritables journalistes reporters, en conservant le français savoureux de cette époque :

*« Le roi chevauche hâtivement droit au chastel de Belesme... et fit enclorre tout autour le chastel et mit le siège devant malgré l'hiver. Le froid fut si grand que trop eut été périlleux aux hommes et aux chevaux s'il n'y avait eut la reine Blanche qui était au siège devant le chastel, qui fit crier parmi l'ost que tous ceux qui voudraient gagner, allassent abattre des arbres, noyers et pommiers et qu'autant ils trouveraient de bois, ils l'apportassent en l'ost. Si tôt qu'elle eut commandé, les menus valets de l'ost envoyèrent charettes et chevaux. Et ceux de l'ost firent grand feu devant les tentes et les pavillons, si bien que la froidure ne put mettre à mal ni les hommes, ni les chevaux. Dès que le siège fut autour du chastel, l'on courut à l'assaut et ceux du dedans se défendirent bien et vigoureusement, si bien que cette journée, les gens du roi ne purent rien faire. Le lendemain, le maréchal de l'ost fit assembler ceux qui savaient miner et commanda qu'ils minassent par dessous les fondements du chastel, et lui les défendrait avec sa chevalerie. Alors on cria parmi l'ost que tous allassent à l'assaut, ainsi ils commencèrent à lancer des traits à ceux du dedans. Et ceux du dedans se défendirent si bien qu'ils firent reculer et fuir les mineurs. Et fut le chastel moult endommagé et mis à mal par dessous. Le lendemain matin, le maréchal fit dresser deux engins, l'un jetait des grosses pierres, et l'autre jetait des plus petites. Ainsi les maîtres du grand engin lancèrent une pierre si grosse contre le chastel qu'elle détruisit tout le palais du chastel [le logis d'habitation], et furent morts presque tous ceux qui étaient dedans, et du grand heurt qu'elle donna, elle ébranla toute la maîtresse tour [le donjon] et la fit écrouler. Quand ceux du dedans se virent*

*si entrepris, ils ne surent que faire, car ils virent que le chastel était tout endommagé et dessus dessous, et qu'il était ainsi, comme prêt à tomber ; et avec cela, nul secours ne leur venait du duc en qui ils avaient grande confiance. Alors ils se rendirent au roi et vinrent à merci... ».*

Ce récit bien informé fait revivre en détail ce mémorable siège qui prit fin en mars 1229. Mais un autre document, les *Querimonix normannorum*, donne de plus amples détails d'une précision incroyable.

### *Les plaintes des Normands*

Chacun sait que les Français n'ont jamais été faciles à gouverner et qu'ils sont enclins à se plaindre de l'administration. Il en était déjà ainsi au temps de Saint Louis. Le saint roi, soucieux de justice et du bien-être de ses sujets, dépêcha dans les provinces du royaume des officiers du rang de bailli pour recueillir les plaintes et les consigner sur des registres : pour notre région, le document s'intitule *Querimonix normannorum*, c'est-à-dire les plaintes ou les réclamations des Normands. L'enquêteur vint dans le Perche en 1247, soit dix-huit ans après les événements du siège, mais dans ces cas-là les gens ont bonne mémoire. Voici quelques exemples des doléances enregistrées :

*« Herbert, dit Meunier, de Saint-Quentin-de-Blavou, se plaint que les hommes du comte de Bretagne s'emparèrent de bois merrain valant trente sous et d'une charrette valant huit sous, ainsi que de quatre porcs valant seize sous, dont profitèrent les gens du roi au temps où fut assiégé le château de Bellême : en effet, avec le bois, ils firent faire la porte du château de Montisambert et ils abandonnèrent la charrette dans le château où ils y mangèrent les porcs ».*

« *Gervais de Prulai, chevalier, originaire de Longpont, se plaint de ce qu'une certaine motte, en la paroisse de Buré, que lui avait enlevée de vive force le comte de Bretagne au temps où il tenait Bellême, fut mise en la main du seigneur roi et qu'il la garde depuis la prise de Bellême* ».

« *Les lépreux de Bellême, par la bouche de Guillaume, leur prêtre, réclament six livres qui ne leur sont plus payées* ».

« *Thibault Faneth se plaint que les sergents du comte de Bretagne lui ont extorqué du blé et neuf setiers d'avoine, d'autres du bois* ».

Les documents rapportent encore que les moines du couvent de Saint-Laumer de Blois, auxquels était dû l'hommage pour Villeray, se plaignent qu'il ne leur a rien été payé. Un autre rapporte que quand Louis VIII partit chez les Albigeois, il fournit trois chevaux d'une valeur de six livres qui ne lui ont pas été payés. D'autres plaintes font part de griefs encore plus anciens : Gervais, un chevalier de Condé, a été fait prisonnier en Angleterre alors qu'il accompagnait le comte Thomas (1217) et qu'il n'a jamais rien touché pour le dédommager de sa rançon. Pour l'ensemble du Perche, ce ne sont pas moins de quatre-vingt-quinze plaintes qui ont été enregistrées. Nul ne sait quelles suites furent données à ces réclamations : c'est là encore une vieille tradition de l'administration française !

### La Croix-Feue-Reine

La croix de pierre qui s'élève près de la déviation de Bellême, face à la cité et à la forêt, occupe, selon la tradition, l'emplacement d'où Blanche de Castille et le petit roi auraient surveillé les opérations du siège. Cette croix aurait été élevée l'année de la mort de Blanche de Castille, *la feue reine*, en 1252 (la croix actuelle date de 1851).

Saint Louis est toujours placé, par les historiens du Perche, dans la liste des comtes. Son règne, si remarquable à bien des égards, appartient à l'histoire de France et échappe à notre récit. Après l'équipée de Bellême, dont le roi avait certainement gardé un vif souvenir, Saint Louis est revenu dans le Perche, notamment en 1257. Au cours de son séjour, on sait qu'il résida aux châteaux de Mortoût et de Mauves, ainsi qu'à Mortagne et au château de Longpont, au bord de la Sarthe. Le roi n'avait jamais cessé d'assumer les charges de ses ancêtres à l'égard des abbayes, prieurés et églises du Perche. En août 1233, il avait confirmé aux chartreux du Val-Dieu leurs possessions ; l'année suivante, il reconnaissait les trinitaires de Mortagne qui avaient fondé le couvent de Saint-Éloi, dans le faubourg de Saint-Langis. Leur but était de recueillir des fonds pour racheter les captifs aux mains des infidèles : ils payèrent effectivement pour le rachat du roi en 1250 alors qu'il était retenu prisonnier à Damiette, en Égypte. Saint Louis donna à ces religieux deux charretées de bois tirées à trois chevaux et quatre minots de sel.

Quand Saint Louis épousa Marguerite de Provence en mai 1234, il assigna les châteaux de Mortagne et de Mauves en douaire à la reine. Cette charge sera levée en 1246. En 1248, il confirma les donations en faveur de l'abbaye de Perseigne fondée par Guillaume III de Bellême. Il n'eut garde d'oublier la collégiale de Toussaint où il fonda deux chapelles pour dire des messes pour le repos de son âme, celles de ses prédécesseurs et de ses successeurs. Il fut généreux également envers l'hôpital de Mortagne auquel il concéda deux charretées de bois tirées à deux chevaux, à prendre chaque semaine pour le chauffage des pauvres, dans ses bois du Perche auxquels il ajouta quatre charretées, puis trois charretées à prendre sur la forêt de Bellême. En 1259, il envoya un fragment de la

Sainte Épine aux cordeliers de Sées. Mais c'est en faveur de l'abbaye de la Trappe que Saint Louis fut le plus généreux.

Il confirma les dons de la comtesse douairière Hélissende, veuve de Thomas, accordés en 1228 et 1230, alors qu'elle résidait au château de Longpont. C'est lors d'un séjour dans ce même château en 1257 que Saint Louis provoqua un grand mouvement de générosité envers les religieux ; ainsi un chevalier de Saint-Marc-de-Coulonges donna deux setiers de blé par an, à charge de fournir les hosties aux quarante-cinq paroisses du Corbonnais pendant la quinzaine de Pâques. C'est au temps de Saint Louis que fut construite à la Trappe l'une des plus belles salles gothiques du Perche : grenier à récoltes ou hôtellerie ? Le bâtiment est composé de deux nefs voûtées de quatre travées séparées par une file de colonnes avec, à l'étage, une grande salle couverte d'une superbe charpente.

### *L'administration royale*

À l'administration directe du comte du Perche s'est substituée celle des gens du roi, agissant toujours au nom du comte. C'est un exemple de l'administration décentralisée de l'ancienne France où le roi était au sommet de la pyramide des fiefs du royaume. Tout pouvoir émanait du roi et tous les actes du pouvoir local pris par délégation remontaient au roi. Le plus éminent représentant du roi était le *grand bailli d'épée*, assisté de *lieutenants de robe courte*, ainsi dénommés parce qu'ils appartenaient à la noblesse (les clercs et les conseillers laïcs portaient la robe longue noire qui est le signe des gradués en droit ou en théologie). Le bailliage principal du Perche était établi à Bellême ; Mortagne disposait alors d'un bailliage secondaire,

tout comme La Perrière ou Ceton. Quant à Nogent, la ville était essentiellement soumise au bailli du prieuré Saint-Denis. Bellême et Mortagne disposaient en outre de *vicomtes* qui n'avaient compétence que pour les affaires de faible importance. Baillis et vicomtes exerçaient également des fonctions fiscales avec l'aide des prévôts. Ils géraient le domaine foncier du roi dont les revenus étaient censés faire vivre le souverain, la cour et les services de la monarchie. À cette époque, l'impôt direct était toujours considéré comme exceptionnel.

Toutes les décisions des gens de justice du Perche étaient portées en appel au parlement de Paris. Là réside la distinction essentielle entre Perche et Normandie, cette province ayant ses institutions judiciaires propres avec appels au parlement de Rouen. Les appels du Perche-Gouet étaient portés d'abord au bailliage royal de Poissy, puis à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, ils le furent à Janville, en Beauce, considéré comme le siège royal le plus proche (au moment de la réunion des États généraux en 1789, les justiciables unanimes protestaient contre ce qui était vécu comme une anomalie et réclamaient leur rattachement au Grand-Perche).

Tout ce qui concerne le domaine forestier avait son administration propre, tant sur le plan judiciaire que policier ou fiscal, sous l'autorité d'un grand maître avec l'assistance de verdiers, porte-marteaux et autres gardes.

Il reste peu d'archives de cette époque : l'incendie de la Cour des comptes en 1737, dans le Palais proche de la Sainte-Chapelle de Paris, a privé les historiens de sources précieuses. Les budgets de la monarchie ne sont connus que par quelques pièces d'archives échappées aux flammes. Ainsi nous est parvenu le décompte des revenus que le roi tirait du Perche et ce qu'il y dépensait, une sorte de budget évalué en recettes et en dépenses. Au terme de

## Histoire du Perche

l'Ascension 1238, les recettes étaient les suivantes (document original en latin) :

### *Recettes*

	<i>livres</i>	<i>sols</i>	<i>deniers</i>
<i>Des ventes de bois de la forêt de Bellême</i>	233	6	8
<i>Du rachat de la terre Guascon de Longny en Corbonnais</i>	15		
<i>Du rachat de la terre de Philippe Carrel</i>	7		
<i>De la vente des cimes (menu bois) de la forêt de Bellême</i>		100	
<i>Du bailliage</i>	228	7	2

Les documents sont plus complets pour l'année 1252 :

### *Recettes du Perche*

	<i>livres</i>	<i>sols</i>	<i>deniers</i>
<i>De la prévôté de Bellême (1<sup>er</sup> tiers)</i>	73	6	8
<i>De la prévôté de La Perrière (1<sup>er</sup> tiers)</i>	35		
<i>De la prévôté de Mortagne et Mauves (dernier tiers)</i>	140	100	
<i>Des amendes de la forêt de Réno</i>	100		
<i>Des amendes de la forêt de Bellême et pour le menu bois chablis (dernière moitié)</i>	7	7	
<i>Du droit de pâture en Bellême</i>	100		
<i>Du rachat de Robin Pesar (1<sup>ère</sup> moitié)</i>	50		
<i>SOMME</i>	412	3	8

*Dépenses*

	<i>livres</i>	<i>sols</i>	<i>deniers</i>
<i>Bellême (par jour)</i>		3	
<i>Montisambert (par jour)</i>			12
<i>Pour les forestiers de Bellême</i>		2	
<i>Pour le forestier de Réno</i>			12
<i>Somme par jour</i>		7	

On trouve encore, au titre des dépenses le prix des robes du châtelain de Bellême et des forestiers de Bellême et de Réno, 9 livres ; pour la réfection à neuf d'une porte du château de Bellême, 10 livres ; pour la réparation du château de Montisembert, 38 livres. Pour les recettes la taille de toute l'année à Mortagne et à Bellême, 20 livres ; La Perrière, 15 livres ; Mauves, 12 livres ; les moulins à foulon à Mauves, 7 livres (rien pour les vignes de Mauves).

Après ce pinceau de lumière sur les comptes royaux du XIII<sup>e</sup> siècle, tout retombe dans l'obscurité et il faut ensuite attendre le XVII<sup>e</sup> siècle pour avoir à nouveau quelques renseignements sur l'administration royale.

*La décadence monastique*

Au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, les donations en faveur des ordres religieux s'étaient beaucoup ralenties, voire éteintes. Les moines, enrichis par le travail des champs, la mise en culture des terres, les dîmes, les redevances, les prêts à gages et autres droits qu'ils avaient accumulés s'étaient gravement détournés de la règle de saint Benoît. Trop de moines étaient devenus gras et oisifs, parfois débauchés, d'autres se lançaient dans les procédures, n'hésitant pas à faire des procès à leurs bienfaiteurs et même à fabriquer de

faux documents pour appuyer leurs prétentions. On connaît la fausse charte de Moutiers, imitant les diplômes de Charles le Chauve, celle de Saint-Léonard de Bellême, au temps de Philippe I<sup>er</sup>, et celles de Thiron.

En ce qui concerne cette dernière abbaye, le populaire *Roman de Renart* fait plusieurs allusions très claires à la vie relâchée des moines. Quand Isengrin demande à Renart ce que mangent les moines de Thiron, ce dernier répond malicieusement : « *Je vais vous le dire sans ambages, des fromages mous et des poissons à larges têtes. Saint Benoît nous recommande de ne jamais manger plus mal...* ».

Un autre témoignage sur le relâchement des mœurs monastiques est apporté par l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, qui entreprit des visites pastorales dans toute la province de Rouen. Son livre-journal en latin fait état de trois visites dans le Perche, en 1250, 1255 et 1260.

Le 7 juillet 1250 : « *À Damemarie, il y a deux moines de Jumièges. Ils n'observent pas les jeûnes de la règle de saint Benoît. Ils ont cent-vingts livres de rente. Nous leur avons enjoint d'observer la règle* ». Cinq ans plus tard, il n'y a toujours que deux moines : « *Le prieur va manger avec des chevaliers dans le village et des femmes, avec leur mari, viennent manger au prieuré. J'ai dit aux moines de s'en abstenir. Ils font l'aumône trois fois par semaine à ceux qui se présentent* ». Cinq ans plus tard, en septembre 1260, la règle paraissait rétablie.

Quand l'archevêque se présenta au prieuré de Sainte-Gauburge en février 1255, le prieur était absent, parti en cour de Rome. « *Le logis et le couvent étaient découverts par la faute du prieur, dirent les moines. Ils n'avaient pas les statuts du pape Grégoire [VII]. Il leur interdit de revêtir des fourrures de peaux de chèvres. Nous leur avons interdit de courir le village sans permission. Nous leur avons interdit d'avoir des lévriers. Ils mangent de la*

*viande de Noël à Septuagésime, mais le reste du temps ils ne le font pas sans permission du prieur, si ce n'est les faibles et les malades. Ils ne respectent pas le jeûne de la règle. Nous leur avons dit de se corriger ».* En 1260, le prieur était encore absent, parti à Saint-Denis en France cette fois. Les moines dirent qu'ils n'avaient pas à recevoir l'archevêque, par privilège d'exemption. À Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, il n'y avait que deux moines qui dirent également être exempts de l'ordinaire et qui refusèrent de recevoir l'archevêque, prétendant en appeler au Saint-Siège s'il persistait.

### *Le Perche donné en apanage*

En mars 1269, voulant repartir à la croisade, Saint Louis régla sa succession et décida de doter ses cinq fils mâles, hormis Philippe, l'héritier du trône, afin qu'ils puissent faire vivre leur famille sans être à la charge du Trésor royal. C'est le principe des apanages, du latin *panis*, pain. Le comté du Perche et le comté d'Alençon furent affectés à Pierre de France, cinquième fils du roi, à charge de l'hommage lige pour en jouir après sa mort. Les juristes ont discuté de la consistance des droits concédés qui concernaient Mortagne, Mauves, Bellême, La Perrière et tous les fiefs qui dépendaient de ces châtelainies. Il ne faut pas oublier que Nogent, Le Theil, Maison-Maugis, La Ventrouze avaient été distribués pour dédommager les héritiers des anciens comtes du Perche.

### *Pierre I<sup>er</sup>, comte d'Alençon et du Perche*

Pendant l'été 1270, Pierre passa avec le roi, son père, en Tunisie où les croisés avaient débarqué sur les conseils de Charles d'Anjou, frère du roi, qui régnait sur Naples et la Sicile. Pierre était au chevet de son père le 25 août, au moment de sa mort, à Carthage.

En 1272, Pierre épousa Jeanne de Châtillon, fille du comte de Blois-Chartres. À la mort de son père, en 1279, Jeanne recueillit son héritage et Pierre prit le titre de comte de Blois et Chartres. Ainsi, la suzeraineté de la châellenie de Nogent revint au comte du Perche tandis que le domaine utile restait aux Bretagne, héritiers de Jacques de Château-Gontier. En fait, de son vivant, Pierre ne porta jamais le titre de comte du Perche bien qu'en 1277, son frère, Philippe III le Hardi, lui ait confirmé son apanage. Pierre fut rappelé à l'aide par son oncle, Charles d'Anjou, qui, après les Vêpres siciliennes, rencontrait des difficultés croissantes (1282). Pierre mourut à Salerne le jeudi saint, 6 avril 1284. Sa statue se trouvait jusqu'à la Révolution au prieuré Saint-Louis de Poissy, ainsi qu'au Palais à Paris ; la représentation sculptée de Pierre et de sa femme est toujours conservée à la Conciergerie. Ses deux fils étant morts en bas âge, les comtés d'Alençon et du Perche firent retour à la Couronne. Aucun document ne fait état de la venue du comte à Alençon ou dans le Perche.





## Chapitre IX

# Au temps des Valois

### Le Perche apanagé aux Valois

Pendant plus de deux cents ans, le comté du Perche a été gouverné par une branche cadette de la famille royale, celle des Valois. Lié au comté puis duché d'Alençon, le Perche a connu sept générations de princes de la maison de Valois, sous lesquels le pays a vécu les malheurs de la guerre de Cent Ans avant de connaître, à l'aube des temps modernes, l'exaltante période de la Renaissance.

#### *Charles I<sup>er</sup> de Valois*

« *Fils de roi, frère de roi, oncle de trois rois, père de roi et jamais roi* », tel fut le destin de Charles de France, premier comte de Valois, fils du roi Philippe III le Hardi et d'Isabelle d'Aragon, frère du roi Philippe IV le Bel, oncle des rois Louis X le Hutin, Philippe V le Long et Charles IV le Bel, et enfin père de Philippe VI de Valois. Il ne fut jamais roi de France car il est mort en 1325 ; c'est son fils qui recueillit la succession du dernier des Capétiens directs. Si la destinée de ce prince fut celle des occasions manquées, il fut la souche des rois Valois qui régnèrent sur

la France de 1328 à 1589 et des princes qui possédèrent le Perche de 1298 à 1525. Cette histoire se confond le plus souvent avec l'histoire de France et nous ne pouvons pas manquer de l'évoquer, car le Perche en subit directement ou indirectement les coups et contrecoups.

Dès l'âge de treize ans, le prince Charles avait été proclamé, du chef de sa mère, roi d'Aragon par le pape Martin IV, en lutte contre le roi Pierre III, mais les Aragonais en décidèrent autrement, refusant de le reconnaître. Plus tard, toujours en mal de royaume, le prince Charles, du chef de sa seconde épouse, Anne de Courtenay, se proclama empereur titulaire de Constantinople, oubliant que les princes de Courtenay avaient été écartés du trône impérial depuis plus de quarante ans.

C'est au moment de son premier mariage en 1289 avec Marguerite d'Anjou, fille de Charles II, roi de Naples et de Sicile, que Philippe le Bel accrut l'apanage de son frère, déjà comte de Valois, en lui donnant le comté d'Alençon, réuni à la Couronne depuis 1220, et le comté du Perche. Charles se montra toujours très avide de bénéfices car il menait à la cour grand train de maison. Par la suite, le roi lui donna encore le comté de Chartres et le Thimerais en supplément d'apanage ; il jouissait en outre des comtés d'Anjou et du Maine apportés en dot par sa première femme Marguerite. Les demandes d'argent, que le prince Charles ne cessait d'adresser au roi, indignaient le tout-puissant Enguerrand de Marigny, soucieux de redresser les finances du royaume, et Charles ne fut pas étranger à la chute qui conduisit le ministre au gibet. Il s'en repentait plus tard et au moment de sa mort, il réclamait au peuple des prières publiques, « *pour Enguerrand et le repos de mon âme* ». Charles I<sup>er</sup> ne semblait pas avoir pris part personnellement à l'administration de ses domaines, laissant faire les gens du roi. Il se préoccupait surtout de ses revenus. Le 20 mai 1314, il prit des dispositions pour

régler sa succession et décida que son deuxième fils Charles aurait dans sa part les comtés d'Alençon et du Perche.

Les revenus du comté du Perche étaient alors estimés à 4 000 livres de rentes (il est difficile d'apprécier la valeur de cette somme). Les principaux produits domaniaux provenaient de la vente des bois et des taxes qui, à partir de Philippe le Bel, commencèrent à accabler le peuple, obligeant le roi à réunir plusieurs fois les états généraux du royaume. On ne sait si le Perche y était directement représenté. Il est rapporté par les historiens que Charles de Valois obtint la tenue d'un échiquier à Alençon, institution anglo-normande qui rassemblait les gens de justice et de finances pour traiter des affaires importantes, à la fois cour d'appel et cour des comptes. De son côté, le Perche avait toujours ses *Calendes de Corbonnais*, assemblée placée sous l'autorité du grand bailli de robe courte du Perche, représentant le comte, assisté de ses lieutenants et entouré des hauts fonctionnaires de justice et de finances (charges le plus souvent confondues à cette époque). Y siégeaient le vicomte du Perche, représentant la châtellenie de Mortagne, et le vicomte de Bellême, représentant les châtellenies de Bellême, La Perrière et Ceton, juges et administrateurs de première instance, le grand maître des Eaux et Forêts et ses verdiers, les dignitaires ecclésiastiques, les archidiacres de Corbonnais et de Bellémois, l'official du Perche et les représentants de la noblesse.

Pour en revenir à Charles I<sup>er</sup> de Valois, on peut remarquer qu'il ne laissa pas moins de treize enfants, trois garçons et dix filles de ses trois épouses successives ; en troisièmes noces, il avait épousé Mahaut de Saint-Paul (1308). À de fréquentes reprises, en 1308, 1314, 1315, 1320, 1323, il fit des *arrangements* écrits et confirmés par le roi pour le règlement de sa succession. Il ne ménagea pas le service de son épée auprès de son frère Philippe le Bel, puis de ses neveux. C'est ainsi qu'il participa en 1295 à la guerre de

Guyenne contre les Anglais, puis, en 1304, il se battit vaillamment à la bataille de Mons-en-Pevèle où il fit prisonnier le comte de Flandre et ses deux fils. C'est en souvenir de cette victoire que le roi Philippe le Bel offrit sa cuirasse et sa cotte de mailles à Notre-Dame de Chartres (elles sont aujourd'hui exposées au musée de cette ville). Philippe le Bel envoya son frère comme ambassadeur à Rome pour soutenir le pape Boniface VIII, après l'avoir rencontré à Anagni.

Charles négocia la paix avec la Toscane et les Florentins. À la tête d'une puissante armée navale, il passa chez son ancien beau-père, le roi de Sicile, puis fit campagne en Calabre et dans les Pouilles pour en chasser Frédéric Barberousse. Il rentra pourtant en France très mécontent de cette expédition parce que le pape n'avait pas tenu sa promesse de soutenir sa candidature à la Couronne du Saint-Empire romain germanique. Aussi, il appuya les griefs du roi Philippe le Bel contre Boniface VIII, situation qui devait déboucher sur le Grand schisme d'Occident. De fait, Charles I<sup>er</sup> de Valois se trouvait, en 1305, au couronnement à Lyon de Clément V, premier pape d'Avignon. En 1322, Charles, vieillissant, fut envoyé pour une nouvelle campagne en Guyenne qui se solda par plusieurs conquêtes territoriales ; il obligea Édouard II, roi d'Angleterre, époux d'Isabelle de France, sa propre nièce, et le prince de Galles Édouard à prêter hommage au roi de France pour leurs possessions continentales. Les prétentions d'Isabelle à la Couronne de France sont à l'origine de la guerre de Cent Ans.

Charles I<sup>er</sup> de Valois mourut en son château de Nogent-le-Roi, le 16 décembre 1325. Il fut inhumé au couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques, à Paris. Son tombeau, violé à la Révolution, fut recueilli en 1814 à la basilique Saint-Denis avec une cassure aux pieds. Il revenait à Michel Fleury, le savant archéologue parisien, Mortagnais

d'adoption, de retrouver ce pied d'un comte du Perche, de marbre blanc, dans les fouilles de la rue Soufflot en 1971.

*Charles II le Magnanime, comte d'Alençon et du Perche*

À la mort de Charles I<sup>er</sup>, et selon ses volontés, son second fils Charles recueillit les comtés d'Alençon et du Perche, tandis que le troisième fils eut Chartres et le Thimerais. Toutefois, l'aîné Philippe, comte de Valois, revenant sur les dispositions de son père, négocia avec ses frères et sœurs de nouveaux partages et ne laissa à Charles que Mortagne, Mauves et la forêt de Bellême, à charge de lui prêter foi et hommage. De ce fait, le Perche était démembré et n'était plus qu'un arrière-fief de la Couronne.

En 1328, à la mort du dernier Capétien direct, Charles IV le Bel, Philippe de Valois monta sur le trône de France, sous le nom de Philippe VI, invoquant la loi salique par une fausse interprétation, sans faire droit aux prétentions de la reine d'Angleterre Isabelle, fille de Philippe IV le Bel. Charles II, frère du roi, pair de France, semble alors avoir récupéré la totalité de l'apanage d'Alençon et du Perche. Il vécut à la cour de son frère. Lieutenant général des armées du roi, il fut grièvement blessé à la bataille du Mont-Cassel contre les Flamands qui ne voulaient pas reconnaître le nouveau roi (1328). Il fut envoyé en Guyenne combattre les Anglais et prit Saintes.

Les débuts de la guerre de Cent Ans

À partir de 1337, Édouard III avait débarqué avec des troupes et tentait de conquérir, les armes à la main, le trône de France que les juristes lui avaient refusé. Les hostilités

de la guerre qui devait durer plus de Cent Ans commencèrent à meurtrir le royaume. La lutte qui opposait le roi Valois au roi Plantagenêt, au prétexte de l'hommage que le roi de France exigeait du souverain anglais, déchaîna la guerre civile et pendant cette longue période, de 1337 à 1453, les batailles rangées des armées royales furent exceptionnelles alors que les opérations militaires du fait de bandes armées incontrôlées furent incessantes. Le pays fut pillé, rançonné, les populations décimées par les guerres, les famines et les épidémies, au point que le royaume de France faillit bien sombrer tout entier.

Le Perche, qui vivait en paix depuis l'annexion de la Normandie en 1204, retrouvait sa situation de pays frontière encore que le souverain anglais eût l'ambition de ne pas se contenter de récupérer le duché de Normandie. Les châteaux du Perche, qui avaient été si nombreux au temps des Rotrou, n'étaient plus en état de défense et étaient conçus sur le plan technique selon un modèle complètement obsolète : la tour perchée sur une motte n'apparaissait plus que comme une défense passive dont les progrès techniques en catapultes et autres engins de guerre pouvaient rapidement venir à bout. Ce fut encore bien pis après l'apparition de l'artillerie.

Mortagne n'avait qu'une enceinte réduite, le fort Toussaint autour de l'église Notre-Dame. Bellême avait toujours un gros donjon carré s'appuyant sur la ville close, mais les deux paroisses Saint-Sauveur et Saint-Pierre étaient hors les murs et à la merci des coups de main. Quant à Nogent, son puissant donjon entouré d'une enceinte de cinq tours paraissait encore redoutable mais la ville était sans rempart. Les autres châteaux, Montisambert et Longpont, près de Mortagne, Longny avec ses satellites de Marchainville et de Gannes, en L'Hôme-Chamondot, Le Theil et la Tour du Sablon paraissaient bien faibles pour résister longtemps à un siège en règle.

En 1346, le roi d'Angleterre Édouard III débarqua à Saint-Vaast-la-Hougue, en Cotentin, avec une troupe nombreuse et traversa la Basse puis la Haute-Normandie. Charles de Valois commandait les forces du roi de France parties à la poursuite des Anglais qui furent rattrapés en Picardie. Le 25 août 1346, la bataille livrée à Crécy fut désastreuse pour les Français : Charles y trouva la mort et le roi Philippe n'échappa que de justesse au même sort. Le corps de Charles II fut rapporté aux Jacobins de Paris ainsi que les dépouilles de cinquante chevaliers normands et percherons qui furent inhumés à ses côtés.

Peu d'actes de l'administration de Charles II sont conservés, sinon un nouvel arrangement avec son frère le roi Philippe au moment de la mort de leur frère Louis, comte de Chartres. Charles II reçut alors en complément de pairie Bellou-le-Trichard, Ceton et la suzeraineté de la seigneurie de Nogent. Cette dernière disposition allait être la source d'un grand procès. Il reçut également Verneuil, Châteauneuf-en-Thymerais, Senonches, Champrond-en-Gâtine, attachant de fait le Thimerais au sort du Perche pour deux siècles.

De sa première épouse, Jeanne de Joigny, Charles n'avait laissé aucun enfant. Veuf, il s'était remarié le 2 septembre 1336 avec une princesse espagnole, Marie d'Espagne, veuve de Charles d'Évreux. Elle lui donna cinq enfants qu'elle éleva dans une grande piété. Les deux aînés, Charles et Philippe, entrèrent dans les ordres. À la mort du comte lors du désastre de Crécy, l'aîné, qui devint Charles III d'Alençon, n'avait encore que neuf ans ; Marie d'Espagne exerça la tutelle sur l'administration du Perche car elle avait reçu en douaire Mortagne, Mauves et les forêts du Perche. Sa principale préoccupation fut la réformation des forêts pour laquelle elle laissa des instructions écrites, très précises, rassemblées sous le titre *Le Livre de Marie d'Espagne*.

*Charles III, comte d'Alençon et du Perche*

La régence de Marie d'Espagne

Charles III, enfant mineur sous la tutelle de sa mère, dut faire face aux invasions anglaises dans ses états, entraînant des troubles graves. Les bandes armées du comte d'Évreux, roi de Navarre, pillaient tout le pays.

En 1355, après la bataille de Poitiers, au cours de laquelle le roi Jean II le Bon avait été fait prisonnier, le Perche fut envahi. Pour permettre la libération du roi, le prince Pierre d'Alençon, troisième fils de Charles II, fut envoyé en captivité à la tour de Londres.

Le château de Mortagne fut occupé en 1357 par une garnison anglaise placée sous les ordres d'un certain Raoul Tiron. En 1360, une partie de l'armée anglaise qui assiégeait Chartres fut prise sous un violent orage. Édouard III, impressionné par ce mauvais présage, entra en pourparlers de paix qui aboutirent au traité de Brétigny, à Sours [-lès-Chartres]. Aux termes de cet accord, les garnisons anglaises devaient évacuer le château de Villeray, celui de Nogent, aux mains de deux capitaines anglais, Thomas Fogg et Thomas Caun, ainsi que les châteaux de Beaumont et de Châteauneuf. Mais la paix fut de courte durée : dès 1364, le fort de Mauves fut pris par un capitaine anglais du nom de Robert Lescot. La paroisse Saint-Jean, dévastée par la guerre, fut supprimée en 1385.

Depuis 1361, le comte Charles III avait abandonné tous ses biens temporels pour entrer en religion dans l'ordre dominicain. Il devait être nommé archevêque de Lyon en 1365 et mourir dix ans plus tard. Le second fils de Marie d'Espagne, Philippe, était également entré en religion ; choisi évêque de Beauvais en 1356, il avait été intronisé archevêque de Rouen à l'âge de vingt et un ans en 1359. Apprécié à Rome, il fut promu patriarche de Jérusalem, puis cardinal, sous le nom de cardinal d'Alençon († 1397).

Marie d'Espagne obtint du roi Jean le partage de l'apanage entre ses deux derniers fils. Pierre eut le comté d'Alençon et le Thimerais ; le plus jeune, Robert, reçut le comté du Perche (1361).

### Une bataille de dames

Le 24 octobre 1364, Yolande de Flandre hérita de sa mère, Jeanne de Bretagne, la seigneurie de Nogent et ses appartenances. Elle était veuve en premières noces du comte de Bar et en secondes noces de Philippe de Navarre, frère de Charles le Mauvais. Par ailleurs, elle avait également hérité des cinq baronnies du Perche-Gouet. Comme il a été déjà vu, la seigneurie de Nogent avait été détachée du comté du Perche pour dédommager un héritier des Rotrou.

À chaque génération, cette terre isolée constituait la dot d'une fille et ainsi elle était passée de famille en famille. Selon l'usage féodal, à chaque mutation, le nouveau titulaire devait prêter foi et hommage à son suzerain et s'acquitter d'une redevance appelée *rachapt et cheval de service*. Saint Louis avait rattaché l'hommage de Nogent au comté de Chartres puis, lorsque Chartres et Nogent avaient été unis dans la main de Charles de Valois, l'hommage avait été ramené à Bellême.

Yolande de Flandre décida néanmoins de porter cet hommage à Chartres. La comtesse douairière du Perche, Marie d'Espagne, protesta et entama un procès qui devait durer jusqu'en 1393, soit près de trente ans, l'un des plus longs jugés au parlement de Paris. Au point que l'historien, Bry de la Clergerie, l'ayant retrouvé dans la magnifique série des registres dudit parlement, ne résista pas au plaisir de le retranscrire dans son *Histoire du Perche* où il occupe huit pages rédigées en un latin confus qui n'éclaire pas vraiment la cause.

Yolande de Flandre ayant été arrêtée pour complot dans des affaires barroises, Marie d'Espagne en profita pour exercer sa mainmise sur la seigneurie de Nogent et y placer des commissaires à sa solde. Un arrêt d'avril 1378, dit définitif, rendu par le Parlement, ne fut en fait qu'une étape dans la procédure qui perdura jusqu'à l'arrêt du 4 février 1393. Yolande de Flandre dut reconnaître : « *Tenir ladite chastellenie en foy et hommaige dudit comté du Perche* ». La comtesse Marie d'Espagne était morte depuis belle lurette !

Les Nogentais furent récompensés de leur fidélité par Yolande de Flandre qui abaissa la taille de soixante-dix à treize livres et, après sa mort, survenue le 12 décembre 1394, son fils Robert, premier duc de Bar, réduisit encore l'impôt à une simple taxe dite de *grande franchise* à cinq livres par habitant (lettres patentes du 31 août 1398).

## Le Perche mis en état de défense

### *Robert I<sup>er</sup>, comte du Perche*

Robert I<sup>er</sup> de Valois, souvent oublié parmi les comtes du Perche, peut-être parce qu'il n'eut pas de descendance, ne fut pas le moins valeureux des fils de Marie d'Espagne. Tout jeune, il se fit remarquer par sa personnalité : « *Ce prince fut robuste et puissant de corps, et de si grand courage au fait des armes qu'il s'exposait souvent dans les périls et dangers de la guerre ; et lorsqu'il était sans guerres et ennemis il faisait joutes de paix et tournois* ». En 1364, il accompagna le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, à La Charité-sur-Loire tenue par les Navarrais. Il s'empara de la bannière des assiégés qui avaient tenté une sortie. Il fut armé chevalier sur le champ de bataille.

Par la suite, Robert se montra toujours l'un des adversaires les plus déterminés des Anglais et des Navarrais. Il fit campagne avec le duc Jean de Berry et se trouvait au siège de Limoges en 1370. En février 1372, le roi Charles V, qui le tenait en grande estime, lui offrit la somme de trois mille francs or, à prendre sur la recette de Sées, pour qu'il remette en état de défense tous les châteaux et forteresses du Perche (cette charte, conservée aux archives départementales de Seine-Maritime, n'en donne malheureusement pas la liste). Peu de temps auparavant, Charles V avait donné l'ordre de démanteler toutes les forteresses qui ne pouvaient pas être restaurées afin que nul ne puisse s'y enfermer. Mortagne était du nombre.

Robert guerroya beaucoup en Bretagne. Il avait épousé le 25 avril 1374 Jeanne, fille du duc de Rohan, en sa qualité de comte de Porhoët. Il combattit aux côtés de Du Guesclin. Le comte du Perche mourut en 1377 sans laisser d'héritier. Sa veuve avait reçu en douaire la châtellenie de Ceton. Robert et Jeanne sont placés parmi les bienfaiteurs de la chartreuse du Val-Dieu.

### *Pierre II le Noble, comte d'Alençon et du Perche*

Après le décès de Robert, Pierre II, troisième fils de Charles II et de Marie d'Espagne, qui bénéficiait déjà du comté d'Alençon, reçut également le comté du Perche. Il avait été fait chevalier par le roi Jean le Bon au lendemain du sacre de Reims. Le roi l'avait aussi honoré de l'ordre de l'Étoile qu'il avait fondé. Il avait souvent participé comme son frère aux luttes contre les Anglais et était resté très marqué par sa captivité à Londres. Charles V l'avait nommé lieutenant général des armées en Normandie ; il joua également un grand rôle aux côtés du connétable Du Guesclin. Il avait d'ailleurs été grièvement blessé au

siège d'Hennebont. Profitant d'une période d'accalmie dans la guerre, Pierre ordonna le renforcement des fortifications de la ville de Mortagne. Il est raisonnable de penser que les grosses tours de la maison du doyen de Toussaint et de la prison (aujourd'hui Maison pour tous) furent reconstruites à cette époque.

Pierre II entreprit également la reconstruction du château d'Alençon et, ayant acquis la seigneurie d'Argentan, il fit édifier un nouveau château (l'actuel palais de justice). Il aimait également se retirer dans le Perche où il avait trouvé un asile de paix auprès des religieux de la chartreuse du Val-Dieu. Il entreprit d'en renouveler tous les bâtiments, reconstruire l'église et faire fortifier la porte qui prit le nom de Porte du Comte. Les chroniqueurs disent même qu'il s'était fait bâtir une maison près du monastère ; il est bien probable que ce soit le Grand-Boulay (c'est aujourd'hui une ferme), qui est indéniablement une ancienne maison forte entourée de larges fossés, avec un pont-levis et des murs d'une grande épaisseur. Le comte d'Alençon et du Perche, cousin du roi de France, se trouvait à l'abri des coups de mains des bandes armées qui infestaient le pays. La présence d'une garnison aux portes du Val-Dieu garantissait aux moines la tranquillité du monastère.

Pierre II mourut au château d'Argentan le 20 septembre 1404 mais il avait voulu que son corps fut rapporté au Val-Dieu où l'on pouvait voir jusqu'à la Révolution sa pierre tombale enrichie d'une longue épitaphe en vers. Il reposait aux côtés de sa fille Jeanne qui aimait partager les séjours du comte au milieu des chartreux, tandis qu'une autre de ses filles, Marguerite, avait choisi de servir les malades à l'hôpital Saint-Thomas d'Argentan.

Les princes d'Alençon de la maison de Valois ont toujours été considérés comme les seconds fondateurs du

Val-Dieu. La chartreuse avait adopté des armoiries qui illustrent cette situation : « *Mi-parti de Perche ancien [d'argent à trois chevrons de gueules] et de Valois-Alençon [de France à la bordure de gueules chargée de dix besants d'argent], en écusson sur le tout d'argent à la croix de sable chargée d'un trèfle de gueules* ». Une taque de cheminée à ces armes se voit au Musée percheron. La grange du Grand-Mesnil, à Saint-Mard-de-Réno, ancienne dépendance du Val-Dieu, porte encore le blason de Valois-Alençon. Les armes sculptées d'Alençon peuvent être vues au château de Saint-Rémi-du-Plain [-du-Val] et à l'abbaye de Perseigne, en Neufchâtel-en-Saosnois.

## La reprise des hostilités

### *Jean I<sup>er</sup>, duc d'Alençon et comte du Perche*

Né au château d'Essay en 1385, fils de Pierre II et de Marie Chamailart, vicomtesse de Beaumont [-sur-Sarthe], Jean avait dix-huit ans quand il hérita des comtés d'Alençon et du Perche. Les historiens écrivent de lui : « *Il était beau et puissant de corps, de haut et grand courage, et de plusieurs autres rares qualités, dignes d'un prince...* ». Devant l'incertitude des temps, dans un climat de guerre civile, Jean I<sup>er</sup> poursuivit les travaux de fortification des villes et châteaux de ses états. Il fit construire les remparts d'Alençon et décida d'agrandir l'enceinte de Mortagne car une partie de la ville se trouvait en dehors du fort Toussaint. La nouvelle enceinte comportait vingt-quatre tours et cinq portes de ville : la porte de Paris au bas de la grand'rue, la porte de Rouen, la porte d'Alençon, la porte de Saint-Langis et la porte de Chartrage. Les travaux furent financés par un droit de potelage, grevant toutes les boissons qui entraient dans la

ville. Les bourgeois de Mortagne furent astreints au guet. On peut encore voir quelques-unes de ces fortifications : une tour derrière la rue Jules-Chaplain, une dans le parc de la sous-préfecture et une sur le chemin des Mitardières.

En 1410, la guerre civile reprit après l'assassinat du duc d'Orléans, à l'instigation du duc de Bourgogne, Jean sans Peur. Jean I<sup>er</sup> en fut directement touché. Le 1<sup>er</sup> janvier 1414, il fut honoré d'une grâce du roi Charles VI qui éleva le comté d'Alençon en duché-pairie. Cette distinction mettait fin à une querelle entre le comte d'Alençon et le duc de Bourbon. Ce dernier, descendant du sixième et dernier fils de Saint Louis, prétendait à la préséance en sa qualité de duc devant le comte d'Alençon, beaucoup plus proche dans la succession au trône en tant que prince de la maison de Valois. Désormais dans tous les actes, Jean I<sup>er</sup> et ses successeurs portent la double titulature de duc d'Alençon et comte du Perche.

Quand le duc Jean apprit que le roi Henri V d'Angleterre avait débarqué et pris Harfleur, il rassembla ses hommes et rejoignit l'armée royale à la poursuite des Anglais. Les deux armées se trouvèrent une nouvelle fois face à face en Picardie, le 25 octobre 1415. Le choc fut terrible, le duc Jean I<sup>er</sup>, plein de fougue et de hardiesse, s'approcha de la personne d'Henri V qu'il tenta d'abattre de sa hache mais il ne réussit qu'à faire voler en éclats la couronne que le roi d'Angleterre portait. Aussitôt, le duc Jean fut entouré par les archers de la garde, abattu de son cheval et occis. Jean laissait de son épouse Marie, fille du duc Jean V de Bretagne, deux fils et une fille.

### *Jean II le Beau, duc d'Alençon et comte du Perche*

Jean II était né le 2 mars 1409 au château d'Argentan. Il n'avait donc que six ans quand il fut investi des duché d'Alençon et comté du Perche. Pour sa sécurité, sa mère,

ne pouvant se maintenir à Alençon, alla se réfugier avec ses enfants auprès de son frère à la cour de Bretagne.

### Le maréchal de Longny

Les pays d'Alençon et du Perche étaient défendus par un personnage de l'entourage de Charles VI, qui s'était vu confier la garde du roi fol, Louis de Longny, conseiller et chambellan du roi. Cet homme de guerre mal connu avait été élevé en 1412 à la dignité de maréchal de France, à la suite de son expédition à Naples avec le comte Louis d'Anjou (jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, le nombre des maréchaux était limité à deux). Ses actions militaires retardèrent l'occupation anglaise.

Dès 1417, le Perche fut mis en coupe réglée par les Anglais, commandés par un grand capitaine, Thomas Montagu, comte de Salisbury, qui prit le titre de comte du Perche. Il s'était définitivement rendu maître de la place d'Alençon le 2 avril 1419, ainsi que de Bellême et de Mortagne. Longny fut prise le 16 octobre 1419, grâce aux intelligences que les Anglais avaient nouées avec un certain Pierre Godefroy, marchand de Moutiers, devenu homme de guerre occasionnel. Cet aventurier s'était livré au pillage de la chartreuse du Val-Dieu et de l'église de Toussaint de Mortagne, mais avait échoué devant le château de Nogent dont la garnison avait résisté. Accusé du viol et du meurtre de cinq femmes « *qui alloient porter l'argent de la rançon de leurs maris* », le roi le fit appréhender et jeter en prison à la Conciergerie. Son procès fut instruit par le parlement de Paris en 1426 (les registres témoignent de ces faits). Il finit par être gracié et reprit ses affaires. Ces relents de trahison font penser à la légende du château de Gannes, livré à l'ennemi, à la même époque, par la trahison de la Dame Blanche.

Depuis Azincourt, les Anglais occupaient une partie du royaume, aidés par les Bourguignons, d'autant que les faiblesses puis la folie du roi Charles VI favorisaient les intrigues et la trahison de la reine Isabeau de Bavière. Le règne du duc Jean II fut le plus long de l'histoire des princes qui gouvernèrent le Perche (50 ans). Ce fut aussi le plus catastrophique malgré les qualités guerrières du duc Jean. Dès qu'il avait été en âge de porter les armes, il s'était entraîné à guerroyer sur les marches de Bretagne. En 1424, il fit un brillant mariage, épousant Jeanne d'Orléans, fille du duc assassiné et de Valentine Visconti, la femme la plus renommée de son temps. Cette même année, Jean était revenu sur le territoire de ses états, alors qu'il n'était âgé que de quinze ans ; il livra sa première bataille rangée contre les Anglais entre Mortagne et Mamers, non loin de la Grossinière, « *près de la Gravelle* », précisent les chroniqueurs. Il avait mis en déconfiture deux mille Anglais et fait prisonnier leur capitaine, puis il poursuivit ceux qui s'étaient échappés, les rattrapa à Sainte-Céronne et en fit un grand carnage.

Peu de temps après, il courut sus aux Anglais qui tenaient sa ville de Verneuil et leur livra bataille sous les murs de la place à la tête de la fine fleur de la noblesse du Perche. Au cours des combats, le duc fut jeté à bas de son cheval – et l'on sait qu'avec les lourdes armures de ce temps un chevalier ne pouvait se relever – et il ne fut sauvé que par l'intervention de son demi-frère, le Bâtard d'Alençon, seigneur de la Fresnaye, qui le couvrit de son corps et appela à l'aide en criant « *Alençon ! Alençon !* ». Le désastre fut total, le jeune duc fut fait prisonnier par le duc de Bedford lui-même, régent du royaume au nom de son neveu le roi Henri VI d'Angleterre. La noblesse était anéantie ; le duc, prisonnier, fut détenu au château du Crotoy, puis conduit en Angleterre. Il ne fut délivré qu'après trois ans de captivité, moyennant le paiement

d'une rançon considérable de deux cent mille écus d'or. Pour se libérer de ses dettes, le duc dut vendre tous les bijoux, bijoux et meubles de sa maison et céder, moyennant finances, au duc de Bretagne, son oncle, la seigneurie de Fougères. À peine libéré, il mit son épée au service de Charles VII, écarté du trône par son propre père, Charles VI.

Les années 1427 et 1428 furent particulièrement catastrophiques pour le Perche, traversé par les troupes anglaises qui allaient renforcer les armées assiégeant Orléans et cherchant à chasser les dernières forces du roi Charles. Thomas Salisbury prit le château du Theil qu'il brûla, détruisant la chapelle Saint-Jean, élevée contre la muraille, ainsi que la Tour du Sablon.

#### L'abbaye de Thiron pillée et incendiée

Selon le récit d'un moine d'Arcisses, en juin 1428, le comte de Salisbury se présenta en personne à l'abbaye de Thiron, en fit la visite détaillée et se retira satisfait. Les moines méfiants firent monter la garde et appelèrent à l'aide les gentilhommes voisins. Effectivement, les Anglais reparurent en nombre et vinrent à bout des défenseurs dont le chef fut pendu à un arbre avec cet écriteau : « *À la mémoire éternelle du bougre messire de Blainville* ». Après le combat, Salisbury se présenta et demanda à l'abbé « *quatre mille escus en argent monnoyés et loyaux* » sous la menace : « *sinon je te fais passer de vie à trépas* ». L'argent fut compté et emporté, de même que les plus belles cauales et chevaux qu'élevaient les moines. Non contents de ces prises, les Anglais repartirent en mettant le feu à travers toute l'abbaye et empêchèrent les secours des habitants d'éteindre l'incendie. C'est pour se préserver de semblables attaques que le prieuré de Moutiers-au-Perche fut fortifié. Il en reste une grosse tour de grison au bord de la Corbionne.

## Le compagnon de Jeanne d'Arc

Le duc aida le roi à reprendre Bourges contre le duc de Bourbon qui avait trahi. C'est le temps où Jean fit connaissance d'une jeune fille habillée en guerrier qui s'était présentée au roi Charles et l'avait persuadé de sa légitimité et adjuré de reprendre plus activement la lutte contre les Anglais. Le duc d'Alençon reprit le siège d'Orléans, tenu par le comte de Salisbury qui, l'année précédente, avait ravagé le Perche et brûlé toutes les forteresses, réussissant même à incendier la plus puissante d'entre elles, le château de Nogent (1428). Salisbury, qui se paraît toujours du titre de comte du Perche, fut tué pendant le siège d'Orléans.

Après avoir établi ce siège, Jean partit avec Jeanne d'Arc au siège de Jargeau. Il était accompagné de gentilshommes du pays dont Jean, bâtard d'Orléans, dit Dunois, de Florent d'Illiers, seigneur d'Illiers et de Francvilliers, plus tard bailli et gouverneur de Chartres, de Guillaume d'Amilly et d'Ambroise de Loré. La Pucelle lui disait au plus fort de la bataille : « *Avant, gentil duc, à l'assaut !* ». Ou encore dans les moments difficiles : « *Ne craignez rien, j'ai promis à la duchesse d'Alençon de vous ramener sain et sauf* » (12 janvier 1429). Après la capitulation d'Orléans, le 8 mai 1429, Jeanne décida le roi à aller se faire sacrer à Reims. Sur le chemin, le roi reprit Janville, important bailliage royal, et livra bataille à Patay, en Beauce, où le duc d'Alençon fit douze cents prisonniers dont le fameux Talbot, le plus redouté des capitaines anglais (juin 1429). Les bonnes villes s'ouvraient les unes après les autres devant l'armée royale qui fit son entrée à Reims en juillet. Le duc d'Alençon assista au sacre en sa qualité de pair du royaume dans les fonctions de duc de Bourgogne, puis le lendemain, il fut armé chevalier par le roi lui-même. Jeanne d'Arc poursuivit un temps ses succès à la tête des armées royales mais rencontra un échec sous les murs de

Paris avant d'être prise devant Compiègne, livrée aux Anglais et connaître la triste fin que l'on sait.

Le duc d'Alençon ne semble pas avoir participé à ses derniers combats ; il est probable qu'il avait tenté de reprendre possession de ses états. On sait notamment qu'il réussit à entrer dans le château de Bonsmoulins où il passa toute la garnison par les armes mais, ne pouvant conserver la place, il la détruisit de fond en comble. On peut encore en voir quelques ruines aujourd'hui. Le duc rencontrait toujours de graves difficultés financières, n'ayant jamais pu rétablir ses affaires à cause de la rançon et des dettes qu'il avait contractées lors de son séjour forcé en Angleterre.

Longny aux mains d'un aventurier

Les Anglais avaient confié la forteresse de Longny à un mercenaire, connu pour vivre de rapine et de pillage, du nom de François de Surienne dit l'Aragonais. En 1438, Surienne obtint du roi d'Angleterre Henri VI huit cents deniers pour entretenir quinze hommes à cheval et quinze archers. Deux ans plus tard, afin de renforcer la garnison, il reçut cent livres tournois, puis en 1442 la somme de 3 382 livres tournois pour gages de soixante-deux hommes d'armes à cheval et quatre-vingt-dix-neuf hommes de trait pour la sûreté et sauvegarde des villes de Bernay et Longny. Le roi Charles VII, trouvant que les Anglais « *venant de Verneuil et de Longny dérobaient et coupaient les gorges aux gens qui passaient par les chemins* », délibéra en son grand conseil de leur faire la guerre et de faire passer en jugement ceux qui apportaient leur collaboration aux ennemis. Surienne fut inculpé, mais déjà son gendre, Richard aux Épaules, écuyer, s'était secrètement rangé dans le parti français. Le duc de Somerset envoya à Longny son héraut *Mortaigne* pour engager Surienne à poursuivre ses actions dans le camp anglais.

Effectivement, Surienne reprit Fougères, mais il ne put garder la place plus de cinq semaines faute d'une garnison suffisante. Le roi Henri VI en prit prétexte pour engager un procès contre Surienne accusé de ne pas avoir respecté les trêves. Surienne, très éprouvé et en colère, renvoya au roi l'ordre de la Jarretièrre dont il avait été honoré et déclara que devant tant d'ingratitude il allait se retirer en son hôtel en Aragon. Entre-temps, Richard aux Épaules était convenu d'une ruse pour livrer Longny en chassant la garnison anglaise qui occupait la basse-cour du château. Ce fut fait. Richard se vit récompenser par le roi qui lui donna la place et le château de Longny, le gratifia de la somme de 1 200 écus d'or, le nomma écuyer de son écurie et l'autorisa à fortifier son château de Sainte-Marie-du-Mont, en Cotentin.

Les tribulations de Longny n'étaient pas terminées pour autant, car la petite-fille du maréchal de Longny, épouse de Théaude de Châteaubriand, intenta un procès en restitution des biens de ses ancêtres et finit par obtenir gain de cause.

### *La libération du Perche*

En novembre 1449, les armées royales commençaient à venir à bout des garnisons anglaises, au nord de la Loire. Le duc d'Alençon rassembla plusieurs compagnons d'armes dont le fameux Xaintrailles qui avait été avec lui aux côtés de Jeanne d'Arc, ainsi que plusieurs autres capitaines réputés. Il recruta dans le pays des archers et des gens de pied. Par ailleurs, c'est à la tête de deux cents combattants qu'il se présenta sous les murs de son château de Bellême où il y avait une garnison anglaise depuis trente-deux ans ; elle était alors commandée par le fameux capitaine Matthieu Got, dont le nom francisé en *Matagot* semble, par la suite, avoir désigné par dérision, dans le langage percheron, une poupée. Après plusieurs escarmouches et

tentatives de sortie, les assiégés, ne se sentant pas en état de supporter un long siège, parlementèrent et conclurent un traité par lequel ils se rendraient s'ils n'avaient pas reçu de renfort avant le 20 décembre. Le duc campa avec ses troupes sous les murs de la ville, surveillant l'éventuelle arrivée de secours anglais. Effectivement, deux mille hommes s'approchèrent jusqu'à Origny [-le-Roux ou -le-Butin ?]. Par leurs espions, ils savaient la détermination des Français. Tentèrent-ils d'approcher ? On peut se demander si le lieu-dit les Batailles, aujourd'hui au Gué-de-la-Chaine, ne rappelle pas les combats de cette période. Finalement, ils décidèrent de se retirer en se dispersant après avoir incendié les villages alentour.

Le 20 décembre, Matthieu Got tint parole : la reddition se fit en bon ordre et il remit les armes et les meubles en présence de Tassin Thiboust, tabellion à Mortagne, pour ce requis. Le duc en délivra l'acquit. Matthieu Got et ses deux cents hommes partirent avec leurs bagages. Le duc entra dans la ville où il fut reçu avec beaucoup d'honneurs, au milieu d'applaudissements. De là, il fit envoyer des sommations pour délivrer Mortagne. Le capitaine anglais accepta dans les mêmes conditions et la garnison quitta la ville. L'événement qui s'ensuivit est l'un des plus pittoresques de l'histoire du Perche et il faut le laisser raconter par l'historien Bart des Boulais.

### La Mariette de Besdon

*« Le dict duc les feist conduire jusques vers le vilage de Besdon, sur le chemin tendant de Mortaigne à Longpont. Les François les ayans quittez et dict l'adieu s'en retournans trouvèrent ung lièvre qui print sa course vers les Angloys, après lequel les François commencèrent à crier et courir. Les Angloys les eoyans et veoyans crier et courir vers eulx n'en sçachans la cause, tournent visage et, l'arc et la flèche en la main, teste baissée chargent les*

*Françoys à coups de flèche. Les Francoys, moindres en nombre, se défendent ; secours leur vint de Mortaigne. Furent les Angloys défaits, mortz et en fuite. Pour mémoire perpétuelle de ceste défaicte, les habitans du dict Mortaigne firent faire et eslever au lieu où fut la dicte défaicte ung petit oratoire de pierre où estoit l'image de la Vierge, partye duquel oratoire y est encorres appelée la Mariette de Besdon ».*

Bart des Boulais ajoute qu'un jour un paysan, abattant une vieille trogne, trouva à l'intérieur une cuirasse enfermant les ossements d'un corps humain. Sans doute un Anglais blessé s'y était caché et y était mort.

Le duc rétablit l'administration de son comté et nomma Louis Labbé, capitaine de Mortagne et bailli du Perche, Jehan Denisot étant son lieutenant. Au cours de cette même campagne, le duc reprit Essay et Alençon où il put entrer avec la connivence de quatre bourgeois qui lui firent ouvrir les portes par ruse ; Argentan fut aussi délivrée. Ainsi commençait la campagne de Normandie sous la direction du connétable de Richemont. Les Anglais, battus à Formigny, près de Bayeux, le 5 avril 1450, se rembarquèrent, mettant fin à la guerre de Cent Ans au nord de la Loire. Il est temps de broser un portrait du duc de retour dans ses états : *« Il était pour la beauté de son corps et de son visage appelé le Beau Duc et avait en sa maison trois choses singulières, plus qu'aucun autre prince du royaume. Car sa chapelle était fournie de vingt-quatre excellents musiciens. Par ailleurs, il avait une des plus belles écuries qui fut en France, étant garnie de vingt-quatre chevaux de prix et plusieurs autres, de vingt-quatre haquenées, richement accoutrées pour la duchesse sa femme et, outre quoi, en sa vénerie plusieurs grands et bons limiers, lévriers, levrettes, compagnons et bon nombre d'autres chiens témoignant par cela qu'il aimait (comme font toutes les âmes généreuses) la musique, la*

*guerre et la chasse [...] Aussi était-il homme courageux, prompt et hardi aux armes, libéral et avait la langue diserte ».*

## La trahison du duc d'Alençon

Le beau duc avait tout pour être heureux. Étant resté veuf, sans enfant de Jeanne d'Orléans († 1432), il s'était remarié avec Marie, fille aînée du comte d'Armagnac. Cette sainte femme lui avait donné deux beaux enfants, René et Catherine. Le duc avait entrepris la construction d'une nouvelle enceinte autour du vieux donjon des Talvas, avec une entrée entre deux grosses tours à mâchicoulis et la tour couronnée qui subsiste au bord de la Briante (l'actuelle maison d'arrêt).

Pourtant, le duc n'était pas heureux, tourmenté et mécontent de ne pas avoir été mieux récompensé par le roi Charles VII de tous les combats qu'il avait menés pour chasser les Anglais et rendre à la Couronne de France tout son éclat. Le comte de Vendôme rapporta au roi les paroles amères du duc d'Alençon. Le roi, mécontent, démit Alençon de sa charge de lieutenant général des armées, et, comble de mépris, ce fut Vendôme qui en fut pourvu.

Le duc était obéré de dettes qu'il avait contractées pour lever des troupes, acheter des armes et disposer de la toute nouvelle artillerie qui était hors de prix. Il avait fallu réparer toutes les places fortes en ruine, Bellême, Saint-Rémy-du-Plain, Beaumont [-sur-Sarthe], Argentan, Domfront et surtout Alençon où il vivait avec sa cour. Le duc se plaignait de plus en plus haut et fort de l'ingratitude du roi et il regrettait le temps où il guerroyait et composait avec les Anglais. Il écrivit au roi pour obtenir des subsides mais n'eut pas de réponse. Il se rendit à la cour, en vain, et s'en retira tout à fait courroucé. Il fut alors approché par

certains partisans des Anglais qui lui firent miroiter de grands profits et le mariage de sa fille avec le duc d'York. Il donna par écrit son accord pour soutenir la descente que le roi d'Angleterre projetait d'opérer en Normandie ou en Picardie. Le messenger du duc, au lieu de passer outre-Manche, s'en alla tout droit à Paris porter les lettres au roi de France qui ne dit rien, attendant que le duc vînt à la cour. Quand le duc s'y présenta, le roi le fit aussitôt arrêter et conduire aux prisons du château de Melun (1456). À l'instigation de ses conseillers, Charles VII convoqua à Vendôme un *lit de justice* pour y faire comparaître solennellement le duc d'Alençon. En présence des princes du sang, des pairs de France, du chancelier, des plus hauts présidents et conseillers du parlement de Paris, le duc plaida coupable en rappelant la mort de son bisaïeul à Crécy, de son père à Azincourt et faisant valoir ses propres faits d'armes ainsi que les dépenses considérables qu'il avait engagées pour le roi, et la rançon versée pour sa libération. Le duc de Bourgogne, qui ne s'était pas déplacé, avait envoyé des ambassadeurs qui plaidèrent la clémence. La cour rendit son arrêt le 10 octobre 1458, déclarant le duc coupable de crime de lèse-majesté, déchu de sa dignité de pair, condamné à la peine capitale et privé de tous ses biens qui seraient confisqués au profit du roi. Le duc devait être conduit séance tenante dans un étroit cachot au château de Loches. Le roi fit savoir que l'exécution serait différée. À la prière du duc de Bretagne, oncle du condamné, le roi décida de laisser à la duchesse les meubles qui garnissaient le château d'Alençon, réserve faite de l'artillerie, des harnais et des armes de guerre. La duchesse pourrait se retirer avec ses enfants à Mortagne et afin que son fils, René, prince de sang royal, puisse tenir son rang, le roi l'investissait du comté du Perche, à l'exception de Nogent-le-Rotrou, tenu par le comte du Maine. Seul le dauphin Louis, futur Louis XI, filleul du

duc Jean, révolté contre son père et réfugié aux Pays-Bas, osa crier sa colère contre le traitement infligé au duc d'Alençon. Quand il eut succédé à son père en juillet 1461, Louis XI, lors d'un séjour à Tours, décida de libérer son parrain et le rétablit dans ses droits et ses biens. Le duc rentra en Alençon mais se laissa bientôt séduire par les mécontents, rassemblés autour de Charles, frère du roi, qui se plaignait de ce que le roi gouvernât le royaume entouré de bourgeois, au lieu de faire appel aux princes. Le roi promit de punir le duc qui s'enfuit en Bretagne chercher des renforts et s'en revint pour faire rentrer des archers de sa garde dans le château. Les hommes d'armes rassemblés jurèrent en présence du comte du Perche de rester solidaires, car la première réaction du jeune René avait été de résister grâce aux Bretons envoyés par son grand-oncle.

Les gens d'Église, les nobles et les bourgeois prêtèrent serment devant le bailli d'Alençon de soutenir la cause du duc. Les gens du roi s'étant approchés jusque dans les faubourgs, le comte du Perche mit les remparts en état de défense, détruisant les aménagements du parc où étaient les animaux sauvages et les oiseaux que le duc entretenait. Quatre mille archers du roi se présentèrent pour assiéger la ville ; un émissaire du roi fit passer une lettre au comte du Perche pour le remettre dans la fidélité. Touché par cette missive, le comte chassa les Bretons et se retira vers le roi qui le reçut en l'embrassant, l'appelant son fils et son mignon, et l'invita comme prince du sang aux états généraux qui se tenaient à Tours (1467).

Le duc de Normandie, frère du roi, ayant fait sa paix, le duc d'Alençon crut qu'il pouvait revenir en son château avec sa garde et une troupe de mercenaires écossais. L'entrée du château lui fut refusée au nom du comte du Perche. Le duc fit semblant de se soumettre mais fut chassé par la garnison quelques jours plus tard ; il résolut d'aller se jeter aux pieds du roi pour lui demander sa grâce,

mais en route des conseillers le firent changer d'avis et le persuadèrent qu'en sa qualité de chevalier de la Toison d'or il serait bien accueilli par son cousin le duc de Bourgogne. Le duc d'Alençon s'arrêta en son château de Châteauneuf-en-Thymerais, puis il gagna Brezolles mais les gens du roi, sous la conduite de Tristan L'Hermite, l'arrêtèrent et le conduisirent prisonnier au château de Loches (2 février 1472). Puis le roi fit venir le duc à Paris en vue d'instruire son procès et le tint enfermé dans la tour du Louvre, tandis que tous ses biens étaient à nouveau saisis.

Le 13 avril 1472, la duchesse Marie d'Armagnac fut priée de gagner Mortagne. Elle décida de se faire bâtir une aimable maison proche de l'hôpital Saint-Nicolas, ayant même une chambre qui avait vue sur la chapelle. Cette maison existe toujours avec sa tour et son escalier en vis. Elle se consacra entièrement aux pauvres, menant la vie des religieuses, très affligée par les malheurs arrivés à sa maison. Elle fit son testament devant le tabellion de Mortagne, le même Tassin Thiboust qui avait naguère reçu la reddition des Anglais. Elle mourut le 24 juillet 1473 et fut inhumée en l'église de Toussaint à laquelle elle avait donné deux robes ducales de drap d'or pour faire des ornements qui, sauvés lors du sac des protestants, en 1562, ont disparu à la Révolution. Considérée comme sainte, son tombeau fit l'objet d'une vénération populaire. Un vitrail de l'église Notre-Dame la représente aux côtés de Mathilde de Saxe (dite à Mortagne Mahaut de Bavière) et de sa belle-fille Marguerite de Lorraine.

Le duc était toujours en prison. Le roi décida de lui faire son procès et le fit interroger. Il révéla qu'il avait eu l'intention de vendre tous ses biens au duc de Bourgogne, l'ennemi juré de Louis XI, et de se retirer hors du royaume. Jean II fut à nouveau condamné le 14 juillet 1474 à la peine capitale et à la confiscation de ses biens. Il mourut à

Paris, abandonné de tous, et fut enterré comme plusieurs de ses ancêtres aux Jacobins. Triste fin pour un vaillant combattant qui n'avait pas la tête politique.

On a cru reconnaître une représentation de Jean II figurant en donateur dans un petit vitrail de l'église de Neufchâtel-en-Saosnois. D'autre part, il existe également une représentation du duc d'Alençon, reconnaissable à ses armoiries, figuré comme valet de cœur d'un jeu de cartes lyonnais du XV<sup>e</sup> siècle. Deux autres valets, Hector et La Hire, sont d'autres compagnons d'armes de Charles VII.

## L'empreinte de Marguerite de Lorraine

### *René I<sup>er</sup> duc d'Alençon et comte du Perche*

La première fois qu'il avait été investi du Perche, le 10 octobre 1458, René n'avait que dix-huit ans. Bien que son père eût recouvré ses droits, terres et seigneuries par la grâce du roi, le 11 octobre 1461, René conserva le titre de comte du Perche. Le roi Louis XI ne cessa de lui manifester beaucoup de sympathie et c'est sans doute la raison pour laquelle le comte prit le parti du roi contre son père. Lors de la seconde condamnation du duc Jean II, Louis XI ne voulant pas léser René, le rétablit l'année suivante dans les biens de son père. Quand René hérita du titre de duc d'Alençon, en 1476, il avait trente-six ans, et n'était toujours pas marié, situation rare pour un prince de ce temps. On aurait pu penser que son expérience lui aurait évité de nouvelles tribulations politiques. Il n'en fut rien. René était mécontent de la mainmise des gens du roi sur ses états et à son tour il tint des propos malveillants sur le roi qui le fit arrêter le 10 juillet 1481 et condamner par le parlement de Paris, le 22 mars suivant. À la mort de

Louis XI, le 30 août 1483, le roi Charles VIII fit ouvrir les prisons. Le 12 septembre, René était rétabli dans ses prérogatives de duc d'Alençon et il put tenir son rang de pair de France à la cérémonie du sacre du roi.

### Le mariage avec Marguerite de Lorraine

Ce n'est que le 14 mai 1488 que René se décida à prendre épouse légitime en la personne de Marguerite de Lorraine, fille du duc Ferry. C'était un vieux barbon de quarante-huit ans qui épousait une jeune fille de dix-neuf ans, élevée dans la piété à la cour très brillante de son grand-père, le roi René, duc de Lorraine, comte d'Anjou et de Provence. Grande fut sans doute sa déception quand elle arriva en Alençon auprès de son soudard de mari. Les naissances se succédèrent tous les ans. Charles, né en août 1489, puis Françoise, en 1491, puis Anne, en 1492. Le rétablissement des affaires du duc commençait à peine quand il mourut en son château d'Alençon le 1<sup>er</sup> novembre 1492. La duchesse Marguerite décida de se retirer à Mortagne. À cette époque, le fort Toussaint, au centre de la ville, était en pleine transformation depuis que, par lettres patentes du 29 février 1491, le duc René avait donné l'autorisation d'abattre les murailles pour reconstruire beaucoup plus grande l'église Notre-Dame dont le grand portail nord, de style gothique flamboyant, dû à la libéralité de la famille ducale, s'appelle encore Portail des Comtes. Plus tard, Marguerite de Lorraine fera transporter dans l'église des clarisses de Mortagne le cœur du duc René qui s'y trouve encore. L'église Notre-Dame d'Alençon était alors en pleine reconstruction. Le porche flamboyant et la nef, éclairée par de magnifiques vitraux, témoignent de la magnificence des travaux. Un très beau tombeau de marbre blanc, dont on ne possède plus que la gravure, orné du gisant du duc et de la duchesse, fut élevé par ses soins dans le chœur et détruit à la Révolution.

*Charles IV, duc d'Alençon et comte du Perche*

La garde de Marguerite de Lorraine

Le petit Charles n'avait que trois ans quand il hérita du titre de duc d'Alençon et de comte du Perche. Le roi Charles VIII était son parrain et la duchesse de Bourbon sa marraine. La duchesse douairière Marguerite de Lorraine dut se battre pour obtenir la garde de ses enfants et faire preuve de beaucoup de détermination pour convaincre les conseillers du roi. Elle décida d'élever ses enfants dans le Perche, à cause du bon air que l'on y respirait. Elle fit reconstruire le séjour du château de Mauves pour s'y installer. Ses conseillers se logèrent alentour, il en reste le beau logis de Jehan Gouévrot, non loin de l'église.

Charles reçut de sa mère une éducation soignée. Âgé seulement de neuf ans, il fut à la cérémonie du sacre de Louis XII où il tint le rôle de duc de Bourgogne. Alors que Charles était âgé de onze ans, Pierre, duc de Bourbon, voulait le marier à sa fille unique Suzanne, mais le vieux duc mourut avant la célébration du mariage, le duc d'Alençon étant en chemin pour Moulins, où il arriva pour l'enterrement. En 1504, il fut désigné parmi les jeunes princes qui furent constitués en otages, retenus à Valenciennes, tandis que l'archiduc Philippe et sa suite traversaient la France, avec l'autorisation de Louis XII, pour aller prendre possession de son royaume de Castille et régner sur l'Espagne sous le nom de Philippe le Beau.

La première rédaction des coutumes du Perche

L'acte majeur de la bonne administration de la duchesse Marguerite de Lorraine fut la rédaction de la coutume du Perche, ordonnée par lettres du roi Louis XII en date du 4 mars 1505. Dans la France du Nord, la coutume était

réputée orale. Il en résultait beaucoup d'incertitudes sur le libellé et encore plus sur la jurisprudence. En cas de difficultés, il était ordonné une *enquête par tourbe* (du latin *turba*, la foule), afin d'interroger les anciens du pays pour qu'ils disent la loi. La mise par écrit s'imposait dans une société en pleine évolution.

Les lettres du roi précisaient bien que la coutume des *pays et comté du Perche* s'appliquait aux châtelainies de Mortagne, Bellême, La Perrière, Ceton et Nogent-le-Rotrou appartenant au comté, auxquelles s'ajoutent les seigneuries de Longny, Marchainville et la Motte-d'Yversay (en L'Hôme-Chamondot) « *qui sont prochaines et voisines du dit comté du Perche* ».

Le procès-verbal de cette assemblée ne nous est pas parvenu, il avait été perdu dès avant 1558. L'analyse des principaux éléments de cette coutume fait ressortir deux niveaux de juridiction nettement définis : la vicomté et le bailliage (il y avait aussi à Mortagne un autre tribunal de première instance appelé la *Vennerie*, qui avait à sa tête le sénéchal du Perche).

Les articles s'étendent longuement sur les droits des bas, moyens et hauts justiciers, châtelains et barons. Certaines dispositions précisent que la garde des mineurs cesse à vingt ans pour les garçons, à seize pour les filles (majorité féodale fixée à quatorze ans tant pour les garçons que pour les filles dans la coutume du Perche-Gouet). Les conditions pour rendre foi et hommage pour payer les cens et rentes, pour régler les successions et les donations, forment plusieurs chapitres. Une particularité de la coutume percheronne était la constitution du douaire, qui concernait toute femme, noble ou roturière, pour qu'elle puisse jouir de l'usufruit du tiers des biens du mari, aussitôt le décès de celui-ci. Suivent ensuite des articles communs à tout Code civil exprimés selon le langage du

temps : *donaisons, venditions, hypothèques, communités et polices du pays* (réglementation des professions de tavernier et de boulanger).

Le mariage avec Marguerite d'Angoulême

En 1509, comme Charles venait d'avoir vingt ans, il fut décidé de le marier à Marguerite, sœur de François, duc d'Angoulême, héritier du royaume tant que Louis XII n'aurait pas d'enfant mâle. Effectivement, le 1<sup>er</sup> janvier 1514 François I<sup>er</sup> montait sur le trône de France et son beau-frère Charles, duc d'Alençon, devenait le second personnage de l'État et à son tour l'héritier du trône jusqu'à ce que le roi François ait un fils (le dauphin François naquit en 1517). Charles comptait parmi les jeunes princes du sang qui entouraient le roi à la bataille victorieuse de Marignan (14 septembre 1515).

Moins glorieuse fut la participation du duc à la bataille de Pavie (25 février 1525). En effet, il commandait l'arrière-garde et au lieu de se porter en renfort auprès du roi qu'il voyait pris, il s'enfuit avec ses troupes et regagna Lyon où la cour résidait pendant cette campagne d'Italie. Quand on apprit que le roi François avait été fait prisonnier par Charles Quint, ce fut la consternation générale ; le duc, ne pouvant justifier son retour précipité, subit l'opprobre de la cour et les violentes récriminations de Marguerite. Cette condamnation unanime et les effets d'un refroidissement l'emportèrent le 11 avril. En sa personne s'éteignait la branche des ducs de Valois-Alençon.

La construction du couvent des clarisses

Quand Marguerite de Lorraine avait été déchargée de l'administration ducal, elle s'était consacrée entièrement à des œuvres de pitié. Elle aimait se retirer à Mortagne auprès des religieuses de Sainte-Élisabeth qui desservaient l'hôpital. Elles appartenaient au tiers ordre de saint

François et aspiraient à une vie claustrale, dispositions que rejoignaient les préoccupations intimes de la duchesse. En 1512, Marguerite acheta une maison dans la ruelle conduisant au Val où elle se retira avec quelques grands malades auxquels elle procurait des soins palliatifs : on l'appela le Petit Hôpital. Elle y aurait obtenu des rémissions jugées miraculeuses. Marguerite était liée avec Jehan Gouévrot, devenu médecin de François I<sup>er</sup> et de la cour. Gouévrot lui dédia son livre *Sommaire et entretenement de vie*, imprimé à Alençon en 1530.

Puis, en 1515, Marguerite se rendit aux vœux des religieuses en construisant un monastère hors les murs, avec une jolie chapelle gothique flamboyante dédiée à saint François, ouvrant sur un cloître aux sobres galeries qu'encadraient les bâtiments conventuels. Marguerite de Lorraine y eut sa chambre qui ouvrait directement sur la chapelle par un claustra (disposition encore visible en place).

Marguerite avait fait élever une galerie pour joindre le nouveau couvent à son Petit Hôpital. Après la visite en 1517 du roi François I<sup>er</sup>, au château d'Argentan, elle revêtit définitivement l'habit du tiers ordre. Marguerite décida d'installer dans son monastère les religieuses de Sainte-Élisabeth qui choisirent de rejoindre l'ordre des clarisses, comme le firent les filles de l'Ave Maria d'Alençon.

Depuis la Révolution, l'ancien hôpital Saint-Nicolas a été transféré dans les bâtiments du couvent Saint-François. À laquelle de nos duchesses faut-il attribuer les restes d'un somptueux décor de la Renaissance (aujourd'hui visibles dans la cour de la poste) qui pourraient avoir appartenu à une demeure ducal ? Les historiens de l'art sont intrigués par la représentation de cerfs sculptés en bas-relief dont la présence est le signe d'une habitation princière.

Marguerite de Lorraine mourut en odeur de sainteté au couvent des clarisses d'Argentan, le 2 novembre 1521. Considérée comme bienheureuse, elle fut officiellement béatifiée quatre siècles plus tard, en 1921. Des autels lui sont consacrés à l'église Saint-Germain d'Argentan, à Notre-Dame d'Alençon et à Notre-Dame de Mortagne. Quelques objets personnels lui ayant appartenu sont conservés par les dames clarisses d'Alençon, la seule fondation qui ait survécu à la Révolution.

## Le Perche gothique

Avant de quitter les temps du Moyen Âge et d'aborder ce qu'il est convenu d'appeler les Temps modernes, il est utile de faire le point sur le patrimoine monumental que l'époque gothique a laissé depuis le début du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle qui vit éclore le style flamboyant.

La grande majorité des églises du Perche conserve de notables parties élevées à la période romane, quoiqu'il n'y ait que quelques édifices majeurs. Par la suite, ce grand élan de construction s'est beaucoup ralenti, voire arrêté, tant il y a peu d'exemples d'églises de conception gothique, si l'on met à part les remaniements et agrandissements. Faut-il attribuer cet arrêt aux changements politiques intervenus après la mort du dernier des Rotrou ? Faut-il penser que la population s'était stabilisée et ne s'accroissait plus que faiblement ? En tout cas, très peu nombreuses furent les constructions d'églises neuves alors que ce fut la règle en Île-de-France.

Les constructions gothiques notables se trouvent être encore l'œuvre des monastères, comme la collégiale de Toussaint dont il reste la crypte Saint-André, aux larges voûtes ogivales. L'abbaye de la Trappe fut certainement en partie renouvelée : une gravure du XIX<sup>e</sup> siècle montre le

portail gothique de l'abbatiale. En outre, la maison des hôtes, en bordure de la route de L'Aigle, fut entièrement reconstruite avec une belle salle gothique de neuf travées et une entrée également voûtée.

À Saint-Denis de Nogent, il reste également le bâtiment des hôtes avec des salles gothiques au rez-de-chaussée (encore dans l'état de la prison du XIX<sup>e</sup> siècle, annexe du collège Arsène-Meunier). Les moines firent également construire trois superbes chapelles absidales au XIV<sup>e</sup> siècle (non restaurées), puis, au XV<sup>e</sup> siècle, la nouvelle salle capitulaire (actuel réfectoire).

À Sainte-Gauburge, les bâtiments, en ruine lors de la visite de l'archevêque Eudes Rigaud, firent l'objet d'une complète reconstruction. L'église peut justement être rapprochée des édifices de l'Île-de-France : il est plus que probable que l'abbé de Saint-Denis envoya un maître d'œuvre qui construisit ces murs bien appareillés, tailla ces faisceaux de colonnes que terminent de délicats chapiteaux à feuillages et ouvrit les grandes baies à rosaces. La même qualité se retrouve dans les bâtiments conventuels : la chapelle du prieur a perdu son abside, mais nous reverrons un jour prochain, espérons-le, la salle capitulaire avec ses grandes baies rouvertes. Ne faut-il pas dater du XIV<sup>e</sup> siècle le logis du prieur avec ses fenêtres de pignon et ses peintures murales ?

Du XIII<sup>e</sup> siècle également, la porterie du prieuré de Dame-Marie avec ses deux portes accolées dans la bonne tradition monastique. Au prieuré de Marmoutier, à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, c'est un grand chœur gothique à chevet plat qui fut rebâti au XIV<sup>e</sup> siècle. C'est l'église actuelle, la nef romane s'étant écroulée en 1849. Quel beau vaisseau que ce chœur de Saint-Martin ! Souhaitons de voir un jour toutes ces fenêtres à nouveau ouvertes et garnies de vitraux.

Enfin, il faut mentionner un édifice détruit, le chœur de l'abbaye de Thiron qui s'écroula en 1827, faute d'entretien. C'était le seul monument avec arcs-boutants connu par une gravure du *Monasticon gallicanum*.

Un tout petit nombre d'édifices paroissiaux antérieurs à la guerre de Cent Ans peuvent être rangés au nombre des édifices gothiques. Formant transition, mais encore tout emprunt de romanité, il faut citer le portail de l'église de Saint-Cyr-la-Rosière, ou celui de l'église Notre-Dame de Nogent (ancienne chapelle Saint-Jacques de l'Aumône).

Les plus beaux exemples gothiques sont le chœur de l'église Saint-Hilaire de Nogent (les baies à lancettes se refermant sur un trilobe sont très élancées), correspondant au développement du bourg Saint-Hilaire, ou encore un bel édifice rural, l'église Saint-Étienne de Dorceau.



## Chapitre X

# Au temps de la Renaissance

### La reconstruction du Perche

La fin des hostilités de la guerre de Cent Ans (en 1449 dans le Perche) ne marqua pas pour autant le retour à la paix civile, à cause des tribulations politiques des deux grandes familles qui exerçaient leur pouvoir dans la région : le duc d'Alençon, comte du Perche, en rébellion contre l'autorité royale, et la famille d'Armagnac, écartée de son héritage nogentais jusqu'en 1491 pour haute trahison. Malgré ces difficultés, la vie reprit. Les campagnes étaient débarrassées de la soldatesque incontrôlée qui écumait en bandes tout le pays, pillant, rançonnant, violant, tuant les manants, les commerçants, les voyageurs. De bonnes récoltes, favorisées par l'amélioration des conditions climatiques, en cette fin du XV<sup>e</sup> siècle, permirent aux populations de mieux se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner, écartant ainsi les terribles épidémies, notamment la peste noire qui avait provoqué une effroyable mortalité à travers toute l'Europe. La paix rétablie, les meilleures conditions de vie entraînèrent un essor démographique sans précédent. Deux ou trois générations furent tout de même nécessaires pour

repeupler les bourgs et les campagnes et donner des bras pour la reconstruction.

### *L'agrandissement des églises*

Tous ceux qui avaient échappé aux fléaux de la guerre s'empressèrent de rendre grâce au Ciel : les dévotions et pèlerinages à la Vierge se multiplièrent, notamment à la Vierge de Pitié dont la représentation poignante, soutenant le Christ sans vie déposé sur ses genoux, attisait la compassion. Le pèlerinage à la Vierge de Pitié, honorée à la chapelle du manoir de Bray, en Igé, remonte à cette époque mais sa renommée n'égalait pas celle de Notre-Dame de Pitié de Longny où la puissante confrérie de charité fit élever à la Vierge douloureuse un magnifique écrin, le seul monument Renaissance du Perche ; les habitants avaient sans doute été financièrement encouragés par Marie de Guise, veuve du duc de Longueville, baron de Longny, devenue reine d'Écosse (1549).

Le culte des saints, en particulier celui des saints guérisseurs, fait se rassembler les foules : saint Marcou, saint Gilles, saint Blaise, saint Mamert et tant d'autres, sainte Apolline, sainte Gauburge, sainte Marie-Madeleine, sont invoqués selon les maux et les circonstances, sans oublier sainte Marguerite qui assiste les femmes en couches. Le renouveau de cette piété populaire est fort éloigné des idées de réforme qui allaient bientôt secouer la chrétienté.

L'afflux des fidèles conduisit à la nécessité de réparer et d'agrandir les églises. Il y eut davantage de restaurations que de reconstructions. Le Percheron a toujours été parcimonieux et n'a jamais aimé dépenser sans compter, même pour le bon Dieu ! Au nombre des églises rebâties de fond en comble, il faut ranger les églises des villes : Notre-Dame de Mortagne, Saint-Laurent de Nogent.

Bien que ces reconstructions aient été opérées au début du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est toujours le style gothique qui gardait la faveur des maîtres d'œuvre comme des commanditaires, que ce soit les seigneurs des lieux ou les communautés de paroissiens. Trois églises de la région nogentaise sont caractéristiques : Saint-Georges de Souancé, avec un chœur percé de grandes fenêtres garnies de vitraux relatant la vie du saint patron ; Notre-Dame de Vichères, avec ses deux nefs (à noter la belle porte Renaissance percée postérieurement sur le côté sud) et surtout Saint-Barthélemy de Montireau, dont la dédicace eut lieu en 1551, avec une suite de vitraux représentant les membres de la famille seigneuriale, l'Arbre de Jessé, dans la chapelle sud, et le vitrail de la Vierge ou du Rosaire, dans la chapelle nord, ornée de délicates peintures. Il faut ajouter à ces trois exemples l'église Saint-Jean-Baptiste de La Bazoches-Gouet dont le chœur est éclairé de baies gothiques garnies de vitraux sur le thème de la Passion ; le bas-côté sud, construit à la même époque, comporte une belle porte s'ouvrant sous un gâble flamboyant.

Dans la majorité des situations, les habitants se contentèrent de décider l'agrandissement des édifices du XII<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> siècle, couverts en charpente. Les fenêtres en plein cintre, étroites et placées en haut des murs, furent remplacées par de grandes baies encadrées de pierre blanche, divisées en registres par des remplages flamboyants qui reçurent de chatoyants vitraux. À Autheuil, le transept roman côté sud est percé d'une grande fenêtre Renaissance. Dans beaucoup de cas, les charpentes des nefs ont été renouvelées et de nombreuses églises conservent de beaux entrails (pièces horizontales) et poinçons (pièces verticales) dont les sculptures et moulurations dénotent la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou le début du siècle suivant. Quand il était décidé de procéder à l'agrandissement des nefs, la solution la plus communément

retenue fut de construire une nef latérale, de préférence du côté sud, de l'ouvrir sur la nef principale par des arcades, de la voûter en pierre ou de la lambrisser et de couvrir chaque travée de toits séparés, s'appuyant de façon perpendiculaire à la nef, et terminés par des pignons distincts. Un véritable effet décoratif a été tiré de cette façon d'agrandir les églises. Citons parmi les plus pittoresques : Saint-Hilaire de Nogent et Moutiers (agrandies côté nord), Dancé, Frazé, Rémalard (côté sud), Ceton, Le Pin-la-Garenne, Verrières (côtés nord et sud). Il ne faut pas oublier la construction de tours-clochers : Notre-Dame de Mortagne, Saint-Hilaire de Nogent (1560), Moutiers, Bretoncelles, Longny (avec une suite exceptionnelle de sculptures allégoriques représentant les Vertus). Le prieur de Sainte-Gauburge reçut un élégant clocher percé de rosaces flamboyantes.

### *La floraison des manoirs*

La guerre anglaise avait ruiné tout le pays et, en particulier, les forteresses militaires. Les bandes armées, composées de mercenaires de tout poil, Anglais, Flamands, Navarrais et Français, et conduites par de véritables capitaines brigands, avaient brûlé châteaux, fermes et maisons fortes, au point qu'il ne devait pas rester beaucoup de demeures en état. L'ancienne noblesse avait été anéantie au cours des batailles. Leurs derniers héritiers s'étaient ruinés en rançons, en reconstruction de défenses militaires et armement. L'abandon des terres, par suite de l'insécurité des campagnes, était général et les familles paysannes avaient été décimées par la guerre et les épidémies.

Après la guerre de Cent Ans émerge une nouvelle classe sociale issue de la bourgeoisie des villes protégées à l'abri des remparts. Cette bourgeoisie s'était enrichie par le

négoce, les fournitures à la cour et aux armées, parfois par le commerce de l'argent ; l'usure, pourtant condamnée par l'Église, fait prospérer la banque. À la génération suivante, ces nouveaux riches vont marier leurs enfants aux descendants de l'ancienne noblesse militaire. Cette bourgeoisie instruite et cultivée occupe les charges d'officiers du roi (les fonctionnaires d'alors) : officiers de l'hôtel du roi, services de bouche, de la chambre, de l'écurie, de la vénerie. Ils se pressent également dans toutes les charges de justice et de finances.

Tous ceux qui avaient amassé de l'argent, avaient alors pour ambition de montrer leur puissance par la construction d'un logis en ville et d'un manoir à la campagne, pour jouir des honneurs attachés aux anciens fiefs. C'est ainsi que tout l'Ouest de la France connut cette fièvre de construction de grandes maisons familiales, élevées au milieu d'une exploitation agricole. Certains signes extérieurs symbolisent le pouvoir. La tour est la survivance du donjon médiéval ; c'est notamment le cas de Courboyer et de la Vove. Quand elles sont de dimensions réduites, ces tours n'ont plus de vocation défensive ni résidentielle, mais contiennent tout simplement l'escalier en vis. Les murailles et les douves continuent, quant à elles, d'assurer une protection. Le colombier, appelé aussi *fuye* (du nom du pigeon fuyard), demeure un privilège par excellence (car le pigeon, mets très apprécié de la table seigneuriale, se nourrissait aux dépens des paysans).

Le Perche connut une floraison de manoirs, construits sur le modèle de ceux qui s'élevaient autour de la vallée de la Loire où résidait principalement la cour. Ceux qui arrivaient pour construire acquéraient des fiefs qui, depuis la féodalité, bénéficiaient d'un certain nombre de droits utiles ou simplement honorifiques : haute, moyenne et basse justice, péage, foires et marchés, banalités, droits sur les églises, dîme seigneuriale sur les produits de la terre.

Ce mouvement de construction ne prit toute son ampleur qu'après 1490. Parmi les manoirs de la première génération, il faut placer, outre Blavou, la Vove et Courboyer, Vauvineux, La Ventrouze, la Gauberdière et Montgâteau qui se caractérisent encore par une décoration sculptée d'inspiration gothique. De l'époque de François I<sup>er</sup>, on peut citer Chanceaux, avec sa grande galerie ou le Grand-Fresnay. D'autres manoirs, de quelques années postérieurs, portent déjà plus nettement des éléments de décoration Renaissance tels que Vaujourn, la Gadelière ou les Perrignes. Parmi les constructions les plus élaborées, citons Soizay et la Lubinière. Pour couronner cette énumération, il faut placer l'un des derniers en date, l'Angenardière, œuvre d'un gentilhomme qui, fier de sa réussite, prit le modèle des manoirs admirés dans son enfance : enceinte avec pont-levis, grosse tour à mâchicoulis, échauguette, galerie, chapelle, fuye et communs. On peut estimer que plus de quatre cents manoirs furent élevés dans le Perche ; peu de paroisses en était dépourvues. Il y eut certainement une grande émulation entre les constructeurs. Chacun faisait selon ses moyens. Il y a même des manoirs à deux pièces, comme le Halitre, en bordure de la forêt de Réno. Certaines familles présumèrent de leurs moyens, ce qui peut expliquer le fait que quelques-uns ne soient pas terminés, à moins que ce ne soient les guerres de Religion qui aient mis fin à cet élan de construction.

Beaucoup cessèrent d'être habités seigneurialement dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et de ce fait les bâtiments ne furent ni altérés ni remplacés. Mais ils subirent néanmoins la lente dégradation du temps ou la destruction par certains propriétaires soucieux d'éviter les travaux d'entretien. Quelques-uns furent cependant modernisés : le Pontgirard par Pierre Chouet, officier de la Maison du roi à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le Jarossay par Chesnon de Champmorin, receveur des tailles au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle...

Aujourd'hui, une centaine de ces manoirs forment encore la parure du Perche et, réhabilités, offrent de confortables demeures.

*Marguerite de Navarre, princesse douairière*

Par la mort du dernier descendant de la branche des Valois-Alençon, les terres apanagées retournèrent immédiatement à la Couronne, selon une disposition de Philippe le Bel. Le procureur général du roi fit prévaloir cette loi malgré les réclamations des deux sœurs du duc d'Alençon, Françoise, remariée à Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et Anne, épouse de Guillaume VII, marquis de Montferrat. Elles mettaient en avant la non-rétroactivité des lois, l'apanage d'Alençon et du Perche ayant été constitué dès 1290.

Un mois après la mort de son mari, le 10 mai 1525, Marguerite reçut de sa mère, Louise de Savoie, régente du royaume pendant la captivité de François I<sup>er</sup>, l'usufruit des duché d'Alençon et comté du Perche, ainsi que de la baronnie de Châteauneuf-en-Thymerais. Marguerite se rendit à Madrid auprès de Charles Quint pour tenter de faire libérer son frère mais l'empereur ne se laissa pas convaincre. Il fallut payer la rançon. Dès le 3 janvier 1526, Marguerite se remariait à Henri d'Albret, roi de Navarre. De cette union devait naître Jeanne d'Albret, mère d'Henri IV.

Les actes administratifs émanant de Marguerite en sa qualité de comtesse du Perche paraissent peu nombreux, d'autant que personne ne s'est avisé de les rassembler. Par exemple, ce sont les lettres patentes du 2 mai 1540, signées d'Henri de Navarre et de Marguerite, qui autorisent les habitants de Mortagne à abattre la tour du beffroi du

château de Toussaint et à élever à cet emplacement le nouveau clocher de l'église Notre-Dame.

Les gens du roi administraient la justice et les finances du comté mais les revenus domaniaux étaient reversés à la duchesse douairière. Tous les aveux, c'est-à-dire les actes de foi et hommage des fiefs et seigneuries du Perche, sont rendus « *aux roi et reine de Navarre à cause de leur comté du Perche* ». Citons l'aveu, en 1540, de Philippe de Boisguyon pour les château et châtellenie de Ceton. Au fil des recherches historiques, apparaissent des noms de gentilshommes percherons au service des souverains, comme Jehan Auvé, seigneur de Vaujours, maître d'hôtel des roi et reine de Navarre.

La noblesse du Perche avait aussi été mise à contribution d'une autre façon. Dès l'âge de treize ans, la petite Jeanne avait été promise en mariage au duc de Clèves. Afin de réunir la dot de la princesse, une contribution exceptionnelle fut levée sur la noblesse des états des roi et reine de Navarre. Ce rôle livre à l'historien une liste très intéressante de l'état de la noblesse du Perche. On y relève 243 noms de familles plus ou moins imposées selon leur condition. Ce mariage n'eut jamais lieu.

Plusieurs séjours de la reine de Navarre et de son royal époux au château d'Alençon sont attestés. En revanche, il n'a pas été trouvé trace de leur passage dans le Perche. Marguerite, très éprouvée par la mort de son frère, le roi François I<sup>er</sup>, ne lui survécut que deux ans et mourut le 2 décembre 1549 au château d'Odos, en Bigorre. Elle avait marié sa fille unique, Jeanne d'Albret, héritière du royaume de Navarre ainsi que des comtés de Béarn et de Foix, en 1548, à Antoine de Bourbon, fils de Charles, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon. Il faut bien reconnaître que celle qui est restée dans l'histoire comme « la Marguerite des marguerites » appartient davantage à la France des Lettres qu'à la province du Perche.

Le comté revenait alors complètement au roi Henri II, reconnu par les historiens comme vingt-cinquième comte du Perche. Le grand acte de ce règne, aux yeux des Percherons, fut de faire procéder à une nouvelle rédaction des coutumes.

#### La fin de la Calende de Corbonnais

Après la mort de Marguerite de Navarre (1549), le Perche n'a plus connu de Grands Jours ou Calendes de Corbonnais, cette vieille institution qui rassemblait les trois ordres de la province pour mettre au point la jurisprudence, juger extraordinairement en appel, au civil comme au criminel et traiter des affaires du pays.

L'historien Bart des Boulais donne les armoiries qui décoraient la salle d'audience. Outre les blasons du Perche « *d'argent aux trois chevrons de gueules* » et de celui de Valois-Alençon, on y reconnaissait les armes des familles d'Armagnac, de Bourbon-Vendôme, de Cochefilet, de Gruel de La Frette, de Montmorency et une dizaine d'autres mal identifiées. La Calende de Corbonnais se tint longtemps à Chartrage puis à la collégiale de Toussaint. L'assemblée était précédée d'une grande procession au cours de laquelle, sous la direction du clergé, tout le peuple était associé.

#### *Les familles d'Armagnac et de Bourbon-Vendôme à Nogent*

Tandis qu'Alençon et Mortagne connaissaient des jours meilleurs sous l'action de Marguerite de Lorraine, puis de Marguerite d'Angoulême, la seigneurie de Nogent eut également son heure de renouveau par la présence des demoiselles d'Armagnac, dames de Nogent (selon l'usage du temps, on appelait demoiselle une dame de qualité).

Marguerite et Charlotte d'Armagnac, héritières de leur père, Jacques, duc de Nemours, décapité en place de Grève, ne purent jouir de leurs droits et récupérer la seigneurie de Nogent qu'après la grâce que Charles VIII leur accorda en 1491.

Une tradition ancienne leur attribue la restauration du château ; elles auraient fait construire à neuf le logis situé au-dessus du porche d'entrée où se voit, entre les deux tours à mâchicoulis, un médaillon Renaissance et les armoiries de la famille d'Armagnac, un écartelé à quatre lionceaux. L'escalier de cent cinquante-cinq marches, qui relie le château au quartier du Pâty, serait également leur œuvre. Les deux sœurs, mariées tardivement à des Rohan, moururent respectivement en 1503 et 1504. Le château passa alors à leur nièce, Marie de Luxembourg, veuve de François de Bourbon, duc de Vendôme. Cette nouvelle dame de Nogent fit son entrée le 26 mai 1516. Cette même année, sa belle-fille accouchait au château d'une petite Marguerite. La parturiente n'était autre que Françoise d'Alençon, épouse en secondes noces de Charles de Bourbon, duc de Vendôme.

La petite cour qui entourait les Vendôme eut une certaine influence sur le développement de la ville. C'est l'époque où se construisirent de nouveaux logis dans le goût du gothique finissant avec portes en accolades, croisées à meneaux de pierre, longs toits bordés de surmonts enrichis de chimères et lucarnes flamboyantes. L'hôtel de la Papotière, la maison qui lui fait face, les hôtels de Mauduison (détruit en 1980), de Méréglise, de Montgaudry dit de la Rose (détruit en 1870), sont en tous points comparables aux manoirs, y compris par la tour à pans coupés qui abrite l'escalier. Plus tard, l'art de la Renaissance s'affirme et produit des logis comme l'hôtel de l'Écu de Bretagne, et surtout la belle maison du Bailli, rue Saint-Laurent. Cette agréable demeure fut élevée en 1547 par Pierre Durant,

bailli de Saint-Denis, qui représente si bien la nouvelle société : brillant juriste, parlant et écrivant le grec et le latin, ami des Arts et des Lettres.

### *La nouvelle rédaction des coutumes*

Pierre Durant, comme le montrent les poésies grecques et latines imprimées en pièces liminaires des coutumes du Perche, est sans doute à l'origine de cette instruction royale. Le roi Henri II, soucieux de moderniser la justice, de la rendre plus rapide et de la rapprocher des justiciables (ambition toujours recherchée), avait créé, en 1551, de nouvelles cours : les présidiaux. Chartres et Alençon en avaient été pourvus. Le roi faisait également procéder, à travers tout le royaume, à la révision des coutumes, afin de les clarifier mais, disons-le aussi, de les unifier et de les aligner sur la coutume de Paris qui bénéficiait de l'expérience et de la sagesse des plus éminents juristes.

Si l'on en croit les instructions royales, des erreurs s'étaient glissées dans la rédaction de 1505. Les représentants des trois ordres, clergé, noblesse et tiers état, étaient convoqués exceptionnellement à Nogent-le-Rotrou pour le 20 juillet 1558, étant bien précisé que le choix de cette ville ne portait aucunement atteinte aux droits et prérogatives de Mortagne et de Bellême. Il est probable que la résidence à Nogent de Marie, duchesse douairière d'Estouteville, veuve de Jean de Bourbon-Vendôme, duc d'Enghien, ne fut pas étrangère à ce choix, non plus que les hautes relations de Pierre Durant au parlement de Paris. Le roi dépêcha trois commissaires parmi les plus réputés. Le jour dit, les représentants des trois ordres se réunirent dans la salle capitulaire du prieuré Saint-Denis. En fait, les plus hauts dignitaires, tels que le cardinal du Bellay, abbé de Thiron, le cardinal de Tournon, abbé de Saint-Laumer de

Blois, Jean Juvénal des Ursins, évêque de Tréguier, prieur de Saint-Denis de Nogent, et les évêques de Chartres, de Sées et du Mans, se firent représenter par des gens de robe, tout comme une partie des curés des cent cinquante paroisses du Perche, également convoqués.

La noblesse était représentée par les baillis, procureurs et autres officiers de justice des seigneuries. Les manants et habitants avaient également dépêché des gens de droit pour les représenter. Ce fut donc de fait une réunion de juristes. Le texte de la coutume fut remis en ordre, simplifié et rédigé dans un langage juridique plus clair. Les travaux de cette assemblée furent ressentis comme un grand événement qui consacrait l'identité du Perche. Le texte fut aussitôt imprimé à Paris. Il a connu huit éditions jusqu'à la Révolution. Ce code civil des Percherons est resté en application jusqu'aux lois intermédiaires qui précédèrent le Code civil napoléonien (1804), encore que les contrats passés avant 1792 fussent restés valables jusqu'à la mort des bénéficiaires. C'est ainsi qu'une de mes aïeules, simple bordagère à Masle, réclamait en 1821 l'exécution de son douaire selon la coutume du Perche.

La coutume fut le ciment qui a réuni tous les habitants sur un même mode de vie, ce qui ne fut pas sans entraîner un conditionnement des mentalités.

### *Rémy Belleau et le milieu littéraire nogentais*

#### Le poète de la Pléiade

Les poésies grecques et latines, publiées en tête de l'édition des coutumes du Perche, révèlent l'existence d'une vie littéraire active autour d'un cercle de notables nogentais. Ce sont les mêmes noms de famille, juges, avocats, procureurs, apothicaires, qui se retrouvent mêlés à

la vie intellectuelle. Le séjour au château des princes de Bourbon-Vendôme n'est certainement pas étranger à cette émulation dont François I<sup>er</sup>, le père des Lettres, donnait lui-même l'exemple.

Le plus illustre personnage de la Renaissance dont s'enorgueillit Nogent est le poète Rémy Belleau, l'un des sept de la Pléiade, le plus tendre et le plus créatif, adulé par ses frères en poésie :

*« Avril, l'honneur et des bois,  
Et des mois :  
Avril, la douce espérance  
Des fruits qui sous le coton  
Du bouton  
Nourrissent leur jeune enfance ».*

Rémy Belleau naquit dans une jolie maison de la rue de Rhône, s'ouvrait par un beau porche, à l'abri de la tour d'Ardenay (les bombardements de 1944 et l'incurie des édiles nous en ont privés). Au bout du jardin, coule la petite rivière chantée par le poète :

*« Petit Ronne argentin  
Qui flotte d'un pli serpent... ».*

Rémy Belleau fréquenta-t-il l'école des moines de Saint-Denis ? Quel protecteur le fit-il inscrire au collège de Coqueret, à Paris ? C'est l'époque où Charles de Ronsard, frère de Pierre, était prieur-doyen de Saint-Denis. N'est-ce pas ce dernier également qui nomma curé d'Unverre Clément Janequin qui avait composé la magnifique musique de la Bataille, en l'honneur de la victoire de Marignan ?

Belleau rencontra un maître en la personne de Jean Dorat, le principal du collège, et se prit d'une grande amitié pour quelques compagnons d'études. Ils s'appelèrent la Brigade, puis la Pléiade : Pierre de Ronsard, Joachim du

Bellay, Étienne Jodelle, Antoine de Baïf, Pontus de Thiard et Amadis Jamyn, auxquels s'adjoignit plus tard un Manceau, Jacques Pelletier.

Non seulement Ronsard, le gentilhomme vendômois, avait par son frère des attaches nogentaises, mais également Joachim du Bellay dont la famille faisait construire le château de Glatigny, à Souday, et Guillaume du Bellay le château de Courtalain, deux somptueuses résidences aux confins du Perche-Gouet.

Belleau retrouvait aussi à Paris le rejeton d'une famille nogentaise, Nicolas Denisot, qui s'était fait apprécier à la cour sous le nom de comte d'Alsinois (anagramme de Nicolas) ; il fut l'agent secret d'Henri II en Angleterre. Dès 1555, Rémy Belleau s'était fait un grand renom dans le monde des Lettres en faisant éditer *Les odes d'Anacréon téien, poète grec, traduites en français*.

#### Fêtes princières à Nogent

En juillet 1558, il revint à Nogent, accompagné de son ami Jean Dorat, tant au château qu'au logis de Pierre Durant, où étaient descendus les trois commissaires du roi. Il dut y avoir d'agréables soirées. Rémy Belleau y récita une œuvre délicate que tout Percheron devrait savoir par cœur :

« *O terre en qui j'ay pris naissance,  
Terre qui, ma première enfance,  
Alaitas de ton cher tétin,  
Mais hélas, qui ne me fus guère  
Ny mère nourrice ny mère, me traînant ailleurs le destin.*

« *Toutesfois je m'estime encore  
Heureux, que mon labeur t'honore,  
En te rendant comme je puis,  
Par une si basse écriture,  
Le paiement de la nourriture  
Qu'autrefois dedans toy j'ay pris.*

Au temps de la Renaissance

*« O terre trois fois généreuse,  
Terre gentille et bien heureuse  
D'escouter tant de doctes vois  
Qui chantent l'honneur de ta gloire,  
Et sur le marbre de mémoire  
En gravent tes premières lois.*

---

*« Mais aussy tost que Calliope  
Eut amené sa belle troppe  
Dans Nogent, et que souz le bruit  
Du petit Ronne qui murmure  
Eut ballé dessus la verdure  
De nos bords, aux rais de la nuict.*

*« Lors, Nogent se fit la montagne  
De Parnasse, et non pas Mortagne  
Ny Bellesme, qui n'ont en soy  
L'honneur d'avoir reçu les Muses,  
Ny tant de coustumes confuses  
Rangé sous l'ordre de la Loy ».*

Comme les poètes n'ont jamais vécu de l'air du temps, Rémy Belleau avait été présenté au cardinal de Lorraine et s'était engagé au service de son frère René, marquis d'Elbeuf, qui l'entraîna dans une éphémère expédition militaire à Naples.

Précepteur des enfants du marquis d'Elbeuf, il dut aller vivre à Joinville, dans le superbe château qui venait d'être construit (il est en cours de restauration). Il y vécut des jours heureux qui lui inspirèrent *La Bergerie* (publiée en 1572). Au cours d'un de ses séjours, en 1563, Belleau tomba malade et faillit mourir.

Mais il se remit et reprit ses travaux poétiques. Belleau est toujours célébré comme le plus fidèle des amis, fidélité parfois difficile. En 1560, il avait dédié au prince de Condé

trois pièces de vers : *L'innocence prisonnière*, *L'innocence triomphante* et *La vérité fugitive*. Après que Condé eut été mis en prison à la suite de la conjuration d'Amboise, Belleau dut taire cette dédicace et, par la suite, étant au service des Guise, dut même édulcorer son œuvre au point de la dénaturer. Servitude de poète courtisan !

Le prince de Condé s'était remarié en 1565 à Françoise d'Orléans-Longueville. L'année 1566 avait été faste pour M. le Prince. La trêve entre catholiques et protestants était respectée. Par lettres patentes du 15 octobre, le roi Charles IX, satisfait, avait élevé la terre de Nogent (dont le statut de baronnie était parfois contesté) en duché-pairie sous le nom d'Enghien-le-François, mais on écrivait plutôt *Anguin*. Il est difficile de changer les habitudes des habitants qui continuèrent de parler de Nogent-le-Rotrou. Enfin, autre heureux événement, la toute nouvelle duchesse d'Enghien accouchait d'un fils, au château de Nogent, le 3 novembre 1566. Le nouveau-né fut prénommé Charles, en l'honneur du roi, et titré comte de Soissons. Ses parents décidèrent que l'enfant serait baptisé dans la religion catholique. Le baptême eut lieu à l'église Notre-Dame du Marais, en juillet 1567. Ce furent de grandes fêtes comme les princes les aimaient à cette époque. Belleau vint en compagnie de Pierre de Ronsard et d'Étienne Jodelle. Un humaniste de leurs amis, Florent Chrestien, officier du roi à Orléans, avait écrit spécialement une pièce de théâtre *Le jugement de Pâris*. Tous les hôtes du château jouèrent un rôle, la duchesse d'Estouteville interprétant Vénus. Fêtes aux lendemains tragiques, de par la reprise des hostilités.

### La mort du poète

Rémy Belleau revint à Nogent en 1572 pour être parrain, compère de Marthe Durant, fille du bailli de Saint-Denis, la marraine. Belleau avait un pied-à-terre à Paris, dans une dépendance de l'hôtel d'Elbeuf. Tombé malade, il fit son

testament déclarant mourir dans la religion catholique. Il rendit l'âme le 6 mars 1577. Ses amis, Ronsard, Baïf, Jamyn et Philippe Desportes (abbé de Thiron), le portèrent pour l'inhumer, selon ses dernières volontés, dans la chapelle du couvent des Grands Augustins, à Paris. Ronsard rendit un hommage particulier à Belleau en faisant graver ces vers sur son tombeau :

*« Ne taillez, mains industrieuses,  
Des pierres pour couvrir Belleau,  
Lui-même a basti son tombeau  
Dedans ses Pierres Précieuses ».*

### Les NoëlS perchérons

Un autre Nogentais avait réussi à Paris, Gérard Denisot, petit-fils d'Hélène Durant et cousin germain de Nicolas, le comte d'Alsinois. Il était de deux ans l'aîné de Rémy Belleau. Il ne tarda pas à se lier avec les milieux littéraires, fréquentant Pierre de Ronsard et Joachim du Bellay. Gérard Denisot entreprit des études de médecine. Il devait, sur la fin de sa carrière, devenir doyen de la faculté de médecine de Paris. Denisot gardait le contact avec Nogent et c'est tout naturellement qu'il fut invité à la rédaction des coutumes, événement pour lequel il rédigea une élégie en grec.

Autre personnage révélé par l'édition des coutumes, Nicolas Goulet, procureur fiscal de Nogent, « *versé aux bonnes lettres et en notre jurisprudence* ». L'épigramme latine qu'il composa figure en bonne place.

Il faudrait encore citer bien d'autres Nogentais qui s'illustrèrent dans les Lettres : Florent Goulet, Florent Pesseau qui semble l'auteur d'un magnifique manuscrit intitulé *NoëlS perchérons*, conservé à la Bibliothèque nationale. Un autre manuscrit sur le même thème, conservé à Oxford, semble émaner de Gabriel Hubert, apothicaire à Nogent. Deux autres manuscrits, l'un conservé à

Saint-Calais, l'autre dans une collection privée, font montre de délicates compositions poétiques pastorales et champêtres. Ces manuscrits, calligraphiés et enluminés attestent du haut niveau intellectuel et artistique atteint par le milieu nogentais :

*« Tout aussy tost que Dieu fut né  
L'ange du ciel print sa volée  
Pour icelle nativité.  
Aux pastoureaux de la contrée  
Doulcement leur vint prononcer  
Qu'ilz allassent par compagnie  
Voir le Sauveur qui est né.*

*« Les pastoureaux de Souancé  
Bientost en scurent les nouvelles ;  
Ceux de Champrond ont appelé,  
De Pierrefixte aussy Brunelles  
Une compagnie sy très belle  
Jésus Christ vinrent adorer.  
Les moines d'Arcisses appellent  
Pour les venir accompagner ».*

On pourrait faire encore état de Françoise, parente de Gabriel Hubert, qui avait épousé le Fertois Robert Garnier, lieutenant général criminel au siège présidial du Maine. Robert Garnier était un ami de Rémy Belleau qui lui a dédié plusieurs odes, mais qui demeure avant tout le premier de nos poètes tragiques français annonçant le grand théâtre classique.

## Les guerres de Religion

Il est difficile de connaître l'ampleur du mouvement protestant dans le Perche. Les historiens ont souligné

l'influence que Marguerite de Navarre avait exercée dans ses états pour favoriser la nouvelle religion. En fait, Marguerite de Navarre a pratiqué une politique de tolérance qui n'était pas du tout comprise de ses contemporains ; ouverte aux idées de la Réforme, elle est morte néanmoins dans la religion catholique, à une date où l'on n'était pas encore obligé de choisir son camp (1549).

Le premier témoignage de l'existence de protestants est révélé dans le *Livre des habitants de Genève* où venaient s'inscrire les nouveaux arrivants, chassés de leur foyer par la persécution. Dès 1550, se présentaient quelques habitants en provenance de Longny, suivis par ceux de Mortagne et Beaumont. Il est admis que la doctrine protestante s'était diffusée en premier lieu dans les classes favorisées, or, dans le *Livre de Genève*, ce sont des gens du peuple, exerçant des *métiers mécaniques*, qui se présentent : un cardeur de laine, un passementier, un boulanger. En 1561, était fondée la première église réformée à Bellême, qui aurait ses propres registres de baptême.

### *Mortagne assiégée par Coligny*

C'est en 1562 qu'éclatèrent les premières violences dans le Perche. Elles choquèrent beaucoup par les cruautés exercées envers les personnes et les profanations commises dans les églises. Les huguenots avaient constitué une troupe de douze à quinze mille hommes, renforcée de reîtres allemands et d'hommes de main encadrés par des nobles du Perche, sous le commandement général du fameux amiral Gaspard de Coligny.

Trois mille reîtres attaquèrent l'abbaye de Thiron, le 19 mars 1562, massacrant trois religieux qui défendaient la porterie et faisant camper leurs chevaux dans l'abbatiale. Ils pillèrent les vases sacrés, dévastèrent les autels, brisant le crucifix et la statue de la Sainte-Trinité du maître-autel. Ils

tirèrent à coups de fusil dans les vitraux du chœur, les faisant voler en éclats. Les religieux avaient muré le trésor près du chapitre mais les soldats découvrirent la feinte et s'emparèrent des calices d'or et d'argent, des ciboires, des burettes, des ostensoirs, des encensoirs, des ornements garnis de pierres précieuses, des reliques de saint Agapet, de saint Vincent et de plusieurs châsses en argent, une croix de vermeil massif et autres beaux objets, le tout estimé à trois mille livres.

Mais le pillage s'étendit à tout le mobilier du monastère, à la ferme, aux animaux et au cellier où ils burent et emportèrent vingt-cinq poinçons de vin et quarante de cidre. Le monastère ne put se remettre de cette quasi-destruction. L'abbé commendataire, le cardinal de Ferrare, tenta de réparer ce désastre par des dons, puis se démit de l'abbaye. Mais dans le même temps, une partie des protestants avait gagné le nord du Perche.

Ils vinrent mettre le siège devant Mortagne. La ville fut prise et rançonnée. Pendant le carême de 1562, la riche collégiale de Toussaint fut saccagée, les autels et les statues renversés, le jubé brisé et les ornements d'or, offerts par Marie d'Armagnac, furent emportés et finalement rendus, moyennant une rançon de mille livres. Le couvent de Saint-Éloi, hors les murs, fut également dévasté. Le capitaine des catholiques mortagnais, un certain Étienne Chauvin, fut pris et pendu mais quand la corde fut coupée pour rendre le corps à ses parents suppliants, les médecins le rendirent à la vie ! Les huguenots se portèrent également au Val-Dieu dont tous les chartreux s'étaient cachés dans les bois et les souterrains. Il ne restait dans les bâtiments qu'un vieux moine de quatre-vingt-dix ans qui fut traîné dehors et tué tandis que toutes les richesses du monastère étaient emportées par les soldats et des gens du pays qui s'étaient joints à eux.

### La collégiale Saint-Léonard détruite

En juillet 1562, ce fut au tour de Bellême de subir les outrages de la guerre civile. Le vieux château pris, la troupe s'attaqua à la collégiale Saint-Léonard qui fut totalement dévastée. Les tombes furent profanées pour y rechercher les bijoux, les corps jetés aux flammes, ainsi que les ornements et le mobilier. Les huguenots ne respectèrent pas même les châsses contenant les précieuses reliques de saint Léonard données par le fondateur Guillaume de Bellême. Ils se retirèrent en emportant l'argenterie, les vases sacrés et même les cloches qu'ils avaient brisées. La collégiale Saint-Léonard ne fut jamais relevée après ce pillage.

Cette même année 1562, en octobre, Antoine de Bourbon fut tué au siège de Rouen où il était accompagné d'un certain nombre de nobles du Perche. En décembre, son frère Henri, prince de Condé, qui avait hérité de la seigneurie de Nogent, fut accroché par les troupes royales conduites par le connétable de Montmorency. La bataille rangée qui se livra à Marville-Moutiers-Brûlé a retenu le nom de bataille de Dreux.

### La collégiale Saint-Jean incendiée

Les fêtes données à l'occasion du baptême catholique du fils du prince de Condé connurent de sanglants lendemains, car le prince prit la tête du parti protestant, ne laissant au château de Nogent qu'une petite garnison huguenote. Condé tenta de s'emparer de Chartres mais la ville épiscopale résista. Après deux mois de siège, les troupes protestantes se dispersèrent et refluèrent sur Nogent où elles mirent le feu à la collégiale Saint-Jean (18 mars 1568) sans que la garnison du château ne s'opposât à ce pillage. Les Nogentais, inquiets de la situation, s'abouchèrent avec un chef catholique normand, du nom de Rabodanges, qui

traînait à sa suite quelques canons. Les défenseurs du château prirent peur et Rabodanges enleva la place, pendit la garnison et se proclama gouverneur. Le curé des Étilleux, Bouilly, reprit en main la défense et ordonna de maintenir levé le grand pont-levis. Il demanda aux Nogentais d'acheter le départ des reîtres allemands qui rôdaient alentour. Le prince de Condé ne devait jamais revoir Nogent car il fut tué à la bataille de Jarnac, le 13 mars 1569.

Soucieuse du rapprochement des catholiques et des protestants, la reine Catherine de Médicis arrangea le mariage de sa fille Marguerite avec son cousin Henri de Bourbon, roi de Navarre, et l'on sait que la nuit des noces fut ensanglantée par le massacre de la Saint Barthélemy, le 24 août 1572. La nouvelle s'en répandit rapidement dans les provinces et déclencha les mêmes excès. Ainsi, Jacques Courtin, bailli du Perche, et François de La Martellière, son lieutenant général, « *moururent par la violence de leurs ennemis sous le prétexte de ce qui se passa à la journée de Saint Barthélemy* ».

### *François de Valois, duc d'Alençon comte du Perche*

Le roi François II, par un acte en date du 20 décembre 1559, avait disposé en faveur de sa mère, Catherine de Médicis, des duché d'Alençon et comté du Perche. On trouve qu'effectivement la reine mère se fit rendre hommage par ses vassaux du Perche au cours des années 1563 et 1564. Le frère et successeur de François II, Charles IX, demanda à sa mère de délaissier ces deux grands fiefs de la Couronne pour constituer un apanage en faveur de son plus jeune frère François-Hercule (8 février 1567).

Le nouveau duc d'Alençon n'est pas un personnage très apprécié. Il a laissé une réputation sulfureuse, éternel mécontent, dépensier et oisif. Il est entré dans toutes les

intrigues et il était toujours prêt à prendre la tête des révoltes, tant du côté catholique que protestant. Sa mère rêvait de lui faire épouser la reine Elisabeth I<sup>ère</sup> d'Angleterre, mais cette dernière, peu empressée, avait mis pour condition que le duc délivrât de l'occupation espagnole le port d'Anvers, « *ce canon braqué contre l'Angleterre* ». Alençon semble avoir voulu relever le défi, et il est curieux de noter que le Perche fut impliqué dans cette affaire. En effet, le duc fit couper ses bois des forêts de Réno et de Bellême pour se procurer des subsides, faire forger des armes et recruter des gentilshommes percherons pour les conduire guerroyer aux Pays-Bas espagnols sous la bannière orange de Guillaume de Nassau. Catherine n'était pas mécontente de voir Alençon s'éloigner de la cour après le scandale qu'avait causé la bataille rangée opposant les mignons d'Alençon à ceux de son frère Henri III, successeur de Charles IX en 1574.

Alençon se lança dans une politique souveraine pour son propre compte : les Flamands, rendus méfiants par le mauvais comportement des troupes françaises, refusèrent d'ouvrir les portes d'Anvers (1583). L'expédition tourna mal et ce fut la déroute totale pour la petite armée ducale qui fut décimée. Alençon, déconsidéré, passa néanmoins en Angleterre dont il revint miné par la tuberculose et sans doute la syphilis ; il mourut le 10 juin 1584 sans jamais avoir été marié. Le comté du Perche, une nouvelle fois, fit retour à la Couronne.

### *Les guerres de la Ligue*

Par la mort du duc d'Alençon, le roi de Navarre, Henri de Bourbon, petit-fils de la duchesse Marguerite, devenait l'héritier légitime du royaume de France, ce que les catholiques pouvaient difficilement admettre. Henri était retourné à la religion réformée. Il avait autour de lui ses

partisans et comptait, dans ses fidèles soutiens, son cousin germain, le prince de Condé, seigneur de Nogent, ainsi que le plus jeune frère de celui-ci, le comte de Soissons. Pour faire face, les catholiques se regroupèrent en un mouvement armé, la Ligue, dont les princes de Lorraine de la famille des Guise prirent la tête. Le troisième frère, titré duc de Mayenne, s'appuyant sur le roi d'Espagne, ouvrit les hostilités contre les partisans d'Henri III et d'Henri de Navarre, désignés sous le nom de Royaux : « *peu de noblesse du Perche avait le cœur espagnol, la plus grande partie était dans l'armée du roi* ».

En mai 1585, le duc de Mayenne se présenta sous les murs de Mortagne. La ville préféra se soumettre pour éviter l'assaut et le pillage. Mayenne laissa une garnison sous les ordres du sire de Pescheray. Les Royaux reprirent la ville le 24 juillet suivant, mais Pescheray ayant levé des renforts rentra pour livrer une bataille de rue contre le sire de La Frette. Ayant eu le bras emporté par une arquebusade, Pescheray battit en retraite et se retira à Bellême laissant cinquante morts sur le pavé. Henri III ne craignit pas de faire assassiner au château de Blois le duc de Guise et son frère le cardinal (23-24 décembre 1588).

Mayenne fortifia Le Mans, puis avec une troupe, moitié française moitié albanaise, marcha vers Chartres passant par Le Theil et Authon. Le comte de Soissons, l'ayant appris, se mit à la tête de la noblesse du Perche et surprit à La Croix-du-Perche les troupes de Mayenne qui furent taillées en pièces. Leur chef, Falandre, fut blessé, les armes et les bagages saisis. Cette victoire eut un certain retentissement et fut représentée, aux frais des moines de Thiron, sur les murs de l'église de La Croix-du-Perche. Cette peinture est-elle encore sous le badigeon ? Soissons était allé fêter sa victoire auprès d'Henri III lorsque le roi fut assassiné à Saint-Cloud (1<sup>er</sup> août 1589).

L'avènement d'Henri IV attisa la guerre civile, les catholiques les plus fanatiques ne voulant accepter un roi protestant. Mortagne passe pour avoir changé vingt-deux fois de mains, entre 1589 et 1593. Les vieilles murailles de la ville, insuffisantes et en mauvais état, ne pouvaient défendre efficacement la place. C'est l'époque où fut surélevé le rempart qui borde encore la rue de Paris et un bastion neuf fut construit au nord, du côté du chemin des Mitardières.

Le 16 juin 1592, le baron de Médavy, gouverneur du Perche pour la Ligue, investit Mortagne à la tête de mille six cents hommes d'armes. Le 12 juillet 1593, une troupe de ligueurs, deux cent cinquante cavaliers et deux cents hommes de pied, ayant à leur tête Jacques des Moutis de La Morandière, lieutenant de Médavy, envahirent la ville. Après avoir pillé quelques maisons, La Morandière se retira. Pierre de Fontenay, qui avait été nommé gouverneur du Perche par le roi Henri IV, aidé de son frère Anselme, sire de Soizay, et de ses neveux, prit la défense de la place.

Un riche Mortagnais, Rodolphe Faguet, gouverneur de la ville pour le roi, se barricada dans l'église Notre-Dame avec vingt-huit bourgeois, parmi ses compatriotes. Les ligueurs donnèrent l'assaut par deux fois sur la face sud de l'édifice, mais les assiégés réussirent à les repousser en renversant les échelles. Ayant reçu des renforts de Bellême, les assaillants pénétrèrent dans l'église. Faguet et les siens se retranchèrent dans la tour qui donnait accès aux combles. Les ligueurs tirèrent vingt-deux coups de canons qui firent voler en éclats les vitraux. Médavy ordonna d'allumer de grands feux de paille, dans le bas de l'église, pour contraindre les Royaux à se rendre. Mais ceux-ci, après avoir percé les voûtes, tirèrent sur les soldats éclairés comme des cibles par les lueurs de l'incendie. Médavy donna le signal de la retraite.

Ces faits se déroulèrent le 16 juillet 1593. Quelques jours plus tard, le 25, Henri IV signait son abjuration. En rentrant dans le giron de l'Église romaine, le roi mettait fin aux querelles religieuses qui entretenaient la guerre civile depuis trente ans. Le roi, ne pouvant entrer dans Reims tenue par les ligueurs, vint se faire sacrer à Chartres. Son cousin, le comte de Soissons, entouré de nombreux gentilshommes percherons, assistait en bonne place à la cérémonie.

Par l'édit de Nantes, Henri IV garantissait la liberté du culte. Les églises de Bellême et de Montgoubert gardèrent un noyau de fidèles parmi les hobereaux protestants. L'Église réformée d'Authon desservait différents lieux de culte établis dans les manoirs des environs comme Boislandry, la Forçonnerie, la Chauverie, les Cailleaux, ou Champs, près Montmirail. Le prêche se serait tenu à Authon dans la maison fortifiée de François de Robethon, médecin de la reine Marguerite de Valois. La porte est toujours ornée de sa devise :

SICVT ROSA INTER SPINAS  
SIC. IVSTVS INTER IMPIOS  
VIRTVS DONEC PETITVR VINCIT 1616.

*« Comme la rose parmi les épines,  
comme le juste parmi les impies,  
la vertu, tant qu'on la sollicite, vainc ».*

On ne sait à quel moment le roi Henri IV vint à Mortagne ; a-t-il vraiment séjourné dans la belle maison Renaissance qui garde encore son nom ?

Nogent, purgatoire des amoureux

Les relations entre le roi Henri IV et son cousin germain, le comte de Soissons, s'étaient gâtées car Soissons s'était mis dans la tête d'épouser Catherine, la sœur du roi. Soissons n'avait pas hésité à quitter l'armée pour aller

rejoindre la belle au château de Pau. Laissons la parole à Jean-Pierre Babelon qui a relaté cet épisode dans son *Henri IV* : « *La nouvelle de l'arrivée du beau comte n'est pas longue à parvenir aux oreilles du roi. Sa fureur éclate avec une violence extrême, comme on en connaît trois ou quatre occasions dans sa vie. Ce mariage, qu'il a été le premier à imaginer, lui est en effet devenu un objet d'horreur. On peut y déceler deux raisons. En premier lieu, une antipathie fondamentale contre son cousin, contre sa belle taille, son élégance, ses succès, qui se double d'une jalousie d'hommes de guerre et d'une méfiance pour ses agissements politiques* ».

Henri IV réservera à sa sœur un mariage pour raison d'État avec un prince lorrain (1599). Chaque fois que Soissons était mal en cour, il fut contraint de se retirer à Nogent, ce qui faisait dire à Agrippa d'Aubigné que c'était le purgatoire du comte de Soissons.

Il est encore permis de comparer la ressemblance d'Henri IV et de Soissons : il suffit de bien observer le groupe de la Nativité en terre cuite conservé dans l'église Notre-Dame de Nogent. Parmi les personnages se pressant autour de l'Enfant Jésus, l'un des rois mages couronné est représenté sous les traits du comte, tandis que le roi David, tenant la lyre, n'est autre que le roi Henri IV. La comtesse de Soissons, dame de Nogent, Anne de Montafié, est représentée sous les traits de la Vierge.

Un seigneur de la guerre, Pierre de Fontenay

Parmi les hommes qui se distinguèrent pendant les guerres de la Ligue, il faut faire place à Pierre de Fontenay, connu de son temps sous le nom de sire de la Reynière (du nom d'une terre familiale en Saint-Cyr-la-Rosière). Fontenay prit la tête d'une troupe de cheveu-légers et d'arquebusiers à cheval qu'il mit au service du nouveau roi Henri IV. Il

était à la bataille d'Ivry, là où le roi se fit reconnaître à son fameux panache blanc (14 mars 1590). La victoire valut à notre gentilhomme percheron d'être reconnu capitaine de cent hommes d'ordonnance comme il est encore gravé sur la grosse cloche de Saint-Cyr-la-Rosière, nommée Gauburge. Fontenay entraîna ses frères et ses neveux. Anselme, seigneur de Soizay, fut le premier à lever une carte de la province du Perche dont les données ont été reprises dans les cartes de Mercator et de Tassin. Fontenay participa au siège de La Ferté-Bernard, tenu par le prince Comnène pour le compte des Guise. Quand la ville fut livrée au pillage, Fontenay repartit avec un riche butin, notamment d'importantes pièces de toile ; nous le savons par la lettre que la reine douairière, Louise de Vaudémont, adressa à Fontenay afin d'obtenir que ces pièces soient restituées aux tissandiers.

Il s'était également emparé du prieuré de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême qu'il refusait de restituer à son titulaire, l'abbé d'Ossat, prieur commendataire, pour lors en mission à Rome, chargé des délicates négociations de l'absolution du roi et de l'annulation de son mariage avec Marguerite de Valois. Le futur cardinal se plaignait de cette situation dans sa correspondance diplomatique au roi. Mais Fontenay ne lâchait pas sa prise pour autant.

La paix revenue, ayant fortune faite, Pierre de Fontenay fit élever tout de neuf le manoir de l'Angenardière dont nous avons évoqué l'architecture. Autre symbole de sa réussite, Fontenay avait tenu à acquérir la puissante seigneurie de Courboyer comme pour se rattacher aux plus anciennes maisons du Perche. Plusieurs lettres personnelles d'Henri IV à La Reynière ont été publiées : dans celle du 8 novembre 1599, où le roi lui fait part de sa nomination comme gouverneur de Bellême, il lui est accordé, en signe de reconnaissance, le droit de chasser à l'arquebuse avec deux des siens « *aux loups, regnards, blereaux, oyseaux de*

*rivière, d'aulnaux, bizets et autres gibiers non défendus par les ordonnances* ». Il y avait déjà des protections de la faune, mais c'était pour réserver certaines chasses à quelques privilégiés ! Nommé gouverneur des villes et pays du Perche en 1609, Pierre de Fontenay mourut à Bellême et fut inhumé le 18 mai 1610, quatre jours après l'assassinat du roi Henri IV qu'il avait si longtemps et si loyalement servi.

Pierre de Fontenay semble avoir eu le souci de passer à la postérité ou sa descendance y a pensé pour lui : dans le bas-côté sud de l'église de Préaux, un portrait, dessiné avec en arrière-plan une vue de Bellême, paraît bien être celui du donateur ; à Saint-Cyr-la-Rosière, outre la cloche dont il avait été le parrain, est accrochée une peinture, jadis dans la chapelle basse du clocher de Sainte-Gauburge, représentant le *Martyre de saint Sébastien* dont les cavaliers pourraient bien représenter Pierre de Fontenay et sa troupe en armes ; dans l'église Saint-Sauveur de Bellême était en place jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle un tableau votif représentant Pierre de Fontenay en armure, à genoux, mains jointes, accueilli par saint Pierre qui le présente au Christ en personne. Plus étonnant encore, Fontenay avait fait pendre à la voûte de cette même église un drapeau pris aux ligueurs en 1593. Cette oriflamme est composée de quatre carrés de soie dont deux ondées alternées. Cette relique vient d'être classée au titre des Monuments historiques.



## Chapitre XI

# Le Perche, province du royaume

### L'administration royale

Au XV<sup>e</sup> siècle, étaient apparus de grands gouvernements militaires confiés aux membres de la famille royale et aux plus hauts dignitaires. Ces gouvernements correspondaient à ce qui est plus communément désigné, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, du nom de province. Le Perche eut ses gouverneurs, mais à partir de Louis XIII, Maine et Perche ne formèrent qu'un seul et même gouvernement. C'est ce qui explique que sur les cartes des provinces de France, le Perche ne figure que rarement individualisé mais se voit joint au Maine (notons qu'il n'est jamais joint à la Normandie). Le rôle de gouverneur était devenu purement honorifique, toutefois, c'est dans ce cadre que se faisaient les convocations du ban et de l'arrière-ban de l'armée royale.

Il est temps de revenir à ce que furent les structures administratives du Perche, qui connurent peu d'évolution dans les deux derniers siècles de la monarchie. Les institutions administratives avaient été créées au fur et à mesure des besoins : elles s'étaient souvent « empilées » les unes sur les autres sans qu'on ait toujours eu souci de supprimer

celles qui perdaient leur raison d'être (notre époque connaît le même phénomène !). Beaucoup de situations étaient réglées par l'usage, sans qu'aucun texte ne fixât la règle qu'avait imposée la tradition. Il en était ainsi de l'étendue des juridictions : un certain flou, variant au cours des âges, régnait sur leurs limites.

### *La capitale du Perche*

La notion de ville capitale était assez étrangère aux hommes d'Ancien Régime : ne voyait-on pas Rouen et Caen se partager les institutions de la Normandie ? Rouen, capitale historique, avait laissé échapper la chambre des comptes et l'université. De même Rennes et Nantes, Toulouse et Montpellier se disputaient la suprématie.

Bellême et Mortagne revendiquaient le titre de capitale. Paradoxalement, Nogent, qui était la ville la plus active, était hors jeu parce que sa châellenie avait été distraite du comté du Perche par Saint Louis et avait suivi une destinée particulière. En revanche, la ville de Bellême avait bénéficié de la décision de Saint Louis de fixer au château le lieu où le roi recevait les foi et hommage de tous les fiefs du Perche, et il avait en outre doté la ville d'un bailliage. Quand toutes les obligations féodales furent devenues purement formelles et réduites à des échanges d'actes notariés, le prestige de Bellême s'en trouva affecté. Dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la prééminence du siège de Mortagne s'est affirmée : la ville avait obtenu en 1572 le siège d'une circonscription financière, *l'élection*, ayant juridiction sur presque tout le Perche ; les officiers du roi y avaient établi leur résidence et formaient une bourgeoisie puissante, fière de ses prérogatives. Un arrêt du Conseil d'État du roi, en date du 14 avril 1610, maintenait les procureurs du roi au siège de Mortagne et interdisait à ceux de Bellême de se prévaloir de la prééminence.

### *Les premiers historiens du Perche*

La querelle à propos de la capitale, poétiquement évoquée par Rémy Belleau et toujours vivante à l'aube du troisième millénaire, a été agitée par les trois plus anciens historiens du Perche ayant travaillé dans la décennie 1610-1620, dont il est temps de parler. Tous trois étaient issus de familles de judicature, attachées à leurs prérogatives et animées d'un véritable patriotisme percheron. Tous trois méritent notre reconnaissance par l'originalité de leurs écrits. René Courtin, conseiller et avocat du roi au siège de Bellême, a laissé une *Histoire du Perche* sous la forme d'une narration chronologique écrite dans un langage pittoresque où se mêlent des réflexions sur les événements qu'il a vécus. Léonard Bart, sieur des Boulais, cousin du précédent, greffier en l'élection de Mortagne, a laissé un *Recueil des antiquitez du Perche...* qui comporte une description physique et administrative du pays. Ces deux ouvrages sont restés manuscrits et n'ont longtemps été connus que par des copies, à la différence de Gilles Bry, sieur de la Clergerie, ancien bailli de Saint-Denis de Nogent, avocat au parlement de Paris, qui put faire imprimer ses recherches. L'*Histoire des pays et comté du Perche et duché d'Alençon...* a été publiée en 1620, suivie l'année suivante d'*Additions...* Cette œuvre historique reste capitale, car Bry a cité ses sources puisées dans les chartes en latin des monastères, les registres de l'administration ou les historiens qu'il a consultés. Cette publication a été de la plus haute importance pour faire prendre conscience que le Perche avait sa propre histoire, à l'égal des grandes provinces.

### *Les officiers du roi*

Après avoir établi la vénalité des charges, la monarchie a multiplié les offices de conseillers, d'avocats, de procureurs,

comme de greffiers, huissiers, sergents. Tout l'honneur était de servir le roi et de ce service naissaient les honneurs : la considération sociale l'emportait sur la fortune ; il n'était pas rare de voir dans une même famille certains membres acheter des charges tandis que d'autres poursuivaient la pratique du commerce ou des arts mécaniques (comme l'on désignait alors certaines formes d'artisanat ou de petite industrie). L'aspiration suprême était de pouvoir acheter une charge de conseiller du roi, maison couronne de France, qui conférait la noblesse personnelle et, après vingt ans d'exercice, ou la mort en charge, étendait ce privilège à toute la descendance. L'anoblissement était le couronnement des ambitions de tout bourgeois : il donnait accès aux postes les plus élevés de l'armée, aux hautes charges de l'État ; il dispensait de certains impôts, notamment de la taille, de la corvée royale et de certaines servitudes comme le guet, les péages ou l'obligation de logement des gens de guerre. Comme les apparences tenaient une grande place, on voit tous ces bourgeois accoler à leur patronyme le nom d'une terre dont ils étaient propriétaires à la campagne, un ancien fief étant évidemment le plus recherché.

### *Les institutions civiles*

Quelles étaient donc ces institutions qui faisaient de Mortagne la principale ville de juridiction du Perche ? Elles ont nom bailliage, vicomté, officialité, prévôté, maréchaussée, élection, recette des tailles, des domaines, maîtrise des Eaux et Forêts, grenier à sel.

À l'origine circonscription administrative, judiciaire et financière, le bailliage du Perche n'a jamais été qu'une circonscription où le roi agissait en qualité de successeur des comtes du Perche. Les appels à la justice royale devaient être portés à Paris. Le bailliage, qui demeure jusqu'à la

Révolution tribunal civil, correctionnel et criminel, gardait des compétences étendues. Le bailliage avait à sa tête le grand bailli d'épée mais cette fonction était devenue purement honorifique. La présidence effective des audiences revenait au bailli du Perche assisté de lieutenants généraux et particuliers et de procureurs. Ce tribunal jugeait en grande instance et recevait les appels des justices seigneuriales. Bellême disposait d'un bailliage secondaire, avec un lieutenant général. Toutefois, pour les affaires n'excédant pas 500 livres, depuis 1561, les appels n'étaient plus portés directement au parlement de Paris mais ramenés au siège présidial de Chartres. Quant au Perche-Gouet, chaque baronnie disposait d'un bailliage. Les appels étaient portés au bailliage royal de Janville.

La vicomté du Perche était le tribunal de première instance pour les affaires mineures n'excédant pas 500 livres ; les cas de *mutilations* (coups et blessures) ne relevaient pas non plus de sa compétence. Les appels étaient portés directement au parlement de Paris. Le vicomte était assisté d'un lieutenant général et d'un lieutenant particulier. La vicomté fut supprimée et réunie au bailliage par un édit royal du 7 septembre 1742.

La prévôté du Perche se chargeait de tâches de police. On désignait sous le nom de maréchaussée du Perche, non pas un corps de gendarmes, mais un tribunal assimilable à un jury qui ne traitait que des affaires d'honneur entre gentilshommes ; seule la noblesse pouvait y recourir. Les appels étaient portés à la *Table de marbre* où siégeaient les maréchaux de France : c'était une procédure d'exception.

La maîtrise des Eaux et Forêts gérait tous les bois appartenant à la Couronne ; le grand maître s'occupait des coupes et aménagements, en application de véritables plans de gestion appelés *réformations*. Le Perche connut deux importantes réformations : la première, en décembre 1560,

conduite par Louis Petit, commissaire du roi ; la seconde, en décembre 1665, sous la direction de l'intendant Barillon d'Amoncourt. Cette dernière a donné lieu à un levé de plans dont un magnifique recueil, exécuté à l'aquarelle sur vélin, est entré à la Bibliothèque nationale en 1983. Depuis *l'Ordonnance sur le fait des Eaux et Forêts* de 1669, dite *Ordonnance de Colbert*, le grand maître avait un droit de regard sur les forêts ecclésiastiques et même sur les bois privés ; ce texte demeure aujourd'hui le texte de référence pour la gestion de l'Office national des Forêts (ONF). Une maîtrise des Eaux et Forêts était également établie à Bellême ; la mairie actuelle est installée dans l'audience et le bureau du maire dans la salle du tribunal qui jugeait des délits commis dans la juridiction.

L'administration civile avait échappé aux baillis qui, au cours du XV<sup>e</sup> siècle, avaient vu leur rôle cantonné au domaine judiciaire. Lorsque le roi avait eu besoin de subsides extraordinaires pour faire face aux dépenses des guerres, il avait fait lever les impositions par un notable élu parmi ses compatriotes pour être garant de la rentrée des finances. D'où le nom d'*élu* donné à ces administrateurs dont la circonscription, administrative et financière, était l'élection. La plus ancienne circonscription du Perche était l'élection de Longny qui s'étendait jusqu'à Nogent, L'Hermitière, Saint-Cyr-la-Rosière..., ce qui correspondait vraisemblablement aux premiers territoires reconquis sur les Anglais à la fin de la guerre de Cent Ans. En août 1572, Charles IX créa l'élection de Mortagne à laquelle fut réunie l'élection de Longny en 1685. L'élection de Mortagne regroupait 148 paroisses du comté du Perche y compris Bellême et Nogent, ainsi que les paroisses mixtes du Maine. Faisaient exception les paroisses de Condé, Marolles, Montlondon, Montigny... qui étaient rattachées à Chartres. Tout le Perche-Gouet faisait partie de l'élection de Châteaudun, généralité d'Orléans.

Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, il était apparu d'autres circonscriptions financières, plus vastes, confiées à un général des finances, d'où leur nom de généralités. Au cours des deux derniers siècles de la monarchie, la généralité est devenue le cadre essentiel de l'administration civile (la France de 1789 comptait 36 généralités). Chacune était dirigée par un intendant de police, justice et finances, haut fonctionnaire, responsable de l'exécution des décisions royales dans la province. C'est en mai 1636 qu'un intendant fut envoyé à Alençon. « *Le roi devant supporter des dépenses extraordinaires pour l'entretien de plusieurs armées [les armées espagnoles menaçaient Paris], ne voulant charger notre peuple de nouvelles impositions...* », créa un Bureau des Finances à Alençon. Les habitants du Perche, loin d'être soulagés comme le promettait l'édit royal, ne tardèrent pas à le brocarder, affirmant : « *le bon Dieu est à Sées [l'évêque], le Diable à Alençon [l'intendant] !* ». L'intendant disposait à Mortagne et à Bellême d'un agent subalterne, le subdélégué. Mortagne avait une recette des tailles qui percevait, au profit du trésor royal, les impôts directs que ne payaient que les roturiers, la noblesse payant l'impôt du sang, à savoir le service aux armées. La rue des Tailles conserve le souvenir de cette institution toujours bien vivante par ailleurs, sous d'autres noms.

La levée de l'impôt n'était pas toujours opération facile. Ainsi, les habitants de La Perrière s'estimant trop imposés refusaient d'opérer la collecte. Les élus firent appel à la troupe qui investit le bourg. Les habitants réfugiés dans la tour (peut-être l'ancien donjon de Monthimer) en furent délogés par les feux de paille et de fagots allumés au pied. Craignant de mourir brûlés, il se peut que ces contribuables récalcitrants aient fini pendus. La recette des aides et gabelles levait les impôts indirects, notamment sur les boissons. La gabelle était une taxe perçue sur le sel qui, à

cette époque, était indispensable à la conservation des viandes. L'impôt représentait 80 % du prix de vente du sel. Pour assurer le contrôle des ventes, on ne pouvait acheter le sel que dans les greniers où un officier du roi, le *grenetier*, délivrait le précieux produit tandis que ceux que l'on surnommait les *gabelous* tentaient d'en maîtriser une contrebande active, car le Perche était un pays de grande gabelle (c'est-à-dire taxé au prix fort). Il y avait grenier à sel à Mortagne (une rue en porte encore le nom) mais aussi à Mauves (le bâtiment existe toujours), à Bellême, à Nogent. Le sel était vendu au détail par les *regrattiers*. Ajoutons pour conclure que chacune de ces institutions jugeait elle-même les délits relevant de son activité.

Toutes ces charges administratives, que l'on se revendait entre familles alliées, étaient d'autant plus lucratives que les administrés ou les justiciables avaient pris l'habitude de faire précéder leurs requêtes ou les jugements d'un présent appelé *épices*, censé faciliter une heureuse conclusion pour le demandeur.

L'officialité était un tribunal ecclésiastique qui jugeait les affaires mettant en cause un membre du clergé, les affaires matrimoniales ainsi que les procès en sorcellerie. L'officialité du Perche, confirmée en 1542, avait juridiction sur les paroisses des archidiaconés de Corbonnais et de Bellémois, au diocèse de Sées. Un official relevant du grand archidiacre de Chartres siégeait à Nogent.

### *Les procès en sorcellerie*

Les procès en sorcellerie décidés par l'official étaient instruits devant le bailliage civil et criminel et donnaient lieu, dans presque tous les cas, à appel devant le parlement de Paris. Ainsi, de 1540 à 1670, furent examinés trente et un cas provenant du Perche (vingt-neuf femmes et deux hommes). Onze sorcières furent pendues ou brûlées en

place de Grève, à Paris ; une seule fut lynchée à Ceton, en 1587, sans que les autorités judiciaires soient intervenues pour empêcher ce meurtre. Après 1650, le parlement relaxait pratiquement tous les cas qui lui étaient soumis ; en 1670, Louis XIV, dans sa Grande Ordonnance, interdit d'instruire de tels procès.

### *L'armée d'Ancien Régime*

Depuis l'époque féodale, la levée du ban et de l'arrière-ban de la noblesse était la forme régulière pour constituer l'armée royale. C'était une armée de chevaliers, mais l'apparition de l'artillerie, la généralisation des hommes de pied (ou fantassins) équipés d'armes à feu, ainsi que l'accroissement des effectifs, nécessitaient la création d'unités spécialisées entraînées, en un mot une armée de métier. Le roi Henri II avait réorganisé ces bandes devenues professionnelles pour former les premiers régiments. Ils avaient noms Picardie (1557), Navarre, Champagne, Piémont (1558). En cas d'urgence, le roi n'avait pas renoncé à convoquer sa noblesse. Ainsi, la convocation de 1639 est assez explicite et mérite d'être reproduite :

*« Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à nostre aymé et féal le Bailly du Perche ou son Lieutenant Général, Salut. Nous avons faict cognoistre pendant les années dernières avec combien de bonté nous avons voulu espargner nostre Noblesse, laissant dans le repos tous ceux de cet Ordre qui en ont voulu jouyr, lors mesme que nous avons esté en personne dans nos armées, partout où le bien de nos affaires l'a requis, et nous serions bien aises de nous contenter encore de l'assistance volontaire d'aucuns Gentilshommes qui, par leur courage et leur zèle, cherchent employ dans nos troupes et les occasions de servir dans nos Armées, exposant généreusement leurs vies et despensant librement leurs biens pour nostre service ».*

Après cette mobilisation de 1639, il y eut encore des *montres* de noblesse dont les procès-verbaux ont été conservés. Si en 1558 il y avait eu cent quarante-sept présents, il n'y en avait plus que soixante-seize en 1574 ; vingt-quatre nobles s'étaient fait excuser, arguant de leur âge ou de leurs infirmités. Il y eut quelques amendes à l'encontre de ceux dont l'absence ne paraissait pas justifiée. L'arrière-ban fut encore convoqué en 1678, puis en 1709, année la plus calamiteuse du règne de Louis XIV. C'est en 1758, pendant la guerre de Succession d'Autriche, que Louis XV fit appel à l'arrière-ban pour la dernière fois. Quand les officiers de métier virent arriver cette cohue féodale sans uniforme avec leurs armes personnelles, il fut décidé de renvoyer le ban dans ses foyers. L'encadrement des troupes était presque exclusivement réservé à la noblesse, mais les troupes étaient recrutées par enrôlement de volontaires attirés par une vie d'aventures. Chaque colonel recrutait ses hommes, les habillait, les entretenait, leur faisait passer l'hiver sur ses propres terres. Les gens de guerre en déplacement étaient logés chez l'habitant. Moutiers était ville d'étape, peut-être les troupes logeaient-elles dans les bâtiments de l'ancien prieuré (dont il reste encore une partie). On disait en forme de dicton : « *Il n'y a pas de bon soldat qui ne soit passé par Moutiers* ».

### *Le régiment du Perche*

Pendant la guerre de Trente Ans, en 1635, les armées espagnoles menaçaient Paris. Louis XIII forma de nouveaux régiments qui incorporeraient les bandes armées recrutées directement par les colonels. Il fut décidé de leur donner les noms des provinces de France. L'idée de cette dénomination était à la mode. À la même époque, à Paris, au nord du quartier du Marais en cours de lotissement,

Henri IV avait imaginé de créer un quartier des provinces de France dont il demeure encore aujourd'hui quelques noms caractéristiques : rues de Bretagne, de Saintonge, de Picardie... et du Perche bien entendu.

Les anciennes bandes du Perche, jadis recrutées par le comte de Soissons, avaient conservé le nom de Soissonnais. Louis XIII, les réunissant à l'ancien régiment de Balthazar, en fit le régiment du Perche (décembre 1635). L'année suivante, alors que les Espagnols avaient pris Corbie, le régiment du Perche fut engagé sur le front de l'Est contre les Impériaux. Il participa au siège de Saverne où son colonel, le comte de Médavy-Grancey – futur maréchal de France –, fut blessé. Le régiment alla se battre en Franche-Comté, alors province espagnole, ensuite à Montbéliard, principauté alliée aux cantons suisses, où il fut anéanti. Il sera reconstitué au profit du gendre du comte de Soissons, le prince de Carignan, et prendra ce nom sous lequel il a servi, comme nous le verrons, au Canada.

En 1690, Louis XIV, engagé dans la guerre contre les Habsbourg, se montra mécontent du comte de Soissons, fils du prince de Carignan, et lui retira le commandement. Le régiment du Perche fut ainsi reconstitué et bénéficia de la nouvelle baïonnette fixée sur le fusil qui remplaçait la pique et le mousquet. Perche fut engagé en Belgique, puis envoyé en renfort à l'armée des Alpes où il servit sous les ordres d'un Percheron, le maréchal de Catinat, prenant une grande part à la victoire de La Marsaille. Pour en terminer avec le régiment du Perche, disons qu'il fut à nouveau dissous le 20 mars 1744 pour former le premier bataillon des Gardes lorraines. Louis XVI le reconstitua en 1775 par dédoublement du régiment de Dauphin. Perche fut mis à la disposition de l'amiral d'Estaing et prit part à la guerre d'Indépendance des États-Unis. En 1790, lors de la réorganisation de l'armée de la nation par amalgame des

anciens corps et nouvelles levées d'hommes, Perche est supprimé définitivement et devient le trentième régiment d'infanterie.

Les amateurs de figurines historiques collectionnant les uniformes, et notamment les jolis porte-enseigne, tel que Sacha Guitry les a fait figurer dans le film *Si Versailles m'était conté*, seront intéressés par l'habit qui se décrit ainsi : *Habit gris-blanc, doublure, parements, veste, culotte et bas rouges, boutons d'étain plats, poches en long et manches ouvertes, chapeau bordé d'un galon d'argent faux*. Le drapeau du régiment du Perche fut redécouvert par quelques Mortagnais qui en pavoisèrent la ville dans quelques occasions, bien qu'il ne s'agisse que de la marque du régiment. Avant la Révolution, il n'y avait pas de drapeau de province, pas plus que de drapeau national. *L'appel sous les drapeaux* est une expression d'Ancien Régime qui fait allusion aux couleurs des enseignes de chacun des régiments. Le drapeau du Perche consistait en une croix blanche cantonnée de quatre quartiers chacun rouge et bleu en opposition.

### La régence de Marie de Médicis

Henri IV assassiné, il fut décidé que son cœur serait conservé au collège des Jésuites de La Flèche. C'est ainsi que le cortège funèbre s'arrêta une nuit à Nogent-le-Rotrou, à l'église Saint-Jacques-de-l'Aumône. La régente Marie de Médicis ne tarda pas à rencontrer de grandes difficultés dans le gouvernement du royaume et se vit contrainte de convoquer les états généraux en 1614. Les députés furent vite renvoyés. Par la suite, des états provinciaux furent réunis à Rouen ; pour la première fois, les représentants du Perche furent conviés à se joindre aux députés des

bailliages et vicomtés de Normandie. Denis Fousteau, échevin de Mortagne, y siégeait en 1638. Guillaume Chouet, sieur de Mirabon, représentait le tiers état en 1655.

En 1617, la reine mère devait faire face à l'agitation politique des Grands qui espéraient tirer partie de la minorité du roi pour arracher de nouvelles faveurs. Un jeune secrétaire d'État, Armand-Jean du Plessis, évêque de Luçon, venait d'entrer au conseil et prônait la fermeté. Ce sont les premiers pas politiques de Richelieu. Pour mater la rébellion des princes, Richelieu recruta quatre cents rêtres et trois mille lansquenets qu'il répartit en trois armées, l'une en Champagne, la deuxième en Berry et Nivernais et la troisième, confiée au comte d'Auvergne, « *alla au Perche et au Maine pour nettoyer ces deux provinces où elle assura le service du Roi : Senonches, qui appartenait au duc de Nivernais, La Ferté, qui était au vidame de Chartres, Verneuil, dont Médavy, qui avait été de toutes les rebellions, était gouverneur, Nogent-le-Rotrou qui était à M. le Prince [de Condé], La Ferté qui était à M. de Mayenne et Le Mans* » (*Mémoires de Richelieu*). Des garnisons royales furent laissées dans tous les châteaux de quelque importance.

C'est l'époque où de grandes révoltes paysannes se produisirent dans les provinces : croquants du Périgord, va-nu-pieds de Normandie. Il ne semble pas que les Gaultiers (du nom d'un meneur), qui ont soulevé le Pays d'Ouche, aient débordé dans le Perche.

## Un épisode de la Fronde

Pendant la minorité de Louis XIV, des troubles secouèrent encore le Perche (1648-1653). Il y eut beaucoup d'exactions, d'assassinats, de règlements de comptes. Les campagnes

n'étaient pas sûres, au point que beaucoup de manoirs se transformèrent en véritables maisons fortes : fenêtres grillées, comme au Plessis, ou murées ; meurtrières pour arquebuses ou mousquets. Il n'est pas jusqu'à la gendarmerie qui, au témoignage d'un notaire de Mondoubleau, « *volait tout ce qu'elle rencontrait de chevaux dans le Perche* ».

La régente Anne d'Autriche rencontrait de grandes difficultés avec les Grands, soutenus par le Parlement, qui ne pouvaient supporter comme principal ministre le cardinal Mazarin. Le duc de Longueville, qui s'était mis à la tête de la révolte en Normandie, envoya à Mortagne son lieutenant général Pierre de Rosnivinen, plus connu sous le nom de sa terre de Chambois. Il se présenta à Mortagne le 23 mars 1649, après avoir noué des connivences avec quelques bourgeois de la ville. S'étant logé à l'hôtel des Trois-Rois, il fit contrôler les portes par ses partisans, ouvrir de force les greniers à sel et procéder pendant plusieurs jours à des ventes « sauvages » au bénéfice de ses compagnons d'armes. Il fit ouvrir aussi les prisons où se trouvaient quelques malfaiteurs, un receveur indélicat et des prisonniers espagnols qui s'enfuirent.

Plusieurs bourgeois entendant rester fidèles au roi et à la régente – on les appelait les mazarins –, durent loger et nourrir les gens de guerre qui se conduisaient particulièrement mal. Parmi ceux-ci, Pierre Le Bouyer de Saint-Gervais, lieutenant général au bailliage de Mortagne, et Jacques du Pasty, lieutenant particulier, tentèrent de s'opposer aux rebelles. Chamboy les fit arrêter au sortir de l'auditoire royal et chasser de la ville. Il avait fait élire, par quelques notables, Jean Abot comme gouverneur de Mortagne. Abot se chargea de lever une compagnie de cavalerie et deux d'infanterie en prélevant, sous la menace, les subsides dans les caisses des receveurs royaux. La ville, purgée de ses mazarins, fut soumise jusqu'au 18 avril aux

« *violences, exactions et voleries* ». Le Bouyer de Saint-Gervais revint, au péril de sa vie, faire lire la déclaration royale qui annonçait la paix. Chambois finit par s'éloigner avec ses troupes, laissant un mauvais souvenir aux Mortagnais.

## Quelques grands serviteurs du pays

Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, le Perche avait attiré ceux qui recherchaient une terre pour s'établir et construire un manoir. Au siècle suivant, beaucoup de leurs descendants se partagèrent entre la ville et la campagne, mais le pays continuait d'exercer son attraction pour de multiples raisons qui tiennent à son histoire même : Sully comme Saint-Simon ont certainement apprécié d'acquérir de grands domaines chargés d'histoire ; Catinat était heureux de venir se ressourcer sur les terres de ses ancêtres ; Rancé, à l'instar des premiers ermites, trouvait dans les forêts la solitude propice à la méditation. Au travers de ces exemples, proposons-nous de découvrir des personnages qui ont bien servi le pays.

### *Sully, seigneur de Nogent*

Sully, le grand ministre du roi Henri IV, est l'un des rares surintendants des finances qui ait laissé un bon souvenir aux Français de par sa réputation d'intégrité et son habileté aux affaires. Son fameux adage : « *Labourage et pastourage sont les deux mamelles de la France et valent tout l'or du Pérou* », est resté dans tous les esprits.

Il appartient au Perche à plus d'un titre : non par la naissance, puisqu'il naquit à Rosny-sur-Seine en 1553, mais par sa sépulture qu'il fixa lui-même à Nogent après avoir été, les dernières années de sa vie, le seigneur de

cette ville. Après sa mort, survenue le 22 décembre 1641, à l'âge de 82 ans, sa seconde épouse, Rachel de Cochefilet, de noblesse percheronne, lui fit élever un tombeau de marbre blanc dû au ciseau du sculpteur de la Cour, Thomas Boudin. Sully demeuré protestant ne voulait pas être enterré dans une église catholique. Il fit dresser à l'entrée de l'hôpital un grand portique à la façon de Serlio dont le fronton est timbré des armes ducales. Son mausolée consiste en une gracieuse chapelle à dôme accolée à l'église Saint-Jacques-de-l'Aumône (aujourd'hui église Notre-Dame) qui était alors la chapelle de l'hôtel-Dieu. Le duc est représenté agenouillé revêtu de son grand manteau de cour aux côtés de son épouse en tenue d'apparat. Sur une plaque de marbre, apposée au mur, sont déclinés tous ses titres : « *Cy gist le corps de très haut, très puissant et très illustre seigneur, monseigneur Maximilien de Béthune, duc de Sully, marquis de Rosny, prince d'Henrichemont et de Boibelle...* ».

Sully était mort en son château de Villebon qui fut sa demeure préférée parmi les nombreuses résidences dont il disposait : Rosny, Sully-sur-Loire, acquis en 1606 dont il prit le nom, La Chapelle-d'Angillon et encore sa principauté de Boisbelle, en Berry, où il avait fondé la ville nouvelle d'Henrichemont. La seigneurie de Nogent, qui s'appelait toujours Enghien, avait été acquise du prince de Condé, héritier des Bourbons-Vendôme, par un échange compliqué avec la terre de Saint-Amand-Montrond. Par cette transaction de 1624, Sully retrouvait Villebon dont il avait joui quelques années, de 1607 à 1615. Ce château lui rappelait, par sa silhouette orgueilleuse, la forteresse de la Bastille de Paris dont il avait été gouverneur jusqu'à sa démission remise à la régente Marie de Médicis en 1611. À partir de 1624, il fit de Villebon sa résidence ordinaire, car les appartements du château de Nogent, laissés par les Bourbons-Vendôme, ne devaient plus être en état.

Il vivait à Villebon en patriarce, entouré d'un grand cérémonial, n'ayant pas moins de quarante serviteurs et la compagnie de nombreux gentilshommes protestants qui se réunissaient pour écouter le vieux ministre. Ils allaient entendre les prêches du pasteur calviniste d'Authon, Jacques Couronné, au manoir de Boislandry, appartenant à Sully, où se réunissaient Charles de Plais, écuyer, Adam Perrine, secrétaire de Mme la duchesse de Sully, Jacques Séguret, sieur de la Chamotière, et quelques autres (1631). Au cours de sa longue retraite, Sully rédigea ses souvenirs qui contribuèrent à bâtir sa légende. Il les intitula pompeusement *Mémoires des sages et royales écœnomies d'Etat, domestiques, politiques et militaires de Henry le Grand...* Le nom du lieu d'impression porté sur la page de titre, *A Amstelredam*, était destiné à détourner l'attention sur l'impression clandestine réalisée par un imprimeur d'Auxerre au château de Sully-sur-Loire (édition dite aux trois V verts).

Les biographes de Sully affirment qu'il eut l'intention de raser le vieux donjon des Rotrou pour bâtir à sa place un château à la moderne mais que les querelles et les procès que lui firent les moines de Saint-Denis l'en auraient dissuadé. Faut-il croire cette assertion ? Il est à remarquer que Sully aimait les vieilles demeures et qu'étant fort pingre il ne fit faire aucune construction neuve, pas même l'hôtel de Sully, rue Saint-Antoine, au Marais, qu'il acheta déjà achevé. En sa qualité d'ancien grand maître de l'artillerie, peut-être avait-il quelque admiration pour l'antique forteresse de Nogent simplement armée d'une plate-forme d'artillerie dressée sur la tour de la Chaise accolée au donjon. Il fit représenter la ville de Nogent ainsi que tous ses autres châteaux dans la galerie de Villebon. Le petit-fils de Sully, le duc d'Orval, lors de sa conversion au catholicisme en 1650, reçut en présent du roi l'érection de la terre de Nogent en duché. Pour montrer son attachement

à la ville, il voulut qu'elle s'appelât officiellement, de son nom patronymique, Nogent-le-Béthune.

*Nicolas Catinat, maréchal de France*

Quoique né à Paris le 1<sup>er</sup> septembre 1637, onzième enfant d'une famille de seize, Nicolas Catinat est à juste titre revendiqué par le Perche auquel appartenaient tous ses ancêtres connus dès le XIV<sup>e</sup> siècle. Avant d'entrer dans les armées du roi, les Catinat avaient servi comme officiers dans les administrations de la province du Perche. C'est à son grand-père, Pierre Catinat, seigneur de Mauves et de la Fauconnerie, qu'est dédiée la plus ancienne histoire du Perche, rédigée en 1613 par Bart des Boulais. C'est encore Pierre Catinat qui avait fait rétablir les ponts de pierre à la sortie du bourg de Mauves (encore en service aujourd'hui) et ceux du passage de l'Érine, près de Montisambert, sur la route de Mortagne au Mêle (détruits au XX<sup>e</sup> siècle). Il n'y avait auparavant que le gué ou de mauvaises planches pour passer les rivières.

Son père, Pierre, fait partie de ces jeunes gens montés à Paris comme tant de Percherons en ce début du XVII<sup>e</sup> siècle. Il avait été reçu en 1623 conseiller au Parlement dont il devint premier président en 1670. À l'issue d'une belle carrière, Pierre Catinat se retira en son château de Blavou (Saint-Denis-sur-Huisne) où il mourut le 13 février 1674. Il fut inhumé dans la chapelle des clarisses de Mortagne, où ses tantes et ses sœurs étaient religieuses. Sa belle pierre tombale de marbre noir, timbrée de ses armoiries, s'y voit encore.

Le petit Nicolas avait suivi des études de droit pour entrer au barreau, comme ses ancêtres. Ayant perdu le premier procès qu'il plaida, il décida d'embrasser la carrière des armes. Catinat a été considéré de son temps comme l'un des plus brillants officiers du règne de

Louis XIV. Il servit longtemps sous Turenne. Louis XIV le nomma gouverneur du Luxembourg. Puis il fut promu lieutenant général des armées du roi. En 1690, il battit le duc de Savoie et Piémont à la bataille de Staffarde puis fut également victorieux, en 1693, à La Marsaille, qui permit à la France de s'emparer du Piémont. Louis XIV l'éleva alors à la dignité de maréchal de France. Il partage avec le maréchal Fabert le privilège d'avoir été l'un des deux maréchaux de France à ne pas appartenir à l'ancienne noblesse. Quand Louis XIV se proposa de le nommer chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, la plus haute distinction de la monarchie française, Catinat refusa en faisant remarquer qu'il ne pouvait faire la preuve de seize quartiers de noblesse. Comme sa famille se plaignait de cette modestie, Catinat répondit : « *Si je vous fait tort, rayez-moi de votre généalogie !* ». Le prince de Condé, vainqueur de Rocroi, lui avait un jour envoyé ce billet : « *Personne ne prend plus que moi intérêt à votre blessure, il y a peu de gens comme vous qu'on perd trop quand on les perd* ».

Envoyé à nouveau en Italie, pendant la guerre de Succession d'Espagne, il fut moins heureux devant les troupes du prince Eugène n'ayant à leur opposer que des hommes mal payés et sans subsistance. Il se plaignit de cette situation à la Cour et fut disgracié en 1701.

Catinat se retira alors en son château de Saint-Gratien, près de Montmorency, mais il fréquentait également ses terres du Perche où il possédait de nombreux domaines : la Fauconnerie et le Grand-Cosnier, à Mauves ; le Bourgis, à La Chapelle-Montligeon, et surtout le château des Forges, à Saint-Aubin-de-Courteraie. Cette construction classique, connue par des gravures, a malheureusement été détruite vers 1840.

Louis XIV se plaignait de ne pas le voir assez souvent à Versailles, mais le maréchal n'était pas courtisan. Il soutint

le maréchal de Vauban, qu'il avait souvent fréquenté dans les places fortes du roi, quand ce dernier proposa une mesure quelque peu révolutionnaire : l'établissement d'une dîme royale payée par tous les sujets selon leur richesse. Cette mesure, qui aurait soulagé la misère du peuple, mais trop en avance sur son temps, n'eut pas l'heur de plaire fortement au roi.

Catinat était apprécié de ses soldats par sa bonhomie, son souci d'épargner la vie de ses hommes et la qualité de son commandement au point de s'être vu surnommé le *Père la Pensée*. Ses mémoires font apparaître la hauteur de ses réflexions et sa philosophie toute pragmatique, sans illusion sur la société. Sans craindre un anachronisme, on serait tenté de la comparer à celui qui s'appelait lui-même le *bonhomme Alain* dont la philosophie doit plus au bon sens qu'aux théories épistémologiques. Pendant des siècles, la *Vie de Catinat* fut offerte en prix aux élèves des collèges.

Le maréchal de Catinat mourut en son château de Saint-Gratien, le 22 février 1712, sans ne jamais avoir été marié. Son arrière-petit-neveu, Bernard Le Bouyer de Saint-Gervais, fit éditer ses mémoires et sa correspondance sous la Restauration.

### *L'abbé de Rancé et la Trappe*

De toutes les fondations monastiques érigées par les comtes du Perche, une seule abbaye demeure vivante et fait honneur au pays : c'est l'abbaye de la Trappe qui ne doit sa réputation qu'à un homme extraordinaire du Grand Siècle, l'abbé de Rancé. Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé imposa aux moines, en 1664, une réforme sévère sans laquelle l'ordre cistercien n'aurait sans doute pas résisté à la tourmente révolutionnaire.

Depuis 1526, l'abbaye de la Trappe était en commende, c'est-à-dire que le roi nommait un abbé qui se contentait de toucher les bénéfices sans résider et laissait les moines livrés à eux-mêmes. Rancé écrit qu'à son arrivée, en 1662, il ne restait que des ruines de religieux qui vivaient dans « *un repaire de brigands abandonné aux ronces et aux hibous* ». Telle fut la première impression du jeune abbé commendataire venu prendre possession de son abbaye.

Son parcours spirituel est des plus étonnants. Né en 1626 dans une famille de grands serviteurs de la monarchie (son père fut secrétaire d'État), le jeune Rancé eut pour parrain le cardinal de Richelieu dont il portait le prénom. Il reçut la tonsure dès l'âge de neuf ans et fit de brillantes études au collège des jésuites de la rue Saint-Jacques (Louis-le-Grand). Il fut reçu docteur en théologie en compétition avec Bossuet. Nommé aumônier de Gaston d'Orléans, frère du roi, il mena une vie d'abbé de cour, connut beaucoup de succès féminins et se lia avec la duchesse de Montbazou. Très affecté par la mort subite de celle-ci, il décida de se retirer en Touraine, sur les terres familiales. Après avoir médité et consulté ses meilleurs amis, dont les Arnauld, il décida d'aller s'enfermer dans la plus minable des abbayes dont les grâces royales l'avaient pourvu : la Trappe de Soligny, considérée comme un désert. Aussitôt il conçut un projet de réforme de la vie monastique qui jeta le trouble parmi les quelques moines encore présents. Ceux-ci songèrent d'abord à chasser ce Parisien qui venait troubler leurs habitudes de licence et de paresse.

Rancé, comme illuminé par sa vocation, obtint du roi de faire cesser la commende pour prendre directement en main, en tant qu'abbé régulier, la direction de l'abbaye. Il commença par aller faire un noviciat, en 1663, à l'abbaye voisine de Perseigne. De retour à la Trappe, il fit réparer l'église et les bâtiments conventuels et contraignit les

religieux à de longues heures de prières et de méditations entrecoupées par le dur labeur des champs. Il rédigea lui-même les *Règlements de l'abbaye de la Trappe*, obligeant les religieux à une stricte observance de la règle de Cîteaux : lever dès trois heures, pour les matines ; tierces et nones ; puis messe et chapitre pendant deux heures. Les moines devaient vivre entièrement du fruit de leur travail. Leur nourriture devait être très frugale, pas de viande, pas d'œufs et peu de poisson. Les potages devaient être sans beurre ni huile. Ils faisaient leur pain eux-mêmes avec de la farine non tamisée et n'avaient droit qu'à une chopine de cidre à chaque repas. Les bâtiments monastiques ne comportaient qu'une seule pièce chauffée où ils n'étaient autorisés à séjourner qu'un court temps et debout. Lorsqu'un religieux entrait à l'agonie, on le sortait de sa couche pour le déposer à terre, sur de la paille, avant de lui administrer l'extrême-onction.

La réforme de la Trappe ne passa pas inaperçue dans la France de Louis XIV. La seule faveur que s'accordait Rancé était d'entretenir une abondante correspondance où il exposait et faisait connaître son expérience et son enseignement. Les autres moines bénédictins, et notamment ceux de la congrégation de Saint-Maur, n'appréciaient pas les excès de rigueur de la réforme. Le savant bénédictin, dom Jean Mabillon, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, entretint une controverse sur la place des travaux intellectuels dans la vie monastique, alors que Rancé soutenait que le travail manuel était seul rédempteur. Rancé se vit reprocher ses relations avec les jansénistes, mais il tint bon dans sa volonté de réforme.

En 1676, il publia un livre d'édification, les *Relations sur la vie et la mort de quelques religieux de la Trappe*, puis en 1683 le plus fameux de ses ouvrages *Des devoirs et de la sainteté de la vie monastique*. En 1690, l'abbé de

la Trappe, soucieux d'étendre la réforme à tout l'ordre cistercien, accepta de se charger de la réforme de l'abbaye des Clairets, où il se rendit à plusieurs reprises.

La grande réputation de Rancé avait fait accourir de nombreux moines pour vivre sous sa Règle. Des hôtes illustres ne craignaient pas d'entreprendre le voyage pour rendre visite à cet ermite des forêts du Perche. La Trappe, que d'aucuns comparaient à la Nouvelle Thébaïde, reçut ainsi la visite de Jacques II Stuart, roi détrôné d'Angleterre, que Louis XIV hébergeait à Saint-Germain-en-Laye. Le duc de Saint-Simon et le maréchal de Bellefonds s'invitaient régulièrement.

En 1695, affaibli par la maladie, l'abbé de Rancé se démit après avoir reçu l'assurance que l'abbaye ne serait pas remise en commende. L'année suivante, Rancé prit le parti de son ancien condisciple Bossuet pour soutenir l'évêque de Meaux dans sa querelle contre le quiétisme. En 1699, Rancé eut le déplaisir d'être contraint de reprendre la direction de l'abbaye par suite de la défaillance de son successeur. Épuisé par des années de rigueur et de privations, il mourut le 27 octobre 1700. Saint-Simon a confié : « *J'éprouvé l'une des plus grandes afflictions que je puisse recevoir* ».

Le duc resta fidèle à la Trappe où il allait faire retraite tous les ans au moment de Pâques. En 1708, Louis XIV reçut à Versailles le frère Pacôme qui présenta au roi les plans de l'abbaye. En 1720, Saint-Simon procura aux moines un don du Régent, le duc d'Orléans, ce qui permit de reconstruire les bâtiments de l'entrée. Le duc y fit placer les armes du roi, celles d'Orléans et ses propres armoiries qui s'y voient toujours.

La réforme de l'abbé de Rancé devait sauver l'ordre cistercien tout entier de la décadence, au point que tous les moines de cette observance reçurent le nom de trappistes.

*Le duc de Saint-Simon, seigneur de La Ferté-Vidame*

Le duc de Saint-Simon, le grand mémorialiste historien de la cour de Louis XIV et de la Régence, a souvent séjourné à La Ferté-Vidame, domaine acquis par son père, le duc Claude, en 1635. Saint-Simon y résidait plusieurs mois par an, chaque fois que les charges de la Cour lui en laissaient le loisir. Il y venait même en fin de semaine en utilisant la poste du roi. Il trouvait dans sa vieille demeure le calme propice à la rédaction de ses *Mémoires*. Il en avait conçu le projet après avoir lu le *Journal de la cour de Louis XIV* rédigé par le marquis de Dangeau (qui possédait le château de Bouthonvilliers, dans le Perche-Gouet, fief des Courcillon de Dangeau). Il fit peu de travaux au château embelli au XVI<sup>e</sup> siècle par le fastueux François de Vendôme. En revanche, il reconstruisit les communs, appelés aujourd'hui le petit château. Saint-Simon fut le témoin, sans complaisance, des grandeurs et des misères de son temps. Il était capable de s'émouvoir de la pauvreté des campagnes percheronnes. Il écrivait : « *Il s'en faut bien qu'on mange à La Ferté du pain de pois tous les jours, ni son saouël quant on en mange, et d'y être témoin d'une misère terrible même à entendre et ne la pouvoir soulager. Il n'y a pas moyen... Il m'y est dû plus de trente mille livres sans en pouvoir toucher un sol. Je n'y ait pas un grain de blé, la marmite des pauvres est renversée, qui avait toujours été entretenue par madame de Saint-Simon. En un mot, jamais extrémité qui ait approché de celle-là. Ici le pot est prêt à culbuter...* ».

Le jeune Saint-Simon, qui aimait à fréquenter la Trappe, fait allusion dans sa correspondance aux difficultés du chemin de La Ferté à l'abbaye : « *Il y a deux ponts de méchant bois fâcheux et dangereux à passer entre la forge de Randonné, la forêt de La Trappe est très pénible à traverser...* ». Saint-Simon trouvait à la Trappe le calme

qui le reposait des intrigues de la Cour et il se trouvait flatté d'avoir pour confident l'abbé de Rancé. Il se mit dans la tête de posséder le portrait du saint abbé, mais ce dernier se refusant catégoriquement à poser, Saint-Simon recourut à un stratagème en se présentant à l'abbaye avec le peintre Hyacinthe Rigaud déguisé en officier. Ce portrait, levé à l'insu de Rancé, fut néanmoins très réussi et Saint-Simon écrit que « *cela fit au peintre beaucoup de publicité* ». Ce néologisme, promis à une grande fortune, entra pour la première fois dans la langue française. L'original de cette peinture, authentifié au recto par le duc de Saint-Simon, se trouve toujours à l'abbaye de la Trappe.

## L'épée percheronne en Nouvelle-France

Rien ne prédisposait la province du Perche à tenir une place dans l'histoire de l'Amérique du Nord, et plus particulièrement dans celle du Canada : ni son éloignement des rivages maritimes, ni la faible densité d'une population essentiellement rurale. Et pourtant, le Perche a fourni un contingent de peuplement significatif, et surtout a apporté à la Nouvelle-France quelques spécificités non négligeables. À la lecture des statistiques, les colons percherons ne représenteraient que 5 % des émigrants. Néanmoins, aujourd'hui, 1 500 000 Québécois descendent directement de familles d'origines percheronnes et la plupart des six millions de familles canadiennes ont contracté des alliances avec des descendants de Percherons. On estime à 60 000 les descendants de Pierre Tremblay, parti de Randonnai, en 1650. Nombreux sont aussi les Bouchard, Cloutier, Dion, Fortin, Gagnon, Giguères, Giroux, Guyon, Paradis, Pelletier, Trudel, Turgeon et bien d'autres. Force est de constater qu'aujourd'hui il y a plus de Percherons en terre canadienne

que dans le Perche ; d'autant que la plupart des Canadiens d'origine française ont du sang percheron dans les veines.

Ainsi, Céline Dion descend en ligne directe de Jean Guyon, Tourouvrain, tandis que Madona, par sa grand-mère maternelle est une Fortin dont l'ancêtre, Julien, est parti de Saint-Cosme-en-Vairais, la même année. Les quatre premiers habitants connus de Montréal sont partis d'Igé. Cette diaspora gagna également les États-Unis. Ainsi, l'immense domaine de Paradis Land, au Colorado, un pays resté légendaire lors de la conquête de l'Ouest, celui de Kid Carson et autres défenseurs de Fort Garland, a été rassemblé par un descendant d'un Trottier d'Igé qui a négocié la vente du Colorado par le Mexique aux États-Unis. Ces exemples pourraient être multipliés mais il est nécessaire de revenir une nouvelle fois vers les acteurs qui ont nourri l'épopée de la Nouvelle-France.

*Robert Giffard, premier médecin du Québec*

Dans l'état actuel des connaissances, c'est un Percheron né à Tourouvre, ayant habité Mortagne, qui fut le promoteur de l'émigration des Percherons. Non pas un aventurier ou un seigneur des mers, comme Jacques Cartier, mais un colonisateur qui a entraîné avec lui des hommes désireux d'attacher ces terres lointaines à la Couronne de France. Pour quelles raisons, en l'an de grâce 1621, ce maître chirurgien établi apothicaire à Mortagne s'est-il embarqué à Dieppe avec Samuel Champlain ? Peut-être parce qu'il était d'usage, avant que cela ne soit rendu obligatoire par un édit royal, d'avoir un médecin à bord sur les vaisseaux de Sa Majesté. Il est également possible qu'au cours de ses études médicales à Paris, Robert Giffard ait connu un autre apothicaire, Louis Hébert, qui l'avait précédé sur les rives du Saint-Laurent. Giffard séjourna cinq ou six ans à Beauport où il prodiguait ses

soins aux premiers colons. Il semble qu'il ait apprécié cette nouvelle vie sur de vastes espaces, s'initiant aux tâches des trappeurs et des chasseurs de castors et d'orignaux. Peut-être commença-t-il le négoce de la pelleterie qui permettait d'envoyer vers la France les plus belles fourrures du pays. Robert Giffard décida, en 1628, de rentrer à Mortagne où il se maria avec une habitante de la paroisse Notre-Dame. Il appartenait à ces familles du Perche de petits propriétaires terriens assez à l'aise pour se permettre de prendre la qualité de sieur du Moncel, un petit bordage qu'il partageait avec ses demi-frères et sœurs, à Autheuil. Il pouvait même se réclamer de quelques ascendants de bonne famille, heureux de paraître dans la société de notables respectés comme les Catinat et les Juchereau. Les rêves canadiens permettaient d'imaginer que là-bas tout était possible. Et c'est sans doute par les récits de son long voyage que Giffard décida ses compatriotes à le suivre, bien que le Percheron passe pour être casanier.

Au printemps 1628, Giffard repartit en qualité de médecin de la Marine pour le compte d'une nouvelle compagnie qui s'était constituée sous l'impulsion de Richelieu. En effet, le ministre de Louis XIII pensait que les richesses des colonies d'Amérique du Nord pouvaient faire la fortune du royaume, comme celles du Mexique et de l'Amérique du Sud l'avaient fait pour l'Espagne. Malheureusement, l'expédition tourna court car le vaisseau de la Royale fut arraisonné, dès son arrivée, en baie de Tadoussac par le capitaine Kirck qui s'était même emparé de la ville de Québec. Après un séjour dans les geôles anglaises, Giffard fut renvoyé en France. En 1632, le traité de Saint-Germain-en-Laye mettait fin au contentieux entre le roi d'Angleterre, Jacques I<sup>er</sup>, et son beau-frère, le roi Louis XIII, qui s'engageait à payer la dot de sa sœur, Henriette. En échange, le roi d'Angleterre laissait les mains libres aux Français sur les rives du Saint-Laurent. En

février 1634, Giffard reçut le titre de la seigneurie de Beauport de la compagnie des Cent Associés. Il recruta alors des compagnons : par contrat notarié, il leur promettait des concessions de terres, le paiement immédiat d'un pécule et une paire de souliers.

*« Lesquelles parties ont entre elles fait les accords et promesses, obligations et conventions qui en suivent, c'est à sçavoir : que lesdits Guyon et Cloustier promettent et s'obligent vers ledit sieur de Beauport d'aller et passer avecques luy toutes fois et quante qu'il voudra partir audit pais de la Nouvelle-France ou estant arrivez avecq chacun ung de leurs enfants, seront tenu au commandement que le dit sieur leur fera défricher, désarter et cultiver les terres et les bois despendans dudit lieu de Beauport et généralement estre employez par luy à toutes choses à quoy il les requerra et qui sera nécessaire selon ainsi que sa volonté le voudra et faire lesd, services soubz ledit sieur durant le temps et terme de trois ans commençant du jour et feste de saint Jean-Baptiste... ».*

L'arrivée de Giffard et de ses compagnons est consignée dans le journal des jésuites : *« Le 31 mai 1634, arriva une chaloupe de Tadoussac apportant la nouvelle que trois vaisseaux appartenant à la compagnie des Cents Associés étaient arrivés dans le port... Le quatrième jour de juin, jour de feste de la Pentecôte, le capitaine de Nesle arriva à Québec. Dans son vaisseau était M. Giffard et toute sa famille, composée de plusieurs personnes qu'il amenait pour habiter le pays. Sa femme s'est montrée courageuse à suivre son mary ; elle estoit enceinte quand elle s'embarqua, ce qui lui fait appréhender ses couches, mais Notre Seigneur l'a grandement favorisée, car huit jours après son arrivée, sçavoir est dimanche de la Sainte Trinité, elle est délivrée forte heureusement d'une fille qui se porte bien et que le Père Lallemant baptisa le lendemain ».*

C'était la naissance du premier enfant de souche percheronne en Nouvelle-France. Giffard eut encore deux filles et un fils nés au Québec. Sa vie extraordinairement remplie illustre bien le désir d'espace et de liberté dont avaient besoin les hommes de ce temps qui n'auraient pu trouver la même promotion dans les structures figées de l'Ancien Monde. En effet, Giffard poursuivit ses activités médicales, notamment auprès des Révérends Pères jésuites, dont il était l'ami, et auprès des familles de ses compagnons.

Dans sa seigneurie de Beauport, il avait délivré des concessions aux nouveaux arrivants et, comme il y avait nécessité de tailler des propriétés à travers la grande forêt canadienne, Giffard adapta tant bien que mal le droit féodal à ce nouveau pays. Il découpa les terres en *rangs*, c'est-à-dire en bandes de terrains ayant chacune une fenêtre sur les rives du fleuve Saint-Laurent et s'étendant en arrière dans la profondeur de la forêt. Les plans où apparaissent les *rangs* de chacun des colons préfigurent le cadastre (qui ne devait voir le jour en France que sous le Consulat). Sur ces premiers plans canadiens, nombreux sont les lots où apparaissent les noms de familles parties du Perche. Comme l'a écrit Mgr Tessier, dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, les Percherons étaient particulièrement appréciés et savaient « *faire de la terre* ». Ainsi, sur le plan de Sainte-Anne de Beaupré, en 1658, se trouvent côte à côte les noms de Louis Guimont, Jules Mercier, Robert Giguère, Étienne de Lessart et Claude Poulain. C'étaient des garçons habitués à conquérir la terre cultivable en faisant reculer la forêt ; abattre des arbres à la cognée, les débiter, brûler les branchages et le menu bois, dessoucher, épierrier le sol, le clore de talus et de haies, étaient un savoir-faire percheron depuis des générations.

Toutefois, la réalité quotidienne était moins pastorale que ne le laissaient supposer les contrats. Les hivers rigoureux,

avec la neige qui couvre le sol six mois durant, n'avaient rien de comparables avec les hivers percherons. De plus, l'insécurité régnante obligeait les nouveaux colons à toujours avoir leur fusil à portée de la main. En effet, les Iroquois supportaient mal d'être chassés de leurs territoires et d'être concurrencés par les trappeurs. Par ailleurs, les Anglais s'efforçaient d'exciter les tribus sauvages contre les maudits Français qui avaient fait alliance avec leurs ennemis traditionnels, les Hurons.

Néanmoins, les affaires de Robert Giffard prospéraient. Il s'était fait construire un manoir à Beauport et continuait d'avoir des relations avec la France, commerçant notamment avec un Mortagnais, Gabriel Le Bouyer de Saint-Gervais, avec lequel il avait passé contrat avant son départ. La compagnie des Cent Associés nomma Giffard en qualité de commis général pour la Nouvelle-France. Giffard continuait d'acquérir des terres, comme celles de Saint-Gabriel, en 1647. Il n'était pas sans faire d'envieux. À la suite d'un procès tendant à remettre en cause le monopole de la compagnie, Giffard fit intervenir ses relations à la Cour. Par un édit du 5 mars 1648, la reine Anne d'Autriche ordonna d'établir un nouveau règlement pour la colonie : le gouverneur général serait nommé pour trois ans et serait assisté du supérieur général des jésuites et de trois habitants du pays. Ce gouvernement local avait le droit d'édicter des règlements, d'exercer la police et de déclarer la guerre ou la paix avec les *nations sauvages*. Aux côtés de M. d'Ailleboust, gouverneur général, siégeait le père Lallemand et Robert Giffard, l'un des trois habitants désignés pour participer au conseil. Tant de services rendus à la colonie valurent à notre héros ses lettres de noblesse envoyées en mars 1658. Certainement que lorsque cette nouvelle fut connue en France, elle fit parler dans les chaumières, entre Tourouvre et Mortagne.

Grâce à Robert Giffard, mort en 1668, les quelque trois cents Percherons qui avaient passé l'Atlantique étaient à présent plus de mille à vivre sur les rives du Saint-Laurent. Ils constituaient l'élite des villages qui avaient pour nom Notre-Dame-des-Anges, Saint-Jean, Sainte-Geneviève, Saint-Gabriel... Plus en amont sur le fleuve, Trois-Rivières et Montréal avaient également reçu leur contingent de colons.

Après plus de quarante ans vécus en Nouvelle-France, Robert Giffard apparaissait comme un symbole de réussite : bon chrétien, marguillier de sa paroisse, bon seigneur, riche propriétaire terrien et bon praticien pour soigner ses semblables. Il quitta ce monde à plus de 80 ans, après avoir choisi d'être enterré au pied de la croix du cimetière de Beauport (14 avril 1668). On raconte que la veille de sa mort la terre trembla « *l'espace d'un miserere* ». Robert Giffard, ce pionnier percheron, est toujours honoré au Canada avec sa statue en bronze érigée devant le parlement de Québec. La ville de Giffard, aux portes de Montréal, a retenu son nom.

### *Les frères Juchereau, promoteurs de l'émigration*

Si Robert Giffard est reconnu comme l'un des pères fondateurs du Canada français, il n'en est pas de même des frères Juchereau, également originaires de Tourouvre, dont le rôle a été mis en lumière par les travaux historiques de Mme Pierre Montagne. Le dépouillement systématique des registres paroissiaux et des minutes notariales de Tourouvre, Mortagne et autres lieux a livré les noms de plus d'une centaine d'émigrants avec les clauses d'une soixantaine de contrats les concernant.

La famille Juchereau illustre bien la situation d'une certaine classe parmi les populations du Perche qui aspiraient à s'élever dans la hiérarchie sociale en ce début

du XVII<sup>e</sup> siècle. Jean Juchereau, l'ancêtre, est le plus souvent qualifié de marchand. Que vend-il exactement ? Sans doute du bois, du bétail, peut-être des toiles et du fer ou des produits fabriqués dans les forges du Perche. Contrairement à ce que l'on pense généralement, il se déplaçait, transportant son foyer chaque fois que les nécessités professionnelles l'y obligeaient. On le trouve à Mortagne, à Tourouvre, à Saint-Denis-sur-Huisne, à La Ferté-Vidame et il habita même un temps le château de Marchainville. Est-ce signe d'instabilité ou de difficultés ? Ce n'est pas certain, car Jean Juchereau, fortune faite, acheta la charge de greffier héréditaire au bailliage du Perche. Cet office est celui-là même qu'avait tenu Léonard Bart, sieur des Boulais, dont nous avons si souvent invoqué le témoignage. Pour Jean Juchereau, c'était le moyen de se laver du péché d'être marchand (quand Saint-Simon veut flétrir les obscures origines du chancelier d'Aligre, il dit que ses ancêtres vendaient des harengs sur la place de Chartres).

Jean Juchereau, qui se qualifiait sieur de More, avait trois vaillants fils, nés à Tourouvre. L'aîné, Jean, qui avait vu le jour en 1592, partit pour la Nouvelle-France en 1634. Il revint plusieurs fois, repartant en embauchant des compagnons pour trois ou cinq ans, leur promettant la concession d'une terre sur les rives du Saint-Laurent. Le second, Noël, né en 1593, qui avait fait des études de droit, fut du même voyage et devint bientôt l'un des grands serviteurs de la compagnie des Cent Associés : commis général et directeur des embarquements à La Rochelle. Il prit aussi la qualification de procureur général de la communauté des habitants de la Nouvelle-France. Lorsqu'il séjournait sur le vieux continent, Noël Juchereau se faisait appeler sieur des Châtelées, du nom d'une terre à L'Hôme-Chamondot léguée par son père. Pour la Nouvelle-France, il releva le titre de sieur de More dont il

avait donné le nom à sa concession de Cap-Rouge. Il mourut en France, sans jamais avoir été marié, lors d'un séjour à Orléans (1648). Le troisième des frères Juchereau, Pierre, ne paraît pas avoir été au Canada mais c'est lui qui trouve les émigrants et fait passer les contrats par le notaire de Tourouvre avant l'embarquement à La Rochelle. Ce sont ces documents qui permettent de dire que les émigrants ne sont ni des gueux ni des gens sans aveu, poussés par la misère à s'expatrier, mais des hommes en quête de réussite et de considération.

Les Giffard et Juchereau ont beaucoup contribué à l'organisation politique de la nouvelle colonie. Leurs compagnons sont pour la plupart des gens de métier : Henri Pinguet, allié des Juchereau, est agriculteur ; Guillaume Pelletier, marchand charbonnier ; Jean Roussin, fermier général des jésuites ; Gaspard Boucher, marchand menuisier ; Cloutier charpentier et Dutartre arquebusier. Quant à Jean Guyon, il avait déjà fait carrière de maître maçon avant de s'embarquer pour la Nouvelle-France en 1634 : on a de lui des contrats pour la construction de l'escalier en vis de la tour de l'église Saint-Aubin de Tourouvre, ou la réparation du mur d'enceinte du manoir de Bellegarde. Au Québec, sa descendance qui porte les noms de Guyon, Dion, voire Dionne, est innombrable.

### *Pierre Boucher, seigneur de Boucherville*

La figure la plus emblématique du Canada français est certainement celle de Pierre Boucher. Lors de son départ en 1634, Robert Giffard avait décidé à s'embarquer toute une famille mortagnaise, Marin Boucher et ses cinq enfants mineurs : Madeleine, Pierre, Nicolas, Marie et Marguerite, sans oublier le cousin Gaspard, qui tous s'établirent dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges où ils travaillèrent pour le compte des jésuites. L'éducation

du petit Pierre fut confiée aux Pères qui, outre une profonde foi chrétienne, lui donnèrent de solides connaissances. Pour mieux approcher les tribus indiennes, Pierre Boucher apprend le huron et, se faisant interprète, conclut une alliance avec eux. Il épouse même la fille d'un grand chef qui reçoit au baptême le nom de Marie-Madeleine Chrétienne. Malheureusement, elle meurt en couches. Pierre Boucher se remaria en 1652 avec une Normande qui lui donna quinze enfants. Cette fécondité n'est pas rare dans les familles des premiers émigrants en Nouvelle-France, ce qui explique le rapide peuplement de la colonie.

En 1661, devant les difficultés rencontrées, Pierre Boucher fut délégué en ambassade auprès de Louis XIV qui le reçut favorablement, lui promettant des secours pour la colonie. Effectivement, le roi envoya un remarquable intendant, de grandes capacités, en la personne de Jean Talon. Pierre Boucher, s'étant aperçu qu'en France personne ne se souciait de cette lointaine possession, comprit qu'il fallait faire mieux connaître cet admirable pays. Il se mit à l'œuvre et écrivit un long mémoire : *Histoire véritable et naturelle et des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada*. Le livre fut édité pour la première fois à Paris en 1664 et connut de nombreuses rééditions. Pierre Boucher fait montre de ses qualités pratiques expliquant comment faire une raquette à neige, un piège pour attraper les castors ou décrivant la faune et la flore, l'ensemble illustré de nombreux dessins.

Quelques années plus tard, en 1667, Louis XIV décide pour la première fois d'envoyer un régiment outre-mer afin de répondre aux agressions des Anglais et de leurs alliés iroquois. C'est le régiment de Carignan-Salières, devenu par la suite régiment du Perche. En 1667, Pierre Boucher se démit de sa fonction de gouverneur de Trois-Rivières pour se consacrer à sa famille et à sa seigneurie des Îles

Percées, à une soixantaine de kilomètres de Montréal. Elle a pris le nom de Boucherville, cité aujourd'hui jumelée avec Mortagne. Pierre Boucher connut une longue retraite, entouré de la considération générale, ce qui lui valut tardivement, en 1707, année de sa mort, la suprême reconnaissance royale, l'anoblissement. Pierre Boucher avait rédigé un testament mystique qu'il appela lui-même *Adieux du grand-père Boucher*. Ce texte a été lu pendant des générations dans toutes les familles canadiennes avant le coucher.

Il nous est difficile aujourd'hui d'imaginer l'atmosphère quasi religieuse qui régnait dans la société de la Nouvelle-France. Les familles des premiers colons, bien encadrées par les missionnaires de la compagnie de Jésus, vivaient intensément leur foi catholique et entendaient contribuer à l'évangélisation des tribus indiennes. Instituer la Cité de Dieu paraissait un idéal à la portée des habitants du Nouveau Monde. Ils avaient quitté la vieille Europe et ses luttes religieuses qui avaient secoué l'Église mais ils avaient certainement ressenti avant leur départ la reprise en main qui s'opérait ; la Contre-Réforme était déjà amorcée et l'application des enseignements du concile de Trente commençait à produire ses effets. Ainsi, au moment où les émigrants s'apprêtaient à gagner le Canada, les paroissiens de Tourouvre faisaient sculpter et peindre le grand retable (1638) qui orne le chœur de l'église Saint-Aubin. Plus tard, Pierre Boucher fit dresser un semblable retable, sur le même modèle baroque, dans l'église de Boucherville.

### *Madame de la Peltrie*

À deux lieues de Tourouvre, sur la paroisse de Bivilliers, se dressait un beau manoir, la Peltrie, habité par une jeune veuve, Madeleine de Chauvigny, dont le mari, Charles de

Gruel, avait été tué au siège de La Rochelle, en 1628. Mme de la Peltrie, qui avait subi cette première union pour obéir à son père, M. de Chauvigny, sieur de Vaubougon, président en l'élection d'Alençon, était décidée à servir Dieu et à consacrer sa fortune au service divin. Pour échapper une seconde fois aux injonctions paternelles, Mme de la Peltrie conclut un mariage blanc avec un saint homme, M. de Bernières. Ayant lu la relation d'un jésuite, le père Lejeune, sur la colonie canadienne, et en ayant certainement entendu parler par la famille de Robert Giffard, si ce n'est par Robert Giffard lui-même, avant son troisième voyage en 1634, Mme de la Peltrie résolut de passer l'océan et de s'installer à Québec pour se consacrer à Dieu.

Ayant appris que les ursulines de Tours avaient l'intention d'aller y fonder un couvent, elle gagna Tours où l'archevêque lui fit faire la connaissance de Marie de l'Incarnation, une femme admirable qui accepta de partir avec elle. C'est ainsi que Mère Marie de l'Incarnation, une autre religieuse, M<sup>me</sup> de la Peltrie et sa domestique s'embarquèrent à Dieppe le 4 mai 1639 avec toutes les recommandations de la reine de France, Anne d'Autriche, qui s'était intéressée à leur projet, et avec la bénédiction du père Lallement (S.J.), qui se trouvait alors à Rouen. Au dernier moment, M. de Bernières avait décidé de rester en France pour gérer les affaires de ses protégées.

Le voyage ne fut pas sans émotions puisque le bateau rencontra un iceberg : « *Une glace si grande et si haute que du haut des hunes du vaisseau on n'en découvrait point la cime... Cette monstrueuse glace venait fondre sur nous avec impétuosité et, comme nous n'avions pas assez de vent pour la parer, le naufrage paraissait inévitable. Tout le monde pria miséricorde et le père Vimont avait déjà donné l'absolution. Le timonier ayant reçu l'ordre de mettre le gouvernail d'un côté le tourna de l'autre sans y penser et nous sauva par mégarde...* ». Le 1<sup>er</sup> avril 1639

(trois mois pour franchir l'Atlantique !) les voyageuses arrivèrent à Québec et furent accueillies par le gouverneur en personne qui fit entonner un *Te Deum*.

Les ursulines de Québec se consacrèrent essentiellement à l'éducation sous l'impulsion de Mère Marie de l'Incarnation. Mme de la Peltrie voulut servir modestement en qualité de simple lingère. Elle avait fait liquider ses biens en France pour faire édifier les bâtiments du couvent. Elle mourut le 19 novembre 1671 après avoir dicté son testament au gouverneur général, Jean Talon. Toute sa vie, Mme de la Peltrie se consacra à la conversion des Hurons, notamment en finançant l'entrée en religion de jeunes « sauvages », en créant des écoles et en finançant des missions qui portaient vers les tribus indiennes.

### *La dévotion à sainte Anne*

Des liens particuliers ont uni la communauté chrétienne de la Nouvelle-France avec le diocèse de Chartres. Non seulement des émigrants percherons étaient partis de Tourouvre et de Randonnai, qui appartenaient alors à ce diocèse, mais le premier évêque envoyé en Amérique du Nord fut M. de Montmorency-Laval qui était originaire de Montigny-sur-Avre. Il logea d'ailleurs dans la maison de Mme de la Peltrie en attendant la construction de l'évêché. Il fonda le séminaire de Québec, devenu l'université Laval. Il a été béatifié, ainsi que Mère Marie de l'Incarnation et une Iroquoise, le 22 juin 1980.

Les ursulines de Paris, dirigées par une Chartraine, la Mère Marie Bérou de Sainte-Madeleine, entretenaient des relations épistolaires suivies avec Mère Marie de l'Incarnation. Elle aurait bien aimé la rejoindre à Québec. Un autre Chartrain, le Père Bouvart, après son noviciat chez les jésuites de Rouen, gagna la mission des rives du

Saint-Laurent et se consacra entièrement à la nation huronne. C'est lui qui incita les Hurons à confectionner une ceinture en perles de porcelaine garnie de soie de porc-épic, dédicacée en ces termes : « *À Notre-Dame de Sous-Terre, VIRGINI PARITURÆ VOTUM HURONUM* ». Les chanoines de Chartres envoyèrent une chemisette d'argent en signe de reconnaissance. La tribu des Abénaquis, pour ne pas être en reste, envoya également une ceinture de onze mille grains (le grain était la monnaie des Indiens). Ces cadeaux sont encore une des curiosités du trésor de la cathédrale de Chartres. De son côté, le musée de Chartres conserve une pirogue indienne et ses accessoires peints de vives couleurs.

Sainte-Anne de Beaupré est le lieu de pèlerinage le plus fréquenté d'Amérique du Nord : une magnifique basilique a été édifiée au XIX<sup>e</sup> siècle sur les rives du Saint-Laurent en remplacement d'une église plus ancienne. Depuis l'origine, tous les martyrs du Québec y sont honorés car la colonisation ne se faisait pas sans drame ni douleur. C'est ainsi que deux Percherons partis de Saint-Martin d'Igé, Nicolas Godé et Éloi Jarry, avaient été massacrés par les Iroquois en 1657. Le fils de Jean Pelletier, le maître charpentier de Saint-Germain de Loisé, avait connu le même sort en 1661. Mais bien plus émouvante est l'histoire de Louis Guimont.

### *Louis Guimont, premier martyr*

Louis Guimont, né en 1625 sur la paroisse Saint-Évrout de Champs, avait gagné tout jeune le Canada et s'y était rapidement fait, par son courage, une grande réputation parmi les colons. Il était à la tête d'une concession à Petit-Cap, comme s'appelait alors la côte de Beaupré, aux côtés d'autres Mortagnais comme Julien Mercier, Robert Giguère et Claude Poulain. Ces hommes avaient obtenu

des ursulines de Québec quelques arpents pour construire une chapelle dédiée à sainte Anne. L'acte solennel avait été passé en présence du gouverneur M. d'Ailleboust (1667). La *Relation des Jésuites* rapporte que « à peine les ouvriers ont commencé le travail de construction que le miracle jaillit. Un habitant de la côte de Beaupré, Louis Guimont, affligé de douleurs des reins, mit par motif de dévotion trois pierres dans les fondements de l'église de Sainte-Anne et soudain se trouva guéri... ». D'autres guérisons suivirent, attirant les premiers pèlerins.

La question se pose de savoir comment le culte de sainte Anne a été introduit au Canada. On pense en premier lieu à l'apport de marins bretons connaissant le sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray, au diocèse de Vannes, élevé à la suite d'un miracle constaté en 1623. Mais connaissant les liens du diocèse de Chartres et du Québec, on peut se demander si ce culte n'y a pas été apporté par les Chartrains où sainte Anne y était très anciennement honorée. À l'époque des croisades, le chef de sainte Anne avait été offert à la cathédrale de Chartres, et d'ailleurs la statue de la sainte trône au porche nord depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Le culte était très répandu dans le diocèse et venait en second après celui de la Vierge. À Tourouvre même, centre de l'émigration percheronne, aux confins du territoire de La Ventrouze, s'élevait une chapelle Sainte-Anne que Louis Guimont devait bien connaître. Les chartreux du Val-Dieu ne possédaient-ils pas une Sainte-Anne se consacrant à l'éducation de la Vierge qui était l'une des richesses de leur église (aujourd'hui dans l'église de Feings) ? Il est donc tout à fait plausible que les Tourouvrais aient apporté ce culte sur les rives du Saint-Laurent.

L'événement qui devait sceller à jamais la renommée de Sainte-Anne de Beaupré tient à la fin tragique de Louis Guimont, survenue le 18 juin 1661. Ce jour-là, Louis Guimont

fut capturé par la plus cruelle des tribus iroquoises, les Agniers. Après une rude bastonnade, ils emmenèrent les captifs pieds et poings liés dans un marécage où ils les laissèrent toute la journée aux piqûres des moustiques. Puis ce fut le supplice : pieds brûlés, ongles arrachés, crâne scalpé, doigts coupés et membres arrachés que les chefs se partagèrent à belles dents. Le Père Lallemand connut le même sort et les Iroquois mangèrent son cœur dans le dessein de faire revivre en eux le sublime courage du missionnaire.

Ces premiers martyrs canadiens attestent de la solide foi dont firent preuve les colonisateurs de la Nouvelle-France. Cette abnégation, qui pouvait aller jusqu'au martyre, explique la réussite des émigrants percherons.

## L'état du Perche en 1698

### *Le mémoire de l'intendant*

L'historien ne dispose que de quelques documents pour connaître les travaux des habitants et l'économie du pays, sous l'Ancien Régime, à une époque où on s'intéressait davantage à la vie des princes ou aux événements militaires qu'aux conditions de vie des populations.

Louis XIV, voulant parfaire l'éducation de son petit-fils, le duc de Bourgogne, fit rédiger par les intendants des provinces des mémoires donnant l'état des pays soumis à leur administration. Le mémoire sur le Perche a été rédigé en 1698 par M. de Pomereu, intendant de police, justice et finances de la généralité d'Alençon. Il commence ainsi : « *La province du Perche est une des plus petites du royaume...* ». Après la description physique du Perche et un historique, l'intendant énumère les administrations royales et ecclésiastiques. Le mémoire se termine par des

vues sur l'économie du pays. L'intendant reconnaît très franchement que : « *le Roy a tiré du Perche pour les 155 paroisses qui dépendent de l'élection de Mortagne près d'un million [de livres], et Sa Majesté n'y a dépensé rien. Et on est étonné qu'il sorte tant d'argent d'une si petite étendue* ». Bel aveu !

L'intendant précise que cet argent provient des différents commerces, de la nourriture et de l'engraissement des bestiaux, ainsi que de différents haras. Les ventes agricoles portent essentiellement sur les grains, les cidres et le chanvre. Il sort peu de cidre du Perche une partie du pays n'en produit donc pas ; il est consommé sur place. Il est précisé que le grain est transporté à charge de chevaux vers la Bretagne, Alençon et même Chartres et la Beauce (Illiers) en cas de manque – ce qui est plus rare – et même plus loin. Les revenus de l'agriculture proviennent également de l'élevage des poulains, des bœufs et des moutons, mais aussi du beurre, des volailles et des œufs.

Le chanvre est préparé et converti en fil dont on fait des toiles : « *Les manufactures les plus considérables de la province sont les toiles à Mortagne et les estamines, de laine, à Nogent. Les toiles de chanvre sont propres à faire des paillasses et sont vendues à Paris, à Rouen et à Saint Quentin par des rouliers de Mortagne* ». L'intendant nous apprend encore que ces grands centres ont établi sur place des commissaires, résidant à Mortagne. En temps de guerre, le commerce rapportait 250 000 livres par an.

Pour soutenir la fabrique d'étamine de Nogent, les marchands de Mortagne font commerce de fil d'étain (d'où le nom de métier tireur d'étain qui revient si souvent dans les registres paroissiaux). Le débit s'en fait à Paris, Tours, Rouen et Caen et une partie part en Angleterre et en Hollande. Et l'intendant fait une remarque de grand bon sens : « *comme le Perche n'est qu'à trois jours de Paris, on*

*transporte facilement ces denrées, la laine que l'on tire des moutons... » (trois jours qui sont devenus moins de trois heures !).*

Et l'intendant de poursuivre : *« pour gagner de l'argent, la plus grande partie des habitants travaillent aux labourages et culture de la terre, d'autres sont artisans qui travaillent à la fabrication des toiles et étamines et autres arts mécaniques, plusieurs vont exploiter les bois dans les forêts, autres travaillent à la mine, plusieurs autres, paysans, vont à leur journée, pour quatre ou cinq sous et d'autres enfin sont des fainéants qui ne s'appliquent à rien du tout. Les femmes et filles du commun filent les chanvres et étamines ».*

L'intendant déplore que depuis quarante ans (soit vers 1660) personne ne soit allé aux Indes, au Canada, en Hollande, en Angleterre ni sur mer : *« Dix ou douze habitants s'y sont établis et quatre aux Îles ».* Il faut remarquer que l'intendant ne fait aucune allusion au départ des protestants après la révocation de l'édit de Nantes (1685), ce qui a ruiné certaines activités artisanales.

Dans le Perche, il se fabrique aussi du papier qui n'est pas bon à écrire et sert à faire la présentation des épingles à L'Aigle et à Rugles. *« Le fer est produit par les forges de la Frette, de Gaillons, de Randonnai, de Brezolette et rapporte cinquante livres. Il est vendu à Paris ou à Chartres. Les cuirs se pratiquent à Mortagne mais la réputation en est presque totalement tombée, à cause des cordonniers qui ne peuvent plus payer les tanneurs. Les foires et les marchés sont très importants pour le commerce :*

*« Mortagne : 2 marchés par semaine et 4 foires par an.*

*« Mauves : 1 marché par semaine et 3 foires par an.*

*« Tourouvre : 1 marché par semaine.*

*« Longny : 1 marché par semaine et 4 foires par an.*

« *Rémalard : 1 marché pour les grains et meutes et 1 foire.*  
« *Bellême : 1 marché par semaine et 3 foires par an.*

« *Il n'y a pas de foire à Nogent mais un marché considérable trois fois par semaine. Ces foires et marchés sont d'autant plus fréquentés que les grands chemins sont en assez bon état, celui d'Alençon à Paris par Mortagne, réparé chaque année depuis quinze ans est bon. Ceux de Mortagne à Nogent et de Bellême à Longny et Verneuil par Mauves sont mauvais. Les eaux de Bellême y attirent du monde pendant l'été. Nogent est plus considérable et paie plus de taille que les deux villes de Mortagne et Bellême réunies. Nogent est réputé pour son marché de serges et étamines, huit ou neuf cents ouvriers y travaillent pour fournir les marchands de Paris, Lyon, Orléans, Rouen et autres villes ».*

### *Forges et tissages*

Comme le mémoire de l'intendant de Pomereu le fait apparaître, le Perche ne vivait pas seulement des revenus de l'agriculture mais tirait d'importantes ressources d'une industrie naissante que les historiens appellent proto-industrie. Les produits manufacturés par des méthodes artisanales sont cependant fabriqués en quantité suffisante pour être exportés, non seulement vers les provinces voisines et Paris mais aussi vers des pays éloignés. Une partie des textiles fabriqués à Mortagne ou Nogent s'exportait jusqu'aux Amériques, principalement aux Caraïbes, transitant par la compagnie de Séville qui armait les bateaux. Certaines étamines nogentaises seraient allées jusque dans la Chine lointaine. Comme le note encore l'intendant, ces affaires sont conduites par des chefs de famille sur leurs fonds propres. Fortune faite, ils investissent dans les terres et chasses, offrent à leurs enfants des charges administratives permettant ainsi à leur

descendance de s'intégrer dans la classe des privilégiés. La noblesse ne dédaignait pas ces activités industrielles, tels les Gruel, propriétaires des grosses forges de la Frette, à Saint-Victor-de-Réno, et de la Motte-Rouge, à La Poterie-au-Perche. À la veille de la Révolution, le marquis de Sérent, gouverneur des Enfants de France, réunit en sa main ces fourneaux. Helvétius fut lui-même tenté d'ouvrir des forges sur ses terres de Voré et de Feillet, mais il en fut empêché par les propriétaires voisins qui craignaient le renchérissement du bois.

Le principal atout de l'industrie percheronne était une main-d'œuvre abondante et bon marché. Pour le textile, les manufacturiers, maîtres du négoce mortagnais et nogentais, faisaient pratiquer le travail du chanvre et de la laine à domicile et collectaient le produit d'une nébuleuse de métiers dispersés dans les bourgs et les villages. Il faut noter que, dès cette époque, la composition des toiles de serge, droguets, étamines était réglementée au fil près, selon les préceptes hérités de la tradition colbertiste. Un règlement en date du 16 juillet 1737 donnait avec précision les conditions de la fabrication : « *Les étamines blanches de Nogent-le-Rotrou, Soïencé & Belesme, auront une chaisne au moins trente-quatre portées de trente-deux fils chacune, faisant mille quatre-vingt-huit fils, passez dans les lames & rots de demi-aune & un seize de large...* ». Ces règles, fréquemment réitérées pouvaient donner lieu à des normes administratives d'une précision inouïe.

Dans l'industrie du fer, la main-d'œuvre était celle des petits bordagers qui louaient leurs bras l'hiver, à une période où les travaux des champs étaient ralentis. Les campagnes des forges se déroulaient de la Saint-Éloi (1<sup>er</sup> décembre, fête des forgerons) jusqu'à la Saint-Jean. Ces ouvriers étaient des doubles actifs selon nos critères actuels de qualification. L'approvisionnement de la forge

nécessitait des quantités considérables de bois (il fallait l'équivalent de trois cents stères pour fabriquer une tonne de fonte) qui étaient tirées des taillis, des forêts royales et des bois des grandes propriétés. Sans aucun doute, le goût des Percherons pour *faire du bois* est lié aux traditions ancestrales.

La matière première, le minerai de fer alors appelé *la mine*, était tirée à ciel ouvert dans les sables du Perche. Ce mode d'exploitation explique les nombreux indices de tranchées ou de terre visiblement remuée que l'on rencontre dans les bois. Les principales forges se trouvaient sur les sites suivants : le complexe de Randonnai, dont la forge principale était aux Gaillons, tenue par les Tremblay, comprenait plusieurs satellites dès 1656 à Bresolles dont le nom des étangs de la Forge et de la Fonte, qui appartenaient au marquis de Tourouvre, est assez révélateur. De même, toute la vallée de la Commauche était pourvue d'établissements industriels dont certains furent très prospères. Les forges de la Frette fournissaient en fer les tréfileries de Brochard et de Bellegarde. Celle des Aulnays à Boissy-Maugis, légèrement en aval de la Commauche, était la plus ancienne attestée dans l'Ouest, dès 1479. La rivière actionnait encore les soufflets des forges de Francvilliers et de Melleray, à Maison-Maugis. L'ensemble sidérurgique de Longny, actionné par la rivière la Jambée, comportait les hauts fourneaux de Rainville, la forge de Beaumont et ses dépendances, le moulin de la Fenderie, qui abritait le laminoir et le moulin de la Poilerie où subsistent quelques gueuses de fonte abandonnées. À Bretoncelles, l'activité métallurgique est attestée dès 1482 (affineries de la Doudannerie, en 1539, et de Thivaux, en 1557, relayées plus tard par le Moulin-Renault). Ces forges firent la fortune des familles d'Angennes, Le Conte de Nonant, puis d'un fournisseur aux armées, Chaumont de la Galaizière.

Sur l'Huisne, on comptait les forges de la Vove et de Courcessin, à Courcerault ; celle du moulin des Haies, à Maison-Maugis, puis en aval du confluent de la Commauche, celle de l'Épine de Feillet. Une importante famille de maîtres de forges, les Chouet, présents en Normandie et dans le Maine à Magny-le-Désert, La Ferrière-aux-Étangs, Champsecret et Chailland, héritèrent du manoir du Pontgirard, construit par les Féron, présents, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, aux forges de Francvilliers et des Aulnays. Les importantes forges du Theil, tenues par la famille nogentaise des Goulet, utilisaient le bois de la forêt de Hallais, autrement dit Trahan, et durent contribuer à sa quasi-disparition. On conserve plusieurs marchés de boulets de canons et de coulevrines coulés pour Henri IV en 1591.

Près de Nogent, se trouvait le haut fourneau de la Saurie, activé par la Berthe et complété par l'affinerie de Miermaux dont il reste la belle maison du maître de forges. Des forges de moindre importance sont également attestées à Brunelles et à Frétigny. Dans certains ateliers, on devait se contenter de retravailler le fer pour la fabrication de multiples ustensiles, d'armes et d'instruments aratoires. L'industrie de la coutellerie est attestée à Saint-Victor-de-Réno et à Nogent et celle de la clouterie à Authon, qui a compté des ateliers jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cette proto-industrie, dispersée dans le Perche, n'a pu se maintenir pour plusieurs raisons : les réserves de matières premières étaient faibles et les sources d'énergie limitées par l'insuffisant débit des cours d'eau. Le bois était un combustible peu efficace, comparé au charbon de terre, la houille, dont l'emploi en Angleterre avait permis d'abaisser considérablement le prix du fer. Enfin, toutes ces affaires conduites à l'échelon local n'entraient pas dans les grands circuits capitalistes qui se mettaient en place au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ce mémoire de l'intendant d'Alençon fournit un état représentatif de la situation du Perche, constatant une certaine aisance qui autorise une imposition royale assez importante sans qu'en retour le roi n'y fasse aucun investissement. Il déplore par ailleurs le manque de dynamisme dans les activités économiques qui pourraient être plus lucratives pour les habitants. L'importance de la noblesse non résidente montre que le Perche était déjà considéré comme une terre alliant les avantages d'un bon placement et de l'agrément de la campagne, la proximité de Paris étant déjà appréciée.

### *Les villes*

Nombre de petites villes de l'Ouest, qui étaient sous l'Ancien Régime des villes de juridiction, là où siégeaient les principales administrations royales, ont gardé de leur riche passé une physionomie particulière, une certaine opulence, un charme que certains qualifient de désuet. La bourgeoisie avait ses codes. Selon la qualité du logis, les familles se mesuraient. Cependant, l'émulation reflétait les ambitions et cachait mal les rivalités. Elle eut pour effet de doter les villes d'une parure de demeures bourgeoises et d'hôtels particuliers. À l'instar de Château-Gontier pour l'Anjou, de Bayeux ou de Valognes, pour la Normandie, Mortagne présentait les caractères de ces villes de juridiction regroupant une dizaine d'administrations qui avaient pour ressort tout ou partie de la province du Perche. Les administrations municipales s'étaient peu à peu émancipées des administrations royales ou seigneuriales. Le maire ou procureur était le plus souvent un fonctionnaire entouré de quelques échevins cooptés, ce qui formait le corps de ville. La charge de maire pouvait s'acheter et être transmise par héritage.

## Mortagne

Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, les vieux remparts ont du mal à contenir l'urbanisation de la ville qui déborde en plusieurs faubourgs : celui de Saint-Éloi, en direction d'Alençon ; celui de Saint-Langis, en direction de Mamers ; celui du couvent des capucins ou de Chartrage, en direction de Bellême ; celui du Val, en dessous du monastère de Saint-François, qui dépendait de l'église Saint-Jean, et, enfin, le gros faubourg rural de Saint-Germain de Loisé, dont continuaient de dépendre les paroissiens de l'église Sainte-Croix dans la ville haute.

Les rues étroites, recoupées de venelles, réunissaient de petites places où se tenaient les marchés et les foires. Le clocher de l'église Notre-Dame, coiffé d'un lourd dôme classique, dominait toute la ville. Les nouvelles routes, tracées par l'intendant, étaient alignées sur ce symbole de la puissance de Mortagne qui revendiquait sa place de capitale de la province (l'incendie de 1889 priva Mortagne de ce repère). Dès la fin des guerres de la Ligue, se construisirent des maisons à la mode. Quel riche bourgeois a bien pu faire élever la maison Henri IV ? Au règne de Louis XIII, c'est la maison des Comtes-du-Perche qui est renouvelée, puis la Grande-Rue (rue des Quinze-Fusillés) s'embellit de l'hôtel de Mésenge avec ses tourelles en encorbellement. L'hôtel de Puisaye, hérité des Abot, possédait un grand salon de boiseries composées de panneaux à grosses moulures sur fond géométrique peintes en polychromie dans le goût de la grande salle de l'hôtel de Rambouillet. Ce salon, aliéné par la ville, figura à l'exposition Louis XIV du musée des Arts décoratifs en 1960.

Au détour des rues, de grands porches de pierre cachent d'autres demeures plus ou moins visibles, car la vieille bourgeoisie n'avait pas forcément des goûts ostentatoires.

La façade galbée de l'hôtel de la rue Sainte-Croix se tapit en retrait de hauts murs. De délicates tourelles d'escalier se dissimulent dans les arrière-cours. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les constructions se poursuivirent avec l'hôtel de Fontenay, l'hôtel Crestien de Gallais, grand maître des Eaux et Forêts, capitaine des chasses de la province du Perche, qui ouvrit un jardin jusqu'aux remparts (c'est aujourd'hui l'hôtel de ville, qui a conservé de bonnes boiseries Louis XV). Mais la demeure la plus remarquable est l'hôtel des Tailles, construit par une famille de parlementaires et de financiers, les Hocquart, qui passa dès 1763 à Claude Tessier de La Bersière, receveur des tailles en l'élection de Mortagne. Les impôts qui rentraient dans les caisses royales devaient laisser de confortables émoluments au receveur !

Les officiers du roi, formant l'élite de la ville, n'avaient-ils pas tous pour ambition de réunir un riche patrimoine en logis, en meubles et aussi en bibliothèques comme l'indiquent les inventaires notariés ? À la veille de la Révolution l'*Almanach dédié à Monseigneur le comte de Provence* (1774) donne la nomenclature des officiers à la manière d'un bottin administratif : pas moins d'une soixantaine de notables y sont recensés. Aux côtés de familles de noblesse authentique, comme les Puisaye ou les Bonvoust, sont cités nombre de bourgeois qui s'affublent de noms à consonance nobiliaire et de titres ronflants : de l'Estang du Chesnay, du Tertre, Plancher de la Noë, de Chevessailles, Le Camusat de La Frémonière... Quelques années plus tard, toute cette hiérarchie d'Ancien Régime volait en éclats.

Par ailleurs, la ville de Mortagne abritait de riches propriétaires et négociants qui vivaient de la collecte des travaux de tissage (principalement issus du chanvre) et qui revendaient ces produits jusque sur les places

internationales. Les foires et marchés animaient la ville. Selon le *Dénombrement général du Royaume* (1720), Mortagne comptait environ 6 500 habitants. Les Mortagnais pouvaient affirmer avec fierté : « *Mortagne sur montagne, le plus beau bourg de France* ». Deux autres villes du Perche pouvaient se prévaloir de compter une bourgeoisie active liée aux fonctions administratives et au négoce : Bellême et Nogent.

### Bellême

Bellême connaissait depuis le XVI<sup>e</sup> siècle un lent déclin. Certes, les officiers du roi continuaient d'y mener grand train. Les Fontenay s'étaient fait construire un hôtel particulier, situé sous le château, à l'entrée de la rue Ville-Close. Cette rue et la rue Saint-Michel (d'Alençon) offraient d'autres belles maisons dont les jardins ouvraient leur perspective sur la forêt, tel l'hôtel de Tascher. Mais le faubourg de l'église Saint-Pierre, en direction de Nogent, s'enorgueillissait également de quelques grandes demeures dont il reste l'hôtel de Gouévrot (Crédit Agricole).

Une opération d'urbanisme avait permis à la route royale de contourner la vieille ville et avait favorisé quelques belles constructions : en contrebas de la route, l'hôtel de La Vie, maître particulier des Eaux et Forêts, fils d'un subdélégué de Bellême, et au-dessus des anciennes douves l'abbé Mousset, curé d'Igé de 1769 à 1787 s'était fait construire un bel hôtel de style Louis XVI. C'est l'époque aussi où l'administration des Eaux et Forêts faisait restaurer l'audience dont l'actuel bureau du maire, garni de boiserie, était la salle de justice.

### Nogent-le-Béthune

À la veille de la Révolution, Nogent était devenue la ville la plus peuplée du Perche avec près de 7 000 habitants. La population ouvrière y était nombreuse du fait du

développement considérable des manufactures d'étamines. À la différence de Mortagne, Nogent ne comptait que des administrations locales. La justice, à laquelle avait été réuni le bailliage de Saint-Denis, était exercée au nom du comte de Béthune (descendant de Sully) par quelques familles notables se partageant les charges : les Parseval, Pinceloup de Maurissure, Courtin, Travers, Fergon, Goislard, Daupeley de Bonval et autres.

La ville de Nogent n'avait jamais été fortifiée. Les maisons s'ordonnaient tout au long des quatre axes principaux : rue Charonnerie (rue Villette-Gaté) et rue Dorée (rue Gouverneur) ; rue Bourg-le-Comte et rue Saint-Laurent ; rue des Prés (rue Paul-Deschanel) et rue Saint-Hilaire qui laissaient, au centre du quadrilatère, une vaste prairie marécageuse, le Pâquis. Les hôtels particuliers de cette époque sont peu nombreux en comparaison de ceux qu'avait laissés la Renaissance. Du XVIII<sup>e</sup> siècle datent les hôtels de Parseval (bibliothèque municipale) et de Turin (à l'angle de la ruelle de la Galaizière). Les grandes demeures qui s'alignaient, en bordure des chaussées et de la place Saint-Pol, furent l'œuvre de la bourgeoisie d'affaires qui tenait le commerce nogentais. Elle faisait montre de goûts plus simples, sans la même obligation de paraître qu'à Mortagne. Nogent comptait également deux grands couvents de femmes, les dames de Nazareth et les ursulines. Son hôtel-Dieu et son collège étaient réputés considérables pour l'époque, alors que le prieuré de Saint-Denis, avec ses vastes bâtiments médiévaux, ne comptait plus, en 1787, que cinq moines et avait fait l'objet d'une mesure officielle de suppression.

En 1784, avait été ouverte la nouvelle route royale de Paris à Nantes (RN 23), remplaçant l'itinéraire par Dreux, Rémalard et Bellême. Cette liaison directe avec Paris et le grand port de Nantes apparaissait comme un facteur

de développement assurant un débouché aux produits manufacturés nogentais. Mais les événements allaient en décider autrement.

## La société villageoise

Le lecteur contemporain éprouve quelques difficultés à imaginer ce qu'était la société villageoise d'Ancien Régime, tant ses fondements reposaient sur des principes radicalement différents des nôtres. Cette société était hiérarchisée, inégalitaire et fondée sur la naissance. L'ascension sociale était acquise par l'exercice de certaines charges plutôt que par l'argent. Encore que, plus on se rapproche de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle plus la richesse permet de pallier les insuffisances des origines familiales et d'acheter des charges anoblissantes ou au moins honorifiques, des *savonnettes à vilain* comme l'on disait.

### *Le clergé et la paroisse*

La base de la communauté villageoise était la paroisse dont la population était décomptée par le nombre de communiantes ou par feux (un foyer est estimé à quatre ou cinq habitants). Le territoire des paroisses, fixé depuis le XII<sup>e</sup> siècle, était de superficie très inégale. Les villes principales, héritières des chefs-lieux de châtellenies détachés de paroisses primitives, ne disposaient généralement que d'un territoire restreint. Par exemple, Bellême ne comptait que cent quarante hectares alors que Saint-Martin-du-Vieux-Bellême en comptait trois mille cinq cents avant le détachement du Gué-de-la-Chaine. Cette situation perdure en partie aujourd'hui.

Le premier personnage de la paroisse était le curé, *curatus*, celui qui a charge d'âmes. Il était généralement

assisté d'un vicaire. Le curé était investi par l'évêque sur présentation du patron de la paroisse, le plus souvent une abbaye depuis que les seigneurs laïques s'étaient dépouillés de ce droit. Beaucoup de ces nominations se faisaient par recommandation dans l'entourage d'un personnage influent. Ainsi, le prieur de Saint-Denis de Nogent, qui aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles n'était plus à la tête que de quelques moines, continuait néanmoins de nommer à une trentaine de cures dans le Perche suite aux donations des chevaliers du temps des Rotrou, alors que l'évêque de Sées ne nommait directement qu'à huit paroisses.

Les cures étaient plus ou moins recherchées selon leurs revenus dont les bénéfices étaient connus et même publiés. Ces ressources consistaient en rentes en argent ou en nature, revenus fonciers, fondations, messes et dons des fidèles. Le curé percevait la dîme, la dixième ou douzième gerbe à partager éventuellement avec le patron de l'église, appelé le *gros décimateur*, celui qui avait la part principale. On disait alors que le curé était réduit à la *portion congrue*, ce qui en dit encore long aujourd'hui. Le curé et le patron devaient entretenir le chœur de l'église paroissiale tandis que les fidèles avaient la charge de la nef, ce qui donnait parfois lieu à des procès cocasses, comme celui qui opposa Pierre Mauclerc, curé d'Argenvilliers, docteur en théologie, aux religieux de Thiron, présentateurs auxquels le curé faisait la réputation de grippe-sous. Parfois, la cure était partagée en deux parties inégales. C'était le cas à Préaux dont la plus grosse part appartenait à l'hôtel-Dieu de Nogent.

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, quelques curés étaient des cadets de familles nobles locales, Du Buat (Bazoches), Fontenay (Saint-Martin-du-Vieux-Bellême), Gruel (Monceaux), Tascher (La Chapelle-Gastineau) et Mauduison (Argenvilliers), par exemple, mais le plus souvent des fils de la bourgeoisie des villes ou de gros

laboureurs. Peu de curés avaient suivi des études supérieures. Néanmoins, quelques-uns étaient docteurs en Sorbonne, comme le fameux Jean-Baptiste Thiers, curé de Champrond-en-Gâtine, qui entretint de longues procédures contre son évêque, ou Étienne Lochon, curé de Béthonvilliers, auteur d'un *Traité de la Confession* (1685). Beaucoup ne sont que bacheliers en théologie, formés depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle dans les séminaires diocésains dont Adrien Bourdoise (décédé en 1655), originaire de Mottereau, près de Brou, fut l'un des promoteurs. Fondateur du séminaire parisien de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il recommanda aussi la construction de sacristies, en appendice aux églises. Il fut l'un des propagateurs du culte de Notre-Dame-du-Rosaire qui donna lieu à de remarquables compositions picturales : tableaux dans les églises de Brou, de Longny et du Pin-la-Garenne.

Le curé habitait le presbytère qui était souvent la plus belle maison du bourg. Beaucoup de cures ont été reconstruites au XVIII<sup>e</sup> siècle, quelquefois sur les fonds personnels du curé. Parmi les plus beaux, on peut citer ceux de Bizou, Ceton (l'actuelle mairie), Le Mage (reconstruit par Helvétius), Miermaigne, La Perrière, Sainte-Céronne, Saint-Jean-de-la Forêt, Sérigny...

Le curé était un personnage très écouté, car il était bien souvent le plus *savant* (celui qui sait). Il connaissait personnellement toutes les familles dont il célébrait les baptêmes, les mariages et les sépultures. Il recevait au moins une fois l'an, avant Pâques, la confession de chacun. Il faisait le catéchisme aux enfants et même souvent l'école, lorsque les travaux des champs ne requéraient pas leurs bras. Les biens de la paroisse étaient administrés par le conseil de fabrique composé d'un syndic, qui jouait le rôle de président, d'un trésorier, de gagiers et de marguilliers. Ils se réunissaient dans l'église, à l'issue de

la messe. Les membres étaient recrutés par cooptation parmi les notables, plutôt que par élection. Néanmoins, ils étaient censés représenter la population. La fabrique conservait ses archives : registres de délibérations, titres de rentes, actes de propriété ou de donations. Ces archives étaient conservées dans un coffre fermant à trois clefs ; certains ont été convertis en autels face au peuple, comme au Pin-la-Garenne, à Verrières, à Monceaux, à La Lande-sur-Eure... Ces coffres présentent généralement une fente et servaient de tronc.

La fabrique se préoccupait des travaux à l'église, des locations des biens, mais aussi du prix des places dans les stalles, toujours recherchées, ou des bancs et des chaises où chaque paroissien avait sa place attitrée.

Les villageois s'étaient aussi vu confier d'autres responsabilités, telle que la répartition de la taille selon les richesses et revenus connus. Le répartiteur était personnellement garant de la collecte sur ses biens propres. Les rôles de répartition par paroisses émanaient de l'intendant d'Alençon pour le Grand-Perche et de celui d'Orléans pour le Perche-Gouet. Les paroisses en limite des généralités jouaient sur le flou des frontières administratives. C'est ainsi qu'à Argenvilliers un certain nombre de feux dépendaient d'Orléans et les autres d'Alençon, ce qui permettait de prétendre que l'on avait déjà payé dans l'une ou l'autre des caisses royales.

C'est encore au sein de la paroisse que s'exprimait ce qui tient lieu de vie politique. Le curé, au moment du prône, portait à la connaissance des fidèles, les édits, les ordonnances, les déclarations émanant du roi ou de son intendant. À la fin de la messe, sous le chapiteau qui précédait le porche de beaucoup d'églises, où, selon l'expression, la plus saine partie des habitants étant réunie, les hommes pouvaient rester à discuter. Les discussions se

terminaient à l'estaminet, fermé pendant la durée des offices. C'est encore à l'église que se déroulèrent les préliminaires des états généraux du royaume, la rédaction des cahiers de doléances et l'élection des représentants.

L'église était le centre des fêtes villageoises qui commençaient toutes par une grand-messe, célébrée le jour de la fête du saint patron ; c'était jour d'*assemblée*. La *fête nationale* était fixée au 15 août, jour de l'Assomption, pour commémorer le *Vœu de Louis XIII* consacrant la France à la Vierge pour l'heureuse naissance du futur Louis XIV. Ce jour-là, il y avait procession extérieure comme aux Rogations ou à la Fête-Dieu. Plus de soixante-dix jours par an étaient chômés (mais pas payés !).

C'est encore à l'église que se retrouvaient les corporations regroupant les maîtres, les compagnons et les apprentis de chaque métier. La fête du saint patron était l'occasion d'une messe suivie d'un banquet. Beaucoup d'usages pittoresques avaient cours, comme la vente du bâton de saint Éloi à Longny ou à Monceaux, que se disputaient ceux qui travaillaient aux forges, ou le bâton de saint Laumer au Pas-Saint-L'Hômer. On connaît toutes ces corporations par l'*Armorial du Perche* (1696), qui décrit les blasons chargés de leurs outils.

Il y avait aussi les confréries de charité qui constituaient en Normandie et dans le Perche des associations religieuses jouant un rôle important dans la vie paroissiale. Les plus anciennes avaient été fondées pour assurer le service des morts et permettre une sépulture décente en terre chrétienne en toutes circonstances, troubles ou épidémies, même en faveur des plus démunis. On les appelait parfois les *Confréries de la Bonne Mort*. C'était plus que les pompes funèbres, en ce sens que les confréries assistaient le mourant ainsi que sa famille et faisaient dire des messes pour le repos de son âme. Les confréries

avaient aussi leur hiérarchie, prévôt, trésorier, marguillier, qui portaient dalmatiques, chapes, manipules et bonnets carrés. Le Musée percheron présente les ornements de la confrérie de Saint-Germain de Loisé. Les plus beaux ornements antérieurs à la Révolution aujourd'hui conservés sont ceux de la confrérie de Villiers-sous-Mortagne.

Les confréries se déplaçaient derrière leurs bannières encadrées de torchères (Saint-Mard-de-Réno), parfois au son d'une clochette (dans l'Eure subsistent quelques *tintinnabuliers*). Ces confréries existaient presque dans toutes les paroisses. L'une des plus réputées était celle de Notre-Dame-de-Pitié à Longny qui avait fait élever, avec le concours de mécènes, la magnifique chapelle du cimetière. D'autres étaient plus modestes, comme celle qui se réunissait à la chapelle Saint-Samson de Comblot. La plupart ne disposait que d'une chapelle dans l'église paroissiale.

L'Église exerçait un grand ascendant sur les paroissiens, de par sa position morale, et beaucoup de prêtres de campagne restaient attachés à l'esprit janséniste et maintenaient les populations sous cette influence. L'Église restait propriétaire d'un bon tiers du sol. Cette situation, héritée de l'époque où les abbayes avaient procédé aux grands défrichements, était mal supportée au XVIII<sup>e</sup> siècle, car beaucoup de ces institutions étaient tombées dans les mains de quelques bénéficiaires qui recevaient sans scrupule ces immenses revenus, sans rien restituer à la collectivité. Dans les paroisses sous la coupe d'une abbaye, la population était très hostile aux moines.

C'est la raison pour laquelle, dès le mois d'août 1789, l'abandon de tous les biens de l'Église à la Nation a été unanimement approuvé. Ce mouvement était amorcé sous la monarchie. Le prieuré de Chênegallon fut supprimé en

1778 et celui de Saint-Denis de Nogent, où il ne restait que cinq moines, avait été supprimé par Louis XVI, dès 1785. C'est aussi ce qui explique les sentiments antireligieux de certaines communes qui ne s'effaceront qu'après la Seconde Guerre mondiale. Du clergé relevaient aussi les collèges, dont il sera fait état plus loin, ainsi que les établissements hospitaliers, confiés aux religieuses.

### *La noblesse*

La noblesse, quoique considérée comme nombreuse dans la province du Perche, ne comprenait qu'environ 150 familles qui exerçaient néanmoins une influence déterminante dans la vie des communautés villageoises, par la maîtrise des terres pouvant atteindre 50 à 60 % du territoire, voire plus.

#### Qui était noble ?

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, peu de familles percheronnes remontaient en ligne masculine aux chevaliers du Moyen Âge. Celle-ci était appelée la noblesse chevaleresque. Beaucoup de nobles avaient été anoblis par la possession d'une charge d'officier du roi. Certaines familles mortagnaises se transmettaient certains offices dans les services de l'hôtel du roi. Les Gobillon, les Rochin, les Chouet s'y succédèrent acquérant la noblesse personnelle transmissible après un certain temps d'exercice.

Les familles devaient vivre noblement. Certaines professions n'étaient pas compatibles avec la qualité de noble, telles que les tâches de plumitifs, greffiers, notaires ou tabellions. Les métiers manuels et le commerce faisaient également déroger. Seuls les maîtres de forges et les maîtres verriers conservaient leurs privilèges. Le roi, pour des raisons fiscales, faisait des recherches de noblesse.

La dernière eut lieu en 1666 et certaines familles furent renvoyées à l'état de roture avec en prime une forte amende (l'examen de certains carnets mondains pourrait rapporter gros !). Notons que la particule et les armoiries n'étaient pas des preuves de noblesse.

L'usage était à l'inflation des titres que l'on appelait pudiquement titres de courtoisie. Ainsi, le vicomte de Puisaye, chef de la noblesse du Perche, se faisait appeler marquis de la Coudrelle, du nom d'une autre de ses terres, à La Mesnière. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les terres du Perche avaient attiré les constructeurs de manoirs qui s'étaient enracinés dans le pays. Au siècle suivant, le Perche était plutôt recherché par de puissantes familles parisiennes, enrichies par de hautes charges, qui se constituaient de grands domaines dépassant souvent le millier d'hectares. L'attrait tenait certainement à la relative proximité de Paris (deux jours de cheval) et au caractère sauvage du pays qui permettait d'organiser de grandes chasses témoignant de la réussite sociale. On est en droit de croire que les diplomates appréciaient le calme du pays, si l'on en juge par ces quelques exemples : le chevalier de Chaumont, premier ambassadeur de Louis XIV au Siam, seigneur de Saint-Hilaire-des-Noyers, près Corubert ; Michel Amelot de Gournay, baron de Brunelles, seigneur de Vichères et de Champrond-en-Perchet, ambassadeur au Portugal puis en Suisse ; Claude Puchot des Alleurs, constructeur du château de Chèreperrine, ambassadeur au Portugal, qui le vendit en 1704 à Abraham Peyrenc de Moras, banquier de la cour, qui le meubla somptueusement...

Par ailleurs, de grandes fortunes s'investissaient dans le Perche : le marquis de Turin, à Ceton ; Leclerc de Lesseville, à Charbonnières, conseiller au parlement de Paris ; Claude-Louis de Bullion, fils d'un surintendant des finances et garde des Sceaux de Louis XIII, qui s'installa à Lonné en 1686... Il faudrait encore parler des descendants

des anciennes familles du pays : à Frazé, le maréchal de Villeroy agrandit le château à côté de la forteresse rebâtie après la guerre de Cent Ans ; François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, ministre de la Guerre de Louis XIV, devint seigneur de Gevraise par mariage avec l'héritière de la maison de Souvré... Au siècle suivant, la famille de Carpentin fit rebâtir Lorieère en 1746 et, à la même époque, les la Martellière firent élever un château classique à L'Hermitière, adossé à l'ancien manoir. De nouveaux anoblis viennent également s'installer : Gagnat de la Couronne, maître des requêtes au Conseil d'État, acheta Longny en 1719 et rebâtit une partie du château ; les Chaumont de la Galaizière, d'une famille d'anciens fournisseurs aux armées, créèrent un vaste domaine autour de Villeray et de Bretoncelles, et on pourrait multiplier par dix les exemples.

En général, cette riche noblesse cherchait à s'intégrer et faisait bénéficier les populations de ses largesses, comme la construction de halles et d'un hôpital à Longny, d'ateliers à Rémalard et la reconstruction des fermes des domaines. Cette situation contrastait fort avec la petite noblesse qui avait fait souche et qui subsistait péniblement dans les manoirs dont la mode était passée. Certains labouraient eux-mêmes leurs terres l'épée au côté et se livraient à la vente de leurs produits fermiers. Néanmoins, leur dignité n'était pas contestée et ils continuaient de tenir leur rang.

### Privilèges et droits seigneuriaux

Les privilèges de la noblesse tenaient principalement à l'exemption de la taille, de la corvée royale et du logement des gens de guerre, encore que Louis XIV ait établi, par nécessité financière, la capitation payée par tête que tous les sujets devaient acquitter. Dans les villages était observée une grande déférence à l'égard des nobles, très

pointilleux sur leurs droits honorifiques et les préséances. Ainsi, le seigneur disposait d'un banc à ses armes dans le haut de la nef : l'un des plus beaux est celui des Leclerc de Lesseville dans l'église d'Authon. La Bruyère, dans ses *Caractères*, brocarde cette famille qui fut la première à afficher ses armoiries sur les portes de ses carrosses. Le seigneur avait droit le premier à la bénédiction (on sait que pour n'avoir pas voulu s'y conformer, le sire du Crochet, seigneur de Maison-Maugis, assassina son curé à coups de broche de cuisine). Le seigneur avait droit à l'inhumation dans l'église et à y placer ses armoiries, à l'intérieur comme à l'extérieur, sur une *litre* comme à Autheuil (famille de la Vove), Ceton (famille de Turin), Fréigny (famille d'Aligre), Monceaux (famille Gagnat de la Couronne), Préaux (famille du Mouchet).

En ce qui concerne les droits de justice attachés aux anciennes seigneuries, le pouvoir royal n'avait cessé d'en diminuer les compétences, les réduisant le plus souvent à une justice de paix. Néanmoins, dans nombre de bourgs du Perche, il reste quelques témoins comme la maison de justice de Loisail, le bailliage de Feillet (Le Mage), l'audience au manoir de la Cour (Béthouvilliers) et peut-être la salle de la haute justice du manoir du Plessis (Dancé) décorée de signes ésotériques ou répondant à d'autres intentions. Le seigneur pouvait également planter ses poteaux de justice comme le comte de Miermaigne le fit faire en 1777 après l'érection de sa terre en comté.

Peu nombreux étaient les enfants nobles à recevoir une instruction soignée. Ils se préparaient plutôt au métier des armes qu'à la basoche. Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, un collège royal militaire avait été institué dans l'abbaye de Thiron réformée par la congrégation de Saint-Maur. Ce collège accueillait beaucoup d'enfants de familles nobles jusqu'à la classe de rhétorique. Il leur était en outre enseigné le jardinage, l'escrime, la musique... Le collège accueillait

des boursiers. Louis XVI y avait inscrit le jeune Napoleone Buonaparte, mais sa famille préféra le collège de Brienne pour en faire un artilleur, prétextant aussi de l'air humide du Perche.

Les moines de Sainte-Gauburge et les petits collèges de Mortagne, Bellême, Courgeon, Longny, Nogent et du Pin-la-Garenne recevaient également les enfants des classes privilégiées. Pour les jeunes filles, l'établissement le plus réputé était celui de Notre-Dame des Clairets où régnait une très stricte discipline.

### *État de la noblesse en 1698*

Pour apprécier la place importante de la noblesse dans le Perche, il faut se reporter au mémoire de l'intendant de 1698 qui dresse un état précis de la classe privilégiée : « *Quoique le Perche soit d'une très petite étendue, il y a pourtant nombre de seigneurs de la Cour et de forts anciennes et illustres familles qui y possèdent des biens et droits* ».

L'intendant remarque qu'il n'y a pas de terres titrées dans le Perche et que la coutume ne cite pas de degrés au-dessus de la baronnie. La première terre érigée en comté fut celle de Clinchamps en faveur de François Le Roy de Chavigny, secrétaire d'État de Charles IX, en décembre 1569, dont on peut encore voir les armoiries sur une maison du bourg de Saint-Cyr-la-Rosière et sur un vitrail de l'église de La Rouge.

La deuxième terre titrée était celle de la Galaizière en Condé, érigée en marquisat en 1669 au profit de Denis III de Riants, président au parlement de Paris ; elle comprenait soixante fiefs dont Villeray. La terre de Villeray avait été érigée en baronnie, en 1593, en faveur de Denis I<sup>er</sup> de Riants, fidèle serviteur d'Henri IV, puis érigée en marquisat en 1709.

« *La baronnie de Souancé Montdoucet et les Haies appartiennent à messire Denis Jules Seguin, conseiller en la cour des Aides de Paris dont relèvent quarante fiefs. La baronnie de Nogent le Rotrou à M. le marquis de Béthune [arrière-petit-fils de Sully]. Il y a environ quarante hautes, moyennes et basses justices qui en relèvent par appel et plus de cinquante fiefs. M. le duc de Vendôme possède la baronnie de Longny, belle par sa mouvance, sa forêt, ses estangs et par un gros bourg. Madame la maréchalle d'Estrades [possède] les terres et seigneuries de la Marsollière et des Gastines. Monsieur le maréchal de Catinat [possède] les terres et seigneuries de Mauves et le Bourgis. M. de Catinant [Pierre], Conseiller d'honneur au parlement de Paris, [possède] les terres et seigneuries de Saint-Marc-de-Courtheraye. M. Amelot, ambassadeur pour le Roy en Suisse, [possède] la terre et seigneurie de Brunelles qui est haute justice dont relèvent trente fiefs. Madame la duchesse de la Ferté Sennecterre [possède] les terres de Button, la Mélinière, Perruchet, Lubin, les Estangs, la Cloche, Vaupillon et Meaucé dépendant de son château de La Loupe situé dans le pais chartrain. M. le marquis de Boislandry [possède] les terres et seigneuries de Boislandry et la forêt dont dépendent vingt-cinq fiefs. M. le marquis de Thurin [possède] la terre et chastellenie de Ceton dont dépendent six fiefs. Il a épousé en secondes noces la fille de M. Bernard de Rezay [fille du banquier Samuel Bernard]. Madame la duchesse de Chaulnes [possède] les terres et chastellenies de Préaux et le Theil... ».*

« *Outre ces seigneurs qui ne demeurent pas dans leur province, il y a plusieurs maisons anciennes* ». L'intendant poursuit son énumération que nous transcrivons. M. le Marquis de la Frette possède la Frette, Guez et Planche, la Ventrouze, Mortoût et la Grande-Métairie et trente paroisses ; il appartient à la famille de Gruel la plus

ancienne de la province, connue dès 1050 par Gauthier Gruel, seigneur de Loisé (Saint Louis est descendu chez Guillaume Gruel). Son ancêtre, Claude de Gruel, a été fait chevalier du Saint-Esprit par Henri IV qui l'avait nommé gouverneur de Chartres et du pays chartrain. Il prétend descendre de Robert de Dreux, frère de Louis VI. La terre de Feillet est aussi à la maison de la Frette représentée par la comtesse de Ribérac, fille du comte de Lansac dont l'építaphe avec armoiries est encore dans l'église du Mage. Le marquis de Tourouvre, de la maison de la Vove, possède Tourouvre, Randonnai, Bresollettes et cent fiefs nobles ; il est colonel du régiment de Vermandois. C'était un grand ami de l'abbé de Rancé, qui fut parrain de son fils, Armand-Jean de la Vove, futur évêque de Rodez. Le marquis de Boisfévrier-Langan possède la terre de la Vove ; M. le marquis d'Oléron est seigneur du Pin et la Plonière (Pellonnière) ; M<sup>elle</sup> de Riants, de la maison de Villeray, possède les terres de Rémalard et de Voré ainsi que Villeray...

On peut encore citer parmi les gentilshommes de distinction : M. de Maison-Maugis, baron de Montireau ; M. de Bonvoust qui possède la terre de Prulai ; M. de Bretoncelles qui détient les terres de Bretoncelles et de Saussay ; M. de Boisguinant, de la maison de Semur, seigneur de Landres ; M. de Baranton, cadet de la maison de Durcet en Normandie, seigneur de la Mare ; le sieur L'Hermitte, seigneur de Saint-Denis, procureur du roi au bailliage de Mortagne ; M. Guérin de Poisieux, seigneur de Vaujourns ; le sieur de la Coudrelle, seigneur de La Mesnière ; le sieur de Prépotin ; le sieur Abot, seigneur de Champs et bailli du Perche ; le sieur des Feugerets, seigneur du lieu, gouverneur de la ville et du château de Bellême ; le sieur de Nocé, seigneur du lieu...

*Le tiers état*

Qui n'était ni clerc ni noble appartenait au tiers état. En fait, à la veille de la Révolution, tous les niveaux de la fortune étaient représentés dans le tiers état, depuis les bourgeois immensément riches qui aspiraient à s'agrèger à la noblesse jusqu'aux gens sans aveu qui erraient sur les chemins, à la recherche de quelques petits travaux. La moyenne bourgeoisie se trouvait parmi les détenteurs d'offices royaux ou seigneuriaux qui exerçaient une certaine influence et cherchaient à acquérir des biens fonciers, notamment aux dépens des familles nobles les plus désargentées. Une autre catégorie favorisée était celle des marchands et manufacturiers, qui étaient souvent des entrepreneurs avisés donnant du travail à domicile au menu peuple, c'est ce qui explique la présence dans les villages de nombreux tisserands, filotiers, tireurs d'étain (tissu d'étamines), sergiers... Ces chefs d'entreprises bénéficiaient d'une organisation corporative dont l'*Armorial du Perche* de 1696 donne les listes pour chaque ville et bourg.

Dans les campagnes, la classe supérieure des paysans se désignait elle-même du nom de laboureur. Ce sont les plus aisés. Ils possèdent les bœufs, alors très courants, ou les chevaux pour exécuter les labours et autres travaux champêtres. Ils font commerce de leurs productions. On disait qu'ils avaient du foin dans leurs sabots alors que les moins riches se contentaient de paille ! Ces laboureurs possédaient en propre des terres et exploitaient les fermes des grands châteaux ou des abbayes. Au-dessous, dans l'échelle sociale, étaient les bordagers qui étaient le plus souvent ce que l'on appellerait aujourd'hui des *doubles actifs*, c'est-à-dire qu'ils travaillaient l'hiver comme bûcherons, forgerons ou tisserands et l'été louaient leurs bras pour la fenaison et la moisson, tandis que les femmes

tenaient la maison et élevaient une nombreuse progéniture. En faisant valoir quelques arpents de terre, ces paysans vivaient convenablement. Leur production animale leur procurait le lait, le beurre, les œufs et la viande de porc, quelques cultures produisaient le grain pour le pain et la nourriture des animaux.

La classe populaire la plus nombreuse était celle des journaliers qui accomplissaient tous les travaux dans les plus grandes exploitations. L'embauche, dite aussi la *louée*, se faisait à la Saint-Jean ou à la Saint-Martin ; usage qui perdura jusqu'après la dernière guerre. Au fil des déclarations de naissances, on les trouve tantôt maçons, couvreurs, bûcherons, fendeurs de lattes, chauffourniers et même éleveurs d'abeilles. Beaucoup habitaient en bordure des bois où ils construisaient leurs loges d'une ou deux pièces. Le plus bel exemple, quoique certainement assez riche, est celui du hameau des Bruyères, à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême.

Les pauvres, complètement démunis, étaient également nombreux et connaissaient des périodes dramatiques en temps de disette, comme pendant l'hiver 1709 où l'évêque de Chartres, M. Godet des Marais, l'ami de Mme de Maintenon, fit distribuer dans les paroisses une recette de soupe populaire à base de racines (navets, carottes, raves) trempée de pain et d'un peu de lard si on en avait : *« Il faut prendre une marmite ou chaudron contenant quatre bons sceaux d'eau & quand ladite eau commencera à bouillir il faut mettre trois quarterons de sel, cinq quarterons de beurre pour les jours maigres, ou cinq quarterons de graisse pour les jours gras, ou cinq quarterons de lard : trois litrons de pois ou fèves. Il faut mettre un bon panier d'herbes, ou de choux, ou porreaux, navets ou ognons. Quand le tout est bien bouilli, il y faut mettre une petite cuillerée de poivre qui est environ pour deux liards... »*. Cette année-là, les religieux de Thiron durent délivrer

quarante livres de pain par semaine et Mme de la Soublière, dame de La Gaudaine, était également taxée. Néanmoins, les registres paroissiaux témoignent d'une effroyable mortalité.

## Le Perche classique

L'époque classique n'a pas laissé beaucoup d'édifices religieux dans le Perche, exception faite d'une église toute proche, celle de Saint-Nicolas de La Ferté-Vidame, élevée, en 1659, dans le style baroque, à l'initiative du duc Claude de Saint-Simon. Autour de Mortagne, quelques églises furent l'objet de travaux : la façade et le clocher de Saint-Germain de Loisé furent reconstruits de 1613 à 1630. À la même époque furent élevés les deux clochers des églises Saint-Martin de Loissail et de Notre-Dame de Courgeon, couronnés de remarquables dômes de pierre, sur un modèle dérivé des clochers Renaissance de la cathédrale de Tours (également imités en Bretagne). Les Mortagnais préférèrent terminer leur beffroi, commencé un siècle auparavant par un imposant dôme de charpente (incendié en 1887). L'église Saint-Sauveur de Bellême, très profondément remaniée, fut dotée, en 1678, d'un clocher dressé en façade, orné de pilastres et coiffé d'un dôme à lanternon. À Nogent, les églises Saint-Hilaire et Saint-Laurent virent également s'achever les clochers par des dômes à lanternons couverts d'ardoises. Les clochers de Notre-Dame-du-Mont-Harou, à Moutiers, et de l'abbaye de Thiron s'inscrivent également dans le goût classique.

## Le décor intérieur des églises

S'il y eut peu d'églises construites ou agrandies aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, il y eut en revanche un grand renouvellement du décor intérieur. Le concile œcuménique

de Trente, achevé en 1563, avait imposé une profonde réforme de la liturgie (messe de saint Pie V) et avait préconisé des dispositions réglementaires pour la célébration de la messe.

C'est ainsi que sont nés les retables qui prennent la forme d'un grand décor embrassant le fond du chœur (ménageant le plus souvent un arrière-chœur servant de sacristie). L'autel, surélevé de deux ou trois marches, prend la forme d'un tombeau antique, symbole de celui du Christ. Il est adossé à un contre-retable formé de colonnes corinthiennes plus ou moins riches, encadrant généralement un tableau. De part et d'autre sont ménagées des portes latérales, parfois encadrées de pilastres et de colonnes, surmontées de statues. Le tout est couronné par un entablement, un fronton, des pyramidions ou des pots à feu. Les retables sont soit en bois, soit en pierre, mais dans les deux cas peints en faux marbre et rehaussés de dorures. En arrière de la table d'autel, trône le tabernacle symbolisant le Temple de Jérusalem et contenant les vases sacrés et la réserve eucharistique. De chaque côté, des gradins permettent de disposer des chandeliers. Une des caractéristiques du Perche est de positionner en avant du maître-autel des petits retables latéraux, parfois placés de biais, à l'entrée du chœur, que marque également la poutre de gloire, formée d'un Christ en croix adossé au poinçon, encadré des statues de la Vierge et de saint Jean l'Évangéliste posées sur l'entrait.

Ces retables, directement inspirés des modèles italiens, offrent une grande variété, marquée par l'évolution des styles de l'époque Louis XIII à Louis XVI. Les plus anciens retables, du début du XVII<sup>e</sup> siècle, revêtent la forme de l'arc de triomphe de Constantin à Rome (Maison-Maugis, Monceaux) ; celui de Gémages, assez simple, commencé en 1633, est l'œuvre du menuisier bellêmeois Paul Monthéan. Le retable de Tourouvre, timbré

des armes des marquis de la Vove, est daté de 1638, moment du départ des émigrants canadiens ; celui de Notre-Dame de Mortagne, démoli en 1835, paraissait du même style avec de belles colonnes torsées. Les retables de Saint-Mard-de-Réno, de Villiers-sous-Mortagne et de Comblot sont de la même époque. Celui de Courgeon apparaît plutôt du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme celui de Préaux, effectivement daté de 1701.

L'église Saint-Pierre d'Argenvilliers avec ses cinq retables, comme à Moutiers-au-Perche, forme un ensemble solennel qui laisse entrevoir la dimension théâtrale de la célébration du sacrifice de la messe. L'influence baroque est affirmée avec de délicats raffinements, comme son tabernacle en forme d'œuf. Peut-être plus modestes, les retables de Miermaigne et d'Unverre donnent de ces églises la même impression de mise en scène. Tout à fait exceptionnel est l'ensemble du mobilier de l'église d'Yèvres : retable, chaire et porte des fonts baptismaux sont sculptés en bois dans un style baroque fouillé et chargé ; c'est l'œuvre d'un sculpteur breton, Charles Roscoët, originaire de Saint-Thégonnec, marié à une fille d'Alluyes (1654). Le Perche ne peut pas vraiment revendiquer cette œuvre, pas plus que le très beau retable de l'église de Vieuvicq, rapporté de Chartres après la Révolution.

### La survivance des manoirs

Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, le Perche avait attiré beaucoup de familles aspirant à vivre au milieu de leurs gens en faisant valoir leurs terres, cultivant leurs jardins, plantant leurs vergers, élevant leurs animaux, tout en profitant de l'agrément du lieu, des plaisirs de la pêche et de la chasse. Ainsi était né l'idéal du gentilhomme campagnard tel qu'Olivier de Serres l'a décrit dans son *Théâtre de l'agriculture et mesnage des champs* (1600).

Le manoir constituait un habitat privilégié au sein d'une exploitation agricole. Ce mode de vie rustique, encore proche de la vie paysanne, ne fut bientôt plus que l'apanage de quelques hobereaux peu fortunés n'ayant pas d'autres moyens que de faire valoir eux-mêmes leurs terres. À l'imitation des nouvelles demeures, élevées par le roi et les grands seigneurs de la cour, le logis manorial se transforme : les tours paraissent archaïques et sont remplacées par des corps de bâtiments couverts en pavillon. La symétrie règle le goût nouveau.

Citons quelques exemples de ces manoirs tardifs qui n'ont certes pas le panache des logis du siècle précédent mais qui constituent néanmoins de confortables demeures : Champs (en Montmirail), Bellegarde, Bourguignière sont encore accolés à une tour ronde ; le Perrin a une tourelle en encorbellement ; les Basses-Loges, le Châtelier et Champs (près Tourouvre) sont accostés de petits pavillons carrés ; la Mansonnaire, le Grand-Carcahu, la Forgetterie (la ferme) sont coiffés d'un grand toit à quatre pans, comme les précédents. En revanche, Bray, daté de 1697, a un toit en comble brisé ; Barville, à Nocé, et Couasme sont des « modernisations » apportées à un manoir ancien. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, quelques manoirs sont encore construits, mais séparés de l'exploitation agricole, comme Loisé ou Montaigu.

### Châteaux, parcs et jardins

Dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, était apparue la demeure seigneuriale dégagée des contraintes et de la promiscuité de la ferme. C'est le cas du château des Feugerets et des Perrignes. Sous Louis XIII, le château se libère complètement des contingences rurales : la cour d'honneur remplace la cour de ferme. Contrairement au manoir de nature agricole, le château est d'essence aristocratique. À l'arrière sont aménagés des jardins réguliers avec des

boulingrins parfois ponctués de topiaires qui précèdent le parc percé d'allées et de perspectives.

Le château du Tertre appartient à ce nouveau genre ; c'est l'œuvre d'un Percheron qui avait réussi à Paris, Gilles Bry de la Clergerie. Le château de la Rivière, à Pontgouin, est l'exemple d'une famille parvenue aux plus hautes charges, les d'Aligre, qui ont donné deux chanceliers à la monarchie. De la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, date la construction du château de Voré, acquis par Louis Fagon, fils du médecin de Louis XIV, qui fit décorer un salon à l'italienne par le peintre Jean-Baptiste Oudry qui fréquentait les lieux ; Claude-Adrien Helvétius, fermier général, racheta et agrandit considérablement le domaine à partir de 1751. En 1765, Jean-Joseph de Laborde, banquier de Louis XV, fait rebâtir tout de neuf par l'architecte Le Carpentier le vieux château des Saint-Simon, à La Ferté-Vidame, et dessiner le grand parc... Le chef-d'œuvre de l'architecture classique a certainement été Chèreperrine qui avait un riche décor (malheureusement incendié en 1924 et seulement partiellement reconstitué). Du XVIII<sup>e</sup> siècle, il faudrait encore citer L'Hermitière, Feillet, Landres... De l'époque Louis XVI, le plus bel exemple est le château des Joncherets comportant un sobre décor intérieur néo-classique.

## La fin du comté du Perche

### *Le dernier comte du Perche*

Au cours de l'histoire, les cadets des familles royales ont souvent causé bien des soucis à leur aîné couronné. Le roi Louis XV, sentant venir sa fin, jugea sage de donner un

apanage à chacun de ses petits-fils. Depuis 1584, date de la mort du dernier duc d'Alençon, le Perche n'avait pas été apanagé. Par lettres patentes d'avril 1771, Louis-Stanislas-Xavier, petit-fils de France, frère puîné du dauphin, le futur Louis XVI, reçut les duché d'Alençon et comté du Perche.

Connu sous le nom de comte de Provence (une autre province qu'il avait reçue), le futur Louis XVIII était un prince intelligent, raffiné mais égoïste, qui ne fut pas sans créer des difficultés à Louis XVI dont il se moquait ouvertement et dont il critiquait toutes les réformes. On a parlé d'intrigues et de complots, mais c'est exagéré. Il se conduisait en prince épicurien avec de grands besoins financiers. Trouver de l'argent fut la principale préoccupation de l'entourage du prince, dans l'administration des biens qui lui avaient été apanagés. Il avait pour intendant des finances M. de Cromot, qui fit bâtir le château du Bourg-Saint-Léonard. Le comte de Provence, que l'on appelait Monsieur, ne daigna jamais s'éloigner de Versailles et venir sur ses terres crottées de Normandie et du Perche.

L'apanage n'était qu'une source de revenus. Il fut question de distraire Bellême du Perche pour réaliser une transaction avec la duchesse de Beauvilliers. Ce projet, qui souleva un grand émoi parmi les notables, fut un premier craquement pour les tenants de l'unité de la province. Le conseil de Monsieur obtint du roi qu'il soit mis fin au statut de place forte qu'avaient encore les villes de Mortagne et de Bellême. Les Domaines commencèrent par vendre par lots l'emplacement des fossés et contrescarpes à des bourgeois qui voulaient se faire construire des maisons. Ces aliénations servirent une politique d'urbanisme pour aménager le contournement de Bellême par la route royale d'Orléans à Alençon, préparée par l'ingénieur de la

généralité, Gabriel Perronet. Ces arasements permirent l'aménagement à Bellême d'un pont, ainsi que du reste des douves, tandis qu'à Mortagne la nouvelle route royale de Paris, qui descendait auparavant par le Val, fut détournée en aplanissant les levées du vieux château Saint-Malo dont la chapelle fut alors démolie.

Le comte de Provence intervint aussi dans la gestion des forêts qui devaient fournir l'essentiel de ses revenus. La réforme de 1669 avait eu pour effet le traitement en futaie d'une partie des massifs. Les forêts de Bellême, Réno et du Perche présentaient, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, des cantons déjà intéressants à exploiter. Le grand maître des Eaux et Forêts du Perche, Geoffroy, désigna un arpenteur, J. A. Chaillou, qui proposa un nouvel aménagement. Mais il eut garde de réserver les plus belles pièces pour le service de la marine. En outre, l'ingénieur constata que beaucoup de bois servaient aux usages locaux, et principalement aux forges, et proposa de diviser la forêt en nouveaux tirages, de couper à blanc tous les mauvais taillis et de séparer les massifs ou les cantons par de nouveaux chemins élargis. C'est l'époque des beaux tracés, comme ceux de l'Étoile du Perche d'où rayonnent huit avenues. C'est devenu le lieu le plus singulier de la forêt du Perche. Le comte de Provence fit aussi appliquer avec plus de rigueur les interdictions de pâturage pour les animaux domestiques. Il rappela que seuls ceux qui avaient reçu des privilèges des comtes du Perche ou des rois, leurs successeurs, pouvaient faire valoir leurs droits d'usage à titre personnel. Les pauvres ne pouvaient entretenir qu'un pâtre avec des bestiaux marqués pour permettre le rétablissement des bois abrutis.

On ne sait si ce réaménagement rapporta beaucoup d'argent au comte de Provence (et du Perche), mais nous devons à cette opération la conversion en futaie d'une

partie des taillis. Il donna à nos forêts leur aspect actuel. Car ces plans furent appliqués et poursuivis malgré les changements politiques de la France.

### L'affaire des francs-fiefs

À maintes reprises, au cours de cette histoire, l'attention du lecteur a été attirée sur l'importance qu'eurent les fiefs au Moyen Âge pour la mise en défense du pays. À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, la pacification obtenue, ils perdirent leur valeur militaire pour ne rester qu'une structure particulière de la propriété foncière qui entraîna l'établissement d'un certain nombre de règles pour leur transmission. Le *retrait féodal* permettait à un seigneur *éminent* de reprendre un fief tombé en déshérence ; le *retrait lignager* permettait à un collatéral de reprendre une terre qui avait appartenu à un ancêtre. Au cours des âges, ces notions avaient perdu de leur signification et dès le XVII<sup>e</sup> siècle, malgré le respect formel des usages féodaux, de fait les terres étaient de plus en plus considérées comme des propriétés, tel que l'entendait le droit romain. Toutefois, la monarchie avait jugé profitable de percevoir des droits quand les mutations étaient faites au bénéfice d'une personne extérieure au service féodal. Cet impôt, dit *droit de franc-fief*, était perçu à fréquences variables selon les besoins du trésor royal (et les expédients du contrôleur des finances). Gilles Bry de la Clergerie avait publié, en 1635, un ouvrage en forme de plaidoyer intitulé *Les francs-fiefs du Perche*, précédé d'une épître à la province du Perche. Ce droit avait été levé en 1747 ; il en reste d'intéressants registres aux Archives départementales de l'Orne. Le roi Louis XVI, à court d'argent, ordonna la levée des francs-fiefs du Perche. Ce fut un véritable tollé dans la province, car les privilégiés, principaux propriétaires, n'étaient pas épargnés. Les notables s'assemblèrent et, à grand renfort d'arguments historiques, démontrèrent qu'il n'y avait pas lieu de verser

cette imposition. Trois députés de la province furent désignés pour aller plaider la cause à Versailles ; ce furent le chevalier Louis de Fontenay, de Bellême, François-Antoine Berthereau, de Mortagne, et Guérout des Chabottières, de Nogent.

Dans sa grande bonté, ou plutôt sa faiblesse, le roi accepta de revenir sur cette mesure en abolissant définitivement ce droit. À leur retour, le 29 septembre 1784, les trois députés furent traités en héros. Il fut décidé de dresser une pyramide à Bellême pour commémorer l'abolition des francs-fiefs. Des médailles en argent furent frappées pour marquer l'événement et un marbre, conservé encore dans la salle du conseil municipal de Bellême, rappelle cet épisode glorieux. Victoire éphémère car, cinq ans plus tard, tous les fiefs de France et de Navarre étaient abolis.

### La suppression des apanages

Anticipant sur les événements révolutionnaires qui feront l'objet du prochain chapitre, voyons comment s'est terminée la longue histoire du comté du Perche. Pendant les premières journées insurrectionnelles, le comte de Provence était resté aux côtés de son frère et de Marie-Antoinette, alors que le comte d'Artois, futur Charles X, s'était enfui de Versailles dès le 15 juillet 1789. Provence suivit le roi, la reine et le petit mitron à Paris et il s'installa confortablement au palais du Luxembourg où il venait de commander de grands travaux. Depuis la nuit du 4 août 1789, le comte de Provence avait perdu tous les bénéfices de son apanage. Le 20 juin 1791, il quitta Paris la même nuit que la famille royale, mais au lieu de prendre le chemin de Varennes, il gagna Maubeuge et réussit à sortir du royaume pour se réfugier en Belgique puis en Angleterre. Tous ses biens furent confisqués. La forêt de

Bellême, la forêt de Réno agrandie de celle du Val-Dieu et la forêt du Perche agrandie de celle de la Trappe, saisies l'une et l'autre sur les moines, firent définitivement partie du domaine privé de l'État dont elles ne sont jamais ressorties.





## Chapitre XII

# La Révolution au Perche

### La préparation des États généraux

Abordant la période de la Révolution, qui vit disparaître le Perche en tant qu'entité administrative territoriale, il n'est pas dans mon intention de récrire l'histoire de France.

La province du Perche était une des pièces de cette mosaïque d'anciens États, de provinces, de pays et de villes rassemblées depuis huit siècles par les rois de France. Chacune de ces entités avait conservé ou acquis une situation particulière : institutions, coutumes, usages locaux, fiscalité, poids et mesures variaient d'une province à l'autre. Le plus grand nombre était attaché à ces privilèges. Beaucoup de conservateurs se montraient soucieux de ne pas bousculer l'ordre établi, de crainte que tout ne s'écroulât. Un petit nombre était conscient de la nécessité de moderniser les structures administratives du royaume.

La bourgeoisie, essentiellement urbaine, aspirait à accéder aux premières places de l'État, à tous les emplois de l'administration et de l'armée, sans discrimination de

naissance ou de fortune. Les notables voulaient se voir honorer comme la force vive de la *nation* (ce nom était à la mode et prenait son acception moderne). Un tout petit nombre était inspiré par les philosophes, les encyclopédistes, les doctrines de Jean-Jacques Rousseau et autres penseurs. C'est dans les bibliothèques des châteaux ou des bourgeois éclairés, avocats ou procureurs, que l'on trouvait ces livres plus ou moins condamnés par la Sorbonne et la censure royale, et ce dans l'indifférence générale.

On ne peut manquer d'évoquer Claude-Adrien Helvétius, seigneur de Voré, un peu trop oublié en France, mais considéré par les professeurs américains comme l'un des inspirateurs du communisme social. Quel contraste entre sa haute position de fermier général et le cours de ses pensées progressistes qui sapaient tout l'édifice vermoulu de l'Ancien Régime ! C'est dans ses châteaux de Voré et de Feillet qu'il écrivit ses principaux ouvrages : *De l'Esprit* (1758) et *De l'Homme* paru un an après sa mort.

Le mouvement des idées nouvelles agitait toute la société. Beaucoup de papiers et de libelles circulaient. Pour la première fois, un journal hebdomadaire était apparu, le 6 janvier 1788, sous le titre *Affiches, annonces et avis divers de la province du Perche*. Faute d'un nombre suffisant d'abonnés, il s'interrompit après cinquante-quatre numéros, le 11 janvier 1789. Trop tôt !

### *L'assemblée provinciale de Moyenne-Normandie et du Perche*

Le roi Louis XVI, animé des meilleures intentions, mais indécis, tentait la mise en œuvre de différentes réformes. La modernisation des structures territoriales, pour mettre fin à l'enchevêtrement des différentes circonscriptions administratives, apparaissait comme une priorité. En 1787,

le ministère Calonne décida de créer des assemblées provinciales en redécoupant les anciennes provinces et les généralités. C'est ainsi que l'administration imagina le département (le mot fait son apparition pour désigner une circonscription administrative). Le département de Mortagne, présidé par l'abbé de Bonvoust, doyen de la collégiale de Toussaint, se préoccupa de la maladie des blés, des grands chemins, des octrois, des tailles et des manufactures (1<sup>er</sup>-2 octobre 1787). L'assemblée de Moyenne-Normandie et du Perche couvrait un territoire allant d'Alençon à Lisieux, incluant le Perche et le Thimerais. Les notables, qui seuls furent consultés, envoyèrent siéger des représentants tout dévoués à la noblesse et aux autorités. Un libelle bien caractéristique fut diffusé dans le Perche. La première réunion solennelle eut lieu en grande pompe à Lisieux, en octobre 1788. Les délégués traitèrent essentiellement de la modernisation des routes royales. Mais déjà d'autres idées plus audacieuses étaient lancées.

### *La convocation des États généraux*

Louis XVI renvoya Calonne et fit appel à Beau de Loménie, puis à Necker. Pressé par l'opinion publique qui exigeait des changements radicaux, notamment en matière fiscale, le roi se résigna, durant l'été 1788, à convoquer les États généraux du royaume.

La dernière réunion remontait à 1614, pendant la minorité de Louis XIII. Après avoir écouté la déclaration royale, les députés des trois ordres avaient été renvoyés chez eux sans débat. En 1788, le Conseil des ministres avait décidé de faire élire les députés par bailliages, après que toutes les paroisses eussent été consultées. Mortagne, bailliage principal du Perche, fut désigné pour préparer les opérations. Mais c'était sans prendre en compte la vieille rivalité entre Mortagne et Bellême dont les notables, joints

à ceux de Nogent, adressèrent à Necker plusieurs mémoires historiques et firent valoir la primauté de Bellême, chef-lieu des fiefs de la province. Le Conseil des ministres céda et adressa une nouvelle convocation pour la ville de Bellême, le 28 février 1789.

Il régna un certain flottement concernant les paroisses limitrophes du bailliage de Chartres ; certaines furent même convoquées aux deux endroits, comme Saint-Victor-de-Buthon, Vichères, Frétigny et quelques autres. Certaines paroisses, convoquées à Bellême, envoyèrent néanmoins leurs députés à Chartres : ce fut le cas de Champrond-en-Perchet, Souancé, Trizay au Perche, Coutretôt et Saint-Serge. D'autres, en limites, comme Combres, Marolles, Montigny se rallièrent aussi à Chartres. C'est dire les incertitudes de l'administration. Toute l'ancienne élection de Longny, pourtant supprimée depuis 1685, fut également convoquée au bailliage de Chartres : ce fut le cas d'Authueil, Longny, Malétable, Marchainville, Monceaux et Condé. Les cahiers de doléances de ces paroisses, que l'on croyait perdus, se trouvent finalement aux Archives départementales d'Eure-et-Loir.

Les paroisses du Perche-Gouet autour d'Alluyes, Authon, La Bazoche, Brou et Montmirail devaient aller siéger à Janville, bailliage de rattachement depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, mais certaines voulaient siéger à Chartres, d'autres demandaient à être rattachées au Grand-Perche. Le 31 mars 1789, les délégués des trois ordres assistèrent à la messe du Saint-Esprit en l'église Saint-Sauveur de Bellême, puis se séparèrent par ordre pour mettre au propre les cahiers de doléances et élire leurs députés. Le ministère, après bien des tergiversations, avait accepté le doublement du Tiers, qui bénéficiait de deux députés, tandis que le clergé et la noblesse n'en avaient qu'un chacun.

*Les députés du Perche*

Le choix du clergé se porta sur un saint homme, Gabriel-Sébastien Le François, curé du Mage depuis 1771 (année même de la mort de l'illustre châtelain de Feillet, le philosophe Helvétius, qui avait fait reconstruire un élégant presbytère avec un jardin en terrasses très à la mode du temps). M. Le François, né à Condeau, avait alors cinquante-six ans. C'était un homme modéré qui n'excluait pas certaines réformes, comme la suppression des dîmes qui obligeaient les curés à pressurer leurs paroissiens, même les plus pauvres.

Pour la noblesse, comparurent 163 chefs de famille. Le choix aurait dû se porter sur André-Charles-Antoine de Puisaye, marquis de la Coudrelle, grand bailli d'épée de la province. Mais il ne semble pas avoir joui de la confiance de ses pairs, pas plus que son aîné le marquis de Puisaye. Jugé pusillanime et peu représentatif, il fut écarté au profit de son jeune frère, Joseph-Geneviève, né à Mortagne en 1755. Cadet de famille, ce dernier fut poussé vers le séminaire où il fit de brillantes études jusqu'à la classe de philosophie, prenant ses grades en théologie. À l'âge de dix-sept ans, il fit savoir qu'il n'avait pas la vocation et qu'il servirait dans les armées du roi. Parvenu au grade de capitaine en 1783, il jugea qu'il avait peu d'avenir et démissionna pour se marier et se livrer à l'étude des langues. Finalement, il acheta une charge de lieutenant-colonel dans les Cent-Suisses. Au cours de la réunion de la noblesse, Puisaye, séduisant et beau parleur, se fit élire sans difficulté.

Un libelle fut adressé aux habitants du Perche. Il est assez caractéristique de l'esprit du temps pour mériter d'être reproduit.

*« Aux habitants des campagnes sur le choix de leurs députés.*

*« Cultivateurs, hommes précieux qui fertilisez la terre, qui faites naître les productions nécessaires à la vie et à nos besoins, apprenez à connaître vos droits, vos intérêts et la manière de les défendre. En échange de vos travaux pénibles et utiles, vous recevez à peine une subsistance grossière. Des impôts énormes vous accablent. Des droits odieux vous enlèvent une partie de vos récoltes. Des animaux de toutes espèces ravagent vos moissons. Et de combien d'autres fléaux n'êtes-vous pas les victimes ! Ces calamités vous coûtent bien des larmes ; elles excitent depuis bien longtemps vos murmures. Mais vous n'avez formé jusqu'à ce jour que des vœux impuissants. Voici le moment favorable de faire entendre vos justes réclamations, les citoyens de tous les ordres vont se réunir pour délibérer sur votre sort, sur celui de la nation.*

*« Vous êtes appelés à cette assemblée puisque vous êtes membres de la société. La conduite que vous tiendrez peut être très avantageuse si elle est sage, très nuisible si elle est imprudente. Heureusement, votre marche est si simple, si facile, qu'il vous est impossible de vous tromper ; il suffit de vous mettre sur la voie.*

*« Lorsque vous avez une affaire, n'est-il pas vrai que vous choisissiez celui que vous croyez le mieux capable de la bien discuter ? Il ne vous est jamais venu dans la tête d'abandonner votre confiance à votre adversaire, attendu que vos intérêts et les siens sont opposés. Eh bien ! dans la circonstance présente, agissez comme vous le faites journellement et vous suivrez le bon chemin.*

*« Sera-ce celui qui, contribuant peu aux charges publiques, vous laisse sa part à acquitter, que vous chargerez de demander la modération des impôts qui vous oppriment ?*

*« Sera-ce celui qui lève le champart, la dîme et mille autres redevances féodales sur vos champs, que vous*

*chargerez de demander le remboursement ou l'indemnité de ses droits destructeurs de l'agriculture ?*

*« Sera-ce celui qui jouit de la chasse, que vous chargerez de demander l'abolition de cet injuste privilège ?*

*« Non sans doute. On ne prend point pour corriger et détruire des abus, ceux qui en profitent. On ne choisit point, encore une fois, son adversaire pour défenseur.*

*« Or, vous le savez, quels sont ceux à qui tous ces droits appartiennent ? Les seigneurs et les nobles. Vous ne pouvez donc choisir ni seigneurs, ni nobles, sans le plus grand danger.*

*« Il est des seigneurs humains, généreux, bienfaisants, mais ils ne sont pas moins jaloux de leurs droits, de leurs privilèges et de vous tenir dans leur dépendance... ».*

Les paroisses du Perche furent représentées par Antoine-Louis Philibert Bailleul, âgé de trente-huit ans, président en l'élection du Perche à Bellême, un officier du roi appartenant à la vieille famille bellêmeoise des Petitgars, et par François-Hippolyte Margonne, riche négociant en toiles, de Nogent-le-Rotrou.

### *Les cahiers de doléances*

Chaque paroisse avait dû rédiger un cahier de doléances. L'opinion publique était travaillée par différents courants où dominait la colère des habitants des campagnes, conscients de supporter des charges excessives.

Les cahiers ne reflètent pas toujours l'opinion du peuple qui était mis en garde par des placards : *« Défiez-vous de tout gentilhomme qui vous sollicitera »*. Un certain nombre de cahiers étaient rédigés suivant les modèles qui étaient mis en circulation par des gens de justice appartenant au tiers état. Claude Delangle, avocat au Parlement, était un de ces propagandistes. Et on peut constater que des cahiers

sont identiques au mot près : Bazoches, Bivilliers, Coulimer, Mauves...

Près de La Mesnière, où les Puisaye venaient de faire reconstruire le château des Joncherets, la pression fut plus radicale, ce qui entraîna la protestation d'un habitant qui osa écrire au roi : « *Monsieur de Langle, avocat à Mortagne, juge de Longpont, aujourd'hui du marquisat de Puisaye et agent de notre seigneur absent, mit dans sa poche, sans en faire aucun cas, le procès verbal des doléances de notre paroisse, celle qu'il nous fit signer était toute prête faite à sa fantaisie, sans avoir voulu ajouter ni les uns, ni les autres, au contraire les fit taire...* ».

Contentons-nous d'examiner le cahier récapitulatif du tiers état arrêté en assemblée plénière. Les premiers articles sont consacrés à des considérations générales renouvelant l'attachement à la personne du roi et à la famille royale, rappelant la qualité de citoyens libres des députés, demandant que les états généraux soient réunis à dates régulières et fixes, que les députés soient désignés en fonction de la population et non pas selon le nombre des paroisses. Puis venaient les articles propres au Perche, réclamant que la province soit pourvue d'états provinciaux, que le Thimerais, le Perche-Gouet et les paroisses de l'ancienne élection de Longny soient unis au Perche, et que cette assemblée, dont le siège se tiendrait à Bellême, soit seule habilitée à répartir l'impôt voté par la nation.

Le cahier de la noblesse pourrait être qualifié de libéral, donnant mandat impératif à son député sur les positions à soutenir en matière d'impôts, de périodicité des états généraux, de réforme des codes civils et criminels. Certaines mesures sont plus spécifiques et catégorielles : que le roi accorde des états provinciaux ; que l'anoblissement soit réservé comme récompense d'éminents services civils ou militaires ; que la survivance des charges soit supprimée ;

que des places soient réservées à la noblesse peu fortunée dans les écoles militaires, et à Saint-Cyr pour les jeunes filles. Mais le cahier fait état de mesures plus progressistes comme la suppression des lettres de cachet et des mesures arbitraires, la liberté de la presse, l'élection de conseils dans les régiments... Le vocabulaire est à la mode du temps, les mots de *citoyen*, de *nation*, de *patrie* et de *liberté* reviennent souvent sous la plume des rédacteurs.

## Les premiers mouvements révolutionnaires

Tandis que le roi et le gouvernement mettaient en œuvre la convocation des États généraux, la première consultation du peuple à l'échelle du royaume faisait régner une certaine agitation, aussi bien à Paris que dans les provinces. Il faut dire que l'hiver 1787-88 avait été extrême et le suivant également rigoureux. Les récoltes avaient souffert d'un été pourri, traversé de gros orages.

La conjoncture économique était également mauvaise. L'industrie nogentaise des étamines était sinistrée depuis la guerre d'Amérique qui avait interrompu les exportations vers les Îles. Le traité de Versailles (1783), qui reconnaissait l'indépendance des États-Unis d'Amérique, avait laissé à l'Angleterre toute liberté pour développer son commerce maritime et répandre ses produits manufacturés à travers le monde.

La pénurie des grains, la hausse des prix du froment, donc du pain, plongeait une partie grandissante de la population dans l'indigence et la mendicité. Les discussions autour des cahiers de doléances avaient échauffé les esprits. La disette faisait courir la campagne à des bandes qui, sur des rumeurs, se portaient chez ceux qui étaient soupçonnés de cacher les grains. En fait, c'était le

plus souvent des semences pour remplacer en mars les blés d'automne qui avaient gelé. Pour nourrir leur famille, ces hommes sans contrôle, bûcherons, chauxfourniers, gens des verreries et des forges, se livraient ouvertement aux pillages, aux sévices et aux rançonnements des possédants. Cette situation échappait aux autorités débordées.

L'année 1789 fut particulièrement agitée dans la région nogentaise. Dès le 20 février éclata une *émotion populaire* comme l'on désignait officiellement les émeutes insurrectionnelles. Des incidents éclataient à Thiron. Ils étaient provoqués par la cherté et la rareté des grains et contre les blatiers (marchands de blé), accusés d'accaparer les grains pour affamer le peuple. Le procureur fiscal (le perceuteur des droits) déclarait dans son procès-verbal :

« *Le jour d'hier, vingt-quatre du courant [février], plusieurs vagabonds et libertins se sont enivrés et échauffés de vin, et ensuite attroupés au nombre de dix à douze environ, dans le dessein prémédité sans doute d'insulter et maltraiter ceux qui viendraient au marché de ce bourg pour y acheter des grains et autres denrées de première nécessité [...] ces libertins arrêterent plusieurs personnes dont deux garçons meuniers qui furent assassinés au point que l'un est, dit-on, blessé en danger de mort, et que l'autre n'a trouvé son salut que dans la fuite la plus prompte [...] ».*

Le procureur fiscal, présent sur le marché, offrit aux révoltés de leur faire livrer tous les grains qu'ils voulaient. Cette offre fut rejetée « *et les menaces réitérées contre tous ceux qui voudraient enlever un seul grain de blé du marché...* ». L'enquête fit ressortir que les violences et voies de faits impliquaient des artisans sans travail. Mais les autorités minimisant l'émeute parlent de vagabonds et libertins qui ne furent condamnés qu'à des peines légères, et vite libérés.

La disette, par le manque de subsistances, fut donc le premier chef des soulèvements. Mais déjà les émeutiers s'en prirent aux droits seigneuriaux, et tout particulièrement à Nogent au droit de havage (obligation de mesurer les grains sur les marchés avec les mesures aux armes du seigneur, moyennant la perception d'un droit). Sur les marchés de Nogent, en mai et juin, se formèrent des rassemblements d'ouvriers sans travail, de femmes en colère, de journaliers miséreux des campagnes poussés par la famine. La foule s'en prit aux blatiers, mais aussi aux officiers du seigneur et à la gabelle royale qui taxait lourdement le sel. Ainsi, le grenier à sel de Nogent (à la jonction des rues Bourg-le-Comte et Saint-Laurent) fut attaqué. Le receveur préféra baisser les prix immédiatement.

À Mauves, la misère était telle qu'à la grand-messe du 3 mai 1789, le curé proposa de prélever 1 200 livres sur l'argent de la fabrique pour que le trésorier, entouré de quatre assistants élus, puisse soulager les misères les plus criantes.

À Bellême, en juin 1789, le jour de marché, quatre voitures de grains à destination d'Honfleur ou de Rouen furent arrêtées et menacées. Embarras du maire et du lieutenant général, d'autant que la police avait pris le parti du peuple. Le subdélégué de l'intendant d'Alençon, Bayard de la Vingtrie, fut obligé de laisser faire car il n'avait pas les moyens de soutenir une épreuve de force. Néanmoins, il réussit à appeler de Mortagne des dragons. À la faveur de la nuit, les voitures purent reprendre leur route, à la grande fureur des habitants qui se retournèrent contre le subdélégué. Huit jours plus tard, les mêmes scènes se reproduisirent, mais cette fois le peuple entendit garder le grain pour la halle de Bellême. C'est alors que Bayard de La Vingtrie fit charger la populace par ses dragons à cheval, sabre au clair, à travers les rues de la ville. Sept arrestations furent opérées.

Depuis le premier mai, les États généraux réunis par le roi avaient rapidement débouché sur une situation révolutionnaire consacrée par la décision de transformer cette assemblée d'Ancien Régime en Assemblée nationale constituante (21 juin 1789). Le grand choc fut l'annonce de la prise de la Bastille, qui provoqua de vives réactions dans toute la France.

### *La Grande Peur*

À Mortagne, où les nouvelles des événements parisiens avaient excité les esprits, la première journée révolutionnaire eut lieu le 23 juillet. Les bruits les plus alarmistes circulaient sur les émeutes dans les provinces : des bandes parcouraient les campagnes en pillant, en brûlant et en tuant. La Grande Peur s'emparait de tous. Certains parcouraient les rues de Mortagne en criant : « *Aux armes, aux armes ! Quinze cents brigands sont à Mauves et mettent tout à feu et à sang* ». Quelques citoyens et la garde nationale se portèrent vers Mauves, très surpris de trouver tout le pays calme. Mais comment arrêter une rumeur incontrôlée ? La foule, qui avait envahi les rues, déclarait vouloir brûler les registres des tailles ainsi que les papiers de la régie du sel et des tabacs. Sous la menace, les receveurs consentirent à baisser immédiatement les prix. L'un des meneurs, un certain Lamberdière, fut arrêté. Son procès vite instruit, il fut condamné à la peine capitale le 20 octobre et exécuté.

### *La nuit du 4 août*

Dans la fameuse nuit du 4 août, les députés des trois ordres réunis votèrent à une large majorité l'acte essentiel de la Révolution française, l'abolition de tous les privilèges. C'est l'acte fondateur d'un nouvel ordre

donnant à chaque Français les mêmes droits, les mêmes devoirs, la même dignité, abolissant les privilèges de la naissance, au moins dans les principes, mais aussi les privilèges des provinces, des bonnes villes, des corps constitués, des corporations... Les paysans eurent du mal à croire à la suppression des droits féodaux, de la dîme, de la corvée royale, des banalités et à l'octroi du droit de chasse pour tous. L'égalité était établie en droit. Il restait à la faire passer dans les actes et dans les faits.

La moisson d'août 1789 ayant été très convenable, le gouvernement prit un nouveau décret pour assurer la liberté de circulation des grains, mais cette mesure allait à l'encontre des préjugés qui privilégiaient le chacun pour soi. L'agitation reprit. Le 3 octobre, la loi martiale fut proclamée. Pour briser les fauteurs de troubles, les punitions annoncées étaient trois ans de prison pour les séditieux pris dans les rues, et la peine de mort pour ceux qui étaient pris les armes à la main. Les officiers avaient la faculté de requérir la toute nouvelle garde nationale pour rétablir l'ordre. La liberté du commerce devait être assurée. Ces mesures furent efficaces et, l'abondance des grains aidant, les émotions populaires se firent plus rares, dirigées principalement contre les accapareurs qui étaient cause de la vie chère.

Néanmoins la *fracture sociale*, comme on dirait aujourd'hui, était réelle et on aurait pu parler de lutte des classes. La municipalité de Nogent a laissé une délibération qui pourrait avoir sa place dans une anthologie d'histoire sociale : « ... *la populace de cette ville paraît ne vouloir reconnaître aucunes loix, aucuns principes ; qu'elle est fermement persuadée que tous les citoyens aisés sont les ennemis de la classe malheureuse, que le riche ne s'étudie qu'à accroître la misère du pauvre...* [17 novembre 1790] ».

### *La réforme administrative*

Dès le mois de décembre 1789, l'Assemblée constituante décidait de procéder à une complète réorganisation administrative. Pour effacer les particularismes et éradiquer tout privilège, le principe fut posé de faire coïncider les limites de toutes les administrations et de mettre fin à l'imbroglia des anciennes circonscriptions dont la situation embrouillée a été si souvent constatée au cours de cette histoire.

La cellule de base, la paroisse, devenait la commune, en respectant scrupuleusement ses limites sans modification territoriale (et c'est ce qui pose quelques problèmes aujourd'hui avec plus de 36 000 communes). Les communes furent réparties en 83 départements qui portaient des noms géographiques pour effacer toute référence aux anciennes provinces. Les noms des rivières désignaient les nouvelles entités administratives : Orne, Eure-et-Loir, Sarthe, Loir-et-Cher. Le principe était de pouvoir se rendre à cheval en une journée au chef-lieu. La ville d'Alençon, siège des administrations, paraissait inévitable. Argentan, plus centrale, n'était qu'un gros bourg. Sées, ville ecclésiastique, était écartée a priori. Chartres et Le Mans conservaient leur place naturelle.

### *L'éclatement du Perche*

À l'Assemblée, les constituants se calèrent sur les limites des élections ou des bailliages, sauf corrections ponctuelles aux marges. Chaque département était divisé en districts, copiés sur les anciennes subdélégations. Mortagne et Bellême formèrent deux districts distincts, mais Nogent voulait échapper à la tutelle bellêmoise ou mortagnaise. Compte tenu de sa population, la ville avait vocation à devenir le chef-lieu d'un district. Son député François

Margonne, appuyé par un excellent avocat, Giroust, plaida et obtint son rattachement au nouveau département d'Eure-et-Loir, mais la ville fut laissée sans arrière-pays avec la frontière départementale à moins d'une demi-lieue.

Nogent, qui avait si souvent connu au cours des siècles un destin particulier, obtenait enfin satisfaction, réalisant son autonomie administrative. De plus, Nogent bénéficiait de nouvelles facilités de communications, depuis l'ouverture, en 1784, de la nouvelle route royale vers Chartres et Paris d'un côté, vers Le Mans et Nantes de l'autre, débouchés naturels de ses produits manufacturés (il n'y avait aucune route pour joindre Nogent à Bellême et Alençon, autre que le chemin passant par Préaux, Saint-Cyr et Dame-Marie ; cette jonction de la route nationale Orléans-Alençon ne sera ouverte qu'après 1840).

Cette sécession de Nogent entraîna également dans son orbite les communes voisines ayant appartenu à l'ancienne province du Perche. Contrairement aux vœux présentés par les cahiers de doléances, le Perche était éclaté et cessait d'avoir une existence administrative légale. Il ne dut sa survie qu'à la ténacité de ses habitants à se vouloir, envers et contre tous, Percherons.

Le Perche-Gouet, qui n'était pas une entité bien définie, fut dispersé. La majorité des communes fut rattachée aux nouveaux cantons d'Authon, Thiron, La Bazoche-Gouet, Champrond-en-Gâtine. D'autres communes furent rattachées aux cantons de Brou, Bonneval, Cloyes et pis encore, les communes de Montmirail, Melleray et Champrond [-sur-Braye] furent rattachées au département de la Sarthe, de même que les anciennes communes mixtes qui suivaient en partie la coutume du Perche. Quatre autres communes allaient au département du Loir-et-Cher : Arville, Le Gault-Perche, Le Plessis-Dorin et Saint-Avit. Quant au

Thimerais, ancien bailliage royal, qui avait eu droit à des députés aux États généraux, il formait le district de Châteauneuf, avec les cantons de Brezolles, Châteauneuf, La Ferté-Vidame, La Loupe et Senonches. Les cantons étaient en plus grand nombre qu'aujourd'hui et dotés d'une municipalité particulière. Chaque district était pourvu d'un directoire exécutif.

Cette réorganisation administrative profonde fut définitivement adoptée par l'Assemblée nationale constituante le 15 janvier 1790 et demeura sans changement majeur jusqu'à nos jours mais, après quelque deux cents ans de bon fonctionnement, des craquements se font sentir avec l'apparition des régions, des pays et des communautés de communes.

### *La fête de la Fédération*

Après une année de réformes menées tambour battant par l'Assemblée constituante, les grands principes d'un nouveau contrat social paraissaient acquis. La *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* avait été adoptée le 26 août 1789, aussitôt promulguée par Louis XVI. Dans un grand esprit de réconciliation, l'Assemblée décida de commémorer le premier anniversaire de la prise de la Bastille par une grande manifestation nationale, la fête de la Fédération, le 14 juillet 1790. N'oublions pas que notre fête nationale commémore officiellement l'anniversaire de cette fête et non les événements tragiques qui avaient eu lieu un an auparavant.

Le souvenir de la cérémonie nogentaise a été conservé. La garde nationale, commandée par M. de Saint-Pol, avec ses tambours et la musique, fit le tour de la ville pour accompagner les autorités qui se joignaient au cortège, avant de gagner à onze heures une enceinte préparée sur la

place publique pavoisée aux nouvelles couleurs tricolores : un grand autel décoré avec simplicité se dressait au fond de la place. La cérémonie était présidée par le président du district, entouré des corps constitués, notamment le conseil de la commune, auxquels s'étaient jointes les municipalités du canton. Une compagnie de chasseurs, qui contribuait à l'encadrement de la manifestation, introduisait les vieillards et les infirmes.

À onze heures, toutes les cloches de la ville se mirent à sonner. Après un tir de pétards, la messe fut célébrée par un ancien curé de l'église Saint-Laurent qui avait une réputation de patriote, assisté d'un seul vicaire.

*« La messe finie, à midi précise, le bruit des boîtes [pétards] s'est répété pour annoncer la prestation du serment. Alors l'Assemblée est montée à l'autel et, tous les membres levant la main, M. le président a prononcé la formule du serment : Nous jurons de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roy d'être fidèles à la Nation, à la Loy et au Roy ; et de demeurer unis à tous les François par les liens indissolubles de la fraternité.*

*« L'Assemblée, descendue, a été remplacée par le Corps municipal de la ville et les officiers municipaux des campagnes du canton. Tous levant la main, M. Gouhier, premier officier municipal, a prononcé le même serment.*

*« Ensuite M. de Saint-Pol, commandant de la Garde nationale, est monté à l'autel et, levant la main, a lu la formule : Nous jurons de rester à jamais fidèles à la Nation, à la Loy et au Roy. De maintenir de tout notre pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roy. De protéger, conformément aux Lois, la sûreté des personnes et des propriétés, la libre circulation des grains et subsistances dans l'intérieur du Royaume, et la perception des contributions publiques,*

*sous quelques formes qu'elles existent. De demeurer unis à tous les François, par les liens indissolubles de la Fraternité ».*

Tous les participants, de la garde nationale aux vieillards et aux infirmes, défilèrent en bon ordre devant l'autel en levant la main et en prêtant le serment : « *Je le jure* ».

Après les actions de grâce et le chant du *Te Deum*, tous les assistants se retirèrent au son des cloches et des pétards.

### *L'affaire du Plessis-Dorin*

Tandis que les citoyens modérés s'inquiétaient de la politique religieuse et de la fuite du roi à Varennes qui ruinait ce qui restait de son autorité, les campagnes se soulevèrent au cri de « *Tous les aristocrates sont des ennemis de la liberté* ». L'idée prévalait que les aristocrates préparaient un complot. Les routes, les diligences, les châteaux étaient surveillés. Toutes les allées et venues étaient suspectes. Les ex-notables appartenant à la ci-devant bourgeoisie nogentaise, les Goislard, Maudit, Vasconcelles, Proust sont accusés d'avoir voulu séquestrer la musique avant le début de la fête de la Fédération et la colère populaire grondait.

À Authon, le 20 novembre 1790, une centaine d'ouvriers de la verrerie du Chesne-Bidault, au Plessis-Dorin, renforcés de quatre-vingts gardes nationaux, s'apprêtaient à aller saccager le château de Charbonnières. La municipalité leur avait offert un banquet bien arrosé. Les émeutiers du Plessis-Dorin voulaient passer à l'action, mais un officier de la garde nationale d'Authon réussit à les en dissuader. La colère était tournée contre le propriétaire du château, Rousseau de Chamoy, major d'un régiment de cavalerie en garnison à Nancy, officier en second du marquis de

Bouillé qui avait durement maté la rébellion des Suisses du régiment de Châteaueux, qui s'était terminée par l'exécution de vingt meneurs et l'envoi aux galères de quarante autres.

Le général La Fayette, commandant de la garde nationale de Paris, avait approuvé cette répression, mais il n'en fut pas de même dans les campagnes où les gardes nationaux, qui se méfiaient des aristocrates, allaient tambour en tête perquisitionner dans les maisons nobles, se saisir des armes ou s'assurer qu'il n'y en avait pas. Ces mouvements venus du Plessis-Dorin, et renforcés par les bûcherons, affectèrent principalement les alentours d'Authon, de La Bazoche et de Thiron-Gardais. Ces expéditions punitives, destinées à intimider et à désarmer les ci-devant, permettaient de s'emparer de quelques fusils et de poudre, à Beaumont, aux dépens de Guyot, à La Bazoche, des Chabot, à Charbonnières, des Rousseau, à Soizé, des Vasconcelles, à Béthonvilliers, de la veuve d'Eschallard (juin-juillet 1792)...

La garde nationale obligeait les maires à l'accompagner pour donner un semblant de légalité à ces opérations qui étaient aussi l'occasion de vérifier si des prêtres suspects n'étaient pas cachés. À Saint-Hilaire-des-Noyers, le sieur Dubuisson de Blainville, commandant la garde nationale de sa paroisse, alla lui-même déposer ses armes à la mairie de Thiron.

Le directoire du département ordonna de rendre les armes confisquées, mais le peuple des campagnes des cantons d'Authon et de La Bazoche ne paraissait pas enclin à les restituer. Les troubles fomentés par les ouvriers du Plessis-Dorin ont inspiré à la romancière anglaise, Daphné du Maurier, son roman *Les souffleurs de verre*.

## La crise religieuse

### *La vente des biens du clergé*

La monarchie française était de droit divin, liée à l'Église catholique par le baptême de Clovis. Le sacre de Reims faisait du roi le lieutenant de Dieu sur la terre, lui laissant les pouvoirs les plus étendus sur ses sujets. Le roi était le père de son peuple. Le sacre le plaçait au rang des thaumaturges et lui conférait notamment le pouvoir de guérir les écrouelles.

La personne sacrée du roi n'était pas remise en cause, comme le proclamaient nettement les cahiers de doléances de 1789. En revanche, la place de l'Église dans la société faisait l'objet des plus vives critiques. Ses richesses, son immense patrimoine foncier, très mal géré aux bénéfices de quelques privilégiés, attiraient toutes les envies. Les monastères étaient considérés par les esprits éclairés comme des lieux d'enfermement contraires au principe des libertés individuelles. L'Église avait aussi traditionnellement en charge l'enseignement et l'assistance publique dont elle s'acquittait avec plus ou moins de zèle. Les situations étaient très inégales : de grands besoins d'organisation et de modernisation étaient réclamés. L'instruction élémentaire était peu développée et laissée aux initiatives locales. Les ordres religieux géraient, avec leurs seules ressources, les hôpitaux et les œuvres de charité.

Dès la nuit du 4 août 1789, le clergé avait cessé d'être le premier corps de l'État. Dès le 2 novembre 1789, l'Assemblée constituante mettait à la disposition de la nation la totalité des biens de l'Église : cathédrales, églises, chapelles, abbayes, prieurés, trésors grands et petits, et possessions foncières à travers tout le royaume. En contrepartie de cet effort sans précédent qu'apportait

l'Église à l'extinction des dettes de la nation, le clergé recevrait pensions et salaires de la part de l'État. Les lieux de culte seraient pris en charge par la nation. L'idée était généreuse, mais le résultat se solda par un grand gâchis financier. De là naquirent les plus graves difficultés politiques qui divisèrent profondément le pays et le divisent encore à l'occasion.

La mise en vente du patrimoine de l'Église, devenu bien national, devait servir à garantir une monnaie fiduciaire en papier, les assignats, qui devait se substituer à la monnaie d'or en cours, le louis. Opération délicate qui aurait nécessité la confiance du public pour ne pas tourner au fiasco et à la banqueroute.

La mise en vente dans la précipitation d'une masse considérable de biens fonciers ne pouvait profiter qu'à ceux qui avaient l'habitude de l'argent et des transactions. Toutefois, certains considérèrent l'opération comme une spoliation et se refusèrent à acquérir des biens d'Église. Plus nombreux furent les bourgeois des villes, les nouveaux riches, les propriétaires fonciers et les nobles de fraîche date, voire aspirant à le devenir, malgré l'abolition officielle de la noblesse, à flairer la bonne affaire en pensant que payer en assignats ce serait payer en monnaie de singe.

Ceux qui régissaient les biens depuis longtemps étaient les mieux placés pour en apprécier la valeur. Ainsi, le riche prieuré de Ceton fut acquis dans ces conditions par l'intendant. Le prieuré de Sainte-Gauburge fut acheté par un certain Brion de Saint-Cyr, officier de la cour des Monnaies, et n'a été acquis par les Thibault, qui géraient le domaine depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'en 1825. La bourgeoisie nogentaise, qui avait quelque épargne depuis le temps où le négoce était florissant, se précipita à acheter les biens de l'abbaye Saint-Denis et les fermes de l'hôtel-Dieu, les disputant aux riches fermiers qui étaient déjà dans les

lieux. Le prieuré de Dame-Marie, dépendant de l'abbaye de Jumièges, fut acquis par le ci-devant vicomte de Gersant, ex-seigneur du Pin-la-Garenne, haut fonctionnaire de l'administration des Monnaies. Son gendre, Jean-Baptiste Patu de Saint-Vincent, également officier des Monnaies, acheta des biens d'Église saisis sur les émigrés pour la somme considérable de 243 000 francs..

Plus grave fut la décision de ne garder qu'un seul *temple* par ville et donc de vendre les autres. C'est ainsi que de 1792 à 1798, furent vendues et abattues à Mortagne la collégiale de Toussaint et les églises Saint-Jean et Sainte-Croix, à Bellême, l'église Saint-Pierre, à Nogent, l'église Notre-Dame du Marais, ancienne paroisse du château, située au carrefour du Bourg-le-Comte et de la rue Saint-Laurent, et la collégiale Saint-Jean.

Pour ne pas revenir sur le sujet, après ces premières vagues de ventes, la Convention décida de fermer et de mettre en vente toutes les églises du pays. Beaucoup servirent de halles, de granges, de dépôts de salpêtre. Dans le Perche, toutefois, les municipalités n'allèrent pas jusqu'à la démolition.

### *La suppression des ordres religieux*

La suppression de tous les ordres monastiques posait encore de plus grands problèmes. Si certaines communautés étaient mortes ou moribondes, telle l'abbaye Saint-Denis de Nogent, le prieuré de Sainte-Gauburge ou celui de Saint-Martin-du-Vieux Bellême, il n'en allait pas de même de certaines abbayes formant des communautés bien vivantes. L'abbaye de la Trappe, qui comptait alors cinquante-trois religieux, réformée par l'abbé de Rancé, était la lumière de l'ordre cistercien. La chartreuse du Val-Dieu, somptueusement reconstruite depuis vingt ans – une

gravure de Poilly en donne une vue cavalière – avait une telle réputation que Mme de Genlis avait fait le voyage de Paris, en 1788, avec les enfants de la famille d'Orléans pour leur montrer les riches collections. D'autres établissements s'étaient reconvertis : l'abbaye de Thiron, réformée par les mauristes, abritait un collège royal militaire, l'un des dix du royaume. L'abbaye des Clairets, tenue par des religieuses cisterciennes, délivrait une éducation soignée aux jeunes filles de la bonne société, une sorte de maison de Saint-Cyr percheronne. Il y avait aussi des communautés urbaines qui avaient un fort recrutement dans la bourgeoisie, comme les ursulines ou les dames de Nazareth, à Nogent.

La loi ne tolérait aucune exception et, à partir de 1791, les autorités municipales et départementales, la police et la troupe furent chargées de l'expulsion des religieux et religieuses par la force quand ils ne voulaient pas se disperser et évacuer les lieux. Les chartreux chargèrent trois charrettes avec tous leurs trésors entassés, convoi dérisoire qui fut rattrapé au Pin-la-Garenne. Le pillage pouvait commencer. L'acquéreur de la chartreuse livra sans attendre les bâtiments à la pioche, afin d'en récupérer les matériaux, malgré les injonctions du Directoire du département qui voulait conserver les collections d'histoire naturelle et la bibliothèque dont les boiseries furent transportées à Alençon ainsi qu'une majeure partie des livres. Certains se retrouvent en Angleterre au British Museum, notamment un riche manuscrit enluminé, *L'Apocalypse du Val-Dieu*, peint vers 1300. Quelques tableaux furent envoyés à Alençon : *l'Assomption de la Vierge*, de Philippe de Champagne, *Saint Bernard*, de Jean Restout, et surtout deux tableaux de Nicolas Jollain : *Rotrou IV présentant les plans du Val-Dieu et Pierre II d'Alençon et sa fille devant le Val-Dieu* (1776).

Les richesses de la chartreuse du Val-Dieu furent réparties entre les églises voisines : les plus belles décorent encore Notre-Dame de Mortagne et Saint-Germain de Loisé, mais aussi les églises de Longny, de Champs et de Feings. Les moines de la Trappe, sous la conduite du jeune maître des novices, dom Augustin de Lestrangle, furent plus heureux dans leur fuite. Le 2 juin 1791, ils gagnèrent l'ancienne chartreuse de Val-Sainte, au canton de Fribourg en Suisse, puis l'Allemagne, et allèrent jusqu'en Russie quand la République française partit à la conquête de l'Europe.

À l'époque, dans l'aveuglement de la Convention à vouloir détruire l'Église catholique, il y eut peu de voix pour s'élever contre cette mise à l'encan et la destruction du patrimoine national, si ce n'est celle (tardive) de l'abbé Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, qui ne fut pas écouté. Son combat mérite bien sa place au Panthéon depuis 1993. Les spéculateurs de tout poil furent les seuls gagnants, comme l'a montré notre compatriote, trop tôt disparu, Michel Bruguière, dans son excellent livre *Gestionnaires et profiteurs de la Révolution française*.

### *La Constitution civile du clergé*

Désastreuse dans ses conséquences matérielles, la politique religieuse des assemblées révolutionnaires, conduite dans le plus pur esprit gallican, c'est-à-dire sans en référer aux instances romaines, fut un échec entraînant de graves cas de conscience. Dans l'application systématique de la carte administrative, il fut décidé que les diocèses devaient correspondre aux départements. Ainsi, les cent trente-cinq diocèses de l'ancienne France étaient réduits à soixante-dix. Par exemple, les limites du grand diocèse de Chartres étaient ramenées au seul département d'Eure-et-Loir. Ainsi, les pays de Tourouvre, Longny, Rémalard, paroisses chartraines depuis l'Antiquité, étaient versés

dans le nouveau diocèse de Sées, profondément remanié. Sées perdait Falaise et Saint-Pierre-sur-Dives, mais recevait l'ouest du Perche, L'Aigle, Vimoutiers, Flers, Domfront et La Ferté-Macé. En revanche, Le Mans continuait d'administrer la Mayenne.

Comme l'Église avait abandonné tous ses bénéfices et ses biens fonciers, il convenait que l'État prît en charge et rémunère les ministres du culte comme des fonctionnaires. Cette mesure demandait quelques délais, mais la principale difficulté fut d'exiger du clergé la prestation d'un serment civique.

Le pape, qui avait jusqu'alors transigé, s'opposa fermement à cette disposition législative. Ce fut le début d'un schisme entre prêtres jureurs et prêtres insermentés. Ceux qui refusaient le serment civique se mettaient hors la loi. Ils étaient contraints de se cacher, de s'exiler ou, s'ils étaient pris, étaient jetés en prison, condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité et déportés sur les pontons des ports. Au pire, certains furent exécutés ou massacrés.

La population supporta mal cette intrusion de la politique dans un espace qui touchait les consciences. Comme on le sait, c'est dans la France de l'Ouest, attachée à ses traditions chrétiennes, que cette mesure fut la plus mal ressentie. La réaction se traduisit par le soulèvement insurrectionnel qui porte le nom de chouannerie. La guerre des Blancs, catholiques et monarchistes, contre les Bleus, républicains, ravagea le pays pendant six années avec son cortège d'horreurs et d'atrocités, comme en générèrent les guerres civiles.

Le Perche, dans sa tradition historique de pays frontière, marque la limite entre pays chouan et pays républicain. Les réactions furent modérées. À travers quelques exemples, le lecteur pourra saisir les effets de cette politique.

*L'assassinat d'un prêtre à Bellême*

Bellême était périodiquement agité par la foule des ouvriers de la forêt, bûcherons, charbonniers, manœuvres, qui souffraient gravement de la cherté ou du manque des subsistances. Ils s'en prenaient aux marchands de blé, aux bourgeois de la ville, considérés comme des accapareurs ennemis de la Révolution. C'est ainsi que le dimanche 19 août, il y avait beaucoup de monde dans les rues et sur la place Saint-Sauveur où se tenait le bureau pour les enrôlements volontaires et le don patriotique.

La rumeur s'en prit à un prêtre habitué qui desservait l'hôpital, l'abbé du Portail de la Besnardière, natif de Saint-Jouin-de-Blavou. Il refusait de prêter serment à la Constitution et tenait des propos contre-révolutionnaires. Le curé constitutionnel l'avait désigné comme un traître. La populace se rassembla sous ses fenêtres et sa porte fut promptement enfoncée. L'abbé, qui vivait avec sa vieille mère, fut traîné sur les marches devant l'église Saint-Sauveur, lynché et piétiné. Un excité lui trancha la tête, aussitôt portée au bout d'une pique dans les rues de la ville, tandis qu'un garçon boucher s'acharnait sur le cadavre et lui arrachait le cœur.

Plusieurs maisons d'aristocrates ou prétendus tels furent pillées et les meubles jetés à la rue. Les autorités du district et la municipalité, incapables de s'opposer à la multitude, laissèrent faire. Le lendemain, 20 août, elles parvinrent à empêcher de nouvelles violences. Les témoins, interrogés les jours suivants, dirent ne pas connaître les meneurs. Le ministre de l'Intérieur, Roland, adressa au département de l'Orne une lettre pleine de commisération : « *Veillez messieurs à ce que des scènes si peu convenables à la dignité du peuple français ne se renouvellent point* ». Et pourtant, quelques jours plus tard, le 26 août 1792,

l'Assemblée législative publiait un décret ordonnant la déportation de tous les prêtres réfractaires au serment. Le 2 septembre, c'était le massacre à Paris de plusieurs milliers de prêtres dont six Ornais. Trois ans plus tard, le tribunal criminel de l'Orne jugeait six des participants à l'assassinat de l'abbé du Portail, qu'on avait réussi à identifier, mais ils bénéficièrent tous d'une loi d'amnistie et furent relaxés.

### La Patrie en danger

#### *La levée en masse*

Les puissances étrangères, inquiètes du cours des événements parisiens, cédèrent aux instances des émigrés pour préparer une invasion destinée à rétablir le roi Louis XVI dans son pouvoir absolu. L'Assemblée législative réagit vivement en déclarant la guerre à l'Autriche, après avoir proclamé *la Patrie en danger*. Pour la première fois en France, il fut fait appel à la conscription nationale afin d'enrôler des citoyens défenseurs de l'État nation ; une rupture complète avec l'armée professionnelle commandée par la noblesse d'Ancien Régime. L'Orne dut fournir un contingent de 30 000 volontaires. Les enrôlements, suscités par d'exaltantes réunions patriotiques, sous la conduite de la garde nationale, eurent lieu dans chaque chef-lieu de canton. « *Pour Mauves, Tassin, chirurgien, fut chargé de l'opération. Après les 19 enrôlés de juillet, le canton fournit cette fois 14 recrues* ». Cette levée des hommes en âge de porter les armes fut très mal ressentie dans les milieux ruraux, car cette conscription enlevait des bras à la terre et arrachait à leur famille des jeunes gens qui ne recherchaient pas d'autre horizon que leur village.

### *Le culte de la Raison*

La République fut proclamée le 21 septembre 1792. La nouvelle assemblée, la Convention nationale, dès ses premières délibérations, entreprit la déchristianisation de la France. Le calendrier révolutionnaire adopté supprimait les dimanches et toutes les fêtes catholiques au profit d'un système de décades. Les noms de saints étaient remplacés par des noms de fleurs, d'arbres et d'outils. Les mois eux-mêmes recevaient de nouveaux noms inspirés du cycle des saisons : messidor, la moisson ; fructidor, la récolte des fruits ; vendémiaire, les vendanges... Les localités portant des noms de saints ou rappelant des symboles religieux ou féodaux changèrent de noms : Les Autels-Lesseville [-Villevillon] devint Sonnette, La Bazouche-Gouet La Bazouche-Unie, La Ferté-Vidame La Ferté-au-Bois, Nogent-le-Rotrou devint Nogent-le-Républicain, Saint-Jean-Pierre-Fixte Fontaine-Libre...

Les églises, « débarrassées » de leurs ornements religieux et de leurs statues, furent transformées en temples décadaires, lieux de rassemblements civiques ou philosophiques. Le 10 novembre 1792, la cathédrale Notre-Dame de Paris vit se dérouler la première cérémonie du culte de la Raison, bientôt imité en province, et notamment à Chartres. Danton s'éleva contre ces *mascarades* anti-religieuses.

Dès le 5 décembre, la municipalité de Thiron-Gardais décida de célébrer le nouveau culte dans l'ancienne abbatale. Une montagne haute de six mètres, couverte de verdure et de mousse, avait été élevée dans le chœur. La citoyenne Debray, la femme du meunier qui n'avait pas la réputation d'être timide, avait été désignée pour tenir le rôle de la déesse Raison. La déesse, juchée sur un brancard garni de lierre, fit un tour de ville au rythme des battements des tambours. La foule suivait en chantant le

*Ça ira !* et fit son entrée à dix heures dans l'église. La déesse, drapée de voile blanc, les cheveux dénoués et coiffés d'un bonnet rouge – le fameux bonnet phrygien – fut installée dans un fauteuil cramoisi tout en haut de la montagne. Le maire monta en chair pour proclamer : « *Citoyens, nous devons tous ici présents reconnaître et déclarer que la citoyenne déesse Debray a bien mérité de la patrie* ».

Le curé de Thiron, qui avait été contraint d'assister à cette môme, fut obligé de prendre la parole. Sans se démonter, il s'exclama : « *Mes frères, je vous le répète que ce qui vient d'être renversé par la main des hommes, c'est Dieu même qui l'a renversé... Grand Dieu ! nous vous conjurons de jeter des regards de miséricorde et de bonté sur ceux mêmes qui blasphèment ce qu'ils ignorent et qu'ils insultent à votre sainte religion. Répandez sur les ténèbres de leur esprit des rayons de lumière capables de les dissiper* ». Semblables cérémonies, avec la participation de la déesse Raison, eurent lieu quatre fois à Thiron et deux fois à l'église de Gardais.

À Mortagne, le culte de la Raison fut célébré dans l'église Notre-Dame, préalablement vidée des symboles de la superstition, croix et statues des saints. Un même cérémonial se répétait à chaque célébration. Après un défilé en ville, aux accents des chants patriotiques, dont le procureur Desgrouas était le créateur inspiré, la foule excitée avait droit à un feu de joie où l'on brûlait « *les papiers se rapportant à l'esclavage et à la féodalité* » (que d'archives précieuses se sont ainsi envolées en fumée !). La foule entra ensuite dans l'église, également pourvue de sa montagne, où allait trôner la déesse Raison locale. Le curé constitutionnel, effrayé de tant de blasphèmes, donna sa démission, suivi par d'autres prêtres du district. À partir de février 1793, Robespierre substitua au culte de la déesse

Raison le culte de l'Être suprême, ce qui donna encore l'occasion à Desgrouas d'écrire de sublimes refrains sur ce sujet.

Toutes ces grandes manifestations patriotiques, plus ou moins sincères, laissaient plus d'un Percheron sceptique et certains se laissaient aller à l'ironie. C'est ainsi que le 15 floréal an II (5 mai 1794) se trouva inculpé Jacques Ducœurjoly, ancien procureur de la commune de Saint-Victor-de-Buthon, juge au tribunal de Champrond-en-Gâtine, qui, au sortir d'une réunion publique, avait mis au bout d'une gaule un guenillon en forme de jupon qu'il avait baptisé le drapeau de la nation. Il fit défiler la garde nationale derrière cet oripeau. Comme les gardes nationaux portaient brodés sur le revers de leur habit les mots « *Constitution ou Liberté* », il leur dit qu'ils feraient mieux de mettre « *La liberté au cul* ». Cette affaire, prise très au sérieux, monta au Comité de salut public qui exigeait une sanction exemplaire. Jacques Ducœurjoly ne dut son salut qu'à la chute de Robespierre, le 9 thermidor.

### *Quelques députés à la Convention*

Tous les députés de l'Orne n'ont pas laissé un nom dans les annales parlementaires. Faisons place aux deux conventionnels d'origine percheronne.

Jacques-Claude Dugué d'Assé, né à Condeau, le 10 septembre 1749, d'une famille d'officiers de justice du bailliage de Villeray, devint avocat. Il fut élu à la Convention nationale par le district de Bellême et siégea avec les députés modérés. Il publia un mémoire pour plaider la cause de Louis XVI, préférant à la mort le bannissement, l'appel au peuple et le sursis à l'exécution. Lors de la mise en place du Directoire, il fut élu au Conseil des Anciens (vendémiaire an III - octobre 1795) puis se retira de la vie publique et mourut à Condeau en 1830.

Figure beaucoup plus controversée que celle de son collègue, Charles Desgrouas fut élu par le district de Mortagne. Né à Bellême en 1747, fils d'un maître chirurgien, il s'installa avocat à Mortagne sans se faire remarquer, avant d'être élu le 16 novembre 1791 procureur syndic [maire] de la commune. Il se signala par son zèle anticléric, allant lui-même perquisitionner au couvent Saint-François pour en débusquer les prêtres réfractaires, ou au Grand-Boulay, près du Val-Dieu, pour y rechercher des grains cachés. C'est aussi lui qui fit enlever les bancs de l'église Notre-Dame pour y faire entrer un plus grand concours de peuple et y tenir les assemblées civiques.

Préoccupé des plus pauvres, il s'inquiétait des approvisionnements, du prix et de la qualité du pain et eut à réprimer une révolte menée contre les marchands de blé à la halle aux grains. Le 12 septembre 1792, il fut élu à la Convention où il siégea avec la Montagne et se montra parmi les plus enragés, votant la mort du roi sans appel ni sursis. Cet acte régicide ne lui fut jamais pardonné. Toujours soucieux de la vie mortagnaise, il fit envoyer à la municipalité les bustes des deux martyrs républicains, Marat et Le Peletier de Saint-Fargeau. Mais il fit également parvenir d'importants subsides en apprenant la détresse des pauvres de la ville.

Desgrouas s'est fait connaître, moins par des discours gonflés d'idéologie révolutionnaire, comme beaucoup de ses contemporains, que par ses écrits et ses chansons. Il fit éditer un *Catéchisme républicain pour servir d'instruction à l'aristocratie dédié à ses concitoyens de Mortagne*, par demandes et réponses : « *D : Qu'est-ce que la Révolution française ? R : C'est un gouvernement purement démocratique...* ».

Ses chants patriotiques, aux paroles enflammées, s'interprétaient sur des airs à la mode du genre Colin et Colinette. Il en était si fier qu'il les fit imprimer en un

recueil qui ne regroupe pas moins de quatre-vingt-sept chants. Voici par exemple le texte pour la fête de l'Être suprême, 1<sup>er</sup> messidor an II (21 juillet 1793) :

« *Créateur souverain, suprême intelligence,  
Par qui nous jouissons de notre indépendance,  
Dans ce jour consacré pour t'offrir notre encens,  
Daigne sourire à nos accents (bis)*

« *Et nous qui recouvrons une nouvelle vie,  
Soyons hommes nouveaux, sans haine, sans envie,  
Et reconnaissons dans la Divinité  
Le principe éternel de notre liberté* ».

Après la séparation de la Convention (25 septembre 1795), Desgrouas rentra à Mortagne, mais lui et ses amis ne furent pas réélus à la municipalité. Au moment de la révolution thermidorienne, les contre-révolutionnaires reprirent l'espoir de s'emparer du pouvoir. Les ci-devant nobles rentrèrent dans leurs châteaux et les prêtres réfractaires purent exercer leur ministère. Desgrouas était le bouc émissaire tout désigné, d'autant qu'il continuait à demander la déportation des *suppôts du fanatisme*.

Ses ennemis réussirent à le faire arrêter et, pour plus de sûreté, le firent incarcérer au château Saint-Jean de Nogent-le-Rotrou d'où Desgrouas, impénitent, continuait de rimer des chansons républicaines (1<sup>er</sup> vendémiaire an V - 21 septembre 1797). Desgrouas s'évada et, profitant de la confusion qui régnait, rentra à Mortagne (le gouvernement impérial en fit un conservateur des hypothèques à Péronne). On lira plus tard sa triste fin.

Parmi les conventionnels élus dans le département d'Eure-et-Loir, deux intéressent Nogent-le-Rotrou. L'abbé Pierre-Jacques-Michel Chasles, muni de bonnes protections auprès du clergé, avait été choisi comme chapelain de l'hôtel-Dieu de Nogent en 1790, puis l'année suivante

principal du collège, ce qui avait entraîné de vives protestations car il avait soudain embrassé les idées révolutionnaires. Il fut successivement élu, en août 1792, maire de Nogent puis député à la Convention, où il alla siéger avec les plus enragés de la Montagne. Il vota la mort de Louis XVI et après la chute des Jacobins fut quelque temps enfermé. Par la suite, il se fit oublier († 1826). Il est le père du publiciste Philarète Chasles et l'oncle du mathématicien Floréal (puis Michel) Chasles.

Il faut dire un mot du député de Nogent, Jacques-Charles Giroust (1749-1836). Il était avocat dans sa ville natale quand il fut élu à la Convention où il ne prit jamais la parole. Il vota pour la réclusion de Louis XVI et le bannissement à la paix. Pendant la Terreur, en juin 1793, il s'enfuit de la Convention et gagna Brest où il fut jeté en prison, ce qui lui sauva la vie. Rentré à Nogent, il fut président du tribunal de 1799 à 1810.

## La chouannerie

Le Perche, pays de gentilhommières, était resté attaché aux principes traditionnels que représentaient la religion et la monarchie, à la différence de la Beauce qui avait accueilli favorablement les idées nouvelles. Les royalistes y trouvaient un terrain favorable, mais le pays était solidement tenu par les troupes de la Convention qui passaient ou stationnaient à Mortagne et à Nogent, se rendant en Normandie, en Bretagne ou en Vendée.

Les armées royalistes avaient été arrêtées au Mans, en octobre 1794. N'ayant jamais pu s'installer à La Ferté-Bernard, elles avaient dû se disperser. Après 1795, il n'y eut plus beaucoup de batailles rangées, mais des engagements, suivis de replis rapides dans le pays couvert, bocage ou forêt, des embuscades, des attaques surprises de bourgs

mal défendus par les gardes municipaux. Néanmoins, les organisations royalistes, avec la complicité d'une partie de la population, exerçaient parfois une vive action contre-révolutionnaire. Puis, traquées après quelques actions d'éclats, elles rentraient dans l'ombre ou négociaient une trêve tacite.

C'est ainsi qu'en 1799-1800, peu avant la reprise d'armes du comte de Frotté en Normandie, la Légion royale du Perche fit beaucoup parler d'elle (notons que le comte de Puisaye, qui avait échoué dans l'expédition de Quiberon en 1795, était parti au Canada et n'y fut aucunement mêlé). À Paris, le Premier consul consolidait le régime qu'il venait d'établir en garantissant à la bourgeoisie les acquis de la Révolution.

### *La Légion royale du Perche*

N'ayant réuni que de faibles effectifs (elle ne dépassa jamais 1 500 hommes), la Légion du Perche avait levé une partie de ses officiers dans l'Orne, mais la noblesse du Perche n'y était pas nombreuse, soit qu'elle eût gagné depuis longtemps l'Allemagne ou l'Angleterre, soit qu'elle eût trouvé sur place un accommodement avec les autorités nouvelles qui, dans bien des cas, faisaient preuve de modération.

Le commandement supérieur de la Légion était assuré par le comte de Bourmont, mais le principal chef en fut Le Chandelier, qui avait épousé une cousine du comte de Puisaye. Les opérations à découvert commencèrent la veille de Noël 1799 : quarante chouans firent irruption chez le président de l'administration municipale de Saint-Hilaire-des-Noyers, près de Thiron, et le blessèrent grièvement. Deux jours plus tard, le 26 décembre, la même bande sévit à Bretoncelles, levant les contributions, entraînant des jeunes gens, brûlant des papiers de l'administration et

forçant le commissaire du Gouvernement à abattre, de ses propres mains, l'arbre de la liberté (on sait la colère de la Convention, quelques années auparavant, apprenant que l'arbre de la liberté de Nogent avait été quelque peu malmené).

Le lendemain, les chouans étaient à Rémalard, ils s'en prenaient au temple décadaire, installé dans l'église paroissiale, et brisèrent l'autel de la Patrie. L'un de ceux qui avaient renversé les barrières de la ville fut pris et fusillé sur la place. Le 28, même pillage à Fontaine-Simon.

Enhardis, les chouans se présentèrent alors devant Nogent. Le Chandelier écrivit une lettre aux autorités municipales pour les mettre en garde : « *La ville servait de refuge* », disait-il, « *aux acquéreurs de biens nationaux qui ne voulaient pas verser de contributions aux chouans* », mais l'affaire en resta là. Les républicains ramenaient en toute hâte des troupes qui poursuivirent les chouans en faisant de tels chassés-croisés que la rumeur publique s'empara de l'affaire et soutint que les généraux républicains avaient des intelligences avec l'ennemi.

Le général Merle, commandant en chef en Eure-et-Loir, à l'incitation de Marceau, frère de l'illustre général et commissaire de l'administration centrale, marcha sur Bretoncelles, puis sur Rémalard. Les chouans s'enfuirent à Mauves, poursuivis par les dragons. Dans ce bourg, les chouans, dont le nombre était estimé à cent cinquante, s'embusquèrent et firent feu sur la colonne républicaine, puis décrochèrent et s'enfuirent dans la campagne. L'affaire fit grand bruit à l'époque. Deux pauvres bougres fait prisonniers furent immédiatement fusillés.

### *La prise de Bellême*

Pendant l'hiver de l'an VIII (1799-1800), Bellême n'était gardée que par un corps de quatre-vingt-dix hommes. Les

Bellêmois en étaient d'autant moins rassurés que six cents chouans se tenaient cachés dans la forêt. Les autorités elles-mêmes l'ayant appris par une lettre interceptée, la ville fut mise en état d'alerte dans la nuit du 18 janvier, et des renforts furent demandés à Alençon, Mortagne, Mamers et Nogent-le-Rotrou.

Le lendemain, à neuf heures du matin, quatre cents à cinq cents chouans en uniforme se présentèrent aux portes de la ville. Les gardes nationaux, qui avaient tiré quelques coups de fusil, hors de portée, se replièrent en bon ordre intramuros. Cinquante d'entre eux s'enfermèrent, avec les autorités municipales, à la maison commune, dont les chouans entreprirent un siège en règle. La riposte leur causa trois morts et sept blessés. Exaspérés, ils firent marcher devant eux femmes et enfants et avancèrent en se cachant derrière des bottes de paille ou des fagots. Pour éviter l'effusion de sang, les antagonistes entreprirent des pourparlers. Il fut convenu que les chouans évacueraient la ville à la tombée de la nuit. Ce qui fut fait. Mais ils reparurent le surlendemain, 21 janvier, trouvant la ville complètement désorganisée par la panique et n'ayant toujours reçu aucun renfort.

Les troupes royalistes se rendirent à l'église Saint-Sauveur pour y célébrer une messe d'actions de grâces pour le repos de l'âme de Louis XVI, non sans avoir jeté à la rue l'autel de la Patrie et les emblèmes révolutionnaires sacrilèges, puis ils brûlèrent les papiers publics. Dans l'après-midi, ils se firent remettre les armes détenues par les Bellêmois, qui durent, en outre, acquitter au profit des maîtres provisoires de la ville l'arriéré de leurs contributions.

Le général Guidal, commandant en chef dans l'Orne, arriva de Mamers avec ses renforts et entra dans Bellême au pas de charge. Mais les chouans, embusqués dans les

maisons, ouvrirent le feu et forcèrent les républicains à rétrograder jusqu'à la sortie de la ville. Ils achevèrent alors de rassembler leur butin, en armes et en argenterie, et, le lendemain matin, déguerpirent en direction de Longny.

Le soir du 22 janvier, le général Guidal était de retour à la tête de 1 200 hommes. Il blâma les administrateurs et refusa de recevoir leurs explications. Mais les troupes se conduisirent plus mal que les chouans et les habitants auraient eu sujet de se plaindre s'ils n'avaient reçu les compliments du ministre de la Guerre pour leur belle conduite, ce qui était tout à fait inattendu, mais il ne fallait mécontenter personne à cette époque aux lendemains incertains.

### *La déroute du Mêle*

La Légion du Perche avait gagné Longny, puis, le 23 janvier, La Ferté-Vidame, qui fut occupée sans coup férir. Le 26 janvier, à Tourouvre, les chouans étaient encore au nombre de cinq ou six cents hommes. Dans tous les bourgs où la bande royaliste passait, les mêmes scènes se déroulaient : les chouans brûlaient les registres municipaux, désarmaient les habitants, crevaient les tambours et se chauffaient avec les arbres de la liberté. Les rapports officiels font partout état de ces méfaits, mais ne relèvent aucune violence contre les populations. Les chefs des chouans envoyèrent alors une sommation aux autorités mortagnoises :

*« Douze cents hommes marchent sur votre ville. Si vous n'envoyez aux Gaillons une députation chargée des clefs de votre ville, j'y entrerai tambour battant et fusillerais tout ce qui prendra les armes contre moi.*

*Les chefs des Légions royales de ce pays,  
Ch. Robert, Le Chandelier ».*

Mais les chouans n'attendirent pas la réponse, car le général Merle arrivait sur leurs pas avec ses troupes, bientôt grossies des gardes nationaux de Mortagne. Il les poursuivit en les talonnant sur la route d'Alençon, échangeant plusieurs fusillades avec leurs arrières. Les chouans passèrent la Sarthe au Mêle, puis se dispersèrent dans la campagne et s'égaillèrent dans les taillis, abandonnant une charrette de vêtements sacerdotaux. Un rapport, daté du 8 pluviôse an VIII, grossissant considérablement les faits, fut envoyé au Premier consul, Bonaparte :

*« Je reçois à l'instant une dépêche du général Chambarlhac par la poste. Il m'apprend qu'après avoir opéré sa jonction avec le général Merle et combiné leurs mouvements, ils sont parvenus enfin à joindre les chouans. Le combat a commencé près de Mortagne et n'a fini qu'à une lieue au-delà du Mesle-sur-Sarthe.*

*« Jamais déroute ne fut complète comme celle des brigands, le nombre des morts et des blessés est très considérable. On ne voit sur toute la route que des cadavres, des fusils, des caisses et des tambours. Les deux généraux se sont mis aujourd'hui, de très grand matin, à la poursuite des brigands et ne les quitteront qu'après les avoir entièrement exterminés.*

*« Tous ceux qui ont été pris ont été fusillés sur le champ. Nous avons quelques blessés. Je compte recevoir incessamment un rapport détaillé sur cette intéressante affaire. Je m'empresserai de vous la transmettre. Les généraux Chambarlhac et Merle ont déployé la plus grande activité et ont été parfaitement secondés par nos braves troupes que des chemins et un temps affreux n'ont pu décourager... Toutes les troupes ont montré une ardeur et une bravoure dignes des guerriers français. Le dernier corps [le 2<sup>e</sup> bataillon de la Seine] a soutenu son glorieux début à l'affaire de Mauves ».*

Une partie des fuyards se dirigea sur Alençon, arrêta la voiture publique de Paris et se fit écraser en lisière de la forêt d'Écouves. Une autre bande, qui avait fait partie de la Légion du Perche, gagna la forêt de Perseigne pour rejoindre l'armée du Maine. Mais sa marche était ralentie par une trentaine de blessés de l'engagement du Mêle. Ils furent surpris un soir dans leur cantonnement, à Saint-Christophe-du-Jambet. Les blessés furent massacrés et une trentaine d'autres périrent. Le général Merle, avec une partie de ses hommes, nettoya la forêt de Perseigne, puis regagna Nogent par Mamers et Bellême, tandis qu'une autre partie des troupes républicaines battait la forêt de Bourse et rentra à Mortagne, non sans avoir encore fusillé deux chouans près d'Essay (10 pluviôse an VIII - 31 janvier 1800).

S'en était fait de la Légion royale du Perche. À peine un mois plus tard, le comte de Frotté lui-même était appréhendé par les autorités militaires qui l'avaient invité à négocier. Après un jugement sommaire dicté par le Premier consul, le chef intrépide de la chouannerie normande était fusillé à Verneuil-sur-Avre, le 18 février 1800, au cours de son transfert sur Paris.

Nul n'allait plus songer à prendre les armes contre le tout-puissant Bonaparte ; d'ailleurs les campagnes, satisfaites de la paix retrouvée, ne se prêtaient plus désormais aux insurrections armées.

### *Une ténébreuse affaire*

Le Premier consul, Napoléon Bonaparte, avait donné de rigoureuses instructions pour que l'ordre soit rétabli partout en France. Le ministre de la Police, Fouché, celui de la Justice, Abrial, avaient donné pleins pouvoirs aux préfets qui, pour la première fois, prenaient fonction dans

les départements. Sur ces entrefaites, comme pour narguer le pouvoir, des individus enlevèrent en plein jour le sénateur Clément de Ris dans son château d'Indre-et-Loire et firent main basse sur l'argent et les bijoux (1<sup>er</sup> vendémiaire an XI - 22 septembre 1800). Il fallait aussitôt trouver des coupables, et justement Fouché avait des fiches de police sur les milieux royalistes qu'il voulait démanteler.

Dans le cadre des enquêtes sur les attaques de diligences, un espion de Fouché avait transmis des dénonciations à l'encontre d'une famille nogentaise d'anciens officiers, les Mauduison. Faisant volontairement l'amalgame, la police arrêta le jeune Jean de Mauduison, fils du châtelain d'Oursières, dont c'était la lune de miel, et son beau-frère, le marquis de Canchy, qui donnaient une fête dans le bel hôtel particulier de la rue Dorée (rue Gouverneur). Écroués au château Saint-Jean, puis à la prison de Chartres, Mauduison et Canchy furent bientôt conduits à Tours.

Après dix-neuf jours de séquestration, le sénateur fut délivré dans des conditions rocambolesques. Entre-temps, la police avait récupéré, dans son château d'Azay-sur-Cher, des papiers fort compromettants pour Fouché. La famille de Mauduison multipliait les interventions : elle était apparentée à la famille de Tascher qui donnait des attaches percheronnes à la belle épouse du Premier consul, Joséphine Tascher de la Pagerie. Mais ce fut en vain, rien n'y fit.

Avec quatre comparses, qui auraient participé à l'attaque, Mauduison et Canchy furent traduits devant une cour criminelle spéciale à Tours. Malgré les plaidoiries des avocats, ils furent condamnés à mort et promptement guillotins (le préfet avait reçu l'ordre de faire conduire les accusés à Paris au cas où ils auraient été acquittés). Le régime policier napoléonien était déjà en place. L'ordre

régnait dans les départements. Balzac a tiré de cet épisode le roman *Une ténébreuse affaire*, en malmenant quelque peu les faits historiques.

### *L'affaire de la Papotière*

Le 1<sup>er</sup> frimaire an XII (23 novembre 1803), la diligence de Nantes à Paris fit halte à Nogent pour changer les chevaux et, malgré l'heure tardive, poursuivit sa route. À deux lieues de Nogent, une bande d'hommes armés déboucha des bois de Maurissure, arrêta la patache après avoir blessé les gendarmes de l'escorte, s'empara de quinze sacs d'argent contenant 17 000 francs (or bien entendu) et dépouilla les voyageurs de leurs bijoux d'une valeur de 4 000 francs.

L'enquête permit d'arrêter rapidement un individu qui, sous couvert de chouannerie, ne vivait que de banditisme. Les interrogatoires mirent en cause deux jeunes gens, les frères de la Papotière qui se vantaient ouvertement qu'ils sauraient bien reprendre au Trésor public ce que la République leur avait confisqué. Les gendarmes firent une perquisition à leur domicile de Coulonges-les-Sablons et trouvèrent de fortes sommes d'argent, quatre fusils, de la poudre et un pistolet d'officier. Bien que les espèces saisies n'eussent aucune concordance avec le numéraire dérobé, les frères de la Papotière furent jetés en prison au château d'Alençon. Cela fit grand bruit car la famille Lescuyer de la Papotière était honorablement connue. Un bel hôtel de la rue Bourg-le-Comte avait été leur maison. Giroust, président du tribunal de Nogent, protesta soulignant que le fait d'être ci-devant n'en faisait pas pour autant des brigands. Le tribunal criminel de l'Orne acquitta les deux frères. La justice était sereine. Les campagnes étaient apaisées. Bonaparte pouvait devenir Napoléon I<sup>er</sup>.

## Le Perche industriel sous l'Empire

Grâce au premier sous-préfet de Mortagne, Delestang, qui avait le goût des statistiques, il est possible de constater que son arrondissement possédait un certain nombre d'établissements industriels qui tenaient encore une place importante dans l'économie du pays en complément de l'agriculture.

En 1803, il restait quatre sites métallurgiques dont le sous-préfet donne une description détaillée qui fait rêver quand on connaît ces lieux retournés à l'état naturel. Ils se signalent pourtant à l'attention des amateurs par ces curieuses « pierres bleues » ressemblant à de la lave : ce sont en fait des scories de fusion du fer.

### *Le Pont des Arts à Paris*

Le premier pont en fer d'Europe continentale a été construit à Paris en 1802. C'est le pont des Arts, qui relie le Louvre à l'Institut de France. Il avait été fondu au fourneau de la fonte de Bellegarde en Tourouvre, qui fut spécialement remis en service après douze années d'inactivité, ce qui avait obligé les manufacturiers à s'approvisionner à grands frais en Angleterre. Le pont d'origine a été remplacé en 1978 par une nouvelle passerelle (un morceau d'arc en fonte de l'original est déposé au musée de Sainte-Gauburge).

### *La forge de Longny*

« *La forge de Beaumont, dite de Longny, est composée d'un fourneau à fondre mine de fer, appelé Rainville ; d'une forge où il existe deux affineries et une chaufferie, et d'une fenderie ; la qualité du fer à toujours été supérieure à celui des autres forges environnantes ; elle fabriquait, en*

*1789, de 800 à 850 milliers [de livres] de fer ; depuis ce temps, la fabrication ne s'est pas élevée au-delà de 600 milliers. Les tréfileries du Val-Dieu, de Bellegarde et de Laigle consumaient autrefois entr'elles la moitié des fers de la fabrication de cette forge. Leur activité a cessé avec le commerce.*

*« Les mines sont rares, pauvres et de difficile extraction. Le minerai se tire à La Lande et à Neuilly ; on en emploie 300 quintaux ; il s'y consomme 10 500 cordes de bois ou 22 175 sacs de charbon. Le fourneau produit jusqu'à 900 milliers de gueuses, et la forge donne 500 milliers de fer ; le placement dans l'arrondissement a été de 500 milliers de gueuses et 335 milliers de fer : le surplus a été exporté. La valeur du produit de cette forge est : en gueuses de 67 500 livres, en fer de 129 200 livres, pour un total de 196 700 livres.*

*« La forge est située sur le ruisseau de Jambée, à 5 800 toises de distance de la route de Paris à Brest ».*

### *Les forges de Randonnai-Tourouvre*

*« Randonnay a une forge de même nom située sur la rivière d'Avre... Elle est composée du fourneau à fondre mine de fer de Gaillon, commune d'Iray ; de la forge dite de Gaillon, même commune ; d'une autre forge, dite de Randonnay ; de deux affineries, dont l'une à Gaillon et l'autre à Randonnay, d'une chaufferie en ce dernier lieu, et d'une fenderie. La poterie qui se fabrique au fourneau de Gaillon a toujours été regardée comme supérieure à celle des autres fourneaux, à cause du brillanté et du poli qui l'en distinguent ; mais sa qualité est un peu plus cassante, ce qui est considéré en fait de poterie, comme un défaut aussi grand qu'en fabrication de fer.*

*« Les espèces principales qui s'y coulent sont : marmites à pieds, de tous numéros, chaudrons à pieds et sans pieds,*

*cagnards, mortiers, cloches, fourneaux ronds, et leurs grilles, potagers carrés et grillés, galetaires, poissonnières et grilles, poulies à puits et charpentiers, fers à repasser, poids à peser, poids d'horloges, de tourne-broche, poids de romaine, contre-feux de cheminées, sculptés ; chenêts, marmouzets, vases, bombes, boulets, biscayens, poêles ronds et carrés ; métiers à épingliers, moulins à pommes, bornes rondes et demi-rondes ; lingotières, bûches en fonte ; écritaires ; tablettes de bureau ; grilles de réchauds, écuelles de réchauds, etc., gueuses ou lingots du poids de 2 à 3 000 liv. chaque. On fabrique toutes autres espèces de pièces sur les modèles qu'on envoie.*

*« Les deux forges, qui n'en font qu'une, sont à très petite distance l'une de l'autre ; celle de Gaillon est composée de deux affineries ; et celle de Randonnay d'une affinerie et d'une chaufferie.*

*« La fenderie est au lieu de Contrebis [Conturbis], même commune de Randonnay ; les espèces de fer fendu qu'elle donne sont : gros fenton [fer en barre], moyen fenton, propres aux taillandiers et maréchaux, pour faire du clou ; verge en 4, 5 et 7, pour les ferronniers et serruriers ; verges en 9 et en 11 pour les cloutiers ; cottières de différentes largeurs, pour les ferronniers, et spécialement pour les serruriers ; côte de bœuf ; galopine ou fer à balcon pour idem ; feuillard, à l'usage des laboureurs ; fer à carosse ; fer aplati, pour ferrage de petites roues, fer réaplati, pour cercler, servant à lier brocs, sceaux et bariques.*

*« Deux cents à deux cent cinquante ouvriers sont employés dans ces diverses usines ; il y est consommé 2 000 pipes de minerai, que l'on prend à la Fonte, à Villiers, à Fillemin, à la Fultière et à Normandel ; 9,000 cordes de bois, qui fournissent 22 800 sacs de charbon, et une centaine de cordes de bois à brûler. Le*

*produit a été en l'an 9, de 480 milliers de fonte, valant 62 400 fr. ; 300 milliers, valant 29 926 fr ; 360 milliers en fer, valant 58 800 fr : pour un total de 1 140 milliers valant 142 126 fr.*

*« Trois cent soixante milliers de fonte ont été vendus hors l'arrondissement, dans lequel tout le reste a été placé.*

*« La qualité du fer serait un peu cassante... on s'en procurait des fourneaux étrangers, ce qui donne au fer une meilleure qualité.*

*« Les bois, pour l'approvisionnement des usines, se tirent des forêts du Perche, de Moulins et de Réno.*

*« Les mines sont rares, pauvres, d'une difficile et coûteuse extraction ; elles sont à trois et quatre lieues de l'usine. On en soupçonne dans les forêts de la Trappe et du Perche.*

*« Les tréfilereries sont à Tourouvre, et dites de Bellegarde. Elles sont au nombre de deux : l'une est l'ancienne et l'autre nouvelle, et n'ont qu'un seul martinet ; elles ont fourni, en l'an 9, 135 quinteaux de fil d'archal ou de fer, dont la valeur est de 6 750 fr. Un tiers a été placé dans l'arrondissement, et les deux autres tiers au dehors ».*

### *Les forges de Bretoncelles*

*« Le fourneau à fondre mine de fer, appelé le Moulin-Renaud, est situé dans la commune de La Madeleine-Bouvet : il existe depuis un temps immémorial ; son antiquité est des plus reculée. C'est à ce fourneau qu'on a vu pour la première fois un bocambre ou bocard, moulin à pilon dont on se sert, soit pour broyer les laitiers pour en extraire le fer qui s'y trouve, soit pour broyer la mine avant que de la mettre au feu : il est assis sur la rivière de la Corbionne ou Sonnette. Ce fourneau est à 800 toises [1 km 500] de la route de Paris à Angers par Bellême...*

« Sa fabrication consiste en poterie de fonte, comme marmite, chaudrons, chaudières, fourneaux ronds, potagers carrés, poissonnières et grilles, cagnards, mortiers, gratoires, cloches et leurs dessous, poulies, poêles à cloches, poêles carrés, plaques à papetier, tuyaux de descente et de conduite, contre-feux, tuyères à maréchal, chenets, crapotins, fers à repasser, fers à chapelier, meules à faire du cidre, réchauds à brûler du café, etc.

« La fonte de ce fourneau est la plus belle qu'on voit, elle est blanche et nullement cassante : elle résiste au feu le plus violent ; elle est très recherchée à cause de ses modèles avantageux et d'une forme agréable.

« On y consomme actuellement 2 000 pipes de mine que l'on tire du Pas-Laumer, de La Lande, etc ; 23 000 sacs de charbon, et 1 500 à 2 000 cordes de bois ; 3 à 400 ouvriers sont employés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les mines sont rares et se font chercher de deux à quatre lieues. Les approvisionnements en bois se font dans les forêts de La Ferté, Senonches et du Saussay, Champrond, dans les bois de Voré, Saint-Laurent, Feuillet, la Lande, Tiron, etc.

« En 1789, il produisait de 850 à 900 milliers de fonte moulée ; mais en l'an 9, 7 à 800 milliers seulement, dont 20 à 30 milliers dans l'arrondissement, et le surplus à Paris, Orléans, Poitiers, le Mans, Angers, etc. La valeur de ce produit est de 119 625 francs ».

Cette description des produits sidérurgiques apparaît d'autant plus intéressante qu'elle décrit la dernière phase proto-industrielle. Les propos du sous-préfet montrent les difficultés d'approvisionnement en minerai de fer qui vont provoquer un rapide déclin des forges du Perche.





## Chapitre XIII

# Le Perche aux bons chevaux

### De l'Empire à la Restauration

#### *Le passage de Napoléon I<sup>er</sup> à Mortagne*

Lors d'une inspection du port de Cherbourg, l'empereur Napoléon traversa le département de l'Orne. Au retour, au cours de la réception à la préfecture d'Alençon, il s'était emporté contre l'évêque de Sées, M. de Boischollet, soupçonné de favoriser les prêtres peu favorables au régime impérial et l'avait destitué. Après avoir couché à la préfecture, Napoléon et l'impératrice Marie-Louise prirent la route impériale n° 12 pour rentrer à Paris. Le dimanche 2 juin 1811, le sous-préfet Delestang était allé en grande tenue accueillir ses hôtes à l'entrée de son arrondissement, à Saint-Julien-sur-Sarthe. Le sous-préfet prononça un discours hyperlaudatif (qui était bien loin de son passé révolutionnaire).

« Sire,

*Interprète des sentiments des citoyens de cet arrondissement, qui ont déjà eu le bonheur de jouir de*

*votre présence, et de ceux que manifestent aujourd'hui les autres habitants de ce même arrondissement, j'ose supplier Votre Majesté de me permettre de déposer aux pieds de son trône impérial l'hommage de leurs cœurs respectueux et reconnaissants. Leur dévouement sans borne à votre personne sacrée, à celle de votre auguste compagne et à celle de votre fils bien aimé, S. M. le Roi de Rome, l'épanouissement de leurs âmes en contemplant les traits de Napoléon-le-Grand, n'ont point d'expression qui puissent justement les décrire, elles seraient au-dessous de la vérité... Veuillez, Sire, jeter un œil de bienveillance sur ce territoire et faire une part à ses habitants, dans vos faveurs toujours abondantes. Quelle joie et quelle satisfaction pour la ville de Mortagne, chef-lieu, de pouvoir sentir les bienfaits de votre présence si désirée et attendue. Son vœu est tout à l'heure rempli. Le mémorable événement dont nous sommes les témoins, transmis d'âge en âge à nos derniers neveux, fera époque clamante dans les annales percheronnes. Toutes les parties de la Sous-Préfecture de Mortagne reprennent la vie à votre aspect, à l'aspect du premier et du plus auguste des Empereurs..*

*« Madame,*

*Vos grâces divines excitent l'admiration de tout l'Empire. L'Europe en est émerveillée. Fasse le Ciel que Votre Majesté daigne agréer le juste tribut d'amour et de respect que ses enfants s'empressent de lui offrir dans ce jour fortuné ».*

Le discours fut jugé ridicule et aurait diverti l'impératrice par le débit des propos sortant « *de la face vituline du sous-préfet* ». L'empereur et sa suite traversèrent Mortagne sans s'arrêter. L'Empire allait à sa fin. La conscription militaire était impopulaire parce qu'elle enlevait des bras à la terre. Mais on était fier de ces grognards qui avaient parcouru l'Europe avec les armées

impériales. Dans les familles percheronnes était entretenu le souvenir quasi-mythique de ces soldats morts à la campagne de Russie. Il est bien exact, que les fils Tascher, cousins de l'impératrice Joséphine, moururent sous les murs de Moscou. Puis ce fut la retraite et, pour la première fois la France envahie par les armées étrangères.

### *La Restauration*

Les nouvelles de Paris apportèrent l'annonce de la capitulation et des adieux de l'Empereur à Fontainebleau, puis celle du rétablissement des Bourbons sur le trône de leurs ancêtres, sans soulever de grandes passions. Les sous-préfectures de Mortagne et de Nogent changèrent de titulaires. Les maires et les fonctionnaires prêtèrent serment au nouveau régime sans état d'âme. La bonne société mortagnaise, qui formait un noyau très favorable au rétablissement de la monarchie, voulut marquer le retour de Louis XVIII, le dernier comte du Perche, en commandant au peintre Jean-Louis Lair un tableau montrant le roi, en manteau fleurdelisé, aux côtés du pape Pie VII, consacrant la France au Sacré-Cœur. Ce tableau est toujours dans l'église Notre-Dame de Mortagne. Les Percherons médusés connurent une véritable surprise en voyant revenir les moines de la Trappe sous la conduite de dom Augustin de Lestrangé qui leur avait fait quitter la France en 1791. Ils reprirent possession du site de l'abbaye, qui avait été racheté par des personnalités amies dont le marquis d'Héricy, maire de Soligny. Tous les bâtiments étaient en ruine, à l'exception de la meunerie, l'ancienne hôtellerie médiévale transformée au temps de Rancé. Les trappistes se mirent aussitôt à l'ouvrage et reconstruisirent leur monastère qui fit l'admiration des populations. Parmi les moines, le Père Debreyne, entré en 1823, vit accourir les habitants pour venir bénéficier de ses

soins médicaux. L'odyssée des trappistes avait sauvé l'ordre tout entier. Le monastère de Soligny resta chef d'ordre jusqu'au rétablissement de l'abbaye de Cîteaux en 1891.

Quand Napoléon reprit son trône pour cent jours, les mêmes maires et les mêmes fonctionnaires prêtèrent à nouveau le serment à l'Empereur puis recommencèrent trois mois plus tard le serment au roi, sans soulever de profonds cas de conscience.

### L'occupation prussienne

Si en 1814 l'occupation de la France par les armées coalisées contre Napoléon n'avait pas dépassé les alentours de Paris, il n'en fut pas de même en juin 1815 où les Alliés décidèrent d'occuper le territoire jusqu'au paiement de la dette de guerre. C'est ainsi que le Perche fut envahi, à partir de la fin juillet, par les Prussiens dont les troupes devaient être entretenues aux frais des municipalités et des habitants. On trouve, dans les archives des mairies, ces réquisitions qui furent souvent exigées avec arrogance. Ainsi, à La Madeleine-Bouvet, les Prussiens s'installèrent le 29 juillet pour n'en repartir que le 15 octobre 1815. Les habitants durent nourrir 1 167 hommes de l'armée de Frédéric-Guillaume de Prusse sans compter 380 chevaux. La dépense fut estimée à 1 398,67 F de l'époque. À Bretoncelles, le maire fit aussi ses comptes estimant la dépense à 1 690 F (la viande valait alors 70 centimes le kilo). En outre, les Allemands réquisitionnèrent cent cinquante voitures pour emmener leur butin.

À Nocé, du 30 juillet à fin septembre, le maire et les habitants durent héberger en plusieurs vagues des centaines de soldats avec leurs officiers et leurs équipages. À chaque fois, ce furent les mêmes exigences pour la nourriture des

hommes et des chevaux : le cidre était fourni par milliers de litres et l'eau-de-vie par centaines ! Ce qui fait beaucoup tout de même !

### La vie de château

Les classes privilégiées qui avaient difficilement traversé les périodes mouvementées de la Révolution, ont goûté, sous la Restauration et la monarchie de Juillet, un âge d'or qui devait donner le ton à ce qu'il est convenu d'appeler la vie de château. C'est l'époque où Chateaubriand fréquentait les châteaux du Perche, appréciant les frondaisons des parcs sans dédaigner les charmes de la maîtresse de maison : il s'invitait au château de Lonné, chez les d'Orglandes, à Voré, chez les d'Andlau, à moins qu'il ne leur préfère Mme de Pizieux, à Montgraham, dont la célèbre allée, tapissée de délicates mousses, retient encore le souvenir de ses pas. Chateaubriand se passionna également pour la Trappe et écrivit la *Vie de Rancé*, publiée en 1844. C'est aussi l'époque où un gentleman britannique, sir W. D. Fellowes, a laissé une description idyllique de la société mortagnaise (1817). Il note d'abord que le sous-préfet, M. de Lamorélie, est l'un des hommes les plus élégants qu'il ait rencontré en France. Il remarque ensuite l'aisance de cette société dont il n'avait jamais connu l'équivalent dans d'autres pays :

*« Il est juste d'observer qu'à Mortagne, qui est le lieu de résidence de cette province, on trouve toutes les caractéristiques des bonnes manières et de l'éducation soignée pour lesquelles les Français méritent d'être célébrés. La ville de Mortagne se situe sur le haut d'une colline de la province du Perche, à la frontière de la Normandie. La grand route de Bretagne la traverse. Il n'y a plus qu'une seule église sur sept qui existaient, les autres ayant été détruites pendant la révolution. Il y a des ateliers de tissage, de serge et de grosse toile. La ville compte de*

*cinq à six milles habitants... De sa position élevée et de sa terre calcaire, l'air est pur. Les habitants sont dans la nécessité de se fournir de l'eau... Autrement ce serait un endroit extrêmement désirable pour élire domicile pour ceux qui voudraient unir économie et changement de climat. Pendant les guerres de la Vendée, cette ville a été victime des deux parties mais n'a souffert que légèrement. L'hôtel des Trois Lions avec la Poste et le bureau des diligences est le meilleur et les gens y sont très obligeants, mais il manque de propreté, comme les autres établissements de ce pays ».*

Notre Anglais profita de son séjour pour visiter deux sites dont les ruines l'émerveillèrent : la Trappe et le Val-Dieu, dont il réalisa des gravures en couleurs dans le plus pur goût romantique, mais sans aucune exactitude archéologique.

Sur le plan politique, il y eut quelques règlements de comptes : pendant la Terreur blanche, le préfet de l'Orne, le vicomte de Riccé, fit arrêter Desgrouas, aveugle et grabataire, à l'hôpital de Mortagne. Il fut jeté en prison où il mourut le 17 avril 1816.

Dans les milieux monarchistes, il y avait bien aussi quelques dissonances. Le comte Joseph-Geneviève de Puisaye, ancien chef des armées catholiques et royales de Bretagne, refusait de rentrer en France, brouillé depuis longtemps avec Louis XVIII. Naturalisé Anglais, il mourut en exil à Londres le 13 septembre 1827, laissant plus de cent volumes de mémoires et de pièces écrites pour sa justification qu'il déposa au British Museum. En revanche, son frère, le marquis Antoine, qui semble être resté tapi dans son château des Joncherets pendant toute la Révolution, tirait tous les honneurs et se fit élire député à la Chambre introuvable. Il publia en 1842 un curieux traité intitulé *Preuves sans réplique de l'existence de Dieu et de*

*l'immortalité de l'âme...* Il mourut, dernier des Puisaye, en 1849, presque centenaire.

Quand Charles X fit voter le Milliard des émigrés, pour indemniser les victimes des confiscations révolutionnaires, ce fut encore l'occasion de grandes manœuvres. Dans notre région, l'un des grands bénéficiaires fut le marquis d'Aligre, premier propriétaire foncier de France, qui possédait, entre La Loupe, Pontgouin et Champrond-en-Gâtine, plus de 3 000 hectares. Il est vrai qu'il employa sa fortune à de grandes fondations philanthropiques. Son gendre Pomereu fit construire l'immense château des Vaux sous le Second Empire. Il poursuivit les œuvres sociales des d'Aligre. Il se tailla également la réputation d'être l'un des plus grands chasseurs de tous les temps.

## L'épopée du cheval percheron

Il paraîtrait surprenant de poursuivre cette histoire du Perche, qui a conduit le lecteur vers tant de lointaines contrées, en Espagne, en Palestine, au Québec, sans évoquer l'épopée du cheval percheron. C'est au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que le Perche n'avait plus aucune existence politique, que les percherons conquièrent le monde. Ce fameux cheval a apporté à notre petite province une renommée internationale et a montré le savoir-faire de générations d'éleveurs. Il a permis le développement de toute la campagne percheronne avec ses grandes fermes reconnaissables aux beaux bâtiments de pierre blanche couverts de tuiles de pays.

L'histoire du cheval percheron reste encore à écrire et cette note n'a d'autre ambition que d'indiquer quelques pistes de recherches. Au risque de décevoir, il faut démythifier les origines lointaines du percheron. Le cheval est un être vivant qui n'a jamais cessé de se modifier selon

les besoins de l'homme. Le percheron actuel doit-il encore quelque chose aux chevaux arabes que les Rotrou rapportèrent des croisades ? Sans être spécialiste de génétique hippologique, il est facile de comprendre que, depuis huit siècles, la chaîne des générations a donné lieu à beaucoup de croisements, sans compter les sombres époques à l'issue desquelles il ne dut pas rester beaucoup de chevaux de qualité dans le Perche.

Tout autre est l'approche qui consiste à étudier l'élevage des chevaux dans la région dont le terroir, tant le sol que les conditions climatiques, convient parfaitement au cheval de trait. Trois siècles avant les croisades, l'élevage des chevaux était déjà attesté dans le *Polyptyque d'Irminon*. À l'époque féodale, le chevalier devient le pilier de la société. De la qualité de la monture dépendait la vie du combattant, donc le sort des batailles. Les chevaliers perchérons ont suivi leurs comtes à la conquête de l'Angleterre, à la reconquête de l'Espagne, à la délivrance des Lieux saints, dans la traversée de la Sicile et de la Turquie. À n'en pas douter, il fallait s'équiper de très bons chevaux. Comment étaient-ils élevés, dressés, entraînés, choisis par ces chevaliers ? Pouvait-on aller à travers les routes de ce temps avec un même cheval, de Nogent à Jérusalem ? Les chartes des abbayes percheronnes font mention de l'offrande d'un cheval, geste symbolique qui s'est perpétué dans la cérémonie de l'hommage féodal qui prescrivait le don d'un *cheval de service*.

Il faudrait aussi approfondir nos connaissances sur l'élevage avant la Révolution. Quelle fut l'importance du haras fondé par le dernier fermier du prieuré de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême ? L'abbaye de Bonneval, également tombée en décrépitude, abritait un haras. Le haras du Pin, en activité depuis 1730, semble avoir détaché des étalons dans le Bellêmois. Depuis quelle date ?

## Un sous-préfet connaisseur

Dès 1800, soit vingt-cinq ans avant que les premières filiations aient été conservées, un texte officiel, la *Chorographie* du sous-préfet de Mortagne Delestang, parle pour la première fois de race percheronne. C'est une notion toute nouvelle, celle de la sélection que pratiquaient les éleveurs anglais depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Le premier écrit du sous-préfet sur le cheval est pessimiste, soulignant sans l'avouer les méfaits de la Révolution qui avaient supprimé d'un trait de plume les haras royaux :

*« Le commerce des chevaux a beaucoup perdu ; ceux de chasse et de selle étaient célèbres, connus sous le nom de Percherons, ils étaient surtout employés pour le service des postes et des petites messageries, mais cette race est détruite, elle est absolument anéantie : la suppression des haras a contribué à ce dépérissement. Son courage, sa vigueur, sa longévité la rendaient précieuse, et quoique la taille ordinaire n'allait pas au delà de 9 pouces [sic], on employait les chevaux à toute espèce de travail ; cette race était recommandable par sa solidité, plus encore que par la noblesse de ses formes ; des hanches excellentes, de beaux jarrets, la côte ronde, des épaules libres quoique chargées, une encolure trop fournie, une tête un peu grosse, des jambes parfaites, et des pieds inusables. Des étalons tirés des haras, dispersés sur tous les points de l'arrondissement, et confiés à des citoyens riches et à des cultivateurs probes, rétabliraient peut-être la race percheronne, dont les qualités sont sans doute dues au climat et à la nature des herbes ».*

C'est à ma connaissance la première description que l'on ait de notre cheval percheron et le sous-préfet, en bon Percheron lui-même, né à Mortagne en 1756, était plus à l'aise à parler des chevaux que lorsqu'il s'adressait à *Leurs Majestés Impériales* ! Mais plus significatif encore est de

constater que Delestang, après avoir fait lire son essai à son préfet, crut bon d'ajouter *in fine* des *Renseignements additionnels* du plus haut intérêt.

« *La race des chevaux dite percheronne devra sa restauration à la sollicitude du préfet du département, le C. J. V. A. Lamagdelaine qui, désirant régénérer cette espèce, vient d'accorder des prix d'encouragement en faveur des propriétaires, ou cultivateurs, qui présenteront, à la foire qui se tiendra en la ville de Mortagne, le 11 frimaire an XII [2 décembre 1804], les plus belles poulinières et les plus beaux poulains mâles, de race percheronne. Ces prix seront publiquement distribués, sur les lieux, par le préfet. Cette foire, dite de St. André, est renommée par la quantité de poulains qu'on y vend* ».

À mon sens, ce texte constitue l'acte de naissance de la race hippique percheronne moderne. L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> brumaire an XIII, placardé dans tout le Perche, annonçait d'importantes primes aux meilleurs éleveurs. Des courses, dont la mode était venue d'Angleterre à la veille de la Révolution, commencèrent à être organisées dans les départements. Le gouvernement impérial fit pression pour que soient rapidement reconstitués les élevages. L'armée faisait une grande consommation de chevaux, tant pour la cavalerie et l'artillerie que pour l'intendance.

Une étude approfondie devrait prendre en compte un certain nombre de paramètres qui ont conditionné l'élevage du cheval percheron : le rôle de l'État s'est exercé au travers des haras nationaux par une politique d'amélioration de la race chevaline. Les autorités officielles ont favorisé les concours et les comices en distribuant des primes.

Évidemment, il n'y aurait pas eu d'élevage sans les éleveurs. Ce sont eux qui ont fait la qualité des comices

agricoles et le succès des foires aux chevaux qui se sont multipliées au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce sont des dynasties d'éleveurs qui ont répondu à la demande croissante des acheteurs en produisant toujours plus de chevaux. C'est aux éleveurs que l'on doit cette transformation des bordages en fermes d'élevage avec de nouvelles écuries. Par le rétablissement de l'équilibre politique européen et de la paix civile, l'agriculture a bénéficié d'un formidable développement. Les cultivateurs, plus instruits, se sont ouverts aux innovations en matière de cultures et d'élevage. Les propriétaires fonciers, soucieux de vivre de leurs rentes et de leurs fermages, ont été poussés à l'amélioration de la production, éclairés par de nombreuses publications ou rééditions, comme celle la *Nouvelle Maison rustique* de Duhamel du Monceau. Les propriétaires n'hésitent pas à reconstruire sur un plan régulier les bâtiments d'exploitation : des écuries et des vacheries saines et aérées, des granges ventilées pour conserver les nouveaux fourrages, trèfle et sainfoin, dans de bonnes conditions. Le meilleur exemple est celui de la Ferme-Neuve, à Dorceau, construite en 1856. Il s'est trouvé un Nogentais, Louis Bouchard-Heuzard, fils d'un principal du collège, pour éditer un manuel qui nous vaut de connaître les exploitations ayant bénéficié de ses travaux : le Lerry et les Petits-Chênes, à Saint-Hilaire-sur-erre, la Basletière, à Saint-Pierre-la-Bruyère...

Un autre facteur de modernisation fut l'anglomanie à la mode dans la bonne société après la chute de l'Empire. Certains gentilshommes ayant séjourné en émigration en Angleterre avaient été séduits par la vie à la campagne, *the country life*, telle que la pratiquaient les gentlemen. On peut en juger par l'accueil enthousiaste que reçut à Mortagne sir W.-D. Fellowes, avant qu'il n'entreprenne son tour de France comme l'avait fait le baron Taylor.

Le goût de la campagne transparait déjà dans le journal de Pierre-Louis de Fontenay, rescapé de la Terreur, qui mit en valeur son domaine du Vauhernu, à Igé. Le témoignage le plus caractéristique émane d'un châtelain de Viantais, en Bellou-sur-Huisne, M. de Beaujeu, dont Dureau de La Malle a édité une précieuse *Description du bocage percheron*, publiée en 1823, où il expose avec clarté la situation du pays. L'agriculture allait en s'améliorant, grâce aux nouvelles méthodes culturales, à l'assolement et au marnage des terres, à l'amélioration de l'élevage, et particulièrement, comme on l'a vu, à celui du cheval percheron qui pourtant n'avait pas encore atteint la suprématie sur les autres races de trait.

#### Les concours de Mondoubleau

Au tout début du renouveau d'intérêt pour le cheval percheron se trouvent les deux cantons de Mondoubleau et de Droué, formant le nord de l'arrondissement de Vendôme en Loir-et-Cher. Il est curieux de noter que ceux qui réclamaient en 1789 à être rattachés au Perche sont parmi ceux qui ont œuvré pour sa cause.

Quelques chiffres donnent l'importance des efforts des éleveurs : à la foire de Saint-Denis, à Mondoubleau, les 8 et 9 octobre 1826, il fut présenté 48 juments poulinières dont 14 furent primées de 50 à 120 francs or. En 1830, trente juments sont présentées, 10 sont primées ; et beaucoup de communes du canton avaient imité le chef-lieu en créant des foires. Un dépôt d'étalons avait été installé à Blois mais, par dérogation aux règles administratives, les éleveurs avaient obtenu que tout l'ancien Perche soit rattaché à la circonscription du Pin. Cette mesure facilita indubitablement la reconnaissance officielle de la race percheronne. L'unité hippique sauva l'identité percheronne, avant que les historiens n'accomplissent leur travail de mémoire.

## La naissance de Jean le Blanc

Dans l'arrondissement de Mortagne, les primes préfectorales avaient également mis les éleveurs sur la bonne voie. Vers 1820, le comte de Mallart, propriétaire du manoir de Couesme, se vit confier, par le haras du Pin, deux étalons arabes, Godolphin et Gallipoly, d'origine turque. En 1823 ou 1824, naissait à Mauves le poulain Jean le Blanc. Le Stud-Book percheron dit : *« C'est à cet étalon remarquable que l'on doit plus qu'à tout autre une grande amélioration de la race. Il était reconnu comme un vrai percheron et néanmoins était descendant direct du fameux étalon arabe Gallipoly... »*.

## Sous la monarchie de Juillet

La proclamation comme roi des Français de Louis-Philippe d'Orléans n'avait troublé que quelques châteaux indéfectiblement attachés à la branche aînée des Bourbons. Plusieurs familles ornaises, comme les Vanssay, poussèrent la fidélité jusqu'à aller servir le comte de Chambord, Henri V pour les légitimistes, au château de Frohsdorf en Autriche, et restèrent quelques temps dans le cercle d'intimes qui formait sa cour. Un légitimiste ne recevait pas dans son salon un orléaniste. Quelques familles se divisèrent durablement. Il y eut un certain nombre d'officiers et de fonctionnaires qui préférèrent donner leur démission.

Par la Charte constitutionnelle, Louis-Philippe I<sup>er</sup> s'engageait à ne pas toucher aux acquis de la Révolution. Symboliquement, le drapeau tricolore redevenait l'emblème national. Les campagnes percheronnes ne bougèrent pas, à la différence de la Vendée qui s'enflamma.

Après 1845, l'agitation politique reprit à Paris en faveur d'une ouverture du régime vers plus de démocratie, plus

de liberté de la presse et l'élargissement du suffrage censitaire à de nouvelles classes de la bourgeoisie. Les campagnes, en revanche, restaient relativement indifférentes. Le roi vieillissant s'en remettait de plus en plus à son président du Conseil des ministres, l'habile François Guizot, qui avait surmonté plus d'une crise. Sa devise était le fameux : « *Enrichissez-vous... par le travail et par l'épargne !* ».

### *Visites royales à La Ferté-Vidame... et à la Trappe*

Louis-Philippe laissait libre cours à son goût pour les bâtiments. Après avoir restauré le château de Versailles, pour le dédier « *À toutes les gloires de la France* », puis le château familial d'Eu, il avait construit la chapelle sépulcrale des Orléans à Dreux. Il s'intéressa au château de La Ferté-Vidame, qui avait appartenu à son grand-père, le duc de Penthièvre. Bien que le domaine en ruines ait été recouvert depuis 1817, ce n'est qu'en 1846 que Louis-Philippe voulut en faire une résidence royale et vint le visiter à deux reprises, en mai et en septembre. Le roi, accompagné de la reine Marie-Amélie et de plusieurs princes, revint séjourner à La Ferté-Vidame dans les premiers jours d'octobre 1847. Il décida de profiter de ce voyage pour se rendre à l'abbaye de la Trappe qu'il avait jadis visitée.

Donnons la parole à un journaliste du *Glaneur* de Chartres : « *La visite du Roi au monastère de La Trappe laissera de profonds souvenirs dans le cœur des populations. Toute la route a été une fête... À Longny et à Tourouvre, des arcs de triomphe, des drapeaux à toutes les maisons, une foule immense. On a évalué à plus de trente mille les personnes qui bordaient le chemin saluant le Roi, la reine, la famille royale des plus vives acclamations...* ».

Le curé de Bubertré, dans son discours de bienvenue, dit avec emphase : « *Sire, vous êtes le plus grand roi du monde* ». Le souverain ainsi flatté fit présent d'une chasuble brodée à ce pasteur zélé.

« *À leur arrivée au monastère, LL. MM. ont été reçues et harangüées par l'évêque, en habits pontificaux, entouré d'un nombreux clergé, et par l'abbé de La Trappe, à la tête de toute la communauté... À l'issue de la messe, le Roi a passé en revue des gardes nationales et a reçu les autorités. Ensuite, Sa Majesté s'est mise à une table préparée par les moines dans l'ancienne salle à manger du duc de Penthièvre, où Sa Majesté avait mangé en 1788...* ».

L'apparente popularité du vieux roi, alors âgé de soixante-quinze ans, masquait les difficultés profondes du peuple des campagnes. La concurrence de la grande industrie avait ruiné les activités manufacturières du Perche. Les toiles tissées à la main ne pouvaient concurrencer les tissages mécaniques. L'activité des forges déclinait devant l'importation des produits anglais, favorisée par la politique d'alliance avec le Royaume-Uni. Pourtant, certains rapports officiels faisaient preuve de beaucoup de perspicacité. Le sous-préfet de Mortagne, Matis de Grancourt, en poste depuis 1844, écrivait en juillet 1847 : « *Pendant l'hiver rigoureux qui vient de s'écouler, les cent quarante-neuf communes de l'arrondissement ont compté près de dix-huit mille pauvres victimes de la cherté des grains (infirmes, enfants trop jeunes pour se livrer au travail et adultes ne trouvent pas dans le travail les moyens de subsister). De nombreux bureaux de charité ont fonctionné (mais le remède a été insuffisant). La mendicité s'est développée dangereusement* ».

Effectivement, cinq mois plus tard, le 22 février 1848, le courrier de Paris apportait à Mortagne la nouvelle que

l'insurrection des Parisiens avait chassé le roi des Français de son palais des Tuileries et deux jours plus tard que la République était proclamée. Cette révolution prenait de court la province.

## La Révolution de 1848 et la II<sup>e</sup> République

Le Gouvernement provisoire de la République tenait la situation en mains, bien décidé à ne pas se laisser voler la victoire comme en 1830. Le 1<sup>er</sup> mars, Ledru-Rollin, ministre de l'Intérieur, nommait dans tous les départements des commissaires de la République. Il envoyait à Alençon un républicain modéré, Berrier-Fontaine, originaire d'Argentan. Dès son installation à la préfecture, le représentant du gouvernement fit une déclaration, envoyée dans toutes les mairies, pour rassurer la population. Il en appelait au clergé : « *Dieu avant tout* », n'hésitait-il pas à écrire, en demandant une adhésion sincère à la République. Le commissaire promettait en outre de maintenir les fonctionnaires à leur poste et de ne pas changer les maires. Il déclarait vouloir « *rassurer les capitalistes, les fermiers et les marchands afin que l'ouvrage si nécessaire à nos frères les ouvriers ne leur manque pas* ». Le nouveau commissaire entreprit une tournée dans le département afin de prêcher la bonne parole avec beaucoup de phraséologie verbeuse dans le goût du temps.

Il put constater que la République faisait peur et n'emportait pas l'adhésion des notables. Aussi, contrairement à ses déclarations, il se résolut à révoquer un certain nombre de maires. Le 12 mars, Ledru-Rollin avait demandé aux commissaires de la République de se conduire en *révolutionnaires*, de révoquer les sous-préfets, les maires et adjoints qui n'adhéraient pas aux institutions nouvelles et de dissoudre les conseils municipaux suspects. Le sous-

préfet de Mortagne, Matis de Grancourt, répugnant à révoquer les maires qui avaient toute sa confiance, donna sa démission et fut aussitôt remplacé par un sous-commissaire, sorti du peuple, selon les instructions ministérielles.

À Nogent-le-Rotrou, la crise du textile avait mis au chômage beaucoup d'ouvriers qui étaient plongés dans la misère. Le sous-préfet avait été remplacé, dès le 5 mars 1848, par un républicain militant, André-Saturnin Morin, avocat, originaire de Chartres. C'était un anticlérical forcené. De son expérience nogentaise il a tiré un livre, *Le prêtre et le sorcier*, dans lequel il se déchaîne contre les pratiques de l'Église en rapportant les immersions des enfants dans la fontaine de Saint-Jean-Pierre-Fixte, à la veille de la Saint-Jean.

Pour rassembler les énergies populaires, le gouvernement lança, en avril, une grande opération de plantation d'arbres de la Liberté. Mais les élections générales au suffrage universel étaient annoncées pour le 23 avril. Les conservateurs qui s'étaient laissés surprendre par la révolution s'étaient ravisés et menaient une campagne active qui inquiétait le nouveau sous-commissaire de Mortagne, Taillandier, ancien juge suppléant au tribunal, dont la nomination était contestée.

Les résultats des élections ne furent pas favorables au gouvernement. Deux anciens députés, M. de Tracy, de L'Aigle, et Ballot, de Mortagne, ainsi que M. de Corcelles, arrivèrent largement en tête devant un Mortagnais républicain, Adolphe Guérin. Berrier-Fontaine, commissaire de la République, qui s'était présenté, était battu, alors que dans beaucoup d'autres départements ses collègues avaient réussi.

L'opinion publique était troublée par les bruits qui couraient : Henri V, petit-fils de Charles X, allait remonter

sur le trône. La gendarmerie de Mortagne avait arrêté un colporteur chargé d'un ballot de tracts en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte, le neveu du grand empereur. Aux élections complémentaires de juin 1848, Louis-Napoléon, sans être candidat, avait recueilli plus d'un millier de voix. Berrier-Fontaine était une deuxième fois battu. Le ministre de l'Intérieur le révoqua immédiatement.

Entre-temps, la situation sociale s'était encore détériorée, surtout à Paris où l'échec des ateliers nationaux avait jeté les ouvriers dans une insurrection armée. En province, l'agitation était plus contenue. Néanmoins, le sous-commissaire de la République Morin avait dû mettre de côté ses généreuses idées sociales pour réprimer avec énergie une émeute populaire des ouvriers du textile en chômage. Non seulement les bourgeois mais les agriculteurs souhaitaient le retour à l'ordre, craignant les dérives révolutionnaires.

Une nouvelle élection complémentaire, en septembre, dans l'Orne, fut significative. Louis-Napoléon, dont la candidature avait été annoncée par des affiches placardées le matin même du vote, arrivait en seconde position avec près de 10 000 voix. Les cantons de Bazoches, Longny, Mortagne, Rémalard et Tourouvre l'avaient placé en tête. La nouvelle constitution de la République, votée le 4 novembre par les députés, fut l'objet d'une manifestation patriotique le 17 novembre dans toutes les communes. Lecture en était faite par le maire. La cérémonie se poursuivait par un *Te Deum* à l'église, avec défilé et revue de la garde nationale.

L'élection du président de la République au suffrage universel, selon la nouvelle constitution, était prévue le 10 décembre. Louis-Napoléon était candidat contre le républicain Cavaignac. Le sous-préfet de Mortagne notait que Cavaignac était présenté comme le fils d'un

conventionnel régicide et le préfet rapportait au ministre : « *Il ne faut pas se dissimuler que, sur l'esprit des cultivateurs et des ouvriers, le nom de Bonaparte exerce une influence prononcée* ».

Louis-Napoléon obtint 87 % des voix dans l'Orne. Certains cantons plébiscitèrent le prince avec des résultats impressionnants : 97 % à Bazoches, 96 % à Rémalard, 95 % à Longny et 92 % à Mortagne. Le sous-préfet en tirait une conclusion (toute provisoire) : « *La France veut la République et ne veut plus la Révolution* ». Les jours de la République étaient comptés. Les partisans du prince Napoléon se montraient très actifs, promettant aux campagnes l'ordre et la prospérité. Le prince-président était seul capable de conjurer le péril rouge et de garantir la liberté religieuse. Il rassurait les conservateurs tout en maintenant le suffrage universel que l'Assemblée législative avait cru bon de restreindre par la loi de 1850. C'est sans difficulté que, par deux nouveaux votes plébiscites (janvier 1851 et novembre 1852), le prince-président put obtenir l'adhésion des Français. Le coup d'État du 2 décembre 1851 ne souleva aucune réaction dans le Perche. Le prince-président devenait Napoléon III.

### *Le Second Empire*

Les débuts du Second Empire coïncident avec l'arrivée du chemin de fer dans le Perche. La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest avait décidé, dès 1846, le détour de la ligne de Rennes et Brest par Le Mans en passant par la vallée de l'Huisne, plutôt que d'affronter les collines du Perche, par Châteuneuf et Longny, d'autant que les villes de Mortagne et d'Alençon n'avaient fait aucun effort, voire étaient hostiles à ce nouveau mode de locomotion que d'aucuns considéraient comme dangereux et pouvant mettre le feu aux récoltes. Les travaux de déblaiement de

la tranchée, entre La Loupe et Bretoncelles, furent longs et pénibles. On y employa les insurgés des journées insurrectionnelles de juin 1848 qui avaient été lourdement condamnés aux travaux forcés. La gare de Nogent-le-Rotrou fut inaugurée le 12 février 1854 par l'évêque de Chartres.

On a écrit que le chemin de fer avait vidé les campagnes de leur population active. En fait, ce n'est pas exact. Les statistiques montrent que les chiffres maxima des dénombrements de population sont atteints au recensement de 1836, 1841 ou 1846. Le déclin démographique a eu une double cause : l'émigration vers les villes et la baisse de la natalité que compense en partie une nette diminution de la mortalité infantile. Mortagne dut attendre 1875 pour être reliée par des voies secondaires à Alençon, Condé, Mamers, Bellême et Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe.

Le Perche sous le Second Empire devint le pays des nourrices, à une époque où les bourgeois n'hésitaient pas à placer leur progéniture à la campagne. C'est par milliers que des enfants de Paris furent élevés dans le Perche, réputé pour la qualité de son air.

Le Second Empire fut une époque favorable au petit commerce, mais c'est aussi le début du développement de l'économie moderne. Un Percheron peu faire figure de symbole : Aristide Boucicaut, né à Bellême en 1810 d'un père marchand de chapeaux, monta à Paris comme tant de petits provinciaux. Employé de commerce, il économisa sou à sou et, avec son épouse, put acheter le *Bon Marché* dont il fit le premier des grands magasins parisiens en employant de nouvelles méthodes commerciales (entrée libre, prix marqués, ristourne au comptant, remboursement des articles rendus...). Il a servi de cadre au célèbre roman d'Émile Zola *Au Bonheur des Dames*. Boucicaut n'oublia pas sa ville natale où il s'était fait bâtir une belle maison

bourgeoise (aujourd'hui la poste), fit décorer une chapelle de l'église, reconstruire l'hôpital et surtout instituer une maison pour l'enfance malheureuse. Ses œuvres philanthropiques, en faveur des hôpitaux de Paris, auxquelles sa veuve ajouta en 1888 un don d'un million de francs pour l'Institut Pasteur, lui ont assuré une durable célébrité. Aristide Boucicaut mourut en 1877.

Boucicaut fit des émules, notamment Henry Maillard, avec lequel il était d'ailleurs en correspondance. Celui-ci, né à Mortagne en 1819, fit fortune à New York en ouvrant sur Broadway une boutique de confiseur-chocolatier. Ce nouveau milliardaire américain termina ses jours à la Jarriaye, en Champeaux-sur-Sarthe. On pourrait encore citer le créateur des poupées Jumeau qui fit construire à Longny la belle maison du Port-Mahon entourée d'un grand parc.

Napoléon III porta également une attention particulière à l'élevage du cheval et se rendit à plusieurs reprises au haras du Pin. C'est l'époque où l'armée achète de nombreux percherons pour assurer tous les transports d'artillerie et de matériel.

## La guerre de 1870-1871

Le plébiscite du 8 mai 1870 avait donné à Napoléon III une nouvelle légitimité. L'Empire paraissait bien ancré dans la société française et particulièrement dans les campagnes, satisfaites de la prospérité économique due aux progrès de l'agriculture et au cours soutenu des produits. Les manufacturiers, les commerçants, les artisans, les cultivateurs et les rentiers ne se préoccupaient guère de la politique étrangère. L'orgueil national était flatté par les campagnes victorieuses d'Italie, puis de Crimée, où deux Percherons étaient glorieusement

tombés : un Mortagnais, le lieutenant-colonel Guérin, et un Nogentais, le général de Saint-Pol, emporté à l'assaut de la tour de Malakoff. La désastreuse expédition du Mexique n'avait concerné que les militaires de carrière. La défaite des Autrichiens à Sadowa (1866), les intimidations de Bismarck, le chancelier de Fer du roi de Prusse, n'avaient pas soulevé beaucoup de craintes. Quand il se fit plus menaçant, l'opinion publique ne réagit pas, car elle plaçait toute sa confiance dans l'armée impériale : « *Sire, il ne manque pas un bouton de guêtre* », clamait le maréchal Lebœuf, chef d'État-major, très à l'aise dans les parades de Lonchamp ou dans les revues du camp de Châlons. Il en fut autrement face à l'ennemi.

En un mois, les Prussiens étaient sous les fortifications de Paris et l'Empereur prisonnier à Sedan. Le 4 septembre, l'impératrice Eugénie était chassée des Tuileries et un gouvernement provisoire de la République proclamé. Cette fois, les campagnes s'inquiétèrent d'autant plus que l'invasion prussienne menaçait. La ville d'Orléans était tombée le 7 octobre, Ablis était incendiée, Dreux investie. Le même jour, Gambetta avait quitté Paris en ballon pour organiser à Tours la défense des départements en reprenant en main l'armée régulière : il devait être levé dans chaque département des régiments de gardes mobiles constitués du contingent 1869 et de réservistes, encadrés par les militaires de carrière ; des francs-tireurs, formes de volontaires regroupés en commandos, étaient des éclaireurs chargés de harceler l'ennemi. Le 18 octobre, les Prussiens s'emparaient de Châteaudun et brûlaient sauvagement la ville, faisant beaucoup de victimes civiles et militaires. Des colonnes de réfugiés terrorisés s'étaient jetées sur les routes d'Arrou et de Brou. Tout le Perche tremblait. Le 22 octobre, Chartres tombait à son tour. Gambetta, à la fois ministre de la Guerre et de l'Intérieur, destitua les généraux bonapartistes et confia l'armée de l'Ouest au

général Chanzy. Il fut décidé de protéger Le Mans et Tours en préparant la résistance sur la ligne de partage des eaux, de La Loupe à Exmes, notamment en couvrant la route nationale 23, au nord de Nogent-le-Rotrou. Du côté français, la défense était assurée par les bataillons des mobiles du Finistère et du Morbihan, les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> bataillons des mobiles de l'Orne et par quelques unités de corps-francs, commandées par le colonel de Lipowski, soit quelques milliers d'hommes.

En face, l'armée ennemie, sous les ordres du grand-duc de Mecklembourg, comprenait quatre bataillons d'infanterie et deux bataillons de cavalerie, renforcés de troupes de la première division bavaroise. Elle pouvait aligner 13 000 hommes. Après la reddition de Metz, où s'était laissé enfermer le maréchal Bazaine (30 octobre 1870), le gouvernement de la République galvanisa les troupes par des discours patriotiques enflammés placardés dans toutes les communes : « *Tant qu'il y aura, qu'il restera un pouce de sol sacré sous nos semelles, nous tiendrons ferme le glorieux drapeau de la République française* ».

### *Les combats de La Madeleine-Bouvet et de la Fourche*

Après avoir tenté une percée vers Dreux, le commandant des Moutis, à la tête du 2<sup>e</sup> bataillon des mobiles de l'Orne se replia sur La Madeleine-Bouvet tandis que les Allemands occupaient Senonches. La bataille allait se jouer sur trois sites, du 20 au 24 novembre 1870. Le 20 novembre, le commandant Mathieu, à la tête des mobiles du canton de Longny, fit dresser une barricade au carrefour de la route Moutiers-Bretoncelles. Mais les troupes du général von Trescow, bien reconnaissables à leurs casques à pointe, dégringolèrent des hauteurs de La Madeleine-Bouvet et submergèrent les défenseurs. Blessé, le commandant Mathieu fut fait prisonnier. Il mourut en décembre à l'hôpital

de Dreux. Cinquante autres prisonniers furent emmenés vers La Loupe. Un agriculteur, qui défendait sa ferme, fut abattu dans un fossé.

Le même jour, le général von Wittisch attaquait à Bretoncelles où les mobiles ne disposaient que de quatre canons alors que les ennemis réunissaient 12 000 hommes appuyés par l'artillerie. Le principal engagement devait avoir lieu un peu plus au sud pour la défense du carrefour de la Fourche, à la limite des communes de Coulonges-les-Sablons et de Condé-sur-Huisne. Le commandement était exercé par le général de La Ferronnays qui n'avait pourtant pas la confiance du gouvernement.

Le 21 novembre, le combat de la Fourche mit aux prises les 3 000 mobiles, essentiellement originaires de l'Orne, face à 15 000 Allemands soutenus par une puissante artillerie, alors que les Français ne disposaient que de quelques obusiers. La bataille s'engagea vers onze heures quand les Prussiens débouchèrent sur les hauteurs au nord-est, venant de Champrond. Au moment où ils eurent neutralisé les pièces d'artillerie servies par les mobiles, le commandant de Montaigu dut donner l'ordre aux troupes de se retirer vers Nogent et Bellême, abandonnant le carrefour aux ennemis. Le bilan était lourd. Parmi les hommes qui avaient été tués se comptait le capitaine Lefèvre, ancien maire de Marchemaisons, mort en brave. Les noms des vingt-trois morts figurent gravés sur le monument commémoratif de la Fourche, le plus ancien du genre dans le Perche. Il y eut aussi beaucoup de blessés soignés sur place par le Dr Libert d'Alençon qui représentait la Croix-Rouge. Les médicaments manquaient terriblement. Les blessés furent répartis dans les hôpitaux de la région. Beaucoup succombèrent à leurs blessures.

La route du Mans était ouverte, d'une part vers Nogent, qui fut occupée, et d'autre part, vers Rémalard et Bellême.

Une barricade avait été dressée sur la route de Colonard, au-delà de l'Hôtel-Morin que les Allemands occupaient. Selon un témoin bellêmois, les Prussiens auraient eu cent cinquante tués et les Français deux seulement. En tout cas, les Allemands se montrèrent furieux de cette résistance et menacèrent de fusiller les otages. Ils arrivèrent dans Bellême le 25 novembre et se montrèrent très exigeants.

Bellême fut occupée à trois reprises, avec à chaque fois des menaces, des mises en demeure et des réquisitions et eut finalement une note à payer de 280 160 F pour le canton. En décembre, le gouvernement réorganisa les troupes aux camps d'Auvours et de Conlie. Le 11 décembre 1870, le sergent Charles Pitou, originaire de Longny, s'illustra au combat de Courcebœuf. En prémices à son œuvre poétique, Charles Pitou rédigea dès cette époque un sonnet au Perche.

En décembre, cent cinquante dragons allemands patrouillaient dans Mortagne mais se retirèrent rapidement. Le Gouvernement changea le préfet et nomma des hommes favorables à la République et décidés à se battre jusqu'au bout. Un nouvel engagement eut lieu à la Fourche, le 5 janvier 1871, encore plus meurtrier (48 morts) que celui du 21 novembre. C'est alors qu'arriva à Alençon Antonin Dubost (il termina sa carrière politique comme président du Sénat). À travers les dépêches adressées par le préfet, on peut se rendre compte de la gravité de la situation.

### *La journée d'un préfet de l'Orne*

Le 9 janvier 1871, 10 h 12 du matin.

Préfet à sous-préfets Argentan et Domfront :

*« Nouvelles de guerre. Cent-cinquante Prussiens ont pénétré aujourd'hui à Mortagne ; ils réquisitionnaient des vivres ; mais devant l'attitude énergique de quatre ou cinq*

*hommes de cœur qui ont tué un des dragons, ceux-ci dirent qu'ils n'étaient plus en sécurité dans la ville, se sont retirés... ».*

Quelques heures après, les mobiles de l'Orne, qui avaient abandonné Bellême, s'y sont reportés sur l'ordre du général Chanzy, transmis par le préfet. Ils partirent à la poursuite de l'ennemi sur deux lieues et ramenèrent dix-huit prisonniers. Retranchés dans Bellême, ils attendirent de nouvelles attaques de l'ennemi.

2 h 15.

Le préfet au maire de Bellême :

*« Je n'admets pas que cinq cavaliers prussiens puissent impunément traverser notre ville. Arrêtez-les vous-même, je vous en donne l'ordre formel. Nos forces, si possible, s'approcheront de Bellême ».*

3 h 40.

Préfet à sous-préfet de Mortagne :

*« Vous auriez dû empêcher le désarmement de la garde nationale, mais même en l'absence de toute force armée, je n'admets pas qu'une ville comme Mortagne se laisse envahir et rançonner par une poignée de dragons. De l'énergie et de l'audace, monsieur le sous-préfet, et vous verrez qu'avec cela l'ennemi est facile à déconcerter. Je n'ai pas à vous rappeler que le devoir d'un fonctionnaire républicain est de ne quitter son poste qu'à toute extrémité et, au besoin, de savoir mourir avec honneur ».*

4 h 23.

Préfet à général Chanzy, au Mans :

*« Le maire de Bellême m'a fait connaître que colonel Poirier avait de nouveau abandonné la ville ce matin. D'autre part, j'apprends par sous-préfet de Mortagne que vers une heure deux mille Prussiens cavalerie, infanterie*

*sont entrés à Bellême. Après votre dépêche, j'ai donné ordre à colonels Poirier et Raulin de se tenir vers Bellême, de ne se replier qu'à dernière extrémité en combattant énergiquement, en défendant le terrain pied à pied dans les directions de Neufchâtel, Aillières, La Fresnaye où il y a défenses ; que si obligés de s'appuyer, ils tiennent là jusqu'au dernier homme ».*

8 h 50

Préfet à colonels Poirier et Raulin, Mamers :

*« D'accord avec le général Chanzy, je vous donne l'ordre formel de reprendre sur-le-champ Bellême ; une action vigoureuse aura raison du parti ennemi qui nous menace... ».*

Les Allemands devaient occuper une troisième fois Bellême. Le 28 janvier, le Gouvernement provisoire signait un armistice avec l'armée allemande qui, néanmoins, poursuivit quelques temps son occupation puisque le 6 février Chartier, sous-préfet de Mortagne, fut jeté en prison et ne fut libéré que quelques jours plus tard. Le 8 février 1871, le Gouvernement organisa des élections générales. Malgré les efforts républicains du préfet Dubost, les Ornais envoyèrent siéger à la Chambre des députés royalistes et bonapartistes.

## La III<sup>e</sup> République s'installe

Après la terrible épreuve de la guerre franco-allemande, les luttes politiques des débuts de la III<sup>e</sup> République divisèrent souvent les Français, mais dans le Perche ne soulevèrent jamais de profonds antagonismes et n'eurent qu'une lente influence sur l'évolution de la société percheronne. Pour apprécier cette situation, il m'est venu à l'idée de faire parler un témoin de son temps, observateur

particulièrement avisé, puisqu'il s'agit d'Émile Chartier, le philosophe Alain (né à Mortagne le 3 mars 1868), dont l'engagement républicain s'est affirmé dès sa jeunesse mortagnaise : *« Je suis né radical ; mon père l'était ; mon grand-père maternel aussi ; et non seulement d'opinion, mais de classe comme dirait un socialiste ; car ils étaient de petite bourgeoisie et assez pauvres »*. Et Alain ajoute : *« Je sors d'un département, l'Orne, qui est celui où l'on trouve le plus de réfractaires sous le Premier Empire ; et ceux qui connaissaient le pays fourré et isolé comprendront que l'esprit de Chouannerie y est éternel »*.

Alain a bien saisi la subtilité des rapports consensuels entre les représentants de la société d'Ancien Régime et ceux des classes laborieuses, sans qu'il ne renie pour autant en rien ses convictions républicaines. Il situe bien la position de l'aristocratie locale, qui détient encore la propriété foncière et exerce une grande influence, le plus souvent à la tête des municipalités : *« Ce genre de nobles était remarquable par une simplicité très polie. J'ai vu souvent des paysans parler au seigneur ; aucune inégalité ne se marquait dans le ton ; et j'ai compris alors que la noblesse était facile à supporter. Mon père recherchait la société et la conversation des nobles, où il était introduit par sa profonde connaissance du cheval »*.

C'est l'époque où la plupart des communes se dotèrent, à l'incitation du ministre Jules Ferry, de ces beaux bâtiments de mairie-école que l'on a justement qualifiés de *« châteaux de la République »*.

### *Un député bonapartiste*

Les Percherons, très occupés par l'élevage des chevaux, avaient besoin de stabilité ; la forme politique du gouvernement, monarchie, empire ou république, n'était pas leur premier souci.

Le Perche devait d'ailleurs conserver, jusqu'en 1893, sa fidélité à un député bonapartiste, Dugué de la Fauconnerie, qui appelait familièrement ses électeurs les « *gris-pommelés* », les identifiant avec le pays. Figure légendaire des conservateurs, Dugué de la Fauconnerie fut le dernier bonapartiste à siéger à la Chambre. Dans un de ses *Propos*, Alain évoque l'attachement des électeurs à ce personnage : « *Comme je pensais au scrutin d'arrondissement, il me revenait une histoire de mon pays normand, histoire déjà ancienne, puisqu'elle remonte au scandale de Panama ; on en peut parler maintenant comme d'une chose morte et enterrée. On sait que le Perche est un pays assez fermé, assez riche pour le commerce des chevaux, hospitalier et généreux à l'ancienne mode, très raisonneur, ennemi du gouvernement et du préfet, et clérical par obstination pure. Ils avaient en ce temps là un député bon garçon et bien de son pays par un genre d'esprit bonhomme qui mordait très bien. On l'adorait. C'est dire que tous ces dresseurs de chevaux n'avaient pas précisément d'opinion, mais ils se fiaient à leur député pour en avoir une. Et voilà bien, direz-vous, le scrutin d'arrondissement. En réalité, l'habile homme prenait le fond de leur opinion et eux la forme des siennes* ».

Dugué de la Fauconnerie, réélu en 1885, soutint le général Boulanger. Compromis dans l'affaire de Panama en 1891 et poursuivi, Dugué de la Fauconnerie fut acquitté par les assises de la Seine. Réélu en 1889, il échoua en 1893 devant Bansard des Bois, maire de Bellême (de 1878 à 1913), républicain modéré, qui lui avait déjà enlevé son siège de 1881 à 1885.

### *Un député républicain*

De son côté, l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou avait élu, depuis 1885, un député républicain modéré, qui devint

président de la Chambre, Paul Deschanel. Constamment réélu, il ne laissa son siège qu'en 1920, quand il fut porté à la présidence de la République. En dépit de sa démission, à la suite de son incapacité, les Nogentais lui restèrent fidèles et lui élevèrent une statue, à la place de la Grand'Fontaine. Ils portèrent son fils Jean à la Chambre, en 1931 et en 1936.

Les discours des hommes politiques de ce temps-là, à l'occasion des comices et des banquets républicains, sont enflés de louanges dithyrambiques sur les progrès de l'agriculture, la réussite des éleveurs, la qualité des produits de la terre, mais ils ignorent les difficultés, voire l'indigence des ouvriers de la forêt : bûcherons, charbonniers, scieurs de long, fendeurs de lattes et autres besogneux. C'est tout un pan des activités traditionnelles qui est en voie de disparition. Les familles qui ne trouvent pas à subsister autour d'un petit bordage de quelques hectares sont appelées à louer leurs bras comme ouvriers agricoles dans les exploitations qui s'agrandissent ou en Beauce, à moins qu'ils ne soient obligés de rejoindre la cohorte de tous ceux qui ont gagné les grandes villes depuis cinquante ans.

### *Monseigneur Buguet et l'Œuvre expiatoire de Montligeon*

Pourtant, il est des hommes visionnaires. C'est le cas du curé de La Chapelle-Montligeon, l'abbé Paul Buguet, qui arriva le 1<sup>er</sup> août 1878 dans un village en plein dépérissement. Il constata que le nombre des habitants était passé de 1 175 en 1832 à 770 et qu'après la cessation des activités des tisserands et des travailleurs de la forêt, la population était contrainte à s'expatrier (à titre de comparaison, Saint-Victor-de-Réno, qui comptait 1 390 habitants en 1826 n'en compte plus aujourd'hui que 225, alors que La Chapelle-

Montligeon en compte encore 858). Bien avant que soient exprimées les théories sur la décentralisation, l'abbé Buguet préconisait l'implantation de nouvelles activités dans les bourgs et villages. Sa devise était : « *Prier pour les âmes délaissées et faire vivre l'ouvrier* ». Dépourvu de ressources financières, il s'en remit à Dieu et fonda la *Confrérie pour les Âmes du Purgatoire*. Il commença à diffuser un petit bulletin dont le tirage ne tarda pas à croître considérablement. C'est le début d'une aventure qui conduira l'Œuvre à se répandre à travers le monde et fit de l'imprimerie de Montligeon une solide entreprise qui assura durablement le travail à des centaines d'ouvriers. L'abbé Buguet alla à Paris rechercher des entreprises susceptibles de s'implanter à La Chapelle. La ganterie procura du travail à une cinquantaine de femmes.

Par un autre miracle, une basilique néo-gothique, grande comme une cathédrale médiévale, a surgi en plein champ entourée des vastes bâtiments de l'Œuvre, à l'orée de la forêt de Réno. Sous des dehors patelins, l'abbé Buguet fut un fervent propagandiste du catholicisme social dans la ligne de l'encyclique du pape Léon XIII *Rerum novarum*. Adeptes des idées d'Albert de Mun, il prônait des mesures en faveur du prolétariat rural et créa un *Cercle catholique d'ouvriers* militant notamment pour le repos dominical. Il fut l'ami de l'équipe des *Cahiers de la Quinzaine* et reçut à Montligeon Georges Goyau, qui écrivit un article retentissant. Par une véritable prophétie, dès 1894 l'abbé Buguet pensait que : « *Puisque dans ce régime l'État dirait à celui-ci : toi tu feras les sabots de la commune, toi les souliers, toi tu laboureras pour la commune, toi tu forgeras pour elle, et l'État te nourrira et te vêtira, tu n'as droit qu'à cela... Oui, c'est une erreur et une absurdité que de vouloir faire de tout un peuple un instrument de travail au profit de l'État...* ». Décidément ce Percheron, mort à Rome en juin 1918, mériterait d'être plus honoré.

Le Perche a trop peu connu « d'entrepreneurs » dans la lignée de Mgr Buguet pour faire vivre toute une population. Les seules entreprises industrielles qui réussirent durablement furent les établissements des frères Tirard, à Nogent-le-Rotrou, spécialistes des chapeaux de feutre, ou la papeterie Abadie du Theil-sur-Huisne, la première des grandes fabriques de papiers à cigarette.

## Le percheron aux Amériques

Qui aurait parié que la gloire du percheron viendrait d'Amérique ? Les émigrés du Canada étaient bien oubliés, livrés à la tutelle anglaise depuis 1762. Le séjour du comte de Puisaye en 1798, pour tenter de monter une colonie agricole au Canada, n'avait pas eu de suite. C'est plutôt le hasard qui servit la cause du cheval percheron.

En 1815, pour les fêtes du retour des Bourbons, le gouvernement américain avait dépêché un riche compatriote, Mr Morgan qui, débarqué au Havre, trouva au relais de Bolbec quatre bons trotteurs qui le conduisirent à train d'enfer vers Paris. Il en fut stupéfait. Au retour, on lui dit que c'était des perchérons. Il les acheta et les embarqua séance tenante. Même expérience en 1839 : un homme d'affaires, Edward Harris, impressionné par la rapidité de son voyage Le Havre-Paris (il fallait alors une journée et demie), acheta l'étalon Diligence, primé à La Fresnaye-sur-Chédouet, et la jument Julie, pour sa propriété du New-Jersey. Ces deux transactions en cachent certainement beaucoup d'autres.

À partir de 1850, les exportations vers les États-Unis devinrent plus nombreuses. Chaque année, les Yankees prirent l'habitude de venir choisir eux-mêmes chez les éleveurs ou lors de ces rendez-vous qu'étaient les concours. Les descendants des étalons de Couesme, ceux

de Jean le Blanc, étaient payés à prix d'or, jusqu'à 2 000 francs, somme considérable. Mais pour un Américain, posséder un attelage de percherons, c'était s'assurer la possibilité d'emporter vers l'Ouest de lourds chariots sur les pistes défoncées. Seul le cheval percheron avait cette vigueur qui arrache les roues à la fondrière et puis, à quelle vitesse ! C'est ainsi qu'une centaine d'étalons et plus de vingt poulinières gagnèrent l'Amérique sous le Second Empire. Les Américains tentèrent de produire eux-mêmes leurs chevaux mais, sans doute trop exigeants de résultats immédiats, ils se persuadèrent que rien ne valait un percheron acheté sur place, ce qui fit l'affaire de nos éleveurs.

Dans les années 1875-1885, par centaines, les chevaux percherons partirent pour l'Amérique. Voici le témoignage d'un journaliste, Ardouin-Dumazet :

*« L'arrivée des Américains est pour le Perche ce qu'est ailleurs l'arrivée des hirondelles, le signal du printemps. Ils sont à Nogent-le-Rotrou et à La Ferté-Bernard dès les premiers jours d'avril. Très souvent, ils amènent avec eux une partie de leur famille, pour qui le voyage en France est une partie de plaisir. Ils sillonnent ensuite le Perche, allant de borderie en borderie, familiers entre tous. Leur rondeur et leur allure bon enfant leur valent de vives sympathies. L'un deux, M. Elwood, est le type du Yankee de fortune ; il raconte volontiers ses débuts à cinq francs par jour chez M. Mac Cormick ; ses inventions successives, dont une, la ronce artificielle, lui a valu des millions »* (on désignait communément dans le Perche *ronce artificielle* ce que nous appelons, depuis la dernière guerre, barbelé ; avant cette invention, il était difficile de s'approprier les grands espaces de l'Ouest américain faute de clôtures naturelles pour entourer les propriétés).

*Le Stud-Book percheron*

Dès 1872 est ouvert à Chicago *The American Percheron Horse Stud-Book*. C'est ce qui explique que notre Société hippique percheronne de France n'est que la cadette de la société américaine, portée par la tradition anglo-saxonne à la sélection et à la précision.

« *Le succès des chevaux du Perche, auprès des Américains, obligea le ministère de l'Agriculture à reconnaître la race percheronne de France, en 1883. La vaillante Société Hippique Percheronne publie chaque année le Stud-Book Percheron, à l'imitation de ce que les Américains avaient déjà fait. Car la France n'avait pas encore de classement pour les chevaux, et nos étalons les plus célèbres possédaient déjà leur généalogie, imprimée au bord du lac Michigan, par les soins de M. Sanders, de Chicago. Ce fut pour les Américains des États riverains des grands lacs un véritable livre de chevet* ».

Le cheval percheron inspira des artistes : dessinateurs, graveurs, sculpteurs, peintres. Parmi les meilleurs, Rosa Bonheur l'immortalisa et exécuta en 1855 son célèbre *Marché aux chevaux* conservé aujourd'hui au Metropolitan Museum of Art de New York.

Au Perche, on voyait revenir chaque année les mêmes personnages ou leurs mandataires. Mark W. Dunham, après la guerre de 1870, commença par acheter cinq ou six étalons ; dix ou quinze ans plus tard, il en emportait cent à cent cinquante par an, qu'il payait jusqu'à six mille francs l'unité. L'importateur, Elwood Dekalb, s'intéressa aux concours de race chevaline dans l'état d'Illinois : son étalon Chéri, acheté dans le Perche, obtint un grand succès.

Bientôt, le cheval percheron eut sa presse spécialisée, *The Breeder's Gazette*, qui popularisa la devise : « *First in war, first in peace, first in the heart of the countrymen* »

(12 février 1890), « *Premier dans la guerre, premier dans la paix, premier dans le cœur des fermiers* ».

Les Américains influencèrent le développement de la race percheronne, exigeant un standard plus lourd et surtout de robe noire, car la fameuse robe gris-pommelée a tendance à blanchir en vieillissant. Nombreux furent les éleveurs et leurs *meneurs*, comme on appelait les palefreniers spécialisés dans la conduite et la présentation des chevaux, qui firent le voyage d'Amérique. C'est ainsi que les dix *sequoias gigantea*, plantés à Dorceau aux abords de la Ferme-Neuve, ont été rapportés d'un voyage de Joseph Aveline en Illinois en 1902.

Si le cheval percheron a fait la réputation du Perche et la fortune non seulement des éleveurs mais aussi des agriculteurs, c'est à une certaine organisation de la société percheronne qu'on le doit. En effet, jamais les éleveurs n'auraient pu répondre seuls aux demandes croissantes des Américains. Des familles entières s'y consacrèrent sur plusieurs générations, les Aveline, Chapelle, Choissard, Fardoit, Perriot, Tascheau et tant d'autres. Ces éleveurs possédaient les meilleurs étalons, ils étaient les garants de la qualité de la race et, à l'imitation des haras nationaux, qui en avaient donné le modèle, ces étalons allaient saillir les juments poulinières qui se trouvaient dans les fermes. La nécessité du petit exploitant était d'avoir au moins une jument pour l'atteler à la charrue, à la herse, au rouleau ou à la faucheuse. La poulinière percheronne travaillait jusqu'à la veille de mettre bas et repartait vite aux champs. Le poulain était un bénéfice net pour le fermier : ne disait-on pas que les bonnes années le poulain et les pommes payaient le fermage ?

À la suite des États-Unis d'Amérique, le cheval percheron considéré comme le cheval de trait par excellence, fut demandé au Canada, en Angleterre, en Écosse, en Belgique,

en Hollande et en Russie. Si le marché américain a constitué un important débouché pour le cheval de trait, il ne faut pas pour autant passer sous silence le marché français. En l'absence de statistiques, en un temps où l'on payait comptant en argent liquide sur le champ de foire ou au café d'en face, il est difficile de connaître le volume général des transactions. En revanche, il est un débouché important bien connu, celui des transports en commun parisiens, la fameuse Compagnie des omnibus, qui comptait un millier de chevaux, pour la plupart percherons. Ils tiraient même les tramways sur rail, avant que l'électricité ne fasse son apparition à la ville !

Des Amériques était venue la gloire du percheron, de là est aussi venu son déclin, le jour où les Américains avec réalisme et sans états d'âme jugèrent que le camion et les tracteurs étaient supérieurs aux chevaux. Il n'en alla pas de même au Perche, berceau de la race, où la nostalgie de l'âge d'or est restée très forte.

## Le Perche des historiens

Les hommes politiques de la Révolution s'étaient attachés à effacer les références aux anciennes provinces dans le souci de l'unification du territoire national. Les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle, reprenant les études des bénédictins, commencèrent à s'intéresser au passé et au patrimoine provincial. La Normandie fut l'une des premières provinces à montrer l'exemple avec Arcisse de Caumont, infatigable archéologue, qui vint tenir les assises annuelles de son Association normande à Mortagne, en 1836.

### *Un précurseur, l'abbé Fret*

Né à Bretoncelles, le 11 février 1800, après des études au séminaire de Sées, l'abbé Louis-Joseph Fret fut nommé en

1820 curé de Champs, petite paroisse de trois cents âmes. Il occupait ses jours à enseigner la doctrine chrétienne, déplorant le peu de religiosité des Percherons. Il en tira une méthode toute personnelle. Rendant visite à ses ouailles, il se fit observateur et n'hésitait pas à employer le parler local pour mieux se faire comprendre et faire passer le message dans les milieux les plus simples. Il imagina un almanach percheron composé de petites histoires, *Le Diseur de Vérités*, qui parut pour la première fois en 1838. Ces récits, rédigés en langage rustique, rapportaient les mœurs et les us et coutumes locales : « Un dîner de famille », « Une veillée au Perche », « La galette des Rois »... C'est un trésor pour les linguistes et les ethnologues. Sans pédanterie ni prétention, l'abbé assénait de rudes leçons de morale à ses lecteurs. Il consacrait ses longues soirées d'hiver à la lecture et à l'écriture, ce qui lui permit d'approfondir son érudition. Il fréquentait les passionnés d'histoire et d'archéologie – on les appelait alors des *antiquaires* – ; il était apprécié notamment de Léon de La Sicotière qui séjournait chaque année au manoir de Bellegarde, en Tourouvre. Celui-ci le fit adhérer aux sociétés savantes de Normandie. Au contact du châtelain de Champs, M. de Longlay, l'abbé Fret partageait son goût de la poésie et taquinait lui-même la muse. Il avait un profond attachement à son pays natal. Loin de se résigner au partage du Perche, il pensa faire œuvre utile en rappelant à ses compatriotes leur histoire. Il commença la publication par livraisons de ses *Antiquités et chroniques percheronnes*, dont il dédia respectivement les trois volumes aux évêques de Sées, de Chartres et du Mans (1838, 1839, 1840). C'est une belle œuvre écrite pour tous, qui rassemble les connaissances historiques que l'on pouvait avoir à cette époque. Miné par le travail et les veilles, « *pas plus épais qu'un hareng* » (il était sans doute

phthisique), l'abbé Fret mourut le 9 novembre 1843. Sa tombe est au cimetière attenant à l'église de Champs. Le Perche lui doit beaucoup.

Quelques autres ouvrages virent le jour : l'*Histoire des comtes du Perche de la famille des Rotrou*, écrite en 1856 par Œillet Des Murs, maire de Nogent (1860-1868) et propriétaire du château Saint-Jean ; en 1866, le secrétaire de mairie de Mortagne, Jean-François Pitard, publiait ses *Fragments historiques sur le Perche*, une compilation en forme de dictionnaire.

Il faut faire une place à part au marquis Philippe de Chennevières, qui vécut de longues années dans son logis de Saint-Santin, à Bellême, dont il fut le conseiller général de 1863 à 1871. Ce fut avant tout un grand directeur général des Beaux-Arts de 1873 à 1878. Ses *Mémoires* témoignent d'une réflexion éclairée sur l'évolution de la peinture. Très attaché au Perche par ses origines maternelles, Chennevières a laissé d'agréables *Contes de Saint-Santin* et *Les aventures du petit roi Saint Louis devant Bellesme*, ouvrages pleins de fraîcheur, et encore ses curieux *Mémoires de l'Académie de Bellesme* (1874) où il avait accueilli Edmond de Goncourt qui s'en serait inspiré pour fonder son cercle de gens de lettres dont Chennevières fit partie. On lui doit également le premier essai d'*Inventaire général des richesses d'art de la France*, qui ne fut pas poursuivi au-delà du huitième volume et l'idée en a été reprise par André Malraux.

### *Les « Documents sur la province du Perche »*

En 1887, sortaient de l'École nationale des chartes deux archivistes-paléographes ayant de fortes attaches percheronnes : Olivier de Romanet et Henri Tournouër. Le vicomte de Romanet avait consacré sa thèse à la *Géographie du Perche et chronologie de ses comtes suivies des pièces*

*justificatives formant le cartulaire de cette province.* Ce livre était la première publication scientifique moderne, étayée sur une rigoureuse documentation d'archives. Dès 1890, Romanet et Tournouër créaient une publication périodique pour éditer par livraisons les « Documents sur la province du Perche ». De 1890 à 1914, parurent vingt-cinq ouvrages importants : cartulaires, généalogies et monographies communales. Dans ce cadre, de nombreuses études historiques virent le jour sous la signature d'Henri Tournouër, président de la Société historique et archéologique de l'Orne, du comte Hector de Souancé, par ailleurs auteur d'un *Dictionnaire du Perche* dont les 23 volumes sont restés manuscrits, du comte de Charencey, des abbés Guillet, Godet, de Joseph Besnard...

En 1900, le vicomte de Romanet fondait avec d'autres personnalités érudites, notamment des curés et instituteurs, la Société percheronne d'histoire et d'archéologie, qui publia quatre fascicules trimestriels (formant vingt-neuf volumes) jusqu'à sa mort survenue en 1936. Les principaux collaborateurs furent les abbés Peschot, Tabourier, Georges Creste, Gustave Daupeley, Georges Gouget, Georges Fauquet...

Peu de provinces ont la chance d'avoir compté autant d'historiens qui ont inventorié le patrimoine et rendu l'histoire vivante. J'ai toujours été frappé de constater combien les Percherons connaissaient leur passé rattaché à des lieux forts. Puisse cette histoire suivre cette même voie !



## Chapitre XIV

# De la Première Guerre mondiale à la Libération

### La Grande Guerre

Ainsi appelait-on, dans les campagnes, la terrible guerre de 1914-1918. Terrible, elle le fut, non pas que le pays ait été le théâtre des opérations militaires, mais à cause de la monstrueuse hécatombe d'hommes jeunes ou dans la force de l'âge. Il ne faut pas oublier que les paysans ont fourni la grosse masse des bataillons d'infanterie, les fameux *poilus*, ceux de la Marne, de Verdun ou du Chemin des Dames. Rien ne leur fut épargné, pas même la certitude d'être conduits à la mort. Le Perche n'a connu que les hôpitaux de campagne surchargés d'estropiés, de mutilés et de gueules cassées.

Pendant quatre années, le maire eut la délicate mission d'aller avertir les familles du décès d'un époux, d'un père, d'un fils. On attendait derrière ses rideaux de voir vers quelle maison se dirigeait le premier magistrat, flanqué d'un gendarme, avant que la terrible nouvelle ne se répandît dans le pays.

Les personnes de ma génération ont toutes entendu ces récits interminables de ceux qui en étaient revenus, les

charges à la baïonnette, l'effroyable tuerie de l'artillerie, les tranchées boueuses et infectes, les gaz qui suffoquaient. Avec l'insolence de la jeunesse, nous fuyions ces discours des anciens combattants. Et pourtant, ils avaient bien mérité ces médailles qu'ils sortaient fièrement tous les 11 novembre, défilant derrière leurs drapeaux qui, le jour venu, recouvriraient leur cercueil.

On se souvenait aussi des Américains qui avaient stationné à Nogent, campant au cinéma Palace, au rond-point des Promenades où les petits Nogentais découvrirent le chewing-gum et les camions militaires. À Mortagne, il y eut des Canadiens dont les baraquements occupaient le champ de courses.

Pour comprendre la part du Perche à cette épreuve, il n'ait que de lire ces noms familiers inscrits sur les monuments aux morts que chaque commune fit élever à la mémoire de ses enfants. Quelques exemples suffisent à montrer la saignée dans les forces vives : à Monceaux, 6 morts pour 134 habitants, à l'époque ; à Boissy-Maugis, 24 morts pour 711 habitants ; à Verrières, 26 morts pour 686 habitants ; à Masle, 29 morts pour 979 habitants, et, à Longny, 61 morts pour 1860 habitants. Cette hécatombe affecta durablement la démographie des campagnes et entraîna un certain immobilisme : ce sont les plus vigoureux, les plus actifs, l'avenir de nos bourgs et de nos villages, qui ont péri dans ce premier conflit mondial.

Parmi les intellectuels, de nombreuses voix s'étaient élevées pour dénoncer l'effroi qu'avait laissé cette horrible guerre. En 1923, le philosophe Alain, dans *Mars ou la Guerre jugée*, appelait à bannir la guerre qui réduit l'homme à l'esclavage. En 1938, impuissant à calmer les ardeurs bellicistes, Alain, le caporal engagé volontaire de 1914, dans *Souvenirs de Guerre*, tente encore de faire prévaloir ses idées pacifistes. Non moins convaincu, Roger

Martin du Gard, qui écrivit toute son œuvre dans sa retraite du château du Tertre, ajouta à son cycle *Les Thibault* les trois volumes de *L'Été 1914*, parus en 1936, où il fustige l'esprit guerrier, ce qui lui valut de solides inimitiés, mais aussi le prix Nobel de littérature en 1937.

## La Seconde Guerre mondiale

### *La drôle de guerre*

Arrivé au dernier chapitre de cette histoire du Perche, je me suis interrogé pour savoir si je devais dépouiller les journaux du temps des quatre années de guerre. J'aurais trouvé des glanes intéressantes, mais encore une fois, le Perche, à la différence de la Normandie, ne fut pas directement affecté par les combats de la Libération. Néanmoins, les hommes de l'ombre, courageux et patriotes, épris de justice et de liberté, ont œuvré pour que la France sorte du cauchemar de l'Occupation. Le récent ouvrage de Michel Ganivet, *1944, la Libération du Perche*, met parfaitement en lumière cette période et rend hommage à ceux qui, en faisant le sacrifice de leur vie, ont sauvé l'honneur du pays.

Plutôt que de rédiger quelques résumés sommaires, j'ai choisi de donner mon propre témoignage sur cette période, c'est-à-dire les souvenirs d'un gamin de huit ans fréquentant l'école communale d'Authon-du-Perche. Je portais déjà un goût prononcé pour l'histoire et en particulier pour celle du Perche, nourri par des récits familiaux qui ne me laissaient pas indifférent. Ce dernier chapitre sera donc plus personnel.

L'annonce de la déclaration de guerre, précédée quelques jours auparavant par les affiches de l'ordre de mobilisation générale, timbrées de deux petits drapeaux tricolores,

sonna l'abatement du plus grand nombre. Les enfants, dont j'étais, se tournaient vers les anciens qui avaient vécu la guerre de 1914-1918. Il arrivait même d'interroger des vieillards, des « vétérans », qui avaient connu la guerre franco-allemande de 1870 et l'occupation prussienne et qui nous parlaient des uhlands, de leurs exactions et de leurs violences.

Le départ des mobilisés se fit dans un certain désordre. Les points de rassemblement n'étaient pas prêts à accueillir des milliers d'hommes. Les affectés spéciaux, qui étaient appelés à fournir les cadres et les ouvriers pour les usines d'armement, ne savaient pas où se rendre. On les considérait comme des « planqués » dont mon père était. Les artisans et les commerçants laissaient à leur épouse ou à leurs parents le soin de se débrouiller. Notre jeune instituteur était parti. L'Inspection académique le remplaça par un retraité. Pour les travaux des champs, les labours et les semailles d'automne, les femmes de cultivateurs, aidées d'anciens et de vieux serviteurs, étaient parfois obligées de conduire les chevaux, travail pourtant réservé aux hommes. Pendant tout l'hiver, ce fut la drôle de guerre.

Certains espéraient que cela pourrait encore s'arranger. Hitler faisait peur, pourtant on n'avait pas encore la télévision pour mesurer l'hystérie du personnage. Les conversations des adultes étaient graves. Il me semblait que la population n'avait pas confiance dans les politiques, ni même dans les militaires dont les déclarations tonitruantes cachaient mal toutes les lacunes et les manques dans la défense du pays. On espérait que les Américains viendraient se joindre aux Alliés, comme en 1917. L'hiver 39-40 avait été assez rude. La neige et le givre avaient spectaculairement brisé les grands arbres des parcs des châteaux. C'était mauvais présage.

Avec le printemps, on s'attendait à l'offensive allemande. Dès le mois de mars, commença l'exode des populations civiles, en premier lieu les Belges qui ne croyaient guère en la neutralité de leur royaume. Sur les routes départementales, les enfants allaient voir les charrettes lourdement chargées d'objets les plus hétéroclites. Les automobiles n'étaient pas nombreuses. Beaucoup de gens traînaient d'in vraisemblables remorques. D'autres étaient à pied, tirant des poussettes, portant des valises ou un maigre baluchon sur le dos. C'était une colonne indescriptible.

Ce fut bientôt au tour des habitants des départements des Ardennes, du Nord et du Pas-de-Calais de se lancer sur les routes ; le récit de tous les malheurs qui leur étaient arrivés était édifiant. Beaucoup de familles amies pensaient que jamais elles ne partiraient, que c'était une folie de quitter sa maison. Les fausses nouvelles et les bobards terrorisaient la population. On attribuait ces mensonges et ces trahisons à la *Cinquième colonne*, dans laquelle on incluait pêle-mêle les espions, vrais ou supposés, les apatrides, les réfugiés étrangers et bien sûr les Juifs. Suivaient des récits d'exactions, de viols, d'incendies et de pillages qui semaient la panique : après tout, peut-être fallait-il mieux partir.

Les nouvelles du front, qui n'était encore qu'un face à face sans mouvement, n'étaient pas nombreuses. Les communiqués de la TSF paraissaient rassurants avec les slogans tels que : « *La route du fer est coupée* » ou, selon la méthode Coué, « *Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts* ». À l'école arrivaient constamment des nouveaux, des petits Parisiens notamment que l'on envoyait chez leurs grands-parents à la campagne, à l'abri donc, pensait-on. Les maîtres faisaient des leçons de défense passive. Il y avait des manuels délivrés par l'administration, qui ressemblaient à ce que l'on appelle

aujourd'hui des bandes dessinées : on voyait une bombe qui avait traversé le toit de la maison et le plafond de la chambre pour atterrir sur la descente de lit ; là, il était conseillé de la recouvrir de sable pour arrêter l'incendie. D'ailleurs, il y avait des boîtes à sable jusque dans les classes. Des masques à gaz, modèle 1917 modifié 34, avaient été livrés, mais nos instituteurs, prudents, avaient jugé qu'il était dangereux de les essayer. Il n'y en avait d'ailleurs pas assez pour tous les élèves.

Le 10 mai, l'offensive allemande se déclencha. L'opinion publique attendait que le gouvernement agisse, mais les communiqués étaient toujours aussi rassurants, vantant nos armements bien supérieurs en nombre et en qualité à ceux des troupes allemandes. La retraite était toujours sur des lignes préparées à l'avance, destinées à reprendre l'avantage sans tarder.

### *La débâcle*

Le défilé des réfugiés devenait chaque jour plus dense et plus étonnant. C'étaient des gens à vélo et à pied qui arrivaient de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. Les maires devaient prévoir des hébergements de fortune et improviser le ravitaillement. Le prix des denrées agricoles commençait à grimper. Dans les fermes, non sans méfiance, on hébergeait dans les granges tout ce peuple en mouvement. Dans le Perche on est accueillant et on disait que ce n'était pas comme en Beauce où l'on faisait payer un litre d'eau (on ne perdait pas pour autant ses antagonismes ancestraux !).

Les écoles avaient été fermées. La première communion s'était déroulée sans grande cérémonie. Les pères étaient absents et le cœur n'y était pas. Le changement de ministère et le limogeage du général Gamelin n'avaient pas ramené la confiance. Le président du Conseil, Paul Reynaud,

s'agitait en vain. L'attaque allemande rencontrait peu de résistance et beaucoup pensaient que les politiciens avaient trahi. Les anciens combattants de 1914-18, qui formaient le corps des conseils municipaux, comptaient sur le maréchal Pétain. Il était bien vert malgré ses quatre-vingt-quatre ans, et puis, il n'avait pas peur des Allemands, lui !

Quand la TSF eut annoncé que le gouvernement gagnait Tours, la confiance baissa encore d'un cran. C'étaient désormais les Parisiens, les gens de Seine-et-Oise qui se jetaient sur les routes, dans une pagaille indescriptible, car les renforts de l'armée, qui étaient censés monter sur le front, avaient la priorité. Mais le reflux des troupes en débandade, ayant parfois perdu leurs officiers, accroissait le désordre. Réquisitionnés pour les besoins de l'armée, les trains ne marchaient pas mieux. Les lignes, alors très nombreuses, étaient encombrées de convois chargés du matériel qui manquait aux usines d'armement ; privés de locomotive ou de chauffeurs, ils restaient à l'arrêt.

Malgré la débâcle évidente qui s'était emparée de la France, ma famille, réduite aux seules femmes, était bien décidée à ne pas quitter le Perche. Où pouvait-on être plus en sécurité ? Et pourtant, il en fut autrement. D'ailleurs, beaucoup de nos amis étaient partis. Ce sont les agriculteurs qui cédèrent le moins à la panique ; on ne pouvait abandonner les bêtes. Il y eut pourtant quelques départs, laissant les vaches meugler dans les prés quand les voisins ou les réfugiés n'allaient pas les traire.

Dans la nuit du 11 juin, arrivait à vélo de Nogent une amie de ma grand-mère, sage-femme de l'hôpital, qui venait d'être évacuée de tous les malades, hormis quelques grabataires laissés sous la garde des religieuses les plus âgées. De source officielle, les Allemands seraient à Chartres dans les quarante-huit heures, ayant déjà débordé Paris encerclé. Il fallait partir immédiatement. On réveilla les

enfants endormis. Vivres et vêtements furent rapidement chargés dans la voiture, une grosse Mathis dont le toit fut garni d'un matelas, car cela pouvait protéger des projectiles et toujours être utile.

Ma grand-mère, qui partait à regret, en eut gros sur le cœur de libérer les poules et les lapins en espérant qu'ils se contenteraient des légumes du potager. On se mit en route au départ d'Authon. Il s'était joint deux autres personnes à notre expédition, qui suivraient à vélo et qu'on retrouverait tous les soirs. Ce récit peut paraître naïf, mais j'en ai entendu des dizaines du même genre.

Le premier soir, nous étions arrivés au-delà de Saint-Calais, ayant déjà franchi, malgré les alertes, quarante-cinq kilomètres. L'idée était de passer la Loire à Saumur, puis de gagner le Midi toulousain où nous avions de la famille. Le gouvernement n'était-il pas désormais à Bordeaux ? Nous n'avions plus de nouvelles, car il n'y avait évidemment pas de postes de radio portatifs. Les journaux n'étaient plus acheminés par les messageries. Les enfants trouvaient cette vie amusante. Il y avait un monde fou sur les routes, avec des bouchons même sur les départementales, car des militaires sortis d'on ne sait où interrompaient le flot des fuyards pour laisser passer d'hypothétiques convois.

Le second jour fut moins drôle. En effet, de petits avions que l'on disait italiens mitraillaient les réfugiés sur les routes pour semer la panique. On s'arrêtait pour aller s'aplatir dans les fossés tandis que ma sœur hurlait que les épines la piquaient. Pour déjeuner, avec les provisions de la grand-mère, on cachait la voiture à l'entrée d'un chemin creux. Il faisait beau. Ça ressemblait à des vacances dont nous étions privés depuis l'été 1937.

Les bruits les plus contradictoires couraient : les ponts avaient sauté ; plus personne ne pouvait passer. Le front se

reconstituait sur la Loire. Alors nous allions être pris entre les lignes. Nous rencontrions d'autres Nogentais, des voisins qui s'étaient jetés dans la vallée du Loir. Toute la France était sur les chemins. Les Mortagnais étaient plutôt partis vers la Bretagne par les petites routes, car la R.N. 12 était réservée aux militaires.

Le troisième soir, nous étions arrivés à Poncé-sur-le-Loir et nous trouvions pour refuge les caves troglodytiques du château. Ma famille jugea que l'on ne pouvait souhaiter mieux pour se protéger. Les enfants, nous eûmes droit au matelas. Les adultes couchaient sur la paille. Les châtelains, eux, dissimulaient au fond du souterrain leur argenterie. Le curé apportait de magnifiques candélabres d'autel. Les Allemands arrivaient, il fallait tout cacher. Ainsi, le maire de Nogent, Eugène Chauvin, avait-il mis à l'abri la recette municipale et des objets précieux dans un caveau qui avait déjà servi en 1870.

La politique du gouvernement était de faire le vide devant l'armée allemande. Chaque administration s'était vue signifier une position de repli que les fonctionnaires devaient rejoindre par leurs propres moyens, à une époque où une faible partie de la population possédait une voiture automobile. Les industries d'armement suivaient la même politique. Ainsi, mon père fut envoyé du Mans à Gaillon pour démonter une usine et charger les caisses sur les wagons à destination de Montauban. Après avoir espéré un moyen de transport, mon père et sa petite équipe partirent à vélo, traversant la Seine, la Loire et le Limousin avant d'arriver au bout de dix jours à Montauban. Ils durent attendre deux mois avant d'être rapatriés, l'usine n'étant jamais arrivée. Encore durent-ils se défendre de n'avoir pas déserté. Ceux qui connaissent le film de Gérard Oury *On a perdu la VII<sup>e</sup> compagnie* pensent peut-être que le scénario est exagéré, mais ceux qui l'ont vécu en réalité se disent au contraire que c'est en dessous de la vérité.

Tous les témoignages que j'ai rassemblés concordent avec mes propres souvenirs. Ainsi, à Mortagne, la poste et la gendarmerie furent évacuées ; le maire, M. Goupil, quitta la ville, ce qui lui fut par la suite reproché. À Longny, le sénateur-maire, le marquis de Ludre, apprenant que les éclaireurs motocyclistes allemands étaient à Saint-Maurice-lès-Charencey, ferma à clef la mairie, puis son château, et se mit sur les routes avec sa famille. À Bellême, les gendarmes attendirent que ceux de Nocé aient bouclé la gendarmerie pour partir avec deux voitures vers Mamers. La première rencontra un motocycliste allemand qui s'était avancé en éclaireur : il fut abattu ; le second véhicule fut rattrapé par les Allemands. Les gendarmes ouvrirent le feu. L'un d'entre eux fut tué, les autres prisonniers. Morts stupides entre toutes. Aujourd'hui, ces replis dits stratégiques sont ressentis comme des abandons de poste. Ainsi, la population était laissée à son triste sort, privée de ses autorités légales.

Toutefois, un certain nombre de maires ruraux étaient restés pour assurer l'essentiel, en dépit des peurs. Ainsi, à Igé, la municipalité avait brûlé les archives pour qu'elles ne tombent pas dans les mains de l'ennemi.

### *Le Perche occupé*

Les Allemands arrivèrent enfin. On finissait par les attendre avec la satisfaction d'en finir. On me l'a maintes fois raconté, la tension était retombée d'un seul coup. Il n'y avait pas eu de combats. Seul à Rémalard, un brave fantassin isolé, qui ne voulait pas se faire prendre, tira sur les Allemands et se fit crânement tuer.

Comme les historiens l'ont noté, la signature de l'armistice du 22 juin 1940 fut accueillie avec un immense soulagement par tous ceux qui s'étaient jetés sur les routes sans destination et par tous ceux qui souffraient. Les

soldats, faute de s'être battus, pour beaucoup d'entre eux redoutaient d'être faits prisonniers et embarqués pour l'Allemagne. On ne parlait plus du gouvernement dont on n'attendait rien, et encore moins de ceux qui voulaient continuer la guerre en Algérie ou à Londres, ce qui engendrait une ultime querelle entre les ministres de la III<sup>e</sup> République.

À Nogent, le maire Eugène Chauvin, le pharmacien de la place Saint-Pol, avait attendu l'arrivée des Allemands à la mairie tout en expédiant par des moyens de fortune les affaires urgentes et en soulageant les plus criantes détresses. Mais un Nogentais s'était singularisé en allant au-devant des Allemands jusqu'à Chartres pour les accueillir à la préfecture. On a du mal à imaginer les réactions du préfet Jean Moulin devant un tel comportement. Ce personnage mérite-t-il de passer à la postérité quand on sait la suite ?

Munis d'un laissez-passer, un *ausweis* de la *kommandantur* locale, nous pouvions regagner Authon-du-Perche. Les soldats allemands avaient fait mettre pied à terre aux cyclistes et avaient réquisitionné sans formalité nos deux bicyclettes.

On apprit sans intérêt que le gouvernement s'était transporté de Bordeaux à Vichy, en zone libre, et que de nouvelles dispositions administratives allaient être prises. On ne savait pas que les parlementaires y avaient été convoqués pour le 10 juillet. Aux informations du soir, la radio apprit aux Français que le maréchal Pétain avait les pleins pouvoirs pour réorganiser l'État. Il n'y avait sans doute que quelques têtes politiques pour penser que la III<sup>e</sup> République était morte. Dans les familles qui étaient attachées aux valeurs républicaines, on se méfiait des militaires. Et il n'y avait pas d'autres choix que le vieux maréchal à Vichy ou le jeune général à Londres qui, dès le 18 juin, avait appelé à continuer le combat.

Joseph Aveline, député radical indépendant avait été élu en 1936 contre Paul Fleury candidat de droite. Figure emblématique parmi les éleveurs percherons, il était « descendu » vers Vichy dûment muni de ses laissez-passer ; mais connaissant les bonnes tables, il avait réussi en dépit des occupants et des chaleurs de juillet, à rendre son voyage agréable. Il n'arriva que le 11 juillet, ce qui lui valut d'éviter par la suite les ennuis que connut la grosse majorité des parlementaires qui avaient voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

En une seule journée, nous revenions parmi les premiers à Authon, puis à Nogent. Des bombardements avaient éventré des maisons. On voyait sur les routes des véhicules incendiés, des charrettes retournées et quelques cadavres de chevaux. Dans les villages, des épiceries et des bistrotts avaient été pillés et portaient les traces d'effractions ou d'incendie. Il y avait toujours beaucoup de réfugiés pour lesquels les autorités locales avaient réquisitionné des immeubles vacants.

Il fallut presque deux mois pour que tous ceux qui étaient partis de leur domicile puissent rentrer : pénurie d'essence, routes barrées, ponts détruits et laissez-passer difficiles à obtenir, surtout après la mise en place de la ligne de démarcation. Nous étions en zone occupée. Les autorités allemandes avaient des casernes à l'échelle du canton. Ils avaient réquisitionné de grandes maisons bourgeoises ou des châteaux pour installer le commandement et les officiers et, dans un certain nombre de communes, les écoles pour loger les troupes.

Les maires devaient répondre sur le champ à toutes les demandes de l'occupant : victuailles, voitures automobiles ou hippomobiles, chevaux, fourrage, bétail et même volailles. Tout manquement était immédiatement sanctionné. Le maire de Nogent fut destitué le 10 juillet 1941. Les

autorités allemandes s'étaient aussitôt organisées. Un de leur premier travail fut de mettre sur les routes des panneaux directionnels et des panneaux jaune-orangé bordé de noir à l'entrée des bourgs, avec le nom de la commune (avant la guerre les entrées de bourgs et de villages n'étaient pas signalées).

Ces troupes d'occupation avaient certainement reçu des consignes strictes, car elles se montraient exigeantes mais correctes. Les Allemands allaient dans les fermes acheter quelques suppléments à l'ordinaire de la cantine. Je crois me souvenir que les œufs montèrent à cinq francs la douzaine (5 centimes de 1999). Toutes les denrées alimentaires se raréfiaient et les prix grimpaient. Il faut dire que, faute de transport, il n'y avait pas d'autres approvisionnements que locaux. Les autorités d'occupation soumettaient à autorisation les déplacements des automobiles et des camions. Il n'y avait plus d'essence aux pompes. Certains stockaient des vivres ; d'autres, plus rares, spéculaient.

Une des premières précautions prises dans les familles qui possédaient un appareil de TSF avait été de le placer dans un endroit discret, d'autant que la BBC de Londres ou Radio-Sottens (Suisse), diffusait des nouvelles en français très différentes de Radio-Paris. Je me souviens avoir entendu, peut-être en juillet, une rediffusion de l'appel du général de Gaulle. On m'avait dit de ne pas en parler, pas plus que d'un vieux revolver jeté dans la fosse d'aisance plutôt que d'aller le porter à la mairie. D'autres avaient caché fusils et carabines dans les soupentes des greniers ou les avaient enterrés dans le jardin. La vie reprenait. Les gens rentraient les uns après les autres, regrettant le plus souvent d'être partis, retrouvant leur maison visitée, pillée ou occupée par des réfugiés.

Parmi les souvenirs que j'ai conservés de cet automne 40, il y a un spectacle que l'on n'est pas à même de revoir

dans le Perche. Les autorités allemandes organisèrent une réquisition générale de chevaux. Tous ceux du canton devaient être présentés. Cela fit une *montre* exceptionnelle. Toutes les rues et places du chef-lieu résonnaient du martellement du pas des chevaux ; les hennissements emplissaient l'air. Les étalons se cabraient au passage des poulinières parfois suivies de leurs poulains. Les charretiers s'interpellaient et, comme leurs maîtres, étaient graves et inquiets de savoir s'ils allaient être brutalement privés de leur outil de travail et de leur compagnon. Je ne sais quelle fut l'ampleur du prélèvement, ni le montant des indemnités.

L'école, au lieu de reprendre le 1<sup>er</sup> octobre, comme c'était alors l'usage, recommença dès le mois de septembre et les examens, qui avaient été ajournés en mai-juin, furent organisés dès la rentrée. Notre maître d'école était prisonnier en Allemagne et nous avons retrouvé le vieux maître de l'année scolaire précédente. Curieusement, dès les premiers mois de l'Occupation, un jeune officier allemand, Gherardt, qui avait effectué un stage linguistique dans la famille de l'instituteur, et qui parlait très correctement le français, cherchait à nouer conversation pour faire passer les mots d'ordre de la propagande nazie. Il prônait la collaboration de la France et de l'Allemagne contre l'Angleterre qui nous avait trahis. Il vantait déjà la *Gross Europa* pour combattre le bolchevisme (c'était pourtant avant la rupture du pacte germano-soviétique). La consigne était de l'écouter sans répondre et de n'accepter aucun bonbon de sa part, ni d'aucun soldat en général.

On écoutait Londres pour avoir des nouvelles plus crédibles que la propagande officielle des journaux et de la radio française, sur laquelle on pouvait entendre les discours du maréchal Pétain auxquels la majorité se raccrochait. Mais certains commençaient à comprendre en silence qu'il ne pouvait rien pour sortir la France de sa triste situation.

Le gouvernement de l'État français s'efforçait de gérer la pénurie, ne constituant qu'un faible rempart face aux exigences, quand il ne les précédait pas par de honteuses lois d'exception.

### *Le gouvernement de Vichy*

Le culte du maréchal avait envahi les écoles. Le portrait officiel devait être accroché dans toutes les classes portant la légende : « *J'ai fait don de ma personne à la France* » avec la signature manuscrite Philippe Pétain. S'ajoutait la propagande comme les bons points du Maréchal avec les figures des grands hommes ou les ardoises du Maréchal avec un très bel entourage en carton bouilli orné de la francisque (mais on m'avait défendu d'en avoir une). Il fallait apprendre l'hymne *Maréchal nous voilà*, mais nous apprenions néanmoins *la Marseillaise* qu'il était interdit de chanter publiquement. Nouvelles encore furent la fête du Travail et la fête des Mères, annoncées par de grandes affiches colorées. Quant à la fête des Prisonniers, elle permettait de recueillir des dons pour leur envoyer des colis. Les deux premières se sont poursuivies après la chute de l'État français.

Dans les écoles, l'innovation fut marquée par le développement des sports avec deux heures de gymnastique et un après-midi de plein air. Il était question de ces mesures depuis 1936, préparées par Léo Lagrange et autres pionniers, mais il fallut attendre les décrets lois de Vichy pour les imposer. Toutes les communes devaient s'équiper d'un champ de sport, ce qui donna lieu à des choix difficiles pour savoir s'il fallait gâcher une bonne pièce de terre alors qu'on était en pleine pénurie. Authon se dota d'un terrain en pente dont le fond était infesté de ronces et de vipères. Voilà où l'on reconnaît les Percherons !

*Les sous-préfectures rétablies*

L'État français prit une disposition administrative qui concernait directement le Perche : le rétablissement des sous-préfectures dans les deux arrondissements de Mortagne-au-Perche et de Nogent-le-Rotrou (1943). En effet, le ministère Poincaré, pour des raisons d'économies budgétaires, avait supprimé en 1924 les deux arrondissements percherons et les sous-préfectures avaient été vendues sans délai (l'arrondissement de Mortagne avait été réuni à Alençon et celui de Nogent à Châteaudun). Ce retour des sous-préfets était destiné à faire face à la marée montante de la paperasserie (tickets de rationnement et d'alimentation en tous genres, contrôles renforcés, rapports avec la kommandantur) et certainement pour mieux surveiller les maires que Vichy nommait ou destituait à volonté. C'est aussi l'époque de la création de préfectures régionales regroupant plusieurs départements sous le nom retrouvé des anciennes provinces : l'Orne est rattachée à la Normandie (Rouen) et l'Eure-et-Loir à l'Orléanais (Orléans).

Avec l'absence des prisonniers, le poids des réquisitions, le manque de matières premières et la raréfaction des denrées alimentaires se faisaient durement sentir dans la vie de tous les jours. Il n'y avait plus rien chez les marchands et pour les vivres il fallait se débrouiller sur place. C'est ainsi que toutes les familles se tissèrent un réseau de relations pour se ravitailler et bien souvent envoyer des victuailles à des Parisiens parents ou amis. Ces expéditions nourricières se faisaient à vélo sur les routes défoncées ou sur les chemins sablonneux, car bien peu étaient goudronnés.

Ce marché parallèle, au profit des gens du pays, n'était généralement pas spéculatif, bien que le prix des aliments ait augmenté très rapidement. Quant aux Parisiens qui ratissaient la campagne en quête de beurre ou de fromage,

voire d'un morceau de cochon, ils poussaient souvent les enchères et achetaient au-dessus du prix. Certains commerçants, appelés les BOF (beurre-œuf-fromage), furent accusés de trafiquer avec les Allemands. C'est ce qui valut à un négociant de Margon d'être abattu dans les bois de Gémages en 1943.

À partir de 1942, la mainmise des troupes allemandes se fit de plus en plus lourde : pénurie absolue de matières premières, obligation pour les entreprises de travailler pour l'Allemagne et collaboration officielle du gouvernement Laval pour soutenir l'effort de guerre allemand. Pierre Laval, alors maire socialiste d'Aubervilliers, avait possédé le château de la Corbière, à Moussonvilliers.

En 1942, deux mesures autoritaires vinrent nourrir la résistance à l'occupant : la réquisition des hommes pour garder les points stratégiques et, par-dessus tout, le service du travail obligatoire, le trop fameux STO.

Devant la multiplication des sabotages et autres atteintes à la sécurité des voies ferrées, qui étaient essentielles pour acheminer en Allemagne les ressources pillées à travers toute la France, l'essence étant réservée à l'armée, les autorités allemandes contraignirent les hommes de dix-huit à quarante-huit ans à aller garder la nuit les voies ferrées, certains ponts et autres points sensibles. Il s'agissait d'une garde passive, sans armes évidemment, qui obligeait à passer les nuits dehors par tous les temps. Cette mesure, on s'en doute, fut très impopulaire. Mais autrement grave était le STO.

Quand tout Allemand valide eut été enrôlé dans la Wehrmacht, l'obligation de faire tourner les usines nécessitait d'importer de la main-d'œuvre des pays occupés. Les appels aux travailleurs volontaires n'avaient pas donné grands résultats. La propagande fit miroiter la relève des prisonniers (les volontaires pourraient se

substituer à un prisonnier rapatrié en échange). Nouveau leurre. Puisqu'il n'y avait pas de volontaires, on les désignerait. Vieux réflexe militaire !

Les jeunes gens, qui n'étaient pas appelés pour le service militaire, iraient par classe d'âge travailler en Allemagne. D'autres étaient affectés pour aller travailler sur les chantiers de construction du Mur de l'Atlantique, entreprise colossale dirigée par l'ingénieur Todt. Les autorités françaises prêtaient leur concours à ce recrutement très spécial. Il était difficile d'y échapper, sinon en se perdant dans la nature, c'est-à-dire quitter son domicile et se cacher à la campagne.

Il n'y eut pas de mesure plus propice à rapprocher ces réfractaires des mouvements de résistance qui commençaient à s'organiser en maquis. Certaines régions, comme l'Auvergne, le Dauphiné ou la Savoie, rendaient plus difficiles les recherches policières. Dans le Perche, beaucoup de fermiers acceptèrent de cacher des requis dans les maisons isolées, aux abords des bois. Ce fut le cas dans les bois de Dambray, de L'Hôme-Chamondot et de La Ferté-Vidame. Plus l'armée allemande connaissait de difficultés, plus se resserraient l'étau et la répression à l'encontre des réfractaires. Des malheureux le payèrent de leur vie, notamment par la déportation.

Un aspect plus ignoré de la répression fut la déportation de jeunes enfants juifs hébergés au Nid-des-Bois, à Authon, dépendance de l'aérium de Glaye, à Ceton. Martyrs innocents qui ne doivent pas être oubliés.

### *Portrait d'un collaborateur*

Professeur de philosophie au collège Rémi Belleau, Jean Héritier avait apporté, dès avant la guerre, sa participation aux publications soutenant les positions maurrassiennes. Il

écrivait, dans *Les Cahiers de l'Occident* puis dès leur fondation en juillet 1940 dans *L'Appel et La Gerbe*. C'était un propagandiste convaincu, ami de Benoist Méchin, grand admirateur de l'armée allemande. Héritier haïssait les Britanniques jusqu'à s'en prendre à sa collègue professeur d'anglais. Loin d'être un petit prof de province, il avait acquis avant la guerre, une bonne réputation d'historien dans la lignée de Jacques Bainville, nationaliste et royaliste. Sa biographie de Catherine de Médicis, publiée chez Fayard (1937), ainsi que celles de Marie Stuart et de Michel de L'Hospital faisaient autorité. Paradoxalement, il avait publié une *Histoire illustrée de la III<sup>e</sup> République* en deux volumes (1932-33), également un ouvrage de référence.

L'arrivée des Allemands ne l'avait pas dérangé et il était allé aussitôt offrir ses services à la Oberstkommandantur en le disant haut et fort. Il était lié à Xavier Vallat, commissaire aux Questions juives, et avait préparé un ouvrage resté manuscrit où il mettait sa plume au service de l'antisémitisme militant. À partir de 1943, les événements venant jour après jour contredire ses préférences, il se tissa un réseau de renseignements auprès de gens parfois naïfs qui lui rapportaient les opinions des Nogentais. Au collège, il tentait d'expliquer à ses élèves et à ses collègues la tactique du Reich, s'en prenant au principal qu'il fit révoquer par le ministre de l'Éducation nationale. Il lui arrivait même de sortir son revolver en classe de philosophie et de menacer les élèves qui lui tenaient tête. Malheureusement, son engagement pro-nazi lui fit dénoncer à la Gestapo un jeune élève de dix-sept ans, Claude Tabard, mort en déportation. Il mérite bien d'avoir son nom dans cette histoire du Perche aux côtés d'autres martyrs et la ville de Nogent-le-Rotrou aurait pu l'honorer d'un nom de rue. Dix-sept autres Nogentais dénoncés par ce fou furent déportés. Pour en terminer avec ce sinistre compatriote, il

quitta Nogent avec sa famille, le 10 août 1944, dans un camion allemand, se réfugia au château de Sigmaringen où quelques nostalgiques entêtés formaient la cour du maréchal Pétain et de Pierre Laval qui ne se parlaient plus. Condamné à mort par contumace, Héritier s'était enfui en Suisse, puis en Espagne. Quand les amnisties eurent éclairci la situation, il se constitua prisonnier et ne fut condamné qu'à dix ans de réclusion, ce qui n'était pas cher payé pour tant de crimes.

### *L'année libératrice*

L'hiver 1943-44 fut triste à tous les égards. Bien que la retraite des armées allemandes eût commencé en Union Soviétique, en Lybie et en Italie, on ne voyait pas comment les événements pouvaient tourner. L'occupation était de jour en jour plus agressive et plus répressive. Des hommes et des femmes de toutes conditions étaient entrés en lutte : la comtesse de Courson, arrêtée à L'Hermitière le 16 juillet 1943, fut déportée en Allemagne, tout comme Mme de La Raudière, fille du professeur Tuffier, arrêtée au château de Villebon pour avoir abrité des aviateurs britanniques. Les réseaux de résistance se renforçaient de volontaires chaque jour plus nombreux et plus décidés et de réfractaires jetés dans la clandestinité. Les sabotages exaspéraient l'occupant dont les réactions brutales et sommaires révoltaient la population très complice des saboteurs. Le gouvernement de Vichy, qui n'avait plus d'emprise en zone occupée, était discrédité par la politique de collaboration de Pierre Laval. Chaque jour plus nombreux étaient ceux qui mettaient leurs espoirs dans les communiqués diffusés de Londres et chacun se doutait qu'il se préparait quelque chose. Mais quand ? Mais où ?

Les conditions matérielles de la vie quotidienne s'étaient aussi aggravées. Les Allemands se faisaient livrer tout ce

qui pouvait soutenir leur effort de guerre : contributions financières et économiques. Il n'y avait plus de matières premières, plus de produits manufacturés : vêtements et chaussures, par exemple. Tout le Perche marchait en sabots, tricotait des bouts de laine pour faire des chandails. On avait parfois ressorti le fuseau et le rouet des grands-mères pour filer la laine, d'autant que l'hiver était rude et neigeux. On vit des soldats allemands improviser des luges et des skis. Les Percherons ne connaissaient pas les sports d'hiver et avaient d'autres préoccupations.

Le ravitaillement, même à la campagne, était devenu difficile. Ce n'était pas la disette comme en ville, mais le pain, le beurre et la viande se partageaient dans un cercle de relations familiales et locales. Comme aux plus sombres périodes de son histoire, le Perche vivait replié sur lui-même, trouvant son autosuffisance grâce à ses forêts, ses bois, son élevage et sa polyculture. On revivait comme au temps passé. L'esprit de débrouillardise du Percheron faisait merveille, y compris pour rouler l'occupant ou les autorités administratives. Il n'y avait plus de porcs dans les soues, mais on tuait le cochon. Il n'y avait pas de pommes, mais on faisait du cidre et de la *berluche* tout de même (à cette époque, il s'en consommait infiniment plus qu'aujourd'hui). Il n'y avait pas de farine, mais on cuisait le pain dans le four de la grande cheminée. On faisait du savon avec de la résine, de la graisse et de la potasse. On fabriquait des bougies avec du suif dans de vieilles pompes à vélo ! Il n'était point besoin de breveter toutes sortes d'inventions ingénieuses.

### *Le pays dans la tourmente*

Au printemps 1944, la pression montait de semaine en semaine. Chaque nuit, des forteresses volantes grondaient dans le ciel emportant leurs bombes principalement sur l'Allemagne. Il arriva à plusieurs reprises qu'un avion de

reconnaissance de la RAF fut abattu au-dessus du Perche. À Saint-Cyr-la-Rosière des aviateurs furent tués, à Boissy-Maugis ils furent recueillis et cachés par la population. Plus de nouvelles des prisonniers de guerre. Les sabotages se multipliaient, endommageant surtout les voies ferrées, malgré les gardes qui n'avaient jamais rien vu, jamais rien entendu. Les nazis voyaient en tout suspect un dangereux terroriste. La Gestapo, aidée de quelques miliciens, arrêtait, jetait en prison, torturait, fusillait, déportait vers l'Allemagne. Les maquis se structuraient et recevaient des consignes plus précises de Londres sur le rôle que les résistants auraient à jouer très bientôt. Des parachutages livraient des armes, notamment dans les bois de Gémages. Nul ne doutait plus qu'un débarquement allait avoir lieu. La répression redoublait.

Le maquis, qui se cachait à l'Hôtel-Garnier, dans un lieu très retiré, entre Mauves et Colonard, fut assailli et huit jeunes furent fusillés le 5 juin. Le lendemain, 6 juin, dans la matinée, se répandit la nouvelle du débarquement allié en Normandie. Chacun redoutait que le théâtre des opérations ne se déplaçât rapidement vers le Perche. Les troupes allemandes, surprises, firent mouvement dès le 7 vers l'ouest. Les soldats en occupation à Authon, des jeunes de dix-huit ans et moins, *fanatisés par la propagande hitlérienne* furent embarqués non sans mal. Ils furent réunis dans la cour des écoles où le commandant mit en perce un tonneau d'eau-de-vie pour les faire monter ivres dans les camions.

Le 17 juin 1944, la ville de La Loupe fut prise pour cible des bombardiers Alliés, soit pour atteindre la voie ferrée, soit par erreur. En quelques minutes, la cité loupéenne fut aplatie et l'on décompta soixante-dix victimes dans les décombres.

De tous côtés, la résistance sortait de l'ombre. Le maquis des Corbinières, à Appenai, fut directement atteint par l'arrestation, le 4 août 1944, du Dr Gireaux, aussitôt fusillé. Le 9 août, la Gestapo amena en camion quinze détenus extraits de la prison d'Alençon qui furent fusillés à l'orée d'un bois près du château de Brotz, à L'Hôme-Chamondot. Près de Nogent, le maquis de Plainville, dans les bois entre Brunelles et Saint-Denis-d'Authou, était dirigé par le commandant Sinclair, le philosophe Maurice Clavel, assisté d'une femme passionnée, la future comédienne Silvia Monfort, qui galvanisait les énergies. Le 12 août, un groupe de SS à la recherche des maquisards de La Ferté-Vidame incendia la ferme du Plains, à Morvilliers, puis se saisit de trois FFI qui furent fusillés près du château du Gland, à Boissy-lès-Perche.

Après l'effondrement du front de Normandie, les troupes allemandes refluèrent de toutes parts, prises à revers par l'armée Patton et la deuxième division blindée du général Leclerc. Les SS avaient été rendus très nerveux par la mauvaise tournure des événements et par plusieurs attentats commis par la Résistance, comme la destruction du pont de chemin de fer, près de Tourouvre, le 18 juillet. Le 5 août, un convoi fut attaqué aux Croix-Chemins. Le 11 août, une voiture fut prise pour cible : un mort et un blessé. Les jours suivants nouvelles attaques, nouvelles pertes ennemies. L'exaspération était à son comble. Des SS occupaient encore Tourouvre. Le 13 août, craignant le pillage d'un camion de vivres, ils commencèrent à tirer, à mettre le feu dans les maisons, jetant des grenades par les soupiraux des caves où les habitants s'étaient réfugiés. Puis ils rassemblèrent une centaine de personnes et en fusillèrent trois au hasard. La population fut parquée toute la nuit en forêt et finalement relâchée au matin. Le 14, les SS continuèrent de mettre le feu avant de quitter définitivement le bourg. Le 14 au soir, les Américains étaient là. Tourouvre pleurait dix-huit victimes.

Dès le 11 août, Nogent s'était libérée par ses propres forces sorties du maquis de Plainville. Mortagne dut attendre encore deux jours. La joie éclatait de toutes parts. Tout le monde était dans la rue. Chacun sortait des bouteilles mises à l'abri pour ce jour tant attendu. Les chaudes soirées étaient animées. Plus de couvre-feu. On fraternisait avec nos libérateurs qui distribuaient cigarettes et chocolat dont on était privé depuis quatre années. Le Perche était libéré.





## Épilogue

Je n'écrirai pas l'histoire des cinquante dernières années. C'est un ouvrage entier qu'il faudrait y consacrer. Je laisse ce soin à une autre génération. Le Perche vient de connaître davantage de mutations qu'au cours des deux siècles précédents. On n'en finirait pas d'énumérer tous les changements, toutes les innovations et transformations de toutes sortes survenus depuis la fin de la dernière guerre mondiale. Cette histoire récente n'appartient nullement en propre au seul Perche, elle est le lot commun de tout le monde rural français et même européen. Le véritable problème qui me préoccupe est de savoir si le Perche a conservé sa personnalité, son identité. Le lecteur de cet ouvrage ne peut être que convaincu de l'impact de l'histoire, qui a laissé dans ce pays de profondes empreintes. Dans la compétition internationale qui marquera le troisième millénaire, le tout petit pays du Perche conserve ses atouts. Encore faut-il ne pas les sacrifier sur l'autel de l'uniformisation.

Depuis ses plus lointaines origines, le Perche est le pays de l'arbre, il doit le rester et laisser une place généreuse à la nature qui fait reverdir chaque printemps ses collines et ses vallons. L'avenir n'est pas de faire ressembler le Perche à la Beauce. Un jour, moins éloigné qu'on ne le pense, ceux qui auront conservé le bocage, les haies, les bois, grands et petits, et les chemins creux, seront plus riches que ceux qui ont tout sacrifié à la productivité forcenée.

La qualité des productions agricoles du Perche doit faire mieux vivre celui qui tire ses revenus de la terre. Le cheval percheron n'a-t-il pas conquis le monde parce qu'il était supérieur à toutes les autres races de trait ? Le Perche doit cultiver sa différence.

Le second atout du Perche est le fruit de l'histoire qui a laissé un riche patrimoine. Il faut honorer les lieux forts qui ont de tout temps rassemblé hommes et femmes : futaies séculaires, pierres mégalithiques, fontaines purificatrices et sanctuaires populaires. Réhabiliter le patrimoine lié à l'histoire doit être une priorité : mottes castrales, vieux murs des forteresses médiévales, abbayes délaissées ou églises discrètes doivent être l'objet de toutes les sollicitudes.

Le Perche doit conserver son caractère rural affirmé. Il n'y a jamais eu de villes dans ce pays. Les résultats du recensement de 1999 montrent les limites des espoirs de la croissance démographique longtemps espérée. En ce domaine encore, mieux vaut cultiver ce caractère de gros marché rural plutôt que de singer la grande ville. Cela vaut aussi pour nos chefs-lieux de canton. Embellir nos bourgs et nos villages, ce n'est pas copier les poncifs des banlieues. Le ciment, le bitume et les gadgets urbains empruntés aux catalogues des services techniques ne doivent plus banaliser notre environnement. Là encore, cultivons notre différence.

Chaque commune a sa propre histoire et sa personnalité et ne doit pas ressembler à la paroisse voisine. Il faut conserver précieusement cet héritage et mettre en valeur les témoignages du passé souvent fragiles. Le patrimoine est le meilleur gage de l'avenir. La modernité n'est pas la conformité à des modèles souvent déjà passés de mode. L'habitat ancien percheron nous donne de belles leçons pour la mise en œuvre harmonieuse des matériaux selon

## Épilogue

des volumes équilibrés. Chacun est responsable du maintien de cette identité du Perche.

Dès 1947, l'Association des Amis du Vieux Nogent, puis des Amis du Perche, fondée par Georges Massiot, industriel parisien, petit-fils d'un maire de Nogent, a œuvré pour que les valeurs percheronnes restent vivantes. Les *Cahiers Percherons*, publiés à partir de 1957, suivis de nombreuses publications, ont eu une influence indéniable, tout comme la fondation du musée des Arts et Traditions populaires dans l'ancien prieuré de Sainte-Gauburge (1972).

Il est à constater, par simple sondage auprès de la population, à tous les niveaux de l'échelle sociale, que l'identité percheronne est reconnue alors que les habitants des bourgs et des villages sont composés maintenant à plus de 30 % de personnes venues d'ailleurs, les *accourus*. C'est une tradition dans le Perche que d'accueillir de nouveaux venus. Dans leurs rangs se comptent les meilleurs défenseurs de la cause percheronne. Cette assimilation est un signe de bonne santé. Bien que le partage du Perche entre deux grandes entités économiques, la région de Basse-Normandie et la région Centre, continue de compliquer tous les efforts de rassemblement, on peut espérer qu'une nouvelle émergence politique, le *pays*, permettra au Perche d'élaborer des conditions d'intervention plus favorables à son développement.

Par le décret ministériel du 16 janvier 1998, la création du Parc naturel régional du Perche redonne les conditions d'un travail en commun pour 118 communes. Cette chance est à saisir afin de dresser un inventaire du patrimoine naturel et bâti, pour en assurer la sauvegarde et la mise en valeur.

Le Perche doit, dans les prochaines années, tirer un meilleur profit de tous les atouts que chacun s'accorde à lui reconnaître, ses forêts, son bocage, ses cultures... Le

## Histoire du Perche

Perche ne serait rien sans ses hommes et femmes de tradition, descendants des défricheurs du Moyen Âge ou plus fraîchement amalgamés aux autochtones ou considérés comme tels. L'histoire montre que le Perche a bien souvent tiré sa force de ses différences avec les autres, ce qui l'a gardé d'être absorbé par ses puissants voisins. Et je suis persuadé que c'est en continuant de cultiver son originalité, et non pas en copiant servilement ce que font les autres, que le Perche peut tirer son épingle du jeu et continuer d'exister.





# Tableau des paroisses de la province du Perche

1° Liste alphabétique unique (sans tenir compte des appartenances départementales)

Les noms des paroisses, devenues communes en 1790 sont citées sous leur forme courante. Les noms des communes supprimées de 1790 à nos jours sont imprimées en caractères italiques. Les cas particuliers et certains détails seront explicités dans la deuxième partie.

Appenai-sous-Bellême	Bresolettes
Argenvilliers	Bretoncelles
<i>Autels-Tubœuf (Les)</i>	<i>Brotz</i>
Autheuil	Brunelles
Barville	Bubertré
Bazoches-sur-Hœsne	Buré
Bellavilliers	Ceton
Bellême	Champeaux-sur-Sarthe
Bellou-le-Trichard	Champrond-en-Perchet
Bellou-sur-Huisne	Champs
Berd’huis	Chapelle-Montligeon (La)
Béthonvilliers	Chapelle-Souëf (La)
Bivilliers	Chemilli
Bizou	Colonard[ <i>-Corubert</i> ]
Boëcé	Comblot
Boissy-Maugis	Combres

Histoire du Perche

Condé-sur-Huisne	Longny-au-Perche
Condeau	<i>Longpont</i>
<i>Conturbis</i>	Madeleine-Bouvet (La)
Corbon	Mage (Le)
<i>Corubert</i>	Maison-Maugis
Coudray-au-Perche	Malétable
Coudreceau	Marchainville
Coulimer	<i>Marcilly</i>
Coulonges-les-Sablons	Margon
Courcerault	Marolles-les-Buis
Courgeon	Masle
Courgeoût	Mauves-sur-Huisne
<i>Courthioust</i>	Meaucé
<i>Courtoulin</i>	Mesnière (La)
<i>Coutretôt</i>	Mesnus (Les)
Dame-Marie	Monceaux-au-Perche
Dancé	Montgaudry
Dorceau	Montigny-le-Chartif
Éperrais	Montireau
Étilleux (Les)	Montlandon
Feings	Mortagne-au-Perche
<i>Ferrière-au-Val-Germond (La)</i>	Moulicent
Fontaine-Simon	Moutiers-au-Perche
Frétigny	Neuilly-sur-Eure
Gaudaine (La)	Nocé
Gémages	Nogent-le-Rotrou
Happonvilliers	Nonvilliers
Hermitière (L')	Origny-le-Butin
Hôme-Chamondot (L')	Origny-le-Roux
Igé	Parfondeval
Lande-sur-Eure (La)	Pas-Saint-Lhômer (Le)
Lignerolles	Perrière (La)
Loisail	Pervençères

Tableau des paroisses de la province du Perche

Pin-la-Garenne (Le)	Saint-Langis-lès-Mortagne
Poterie-au-Perche (La)	<i>Saint-Marc-de-Coulonges</i>
Pouvrai	Saint-Mard-de-Réno
Préaux-du-Perche	Saint-Martin-des-Pézerits
Prépotin	<i>Saint-Martin-du-Douet</i>
Randonnai	Saint-Martin-du-Vieux-
Rémalard	Bellême
Réveillon	Saint-Maurice-sur-Huisne
Rouge (La)	Saint-Ouen-de-la-Cour
Saint-Agnan-sur-Erre	Saint-Ouen-de-Sécherouvre
Saint-Aubin-de-Courteraie	Saint-Pierre-la-Bruyère
Saint-Aubin-des-Grois	Saint-Quentin-de-Blavou
Saint-Cyr-la-Rosière	<i>Saint-Quentin-le-Petit</i>
Saint-Denis-d' Authou	<i>Saint-Serge</i>
Saint-Denis-sur-Huisne	<i>Saint-Sulpice-de-Nully</i>
Sainte-Céronne-lès-Mortagne	Saint-Victor-de-Buthon
<i>Sainte-Gauburge-de-la-Coudre</i>	Saint-Victor-de-Réno
Saint-Éliph	Sérigny
<i>Saint-Étienne-sur-Sarthe</i>	Soligny-la-Trappe
Saint-Fulgent-des-Ormes	Souancé-au-Perche
Saint-Germain-de-la-Coudre	Suré
Saint-Germain-de-Martigny	Theil-sur-Huisne (Le)
Saint-Germain-des-Grois	<i>Théval</i>
<i>Saint-Hilaire-des-Noyers</i> [28]	Thiron
<i>Saint-Hilaire-des-Noyers</i> [61]	Tourouvre
<i>Saint-Hilaire-de-Soizay</i>	Trizay[- <i>Coutretôt-Saint-Serge</i> ]
Saint-Hilaire-lès-Mortagne	Vaunoise
Saint-Hilaire-sur-Erre	Vaupillon
Saint-Jean-de-la-Forêt	Ventrouze (La)
<i>Saint-Jean-des-Murgers</i>	Verrières
Saint-Jean-Pierre-Fixte	Vichères
Saint-Jouin-de-Blavou	Vidai
Saint-Julien-sur-Sarthe	Villiers-sous-Mortagne

Liste des paroisses de la province du Maine ayant des ressorts percherons comptés par feux (foyers)

Avezé	Saint-Cosme-de-Vair
Champrond	Saint-Denis-des-Coudrais
<i>Chapelle-Gastineau (La)</i>	Saint-Jean-des-Échelles
Chapelle-Saint-Rémy (La)	Saint-Michel-de-Chavaignes
Dollon	Saint-Rémy-des-Monts
Nogent-le-Bernard	Théligny

2° Liste administrative

Les paroisses sont réparties selon le découpage administratif actuel par départements, arrondissements, cantons et communes. Les anciennes paroisses, devenues communes en 1790 et depuis lors supprimées, sont en caractères italiques. Les communes entre crochets [...] ne sont pas comptabilisées : soit que leur territoire faisait partie d'une autre paroisse en 1790, soit qu'une faible partie de leur territoire était seule rattachée au Perche.

Département de l'Orne

*Arrondissement de Mortagne-au-Perche*

Canton de Bazoches-sur-Hœsne

(En entier, soit 15 paroisses formant aujourd'hui 11 communes)

Bazoches-sur-Hœsne

Boëcé

## Tableau des paroisses de la province du Perche

Buré

Champeaux-sur-Sarthe

Courgeoût

*Courtoulin*<sup>1</sup>

*Longpont*<sup>2</sup>

La Mesnière

Saint-Aubin-de-Courteraie

Sainte-Céronne-lès-Mortagne

*Saint-Étienne-sur-Sarthe*<sup>3</sup>

Saint-Germain-de-Martigny

*Saint-Marc-de-Coulonges*<sup>4</sup>

Saint-Ouen-de-Sécherouvre

Soligny-la-Trappe

---

1. Réunie à Bazoches-sur-Hœsne en 1965.

2. Réunie à La Mesnière en 1791.

3. Réunie à Saint-Aubin-de-Courteraie en 1816.

4. Réunie à Saint-Ouen-de-Sécherouvre en 1819.

## Canton de Bellême

(En entier, soit 17 paroisses formant aujourd'hui 15 communes)

Appenai-sous-Bellême

Bellême (2 paroisses : Saint-Sauveur et Saint-Pierre)

La Chapelle-Souëf

Chemilli

Dame-Marie

[Le Gué-de-la-Chaîne]<sup>1</sup>

Igé

## Histoire du Perche

*Marcilly*<sup>2</sup>

Origny-le-Butin

Origny-le-Roux

Pouvrai

Saint-Fulgent-des-Ormes

*Saint-Martin-du-Douet*<sup>3</sup>

Saint-Martin-du-Vieux-Bellême

Saint-Ouen-de-la-Cour

Sérigny

Vaunoise

---

1. Commune créée par division de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême en 1872.

2. Réunie à Igé en 1817.

3. Réunie à Dame-Marie en 1812.

## Canton de Longny-au-Perche

(En entier, soit 15 paroisses formant aujourd'hui 13 communes)

Bizou

*Brotz*<sup>1</sup>

L'Hôme-Chamondot

La Lande-sur-Eure

Longny-au-Perche

Le Mage

Malétable

Marchainville

Les Mesnus

Monceaux-au-Perche

Tableau des paroisses de la province du Perche

Moulicent

Neuilly-sur-Eure

Le Pas-Saint-Lhômer

*Saint-Jean-des-Murgers*<sup>2</sup>

Saint-Victor-de-Réno

---

1. Réunie à L'Hôme-Chamondot en 1812.

2. Réunie en majeure partie à Meaucé (Eure-et-Loir) et pour le reste au Pas-Saint-LHômer (Orne) en 1846.

Canton de Mortagne-au-Perche

(En entier, soit 18 paroisses formant aujourd'hui 14 communes)

La Chapelle-Montligeon

Comblot

Corbon

Courgeon

Feings

Loisail

Mauves-sur-Huisne

Mortagne-au-Perche (3 paroisses : Notre-Dame, Saint-Jean et Saint-Germain de Loisé)

Réveillon

Saint-Denis-sur-Huisne

Saint-Hilaire-le-Châtel<sup>1</sup>

Saint-Langis-lès-Mortagne

Saint-Mard-de-Réno

*Saint-Sulpice-de-Nully*<sup>2</sup>

*Théval*<sup>3</sup>

Villiers-sous-Mortagne

- 
1. Nom officiel pour Saint-Hilaire-lès-Mortagne.
  2. Réunie à Saint-Hilaire-le-Châtel en 1823, autrefois Saint-Hilaire-lès-Mortagne.
  3. Réunie à Saint-Langis-lès-Mortagne en 1819.

### Canton de Moulins-la-Marche

(En partie, soit une seule paroisse formant aujourd'hui une commune)

Saint-Martin-des-Pézerits

### Canton de Nocé

(En entier, soit 17 paroisses formant aujourd'hui 12 communes)

Berd'huis

Colonard[-Corubert]

*Corubert*<sup>1</sup>

Courcerault

*Courthioust*<sup>2</sup>

Dancé

Nocé

Préaux-du-Perche

Saint-Aubin-des-Grois

Saint-Cyr-la-Rosière

*Sainte-Gauburge-de-la-Coudre*<sup>3</sup>

*Saint-Hilaire-des-Noyers*<sup>4</sup>

## Tableau des paroisses de la province du Perche

Saint-Jean-de-la-Forêt

Saint-Maurice-sur-Huisne

Saint-Pierre-la-Bruyère

*Saint-Quentin-le-Petit*<sup>5</sup>

Verrières

---

1. Réunie à Colonard-le-Buisson en 1959.

2. Réunie à Colonard en 1823.

3. Réunie à Saint-Cyr-la-Rosière en 1812.

4. Réunie à Corubert en 1828.

5. Réunie à Nocé en 1840.

## Canton de Pervençères

(En entier, soit 14 paroisses formant aujourd'hui 14 communes)

Barville

Bellavilliers

Coulimer

Éperrais

Montgaudry

Parfondeval

[La Perrière]<sup>1</sup>

Pervençères

Le Pin-la-Garenne

*Saint-Hilaire-de-Soizay*<sup>2</sup>

Saint-Jouin-de-Blavou

Saint-Julien-sur-Sarthe

Saint-Quentin-de-Blavou

## Histoire du Perche

Suré

Vidai

- 
1. Paroisse succursale, dépendance de Saint-Hilaire-de-Soizay.
  2. Chef-lieu de la paroisse, la mention de Saint-Hilaire n'apparaît plus après 1800, La Perrière n'était que l'église succursale.

### Canton de Rémalard

(En entier, soit 12 paroisses formant aujourd'hui 12 communes)

Bellou-sur-Huisne

Boissy-Maugis

Bretoncelles

Condé-sur-Huisne

Condeau

Coulonges-les-Sablons

Dorceau

La Madeleine-Bouvet

Maison-Maugis

Moutiers-au-Perche

Rémalard

Saint-Germain-des-Grois

### Canton du Theil-sur-Huisne

(En entier, soit 10 paroisses formant aujourd'hui 10 communes)

Bellou-le-Trichard

Ceton

Tableau des paroisses de la province du Perche

Gémages  
L'Hermitière  
Masle  
La Rouge  
Saint-Agnan-sur-erre  
Saint-Germain-de-la-Coudre  
Saint-Hilaire-sur-erre  
Le Theil-sur-Huisne

Canton de Tourouvre

(En partie, soit 12 paroisses formant aujourd'hui 11 communes)

Autheuil  
Bivilliers  
Bresolettes  
Bubertré  
Champs  
*Conturbis*<sup>1</sup>  
Lignerolles  
La Poterie-au-Perche  
Prépotin  
Randonnai  
Tourouvre  
La Ventrouze

---

1. Réunie à Randonnai en 1791.

## Département d'Eure-et-Loir

### *Arrondissement de Nogent-le-Rotrou*

#### Canton d'Authon-du-Perche

(En partie, soit 4 paroisses formant aujourd'hui 3 communes)

*Les Autels-Tubæuf*<sup>1</sup>

Béthonvilliers

Coudray-au-Perche<sup>2</sup>

Les Étilleux

---

1. Réunie à Beaumont-le-Chartif en 1835 pour former Beaumont-les-Autels.

2. En partie, seul le « trait » de la Roche relevait fiscalement de l'élection de Mortagne.

#### Canton de La Loupe

(En partie, soit 8 paroisses formant aujourd'hui 7 communes)

[Champrond-en-Gâtine]<sup>1</sup>

*La Ferrière-au-Val-Germond*<sup>2</sup>

Fontaine-Simon

[Manou]<sup>3</sup>

Meaucé

Montireau

Montlondon

Saint-Éliph<sup>4</sup>

[*Saint-Jean-des-Murgers*]<sup>5</sup>

## Tableau des paroisses de la province du Perche

### Saint-Victor-de-Buthon<sup>6</sup>

#### Vaupillon

- 
1. Seuls le prieuré de Champrond et le fief de Boislandry dépendaient du Perche.
  2. Réunie à Fontaine-Simon en 1835.
  3. Seul le prieuré de la Villedieu de Manou relevait du Perche.
  4. La paroisse de La Loupe, détachée du territoire de Saint-Éliphe, relevait de Chartres.
  5. Réunie en majeure partie à Meaucé en 1846, elle était auparavant du canton de Longny (Orne).
  6. Un fief relevait du Thimerais.

### Canton de Nogent-le-Rotrou

(En entier, soit 14 paroisses formant aujourd'hui 10 communes)

#### Argenvilliers

#### Brunelles

#### Champrond-en-Perchet

#### *Coutretôt*<sup>1</sup>

#### La Gaudaine

#### Margon

Nogent-le-Rotrou (3 paroisses : Notre-Dame des Marais, Saint-Hilaire, Saint-Laurent)

#### Saint-Jean-Pierre-Fixte

#### *Saint-Serge*<sup>2</sup>

#### Souancé-au-Perche

#### Trizay[*-Coutretôt-Saint-Serge*]

#### Vichères

- 
1. Réunie à Trizay en 1835.
  2. Réunie à Trizay en 1835.

## Histoire du Perche

### Canton de Thiron-Gardais

(En partie, soit 10 paroisses formant aujourd'hui 9 communes)

Combres<sup>1</sup>

Coudreceau

Frétigny

Happonvilliers

Marolles-les-Buis

Montigny-le-Chartif

Nonvilliers[-Grandhoux]<sup>2</sup>

Saint-Denis-d'Authou

*Saint-Hilaire-des-Noyers*<sup>3</sup>

Thiron[-Gardais]<sup>4</sup>

- 
1. Seul le fief de la Bourgogne relevait fiscalement de l'élection de Mortagne.
  2. L'ancienne commune de Grandhoux, réunie en 1836, relevait du pays chartrain.
  3. Réunie à Saint-Denis-d'Authou en 1826.
  4. Seule l'abbaye de Thiron relevait du Perche, la paroisse de Gardais relevant de Chartres.

### *Arrondissement de Chartres*

### Canton de Courville-sur-Eure

(En partie, 1 paroisse formant aujourd'hui 1 commune)

Le Favril

## Département de la Sarthe

Quelques parties de paroisses de la province du Maine suivaient la coutume du Grand-Perche et relevaient de la généralité d'Alençon, élection de Mortagne.

### *Arrondissement de Mamers*

#### Canton de Bonnétable

[Nogent-le-Bernard] (en partie, 16 feux)

#### Canton de La Ferté-Bernard

[Avezé] (en partie, ressort de Ravine, 18 feux)

[*La Chapelle-Gastineau*] (aujourd'hui Préval, en partie, 6 feux)

[Théligny] (en partie, 34 feux)

#### Canton de Mamers

[Saint-Cosme-en-Vairais]<sup>1</sup> (en partie, 8 feux)

[Saint-Rémy-des-Monts] (en partie, quelques feux)

---

1. Saint-Cosme-de-Vair jusqu'en 1965, date de la réunion des communes de Contres et de Champaisant.

#### Canton de Montmirail

[Champrond]<sup>1</sup>

[Saint-Jean-des-Échelles] (en partie, 10 feux)

---

1. Sur la Braye, la majeure partie relevait du Perche-Gouet, quelques feux passaient pour dépendre fiscalement de l'élection de Mortagne.

## Histoire du Perche

### Canton de Tuffé

[La Chapelle-Saint-Rémy] (en partie, quelques feux)

[Saint-Denis-des-Coudrais] (en partie, 48 feux)

### *Arrondissement de Saint-Calais*

#### Canton de Bouloire

[Saint-Michel-de-Chavaignes] (en partie, quelques feux)

#### Canton de Vibraye

[Dollon] (en partie, 20 feux)

## Récapitulation

Selon la carte administrative actuelle :

131 paroisses formant aujourd'hui 113 communes du département de l'Orne,

37 paroisses formant 30 communes du département d'Eure-et-Loir,

soit au total 168 paroisses formant le territoire de 143 communes actuelles auxquelles s'ajoutaient 12 parties de paroisses de la Sarthe.





## Tableau des paroisses du Perche-Gouet

1° Liste alphabétique unique (sans tenir compte des appartenances départementales)

Les noms des paroisses, devenues communes en 1790 sont citées sous leur forme courante. Les noms des communes supprimées de 1790 à nos jours sont imprimées en caractères italiques. Les cas particuliers et certains détails seront explicités dans la deuxième partie.

Alluyes	Dangeau
Arrou	Frazé
Arville	Gault-Perche (Le)
Autels[-Villevillon] (Les)	Luigny
Authon-du-Perche	Melleray
Bazoche-Gouet (La)	Mézières-au-Perche
Beaumont-le-Chartif	Miermaigne
Brou	<i>Montemain</i>
Bullou	Montmirail
Champrond	Mottereau
Chapelle-Guillaume	Moulhard
Chapelle-Royale	Plessis-Dorin (Le)
Charbonnières	Saint-Avit
Châtillon-en-Dunois	<i>Saint-Lubin-des-Cinq-</i>
Croix-du-Perche (La)	<i>Fonts</i>
Dampierre-sous-Brou	Saint-Pellerin

Soizé	Vieuvicq
Trizay-lès-Bonneval	<i>Villevillon</i>
Unverre	Yèvres

## 2° Liste administrative

Les paroisses sont réparties selon le découpage administratif actuel par départements, arrondissements, cantons et communes. Les anciennes paroisses, devenues communes en 1790 et depuis lors supprimées, sont en caractères italiques. Les communes entre crochets [...] ne sont pas comptabilisées : soit que leur territoire faisait partie d'une autre paroisse en 1790, soit qu'une faible partie de leur territoire était seule rattachée au Perche.

### Département d'Eure-et-Loir

#### *Arrondissement de Nogent-le-Rotrou*

##### Canton d'Authon-du-Perche

(En partie, soit 13 paroisses formant aujourd'hui 11 communes)

Les Autels<sup>1</sup>*[-Villevillon]*

Authon-du-Perche

Beaumont<sup>2</sup>*[-les-Autels]*

La Bazoche-Gouet

Chapelle-Guillaume

Chapelle-Royale

Charbonnières

[Coudray-au-Perche]<sup>3</sup>

## Tableau des paroisses du Perche-Gouet

Luigny

Miermaigne

Moulhard

[Saint-Bomer]<sup>4</sup>

*Saint-Lubin-des-Cinq-Fonts*<sup>5</sup>

Soizé

*Villevillon*<sup>6</sup>

- 
1. Les Autels-Saint-Éloi puis, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, Les Autels-Lesseville.
  2. Sauf l'ancienne commune des Autels-Tubœuf réunie en 1835 à Beaumont-le-Chartif. Beaumont a relevé directement de Chartres à certaines époques.
  3. Seule une partie de la paroisse relevait du Perche-Gouet.
  4. Seul le fief de la Grève relevait du Perche-Gouet, le reste de la paroisse appartenant au Maine.
  5. Réunie à Authon en 1826.
  6. Réunie aux Autels-Saint-Éloi en 1835.

### Canton de Thiron-Gardais

(En partie, soit 2 paroisses formant aujourd'hui 2 communes)

La Croix-du-Perche<sup>1</sup>

Frazé

- 
1. Quelques feux passaient pour relever du Perche.

### *Arrondissement de Chartres*

#### Canton d'Illiers-Combray

[*Saint-Hilaire d'Illiers*]<sup>1</sup>

- 
1. Paroisse supprimée à la Révolution dont le territoire comprenait la partie d'Illiers-Combray située sur la rive droite du Loir.

*Arrondissement de Châteaudun*

Canton de Bonneval

(En partie, 3 paroisses formant aujourd'hui 2 communes)

Alluyes<sup>1</sup>

*Montemain*<sup>2</sup>

Trizay-lès-Bonneval

---

1. Sauf le territoire de l'ancienne commune de Saint-Germain-lès-Alluyes, située outre-Loir, réunie à Alluyes et Montboissier en 1828.

2. Réunie à Saumeray en 1835.

Canton de Brou

(En partie, soit 10 paroisses formant aujourd'hui 9 communes)

Brou (2 paroisses : Saint-Lubin et La Madeleine)

Bullou

Dampierre-sous-Brou

Dangeau

Mézières-au-Perche

Mottereau

Unverre

Vieuvicq

Yèvres

Canton de Cloyes-sur-le-Loir

(En partie, 3 paroisses formant aujourd'hui 3 communes)

Arrou

Châtillon-en-Dunois

Saint-Pellerin<sup>1</sup>

---

1. Courtalain relevait de Chartres.

Tableau des paroisses du Perche-Gouet

Département du Loir-et-Cher

*Arrondissement de Vendôme*

Canton de Droué

(En partie, 1 paroisse formant aujourd'hui 1 commune)

Le Gault-Perche

Canton de Mondoubleau

(En partie, 3 paroisses formant aujourd'hui 3 communes)

Arville

Le Plessis-Dorin

Saint-Avit

[Souday]<sup>1</sup>

---

1. Seul le fief de Glatigny relevait du Perche-Gouet, le reste de la paroisse appartenant au Maine.

Département de la Sarthe

*Arrondissement de Mamers*

Canton de Montmirail

(En partie, 3 paroisses formant aujourd'hui 3 communes)

Champrond<sup>1</sup>

Melleray

Montmirail

---

1. Située sur la Braye, quelques feux passaient pour appartenir au Perche.

## Récapitulation

Selon la carte administrative actuelle :

31 paroisses formant 27 communes du département d'Eure-et-Loir,

4 paroisses formant 4 communes du département du Loir-et-Cher,

3 paroisses formant 3 communes du département de la Sarthe,

soit au total 38 paroisses formant le territoire de 34 communes actuelles.





## Chronologie commentée

- 58-51  
av. J.-C. César soumet à Rome les peuples de la Gaule. La forêt du Perche, située aux confins des territoires des Carnutes (Chartres) et des Aulerques (Le Mans, Sées, Évreux), reste à l'écart des grandes routes.
- Vers 250 Les invasions barbares submergent la Gaule et détruisent les domaines agricoles gallo-romains.
- Vers 470 Sainte Céronne, venue de Narbonnaise, s'installe au Mont-Romigny, près de Mortagne, pour faire connaître l'Évangile aux païens († 490).
- Vers 530 Saint Avit, formé à l'abbaye de Micy, près d'Orléans, gagne l'orée de la forêt du Perche où il est bientôt rejoint par ses disciples, Almiré, Bomér, Calais, Ulphace.
- 544 Saint Lubin, ermite en forêt de Charbonnières, près d'Authon, puis abbé de Saint-Romain de Brou, est élu évêque de Chartres (mort en 556).
- Vers 550 Saint Laumer, également originaire de Chartres, s'enfonce dans la forêt du Perche et fonde une communauté monastique à Moutiers-au-Perche.
- Vers 660 Donations, par la reine Bathilde, veuve de Clovis II, aux abbayes de Saint-Père de Chartres et de Moutiers-Saint-Laumer, d'églises et de domaines dans la grande forêt du Perche. Premiers défrichements monastiques.

- 815-825 Corbon et Boissy-Maugis sont cités comme centres administratifs de deux importants domaines de l'abbaye de Saint-Germain des Prés de Paris. Un état des lieux détaillé, le *Polyptyque d'Irminon*, montre les progrès de la colonisation.
- 844 Les moines de l'abbaye de Saint-Évroult en Ouche, fuyant les envahisseurs vikings, font étape avec les reliques de leur fondateur à Champs, près de Tourouvre.
- 856 Charles le Chauve chasse les Normands du Perche.
- 862 Les Normands détruisent l'abbaye de Moutiers. Les moines s'en plaignent au roi Charles le Chauve et se réfugient à Blois sous la protection du comte de Chartres.
- 911 Le roi Charles le Simple donne à Rollon, chef des Normands, Rouen et la Basse-Seine. Les ducs de Normandie, successeurs de Rollon, conquièrent Évreux, Lisieux, Bayeux, Coutances, Avranches et Sées. Chartres est menacée.
- 955 Rotrou de Nogent, fidèle du comte de Chartres, donne à l'abbaye Saint-Père de Chartres une terre à Thivars.
- 996 Yves de Bellême et sa femme Godehilde fondent l'église Notre-Dame-du-Vieux-Château et la dote de plusieurs paroisses autour de Bellême.
- Vers 1025 Saint Fulbert, évêque de Chartres, se plaint des exactions de Geoffroy, vicomte de Châteaudun, qui ravage les terres de l'Église et construit des châteaux à Illiers et Gallardon.

## Chronologie commentée

- 1031 Geoffroy III, vicomte de Châteaudun, se repentant de ses fautes, fonde sous les murs du château de Nogent l'abbaye Saint-Denis en présence d'Eudes, comte palatin de Chartres.
- 1039 Geoffroy III est assassiné au sortir de la cathédrale de Chartres. Son fils, Rotrou II, lui succède.
- 1050 En présence d'Yves, évêque de Sées et seigneur de Bellême, Hugues de Rocé fonde le prieuré de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, donné aux moines de Marmoutier près de Tours.
- 1066 Geoffroy, fils aîné de Rotrou II, accompagne Guillaume, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre. Roger de Montgomery et sa femme, Mabile de Bellême, se voient confier par Guillaume la garde du duché de Normandie.
- 1077 Guillaume le Conquérant fait la paix avec Rotrou II et vient assiéger Rémalard où s'est réfugié son fils rebelle, Robert Courteuse, compagnon de Robert de Bellême.
- 1079 Mort de Rotrou II. Geoffroy IV, son fils, lui succède.
- 1092 Rotrou, fils du comte Geoffroy, accompagne son oncle, Ebles de Roucy, en Espagne pour participer à la Reconquista contre les Maures. Il combat aux côtés du Cid Campéador.
- 1096 Rotrou participe à la première croisade en compagnie de Robert Courteuse, duc de Normandie. Il s'illustre à la prise d'Antioche et de Jérusalem.

- 1100 Rotrou III, qui s'intitule désormais comte du Perche, affermit son autorité. Son long règne, jusqu'en 1144, va assurer l'identité et la cohésion de cette principauté féodale.
- 1108 Rotrou III donne à Bernard d'Abbeville des terres autour de Thiron pour fonder une abbaye de bénédictins réformés.
- 1113 Prise de Bellême par Henri I<sup>er</sup> Beauclerc, duc de Normandie, qui confie la place à son gendre, Rotrou III.
- 1114 Rotrou III reçoit Bellême et le Bellêmois. Robert II de Bellême est emprisonné à vie.
- 1118 Rotrou III retourne combattre les musulmans d'Espagne et devient comte de Tudela en Navarre, puis reçoit la moitié de la ville de Saragosse. Sa nièce Marguerite de L'Aigle s'allie à la famille royale de Navarre.
- 1120 Naufrage de la Blanche-Nef au large de Barfleur. Henri I<sup>er</sup> Beauclerc perd son fils héritier ainsi que sa fille naturelle, Mathilde, mariée à Rotrou III.
- 1122 En commémoration du naufrage, Rotrou III fonde une première maison-Dieu à la Trappe, en forêt du Perche.
- 1140 Rotrou III fonde l'abbaye de la Trappe. Un congrès, réuni à Mortagne, confirme Geoffroy Plantagenêt comme duc de Normandie.
- 1144 Rotrou III trouve la mort au siège de Rouen. Son fils aîné, Rotrou IV, lui succède.
- 1160 Rotrou IV, époux de Mathilde de Champagne, devient le beau-frère du roi de France par le remariage de Louis VII avec Alix, sœur de Mathilde.

## Chronologie commentée

- 1170 Au cours des entrevues de Montmirail et de La Ferté-Bernard, Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, prend part à la réconciliation de Louis VII et d'Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre.  
Rotrou IV fonde, en forêt de Réno, la chartreuse du Val-Dieu.
- 1189 Philippe Auguste rassemble l'armée royale à Nogent-le-Rotrou et se lance à la poursuite d'Henri II Plantagenêt qui meurt à Chinon.
- 1191 Rotrou IV accompagne Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion à la troisième croisade. Il meurt sous les murs de Saint-Jean-d'Acre. Son fils Geoffroy V lui succède.
- 1202 Geoffroy V meurt à Soissons au cours des préparatifs de la quatrième croisade. Son fils Thomas lui succède.
- 1204 Philippe Auguste fait la conquête de la Normandie contre Jean sans Terre. La réunion de la Normandie à la France prive le comté du Perche de sa position stratégique. La comtesse douairière, Mathilde, fonde la collégiale de Toussaint de Mortagne.
- 1214 Thomas, comte du Perche, prend part à la bataille de Bouvines où il est armé chevalier.
- 1217 Thomas, compagnon du prince Louis, fils de Philippe Auguste, est tué à la bataille de Lincoln en Angleterre. Guillaume, évêque de Châlons-en-Champagne, frère de Geoffroy V, devient comte du Perche.
- 1218 Guillaume procède à la dédicace de l'abbaye cistercienne de femmes des Clairets, près de Masle.

- 1226 Guillaume, dernier des Rotrou, meurt à Palerme, en Sicile, au retour d'un pèlerinage à Jérusalem. Au nom des droits de Blanche de Castille, descendante des rois de Navarre, le roi Louis VIII réunit le comté du Perche à la couronne de France.
- 1229 Blanche de Castille, régente, et le petit roi Louis IX font le siège de Bellême et s'en emparent contre les troupes de Pierre Mauclerc, comte de Dreux et duc de Bretagne.
- 1257 Saint Louis dédommage définitivement les héritiers de la famille des Rotrou. Nogent est détaché au profit de Jacques de Château-Gontier.
- 1270 Saint Louis donne le comté du Perche en apanage à son fils Pierre. Celui-ci meurt en 1284 sans héritier.
- 1290 Philippe IV le Bel donne en apanage à son frère Charles de Valois les comtés d'Alençon et du Perche.
- 1337 Début de la guerre de Cent Ans ; les hostilités commencent en Normandie.
- 1359 Le château de Nogent est pris par les Anglais. Le traité de Brétigny (1360) restitue la place au roi de France, Charles V.
- 1372 Le roi Charles V donne 3 000 francs à Robert de Valois, comte du Perche, pour qu'il répare les châteaux et forteresses du comté.
- 1404 Le comte Pierre II d'Alençon est inhumé à la chartreuse du Val-Dieu dont il a été le bienfaiteur.
- 1415 Jean I<sup>er</sup>, duc d'Alençon et comte du Perche, est tué à la bataille d'Azincourt.

## Chronologie commentée

- 1417 Le Perche est occupé par les Anglais sous les ordres de Thomas de Salisbury qui se proclame comte du Perche.
- 1424 Bataille de Verneuil : la noblesse du Perche est anéantie. Jean II d'Alençon est fait prisonnier.
- 1428 Le pays est ravagé par le comte de Salisbury : toutes les forteresses sont détruites et le donjon de Nogent est incendié.
- 1449 Libération du Perche par le duc Jean II d'Alençon, ancien compagnon de Jeanne d'Arc.
- 1456 Le duc Jean II est arrêté par Charles VII pour intelligence avec l'ennemi. Il est libéré en 1461.
- 1472 Le duc Jean II est à nouveau arrêté et condamné. Marie d'Armagnac, sa femme, s'installe à Mortagne.
- 1473 Marie d'Armagnac meurt en odeur de sainteté à Mortagne. Elle est inhumée à la collégiale de Toussaint.
- 1488 René I<sup>er</sup>, duc d'Alençon et comte du Perche, épouse Marguerite de Lorraine, petite-fille du roi René d'Anjou.
- 1491 Louis d'Armagnac se voit restituer, par Charles VIII, le château de Nogent dont la reconstruction est poursuivie après sa mort, en 1501, par ses sœurs, les demoiselles d'Armagnac.
- 1492 Mort de René I<sup>er</sup> d'Alençon. Son fils, Charles IV, lui succède sous la tutelle de sa mère, Marguerite de Lorraine.
- 1505 Première rédaction des coutumes du Perche à l'initiative de Marguerite de Lorraine.

## Histoire du Perche

- 1509 Le duc d'Alençon, Charles IV, épouse Marguerite d'Angoulême.
- 1515 Marguerite de Lorraine fonde à Mortagne le couvent Saint-François pour y recevoir des religieuses clarisses.  
Le duc Charles IV, beau-frère du roi François I<sup>er</sup>, commande victorieusement à Marignan.
- 1521 Mort de Marguerite de Lorraine, à Argentan, en odeur de sainteté.
- 1525 À la bataille de Pavie, Charles IV d'Alençon s'enfuit ; il meurt en arrivant à Lyon. Marguerite d'Angoulême, sa veuve, se remarie au roi de Navarre et conserve le Perche à titre de douaire.
- 1528 Naissance de Rémy Belleau, poète de la Pléiade, à Nogent.
- 1558 Nouvelle rédaction des coutumes du Perche en présence des trois ordres de la province réunis au prieuré Saint-Denis de Nogent.
- 1562 Premiers saccages des huguenots à l'encontre du couvent Saint-Éloi de Mortagne, de la collégiale Saint-Léonard de Bellême et de la chartreuse du Val-Dieu.
- 1567 Le comté du Perche est de nouveau apanagé par le roi Charles IX en faveur de son plus jeune frère, François-Hercule, qui prend le titre de duc d'Alençon.
- 1584 Mort du duc d'Alençon sans postérité. Le Perche est de nouveau réuni à la Couronne.
- 1590 Mortagne est prise et pillée au cours des troubles de la Ligue.
- 1617 Sur les instructions de Richelieu, les troupes royales « nettoient » le Perche.

## Chronologie commentée

- 1624 Le duc de Sully, ancien ministre d'Henri IV, acquiert des Bourbons-Condé la seigneurie de Nogent et le château de Villebon.
- 1627 Premier voyage en Nouvelle-France de Robert Giffard, médecin originaire de Tourouvre.
- 1634 Premiers recrutements de colons par Robert Giffard, concessionnaire des terres de Notre-Dame de Beauport, au Québec.
- 1637 Le Perche est rattaché administrativement à la nouvelle généralité d'Alençon.
- 1641 Mort de Sully qui est inhumé à l'hôtel-Dieu de Nogent où sa veuve, Rachel de Cocheffet, lui fait élever un mausolée.
- 1661 Fondation de la basilique Sainte-Anne de Beaupré. Louis Guimont, natif de Champs, est le premier martyr du Canada.
- 1664 L'abbé de Rancé devient abbé régulier de la Trappe et impose aux moines cisterciens la réforme de la Stricte observance.
- 1665 Réformation des Eaux et Forêts du Perche.
- 1700 Mort de l'abbé de Rancé.
- 1770 Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, petit-fils de Louis XV, reçoit le comté du Perche en apanage.
- 1789 Le Perche élit ses députés des trois ordres aux États généraux.
- 1790 Formation des départements : le Perche est partagé entre l'Orne et l'Eure-et-Loir ; quelques paroisses du Perche-Gouet vont à la Sarthe et au Loir-et-Cher.

## Histoire du Perche

- 1791 Suppression des apanages. Le comté du Perche est définitivement aboli (20 juin).
- 1811 Napoléon I<sup>er</sup>, accompagné de l'impératrice Marie-Louise, passe à Mortagne au retour d'un voyage à Cherbourg.
- 1814 Les trappistes sont de retour d'exil.
- 1815 Invasion prussienne.
- 1824 Naissance, à Mauves, de Jean le Blanc considéré comme le premier étalon percheron.
- 1826 Premier concours de chevaux percherons sélectionnés à la foire de Mondoubleau.
- 1854 Arrivée du chemin de fer à Nogent-le-Rotrou.
- 1870 Invasion prussienne : combats de la Fourche (21 novembre).
- 1872 Fondation à Chicago de *The American Percheron Stud-Book*.
- 1883 Fondation à Nogent-le-Rotrou de la Société hippique percheronne de France.
- 1914-1918 La Grande Guerre mobilise les hommes : lourdes pertes parmi les populations rurales.
- 1920 Paul Deschanel, député de Nogent-le-Rotrou depuis 1885, est élu président de la République. Il démissionne la même année.
- 1940 Invasion allemande et occupation (17 juin).
- 1944 Libération de Nogent-le-Rotrou par les hommes du maquis de Plainville, devançant la division Patton, le 11 août ; Mortagne est libérée le surlendemain.

## Chronologie commentée

- 1947 Fondation par Georges Massiot de l'Association des Amis du Vieux Nogent pour la sauvegarde des monuments et des sites du Perche (devenue Association des Amis du Perche en 1965 puis Fédération des Amis du Perche en 1990).
- 1998 Création du Parc naturel régional du Perche (16 janvier).



## Bibliographie

Ce livre, mûri par cinquante années de lectures et de recherches, aurait certainement revêtu une autre forme s'il eût été publié selon les critères que mes maîtres m'ont enseignés. J'aurais pu référencer chacune des phrases par un appel de notes : bibliographie et citations latines ou françaises auraient longuement occupé les bas de pages, ce qui n'eût pas manqué de rendre la lecture moins aisée. J'ai voulu faire œuvre utile pour le plus grand nombre de mes compatriotes, si nombreux à aimer l'histoire de leur pays. Cependant, il était légitime de donner au lecteur les sources imprimées de ce travail : il est apparu commode de présenter ces références par chapitres. Tous les ouvrages essentiels sont cités, mais je n'ai pas jugé raisonnable d'y faire figurer des centaines d'articles qui viennent éclairer l'histoire générale : les *Cahiers Percherons* en donnent un vivant exemple. Que le lecteur veuille bien me pardonner.

### Généralités

BART DES BOULAIS (Léonard), *Recueil des antiquitez du Perche, comtes et seigneurs de la dicte province ensemble les fondations bâtimens des monastaires et choses notables du dict país*, [1613], publié et annoté par H. Tournouër, Documents sur la province du Perche, Mortagne, 1894, 399 p.

BENSA (Alban), *Les Saints guérisseurs du Perche-Gouët*, Paris, Musée de l'Homme, 1978, 300 p.

BRY DE LA CLERGERIE (Gilles), *Histoire des pays et comté du Perche et duché d'Alençon où est traité des anciens seigneurs de Bellesme, comtes du Perche, Alençon, Damfront, Sonnois, Sées et Ponthieu et des Rotrous, vicomtes de Chasteaudun et comte de Mortagne et dudit Perche, ensemble des princes de la Maison Royale, qui ont tenu lesdites provinces depuis S. Louys jusqu'à présent*, Paris, Pierre Le Mur, 1620, 382 p. Idem, *Additions aux recherches d'Alençon et du Perche*, Paris, Pierre Le Mur, 1621, 78 p. Réédition revue et augmentée avec commentaires de Philippe Siguret, suivie des *Coutumes du Perche* et tables, Paris, FERN-Guénégaud, 1970.

*Cahiers Percherons*, bulletins trimestriels édités par les Amis du Perche depuis 1957. Tables t. 1 à 55 (1957-1977), *Cahiers Percherons*, n° 56.

CASSAIGNE (Pascal) et SIGURET (Philippe), *Le Perche-Gouet*, Amis du Perche, 1989, 217 p.

COURTIN (René), *Histoire du Perche*, [1611], publiée et annotée par le vicomte de Romanet et H. Tournouër, Documents sur la province du Perche, Mortagne, 1893, 477 p.

[COUTUMES DU PERCHE] :

« Coutume du Perche » [rédaction de 1505] dans *Nouveau coutumier général*, éd. Bourdot de Richebourg, Paris, 1724, t. III, pp. 633-678.

*Coutumes des pays, comté, bailliage du Grand Perche et des autres terres et seigneuries...*, Paris, Jehan Dallier, 1558, 66-XLI p. Sept éditions successives ont été publiées de 1571 à 1786 ; dans la réédition de Bry de la Clergerie, en 1970, il convient d'ajouter une édition qui a été omise, Paris, Jean Guignard, 1659.

## Bibliographie

*Coustume du duché et bailliage de Chartres, comté de Dreux, Perche-Gouet et autres terres et seigneuries*, Chartres, Richard Cotereau, 1576, nombreuses rééditions.

DUD'HUIT (Albert), MORIN (Alain), Simoni-Aurembou (Marie-Rose), *Trésor du parler percheron*, Amis du Perche, 1979, 315 p.

FRET (abbé Louis-Joseph), *Antiquités et chroniques percheronnes, ou recherches sur l'histoire civile, religieuse, monumentale, politique et littéraire, de l'ancienne province du Perche, et pays limitrophes*, Mortagne, 1838-1840, 3 vol.

GOBILLOT (René), « Le Perche, essai historique et géographique », *Cahiers Percherons*, 1970, n° 29-30, 58 p.

GOVERNEUR (Aristide), *Essais historiques sur le Perche*, Nogent-le-Rotrou, 1882, 396 p.

LA SICOTIÈRE (Léon Duchesne de), *Le département de l'Orne archéologique et pittoresque*, avec planches, L'Aigle, 1845.

MASSIOT (Georges), *Aquarelles et dessins du Perche*, avec planches, Amis du Perche, 1997.

ODOLANT-DESNOS (P.), *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon, sur ses seigneurs, précédés d'une dissertation sur les peuples qui ont habité anciennement le duché d'Alençon et le comté du Perche...*, Alençon, 1787, 2 vol.

PATU DE SAINT-VINCENT (Jules), *Voyage pittoresque et historique dans les comtés du Perche et d'Alençon*, avec planches, Mortagne, 1825-1828.

PELATAN (Jean), *Le Perche, un pays et ses hommes*, Paris, Jaher, 1985, 254 p.

*Perche et Percherons, canton de Mondoubleau*, bulletins trimestriels, publiés par l'abbé O. Blanchard, Vendôme, 1890-1894.

PITARD (Jean-François), *Fragments historiques sur le Perche, statistiques par communes*, Mortagne, 1866, 466 p.

ROMANET (vicomte Olivier de), *Géographie du Perche et chronologie de ses comtes*, Documents sur la province du Perche, Mortagne, 1890-1902, 176 p. suivies de *Chartes du Perche*, 289 p., et *Table alphabétique*, 77 p.

SIMONI-AUREMBOU (Marie-Rose) et Widmaier-Bouillin (Corinne), *Trésor des légendes du Perche*, Amis du Perche, 1984, 320 p.

*Société percheronne d'histoire et d'archéologie*, bulletins trimestriels, Bellême, 1900-1937, 29 tomes.

SOUANCÉ (comte Hector de), *Dictionnaire du Perche*, manuscrit inédit formant 16 vol. (généralités-topographie) et 6 vol. (généalogies).

TROLET (Georges), *Histoire du Perche*, Nogent-le-Rotrou, 1933, 255 p., réédition 1997.

## Chapitre premier Le Perche, nom de pays

ALAIN, *Portraits de famille*, Paris, 1950, 200 p.

[ALAIN] *Émile Chartier au lycée d'Alençon*, Alençon, 1958.

[ALAIN] *Centenaire d'Alain*, catalogue de l'exposition, publié par Philippe Siguret, Mortagne, 1968, 64 p.

## Bibliographie

ALEXANDRE (Paul), *Histoire de Senonches et de ses environs*, Amis du Perche, 1996, 176 p.

BRUYANT (Pierre), *Nogent-le-Rotrou et ses environs*, Nogent-le-Rotrou, 1904, 132 p.

DAUPELEY (Gustave) et GOUVERNEUR (Aristide), *Documents sur Nogent-le-Rotrou*, Nogent-le-Rotrou, Imp. Daupeley-Gouverneur, 1996, 215 p.

DES MURS (Éillet), *Éphémérides du château et de la ville de Nogent-le-Rotrou sous les principaux seigneurs de cette baronnie (1230-1793)*, Nogent-le-Rotrou, 1888.

DEVÈZE (Michel), *La vie de la forêt française au XVI<sup>e</sup> siècle*, École pratique des hautes études, Paris, 1961, 2 vol.

DION (Roger), *Les frontières de la France*, Paris, 1947.

DOYEN (M.), *Histoire de la ville de Chartres, du pays chartrain et de la Beauce*, Chartres, 1786, 2 vol.

DUVAL (Louis), *Essai sur la topographie ancienne du département de l'Orne*, Alençon, 1890.

FISCHER (Roger), *Les maisons paysannes du Perche*, Paris, Eyrolles, 1994, 128 p.

GAUTIER (Jean-Pierre), *Étude des aspects du contact entre le pays d'Ouche et le Perche*, mémoire de maîtrise, université de Paris, 1970, 110 p.

[*La Ferté-Vidame*], textes de François Dugas du Villard, Michel Lallemand, Gérard Mabillet, Georges Poisson et Philippe Siguret, Amis du Perche, 1998, 176 p.

LEFÈVRE (Édouard), *Dictionnaire géographique des communes, hameaux, fermes, moulins, châteaux, maisons et chapelles d'Eure-et-Loir*, Chartres, 1856, 468-165 p.

LEMÉE (Georges), *Recherches écologiques sur la végétation du Perche*, thèse de l'université de Paris, Paris, 1937, 388 p.

MASSIOT (Jean), « Les forêts du Perche... », *Cahiers Percherons*, n° 41, 1974, 56 p.

MERLET (Lucien), *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir*, Paris, 1861, 255 p.

MORIN (André-Saturnin), *Le prêtre et le sorcier...*, Paris, 1872, réédition Alain Morin, 1988.

MULON (Marianne), « L'Être ou l'Aître, nom de lieu du Perche », *Cahiers Percherons*, 1986-4.

MUSSET (René), « Le Perche nom de pays », *Annales de Géographie*, n° 155, Paris, 1919, pp. 342-359. Idem, « Le relief du Perche », *Annales de Géographie*, n° 18, Paris, 1920, pp. 99-126.

*Pouillé du diocèse de Chartres...*, Chartres, 1738, 110 p.

RACINET (A.), *Le canton de Mortagne*, Mortagne, 1895, 381 p.

REVIERS (vicomte Jacques de), « Le Perche-Gouet », *La Réforme Sociale*, Paris, 1889, 23 p.

SIMONI-AUREMBOU (sous la direction de Marie-Rose), « Noms de lieux-noms de vie », actes du 2<sup>e</sup> colloque de la Lubinière (mai 1988), *Cahiers Percherons*, 1994, tiré à part.

SOUANCÉ (vicomte Hector de), *Nogent-le-Rotrou*, Nogent-le-Rotrou, 1916, 238 p.

## Bibliographie

TRÉGOMAIN (Arthur de), *Le Haut-Perche et ses forêts domaniales*, Nancy, 1893, 144 p. ; réédition partielle dans *Cahiers Percherons*, n° 55, 1977, 48 p.

VAUGEOIS (Gabriel), *Histoire de la ville de l'Aigle*, L'Aigle, 1841, 421 p.

VILLETTE (abbé Guy), *Les noms des villes et des villages d'Eure-et-Loir*, Centre départemental de documentation pédagogique, Chartres, 1991, 250 p.

## Chapitre II

### Aux temps préhistoriques

BOISVILLETTE (M. de), « Statistique archéologique d'Eure-et-Loir », *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. I (seul paru), 1864.

GUILLOT (sous la direction de Laurent), *Empreintes, l'Orne archéologique*, catalogue d'exposition, musée des Arts et Traditions populaires du Perche, 1990, 108 p.

JOUSSET DE BELLESME (Dr Georges), *Études préhistoriques sur la province du Perche*, Nogent-le-Rotrou, 1922, 284 p.

SALLES (Odette), « Notes sur les découvertes préhistoriques dans la partie percheronne du département de l'Orne », *Cahiers Percherons*, n° 31, 1970, pp. 6-10.

SALLES (Odette), « Un trésor de l'âge du bronze à Longny-au-Perche », *Cahiers Percherons*, n° 25, 1967, p.11.

Chapitre III  
Aux temps gallo-romains

BAUDELLOT DE DAIRVAL (Charles), « Sur deux inscriptions antiques trouvées dans la forest de Bellesme », *Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, 1746, t. III, pp. 213-215.

BAUDOT (Marcel), « Le réseau antique du département de l'Eure », *Normannia*, 1932, pp. 339-363.

BERNOUIS (Philippe), *Carte archéologique de la Gaule, l'Orne*, Paris, 1999.

BOUTON (André), *Les voies antiques du Haut-Maine*, Le Mans, 1947.

CAUMONT (Arcisse de), « Notes sur les constructions romaines découvertes à Arcisses, commune de Mauves (Orne), par M. Dureau de la Malle », *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, Caen, 1831-1833, t. VI, p. 40 et pp. 431-433.

DESJARDINS (E.), *La table de Peutinger*, Paris, 1875.

DUMAINE (abbé L.-V.), *Tourouvre et ses souvenirs*, La Chapelle-Montligeon, 1912, 368 p.

ESTIENNE (Charles), *Le guide des chemins de France*, éd. Jean Bonnerot, Bibliothèque de l'École pratique des hautes études, Paris, 1935-36.

JOUSSET (Dr Pierre), *Découverte d'une villa gallo-romaine en Saint-Ouen-de-la-Cour*, Mortagne, 1870, 6 p.

JOUSSET (Dr Pierre), *Les reliques romaines de Saint-Ouen-de-la-Cour*, Mamers, 1875, 6 p.

## Bibliographie

LA SICOTIÈRE (Léon Duchesne de), « La mosaïque de Villiers-sous-Mortagne », *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, Caen, 1883.

LIGER (R.), *Découverte de la ville romaine de Mortagne*, Paris, 1902, 67 p.

VAUGEUIS (Gabriel), « Coup d'œil sur quelques-unes des voies romaines qui traversaient l'arrondissement de Mortagne », *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1829-1830, pp. 90-120.

## Chapitre IV Aux temps mérovingiens et carolingiens

VIE DES SAINTS : on trouvera généralement les saints classés dans l'ordre des fêtes du calendrier selon l'usage des jésuites bollandistes et de leurs continuateurs qui ont édité ces vies. Références à l'édition des RR.PP. Baudot et Chaussin, Paris, Letouzey, 1945 et ss.

« Vita S. Launomari », *Acta Sanctorum*, 19 janv., t. I, pp. 335-345.

« Vita S. Aviti », *Acta Sanctorum*, 17 juin, t. IV, pp. 282-291.

« Vita S. Carilephi », *Acta Sanctorum*, 1<sup>er</sup> juil., t. I, pp. 76-91.

« Vita S. Almiri », *Acta Sanctorum*, 2 sept., t. III, pp. 801-806.

« Vita S. Ulfaci », *Acta Sanctorum*, 9 sept., t. III, pp. 368-370.

« Vita S. Leobini », *Acta Sanctorum*, 15 sept., t. I, pp. 123-128.

« Vita S. Boamiri », *Acta Sanctorum*, 3 nov., t. I, pp. 665-668.

BLIN (abbé), *Vie des saints du diocèse de Sées*, L'Aigle, 1873.

BUSSON (abbé G.) et Ledru (abbé A.), *Actus pontificum cenomannis in urbe degentium*, Archives historiques du Maine, Le Mans, 1901, 608 p.

CRESTE (Georges) et Prou (Maurice), « Une découverte archéologique à Mortagne... », *Bulletin de la Société percheronne d'histoire et d'archéologie*, Bellême, 1917, t. XV, pp. 77-84.

GUÉRARD (Benjamin), *Le Polyptyque d'Irminon*, Documents inédits sur l'histoire de France, Paris, 1836.

HAYE (abbé), *Martyrologe de l'Église de Chartres, précédé d'une étude sur les limites du diocèse*, Chartres, 1890, 124 p.

LA MOTTE-COLAS (Marie de), *Les possessions territoriales de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, thèse de l'École des chartes, 1959.

LONGNON (Auguste), *Le Polyptyque d'Irminon*, Société de l'Histoire de Paris, Paris, 1895, 2 vol.

LOT (Ferdinand), « De l'origine et de la signification historique des noms de lieux en -ville et en -court », *Romania*, Paris, 1933, t. 59.

*Mémorial du XIV<sup>e</sup> centenaire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés*, Paris, 1959.

SIGURET (Philippe), « Les noms de lieux du Perche attestés avant l'an mille », actes du 2<sup>e</sup> colloque de la Lubinière (1988), *Cahiers Percherons*, 1994-2.

## Bibliographie

TESSIER (Georges), *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, « Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France », Paris, 1943-1952, 3 vol.

WACE (Robert), *Le Roman de Rou*, éd. Andresen, Heilbronn, 1877.

### Chapitres V à VII

## Les débuts de la féodalité

### Le Perche, principauté féodale

### L'état du Perche en 1226

BARRET (abbé), *Cartulaire de Marmoutier pour le Perche, Notre-Dame du Vieux-Château, collégiale Saint-Léonard de Bellême et prieuré de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême*, Documents sur la province du Perche, Mortagne, 1905, 323 p.

BARRET (abbé), « Le prieuré de Sainte-Gauburge », *Bulletin de la Société percheronne d'histoire et d'archéologie*, 1903, t. III, pp. 104-115.

BAYLÉ (Maylis), « Sculpture romane dans la Normandie méridionale. À propos d'Authueil et de Lonlay-l'Abbaye », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, 1985, t. CIV, pp. 3-20.

BEAUFONT (Pierre), *Le monnayage percheron*, Mortagne, 1988, 8 p.

BECK (Bernard), *Saint Bernard de Tiron, l'ermite, le moine et le monde*, Cormelles-le-Royal, éd. La Mandragore, 1998, 538 p.

BESNARD (Joseph), *Histoire religieuse de Mortagne...*, « Documents sur la province du Perche », Mortagne, 1891, 332 p.

BOISSONNADE (Pierre), *Du nouveau sur la chanson de Roland*, Paris, Champion, 1923, 520 p.

BOUSSARD (Jacques), « La seigneurie de Bellême aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles », *Mélanges Halphen*, Paris, 1951.

BRUNEL (Clovis), *Recueil des actes des comtes de Pontieu (1026-1279)*, Documents inédits sur l'histoire de France, Paris, 1930.

CHARENCEY (comte Hyacinte de), *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de la Trappe*, Société historique et archéologique de l'Orne, Alençon, 1889, 665 p.

CHARENCEY (comte Hyacinte de), *Histoire de l'abbaye de la Grande-Trappe*, Documents sur la province du Perche, Mortagne, 1896, 3 vol.

CLAIREAUX (chanoine), « Saint Bernard de Thiron et l'ancienne abbaye », *Bulletin de la Société percheronne d'histoire et d'archéologie*, Bellême, 1913, t. XII, pp. 53-70.

CUISSARD (Charles), « Chronologie des vicomtes de Châteaudun, 960-1396 », *Bulletin de la Société Dunoise*, 1896, t. VIII, pp. 25-120.

DECAËNS (Joseph), « La motte de Rivray (2<sup>e</sup> campagne de fouilles) », *Actes du colloque Château-Gaillard*, Caen, 1990, 11 p.

DECAËNS (Joseph), « La motte de Rivray à Condé-sur-Huisne », *Cahiers Percherons*, 1992-4, pp. 16-45.

DECAËNS (Joseph), « De la motte de conquête à la seigneurie châtelaine », *Actes du colloque Château-Gaillard*, Caen, 1994, pp. 109-120.

## Bibliographie

DENIS (Ernest), *La seigneurie de Nogent-le-Rotrou*, Nogent-le-Rotrou, 1927.

DES MURS (Éillet), *Histoire des comtes du Perche de la famille des Rotrou, de 943 à 1231*, Nogent-le-Rotrou, 1856, 668 p., réédition Alain Morin, 1991.

DES MURS (Éillet), *Chartes de l'abbaye de Thiron, réplique à M. Merlet*, Chartres, 1863, 24 p.

DU MOTÉY (vicomte Henri), *Origines de la Normandie et du duché d'Alençon...*, Paris, 1920, 324 p.

DU MOTÉY (vicomte Henri), *La seigneurie de Bellême (1056-1127)*, Alençon, 1923, 328 p.

DU MOTÉY (vicomte Henri), *Robert II de Bellême et son temps*, Paris, 1923, 288 p.

EUDES RIGAUD, *Regestrum visitationum archiepiscopi rothomagensis*, Rouen, 1896.

FLEURY (Gabriel), *Cartulaire de l'abbaye cistercienne de Perseigne*, Mamers, 1880.

FLEURY (Gabriel), *Les fortifications du Saosnois du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Mamers, 1887, 72 p.

FULBERT DE CHARTRES (saint), « Fulberti carnotensis epistolæ », *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. X, p. 456.

GOVERNEUR (Aristide), *L'Hôtel-Dieu, esquisse historique*, Nogent-le-Rotrou, 1868, 114 p.

GUÉRARD (Benjamin), *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres*, Documents inédits sur l'histoire de France, Paris, 1840, 2 vol.

GUILLAUME DE JUMIÈGES, *Gesta normannorum ducum*, éd. J. Marx, Rouen-Paris, 1914.

GUILLAUMIN (André), « Thiron, l'abbaye, le collège militaire », *Cahiers Percherons*, n° 9, 1959, pp. 22-43.

GUILLEMIN (Denis), *Thiron, abbaye médiévale*, Amis du Perche, 1999, 128 p.

HALPHEN (Louis), « Les entrevues des rois Louis VII et Henri II pendant l'exil de Thomas Becket en France », *Mélanges Charles Bémont*, réimprimées dans *À travers l'histoire du Moyen Âge*.

HEISIG (Karl), « Über den verfasser der Clef d'Amors und den Namen seiner Dame », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, Wiesbaden, 1956.

HERRIOT (Édouard), *Dans la forêt normande*, Paris, 1925, p. 49.

JEAUNEAU (chanoine Édouard) et Gandillac (Maurice de), *Entretiens sur la Renaissance du 12<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1968, 525 p.

JOHAN (Mgr Roger), *Les trois comtesses du Perche*, Mortagne, 1951.

JOUSSET DE BELLESME (Dr Georges), *Le château féodal de Saint-Jean à Nogent-le-Rotrou*, Mamers, 1912, 176 p.

LALIZEL (abbé H.), « Abbaye royale d'Arcisses », *Pièces détachées...*, t. II, pp. 127-184, Chartres, 1900 (Archives historiques du diocèse de Chartres).

LATOUCHE (Robert), *Histoire du comté du Maine pendant les X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles*, Bibliothèque de l'École pratique des hautes études, Paris, 1910.

LEMARIGNIER (Jean-François), 203 p., réédition 1977. « *Études sur les privilèges d'exemption et de juridiction ecclésiastique des abbayes normandes depuis les origines jusqu'à 1140* », Archives de la France monastique, 1937, t. XLIV, pp. 181-192.

## Bibliographie

LEMARIGNIER (Jean-François), *Recherches sur l'hommage en marche et les frontières féodales*, Mémoire de l'université de Lille, Lille, 1945.

LOUISE (Gérard), « La seigneurie de Bellême, X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles », *Le Pays Bas-Normand*, Flers, 1991, 352 p.

MÉNESTREL DE REIMS (le), *Chroniques*, Paris, 1838, 156 p.

MERLET (Lucien), *Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, Chartres, 1883, 2 vol.

MERLET (Lucien), *Chartes fausses de l'abbaye de Thiron, réponse à M. O. Des Murs*, Chartres, 1863.

MESQUI (Jean), *Châteaux et enceintes de la France médiévale...*, Paris, Picard, 1991, 2 vol.

MÉTAIS (abbé Charles), *Les templiers en Eure-et-Loir*, Archives historiques du diocèse de Chartres, Chartres, 1902, 264 p.

MUSSET (Lucien), « Les Normands de l'Orne dans l'expansion des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, Alençon, 1982, t. CI, pp. 35-49.

ORDERIC VITAL, *Historia ecclesiastica libri tredecim...*, Paris, Société de l'histoire de France, 1838-1855, 5 vol.

PETIT-DUTAILLIS (Charles), *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII*, Paris, École pratique des hautes études, 1894, 568 p. Réédition.

POCHON (Jean), « Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou », *Cahiers Percherons*, n° IX, 1959, pp. 3-21.

POUGHEOL (sous la direction de Jacques), « Saint-Cyr-la-Rosière, le prieuré de Sainte-Gauburge », *Art de Basse-Normandie*, n° 116, Caen, 1998, 80 p.

PROU (Maurice), « Examen de la charte de fondation de Saint-Léonard de Bellême confirmée par Philippe I<sup>er</sup> », *Mélanges Paul Fabre*, Paris, 1902, pp. 215-235.

ROBERT DE TORIGNI, *Chroniques...*, Rouen, 1872-1873.

[SIGURET (Philippe) et YVARD (Éric)], *Le Perche au temps des comtes*, catalogue de l'exposition, Mortagne, 1992, 80 p.

SIGURET (Philippe), « Recherches sur la formation du comté du Perche », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. LXXIX, 1961 et t. LXXX, 1962, tiré à part, 42 p.

SIGURET (Philippe), « Trois mottes de la région de Bellême », *Actes du colloque Château-Gaillard*, Caen, 1964, pp. 135-148.

SOUANCÉ (vicomte Hector de), *Abbaye royale Notre-Dame des Clairets, histoire et cartulaire (1202-1790)*, Vannes, 1894, 350 p.

SOUANCÉ (vicomte Hector de) et Métais (abbé Charles), *Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou (1031-1789), histoire et cartulaire*, Archives historiques du diocèse de Chartres, Vannes, 1899 (deuxième édition), CLX-346 p.

SOUANCÉ (vicomte Hector de), *Sigillographie des anciens comtes du Perche*, Documents sur la province du Perche, Mortagne, 1895, 32 p.

TOURNOUËR (Henri), *Bibliographie et iconographie de la Maison-Dieu Notre-Dame de la Trappe*, Mortagne, « Documents sur la province du Perche », 1895, 426 p. (Tome I seul paru), complété par « Iconographie de l'abbaye de la Trappe et de l'abbé de Rancé », *Cahiers Percherons*, n° 39, 1973, 80 p.

## Bibliographie

THUAULT (Natacha), *L'abbaye de Saint-Denis de Nogent*, maîtrise d'histoire, université de Paris I, 1994, 144 p.

VIGILE (Jean), *L'église collégiale et royale de Toussaint à Mortagne*, Mortagne, Amis du Perche, 1979, 103 p.

YVER (Jean), « Les châteaux forts en Normandie jusqu'au milieu du XII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1956, t. VI.

YVES DE CHARTRES (saint), éd. Migne, t. 162, col. 171.

## Chapitre VIII Au temps de Saint Louis

CHENNEVIÈRES (Philippe de), *Les aventures du petit roi Saint Louis devant Bellesme*, Paris, 1864, 148 p.

« Grandes chroniques de Saint-Denis », *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXI, p. 105.

« Querimonïæ normanorum », *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXIV, pp. 17-30.

## Chapitre IX Au temps des Valois

DESVAUX (abbé Albert), *Un gentilhomme percheron compagnon de Jeanne d'Arc*, Bellême, 1898, 30 p.

GUÉRIN (chanoine René), *La bienheureuse Marguerite de Lorraine et son temps, duchesse d'Alençon, comtesse du Perche 1463-1521*, La Chapelle-Montligeon, 1924, 358 p. ; 2<sup>e</sup> éd., 1926, 324 p.

JOHAN (Mgr Roger), « Deux comtesses du Perche, Marie d'Armagnac et Marguerite de Lorraine », *Cahiers Percherons*, n° XXII, 1964, 32 p.

LANHERS (Yvonne), « Guerre de Cent Ans, une affaire de trahison à Longny, 1417-1427 », *Cahiers Percherons*, 1985-2.

LEPAREUR (Florence), *Nogent-le-Rotrou de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle à la fin du Moyen Âge*, mémoire de maîtrise, université du Maine, 1993, 65 p.

LEROY (Charles), *Mortagne-au-Perche vieille ville*, Rouen, 1935, 73 p.

ROBIN (sous la direction de Françoise), « Marguerite de Lorraine et son temps 1463-1521 », actes du colloque d'Alençon, Société historique et archéologique de l'Orne, 1989, 176 p.

SAINCTE-MARTHE (Scévole et Louis de), *Histoire généalogique de la Maison de France*, Paris, 1619, 1644 p.

TOURNOUËR (Henri), « Les Anglais à Longny à la fin de la guerre de Cent Ans », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. XXIV, 1905, pp. 169-188.

## Chapitre X Au temps de la Renaissance

BABELON (Jean-Pierre), *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982, 1104 p.

BELLEAU (Rémy), *Œuvres complètes*, Bibliothèque Elzévier, éd. A. Gouverneur, Nogent-le-Rotrou, 1867, 3 vol.

## Bibliographie

[BELLEAU (Rémy)], *Livre d'or*, suivi du *Parnasse percheron*, Nogent-le-Rotrou, 1900, 444 p., rééd. Genève Slatkine, 1969.

DESMOULINS-HÉMERY (sous la direction de Servanne), *Trésors d'art religieux dans le Perche renaissant*, catalogue d'exposition du musée départemental des Arts et Traditions populaires du Perche, Alençon, 1995, 48 p.

DESVAUX-MARTEVILLE (Elisabeth), *Les manoirs du Perche, d'une image littéraire à la réalité archéologique*, Centre de recherches archéologiques médiévales, Caen, 1973-74.

DESVAUX-MARTEVILLE (Elisabeth), *Les manoirs du Perche, Art de Basse Normandie*, n° 67, Caen, 1975, 44 p.

GARRISSON (Janine), *Guerre civile et compromis, 1559-1598*, Paris, Seuil, 1991, 258 p.

GASNIER (Martine), *Étude comparative du droit familial dans la coutume du Maine de 1508*, Alençon, 1982, 214 p.

GAUTIER-DESVAUX (Elisabeth) et Kœchlin-Schwartz (Vidiane), *Noël au Perche, noëls et cantiques spirituels du XVI<sup>e</sup> siècle*, Saint-Mard-de-Réno, 1977, 258 p.

JOUSSET (Dr Pierre), *Le gouverneur de Bellême au siège de La Ferté-Bernard, 1590*, Mortagne, s.d., 10 p.

JOUSSET (Dr Pierre), *Le protestantisme à Bellesme et à Montgoubert*, s.l.n.d.

JOUSSET (Dr Pierre), *Pierre de la Reinière*, Nogent-le-Rotrou, 1868, 28 p.

JOUSSET (Dr Pierre), *Pierre de la Reinière gouverneur de Bellême*, Nogent-le-Rotrou, s.d., 28 p.

KÆCHLIN-SCHWARTZ (Vidiane), « Figures nogentaises de la Renaissance », *Cahiers Percherons*, n° 72, 1982, 48 p.

PROVOST (Gilles), *Maisons des champs du Perche nogentais 1450-1560*, mémoire de maîtrise de l'université de Tours, 1992, 2 vol.

SIGURET (Philippe), *Les manoirs du Perche*, Amis du Perche, 1991, 176 p.

SLEIGAEI (Jean), « Noël percherons », *Cahiers Percherons*, n° 27, 1967, 40 p.

VERDIER (Maurice), « L'homme de guerre dans l'œuvre de Rémy Belleau », *L'homme de guerre au XVI<sup>e</sup> siècle*, colloque de l'association RHR, Cannes, 1989, pp. 337-346.

YVARD (Éric), *Pierre de Fontenay, sire de la Reynière*, mémoire de maîtrise de l'université du Maine, 1991.

## Chapitre XI

### Le Perche, province du royaume

*Almanach dédié à Monseigneur le comte de Provence, comte du Maine, du Perche et de Senonches...*, Angers, 1784. Réimpression partielle dans « Perche et confins avant la Révolution », *Cahiers Percherons*, 1989-1, 28 p.

ANDLAU (Béatrice d'), *Helvétius, seigneur de Voré*, Paris, 1939, 256 p.

ARISTIDE (Isabelle), *La fortune de Sully*, Coll. Histoire économique de la France, Paris, Imp. nationale, s.d., 497 p.

## Bibliographie

BARBICHE (Bernard) et DAINVILLE-BARBICHE (Ségolène de), *Sully, l'homme et ses fidèles*, Paris, Fayard, 2<sup>e</sup> éd., 1997, 698 p.

BELHOSTE (J.-F.) et LECHERBONNIER (Y.), *La métallurgie normande du XII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, Inventaire général des richesses d'art de la France, Alençon, 1991, 324 p.

BOUCHER (Pierre), *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France...*, Paris, 1664, réédition à Boucherville, 1964, 390 p.

CAILLY (Claude), « L'industrialisation du Perche au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'exemple de l'industrie étaminière », *Annales de Normandie*, 1985.

CAILLY (Claude), « L'industrie étaminière dans le Perche au XVIII<sup>e</sup> siècle : une activité proto-industrielle économiquement avancée ? », *Annales de Normandie*, 1987, 52 p.

CAILLY (Claude), *Mutations d'un espace proto-industriel : le Perche aux XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Amis du Perche, 1993, 2 vol.

CHARBONNEAU (Hubert), *Tourouvre-au-Perche aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, études de démographie historique*, Paris, 1970, 424 p.

*Cîteaux et la Normandie*, Colloque de la Trappe (2-3 mai 1998), Abbaye de Bellefontaine, 1999.

COUTURIER (Paulette), « Les retables du Perche », *Beauce et Perche*, n° 39, Chartres, 1972.

DESVAUX (abbé Albert), *Le mobilier d'art du Val-Dieu*, Mortagne, 1901.

DORNIC (François), « L'industrie dans le Perche, textile et fer », *Cahiers Percherons*, n° XVIII, 1963, 40 p.

DORNIC (François), *Le fer contre la forêt*, Rennes, 1984.

DUVAL (Louis), *État de la généralité d'Alençon sous Louis XIV*, Alençon, 1912.

FLAMENT (chanoine Pierre), « Les confréries de charité dans le département de l'Orne », *Cahiers Léopold Delisle*, t. XXI, Paris, 1972, 24 p.

GOBILLOT (René), « Le régiment du Perche », *Cahiers Percherons*, n° XXI, 1964, 28 p.

GUILLEMIN (Denis), *Jardins du Perche*, Amis du Perche, 1998.

GUILLOIN (François), « Le protestantisme à Authon-du-Perche et dans les environs », *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. XIV, Chartres, 1905, pp. 139-170.

JOUSSET (Dr Pierre), *François-Antoine Berthereau et la duchesse de Beauvilliers...*, Mortagne, s.d.

LE BOUYER DE SAINT-GERVAIS (dom Charles), *Épisodes de la Fronde à Mortagne*, Documents sur la province du Perche, Mortagne, 1911-1913, 96 p.

LEROUX (Maurice), *L'industrie du fer dans le Perche*, Paris, 1916.

*Louis XIV, faste et décors*, catalogue d'exposition du musée des Arts décoratifs, 1960, p. 159, n° 797.

MITCHELL (Pierre), *Messire Pierre Boucher...*, Boucherville, 1967.

MONTAGNE (Pierre), *Au Perche des Canadiens français*, Mortagne, 1991, 84 p. (1<sup>e</sup> éd., *Cahiers Percherons*, 1974, 52 p.).

## Bibliographie

MONTAGNE (Mme Pierre), *Tourouvre et les Juchereau...*, Québec, 1965, 192 p.

NIVET (Victorien), *La vie sociale dans le comté de Miermaigne*, Nogent-le-Rotrou, 1933, 110 p.

OURY (dom Guy-Marie), *Madame de La Peltrie et ses fondations canadiennes*, Amis du Perche, Mortagne, 1974, 168 p.

PATU DE SAINT-VINCENT (Jules), « Mémoire sur l'histoire de Mortagne », *Annuaire de l'ancienne Normandie*, Caen, 1843, pp. 306-333.

POISSON (Georges), *Saint-Simon et le Perche*, Amis du Perche, Mortagne, 1986, 128 p.

RICHARD (Guy), *Noblesse d'affaires au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1974, 286 p.

ROMANET (vicomte de), *Rôles du ban et de l'arrière-ban du Perche en 1568, 1674 et 1675*, Documents sur la province du Perche, Mortagne, s.d., 190 p.

SIGURET (Françoise), « Perche-Canada », *Cahiers Percherons*, n° XX, 1963, 52 p.

SOMAN (Alfred), « Trente procès de sorcellerie dans le Perche, 1566-1624 », *L'Orne littéraire*, n° 8, Alençon, 1980, pp. 42-57.

SOUANCÉ (vicomte Hector de), « L'école royale militaire de Thiron », *Bulletin de la Société percheronne d'histoire et d'archéologie*, 1914, t. XIII, pp. 98-107.

SOUANCÉ (vicomte de) et Tournouër (Henri), *Armorial du Perche, 1696-1701*, Documents sur la province du Perche, Mortagne, 1897-1903, 124 p.

TESSIER (Mgr Albert), *Neuve France*, Trois-Rivières, 1956, 360 p.

TREMBLAY (Jean-Paul), *Le Perche des aïeux...*, Québec, 1979, 78 p.

VALLEZ (Jean-Marie), « Notes sur quelques ressorts du Perche de l'époque moderne », *Cahiers Percherons*, n° 62, 1980.

## Chapitre XII La Révolution au Perche

*Affiches, annonces et avis divers de la province du Perche*, journal périodique (format 19x13 cm), 1<sup>ère</sup> année, 1788, 52 numéros, 416 p. ; 2<sup>e</sup> année, 1789, 2 numéros, 10 p.

ARNOULD (Jean), *Les assemblées préliminaires et la rédaction des cahiers de doléances dans le bailliage secondaire de Mondoubleau*, Vendôme, 1984, 178 p.

BRUGUIÈRE (Michel), *Gestionnaires et profiteurs de la Révolution française*, Paris, Orban, 1986, 339 p.

DAUPELEY (Gustave), *Sommaire des délibérations de la commune de Nogent-le-Rotrou pendant la Révolution*, Nogent-le-Rotrou, 1906, 192 p.

DELESTANG (L.-C.-N.), *Chorographie du IV<sup>e</sup> arrondissement communal du département de l'Orne*, Argentan, An XI, [1803], 164 p. (réédition J. Lafitte en 1982).

DELESTANG (L.-C.-N.), *Statistique de la ville de Mortagne...*, Mortagne, 2<sup>e</sup> éd., 1806, 147 p.

## Bibliographie

DU MAURIER (Daphné), *Les Souffleurs de verre*, Livre de Poche.

FLAMENT (chanoine Pierre), *Deux mille prêtres normands face à la Révolution française (1789-1801)*, Paris, 1989, 298 p.

FLAMENT (chanoine Pierre), « Épisode de la Révolution à Bellême », *Cahiers Percherons*, n° 43, 1974.

GUYAU (Gérard), *1789-1793, le mouvement populaire dans le district de Nogent-le-Rotrou*, mémoire de maîtrise, université de Paris VII, 1984.

JOUSSET (Dr Pierre), *La Révolution au Perche...*, Bellême, 1878, 3 vol.

JOUSSET (Dr Pierre), *Bayard de La Vingtrie, dernier lieutenant général civil et criminel à Bellême*, Mortagne, 1867.

JOUSSET (Dr Pierre), *Saint-Martin-du-Vieux-Bellême pendant la Révolution*, Mamers, 1876.

LA ROQUE (Louis de) et Barthélemy (Édouard de), *Catalogue des gentilhommes du Maine, du Perche et du Thimerais... 1789*, Paris, 1864.

LA SICOTIÈRE (Léon Duchesne de), *Frotté et les insurrections normandes...*, Paris, 1889, 3 vol.

MARTIN (Jean-Claude), *Grands notables du Premier Empire, Orne*, CNRS, Paris, 1999, 152 p.

MORIN (André-Saturnin), *Étude sur Giroust*, Chartres, 1861, 74 p.

SIGURET (Philippe), « Le comte de Puisaye... 1755-1827 », *Cahiers Percherons*, n° XVII, 1963, pp. 1-26.

VERCELETTO (Mme), *Les cahiers de doléances du Perche*, mémoire de maîtrise de l'université du Maine.

VIGILE (Jean), « Une figure mortagnaise méconnue : Charles François Michel Étienne Desgrouas, représentant du peuple à la Convention », *Bulletin de l'Association des Amis du musée Alain et de Mortagne*, n° 9, Mortagne, 1985.

VIGILE (Jean), « Chansons de Charles Desgrouas, conventionnel mortagnais chansonnier-parolier 1747-1819 », *Bulletin de l'Association des Amis du musée Alain et de Mortagne*, n° 12, Mortagne, 1989.

### Chapitre XIII

## Le Perche aux bons chevaux

AMÉDÉE (frère), « Les Prussiens à Bellême pendant la guerre de 1870-1871 », *Bulletin de la Société percheronne d'histoire et d'archéologie*, t. II, 1902, pp. 60-88.

ARDOUIN-DUMAZET, *Voyage en France...*, 1<sup>ère</sup> série, Paris, 1902.

BOUCHARD-HEUZARD (Robert), *Traité des constructions rurales*, Paris, 1868-70, 2 vol. ; réédition, Paris, Laget, 1982.

CHEVAUCHÉ (abbé Marcel), *À la mémoire des officiers et soldats français morts aux combats de la Fourche*, Nogent-le-Rotrou, 1896, 144 p.

CHOUASNARD (M.), *Exploitation agricole et élevage dans le Haut-Perche*, Bellême, 1908, 69 p.

## Bibliographie

DESVAUX (abbé Albert), « Le marquis de Chennevières et les sociétés d'histoire normande et percheronne », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. XIX, 1900.

DUGAST (Jean-Léo), *Le cheval percheron*, Amis du Perche, 1996, 176 p.

DUREAU DE LA MALLE, *Description du bocage percheron, des mœurs, coutumes des habitants et de l'agriculture de M. de Beaujeu*, Paris, 1823, 138 p.

EUDE (Christian), « À la mémoire du colonel Guérin », *Bulletin de l'Association des Amis du musée Alain et de Mortagne*, Mortagne, 1991 et 1996.

FELLOWES (W.-D.), *A visit to the monastery of la Trappe in 1817...*, London, 1823, pp. 1-35.

FONTENAY (Pierre-Louis de), *Journal, la vie d'un gentilhomme dans le Perche, 1800-1802*, commentaires de Jean Arpentinié et Éric Yvard, Alençon, 1997, 215 p.

FOREAU (Christian), *L'architecture rurale et paysanne du Perche*, « Études et documents sur le Perche », Amis du Perche, 1989, 84 p.

FOURNIER (Lucien), *L'invasion allemande au Perche*, « Documents sur la province du Perche », Mortagne, 1907, 200 p. (ouvrage non terminé).

FRET (abbé Louis-Joseph), « Promenades aux ruines du Val-Dieu », *La Pèlerine percheronne*, 1840, réédité par l'abbé A.-P. Gaulier, *Promenade à la chartreuse du Val-Dieu*, La Chapelle-Montligeon, 1897, 128 p.

GANIVET (Michel), « La saga d'une famille mortagnaise : les Maillard », *Cahiers Percherons*, 1993-3.

GOUGET (Georges), *Les Prussiens à Nocé en 1815*, Mortagne, s.d., 16 p.

[GOURHAND (Jean)], *Les débuts de la III<sup>e</sup> République, l'invasion prussienne dans l'Orne*, catalogue de l'exposition des archives départementales de l'Orne, Alençon, 1971, 241 p.

HERRY (Jean-Charles), *Alain fils de vétérinaire*, Mortagne, 1969, 160 p.

JOUANNE (René), *La révolution de 1848 dans le département de l'Orne*, Alençon, 1948, 50 p.

JOUSSET (Dr Pierre), *Bellême, les Prussiens de 1870-71*, Mamers, 1880, 52 p.

LABELLE (abbé Eugène), *Monseigneur Buguet et l'œuvre de Montligeon*, La Chapelle-Montligeon, 1935, 370 p.

LA SICOTIÈRE (Léon Duchesne de), *Delestang, biographie, bibliographie*, Documents sur la province du Perche, Mortagne, 1890, 16 p.

LEBRUN (Jean), « L'abbé Fret, curé de Champs et historien du Perche, 1800-1843 », *Cahiers Percherons*, n° 60, 1978, 40 p.

PELATAN (Jean), « Le cheval percheron des origines à nos jours », *Cahiers Percherons*, n° 73-74, 1983, 76 p. Édition anglaise, « The percheron horse », Amis du Perche, 1985.

PITOU (Charles), *Au pays percheron...* [Nogent-le-Rotrou, s.d., 396 p.], réédition Amis du Perche, 1995, 254 p.

PITOU (Charles), *Histoires de chez nous*, Nogent-le-Rotrou, s.d., 260 p.

## Bibliographie

PUISAYE (marquis de), *Preuves sans réplique de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme*, Alençon, 1842, 260 p.

VIVIER (sous la direction de Michel), « 1789-1989, deux siècles d'agriculture dans le Perche », actes du 3<sup>e</sup> colloque de la Lubinière, *Cahiers Percherons*, 1991-4, 64 p.

## Chapitre XIV De la Première Guerre mondiale à la Libération

[ALAIN], « Alain et la guerre », *Bulletin de l'association des Amis du Musée Alain*, n° 51, 1981, 82 p.

[ALAIN], « Les philosophes et la guerre, le cas d'Alain », *Bulletin de l'association des Amis du Musée Alain*, n° 18, 1995.

CHAUVIN (Eugène), *Nogent sous la botte, souvenir d'un maire révoqué*, Nogent-le-Rotrou, 1948, 150 p.

CORDONNIER (Paul), *L'arrivée des Allemands dans les départements de l'Ouest en juin 1940*, Le Mans, 1964, 64 p.

GANIVET (sous la direction de Michel), *1944, la Libération du Perche*, Amis du Perche, 1997, 344 p.

GOHON (Raymond), *Nogent héroïque*, Nogent-le-Rotrou, 1946, 256 p.

HÉRITIER (Jean), *Histoire de la III<sup>e</sup> République*, Paris, Librairie de France, 1932-33, 2 vol.

[MARTIN DU GARD (Roger)], « Le pacifisme et les pacifistes », *Cahiers Roger Martin du Gard*, t. IV, Paris, NRF, 1994, pp. 121-135.

[SIGURET (Philippe)], *La Résistance et la Libération dans l'Orne*, catalogue de l'exposition des archives départementales de l'Orne, Alençon, 1964, 62 p.





# Index onomastique

Les noms des rois, des princes ainsi que les noms de personnes jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle sont classés au prénom. Les noms de famille comportant DES, DU, LA, LE sont classés à ces articles, selon le bon usage.

- Abadie (famille), 456.  
Abbon le Breton, 94.  
Abot (famille), 312, 346, 362.  
Abrial (André-Joseph), 415.  
Adam Gautier, 205.  
Adèle de Crépy (comtesse de Chartres), 107, 119.  
Adèle de Normandie (comtesse de Chartres), 110.  
Adèle de Domfront, 120.  
Agapet (saint), 288.  
Ailleboust (M. d'), 328, 337.  
Aimery de Villeray, 107, 136.  
Aimoin de Fleury, 13, 89.  
Alain (Émile Chartier dit), 9, 12, 20, 318, 452, 453, 466.  
Alain Barbe-Torte (duc de Bretagne), 90.  
Albert de La Ferté [-Vidame], 92.  
Albert Riboul, 105, 111, 112.  
Aleçon (maison d'), 22, 37, 244.  
Alexandre III (pape), 205.  
Aliénor d'Aquitaine (reine de France puis reine d'Angleterre), 142, 146, 158.  
Aligre (famille d'), 330, 359, 369, 431.  
Alix de Champagne, 146.  
Almire (saint), 70.  
Alphonse I<sup>er</sup> le Batailleur (roi de Navarre et d'Aragon), 137-139.  
Alsinois (comte d'), voir Nicolas Denisot.  
Ambroise de Loré, 250.  
Amelot de Gournay (Michel), 357, 361.  
Andlau (famille d'), 429.  
Angennes (famille d'), 343.  
Anjou (comtes), voir Foulques, Geoffroy.  
Anne (sainte), 337.  
Anne d'Aleçon, 260, 275.  
Anne d'Autriche (reine de France), 312, 328, 334.  
Anne de Courtenay, 234.  
Antoine de Bourbon, 276, 289.  
Appoline (sainte), 270.  
Archambault, 129.  
Ardouin-Dumazet, 457.  
Armagnac (famille d'), 255, 269, 277, 278.  
Arnald (évêque du Mans), 107.  
Arnoul de Bellême, 96.  
Arralde (évêque de Chartres), 106.

## Histoire du Perche

- Artois (comte d'), voir Charles X.  
Aubin (saint, évêque d'Angers), 71.  
Aubry de Montfort, 89.  
Auguste (empereur romain), 55, 70.  
Auvé (Jehan), 276.  
Auvergne (comte d'), 311.  
Aveline (famille), 459.  
Aveline (Joseph), 476.  
Avesgaud de Bellême (évêque du Mans), 88, 90, 91, 92, 94.  
Avit (saint), 70.  
Baïf (Antoine de), 282, 285.  
Bailleul (Antoine-Louis Philibert), 383.  
Bainville (Jacques), 483.  
Ballot, 441.  
Balzac (Honoré de), 417.  
Bansard des Bois, 453.  
Barenton (M. de), 362.  
Barillon d'Amoncourt, 304.  
Bart des Boulais (Léonard), 182, 187-190, 193, 253, 254, 277, 301, 316, 330.  
Bathilde (reine de France), 74.  
Baudouin (comte de Flandre), 160.  
Baudouin de Boulogne, 126.  
Baudry de Bourgueil, 127.  
Bayard de la Vingtrie, 387.  
Béatrice de Roucy (comtesse du Perche), 118, 119, 123, 125, 132-134, 136, 217.  
Beaujeu (M. de), 436.  
Beauvilliers (duchesse de), 370.  
Belleau (Rémy), 280-286, 301.  
Bellefonds (maréchal de), 321.  
Bellême (famille de), 20, 36-38, 88, 89, 91, 94, 97, 115, 121, 136, 154, 179, 183, 184, 187, 191, 192, 194, 203 (voir également aux prénoms, Guillaume, Mabile, Robert, Yves).  
Benoist Méchin, 483.  
Bérengère de Navarre, 139, 216, 217.  
Bernard d'Abbeville, voir Bernard de Thiron.  
Bernard de La Ferté, 122.  
Bernard de Rezay (Samuel), 361.  
Bernard de Thiron, 132, 133, 201, 203.  
Bernières (M. de), 334.  
Bérou de Sainte-Madeleine (Mère Marie), 335.  
Berrier-Fontaine, 440-442.  
Berthe (comtesse), 107.  
Berthreau (François-Antoine), 373.  
Besnard (Joseph), 463.  
Béthune (famille de), 349, 361, voir également Sully.  
Bjorn (chef viking), 81.  
Blanche de Castille (reine de France), 139, 158, 215-220, 222.  
Blanche de Navarre (comtesse de Champagne), 139, 216-218.  
Blois-Chartres (comtes de), 97, 133, 140, 146, 152, 178, 230.  
Boischollet (M. de, évêque de Sées), 425.  
Boisfévrier-Langan (marquis de), 362.  
Boisguinant (M. de), 362.  
Boisguyon (Philippe de), 276.  
Boislandry (marquis de), 361.  
Boisvillette (M. de), 44, 46.  
Bomer (saint), 70.  
Bonheur (Rosa), 458.  
Boniface VIII (pape), 236.  
Bonvoust (famille de), 347, 362, 379.  
Bossuet (Jacques Bénigne, évêque de Meaux), 319, 321.  
Bouchard (famille), 323.  
Bouchard (comte de Vendôme), 89.  
Bouchard-Heuzard (Louis), 435.  
Boucher (famille) 331.  
Boucher (Pierre), 331-333.  
Boucicaut (Aristide), 444, 445.  
Boudin (Thomas), 314.  
Bouillé (marquis de), 395.  
Bouilly, 290.  
Bourbon (famille de), 427, 437, 456.  
Bourbon (Catherine de, duchesse de Bar), 294.

## Index onomastique

- Bourbon (Charles de, comte de Soissons), 284, 292, 294, 295, 309.
- Bourbon (Charles de, duc de Vendôme), 275, 276, 278.
- Bourbon (Pierre, duc de), 261.
- Bourbon-Vendôme (famille de), 277, 281, 314.
- Bourdoise (abbé Adrien), 352.
- Bourgogne (ducs de), 146, 152, 256, 258, 261, 338.
- Bourmont (comte de), 410.
- Bouvard (Père), 335.
- Bretagne (ducs de), 165, 219, 221, 222, 230, 246, 249, 256.
- Bretoncelles (M. de), 362.
- Brion de Saint-Cyr, 397.
- Bry de la Clergerie (Gilles), 13, 191, 241, 301, 369, 372.
- Buguet (abbé Paul), 454-456.
- Bullion (Claude-Louis de), 357.
- Calais (saint), 70.
- Caletric, voir Calais.
- Calixte II (pape), 140.
- Canchy (marquis de), 416.
- Carignan (prince de), 309.
- Carpentin (famille de), 358.
- Carrel (famille), 194.
- Catherine d'Alençon, 255.
- Catherine de Médicis (reine de France), 290, 483.
- Catinat (famille), 316, 325, 361.
- Catinat (Nicolas, maréchal de), 309, 313, 316-318, 361.
- Caumont (Arcisse de), 460.
- Céronne (sainte), 55, 68.
- César (Jules, empereur romain), 53, 58, 59.
- Chabot (famille de), 395.
- Chaillou (J.A.), 371.
- Chambarlhac (général), 414.
- Chambois (Pierre de Rosnivinen dit), 312, 313.
- Chambord (Henri, comte de), 437, 441.
- Champagne (comtes de), 139, 146, 147, 150, 152, 166, 217-219.
- Champagne-Blois-Chartres (maison de), 142.
- Champlain (Samuel), 324.
- Chanzy (général), 447, 450, 451.
- Chapelle (famille), 459.
- Charencey (comte de), 463.
- Charlemagne (empereur), 74, 75, 80, 137, 199, 208.
- Charles le Mauvais (comte d'Évreux), 239-241.
- Charles I<sup>er</sup> de Valois (comte d'Alençon et du Perche), 233-237, 241.
- Charles II (comte d'Alençon et du Perche), 237, 239, 240, 243.
- Charles III (comte d'Alençon et du Perche), 240.
- Charles IV (duc d'Alençon et comte du Perche), 260, 261, 263.
- Charles I<sup>er</sup> d'Anjou (roi de Naples), 229.
- Charles II d'Anjou (roi de Naples), 234.
- Charles II le Chauve (roi de France), 81-83, 228.
- Charles III le Simple (roi de France), 83.
- Charles IV le Bel (roi de France), 233, 237.
- Charles V (roi de France), 243.
- Charles VI (roi de France), 246-249.
- Charles VII (roi de France), 249-251, 255, 256, 259.
- Charles VIII (roi de France), 260, 261, 278.
- Charles IX (roi de France), 284, 290, 291, 304, 360.
- Charles X (roi de France), 373, 431, 441.
- Charlotte d'Armagnac (dame de Nogent), 278.

## Histoire du Perche

- Chartier, 451.  
Chasles (Pierre-Jacques-Michel), 408.  
Chasles (Michel), 409.  
Chateaubriand (François René de), 429.  
Château-Gontier (famille de), 184.  
Châteauneuf (famille de), 37, 174, 194.  
Chaulnes (duchesse de), 361.  
Chaumont (chevalier de), 357.  
Chaumont de la Galaizière (famille), 343, 358.  
Chauvigny (M. de), 334.  
Chauvigny (Madeleine de), voir La Peltrie.  
Chauvin (Étienne), 288.  
Chauvin (Eugène), 473, 475.  
Chêne-Doré (baron du), 84.  
Chennevières (Philippe, marquis de), 462.  
Chesnel (famille), 194.  
Chesnon de Champmorin, 274.  
Chevessailles (famille de), 347.  
Chevreuil (famille), 194.  
Choisnard (famille), 459.  
Chouet (famille), 274, 311, 344, 356.  
Chrestien (Florent), 284.  
Clavel (Maurice), 487.  
Clément V (pape), 236.  
Clèves (duc de), 276.  
Clotaire I<sup>er</sup> (roi des Francs), 71.  
Clotilde (reine de France), 73.  
Cloutier (famille), 323, 326, 331.  
Clovis I<sup>er</sup> (roi des Francs), 64, 71, 74, 215, 396.  
Clovis II (roi de Neustrie, de Bourgogne et d'Austrasie), 74.  
Cochefilet (famille de), 277.  
Cochefilet (Rachel de, duchesse de Sully), 314, 315.  
Colbert (Jean-Baptiste), 304.  
Coligny (Gaspard de), 35, 287.  
Commode (empereur romain), 61.  
Comnène (prince), 296.  
Condé (Louis I<sup>er</sup> de Bourbon, prince de), 283, 284, 289, 290.  
Condé (Henri I<sup>er</sup> de Bourbon, prince de), 292.  
Condé (Henri II de Bourbon, prince de), 311, 314.  
Condé (Louis II de Bourbon, prince de), 317.  
Constance d'Arles (reine de France), 89.  
Constantin (empereur romain), 60.  
Corcelles (M. de), 441.  
Couronné (Jacques), 315.  
Courcillon de Dangeau (famille), 322.  
Courtin (famille), 290, 349.  
Courtin (René), 13, 26, 59, 62, 156, 301.  
Courson (comtesse de), 484.  
Creste (Georges), 463.  
Crispina Augusta (impératrice romaine), 61.  
Cromot (M. de), 370.  
Dangeau (marquis de), 322.  
Daupeley (Gustave), 463.  
Daupeley de Bonval (famille), 349.  
David I<sup>er</sup> (roi d'Écosse), 133, 202.  
Debray, 404, 405.  
Debreyne (Père), 427.  
Delangle (Claude), 383, 384.  
Denisot (Gérard), 285.  
Denisot (Nicolas), 282, 285.  
Deschanel (Paul), 349, 454.  
Deschanel (Jean), 454.  
Desgrouas (Charles), 405-408, 430.  
Deslestang, 418, 425, 433, 434.  
Des Moutis de La Morandière (Jacques), 293.  
Des Moutis (commandant), 447.  
Des Murs (Eillet), 462.  
Desportes (Philippe), 285.  
Dion (famille), 323, 331.  
Dion (Céline), 324.

## Index onomastique

- Dionne (famille), 331.  
Dorat (Jean), 281, 282.  
Dreux (comte de), 111, 156, 165, 219, voir Pierre Mauclerc, Robert de France.  
Du Bellay (Jean, cardinal), 279.  
Du Bellay (Guillaume), 282.  
Du Bellay (Joachim), 282, 285.  
Dubost (Antonin), 449, 451.  
Dubuisson de Blainville (sieur), 395.  
Du Buat (famille), 351.  
Ducœurjoly (Jacques), 406.  
Du Crochet (sire), 359.  
Dugué d'Assé (Jacques-Claude), 406.  
Dugué de la Fauconnerie, 453.  
Du Guesclin (Bertrand), 243.  
Du Maurier (Daphné), 395.  
Du Mouchet (famille), 359.  
Du Pasty (Jacques), 312.  
Du Portail de la Besnardière (abbé), 402, 403.  
Durant (Hélène), 285.  
Durant (Marthe), 284.  
Durant (Pierre), 278, 279, 282.  
Durand Poisson, 138.  
Durcet (maison de), 362.  
Dureau de La Malle (Jean-Baptiste), 436.  
Dutartre, 331.  
Du Tertre (famille), 347.  
Ebles II de Roucy, 125, 126.  
Édouard Grin, 161.  
Édouard II (roi d'Angleterre), 236.  
Édouard III (roi d'Angleterre), 237, 239, 240.  
Elbeuf (marquis d') 283.  
Éleusie (ou Helvise) de Mortagne, 104.  
Éleusie (ou Helvise) du Perche, 107.  
Élisabeth I<sup>ère</sup> (reine d'Angleterre), 291.  
Éloi (saint), 354.  
Éman (saint), 69.  
Enghien (duc et duchesse d') 279, 284.  
Enguerrand III de Coucy, 161, 165, 179.  
Enguerrand de Marigny, 234.  
Eschallard (d'), 395.  
Estaing (amiral d'), 309.  
Estouteville (Marie duchesse d'), 279, 284.  
Estrades (maréchale d'), 361.  
Étienne de Blois (roi d'Angleterre), 142, 143.  
Étienne-Henri (comte de Blois-Chartres), 107, 126.  
Étienne du Perche (fils de Rotrou III), 154.  
Étienne du Perche (fils de Rotrou IV), 159, 160, 167.  
Eudes I<sup>er</sup> (comte de Chartres), 97.  
Eudes II (comte de Chartres), 91, 102.  
Eudes (roi de France), 81, 82.  
Eudes de Fay, 204.  
Eudes Rigaud (archevêque de Rouen), 205, 228, 266.  
Eugène III (pape), 205.  
Eugénie (impératrice), 10.  
Eustachie, 110.  
Fagon (Louis), 369.  
Faguet (Rodolphe), 293.  
Falandre (M. de), 292.  
Fardoit (famille), 459.  
Fauquet (Georges), 463.  
Faustine (impératrices romaines), 61.  
Félicie de Roucy, 126.  
Fellowes (sir W. D.), 429, 435.  
Fergon (famille), 349.  
Ferrand (comte de Flandre), 164.  
Ferrare (cardinal de), 288.  
Féron (famille), 344.  
Ferry (duc de Lorraine), 260.  
Feugerets (sieur des), 362.  
Fleury (Michel), archéologue, 236.  
Florent d'Illiers, 250.

## Histoire du Perche

- Fontenay (famille de), 348, 351.  
Fontenay (Anselme de), 293, 296.  
Fontenay (Louis de), 373.  
Fontenay (Pierre-Louis de), 436.  
Fontenay (Pierre de), 293, 295-297.  
Fortin (famille), 323, 324.  
Fouché (Joseph), 415, 416.  
Foucher Carrel, 164.  
Foulques III Nerra (comte d'Anjou), 90.  
Foulques IV le Réchin (comte d'Anjou), 133, 135.  
Foulques V le Jeune (comte d'Anjou), 142.  
Fousteau (Denis), 311.  
François I<sup>er</sup> (roi de France), 263, 264, 274-276, 281.  
François II (roi de France), 290.  
François (duc d'Angoulême), voir François I<sup>er</sup>.  
François de Bourbon (duc de Vendôme), 278.  
François de Valois (duc d'Alençon et comte du Perche), 290, 291, 370.  
Françoise d'Alençon, 260, 275, 276, 278.  
Frédéric Barberousse, 236.  
Fret (abbé Louis-Joseph), 460-462.  
Froger (évêque de Sées), 150.  
Frotté (Louis, comte de), 410, 415.  
Fulbert (saint, évêque de Chartres), 90, 102.  
Fulcois (comte de Mortagne), 104.  
Fulcois du Perche, 107.  
Gagnat de la Couronne (famille), 358, 359.  
Gagnon (famille), 323.  
Galleran du Pin, 150.  
Ganivet (Michel), 467.  
Ganteaume (évêque de Chartres), 83.  
Garcia IV Ramirez (roi de Navarre et d'Aragon), 139.  
Garnier (Robert), 286.  
Gaston de Béarn, 138.  
Gauburge (sainte), 47, 270.  
Gaulle (général Charles de), 477.  
Gauscelin (abbé de Saint-Calais), 107.  
Gauthier (évêque de Chartres), 153, 167.  
Gauthier Gruel, 362.  
Genlis (Mme de), 399.  
Geoffroy, 371.  
Geoffroy II Martel (comte d'Anjou), 97.  
Geoffroy IV Plantagenêt, 142, 143, 145.  
Geoffroy IV (vicomte de Châteaudun), 155.  
Geoffroy VI (vicomte de Châteaudun), 215-217.  
Geoffroy II (seigneur de Nogent), 101, 102.  
Geoffroy III (seigneur de Nogent), 102-104.  
Geoffroy IV (comte du Perche), 99, 102, 107, 118-126, 128, 137, 179, 215, 217.  
Geoffroy V (comte du Perche), 151, 153, 156-162, 167, 191, 204, 207.  
Geoffroy de Boulogne (évêque de Chartres), 107, 119.  
Geoffroy de Brou, 109.  
Geoffroy de Lèves (évêque de Chartres), 132.  
Geoffroy de Mayenne, 95.  
Geoffroy du Pin, 129.  
Geoffroy I<sup>er</sup> Grisegonelle (comte d'Anjou), 104.  
Germain (saint, évêque d'Auxerre), 71.  
Germain (saint, évêque de Paris), 71.  
Gersant (vicomte de), 398.  
Gervais de Châteaudeu-du-Loir (évêque du Mans), 95.  
Gervais III de Châteauneuf, 170.  
Gervais de Condé, 222.  
Gervais de La Ferté, 169.  
Gervais de Prulai, 222.  
Giffard (Robert), 324-329, 331, 334.

## Index onomastique

- Giguères (famille), 323, 327, 336.  
Gilbert de L'Aigle, 118, 120, 129, 140.  
Gilbert de Tillières, 169.  
Gilbert de Montgomery, 109.  
Gireaux (Dr), 487.  
Giroie (famille), 94, 95, 97, 98, 109.  
Giroie de Courville, 119, 131.  
Giroust (Jacques-Charles), 391, 409, 417.  
Gobillon (famille), 356.  
Godé (Nicolas), 336.  
Godefroy (Pierre), 247.  
Godefroy de Bouillon, 126, 128.  
Godehilde (dame de Bellême), 88.  
Godet (abbé), 463.  
Godet des Marais (évêque de Chartres), 364.  
Goislard (famille), 349, 394.  
Goncourt (Edmond de), 462.  
Gouet (famille), 84, 130, 174, 177, 189, 195, 197, voir Guillaume.  
Gouévrot (Jehan), 261, 264.  
Gouffier de Villeray, 122, 191.  
Gouget (Georges), 463.  
Gouhier (M.), 393.  
Goulet (famille), 344.  
Goulet (Florent), 285.  
Goulet (Nicolas), 285.  
Goupil, 474.  
Grandcourt (Matis de), 439, 441.  
Grégoire VII (pape), 228.  
Grentemesnil, 95.  
Gruel (famille), 194, 277, 342, 351, 361.  
Gruel (Claude de), 362.  
Gruel (Charles de), 334.  
Guérin, 446.  
Guérin (Adolphe), 441.  
Guérin Chevreuil, 163.  
Guérin de Domfront, 94, 120.  
Guérin de Lonné, 150.  
Guérin de Poisieux, 362.  
Guérout des Chabottières, 373.  
Guidal (général), 413.  
Guillaume I<sup>er</sup> le Conquérant (duc de Normandie), 95-97, 99, 100, 105-107, 112, 116-118, 120, 140, 142, 178.  
Guillaume II le Roux (roi d'Angleterre), 106, 117, 126, 128.  
Guillaume I<sup>er</sup> de Bellême, 88-93, 191, 289.  
Guillaume II de Bellême, 94-97.  
Guillaume III d'Alençon 135, 136, 143, 145, 223.  
Guillaume I<sup>er</sup> Gouet, 109, 110, 122.  
Guillaume II Gouet, 134, 142.  
Guillaume III Gouet, 146, 148, 149.  
Guillaume VII (marquis de Montferrat), 275.  
Guillaume (comte du Perche, évêque de Châlons), 161, 166-168, 215, 216.  
Guillaume II le Bon (roi de Sicile), 154.  
Guillaume Adelin, 135, 140, 142.  
Guillaume Cliton, 135.  
Guillaume d'Amilly, 250.  
Guillaume aux Blanches Mains (cardinal), 150.  
Guillaume de Boëcé, 150.  
Guillaume de Feillet, 164.  
Guillaume Gruel, 362.  
Guillaume de Jumièges, 98.  
Guillaume le Breton, 166.  
Guillaume de Lonné, 164.  
Guillaume (comte de Nevers), 133.  
Guillaume Pantoul, 100.  
Guillaume de Villeray, 150.  
Guillet (abbé), 463.  
Guimond de Moulins, 99.  
Guimont (Louis), 327, 336-338.  
Guise (famille de), 270, 283, 284, 292, 296.  
Guy de Lastours, 118.  
Guy de Montdoucet, 163, 164.  
Guyon (famille), 323, 326, 331.  
Guyon (Jean), 324, 331.

## Histoire du Perche

- Guyot, 395.  
Hardouin d'Outrefossés, 127.  
Harvise de Salisbury (comtesse du Perche), 141, 145.  
Hélie d'Anjou, 141, 168.  
Hélie de La Flèche (comte du Maine), 133, 193.  
Hélie (évêque de Chartres), 108.  
Hélissende (vidamesse de Chartres), 110.  
Hélissende de Rethel (comtesse du Perche), 166, 184, 224.  
Helvétius (Claude-Adrien), 342, 352, 369, 378, 381.  
Helvise, voir Éleusie.  
Henri I<sup>er</sup> Beauclerc (roi d'Angleterre), 106, 128, 130, 133-136, 140-142.  
Henri II Plantagenêt (roi d'Angleterre), 146-153, 169, 170, 204.  
Henri III (roi d'Angleterre), 165, 219.  
Henri V (roi d'Angleterre), 246.  
Henri VI (roi d'Angleterre), 248.  
Henri I<sup>er</sup> (roi de France), 95, 97, 105, 112.  
Henri II (roi de France), 277, 279, 282, 307.  
Henri III (roi de France), 291, 292.  
Henri IV (roi de France et de Navarre), 251, 252, 275, 290-297, 309, 310, 313, 344, 346, 360, 362.  
Henri V, voir Chambord (comte de).  
Henri V le Lion (empereur romain germanique), 153.  
Henri d'Albret (roi de Navarre), 275.  
Henri I<sup>er</sup> (prince de Condé), 289.  
Henri de Beaumont [-le-Roger], 118.  
Henri le Jeune, 151.  
Henrichemont (prince d'), voir Sully.  
Herbert Éveille-Chien (comte du Maine), 90, 93.  
Héricy (marquis d'), 427.  
Héritier (Jean), 482, 484.  
Herriot (Édouard), 115.  
Hervé (comte de Mortagne), 103.  
Hervé de Gien, 149.  
Hilaire (saint, évêque de Poitiers), 71.  
Hildebert de Lavardin (évêque du Mans), 134, 137.  
Hildeburge, 95.  
Hilduin de Roucy, 118, 120.  
Hocquart (famille), 347.  
Hoël (évêque du Mans), 122.  
Honorius III (pape), 161, 166, 167, 205.  
Houdebault de Loisail, 129.  
Hubert (prieur), 118, 119.  
Hubert (Gabriel), 285, 286.  
Hubert Chevreuil, 134.  
Hugues (archevêque de Rouen), 143.  
Hugues le Grand, 103.  
Hugues Capet (roi de France), 81, 103, 104.  
Hugues de France (fils de Robert II), 89.  
Hugues de France (fils de Philippe I<sup>er</sup>), 126.  
Hugues de Blavou, 129.  
Hugues Busnel, 100.  
Hugues (vicomte de Chartres), 131.  
Hugues III (vicomte de Châteaudun), 104.  
Hugues IV (vicomte de Châteaudun), 102, 107, 119, 120.  
Hugues V (vicomte de Châteaudun), 155.  
Hugues I<sup>er</sup> de Châteauneuf, 106, 112, 169.  
Hugues II de Châteauneuf, 169.  
Hugues III de Châteauneuf, 169, 170.  
Hugues IV de Châteauneuf, 170.  
Hugues de Courthioust, 150.  
Hugues de La Ferté-Bernard, 217.  
Hugues Gouet, 128.  
Hugues I<sup>er</sup> (comte du Maine), 82.  
Hugues II (comte du Maine), 89.  
Hugues de Montgomery, 122.

## Index onomastique

- Hugues de Morville, 202.  
Hugues de Rocé, 97.  
Ingulf Riboul, 111.  
Innocent (saint, évêque du Mans), 70.  
Innocent III (pape), 205.  
Irminon (abbé), 78.  
Isabeau de Bavière (reine de France), 248.  
Isabelle d'Aragon (reine de France), 233.  
Isabelle de France, 236.  
Jacques I<sup>er</sup> (roi d'Angleterre), 325.  
Jacques II Stuart (roi d'Angleterre), 321.  
Jacques de Château-Gontier, 179, 185, 217, 218, 230.  
Jacques (duc de Nemours), 278.  
Jamyn (Amadis), 282, 285.  
Janequin (Clément), 281.  
Jarry (Éloi), 336.  
Jean I<sup>er</sup> sans Terre (roi d'Angleterre), 157, 158, 163-165.  
Jean sans Peur (duc de Bourgogne), 246.  
Jean II le Bon (roi de France), 240, 241, 243.  
Jean I<sup>er</sup> (duc d'Alençon et comte du Perche), 245, 246.  
Jean II (duc d'Alençon et comte du Perche), 246-259.  
Jean (bâtard d'Orléans, dit Dunois), 250.  
Jean (comte d'Alençon), 145.  
Jean sans Peur (duc de Bourgogne), 246.  
Jean V (duc de Bretagne), 246.  
Jean (comte de Chartres), 155.  
Jean de Bourbon-Vendôme, 279.  
Jean de Loisail, 129.  
Jean de Montmirail, 165.  
Jeanne de Rohan (comtesse du Perche), 243.  
Jeanne d'Albret, 275, 276.  
Jeanne d'Arc, 250, 252.  
Jeanne d'Orléans, 248, 255.  
Jeanne de Bretagne, 241.  
Jeanne de Châtillon, 230.  
Jeanne de Joigny, 239.  
Jodelle (Étienne), 282, 284.  
Joséphine (impératrice), 427.  
Jousset de Bellême (Dr Georges), 43, 48-51, 60.  
Juchereau (famille), 325, 329, 331.  
Juchereau (Jean), 330.  
Juchereau (Noël), 330.  
Juchereau (Pierre), 331.  
Julien de Mauves, 150.  
Julienne du Perche, 118, 120, 139, 141, 216.  
Juvénal des Ursins (Jean), 280.  
Kent (duc de), 120.  
Labbé (Louis), 254.  
Laborde (Jean-Joseph de), 369.  
La Ferronnays (général de), 448.  
La Ferté Sennecterre (Mme la duchesse de), 361.  
Lallemant (Père), 326, 328, 334, 338.  
La Martellière (famille de), 358.  
La Martellière (François de), 290.  
Lamberdière, 388.  
Lamorélie (M. de), 429.  
Lansac (comte de), 362.  
La Raudière (Mme de), 484.  
La Reynière, voir Fontenay (Pierre de).  
La Sicoitière (Léon Duchesne de), 461.  
La Soublière (Mme de), 365.  
Laumer (saint), 46, 69, 354.  
Laurent (saint), 33, 46.  
Laval (Pierre), 481, 484.  
La Vove (famille de), 194, 359, 362, 367.  
La Vove (Armand-Jean de), 362.  
Le Bouyer de Saint-Gervais (Bernard), 318.  
Le Bouyer de Saint-Gervais (Gabriel), 328.

## Histoire du Perche

- Le Bouyer de Saint-Gervais (Pierre), 312, 313.
- Le Camusat de La Frémonière (famille), 347.
- Le Carpentier, 369.
- Le Chandelier, 410, 411, 413.
- Leclerc (général), 487.
- Leclerc de Lesseville (famille), 357, 359.
- Le Conte de Nonant (famille), 343.
- Ledru-Rollin, 440.
- Lefèvre, 448.
- Le François (Gabriel-Sébastien), 381.
- Léon XIII (pape), 455.
- Léonard (saint), 91, 289.
- Le Roy de Chavigny (François), 360.
- Lescuyer de la Papotière (famille), 417.
- Lessart (Étienne de), 327.
- L'Estang du Chesnay (famille de), 347.
- LeStrange (dom Augustin de), 400, 427.
- Le Tellier (François-Michel, marquis de Louvois), 358.
- L'Hermitte (sieur), 362.
- Lhomer (saint), voir Laumer.
- Libert (Dr), 448.
- Lipowski (colonel de), 447.
- Lochon (Étienne), 352.
- Longlay (M. de), 461.
- Longny (maréchal de), 252.
- Longueville (duc de), 270, 312.
- Lorraine (famille de), voir Guise.
- Louis (comte de Chartres), 160.
- Louis de Longny, 247.
- Louis IV d'Outre-Mer (roi de France), 88.
- Louis VI le Gros (roi de France), 84, 133, 135, 136, 140, 142, 362.
- Louis VII le Jeune (roi de France), 145-148, 150, 151, 169.
- Louis VIII le Lion (roi de France), 158, 161, 164-166, 216, 217, 219, 222.
- Louis IX (Saint Louis, roi de France), 183, 184, 191, 194, 215-219, 221, 223, 229, 241, 246, 300, 362, 462.
- Louis X le Hutin (roi de France), 233.
- Louis XI (roi de France), 256-260.
- Louis XII (roi de France), 261, 263.
- Louis XIII (roi de France), 299, 308, 309, 325, 346, 354, 357, 366, 368, 379.
- Louis XIV (roi de France), 307-309, 311, 317, 320-322, 332, 338, 346, 354, 357, 358, 369.
- Louis XV (roi de France), 190, 308, 347, 369.
- Louis XVI (roi de France), 309, 348, 356, 360, 366, 369, 370, 372, 378, 379, 392, 403, 406, 409, 412.
- Louis XVIII (roi de France), 347, 370, 371, 373, 427, 430.
- Louis-Philippe I<sup>er</sup> d'Orléans (roi des Français), 437, 438.
- Louis-Napoléon Bonaparte, voir Napoléon III.
- Louise de Savoie, 275.
- Lubin (saint), 69, 110.
- Ludre (marquis de), 474.
- Mabile d'Angleterre, 134.
- Mabile de Bellême (comtesse d'Alençon), 97, 98-100, 106, 109, 110, 116.
- Mabile de Bellême, 112.
- Mabillon (dom Jean), 320.
- Madona, 324.
- Mahaut, voir Mathilde.
- Mahaut de Bavière, voir Mathilde de Saxe.
- Mahaut de Saint-Paul, 235.
- Maillard (Henry), 445.
- Maintenon (Françoise, marquise de), 364.
- Mallart (comte de), 437.
- Margonne (François-Hippolyte), 383, 391.
- Marguerite (sainte), 270.

## Index onomastique

- Marguerite d'Angoulême, voir Marguerite de Navarre.
- Marguerite du Perche, 118.
- Marguerite de l'Aigle (reine de Navarre), 121, 139, 141.
- Marguerite de Navarre (reine de Sicile), 154.
- Marguerite de Navarre (duchesse d'Alençon et comtesse du Perche), 263, 275-277, 287, 291.
- Marguerite d'Anjou (comtesse d'Alençon et du Perche), 234.
- Marguerite d'Armagnac (dame de Nogent), 278.
- Marguerite de Lorraine (duchesse d'Alençon et comtesse du Perche), 258, 260, 261, 263-265, 277.
- Marguerite de Provence (reine de France), 183, 223.
- Marguerite de Valois (reine de France), 290, 294, 296.
- Marie d'Armagnac (duchesse d'Alençon et comtesse du Perche), 255, 258, 288.
- Marie Chamaillart (comtesse d'Alençon et du Perche), 245.
- Marie d'Espagne (comtesse d'Alençon et du Perche), 35, 239, 240-243.
- Marie de l'Incarnation (Mère), 334, 335.
- Marie de Luxembourg (dame de Nogent), 278.
- Marie de Médicis (reine de France), 310, 314.
- Marie-Louise (impératrice), 425.
- Martin (saint, évêque de Tours), 71, 203.
- Martin IV (pape), 234.
- Martin du Gard (Roger), 467.
- Masle (famille de), 154.
- Massiot (Georges), 493.
- Mathieu (commandant), 447.
- Mathilde d'Alluyes, 109.
- Mathilde d'Angleterre (comtesse du Perche), 130, 141.
- Mathilde (dite l'Emperesse, duchesse de Normandie), 133, 142.
- Mathilde d'Anjou, 141.
- Mathilde de Champagne (comtesse du Perche), 146, 150.
- Mathilde de Châteauneuf, 112.
- Mathilde de Saxe (ou Mahaut de Bavière, comtesse du Perche), 153, 158, 161, 162, 176, 184, 258.
- Matthieu Got, 252, 253.
- Mauclerc (Pierre, curé), 351.
- Mauclerc (Pierre de Dreux), dit Mauclerc, voir Pierre Mauclerc
- Mauduison (famille de), 351, 416.
- Maudit (famille), 394.
- Maugis, 212.
- Mayenne (Charles de Lorraine, duc de), 292.
- Mayenne (Charles de Lorraine, son fils, duc de), 311.
- Mazarin (cardinal de), 312.
- Médavy (Jacques Rouxel, baron de), 293, 311.
- Mercier (Jules), 327.
- Mercier (Julien), 336.
- Merle (général), 411, 414, 415.
- Milesende (dame de Nogent), 102.
- Mirabon (sieur de), 311.
- Moncel (sieur du), 325.
- Montagne (Mme Pierre), 329.
- Montaigu (commandant de), 448.
- Montbazou (duchesse de), 319.
- Montferrat (marquis de), 275.
- Montgomery (famille de), 193.
- Monthéan (Paul), 366.
- Monfort (Silvia), 487.
- Montmorency (famille de), 277, 289.
- Montmorency-Laval (M. de, évêque de Québec), 335.
- Morin (André-Saturnin), 441.
- Moulin (Jean), 475.

## Histoire du Perche

- Mousset (abbé), 348.  
Musset (René), 16, 23.  
Napoléon I<sup>er</sup> (empereur), 360, 414, 415, 417, 425, 426, 428.  
Napoléon III (empereur), 442, 443, 445.  
Necker (Jacques), 379, 380.  
Nivelon de Montmirail, 109.  
Nivernais (duc de), 311.  
Odon (évêque de Bayeux), 120.  
Oléron (Du Grenier, marquis d'), 362.  
Oraine du Perche, 112, 167.  
Orderic Vital, 87, 88, 96, 99, 105, 106, 116, 117, 123, 138.  
Orléans (Philippe, duc d'), 321.  
Orléans-Longueville (Françoise d'), 284.  
Orval (duc d'), 315.  
Ossat (cardinal d'), 296.  
Ottou IV (empereur romain germanique), 153, 164.  
Oudry (Jean-Baptiste), 369.  
Ouen (saint, évêque de Rouen), 71.  
Pacôme (frère), 321.  
Paradis (famille), 323.  
Parseval (famille de), 349.  
Pascal II (pape), 131.  
Patu de Saint-Vincent (Jean-Baptiste), 398.  
Payen de Rémalard, 123.  
Pelletier (famille), 323.  
Pelletier (Guillaume), 331.  
Pelletier (Jacques), 282.  
Pelletier (Jean), 336.  
Penthièvre (duc de), 438, 439.  
Perrine (Adam), 315.  
Perriot (famille), 459.  
Perronet (Gabriel), 371.  
Pescheray (sire de), 292.  
Peschot (abbé), 463.  
Pesseau (Florent), 285.  
Pétain (Philippe), 471, 475, 476, 478, 479, 484.  
Petit (Louis), 304.  
Petitgars (famille), 383.  
Peyrenc de Moras (Abraham), 357.  
Philippa du Perche, 141, 168, 217.  
Philippe II le Hardi (duc de Bourgogne), 242.  
Philippe I<sup>er</sup> (roi de France), 100, 117, 121, 169, 228.  
Philippe II Auguste (roi de France), 151-154, 156,-159, 161, 163, 165, 166, 170, 205, 219.  
Philippe III le Hardi (roi de France), 230, 233, 242.  
Philippe IV le Bel (roi de France), 233-237, 275.  
Philippe V le Long (roi de France), 233.  
Philippe VI de Valois (roi de France), 233, 237, 239.  
Philippe le Beau (roi d'Espagne), 261.  
Pie VII (pape), 427.  
Pierre (duc de Bourbon), 261.  
Pierre de Dreux, dit Mauclerc (duc de Bretagne), 165, 219.  
Pierre I<sup>er</sup> (comte d'Alençon et du Perche), 229, 230.  
Pierre II le Noble (comte d'Alençon et du Perche), 240, 241, 243-245.  
Pierre I<sup>er</sup> (roi d'Aragon), 126.  
Pinceloup de Maurissure (famille), 349.  
Pinguet (Henri), 331.  
Pitard (Jean-François), 462.  
Pitou (Charles), 449.  
Pizieux (Mme de), 429.  
Plais (Charles de), 315.  
Plancher de la Noë (famille), 347.  
Poirier (colonel), 451.  
Pomereu (M. de), 338, 341.  
Pomereu d'Aligre, 431.  
Pontus de Thiard, 282.  
Poulain (Claude), 327, 336.  
Proust (famille), 394.  
Proust (Marcel), 17.  
Provence (Louis-Stanislas-Xavier comte de), comte du Perche, voir Louis XVIII.

## Index onomastique

- Puchot des Alleurs (Claude), 357.  
Puisaye (famille de), 184, 347.  
Puisaye (André de, marquis de la Coudrelle), 357, 381, 384.  
Puisaye (Antoine de), 430, 431.  
Puisaye (Joseph-Geneviève, comte de), 381, 410, 430, 456.  
Rabelais (François), 10.  
Rabodanges (M. de), 289, 290.  
Rancé (Armand-Jean Le Bouthillier, abbé de), 313, 318-321, 323, 362, 398, 427, 429.  
Raoul Tiron, 240.  
Raulin (colonel), 451.  
Regnault de Mouçon (évêque de Chartres), 159.  
Renaud de Bailleul, 137.  
Renault de Montfort, 160.  
René I<sup>er</sup> d'Anjou (roi de Naples et de Sicile), 260.  
René I<sup>er</sup> (duc d'Alençon et comte du Perche), 255-257, 259, 260.  
Rezey voir Bernard (Samuel).  
Riants (Denis I<sup>er</sup> de), 360.  
Riants (Denis III de), 360.  
Riants (Melle de), 362.  
Ribérac (comtesse de), 362.  
Riccé (vicomte de), 430.  
Richard aux Épaules, 251, 252.  
Richard I<sup>er</sup> (duc de Normandie), 84.  
Richard II (duc de Normandie), 88, 90, 91.  
Richard III (duc de Normandie), 93.  
Richard I<sup>er</sup> Cœur de Lion (roi d'Angleterre), 139, 151-155, 157, 158, 163, 216.  
Richelieu (cardinal de), 311, 319, 325.  
Richemont (connétable de), 254.  
Richer (archevêque de Sens), 119.  
Richer de L'Aigle, 142, 143, 146.  
Rigaud (Hyacinthe), 323.  
Ris (Clément de), 416.  
Robert (duc de Bar), 242.  
Robert I<sup>er</sup> de Bellême, 93-94.  
Robert II de Bellême (ou Robert Talvas ou Robert le Diable), 100, 106, 112, 116-117, 120-122, 128, 130, 133-136, 140, 142, 145, 149, 193, 203.  
Robert III Talvas, 143.  
Robert II le Pieux (roi de France), 89, 104, 111.  
Robert le Fort (duc de France), 81-83, 103.  
Robert de France, 97.  
Robert de France (comte de Dreux), 145, 146, 152, 156, 219, 362.  
Robert (comte de Leicester et de Breteuil), 143.  
Robert I<sup>er</sup> le Magnifique (duc de Normandie), 93, 94, 116.  
Robert II Courteheuse (duc de Normandie), 106, 110, 112, 117, 120, 126, 128, 129, 130, 135, 140.  
Robert I<sup>er</sup> (comte du Perche), 241-243.  
Robert d'Arbrissel, 132, 133.  
Robert Bordet, 137-139.  
Robert Judas, 137.  
Robert de Messesselle, 106.  
Robert de Prulay, 150.  
Robert de Saint-Quentin, 163.  
Robert de Torigni, 89, 117, 149, 169.  
Robert Wace, 84.  
Robethon (François de), 294.  
Rochin (famille), 356.  
Rodrigo Diaz de Bivar, 125, 126.  
Roger II de Montgomery, 97, 99, 100, 106, 116, 122, 137.  
Roger Ier de Sicile, 126.  
Roger Mandeguerre, 119.  
Rollon (duc de Normandie), 83, 85.  
Romanet (Olivier de), 462, 463.  
Ronsard (Charles de), 281.  
Ronsard (Pierre de), 281, 282, 284, 285.  
Roscoët (Charles), 367.

## Histoire du Perche

- Rosnivinen (Pierre de), 312.  
Rosny (marquis de), voir Sully.  
Rotrou de Beaumont (archevêque de Rouen), 118, 150, 153.  
Rotrou (famille), 20, 36, 38, 39, 115, 121, 136, 155, 173, 178, 188, 191, 194, 202, 212, 217, 238, 241, 265, 315, 351, 432, 462.  
Rotrou I<sup>er</sup>, 101, 102, 186.  
Rotrou II (comte de Mortagne), 97, 99, 100, 102, 104, 106, 108, 118, 119, 183, 217.  
Rotrou III le Grand (comte du Perche), 36, 110, 112, 123, 124-145, 169, 174, 177, 186, 189, 193, 204, 205, 209, 216, 217.  
Rotrou IV (comte du Perche), 36, 145-156, 160, 166, 181, 186.  
Rotrou I<sup>er</sup> de Montfort, 107, 119, 120, 122, 179, 180.  
Rotrou III de Montfort, 216, 217.  
Rotrou du Perche (évêque de Châlons), 166.  
Rousseau (famille), 395.  
Rousseau de Chamoy, 394.  
Roussin (Jean), 331.  
Saint-Pol (Nicolas-François de), 392, 393.  
Saint-Pol (Jules, général de), 446.  
Saint-Simon (Claude, duc de), 322, 365, 369.  
Saint-Simon (Louis, duc de), 313, 321-323, 330.  
Saladin (sultan d'Égypte), 152.  
Salisbury (comte de), 247, 249, 250.  
Sanche III (roi de Castille), 139.  
Sanche V-Ramirez (roi de Navarre), 125, 139.  
Scarron (Paul), 62.  
Seguin (Denis Jules), 361.  
Séguret (Jacques), 315.  
Sérent (marquis de), 342.  
Serlon (évêque de Sées), 130.  
Sidroc, 81.  
Sigefroy (évêque du Mans), 88, 89.  
Soissons (comte de), voir Bourbon (Charles de).  
Somerset (duc de), 251.  
Souancé (Hector de), 463.  
Souvré (famille de), 358.  
Sully, (Maximilien de Béthune, duc de), 313-315, 349, 361.  
Surienne (François de), 251, 252.  
Tabard (Claude), 483.  
Tabourier (abbé Joseph), 463.  
Taillandier, 441.  
Talon (Jean), 332, 335.  
Talvas, surnom porté par la famille de Bellême, voir Guillaume, Robert.  
Tancrede de Hauteville, 126.  
Tascheau (famille), 459.  
Tascher (famille de), 351, 416, 427.  
Tascher de la Pagerie (Josephine), 416.  
Tassin Thiboust, 253, 258.  
Tessier de La Bersière (Claude), 347.  
Théaude de Châteaubriand, 252.  
Thibault (famille), 397.  
Thibault I<sup>er</sup> le Tricheur (comte de Blois-Chartres), 84, 85, 101, 102, 186.  
Thibault III (comte de Blois-Chartres), 107, 119.  
Thibault IV le Grand (comte de Blois-Chartres) (Thibault I<sup>er</sup> comte de Champagne), 129, 134, 142, 146, 149.  
Thibault V (comte de Blois-Chartres), 151.  
Thibault III (comte de Champagne), 139, 149.  
Thibault IV (comte de Champagne), 219.  
Thibault du Perche, 161.  
Thierry (évêque de Chartres), 102.  
Thiers (Jean-Baptiste), 352.  
Tiron (famille), 154.  
Thomas I<sup>er</sup> (comte du Perche), 160-166, 177, 184, 222, 224.  
Thomas Becket (archevêque de Cantorbéry), 147, 149, 150, 160, 161, 204.

## Index onomastique

- Thomas Montagu (comte de Salisbury), voir Salisbury.  
Tirard (frères), 456.  
Tiron (famille), 154.  
Tournon (cardinal de), 279.  
Tournouër (Henri), 462, 463.  
Tracy (M. de), 441.  
Trajan (empereur romain), 60.  
Travers (famille), 349.  
Tremblay (famille), 343.  
Tremblay (Pierre), 323.  
Trescow (général von), 447.  
Tristan L'Hermite, 258.  
Trudel (famille), 323.  
Tuffier (Pr Théodore), 484.  
Turenne (vicomte de), 118.  
Turenne (maréchal de), 317.  
Turgeon (famille), 323.  
Turin (famille de), 357, 359, 361.  
Ulphace (saint), 70.  
Urbain II (pape), 126.  
Valois-Alençon (maison), voir aux prénoms.  
Vanssay (famille de), 437.  
Vasconcelles, (famille de), 394, 395.  
Vaubougon (sieur de), 334.  
Vaudémont (Louise de, reine de France), 296.  
Vendôme (ducs), voir Bourbon.  
Vendôme (François de), 322.  
Vespasien (empereur romain), 60.  
Villeray (famille de), 194, voir aussi Aimery, Gouffier, Guillaume.  
Villeroi (maréchal de), 358.  
Vital de Mortain (saint), 132.  
Vivien de Nogent, 212.  
Wittisch (général von), 448.  
Xaintrailles (Jean Poton, maréchal de), 252.  
Yolande de Flandres (dame de Nogent), 241, 242.  
York (duc d'), 256.  
Yves I<sup>er</sup> de Bellême, 38, 84, 87-88.  
Yves II de Bellême (évêque de Sées), 94, 96-98.  
Yves (saint, évêque de Chartres), 131, 135, 137.  
Yves Chesnel, 122.  
Yves de Courville, 131.  
Yves Payen, 127.  
Zola (Émile), 444.



# Index toponymique

- Abbayes (les), lieu-dit, cne du Thieulin (28), 27.
- Aigle (L'), chef-lieu de canton (61), 57, 106, 128, 140, 141, 266, 340, 401, 419, 441.
- Aillières-Beauvoir, cne du canton de La Fresnaye-sur-Chédouet (72), 451.
- Aistre (l'), toponyme, 34.
- Aistre-Boullay (l'), cne de Pervenchères (61), 34.
- Aistre-Gastine (l'), cne de Saint-Ouen de Sécherouvre (61), 34.
- Aître (l'), toponyme, 34.
- Alençon, chef-lieu département de l'Orne (61), 13, 20, 21, 27, 46, 91-95, 98, 99, 117, 140, 142, 143, 147, 210, 230, 235, 237, 240, 245, 247, 254, 255, 257, 260, 264, 265, 275, 277, 279, 305, 334, 338, 339, 341, 345, 346, 348, 353, 370, 379, 387, 390, 391, 399, 412, 414, 415, 425, 440, 443, 444, 448, 449, 480, 487 ; château, 93, 97, 117, 135, 191, 244, 256, 260, 276, 417 ; comté, 36, 229, 230, 233-235, 237, 241, 243, 245, 246 ; duché, 36, 233, 246, 275, 290, 301, 370.
- Allainville, cne du canton de Dreux (28), 64.
- Allemagne, 166, 400, 410, 475, 478, 481, 482, 484, 485, 486.
- Alluyes, cne du canton de Bonneval (28), 18, 45, 84, 108, 109, 191, 197, 367, 380.
- Almenêches, abbaye, cne d'Almenêches (61), 98.
- Amérique, 12, 323, 325, 335, 336, 341, 385, 456, 457, 459, 460.
- Angenardière (l'), manoir, cne de Saint-Cyr-la-Rosière (61), 274, 296.
- Angers, chef-lieu département du Maine-et-Loir, 71, 83, 147, 421, 422.
- Angleterre, 99, 100, 118, 128, 130, 135, 140, 142, 149, 151, 157, 163-165, 169, 216, 222, 246, 248, 251, 282, 291, 321, 339, 340, 344, 373, 385, 399, 410, 418, 432, 434, 435, 459, 478.
- Anisola, nom ancien de Saint-Calais (72), 70.
- Anjou, 75, 81, 157, 234, 345.
- Antioche, ville de Turquie, 127.
- Appenai-sous-Bellême, cne du canton de Bellême (61), 51, 63, 487.
- Apremont, cne de Colonard-Corubert, 25.
- Arbroath, abbaye, Écosse, 202.
- Arcis (les), toponyme, 33.
- Arcisses (les), toponyme, 33.
- Arcisses, abbaye, cne de Brunelles (28), 39, 132, 168, 202, 206, 249, 286.
- Arcisses, lieu-dit, cne de Mauves-sur-Huisne (61), 61, 75.
- Ardillère (l'), cne du Mage (61), 208.

## Histoire du Perche

- Argentan, chef-lieu d'arrondissement (61), 244, 246, 254, 255, 264, 265, 390, 440, 449.
- Argenvilliers, cne du canton de Nogent-le-Rotrou (28), 27, 72, 180, 203, 351, 351, 353, 367.
- Arrou, cne du canton de Cloyes-sur-le-Loir (28), 39, 49, 74, 446.
- Arville, cne du canton de Mondoubleau (41), 155, 206, 391.
- Aspres (Les), cne du canton de Moulins-la-Marche (61), 22, 57.
- Assé, motte, cne de Condeau (61), 194.
- Aunay, toponyme, 31.
- Aunays (les), forge, cne de Boissy-Maugis (61), 343, 344.
- Aunay (l'), toponyme, 31.
- Aunay (l'), lieu-dit, cne de La Chapelle-Montligeon (61), 196.
- Autels-Lesseville (Les), nom ancien des Autels-Villevillon (28), 404.
- Autels-Villevillon (Les), cne du canton d'Authon-du-Perche (28), 56, 404.
- Autheuil, cne du canton de Tourouvre (61), 33, 206, 210, 271, 325, 359, 380.
- Authon-du-Perche, chef-lieu de canton (28), 14, 27, 46, 55, 56, 70, 84, 108, 197, 204, 292, 294, 315, 344, 359, 380, 391, 394, 395, 467, 472, 475, 476, 479, 482, 486.
- Auxerre, chef-lieu de département de l'Yonne, 71, 315.
- Avesnes-en-Saosnois, cne du canton de Marolles-les-Brault (72), 97.
- Avezé, cne du canton de La Ferté-Bernard (72), 26, 179.
- Avranches, chef-lieu d'arrondissement de la Manche, 82.
- Avre, rivière, 21, 27, 29, 111, 147, 419.
- Ballon, chef-lieu de canton (72), 90, 94, 153.
- Barfleur, cne de la Manche, 140.
- Barils (Les), cne du canton de Verneuil, 204.
- Barville, château, cne de Nocé (61), 368.
- Barville, cne du canton de Pervençhères (61), 21.
- Basletière (la), lieu-dit, cne de Saint-Pierre-la-Bruyère (61), 435.
- Basses-Loges (les), manoir, cne de Coudray-au-Perche (28), 368.
- Batailles (les), lieu-dit, cne du Gué-de-la-Chaine (61), 253.
- Bayeux, chef-lieu d'arrondissement du Calvados, 83, 120, 254, 345.
- Bazoche-Gouet (La), cne du canton d'Authon-du-Perche (28), 84, 108, 197, 271, 380, 391, 395, 404.
- Bazoches-sur-Hœsne, chef-lieu de canton (61), 73, 211, 351, 384, 442, 443.
- Bazoche-Unie (La), nom révolutionnaire de La Bazoche-Gouet (28), 404.
- Béarn, comté, 276.
- Beauce, 16-18, 39, 44, 56, 72, 106, 108, 116, 155, 173, 225, 250, 339, 409, 454, 470, 491.
- Beaumont, dolmen, cne de Trizay-lès-Bonneval (28), 45.
- Beaumont, forge, cne de Longny-au-Perche (61), 343, 418.
- Beaumont-les-Autels, cne du canton d'Authon-du-Perche (28), 25, 27, 108, 180, 240, 287, 395.
- Beaumont-sur-Sarthe, chef-lieu de canton (72), 95, 153, 245, 255.
- Beauport, ville du Québec, 324, 326-329, 336, 337.
- Beauregard (ou la Ganneterie, motte et seigneurie), cne de Dorceau (61), 107.
- Beauvais, lieu-dit, cne de Nogent-le-Rotrou (28), 50.
- Belgique, 309, 373, 459.
- Belhomert-Guéhouville, cne du canton de La Loupe (28), 27, 69, 112, 161, 167.
- Bellavilliers, cne du canton de Pervençhères (61), 195, 203.

## Index toponymique

- Bellefosse, étang, cne de Bresollettes (61), 29.
- Bellegarde, manoir, cne de Tourouvre (61), 331, 368, 461.
- Bellegarde, tréfilerie, cne de Tourouvre (61), 343, 418, 419, 421.
- Bellême, chef-lieu de canton (61), 55, 57, 58, 62, 74, 84, 87-100, 103, 117, 121, 130, 134, 136, 143-145, 147, 149, 158, 174, 176, 177, 186, 190-192, 194, 207, 218, 222-227, 229, 235, 238, 241, 247, 255, 279, 283, 287, 289, 292-294, 296, 297, 300, 301, 303-306, 341, 342, 346, 348-350, 360, 365, 370, 371, 373, 379, 380, 383, 384, 387, 390, 391, 398, 402, 406, 407, 411, 412, 415, 421, 444, 448-451, 453, 462, 474 ; château, 36, 91, 96, 97, 117, 136, 190, 191, 218-221, 227, 252, 289, 362 ; châtellenie, 179, 182, 190, 204, 218, 219, 235, 262 ; collégiale Saint-Léonard, 121, 176, 203, 205, 228, 289 ; forêt, 19, 26, 28, 35, 37, 47, 50, 59, 62, 167, 191, 192, 204, 218, 223, 226, 237, 291, 371, 374.
- Bellêmeois, 136, 137, 144, 174, 193, 235, 306, 432.
- Bellou-le-Trichard, cne du canton du Theil-sur-Huisne (61), 38, 54, 239.
- Bellou-sur-Huisne, cne du canton de Rémalard (61), 436.
- Belloy, étang de, cne de Moussonvilliers (61), 29.
- Berd'huis, cne du canton de Nocé (61), 30, 73, 88, 209.
- Bernay, chef-lieu d'arrondissement de l'Eure, 251.
- Berry, 149, 311, 314.
- Berthe (la), rivière, 344.
- Béthonvilliers, cne du canton d'Authon-du-Perche (28), 73, 180, 352, 359, 395.
- Binardière (la ou la Besnardière), seigneurie, cne de Saint-Jouin-de-Blavou (61), 196, 402.
- Bivilliers, cne du canton de Tourouvre (61), 196, 333, 384.
- Bizou, cne du canton de Longny-au-Perche (61), 75, 352.
- Blainville, seigneurie, cne de Saint-Denis-d'Authou (28), 249, 395.
- Blavou, château, cne de Saint-Denis-sur-Huisne (61), 38, 316.
- Blavou, forêt, 38, 93.
- Blavou, manoir, cne de Saint-Jouin-de-Blavou (61), 38, 274.
- Blois, chef-lieu de département du Loir-et-Cher (41), 54, 83, 101, 129, 155, 210, 222, 279, 292, 400, 436.
- Boëcé, cne du canton de Bazoches-sur-Hœsne (61), 31.
- Boisbelle, principauté, cne d'Henrichemont, Cher, 314.
- Boislandry, seigneurie, cne de Champrond-en-Gâtine (28), 163, 294, 315, 361.
- Boisard, écluses, cne de Pontgouin (28), 17.
- Bois-Rotrou (les), lieu-dit, cne d'Arrou (28), 39.
- Bois-Ruffin, seigneurie, cne d'Arrou, 18, 39, 195.
- Boissy-le-Sec, nom ancien de la cne de Boissy-lès-Perche (28), 14.
- Boissy-lès-Perche, cne du canton de La Ferté-Vidame (28), 14, 22, 31, 74, 487.
- Boissy-Maugis, cne du canton de Rémalard (61), 31, 33, 46, 47, 54, 58, 68, 74, 75, 78, 79, 121, 194, 202, 203, 466, 486.
- Boisvinet, étang, cne du Plessis-Dorin (41), 30, 58.
- Bonnétable, chef-lieu de canton (72), 20, 153.
- Bonneval, chef-lieu de canton (28), 11, 17, 18, 44, 92, 101, 108, 209, 391, 432.
- Bonsmoulins, cne du canton de Moulins-la-Marche (61), 21, 36, 140, 142, 146, 152, 157, 158, 166, 174, 251.

## Histoire du Perche

- Borde (la), toponyme, 34.
- Borde (la), lieu-dit, cne de Margon (28), 46.
- Bordeaux, chef-lieu de département de la Gironde, 147, 158, 472, 475.
- Bouche-d'Aigre, prieuré, cne de Romilly-sur-Aigre (28), 202.
- Bouchère (la), lieu-dit, cne de Masle (61), 144.
- Boucherville, ville du Québec, 331, 333.
- Bouillons, étang des, cne de Longny-au-Perche (61), 29.
- Boulais, forêt des, 38.
- Boulay, toponyme, 32.
- Boulay (le), lieu-dit, cne de Soligny-la-Trappe (61), 144.
- Boulay (le Grand), maison forte, cne de Feings (61), 244, 407.
- Boullay, sergenterie, 195.
- Bourg-Aubert, seigneurie, cne d'Ardelles (28), 112.
- Bourg-Saint-Léonard, cne du canton d'Exmes (61), 370.
- Bourgis (le), seigneurie, cne de La Chapelle-Montligeon (61), 317, 361.
- Bourguignière (la), manoir, cne de Béthonvilliers (28), 368.
- Bourgogne (la), fief, cne de Combres (28), 180.
- Bourse, forêt de, 20, 415.
- Bouthonvilliers, château, cne de Dangeau (28), 322.
- Bray, manoir, cne d'Igé (61), 270, 368.
- Braye (la), rivière, 15, 27.
- Bresolettes, cne du canton de Tourouvre (61), 21, 27, 29, 30, 340, 343, 362.
- Bretagne, 12, 50, 56, 136, 148, 167, 219, 243, 247, 248, 257, 309, 339, 365, 409, 429, 430, 473.
- Brétigny, cne de Sours[lès-Chartres] (28), 240.
- Bretoncelles, cne du canton de Rémalard (61), 30, 50, 78, 195, 218, 272, 343, 358, 362, 410, 411, 421, 428, 444, 447, 448, 460.
- Brezolles, chef-lieu de canton (28), 30, 54, 74, 111, 112, 146, 148, 169, 258, 392.
- Briante (la), rivière, 255.
- Brissarthe, cne du Maine-et-Loire, 82.
- Brochard, tréfilerie, cne Saint-Victor-de-Réno (61), 343.
- Brotz, ancienne cne réunie à L'Hôme-Chamondot (61), 487.
- Brou, chef-lieu de canton (28), 69, 74, 84, 108, 109, 110, 197, 352, 380, 391, 446.
- Brunelles, cne du canton de Nogent-le-Rotrou (28), 39, 132, 168, 188, 207, 286, 344, 357, 361, 487.
- Bruyères (les), hameau, cne de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême (61), 364.
- Bubertré, cne du canton de Tourouvre (61), 25, 27, 439.
- Buré, cne du canton de Bazoches-sur-Hoëgne (61), 60, 63, 130, 144, 193, 222.
- Bures-sur-Dives, cne du canton de Troarn (14), 100.
- Burgondière (La), ancienne paroisse réunie au Mesnil-Thomas (28), 203.
- Butte (la), motte, cne de Bellou-sur-Huisne (61), 107.
- Cachot, étang du, cne de Bresolettes (61), 29.
- Caen, chef-lieu de département du Calvados, 98, 157, 300, 339.
- Cailleaux (les), manoir, cne de Beaumont-les-Autels (28), 204, 294.
- Camp de César, camp romain, cne de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême (61), 59.
- Camp de Saint-Gilles, camp romain, cne de Tourouvre (61), 60.
- Camp du Châtellier, camp préhistorique, cne du Gué-de-la-Chaine (61), 50.

## Index toponymique

- Canada, 9, 309, 323, 329, 331, 332, 333, 336, 337, 340, 410, 456, 459.
- Carcahu (le Grand), manoir, cne de Frazé (28), 368.
- Carré-Saint-Julien (le), quartier, cne de Saint-Julien-sur-Sarthe (61), 21.
- Cathmeis, abbaye, pays de Galles, 202.
- Cavru, prieuré, cne de Maison-Maugis (61), 36, 200.
- Ceton, cne du canton du Theil-sur-Huisne (61), 39, 48, 54, 56, 62, 100, 117, 121, 122, 194, 225, 239, 272, 307, 352, 357, 359, 482 ; châellenie, 179, 182, 235, 243, 262, 276, 361 ; prieuré Saint-Pierre, 121, 122, 211, 397.
- Chailland, cne de la Mayenne, 344.
- Chaise (la), prieuré, cne d'Éperrais (61), 36, 200.
- Châlons-en-Champagne, chef-lieu de département de la Marne, 166, 167, 216.
- Chamotière (la), seigneurie, cne de Bellavilliers (61), 315.
- Champ-Bossu (le), lieu-dit, cne de Nogent-le-Rotrou (28), 73.
- Champeaux-sur-Sarthe, cne du canton de Bazoches-sur-Hœsne (61), 211, 445.
- Champrond, toponyme, 15, 34.
- Champrond, forêt, 17.
- Champrond [-sur-Braye], cne du canton de Montmirail (72), 15, 70, 179, 391.
- Champrond-en-Gâtine, cne du canton de La Loupe (28), 15, 33, 57, 169, 188, 239, 352, 391, 406, 422, 431, 448.
- Champrond-en-Perchet, cne du canton de Nogent-le-Rotrou (28), 15, 39, 102, 286, 357, 380.
- Champs, manoir, cne de Melleray (72), 294, 368.
- Champs, cne du canton de Tourouvre (61), 57, 206, 210, 336, 362, 368, 400, 461, 462.
- Champsecret, cne du canton de Domfront (61), 344.
- Chanceaux, manoir, cne de Saint-Jouin-de-Blavou (61), 274.
- Chapelle-d'Angillon (La), chef-lieu de canton du Cher, 314.
- Chapelle-du-Bois (La), cne du canton de La Ferté-Bernard (72), 38.
- Chapelle-Fortin (La), cne du canton de La Ferté-Vidame, (28), 74.
- Chapelle-Gastineau (La), aj. Préval, cne du canton de La Ferté-Bernard (72), 351.
- Chapelle-Guillaume, cne du canton d'Authon-du-Perche (28), 27.
- Chapelle-Montligeon (La), cne du canton de Mortagne-au-Perche (61), 25, 58, 75, 195, 196, 210, 317, 454.
- Chapelle-Royale, cne du canton d'Authon-du-Perche (28), 74.
- Chapellière (la), lieu-dit, cne de Feings (61), 196.
- Charbonnières, cne du canton d'Authon-du-Perche (28), 69, 70, 204, 357, 394, 395.
- Charencey, ancienne paroisse réunie à la cne de Saint-Maurice-lès-Charencey (61), 203.
- Charmoye, toponyme, 32.
- Charroyau, lieu-dit, cne de Nogent-le-Rotrou (28), 186.
- Chartrage, léproserie, cne de Mortagne-au-Perche (61), 129, 207, 245, 277, 346.
- Chartres, chef-lieu de département d'Eure-et-Loir (28), 10, 17, 21, 27, 54, 56, 57, 69, 71, 75, 81-85, 90, 101, 102, 105-109, 119, 122, 123, 130, 131, 134, 137, 142, 154, 159, 161, 167, 170, 178, 180, 187-189, 208, 209, 234, 236, 237, 240, 241, 250, 279, 289, 292, 294, 303, 304, 306, 311, 330, 336, 339, 340, 362, 364, 367, 380, 390, 391, 404, 416, 438, 441, 446, 471, 475 ; cathédrale, 37,

## Histoire du Perche

- 84, 103, 138, 165, 170, 336, 337 ; diocèse, 74, 101, 107, 162, 335, 337, 400.
- Chassant, cne du canton de Thiron-Gardais (28), 142.
- Châtaignier, toponyme, 32.
- Châtaigniers (les), prieuré, cne de Soizé (28), 202.
- Château (le), toponyme, 198.
- Château-Gontier, chef-lieu d'arrondissement de la Mayenne, 345.
- Châteaudun, chef-lieu d'arrondissement (28), 11, 27, 84, 101, 102, 104, 119, 178, 179, 188, 190, 201, 304, 446, 480.
- Châteauneuf-en-Thymerais, chef-lieu de canton (28), 22, 54, 112, 161, 164, 169, 239, 240, 258, 275, 392, 443.
- Châtel (le), toponyme, 198.
- Châtélées (les), auj. les Châtelets, lieu-dit, cne de L'Hôme-Chamondot (61), 330.
- Châtelet (le), toponyme, 198.
- Châtelier (le), manoir, cne de Frazé (28), 368.
- Châtelier (le), motte et manoir, cne de Rémalard (61), 107.
- Châtellenie (la), toponyme, 198.
- Châtellier (camp du), cne du Gué-de-la-Chaine (61), 50.
- Chaumont, étang de, cne de Soligny-la-Trappe (61), 29.
- Chaussée (la), lieu-dit, cne de Condé-sur-Huisne, 57, 58, 187.
- Chauverie (la), manoir, cne de Luigny (28), 294.
- Chauvigny[-du-Perche], cne du canton de Drouai (41), 14.
- Chelles, abbaye, Seine-et-Marne, 74.
- Chemilli, cne du canton de Bellême (61), 63, 129.
- Chemin (le), toponyme, 58.
- Chemin aux Bœufs, voie antique, 56.
- Chemin Chartrain, voie antique, 56.
- Chemin de César, voie antique, 57, 58, 187.
- Chemin Ferré, voie antique, 56, 57, 58.
- Chemin Henri IV, voie antique, 56, 58.
- Chemin Perré, voie antique, 56.
- Chêne-d'Auvilliers (le), lieu-dit, cne de Boissy-Maugis (61), 75.
- Chêne-Doré, baronnie, cne de Saint-Denis-des-Puits (28) 84.
- Chênégallon, abbaye, cne d'Éperrais (61), 36, 167, 181, 200, 204, 206, 355.
- Chênes-Petits (les), lieu-dit, cne de Saint-Hilaire-sur-erre (61), 435.
- Chennebrun, cne du canton de Verneuil-sur-Avre (27), 148, 149, 169, 204.
- Cherchinerie (la), étang, cne de Bresollettes (61), 29.
- Chèreperrine, château, cne d'Origny-le-Roux (61), 357, 369.
- Chesnay, toponyme, 32.
- Chesne-Bidault (le), verrerie, cne du Plessis-Dorin (28), 394.
- Chesne-Mariette (le), lieu-dit, cne du Favril (28), 68.
- Chicago, ville des États-Unis, 458.
- Chippe (la), rivière, 103, 182.
- Chuisne, cne du canton de Courville-sur-Eure (28), 57.
- Cîteaux, abbaye, Côte-d'Or, 162, 320, 428.
- Clairets (les), abbaye, cne de Masle (61), 37, 157, 162, 163, 167, 206, 321, 360, 399.
- Clinchamps, seigneurie, cne de Chemilli (61), 37, 192, 360.
- Cloche (la), rivière, 26.
- Cloyes-sur-le-Loir, chef-lieu de canton (28), 391.
- Cluny, abbaye, Saosne-et-Loire, 119, 120, 132, 200, 203.

## Index toponymique

- Colonard-Corubert, cne du canton de Nocé (61), 31, 57, 72, 203, 211, 449, 486.
- Comblot, cne du canton de Mortagne-au-Perche (61), 355, 367.
- Combres, cne du canton de Thiron-Gardais (28), 76, 180, 203, 380.
- Commauche (la), rivière, 26, 54, 184, 343, 344.
- Condé, seigneurie, cne de Saint-Jouin-de-Blavou (61), 196.
- Condé-sur-Huisne, cne du canton de Rémalard (61), 12, 26, 39, 57, 73, 104, 168, 304, 360, 380, 444, 448.
- Condeau, cne du canton de Rémalard (61), 186, 194, 211, 381, 406.
- Constantinople, ancienne capitale de l'empire d'Orient, 96, 127, 160, 234.
- Conturbis, ancienne cne réunie à Randonnai (61), 21, 29, 149, 420.
- Corbière (la), château, cne de Moussonvilliers (61), 481.
- Corbinières (les), maquis, cne d'Appenai-sous-Bellême (61), 487.
- Corbionne (la), rivière, 26, 69, 83, 129, 187, 249, 421.
- Carbon, cne du canton de Mortagne-au-Perche (61), 26, 39, 55, 58, 59, 74-76, 79, 94, 103-105, 144, 179, 182, 194, 195, 210.
- Corbonnais, 103, 104, 118, 120, 150, 176, 218, 224, 226, 235, 277, 306.
- Cormier, toponyme, 32.
- Corubert, ancienne cne réunie à Colonard (61), 72, 88, 357.
- Cosne-Bergère, camp préhistorique, cne d'Appenai-sous-Bellême, 51.
- Cosnier (le Grand), seigneurie, cne de Mauves-sur-Huisne (61), 317.
- Cotentin, 35, 56, 83, 239, 252.
- Coudorière (la), lieu-dit, cne de Bellou-sur-Huisne (61), 107.
- Coudray, toponyme, 32.
- Coudray-au-Perche, cne du canton d'Authon-du-Perche (28), 14, 31, 180.
- Coudre (la), rivière, 26.
- Coudreceau, cne du canton de Thiron-Gardais (28), 31, 39, 218.
- Coudrelle (la), seigneurie, cne de La Mesnière (61), 357, 362, 381.
- Couesme, manoir, cne de Dame-Marie (61), 160, 368, 437, 456.
- Couétron (le), rivière, 156.
- Cougaudrai, seigneurie, cne de Saint-Mard-de-Réno (61), 72, 75, 196.
- Coulimer, cne du canton de Pervençhères (61), 384.
- Coulonges-les-Sablons, cne du canton de Rémalard (61), 63, 203, 417, 448.
- Coulonges-sur-Sarthe, cne du canton du Mêle-sur-Sarthe (61), 63.
- Cour (la), manoir, cne de Béthonvilliers (28), 359.
- Courboyer, seigneurie et manoir, cne de Nocé (61), 72, 273, 274, 296.
- Courcerault, cne du canton de Nocé (61), 68, 72, 94, 144, 344.
- Courcessin, lieu-dit, cne de Courcerault (61), 72, 185, 344.
- Courgains, cne du canton de Marolles-Brault (72), 97.
- Courgeon, cne du canton de Mortagne-au-Perche (61), 72, 75, 195, 360, 365, 367.
- Courgeoùt, cne du canton de Bazoches-sur-Hœsne (61), 50, 72.
- Courpotain, lieu-dit, ancienne cne de Corubert (61), 88.
- Courtalain, cne du canton de Cloyes-sur-le-Loir (28), 18, 49, 64, 72, 282.
- Courtangis, seigneurie, cne de Saint-Jean-des-Échelles (72), 72.
- Courteraie, seigneurie, cne de Saint-Aubin-de-Courteraie (61), 129.
- Courthioust, ancienne cne réunie à la cne de Colonard [-Corubert] (61), 72, 88, 211.
- Courtoisonn, seigneurie, cne de Boëcé (61), 72.

## Histoire du Perche

- Courtoulain, ancienne cne réunie à Bazoches-sur-Hœsne (61), 72.
- Courville-sur-Eure, chef-lieu de canton (28), 17, 57, 109.
- Coutellerie (la), cne de Maison-Maugis (61), 208.
- Coutretôt, ancienne cne réunie à Trizay (28), 380.
- Crochemeslier, camp préhistorique, cne d'Igé (61), 51.
- Croisilles, butte de, cne de Berd'huis (61), 186.
- Croix-du-Perche (La), cne du canton de Thiron-Gardais (28), 14, 17, 142, 180, 292.
- Croix-Chemins (les), lieu-dit, cne de Tourouvre (61), 57, 487.
- Croix des Batailles (la), lieu-dit, cne de Nogent-le-Rotrou (28), 156.
- Croix-des-Six-Chemins (la), lieu-dit, cne de Brunelles (28), 188.
- Croix-Feue-Reine (la), lieu-dit, cne d'Appenai-sous-Bellême (61), 222.
- Crulai, cne du canton de L'Aigle (61), 22.
- Dais, étang du, cne de Soligny-la-Trappe (61), 29.
- Dambray, bois, cne de Mauves-sur-Huisne (61), 36, 482.
- Dame-Marie, cne du canton de Bellême (61), 92, 206, 211, 228, 266, 391, 398.
- Dancé, cne du canton de Nocé (61), 63, 88, 272, 359.
- Dangeau, cne du canton de Brou (28), 18, 45, 203, 204.
- Digny, cne du canton de Senonches (28), 112.
- Dollon, cne du canton de Vibraye (72), 20, 179.
- Domfront, chef-lieu de canton (61), 91, 93-95, 97, 100, 117, 120, 130, 255, 401, 449.
- Donnette (la), rivière, 30.
- Dorceau, cne du canton de Rémalard (61), 39, 58, 107, 207, 267, 435, 459.
- Doudannerie (la), forge et manoir, cne de Bretoncelles (61), 343.
- Dreux, chef-lieu d'arrondissement (28), 22, 54, 74, 105, 111, 146, 209, 289, 349, 438, 446-448.
- Droué, chef-lieu de canton (41), 19, 436.
- Duneau, cne du canton de Tuffé (72), 90.
- Dutray, forge, cne de La Perrière (61), 51, 61.
- Échauffour, cne du canton du Merlerault (61), 109, 120.
- Écosse, 133, 202, 270, 459.
- Écouves, forêt d', 415.
- Enghien-le-François, nom porté par Nogent-le-Rotrou de 1569 à 1624 (28), 284, 314.
- Éperrais, cne du canton de Pervençhères (61), 36.
- Épine de Feillet (l'), forge, cne de Boissy-Maugis (61), 344.
- Érine (l'), rivière, 193, 316.
- Erre (l'), rivière, 26.
- Espagne, 124, 125, 130, 137, 139, 141, 142, 261, 317, 325, 431, 432, 484.
- Espagne, fontaine d', lieu-dit, cne de Sérigny (61), 26.
- Essarts (les), toponyme, 33.
- Essay, cne du canton du Mêle-sur-Sarthe (61), 245, 254, 415.
- Estre (l'), toponyme, 34.
- Estre-au-Désert (l'), cne de Marolles-les-Buis (28), 34.
- Estre-Blondeau (l'), cne de Saint-Denis-d'Authou (28), 34.
- Étang Neuf, étang, cne de Soligny-la-Trappe (61), 29.
- Étang Vieux, étang, cne de Soligny-la-Trappe (61), 29.
- États-Unis, 9, 309, 324, 385, 456, 459.
- Étilleux (Les), cne du canton d'Authou-du-Perche (28), 31, 290.
- Être (l'), toponyme, 34.

## Index toponymique

- Eure (l'), 144, 355 ; rivière, 17, 27, 29, 30, 53, 54, 57, 116.
- Eure-et-Loir, 14, 23, 25, 45, 54, 380, 390, 391, 400, 408, 411, 480.
- Évreux, chef-lieu d'arrondissement de l'Eure, 21, 55, 57, 83, 84, 111, 141, 147, 183, 240.
- Exmes, chef-lieu de canton (61), 55, 57, 68, 103, 105, 120, 135, 447.
- Falaise, chef-lieu de canton du Calvados, 135, 151, 170, 401.
- Fauconnerie (la), seigneurie, cne de Mauves-sur-Huisne (61), 316, 317.
- Favril (Le), cne du canton de Courville-sur-Eure (28), 17, 68, 131.
- Fay, toponyme, 32.
- Feillet, seigneurie, cne du Mage (61), 37, 155, 342, 359, 362, 369, 378, 381, 422.
- Feings, cne du canton de Mortagne-au-Perche (61), 55, 195, 211, 337, 400.
- Fenderie (la), moulin, cne de Longny-au-Perche (61), 343.
- Ferme-Neuve (la), lieu-dit, cne de Dorceau (61), 435, 459.
- Ferrière (La), lieu-dit, cne de Brunelles (28), 185, 188, 189, 207, 218.
- Ferrière-au-Val-Germond (La), ancienne cne réunie à Fontaine-Simon (28), 57, 60, 169.
- Ferrière-aux-Étangs (La), cne du canton de Messei (61), 344.
- Ferté-Bernard (La), chef-lieu de canton (72), 19, 26, 56, 90, 121, 148, 152, 153, 164, 174, 202, 296, 311, 409, 457.
- Ferté-au-Bois (La), nom révolutionnaire de La Ferté-Vidame (28), 404.
- Ferté au Perche (La), nom ancien de La Ferté-Vidame (28), 22.
- Ferté-Macé (La), chef-lieu de canton (61), 401.
- Ferté-Vidame (La), chef-lieu de canton (28), 22, 29, 37, 111, 164, 195, 311, 322, 330, 365, 369, 392, 404, 413, 422, 438, 482, 487.
- Feugerets (les), château, cne de La Chapelle-Souëf (61), 368.
- Feugerolles, lieu-dit, cne d'Illiers-Combray (28), 45.
- Fillemin, non identifié, 420.
- Flèche (La), chef-lieu d'arrondissement (72), 310.
- Flers, chef-lieu de canton (61), 401.
- Fontaine (la), lieu-dit, cne de Gémages (61), 50.
- Fontaine (la), mégalithes, cne de Gémages (61), 49.
- Fontaine Libre, nom révolutionnaire de Saint-Jean-Pierre-Fixte (28), 404.
- Fontaine-Simon, cne du canton de La Loupe (28), 57, 60, 68, 411.
- Fonte (la), toponyme, 208.
- Fonte (la), étang, cne de Tourouvre (61), 343.
- Fontenay au Perche, lieu-dit, cne d'Illiers-Combray (28), 17.
- Fontevault, abbaye, Maine-et-Loire, 112, 132, 158.
- Forçonnerie (la), manoir, cne d'Unverre (28), 294.
- Forest (la), toponyme, 31.
- Forge (la), toponyme, 208.
- Forge (la), étang, cne de Bresollettes (61), 29, 343.
- Forges (les), château, cne de Saint-Aubin-de-Courteraie (61), 317.
- Forgetterie (la), manoir, cne de Loisail (61), 368.
- Formigny, cne du Calvados, 254.
- Fortibert, étang, cne de La Poterie-au-Perche (61), 29, 196.
- Fosse (la), étang, cne d'Authon-du-Perche (28), 27.
- Fossés Robert le Diable, 117.
- Fossés-le-Roi (les), 149.
- Fougères, chef-lieu d'arrondissement d'Ille-et-Vilaine, 249, 252.
- Fourche (la), lieu-dit, cne de Coulonges-les-Sablons (61), 447, 448, 449.
- Fourneaux (les), étang, cne de Randonnai (61), 29.

## Histoire du Perche

- Fourneaux (les), forge, cne de La Perrière (61), 61.
- Foussarde (la), rivière, 27.
- Francvilliers, seigneurie, cne de Maison-Maugis (61), 73, 185, 196, 250, 343, 344.
- Frazé, cne du canton de Thiron-Gardais (28), 25, 272, 358.
- Fresnay, toponyme, 32.
- Fresnay (le Grand), manoir, cne des Étilleux (28), 274.
- Fresnay-sur-Sarthe, chef-lieu de canton (72), 100.
- Fresnaye (la), seigneurie, cne de Saint-Germain-de-la-Coudre (61), 248.
- Fresnaye-sur-Chédouet (La), chef-lieu de canton (72), 451, 456.
- Fréteval, cne du canton de Morée (41), 19, 109, 149, 158.
- Frétigny, cne du canton de Thiron-Gardais (28), 210, 211, 344, 359, 380.
- Frette (la), forges et seigneurie, cne de Saint-Victor-de-Réno (61), 292, 340, 342, 343, 361, 362.
- Friaize, cne du canton de La Loupe (28), 160.
- Gadelière (la), manoir, cne de Trizay-Coutretôt-Saint-Serge (28), 274.
- Gaillons (les), forge, cne d'Irai (61), 419, 420.
- Gaillons, étang des, cne de Randonnai (61), 29, 340, 343.
- Galaizière (la), seigneurie, cne de Condé-sur-Huisne (61), 186, 360.
- Gallardon, cne du canton de Maintenon (28), 102.
- Gannes, château, cne de L'Hôme-Chamondot (61), 195, 238, 247.
- Ganneterie (ou Beauregard), motte et seigneurie, cne de Dorceau (61), 107.
- Gardais, ancienne paroisse réunie à Thiron (28), 405.
- Gastineau, ressort de, cne de Préval (72), 179.
- Gastines (Les), seigneurie, cne de Neuilly-sur-Eure (61), 361.
- Gauberdière (la), manoir, cne de La Rouge (61), 274.
- Gaudaine (La), cne du canton de Nogent-le-Rotrou (28), 365.
- Gault-Perche (Le), cne du canton de Droué (41), 14, 391.
- Gémages, cne du canton du Theil-sur-Huisne (61), 38, 39, 47, 50, 59, 75, 76, 195, 366, 481, 486.
- Genettes (Les), cne du canton de Moulins-la-Marche (61), 204.
- Gevrise, seigneurie, cne de Bellou-le-Trichard (61), 358.
- Gibet (le), lieu-dit, cne de Masle (61), 162.
- Gisors, chef-lieu de canton de l'Eure, 116.
- Gland, château du, cne de Morvilliers (28), 487.
- Glatigny, château, cne de Souday (41), 282.
- Glaye, château, cne de Ceton (61), 482.
- Goulet (le), cne de Saint-Pierre-de-Bailleul (27), 158.
- Goyette, bois de, cne de Bellou-le-Trichard (61), 39.
- Graffinerie (la), cne d'Happonvilliers (28), 208.
- Grand Boulay (le), maison forte, cne de Feings (61), 244, 407.
- Grand Carcahu (le), manoir, cne de Frazé (28), 368.
- Grand Chemin Perray, voie antique, 57.
- Grand-Cosnier (le), seigneurie, cne de Mauves-sur-Huisne (61), 317.
- Grand-Fresnay (le), manoir, cne des Étilleux (28), 274.
- Grand-Mesnil (le), lieu-dit, cne de Saint-Mard-de-Réno (61), 245.
- Grande-Métairie (la), lieu-dit, cne de l'Hôme-Chamondot (61), 361.

## Index toponymique

- Grandin, moulins de, cne de Nogent-le-Rotrou (28), 163.
- Grandmont, bois de, cne de Charbonnière (28), 204.
- Gravelle (la), lieu-dit, cne de Saint-Jouin-de-Blavou (61), 248.
- Gréez-sur-Roc, cne du canton de Montmirail (72), 70.
- Grès, étang, cne de Bresollettes (61), 29.
- Griffe du Diable (la), mégalithe, cne d'Arrou (28), 49.
- Grois (les), toponyme, 208.
- Grossinière (la), seigneurie, cne de Courgeoust (61), 248.
- Grouas (les), toponyme, 208.
- Gué-de-la-Chaine (Le), cne du canton de Bellême (61), 59, 253, 350.
- Guémançais, lieu-dit, cne de Rouperroux (72), 58.
- Guez et Planche, seigneurie, cne de Saint-Victor-de-Réno (61), 361.
- Haies, moulin et forge, cne de Maison-Maugis (61), 196, 344.
- Haies (les), seigneurie, cne de Souancé-au-Perche (28), 361.
- Halitre (le), manoir, cne de Saint-Victor-de-Réno (61), 274.
- Hallais, forêt de, 38, 344.
- Hambye, abbaye, cne de la Manche, 202.
- Haras du Pin, cne du Pin-au-Haras (61), 432, 437, 445.
- Henrichemont, chef-lieu de canton du Cher, 314.
- Hermousset, lieu-dit, cne de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême (61), 50.
- Herse (la), étang, cne de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême (61), 28.
- Herse (la), fontaine, cne d'Éperrais (61), 62.
- Hermitière (L'), cne du canton du Theil-sur-Huisne (61), 38, 210, 304, 358, 369, 484.
- Hiémois, 55, 92, 93, 193.
- Hœsne (l'), rivière, 27, 184.
- Hôme-Chamondot (L'), cne du canton de Longny-au-Perche (61), 31, 195, 206, 238, 262, 330, 482, 487.
- Hôtel, toponyme, 208.
- Hôtel-Charron (l'), cne de Saint-Pierre-la-Bruyère (28), 208.
- Hôtel-Garnier (l'), lieu-dit, cne de Courcerault (61), 486.
- Hôtel-Marion (l'), lieu-dit, cne de la Gaudaine (28), 208.
- Hôtel-Morin (l'), lieu-dit, cne de Saint-Jean-de-la-Forêt (61), 449.
- Hôtel-Renouard (l'), lieu-dit, cne de Monceaux-au-Perche (61), 208.
- Houssardière (la), cne de Boissy-Maugis (61), 208.
- Houssay, toponyme, 32.
- Houssaye (la), lieu-dit, cne de Gémages (61), 48.
- Huisne (l'), rivière, 19, 25-28, 30, 54, 56, 57, 74, 89, 101, 103-105, 121, 144, 167, 183-185, 187, 192, 196, 344, 443.
- Humberston, abbaye, Angleterre, 202.
- Husson, motte d', voir Villeray.
- Igé, cne du canton de Bellême (61), 99, 100, 207, 211, 270, 324, 336, 348, 436, 474.
- Îles Percées, estuaire du Saint-Laurent (Québec), 333.
- Illiers-Combray, chef-lieu de canton (28), 11, 17, 27, 44, 45, 70, 102, 250, 339.
- Illinois, états des États-Unis, 458, 459.
- Irai, cne du canton de L'Aigle (61), 149, 419.
- Italie, 99, 154, 263, 317, 445, 484.
- Iton (l'), rivière, 27, 29.
- Itonne (l'), rivière, 27.
- Jambée (la), rivière, 26, 29, 343, 419.
- Jambette (la), rivière, 50, 162.

## Histoire du Perche

- Janville, chef-lieu de canton (28), 225, 250, 303, 380.
- Jarossay (le), manoir, cne de Courgeoût (61), 274.
- Jarriaye (la), château, cne de Champeaux-sur-Sarthe (61), 445.
- Jérusalem, 94, 96, 122, 124, 126-128, 131, 143, 148, 149, 152, 153, 159, 240, 366, 432.
- Joncherets (les), château, cne de La Mesnière (61), 369, 384, 430.
- Jublains, cne de la Mayenne, 57.
- Jumièges, abbaye, cne de Seine-Maritime, 92, 206, 228, 398.
- Kelso, abbaye, Écosse, 202.
- Kilwinning, abbaye, Écosse, 202.
- Lande-sur-Eure (La), cne du canton de Longny-au-Perche (61), 27, 57, 353, 419, 422.
- Landres, seigneurie et château, cne de Mauves-sur-Huisne (61), 75, 362, 369.
- Laon, chef-lieu de département de l'Aisne, 88, 125.
- Larry (le), motte, cne de Saint-Quentin-de-Blavou (61), 130, 195.
- Lerry (le), lieu-dit, cne de Saint-Hilaire-sur-Erre (61), 435.
- Lindores, abbaye, Écosse, 202.
- Lisieux, chef-lieu d'arrondissement du Calvados, 83, 92, 379.
- Livet, cne du canton de Saint-Paterne (72), 88.
- Loches, chef-lieu d'arrondissement d'Indre-et-Loire, 256, 258.
- Loge (la), toponyme, 34.
- Loge-aux-Gars (la) (ou Gâts), cne de Longny-au-Perche (61), 34.
- Loges (les), toponyme, 34.
- Loges (les Basses), manoir, cne de Coudray-au-Perche (28), 368.
- Loir (le), rivière, 11, 17-19, 26, 27, 44, 45, 70, 108, 197, 473.
- Loir-et-Cher, département, 14, 19, 23, 390, 391, 436.
- Loire (la), fleuve, 14, 15, 24, 27, 29, 54, 67, 81-83, 103, 203, 252, 254, 273, 472, 473.
- Loisail, cne du canton de Mortagne-au-Perche (61), 63, 75, 359, 365.
- Loisé, ancienne paroisse, cne de Mortagne-au-Perche (61), 63, 68, 75, 201, 209, 336, 346, 355, 362, 365, 368, 400.
- Londres, 128, 153, 240, 243, 430, 475, 477, 478, 484, 486.
- Longny-au-Perche, chef-lieu de canton (61), 14, 37, 50, 51, 54, 63, 84, 226, 247, 251, 252, 262, 270, 272, 287, 340, 341, 343, 352, 354, 355, 358, 360, 400, 413, 418, 438, 442, 443, 445, 447, 449, 466, 474 ; baronnie, 84, 361 ; château, 37, 195, 238 ; élection, 304, 380, 384.
- Longpont, ancienne cne réunie à La Mesnière (61), 130, 144, 161, 182, 184, 193, 218, 222, 223, 224, 238, 253, 384.
- Lonlay-l'Abbaye, cne du canton de Domfront (61), 91, 121.
- Lonné, forêt et château, cne d'Igé (61), 37, 99, 357, 429.
- Lorière, château, cne de La Rouge (61), 358.
- Loupe (La), chef-lieu de canton (28), 68, 162, 180, 361, 392, 431, 444, 447, 448, 486.
- Louvilliers-lès-Perche, cne du canton de La Ferté-Vidame (28), 15.
- Lubinière (la), manoir, cne de Préaux-du-Perche (61), 274.
- Madeleine de Réno, prieuré, cne de Saint-Victor-de-Réno (61), 36, 200, 202.
- Madeleine-Bouvet (La), cne du canton de Rémalard (61), 421, 428, 447.
- Mage (Le), cne du canton de Longny-au-Perche (61), 27, 211, 352, 359, 362, 381.
- Magny-le-Désert, cne du canton de La Ferté-Macé (61), 344.

## Index toponymique

- Maine, 19, 20, 56, 81, 82, 88-93, 95, 97, 99, 100, 117, 134-136, 147, 149, 174, 178, 179, 192, 202, 234, 286, 299, 304, 311, 344, 415.
- Maisoncelles, lieu-dit, cne de Boissy-Maugis (61), 78.
- Maison-Maugis, cne du canton de Rémalard (61), 36, 182, 184, 185, 195, 196, 206, 218, 229, 344, 359, 362, 366.
- Maisons-Rouges (les), toponyme, 58.
- Malétable, cne du canton de Longny-au-Perche (61), 33, 380.
- Mallière (la), étang, cne de La Ventrouze (61), 196.
- Mamers, chef-lieu d'arrondissement (72), 20, 92, 149, 174, 248, 346, 412, 415, 444, 451, 474.
- Manou, cne du canton de La Loupe (28), 46, 57, 155, 170, 206.
- Mans (Le), chef-lieu de département de la Sarthe (72), 10, 12, 17, 19, 27, 54, 57, 58, 62, 69, 82, 83, 88-91, 95, 97, 99-101, 118, 134, 147, 153, 162, 183, 187, 188, 192, 216, 292, 311, 390, 391, 401, 409, 422, 443, 447, 448, 450, 461, 473.
- Mansonnière (la), manoir, cne de Saint-Germain-des-Grois (61), 368.
- Marais (le), toponyme, 208.
- Marchainville, cne du canton de Longny-au-Perche (61), 27, 29, 168, 180, 206, 238, 262, 330, 380.
- Marche (la), ruisseau, 26.
- Marchemaison, cne du canton de Mêle-sur-Sarthe (72), 448.
- Marcilly, ancienne cne réunie à Igé (61), 211.
- Marcouville, château, cne de Vitray-sous-Brezolles (28), 146, 169.
- Mare (la), seigneurie, cne de Mauves-sur-Huisne (61), 362.
- Margon, cne du canton de Nogent-le-Rotrou (28), 46, 481.
- Mariette de Besdon (la), oratoire, cne de Saint-Hilaire-le-Châtel (61), 253, 254.
- Marmoutier, abbaye, Indre-et-Loire, 97, 121, 203, 266.
- Maroisse (la), rivière, 121, 122.
- Marolles-les-Buis, cne du canton de Thiron-Gardais (28), 31, 50, 203, 304, 380.
- Marsollière (la), seigneurie, cne de La Lande-sur-Eure (61), 361.
- Martinière (la), toponyme, 208.
- Marville-Moutiers-Brûlé, cne du canton de Dreux (28), 289.
- Masle, cne du canton du Theil-sur-Huisne (61), 144, 162, 163, 280, 466.
- Maurissure, forêt, 39, 168, 218, 417.
- Mauves-sur-Huisne, cne du canton de Mortagne-au-Perche (61), 26, 58, 61, 73, 75, 104, 144, 195, 207, 211, 218, 226, 227, 229, 237, 239, 306, 316, 317, 340, 341, 361, 384, 387, 388, 403, 411, 414, 437, 486 ; château, 182, 183, 223, 240, 261.
- Mayenne, chef-lieu d'arrondissement de la Mayenne, 95.
- Mayenne, département, 57, 401.
- Meaucé, cne du canton de La Loupe (28), 361.
- Mêle-sur-Sarthe, chef-lieu de canton (61), 11, 20, 21, 91, 147, 193, 316, 413,-415.
- Mélinière (la), non identifiée, 361.
- Melleray, cne du canton de Montmirail (72), 391.
- Melleray, forge, cne de Maison-Maugis (61), 343.
- Melun, chef-lieu du département de la Seine-et-Marne, 256.
- Même (la), rivière, 19, 26, 190.
- Mesnière (La), cne du canton de Bazoches-sur-Hoëgne (61), 211, 357, 362, 384.
- Mesnil (le Grand), lieu-dit, cne de Saint-Mard-de-Réno (61), 245.

## Histoire du Perche

- Mesnil-Thomas (Le), cne du canton de Senonches (28), 111, 203.
- Mesnus (Les), cne du canton de Longny-au-Perche (61), 33, 46.
- Métairie (la Grande), lieu-dit, cne de l'Hôme-Chamondot (61), 361.
- Mézières, lieu-dit, cne de Tourouvre (61), 60, 185.
- Mézières-au-Perche, cne du canton de Brou (28), 14.
- Miermaigne, cne du canton d'Authon-du-Perche (28), 64, 352, 359, 367.
- Miermaux, forge et manoir, cne de Trizay-Coutretôt-Saint-Serge (28), 344.
- Minerai (le), toponyme, 208.
- Monceaux-au-Perche, cne du canton de Longny (61), 14, 25, 185, 211, 212, 351, 353, 354, 359, 366, 380, 466.
- Mondoubleau, chef-lieu de canton (41), 19, 155, 312, 436.
- Mondoucet, seigneurie, cne de Souancé-au-Perche (28), 361.
- Monhinot, lieu-dit, cne de Saint-Mard-de-Réno (61), 75.
- Monhoudou, cne du canton de Marolles-les-Brault (72), 117.
- Mont-Avit, lieu-dit, cne de Ceton (61), 62.
- Mont-Cacune, lieu-dit, cne de Sainte-Céronne-lès-Mortagne (61), 25, 61, 68.
- Mont-Cendrou, lieu-dit, cne de Saint-Agnan-sur-Erre (61), 25, 186.
- Mont-Harou (le), cne de Moutiers-au-Perche (61), 129.
- Mont-Romigny, lieu-dit, cne de Sainte-Céronne-lès-Mortagne (61), 68.
- Montagne (la), lieu-dit, cne de Maison-Maugis (61), 184.
- Montaigu, château, cne de Saint-Pierre-des-Nids (53), 95.
- Montaigu, manoir, cne du Mage (61), 368.
- Montdoucet, seigneurie, cne de Souancé (28), 25, 361.
- Montécot, forêt, 17, 37.
- Montemain, ancienne cne réunie à Saumeray (28), 17.
- Montferret, lieu-dit, cne de Monceaux-au-Perche (61), 25.
- Montfort-le-Gesnois, anciennement Montfort-le-Rotrou (72), 20, 57.
- Montfort-le-Rotrou, auj. le-Gesnois, chef-lieu de canton (72), 57, 89, 119, 153, 164, 179.
- Montgâteau, manoir, cne de Ceton (61), 274.
- Montgaudry, cne du canton de Pervençhères (61), 25, 97.
- Montgoubert, château, cne de Saint-Julien-sur-Sarthe (61), 294.
- Montgraham, château, cne de Coudray-au-Perche (28), 25, 429.
- Monthimer, seigneurie, cne de La Perrière (61), 305.
- Montigny-le-Chartif, cne du canton de Thiron-Gardais (28), 119, 185, 189, 190, 218, 304, 380.
- Montigny-sur-Avre, cne du canton de Brezolles (28), 335.
- Montireau, cne du canton de La Loupe (28), 25, 271, 362.
- Montisambert, seigneurie, cne de Buré (61), 25, 91, 130, 144, 190, 193, 194, 218, 221, 227, 238, 316.
- Montlondon, cne du canton de La Loupe (28), 25, 57, 167, 169, 185, 187-189, 218, 304.
- Montligeon, lieu-dit, cne de Corbon (61), 59.
- Montmirail, chef-lieu de canton (72), 25, 37, 70, 84, 108, 109, 147, 148, 149, 197, 294, 380, 391.
- Montréal, ville du Québec, 324, 329, 333.
- More, seigneurie, cne de Coulimer (61), 330.

## Index toponymique

- Mortagne-au-Perche, chef-lieu d'arrondissement (61), 14, 21, 28, 61, 64, 68, 73, 97, 103-105, 129, 130, 134, 136, 141, 143, 151, 161, 162, 176, 182-184, 186, 190, 193, 196, 201, 207, 209, 223, 225-227, 229, 237-239, 243-248, 253, 254, 256, 258, 260, 262, 263, 275, 277, 279, 283, 287, 288, 292-294, 300-302, 304-306, 311, 312, 316, 324, 325, 328-330, 333, 339-341, 345-349, 360, 365, 370, 371, 373, 379, 381, 384, 387, 388, 390, 398, 405, 407-409, 412, 414, 415, 418, 425-427, 429, 433-435, 437, 439, 441-445, 449-452, 460, 462, 466, 474, 480, 488 ; bailliage, 224, 362, 379 ; château, 123, 134, 161, 168, 182, 183, 223, 238, 240, 245, 260, 276, 371 ; châtelainie, 182, 184, 195, 204, 218, 235, 262 ; collégiale de Toussaint, 161, 176, 183, 184, 205, 206, 223, 244, 247, 258, 265, 277, 288, 379, 398 ; couvent Saint-François, 264, 346, 407 ; église Notre-Dame, 183, 238, 258, 260, 265, 270, 272, 276, 293, 346, 367, 400, 405, 407, 427 ; hôpital, 207, 223, 258, 430 ; Maison des Comtes du Perche, 183, 346 ; musée percheron, 61, 73, 245, 355.
- Mortoût, seigneurie, cne de Mauves-sur-Huisne (61), 144, 194, 223, 361.
- Morvilliers, cne du canton de La Ferté-Vidame (28), 487.
- Motte (la), toponyme, 197.
- Motte-Rotrou (la ou la Plesse), motte, cne du Favril (28), 130, 132.
- Motte-Rouge (la), lieu-dit, cne de La Poterie-au-Perche (61), 29, 196, 342.
- Motte d'Yversay (la), seigneurie, cne de L'Hôme-Chamondot (61), 195, 262.
- Mottereau, cne du canton de Brou (28), 352.
- Moulhard, cne du canton d'Authon-du-Perche (28), 56.
- Moulin-Renault (le) forge, cne de La Madeleine-Bouvet (61), 343, 421.
- Moulins-la-Marche, chef-lieu de canton (61), 11, 21, 36, 57, 99, 128, 140, 142, 158, 166, 174, 261, 421.
- Moulins-le-Comte (les), moulin, cne de Nogent-le-Rotrou (28), 167.
- Moussonvilliers, cne du canton de Tourouvre (61), 73, 74, 481.
- Moussuette (la), étang, cne de La Ventrouze (61), 29.
- Moutiers-au-Perche, commune du canton de Rémalard (61), 14, 210-212, 247, 272, 308, 365, 367, 447.
- Moutiers-Saint-Laumer, abbaye, cne de Moutiers-au-Perche (61), 69, 74, 82, 83, 129, 155, 170, 206, 228, 249.
- Musée des Arts et Traditions populaires du Perche, cne de Saint-Cyr-la-Rosière (61), 73, 418, 493.
- Mutte (la), lieu-dit, cne de Ceton (61), 62.
- Nantes, chef-lieu de département de la Loire-Atlantique, 294, 300, 340, 349, 391, 417.
- Neufchâtel-en-Saosnois, cne du canton de La Fresnaye-sur-Chedouet (72), 245, 259, 451.
- Neuilly-sur-Eure, cne du canton de Longny-au-Perche (61), 27, 57, 63, 419.
- Neustrie, royaume franc, 83.
- Nicée, ancienne ville d'Asie Mineure, 94, 127.
- Nid-des-Bois (le), lieu-dit, cne d'Authon-du-Perche (28), 482.
- Nivernais, 311.
- Nocé, chef-lieu de canton (61), 14, 63, 203, 362, 368, 428, 474.
- Nogent-le-Bernard, cne du canton de Bonnetable (72), 179.
- Nogent-le-Béthune, nom porté par Nogent-le-Rotrou au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle (28), 316, 348.
- Nogent-le-Républicain, nom porté par Nogent-le-Rotrou de 1793 à 1800 (28), 404.

- Nogent-le-Roi, chef lieu de canton (28), 236.
- Nogent-le-Rotrou, chef-lieu d'arrondissement (28), 12, 19, 26, 28, 38, 46, 48, 50, 73, 84, 101, 102, 104, 105, 107, 121, 122, 124, 134, 136, 137, 144, 153, 161, 163, 167, 168, 176-179, 184, 186, 187, 190-192, 207, 209, 229, 238, 241, 242, 256, 277, 279, 281-283, 285, 292, 295, 300, 304, 306, 310, 311, 313-315, 339, 341, 342, 344, 348, 349, 360, 361, 373, 380, 383, 387, 389, 390, 391, 398, 399, 404, 408, 409, 411, 412, 415, 417, 427, 432, 441, 444, 447, 448, 453, 456, 457, 462, 466, 471, 473, 475, 476, 480, 483, 487, 488, 493 ; abbaye Saint-Denis, 39, 102, 105-107, 118, 122, 123, 128, 132, 154, 157, 159, 162, 168, 200, 201, 206, 209, 210, 225, 266, 279, 280, 281, 284, 301, 315, 349, 351, 356, 397 ; château, 49, 123, 132, 134, 136, 147, 156, 188, 189, 240, 247, 250, 284, 289, 306, 314, 315, 408, 416, 462 ; châtellenie, 182, 185, 189, 204, 218, 230, 262 ; collégiale Saint-Jean, 159, 176, 206, 289, 398 ; église Notre-Dame du Marais, 284, 398 ; église Saint-Hilaire, 102, 267, 272, 365 ; église Saint-Jacques-de-l'Aumône (auj. église Notre-Dame), 188, 207, 267, 295, 310, 314 ; église Saint-Laurent, 270, 365, 393 ; hôtel-Dieu, 151, 207, 314, 349, 351, 397, 408.
- Nonancourt, chef-lieu de canton de l'Eure, 146, 149.
- Nonvilliers-Grandhoux, cne du canton de Thiron-Gardais (28), 73, 119, 185, 189, 218.
- Normandel, cne du canton de Tourouvre (61), 420.
- Normandie, 10, 15, 20, 26, 27, 56, 74, 91, 93, 94, 98-100, 111, 116, 117, 120, 128, 133, 137, 139, 140, 142, 143, 146, 147, 149, 153, 158, 163, 166, 170, 178, 179, 192, 195, 206, 225, 238, 239, 243, 254, 256, 299, 300, 311, 312, 344, 345, 354, 362, 370, 378, 379, 409, 410, 429, 460, 461, 467, 480, 486, 487, 493 ; duché, 88, 89, 106, 135, 142, 163, 184, 198, 204, 238.
- Notre-Dame de Pitié, chapelle, cne de Longny-au-Perche (61), 270, 355.
- Notre-Dame-des-Anges, ville du Québec, 329, 331.
- Notre-Dame du Vieux-Château, chapelle, cne de Bellême (61), 38, 72, 88, 192, 209.
- Nouvelle-France, 323, 324, 326-333, 335, 338.
- Oigny, cne du canton de Mondoubleau (41), 49.
- Orainville, étang, cne de Randonnai (61), 29.
- Orieux (les), lieu-dit, cne de Saint-Victor-de-Buthon (28), 30.
- Origny-le-Butin, cne du canton de Bellême (61), 63, 253.
- Origny-le-Roux, cne du canton de Bellême (61), 50, 63, 253.
- Orion (l'), fontaine, cne de Sainte-Céronne-lès-Mortagne (61), 68.
- Orléans, chef-lieu de département du Loiret, 58, 70, 249, 250, 284, 304, 331, 341, 353, -370, 391, 422, 446, 480.
- Orne, département, 23, 54, 121, 372, 402, 403, 406, 410, 412, 417, 425, 430, 442, 443, 447-450, 452, 463, 480 ; rivière, 116, 390.
- Ouche, pays d', 21, 87, 95, 311.
- Oursières, château, cne d'Argenvilliers (28), 416.
- Ozanne (l'), rivière, 27, 45.
- Pados, lieu-dit, cne de Nogent-le-Rotrou (28), 167.
- Palencia (Espagne), 158.
- Palestine, 123, 155, 159, 205, 431.
- Palet de Gargantua, mégalithe, cne d'Alluyes (28), 45.

## Index toponymique

- Paris, 17, 74, 81, 152, 153, 158, 164, 177, 182, 203, 219, 236, 239, 245, 251, 256, 258, 259, 279, 280-282, 284, 285, 293, 302, 305, 307, 308, 314, 316, 324, 332, 335, 339-341, 345, 349, 357, 361, 369, 371, 373, 385, 391, 395, 399, 403, 404, 410, 415, 416-418, 419, 421, 422, 425, 427, 428, 437, 439, 442, 444, 446, 455, 456, 471, 477 ; parlement, 225, 241, 247, 256, 259, 279, 301, 303, 306, 357, 360, 361.
- Pas-Saint-l'Hômer (Le), cne du canton de Longny-au-Perche (61), 46, 69, 354, 422.
- Passais (le), 91.
- Patay, cne du Loiret, 250.
- Pelice (la), prieuré, cne de Cherreau (72), 202.
- Pellonnière (la), seigneurie, cne du Pin-la-Garenne (61), 362.
- Peltrie (la), manoir, cne de Bivilliers (61), 333.
- Péray, cne du canton de Marolles-les-Brault (72), 100.
- Perche, forêt du, 14, 25, 27, 29, 33, 36, 101, 144, 174, 218, 371, 374, 421.
- Perche (la), col des Pyrénées-Orientales, 13.
- Percherie (la), lieu-dit, cne de Gémages (61), 49.
- Perchet, forêt de, 39, 163, 168.
- Perrière (La), cne du canton de Pervençères (61), 26, 51, 60, 61, 144, 190, 192, 193, 211, 218, 225, 226, 227, 229, 305, 352 ; châtellenie, 182, 219, 235, 262.
- Perrignes (les), manoir, cne de Saint-Maurice-sur-Huisne (61), 274, 368.
- Perrin (le), manoir, cne de Colonard-Corubert (61), 368.
- Perruchet, lieu-dit, cne de Saint-Victor-de-Buthon (28), 30, 361.
- Perseigne, abbaye, cne de Neufchâtel-en-Saosnois (72), 223, 245, 319 ; forêt de, 13, 20, 36, 415.
- Personnes, étangs des, cne du Mages (61), 27, 29.
- Pervençères, chef-lieu de canton (61), 31, 164, 207.
- Pescherie (la), toponyme, 208.
- Petits-Chênes (les), lieu-dit, cne de Saint-Hilaire-sur-erre (61), 435.
- Picardie, 239, 246, 256, 307, 309.
- Pierre de Letrébiard, ou de l'Étre Biard, mégalithe, cne d'Oigny (28), 49.
- Pierre de Saint-Laurent, cne de Boissy-Maugis (61), 47, 68.
- Pierre de Saint-Laurent, cne de Yèvres (28), 45.
- Pierre des Nouveaux-Nés, dolmen, cne de Margon (28), 46.
- Pierre du Buisson, menhir, cne de Vieuvicq (28), 45.
- Pierre Piquée, menhir, cne d'Illiers-Combray (28), 45.
- Pierre Procureuse, dolmen, cne de Gémages (61), 47, 48.
- Pierres de Baudouin, mégalithes, cne d'Alluyes (28), 45.
- Pierres Fichées, mégalithes, cne d'Alluyes (28), 45.
- Pin-au-Haras (Le), cne du canton d'Exmes (61), 436.
- Pin-la-Garenne (Le), cne du canton de Pervençères (61), 31, 144, 195, 203, 211, 272, 352, 353, 360, 362, 398, 399.
- Plains (les), lieu-dit, cne de Morvilliers (28), 487.
- Plainville, maquis, cne de Marolles-les-Buis (28), 487, 488.
- Plesse (la ou la Motte-Rotrou), lieu-dit, cne du Favril (28), 131.
- Plessis (le), toponyme, 198.
- Plessis (le), manoir, cne de Dancé (61), 312, 359.
- Plessis (les), toponyme, 198.
- Plessis-Dorin (Le), cne du canton de Mondoubleau (41), 30, 37, 58, 391, 394, 395.

## Histoire du Perche

- Poilerie (la), moulin, cne de Longny-au-Perche (61), 343.
- Poirier, toponyme, 32.
- Poitiers, chef-lieu de département de la Vienne, 71, 132, 147, 240, 422.
- Poix, motte et manoir, cne de Sainte-Céronne-lès-Mortagne (61), 130.
- Pommerai, lieu-dit, cne de Boissy-Maugis (61), 75.
- Pommaie, toponyme, 32.
- Pont (le), lieu-dit, cne de La Chapelle-Montligeon (61), 75.
- Pontgirard (le), manoir, cne de Monceaux-au-Perche (61), 274, 344.
- Ponthieu, comté, 117.
- Pont-aux-Ânes, lieu-dit, cne d'Éperrais (61), 167.
- Pont-de-Gennes, auj. cne de Monfort-le-Gesnois (61), 56-58, 89.
- Pont des Arts, Paris, 418.
- Pontgouin, cne du canton de Courville-sur-Eure (28), 17, 105, 109, 131, 369, 431.
- Pontlieue, faubourg du Mans (72), 27.
- Poterie (la), toponyme, 208.
- Poterie (la), lieu-dit, cne de Coudreceau (28), 218.
- Poterie-au-Perche (La), cne du canton de Tourouvre (61), 14.
- Pouvrai, cne du canton de Bellême (61), 54.
- Pré-Saint-Évroult, cne du canton de Bonneval (28), 178.
- Préaux-du-Perche, cne du canton de Nocé (61), 14, 191, 211, 297, 351, 359, 361, 367, 391.
- Précei, cne de la Manche, 82.
- Prépotin, cne du canton de Tourouvre (61), 362.
- Préval, anciennement La Chapelle-Gastineau, cne du canton de La Ferté-Bernard (72), 38, 179, 351.
- Prez, motte, cne de Ceton (61), 121.
- Prulay, seigneurie, cne de Saint-Langis-lès-Mortagne (61), 362.
- Psot, lieu-dit, cne de La Chapelle-Montligeon (61), 75.
- Puisaye, seigneurie, cne de La Mesnière (61), 384.
- Puiset, cne du canton de Janville (28), 84, 130.
- Québec, ville et province du Canada, 325-327, 331, 334-337, 431.
- Rainville, forge, cne de Longny-au-Perche (61), 343, 418.
- Rancé, étang, cne de Soligny-la-Trappe (61), 29.
- Randonnai, cne du canton de Tourouvre (61), 21, 149, 196, 322, 323, 335, 340, 343, 362, 419, 420.
- Ray (le), lieu-dit, cne de Boissy-Maugis (61), 75.
- Reims, chef-lieu d'arrondissement de la Marne, 64, 96, 125, 134, 135, 166, 243, 250, 294, 396.
- Rémalard, chef-lieu de canton (61), 22, 26, 37, 47, 50, 54, 104, 106, 107, 109, 112, 121, 129, 188, 194, 211, 272, 341, 349, 358, 362, 400, 411, 442, 443, 448, 474.
- Rennes, chef-lieu de département d'Ille-et-Vilaine, 57, 300, 443.
- Réno-Valdieu, forêt, 26, 36, 59, 150, 200, 218, 226, 227, 274, 291, 371, 374, 421, 455.
- Reynière (la), seigneurie, cne de Saint-Cyr-la-Rosière (61), 295.
- Ribaudrie (la), manoir, cne de Nocé, 208.
- Rivière (la), château, cne de Pontgouin (28), 369.
- Rivray, motte et seigneurie, cne de Condé-sur-Huisne (61), 57, 104, 129, 144, 168, 185, 187-189, 218.
- Roberdière (la), lieu-dit, cne de Charbonnières, 208.
- Roberie (la), lieu-dit, cne de Saint-Victor-de-Réno, 208.

## Index toponymique

- Robin, étang, cne de Soligny-la-Trappe (61), 29.
- Roche (la), toponyme, 208.
- Roche (la), motte, cne d'Igé (61), 98, 99.
- Roche (la), trait de, seigneurie, cne de Coudray-au-Perche (28), 180.
- Roche-Mabile (La), cne du canton d'Alençon (61), 99.
- Rochelle (La), chef-lieu de département de Charente-Maritime, 330, 331, 334.
- Rodez, chef-lieu de département de l'Aveyron, 362.
- Romilly[-du-Perche], cne du canton de Drouai (41), 14.
- Romilly-sur-Aigre, cne du canton de Cloyes-sur-le-Loir (28), 202.
- Romorantin, chef-lieu d'arrondissement (41), 54.
- Rônél, lieu-dit, cne de Mauves-sur-Huisne (61), 75, 196.
- Ronne (la), rivière, 26, 185, 281, 283.
- Rosière (la), rivière, 26.
- Rosny-sur-Seine, cne des Yvelines, 313, 314.
- Rouen, chef-lieu de département de la Seine-Maritime, 24, 71, 83, 92, 106, 118, 143, 147, 150, 153, 182, 205, 225, 228, 240, 245, 289, 300, 310, 334, 335, 339, 341, 387, 480.
- Rouge (La), cne du canton du Theil-sur-Huisne (61), 360.
- Rougemont, lieu-dit, cne de Vichères (28), 25.
- Rudelande, étang, cne de La Poterie-au-Perche (61), 29, 196.
- Rue (la), toponyme, 58.
- Rugles, chef-lieu de canton de l'Eure, 340.
- Rumien, étang, cne de Marchainville (61), 27.
- Sablonnière (la), camp romain, cne de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême (61), 59.
- Sablons (les), toponyme, 208.
- Saint-Agnan-sur-erre, cne du canton du Theil-sur-Huisne (61), 25.
- Saint-Amand-Montrond, chef-lieu d'arrondissement du Cher, 314.
- Saint-Aubin-de-Courteraie, cne du canton de Bazoches-sur-Hœsne (61), 206, 317.
- Saint-Avit, cne du canton de Mondoubleau (41), 14, 391.
- Saint-Avit-les-Guespières, cne du canton d'Illiers-Combray (28), 45.
- Saint-Benoît, fontaine, cne de Courcerault (61), 68.
- Saint-Benoît-sur-Loire, abbaye, Loiret, 13, 200.
- Saint-Bomer, cne du canton d'Authon-du-Perche (28), 54.
- Saint-Calais, chef-lieu de canton (72), 70, 107, 138, 286, 472.
- Saint-Céneri-le-Gérei, cne du canton d'Alençon (61), 46, 94, 95, 210.
- Saint-Christophe-du-Jambet, cne du canton de Beaumont-sur-Sarthe (72), 415.
- Saint-Christophe-sur-Avre, cne du canton de Verneuil-sur-Avre (27), 149.
- Saint-Clair-sur-Epte, cne du Val-d'Oise, 83.
- Saint-Cosme-en-Vairais, cne du canton de Mamers (72), 179, 324.
- Saint-Cyr-la-Rosière, cne du canton de Nocé (61), 47, 92, 267, 295-297, 304, 360, 391, 486.
- Saint-Denis [en France], abbaye, Seine-Saint-Denis, 145, 209, 220, 229, 236, 266.
- Saint-Denis-d'Authou, cne du canton de Thiron-Gardais (28), 31, 211, 487.
- Saint-Denis-des-Coudrais, cne du canton de Tuffé (72), 179.
- Saint-Denis-des-Puits, cne du canton de La Loupe (28), 84.

## Histoire du Perche

- Saint-Denis-sur-Huisne, cne du canton de Mortagne-au-Perche (61), 26, 38, 316, 330, 362.
- Saint-Éliph, cne du canton de La Loupe (28), 162.
- Saint-Éman, cne du canton d'Illiers-Combray (28), 27.
- Saint-Étienne-sur-Sarthe, ancienne cne réunie à Saint-Aubin-de-Courteraie, canton de Bazoches-sur-Hœsne (61), 130.
- Saint-Évroutl en Ouche, abbaye, cne de Saint-Évroutl-Notre-Dame-du-Bois (61), 36, 87, 96, 200, 206, 210.
- Saint-Florentin, abbaye, cne de Bonneval (28), 92, 98, 209.
- Saint-Fulgent-des-Ormes, cne du canton de Bellême (61), 31.
- Saint-Gabriel, ville du Québec, 329.
- Saint-Georges, forêt de, cne de Saint-Germain-des-Grois (61), 39.
- Saint-Germain-de-Martigny, cne du canton de Bazoches-sur-Hœsne (61), 63.
- Saint-Germain-de-la-Coudre, cne du canton du Theil-sur-Huisne (61), 31, 54.
- Saint-Germain-des-Grois, cne du canton de Rémalard (61), 39, 50, 207.
- Saint-Germain des Prés, abbaye, Paris, 33, 61, 74, 75, 79, 111, 121, 208, 209, 320.
- Saint-Gilles, léproserie, cne de Mauves-sur-Huisne (61), 207.
- Saint-Gilles de Hallais, prieuré, cne de Bellou-le-Trichard (61), 38.
- Saint-Gilles, lieu-dit, cne de Brunelles (28), 189, 207.
- Saint-Gratien, cne du Val-d'Oise, 317, 318.
- Saint-Hilaire-de-Soizay, ancien chef-lieu de paroisse, cne de La Perrière, 192.
- Saint-Hilaire-des-Noyers, ancienne cne réunie à Corubert (61), 31, 357.
- Saint-Hilaire-des-Noyers, ancienne cne réunie à Saint-Denis-d'Aouthou (28), 31, 211, 395, 410.
- Saint-Hilaire-sur-erre, cne du canton du Theil-sur-Huisne (61), 73, 435.
- Saint-Jean, ville du Québec, 329.
- Saint-Jean-de-la-Forêt, cne du canton de Nocé (61), 30, 38, 88, 352.
- Saint-Jean-de-Rebervilliers, cne du canton de Châteauneuf-en-Thymerais (28), 111.
- Saint-Jean-des-Échelles, cne du canton de Montmirail (72), 179.
- Saint-Jean-des-Murgers, ancienne cne réunie à Meaucé (28), 203.
- Saint-Jean en Vallée, abbaye, cne de Chartres (28), 108.
- Saint-Jean-Pierre-Fixte, cne du canton de Nogent-le-Rotrou (28), 12, 46, 68, 286, 404, 441.
- Saint-Jouin-de-Blavou, cne du canton de Pervençères (61), 30, 38, 50, 195, 196, 402.
- Saint-Julien-sur-Sarthe, cne du canton de Pervençères (61), 21, 27, 425.
- Saint-Laumer, abbaye, cne de Blois (41) 129, 155, 210, 222, 279.
- Saint-Laurent, fleuve du Canada, 12, 324, 325, 327, 329, 330, 336, 337.
- Saint-Laurent, bois et fontaine, cne de Boissy-Maugis (61), 47, 68, 422.
- Saint-Laurent de Crasnes, prieuré, cne de Boissy-Maugis (61), 33, 200, 202.
- Saint-Lubin-des-Cinq-Fonts, ancienne cne réunie à Authon-du-Perche (28), 69, 203.
- Saint-Marc, fontaine, cne de Souancé-au-Perche (28), 68.
- Saint-Marc-de-Coulonges, ancienne cne réunie à Saint-Ouen-de-Sécherouvre (61), 63, 224.
- Saint-Mard-de-Réno, cne du canton de Mortagne-au-Perche (61), 30, 75, 185, 195, 245, 355, 367.
- Saint-Martin, abbaye, cne de Sées (61), 98.

## Index toponymique

- Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, cne du canton de Bellême (61), 60, 73, 203, 206, 207, 350, 351, 364 ; prieuré, 36, 97, 168, 191, 205, 229, 266, 296, 398, 432.
- Saint-Martin-du-Douet, ancienne cne réunie à Dame-Marie (61), 211.
- Saint-Maurice-lès-Charencey, cne du canton de Tourouvre (61), 474.
- Saint-Mesmin de Micy, abbaye, cne de La Chapelle-Saint-Mesnin (45), 70, 92.
- Saint-Michel-de-Chavaignes, cne du canton de Bouloire (72), 179.
- Saint-Ouen-de-la-Cour, cne du canton de Bellême (61), 47, 58, 61, 72, 73, 88.
- Saint-Ouen-de-Sécherouvre, cne du canton de Bazoches-sur-Hœsne (61), 31.
- Saint-Père en Vallée, abbaye, cne de Chartres (28), 73, 74, 97, 101, 103, 106, 108, 110, 112, 119, 120, 122, 187, 200, 209.
- Saint-Pierre-la-Bruyère, cne du canton de Nocé (61), 30, 435.
- Saint-Pierre-des-Nids, chef-lieu de canton de la Mayenne, 95.
- Saint-Pierre-sur-Dives, chef-lieu de canton du Calvados, 401.
- Saint-Quentin-de-Blavou, cne du canton de Pervençhères (61), 30, 38, 195, 221.
- Saint-Rémi-du-Plain, aj. Saint-Rémi-du-Val, canton de Mamers (72), 245, 255.
- Saint-Rémy-sur-Avre, cne du canton de Brezolles (28), 151.
- Saint-Samson, chapelle, cne de Comblot (61), 355.
- Saint-Santin (ou Notre-Dame du Vieux-Château), chapelle, cne de Bellême (61), 88, 190, 462.
- Saint-Serge, ancienne cne réunie à Trizay (28), 380.
- Saint-Vaast-la-Hougue, cne de la Manche, 239.
- Saint-Victor-de-Buthon, cne du canton de La Loupe (28), 30, 361, 380, 406.
- Saint-Victor-de-Réno, cne du canton de Longny-au-Perche (61), 30, 185, 342, 344, 454.
- Saint-Vincent, abbaye, cne du Mans (72), 97, 100.
- Saint-Yrieix-la-Perche, chef-lieu de canton de la Haute-Vienne, 13.
- Sainte-Anne, chapelle, cne de La Ventrouze (61), 337.
- Sainte-Anne, étang, cne de Thiron-Gardais (28), 27, 132.
- Sainte-Anne, fontaine, cne de Fontaine-Simon (28), 68.
- Sainte-Anne de Beaupré, ville du Québec, 327, 336, 337.
- Sainte-Catherine de Frécot, chapelle, cne de Trizay-lès-Bonneval (28), 45.
- Sainte-Céronne-lès-Mortagne, cne du canton de Bazoches-sur-Hœsne (61), 25, 61, 68, 73, 211, 248, 352.
- Sainte-Gauburge-de-la-Coudre, ancienne cne réunie à Saint-Cyr-la-Rosière (61), 31, 92 ; prieuré, 97, 167, 206, 209, 228, 266, 272, 297, 360, 397, 398, 493.
- Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe, cne du canton du Merlerault (61), 444.
- Sainte-Geneviève, ville du Québec, 329.
- Sainte-Marie-du-Mont, cne du département de la Manche, 252.
- Sainte-Nicolle, lieu-dit, cne de La Ventrouze (61), 29.
- Sainte-Scolasse, cne du canton de Courtomer (61), 21, 99, 120.
- Salle (la), motte, cne du Mesnil-Thomas (28), 111.
- Salles (les), lieu-dit, cne de Champrond-en-Perchet (28), 39.
- Saosnes, cne du canton de Mamers (72), 92.

## Histoire du Perche

- Saosnois, 20, 88, 92, 93, 97, 100, 143, 145, 193.
- Sapin (le), toponyme, 32.
- Sarthe (la), département, 20, 23, 54 ; rivière, 11, 20, 21, 23, 26, 46, 55, 89-91, 93, 95, 130, 144, 147, 174, 184, 193, 223, 390, 391, 414.
- Sarthon, rivière, 95.
- Saumeray, cne du canton de Bonneval (28), 18.
- Saurie (la), forge, cne de Trizay-Coutretôt-Saint-Serge (28), 344.
- Saussaie, toponyme, 32.
- Saussay, motte et forêt, cne de Bretoncelles (61), 37, 195, 218, 362, 422.
- Sées, chef-lieu de canton (61), 21, 55, 57, 71, 83, 92-94, 96-98, 128, 130, 134, 146, 151, 184, 192, 224, 243, 280, 305, 306, 351, 390, 401, 425, 460, 461.
- Seine (la), fleuve, 14, 27, 29, 54, 81, 82, 83, 103, 146, 414, 473 ; département, 453.
- Semur-en-Vallon, cne du canton de Vibraye (72), 362.
- Senonches, chef-lieu de canton (28), 22, 36, 37, 54, 74, 111, 112, 239, 311, 392, 422, 447.
- Sens, chef-lieu d'arrondissement de l'Yonne, 56, 57, 119, 150.
- Sérigny, cne du canton de Bellême (61), 38, 63, 352.
- Sicile, 126, 154, 229, 234, 236, 432.
- Simonnière (la), lieu-dit, cne de Villiers-sous-Mortagne (61), 61.
- Sivry-la-Perche, cne de la Meuse, 13.
- Soizay, seigneurie et manoir, cne de La Perrière (61), 293, 296.
- Soizé, cne du canton d'Authon-du-Perche (28), 202, 395.
- Soligny-la-Trappe, cne du canton de Bazoches-sur-Hâesne (61), 63, 130, 152, 194, 211, 319, 427, 428.
- Som-Sarthe, lieu-dit, cne de Soligny-la-Trappe (61), 26.
- Sonnette, nom révolutionnaire des Autels-Villevillon (28), 404.
- Sorel-Moussel, cne du canton d'Anet (28), 111, 112, 169.
- Souancé-au-Perche, cne du canton de Nogent-le-Rotrou (28), 14, 68, 271, 286, 342, 361, 380.
- Souday, cne du canton de Mondoubleau (41), 282.
- Sours [-lès-Chartres], cne du canton de Chartres (28), 155, 240.
- Sully-sur-Loire, chef-lieu de canton du Loiret, 314.
- Suré, cne du canton de Pervençères (61), 54, 73.
- Surmont, seigneurie, cne de Courgeoût (61), 25.
- Tarragone, ville d'Espagne, 139.
- Tertre (le), toponyme, 208.
- Tertre (le), château, cne de Sérigny (61), 369, 467.
- Tertre-Blanc (le), lieu-dit, cne de Nogent-le-Rotrou (28), 186.
- Tessonnière (la), lieu-dit, cne d'Autheuil (61), 61.
- Theil-sur-Huisne (Le), chef-lieu de canton (61), 25, 26, 31, 38, 124, 144, 163, 168, 176, 190, 211, 229, 238, 292, 344, 361, 456 ; château, 192, 218, 249.
- Théligny, cne du canton de La Ferté-Bernard (72), 179.
- Thieulin (Le), cne du canton de La Loupe (28), 27.
- Thimert, cne du canton de Châteauneuf-en-Thymerais (28), 22, 105, 111, 112.
- Thimerais (le), 22, 27, 37, 74, 111, 161, 169, 170, 174, 178, 187, 188, 195, 234, 237, 239, 241, 379, 384, 392.
- Thiron-Gardais, chef-lieu de canton (28), 27, 39, 180, 202, 203, 386, 391,

## Index toponymique

- 395, 404, 405, 410, 422 ; abbaye, 36, 132, 133, 168, 188, 189, 200-203, 206, 211, 228, 249, 267, 279, 285, 287, 292, 351, 359, 364, 365, 386, 399.
- Thironne (la), rivière, 27.
- Thironneau, prieuré, cne de Péronville (28), 202.
- Thivars, cne du canton de Chartres (28), 101.
- Thivaux, forge, cne de Bretoncelles (61), 343.
- Tillières, cne du canton de Verneuil-sur-Avre (27), 146, 149, 169.
- Touche (la), toponyme, 34.
- Tour du Sablon (la), motte, cne de Gémages (61), 48, 59, 186, 195, 238, 249.
- Tourouvre, chef-lieu de canton (61), 14, 22, 31, 54, 57, 60, 185, 324, 328, 329, 330, 331, 333, 335, 337, 340, 343, 362, 366, 368, 400, 413, 418, 419, 421, 438, 442, 461, 487.
- Tours, chef-lieu de département d'Indre-et-Loire, 57, 71, 81, 82, 161, 179, 257, 334, 339, 365, 416, 446, 447, 471.
- Trahant, chapelle, cne de L'Hermitière (61), 210.
- Trahant, forêt de, 38, 47, 167, 218, 344.
- Trappe (la), abbaye, cne de Soligny-la-Trappe (61), 27, 29, 141, 143, 144, 151, 162, 184, 200, 204-206, 224, 265, 318-323, 398, 400, 427, 429, 430, 438, 439.
- Trappe, forêt de la, 26, 36, 322, 374, 421.
- Tréfilerie (la), étang, cne de Bresollettes (61), 29.
- Tréguier, chef-lieu de canton des Côtes-d'Armor, 280.
- Tremblay, toponyme, 32.
- Trinité d'Alluyes (la), mégalithe, cne d'Alluyes (28), 45.
- Trizay au Perche, ancien nom de Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, cne du canton de Nogent-le-Rotrou (28), 14, 380.
- Trizay-lès-Bonneval, cne du canton de Bonneval (28), 45.
- Troarn, chef-lieu de canton du Calvados, 98, 100.
- Trois-Rivières, ville du Québec, 329, 332.
- Tudela, ville de Navarre, 137-139.
- Tuilerie (la), toponyme, 208.
- Tuilerie (la), lieu-dit, cne de Gémages (61), 50.
- Unverre, cne du canton de Brou (28), 56, 281, 367.
- Val (le), toponyme, 208.
- Val-Dieu (le), chartreuse, cne de Feings (61), 36, 150, 167, 200, 206, 223, 243-245, 247, 288, 337, 374, 398-400, 407, 419, 430.
- Val-du-Tellier (le), lieu-dit, cne de Longny-au-Perche (61), 51.
- Valenciennes, chef-lieu d'arrondissement du Nord, 261.
- Val-ès-Dunes, bataille de, cne de Valmerai (14), 97.
- Valognes, chef-lieu de canton de la Manche, 56, 345.
- Vauhernu (le), château, cne d'Igé (61), 436.
- Vaujours, seigneurie et manoir, cne de Rémalard (61), 274, 276, 362.
- Vaunoise, cne du canton de Bellême (61), 31.
- Vaupillon, cne du canton de La Loupe, 361.
- Vauvineux, seigneurie et manoir, cne de Pervençères (61), 144, 194, 274.
- Vaux, château des, cne de Saint-Maurice-Saint-Germain (28), 431.
- Vendée, 409, 430, 437.
- Vendôme, chef-lieu d'arrondissement (41), 19, 27, 178, 179, 219, 256, 436.
- Vendômois, 19, 26, 158.
- Ventrouze (La), cne du canton de Tourouvre (61), 180, 194-196, 218, 229, 274, 337, 361.

## Histoire du Perche

- Vermandois, 362.
- Verneuil au Perche, nom ancien de la cne de Verneuil-sur-Avre (28), 14.
- Verneuil-sur-Avre, chef-lieu de canton (27), 22, 146, 147, 149, 151, 158, 164, 169, 239, 248, 251, 311, 341, 415.
- Verrières, cne du canton de Nocé (61), 39, 272, 353, 466.
- Versailles, chef-lieu de département des Yvelines, 17, 310, 317, 321, 370, 373, 385, 438.
- Vexin, 106, 116, 146, 148, 163.
- Viantais, château détruit, cne de Bellou-sur-Huisne (61), 436.
- Vibraye, chef-lieu de canton (72), 15, 20, 58.
- Vichères, cne du canton de Nogent-le-Rotrou (28), 25, 271, 357, 380.
- Vichy, chef-lieu d'arrondissement de l'Allier, 475, 476, 479, 480, 484.
- Vidai, cne du canton de Pervençères (61), 21.
- Vieuvicq, cne du canton de Brou (28), 45, 367.
- Vieux-Bellême (le), lieu-dit, cne de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême (61), 88.
- Vieux-Murs (les), château, cne de Brunelles (28), 189.
- Vigne (la), lieu-dit, cne de Nogent-le-Rotrou (28), 167.
- Villebon, cne du canton de Courville (28), 25, 188, 190, 314, 315, 484.
- Villedieu (la), bois, cne du Mage (61), 37.
- Villedieu (la), commanderie, cne de Manou (28), 155, 170.
- Villeray, seigneurie et château, cne de Condeau (61), 129, 144, 186, 187, 222, 240, 358, 360, 362, 406.
- Villette (la), rivière, 26, 195.
- Villevillon, ancienne cne, réunie aux Autels-Villevillon (28), 74.
- Villiers-sous-Mortagne, cne du canton de Mortagne-au-Perche (61), 61, 75, 195, 355, 367, 420.
- Vimoutiers, chef-lieu de canton (61), 401.
- Vitray-sous-Brezolles, cne du canton de Brezolles (28), 169.
- Voie (la), toponyme, 58.
- Vove (la), forge, cne de Courcerault (61), 344.
- Vove (la), seigneurie et manoir, cne de Corbon (61), 196, 273, 274, 362.
- Voré, seigneurie et château, cne de Rémalard (61), 37, 48, 342, 362, 369, 378, 422, 429.
- Yerre (l'), rivière, 27, 197.
- Yèvres, cne du canton de Brou (28), 45, 74, 367.
- Yversay, ou la motte d'Yversay, cne de L'Hôme-Chamondot (61), 195, 262.





# Table des matières

Préface	1
Chapitre premier Le Perche, nom de pays	
Mythe ou réalité ?	9
<i>De la rive droite du Loir à la rive gauche de la Sarthe, 11 - D'un point de vue sémantique, 13.</i>	
Nom de lieux	14
<i>Les limites, 15 - Les rapports aux voisins, 16.</i>	
Réalités géographiques	23
<i>Les collines, 23 - Les nymphes du Perche, 26 - Les étangs, 28.</i>	
Le royaume de l'arbre et de la forêt	30
<i>Les lieux-dits d'origine forestière, 31 - La forêt primitive, 32 - Les principaux massifs forestiers, 35.</i>	

Chapitre II  
Aux temps préhistoriques

- Les pierres mégalithiques 44  
*Les mégalithes de la vallée du Loir, 44 - Les mégalithes au cœur du Perche, 45.*
- Les outils préhistoriques 49

Chapitre III  
Aux temps gallo-romains

- Les origines gauloises 53  
*Les Carnutes, 53 - Les Aulerques, 54.*
- Les voies de pénétration 55  
*Itinéraire I : de Sens à Valognes, 56 - Itinéraire I<sup>bis</sup> : de Chartres au Mans, 57 - Itinéraire II : de Sens et Chartres à Jublains et Rennes, 57 - Itinéraire III : d'Évreux à Tours, 57 - Itinéraire IV : d'Orléans au Mans, 58 - Les autres voies anciennes, 58.*
- L'occupation du sol 58  
*Les camps romains, 58 - Les découvertes archéologiques, 60 - L'apport de la toponymie, 63.*
- Les invasions barbares 63

Chapitre IV  
Aux temps mérovingiens  
et carolingiens

- Les saints ermites 67  
*Sainte Céronne, 68 - Saint Laumer, 69 - Saint Lubin, 69 - Saint Avit et ses disciples, 70.*

## Table des matières

Les paroisses primitives	70
<i>Le saltus Perticus, 71 - La toponymie franque, 72 - Les vestiges archéologiques, 73.</i>	
Les fondations monastiques	73
<i>L'abbaye de Saint-Père en Vallée, 73 - Le domaine de Saint-Germain des Prés, 74 - Comment vivait- on au temps de Charlemagne ?, 75.</i>	
Les invasions normandes	80

### Chapitre V

## Les débuts de la féodalité

Les origines de Bellême	87
<i>Yves de Creil, le fondateur, 87 - Guillaume I<sup>er</sup> de Bellême, 88 - Robert I<sup>er</sup> de Bellême, 93 - Guillaume II Talvas, 94 - Yves de Bellême, évêque de Sées, 96 - Mabile de Bellême, 98.</i>	
Les Rotrou, seigneurs de Nogent	101
<i>Les vicomtes de Châteaudun à Nogent, 101 - Geoffroy III, constructeur de châteaux et d'églises, 102.</i>	
Les origines du Corbonnais et de Mortagne	103
<i>Mortagne, nouvelle capitale, 103 - Rotrou II, comte de Mortagne et seigneur de Nogent, 104.</i>	
Les fiefs des Gouet, terres d'Église	108
<i>Guillaume I<sup>er</sup> Gouet, 109.</i>	
Le Thimerais et autres terres françaises	111

Chapitre VI

Le Perche, principauté féodale

Le Perche, point stratégique	115
<i>Robert II de Bellême, 116 - Geoffroy IV le Lion, 118 - Rotrou III le Grand, 124 - Rotrou IV beau-frère du roi de France, 145 - Geoffroy V, 156 - Thomas I<sup>er</sup>, 160 - Guillaume du Perche, évêque de Châlons, 166.</i>	

Le Thimerais au XII <sup>e</sup> siècle	169
---	-----

Chapitre VII

L'état du Perche en 1226

La cour du comte	176
<i>Les armes du Perche, 176 - La coutume du Perche, 177 - La monnaie du Perche, 178 - Les ressorts percherons, 179.</i>	

Châteaux, mottes et fiefs	180
<i>Les châteaux comtaux, 182 - Les châteaux inféodés, 194 - Les cinq baronnies du Perche-Gouet, 197.</i>	

Les monastères	198
<i>L'abbaye Saint-Denis de Nogent, 200 - L'abbaye de la Sainte-Trinité de Thiron, chef d'ordre, 201 - Les possessions de Marmoutier, 203 - Le prieuré de Chênegallon, 204 - L'abbaye Notre-Dame de la Trappe, 204 - Les collégiales, 205 - Les hôpitaux et maladreries, 207.</i>	

La Renaissance du XII <sup>e</sup> siècle	207
<i>La réorganisation des paroisses, 209.</i>	

Le Perche roman	210
<i>Rotrouenges et Clefs d'Amour, 212.</i>	

## Table des matières

### Chapitre VIII Au temps de Saint Louis

Le Perche réuni à la Couronne	215
<i>L'ouverture de la succession, 215 - Le règlement d'une succession embrouillée, 216.</i>	
Saint Louis, roi de France et comte du Perche	218
<i>Le petit roi Louis IX au siège de Bellême, 218 - Les plaintes des Normands, 221 - L'administration royale, 224 - La décadence monastique, 227 - Le Perche donné en apanage, 229 - Pierre I<sup>er</sup>, comte d'Alençon et du Perche, 229.</i>	

### Chapitre IX Au temps des Valois

Le Perche apanagé aux Valois	233
<i>Charles I<sup>er</sup> de Valois, 233 - Charles II le Magnanime, comte d'Alençon et du Perche, 237 - Charles III, comte d'Alençon et du Perche, 240.</i>	
Le Perche mis en état de défense	242
<i>Robert I<sup>er</sup>, comte du Perche, 242 - Pierre II le Noble, comte d'Alençon et du Perche, 243.</i>	
La reprise des hostilités	245
<i>Jean I<sup>er</sup>, duc d'Alençon et comte du Perche, 245 - Jean II le Beau, duc d'Alençon et comte du Perche, 246 - La libération du Perche, 252.</i>	
La trahison du duc d'Alençon	255
L'empreinte de Marguerite de Lorraine	259
<i>René I<sup>er</sup> duc d'Alençon et comte du Perche, 259 - Charles IV, duc d'Alençon et comte du Perche, 261.</i>	
Le Perche gothique	265

Chapitre X  
Au temps de la Renaissance

- La reconstruction du Perche 269  
*L'agrandissement des églises, 270 - La floraison des manoirs, 272 - Marguerite de Navarre, princesse douairière, 275 - Les familles d'Armagnac et de Bourbon-Vendôme à Nogent, 277 - La nouvelle rédaction des coutumes, 279 - Rémy Belleau et le milieu littéraire nogentais, 280.*
- Les guerres de Religion 286  
*Mortagne assiégée par Coligny, 287 - François de Valois, duc d'Alençon comte du Perche, 290 - Les guerres de la Ligue, 291.*

Chapitre XI  
Le Perche, province du royaume

- L'administration royale 299  
*La capitale du Perche, 300 - Les premiers historiens du Perche, 301 - Les officiers du roi, 301 - Les institutions civiles, 302 - Les procès en sorcellerie, 306 - L'armée d'Ancien Régime, 307 - Le régiment du Perche, 308.*
- La régence de Marie de Médicis 310
- Un épisode de la Fronde 311
- Quelques grands serviteurs du pays 313  
*Sully, seigneur de Nogent, 313 - Nicolas Catinat, maréchal de France, 316 - L'abbé de Rancé et la Trappe, 318 - Le duc de Saint-Simon, seigneur de La Ferté-Vidame, 322.*

## Table des matières

L'épopée percheronne en Nouvelle-France	323
<i>Robert Giffard, premier médecin du Québec, 324 - Les frères Juchereau, promoteurs de l'émigration, 329 - Pierre Boucher, seigneur de Boucherville, 331 - Madame de la Peltrie, 333 - La dévotion à sainte Anne, 335 - Louis Guimont, premier martyr, 336.</i>	
L'état du Perche en 1698	338
<i>La mémoire de l'intendant, 338 - Forges et tissages, 341 - Les villes, 345.</i>	
La société villageoise	350
<i>Le clergé et la paroisse, 350 - La noblesse, 356 - État de la noblesse en 1698, 360 - Le tiers état, 363.</i>	
Le Perche classique	365
<i>Le décor intérieur des églises, 365 - La survivance des manoirs, 367 - Châteaux, parcs et jardins, 368.</i>	
La fin du comté du Perche	369
<i>Le dernier comte du Perche, 369.</i>	

## Chapitre XII

### La Révolution au Perche

La préparation des États généraux	377
<i>L'assemblée provinciale de Moyenne-Normandie et du Perche, 378 - La convocation des États généraux, 379 - Les députés du Perche, 381 - Les cahiers de doléances, 383.</i>	

Les premiers mouvements révolutionnaires	385
<i>La Grande Peur, 388 - La nuit du 4 août, 388 - La réforme administrative, 390 - L'éclatement du Perche, 390 - La fête de la Fédération, 392 - L'affaire du Plessis-Dorin, 394.</i>	
La crise religieuse	396
<i>La vente des biens du clergé, 396 - La suppression des ordres religieux, 398 - La Constitution civile du clergé, 400 - L'assassinat d'un prêtre à Bellême, 402.</i>	
La Patrie en danger	403
<i>La levée en masse, 403 - Le culte de la Raison, 404 - Quelques députés à la Convention, 406.</i>	
La chouannerie	409
<i>La Légion royale du Perche, 410 - La prise de Bellême, 411 - La déroute du Méle, 413 - Une ténébreuse affaire, 415 - L'affaire de la Papotière, 417.</i>	
Le Perche industriel sous l'Empire	418
<i>Le pont des Arts à Paris, 418 - La forge de Longny, 418 - Les forges de Randonnai-Tourouvre, 419 - Les forges de Bretoncelles, 421.</i>	

### Chapitre XIII

## Le Perche aux bons chevaux

De l'Empire à la Restauration	425
<i>Le passage de Napoléon I<sup>er</sup> à Mortagne, 425 - La Restauration, 427.</i>	
L'épopée du cheval percheron	431

## Table des matières

Sous la monarchie de Juillet	437
<i>Visites royales à La Ferté-Vidame... et à la Trappe, 438.</i>	
La Révolution de 1848 et la II <sup>e</sup> République	440
<i>Le Second Empire, 443.</i>	
La guerre de 1870-1871	445
<i>Les combats de La Madeleine-Bouvet et de la Fourche, 447 - La journée d'un préfet de l'Orne, 449.</i>	
La III <sup>e</sup> République s'installe	451
<i>Un député bonapartiste, 452 - Un député républicain, 453 - Monseigneur Buguet et l'Œuvre expiatoire de Montligeon, 454.</i>	
Le percheron aux Amériques	456
<i>Le Stud-Book percheron, 458.</i>	
Le Perche des historiens	460
<i>Un précurseur, l'abbé Fret, 460 - Les « Documents sur la province du Perche », 462.</i>	

## Chapitre XIV

### De la Première Guerre mondiale à la Libération

La Grande Guerre	465
La Seconde Guerre mondiale	467
<i>La drôle de guerre, 467 - La débâcle, 470 - Le Perche occupé, 474 - Le gouvernement de Vichy, 479 - Les sous-préfectures rétablies, 480 - Portrait d'un collaborateur, 482 - L'année libératrice, 484 - Le pays dans la tourmente, 485.</i>	

## Histoire du Perche

Épilogue	491
Tableau des paroisses de la province du Perche	497
Tableau des paroisses du Perche-Gouet	515
Chronologie commentée	523
Bibliographie	535
Index onomastique	567
Index toponymique	583





# Remerciements

La réalisation de ce livre a bénéficié de nombreux concours amicaux qui ont permis de pallier ma vision déficiente. La saisie sur ordinateur a été assurée par Stéphane Chanclou, Thibault Simonin et, pour la plus grande part, par Denis Guillemain et Michèle Erb. La relecture et les corrections ont été principalement réalisées par Françoise Siguret, Michel Fleury et Denis Guillemain. Les épreuves ont été relues par Liliane Bichard, Olivier Leroy, Marie-José Mancardi, Jacqueline Mannoni et, en dernier lieu, par Alain Morin et Max Coiffait. J'ai été encouragé et soutenu tout au long de ce travail par Régis Bichard et Thierry Hay qui contribuent à animer la vie laborieuse au manoir du Pontgirard. Les cartes ont été renseignées, sur les indications de l'auteur, par Arnaud Cousin, Arnaud Grudé et Joël Tasseau.

Je remercie également les personnes m'ayant apporté certaines précisions nécessaires à mon exposé : Jean-Marie Allouard, Jean Arpentiner, P. de Beauvillé, Pierre Bizeau, Tilman Eichhorn, Christian Eude, Michel Ganivet, Jean-Pierre de Gennes, Matthieu Grangé, Catherine Guimond, Michel Jousse, Marie-Christiane de La Conté, Mgr André Lecoq †, Françoise Lécuyer-Champagne, Florence Lepareur, Olivier Leroy, Gaston Moreau, Lucien Musset, Monique Pelletier, Christian Pytel, Robert Tanné et Hubert Thibault.



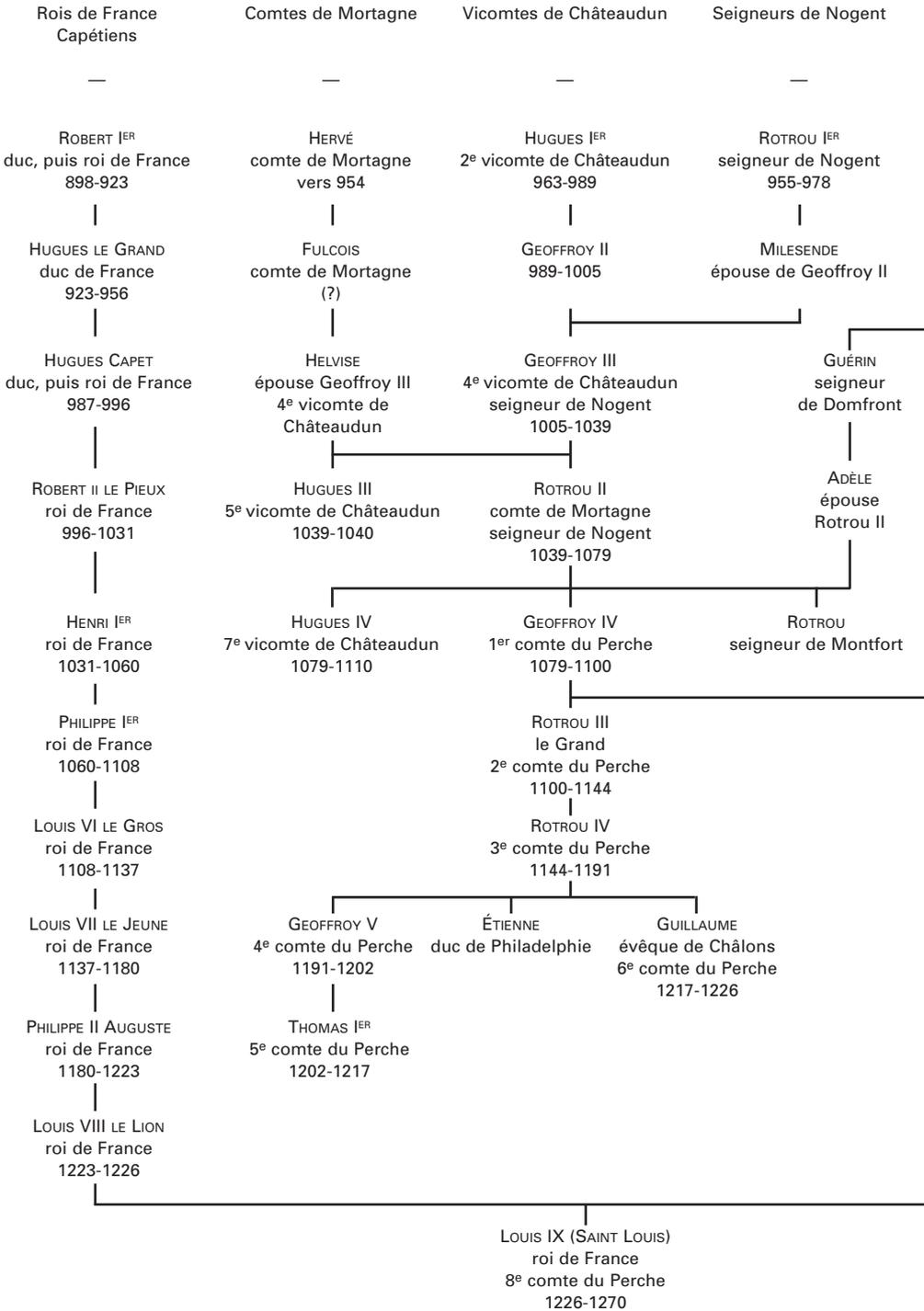
TABLEAUX  
GÉNÉALOGIQUES



## Tableaux généalogiques

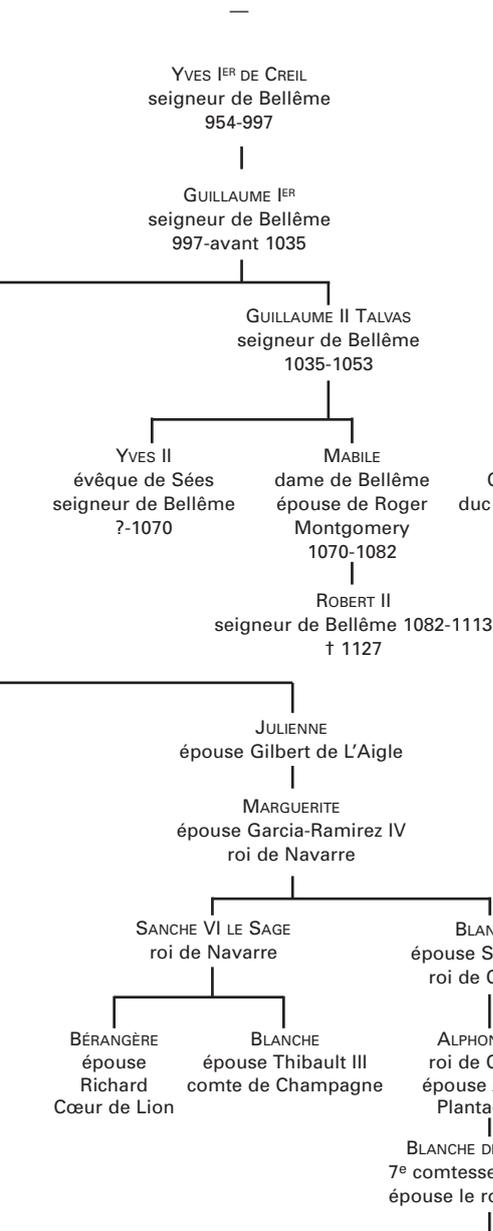
1. Tableau synoptique des rois de France, des ducs de Normandie, des comtes de Mortagne, des comtes du Perche,... du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle.
2. Généalogie de la famille de Bellême.
3. Généalogie de la famille des Rotrou, vicomtes de Châteaudun, seigneurs de Nogent, comtes de Mortagne, comtes du Perche, seigneurs de Montfort-le-Rotrou,...
4. Tableau indiquant la parenté entre Guillaume, comte du Perche, et ses héritiers.
5. Filiation des comtes du Perche de la Maison de France (branches de Valois-Alençon, de Valois-Angoulême et de Bourbon).
6. Généalogie de la famille de Bourbon-Vendôme, seigneurs de Nogent.

# 1. Tableau synoptique des rois de France, des ducs de Normandie, d

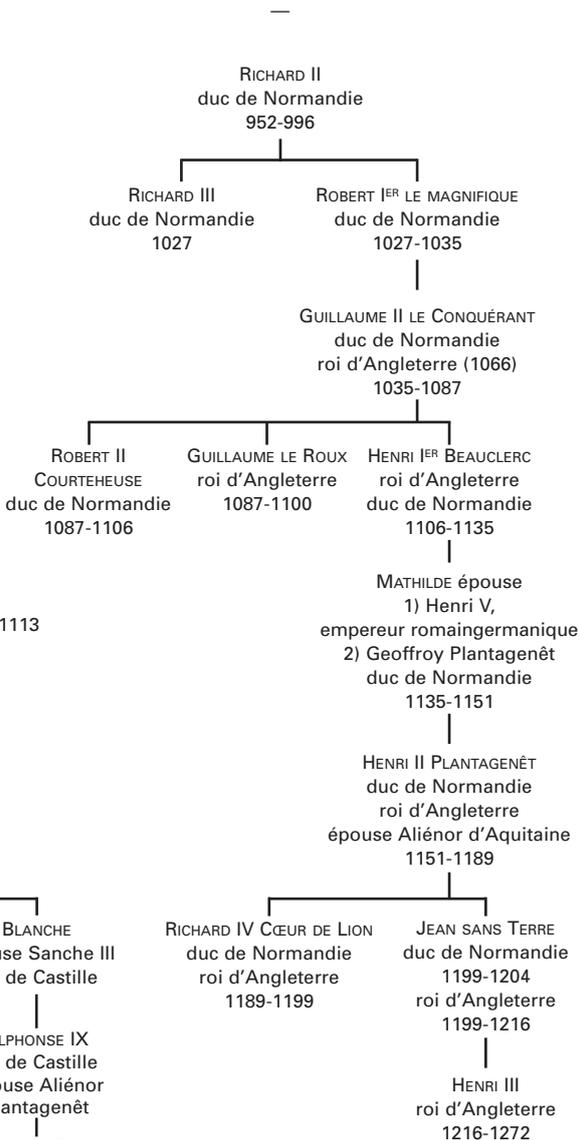


# Les comtes de Mortagne, des comtes du Perche,... du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle

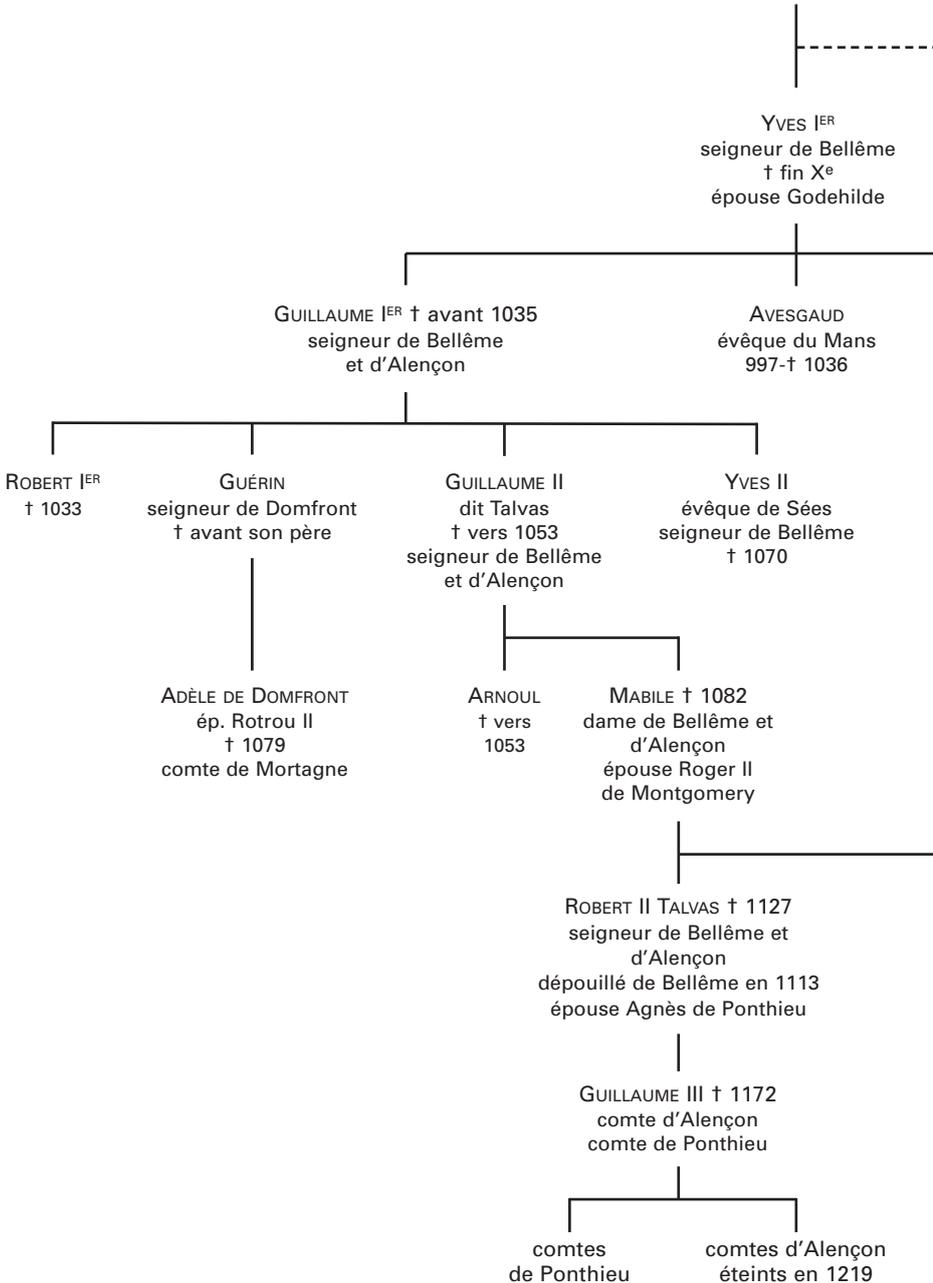
## Seigneurs de Bellême



## Ducs de Normandie



## 2. Généalogie de la



# famille de Bellême

Frères ou beaux-frères

---

SIGEFROY  
évêque du Mans  
971-† 997

GODEHILDE

ALBERT DE LA FERTÉ  
fondateur  
de Dame-Marie

ARNOUL  
archevêque  
de Tours

HILDEBURGE  
ép. Aimoin de  
Château-du-Loir

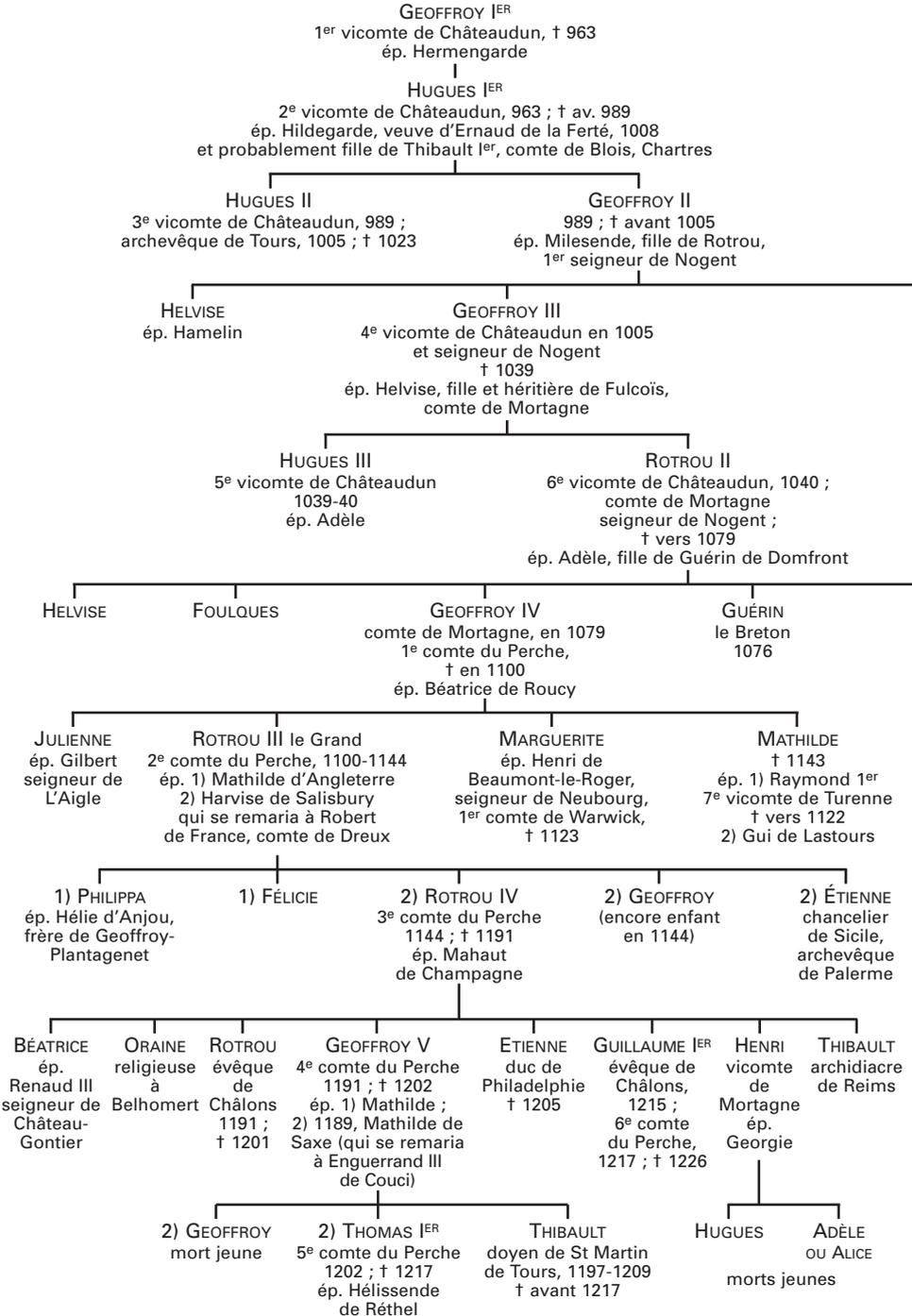
GERVAIS  
évêque du Mans  
1036-1055

YVES

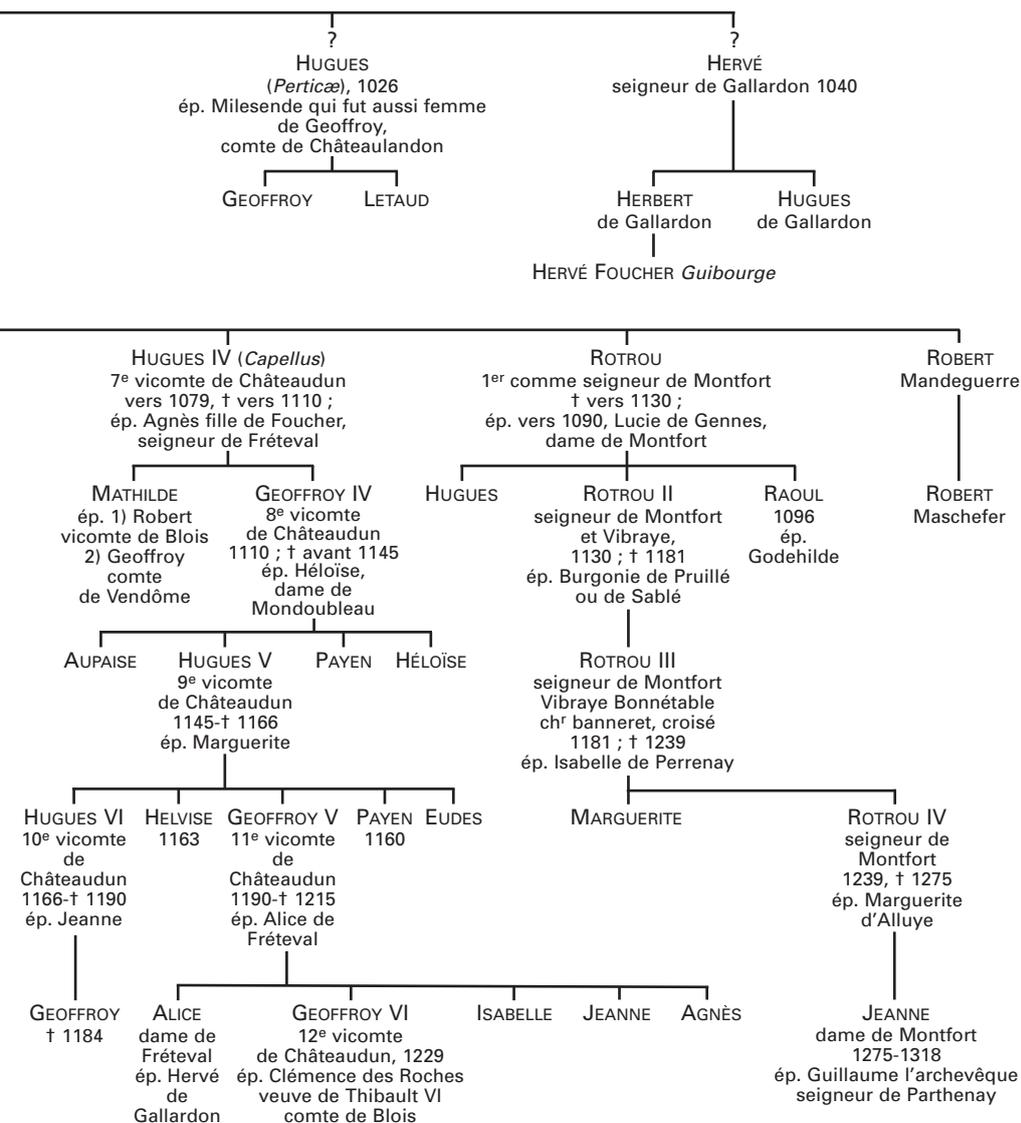
HUGUES

MABILE  
épouse Hugues  
de Châteauneuf

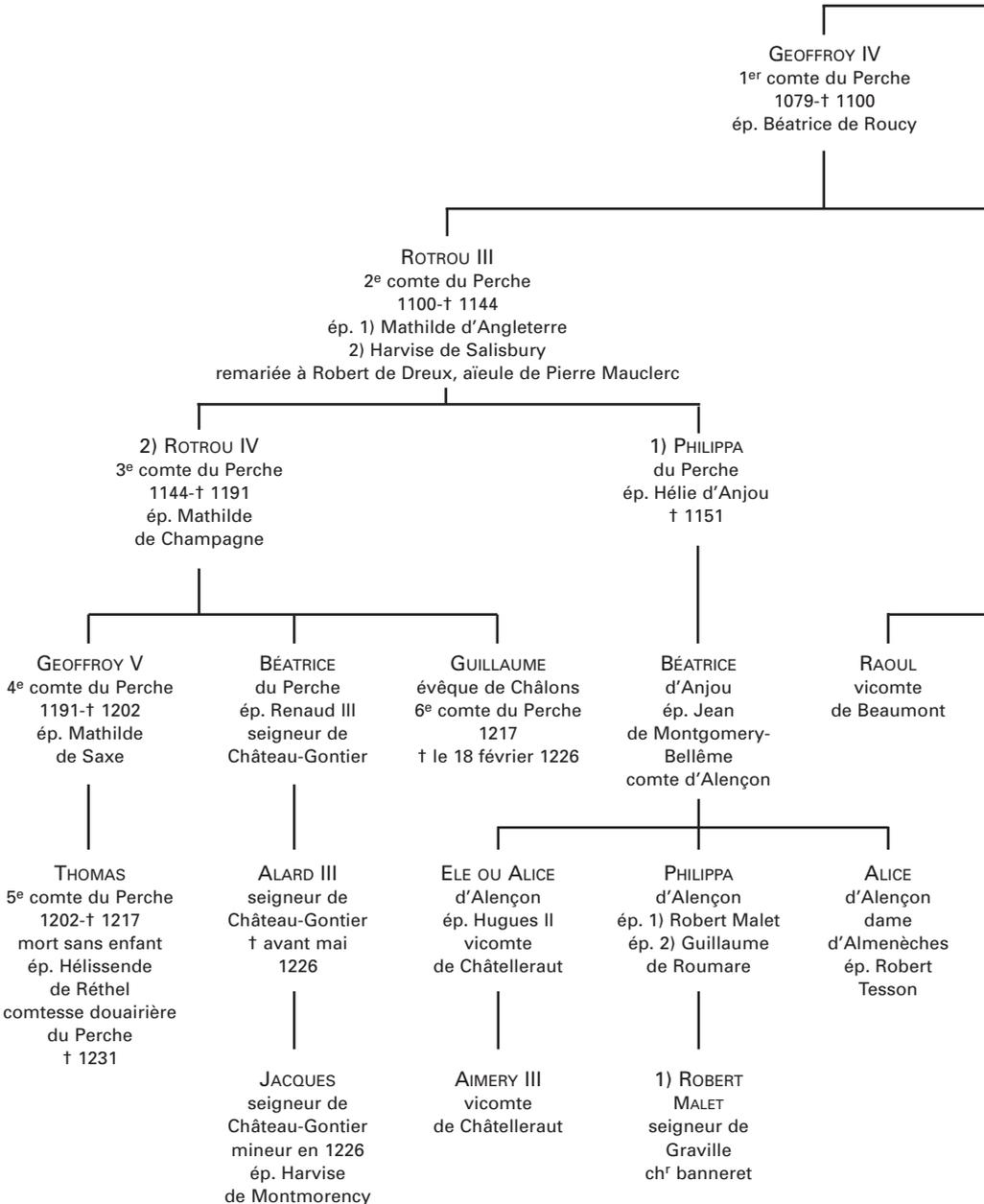
### 3. Généalogie de la famille des Rotrou, vicomtes de Chartres, comtes du Perche, seigneurs de Nogent-le-Roi



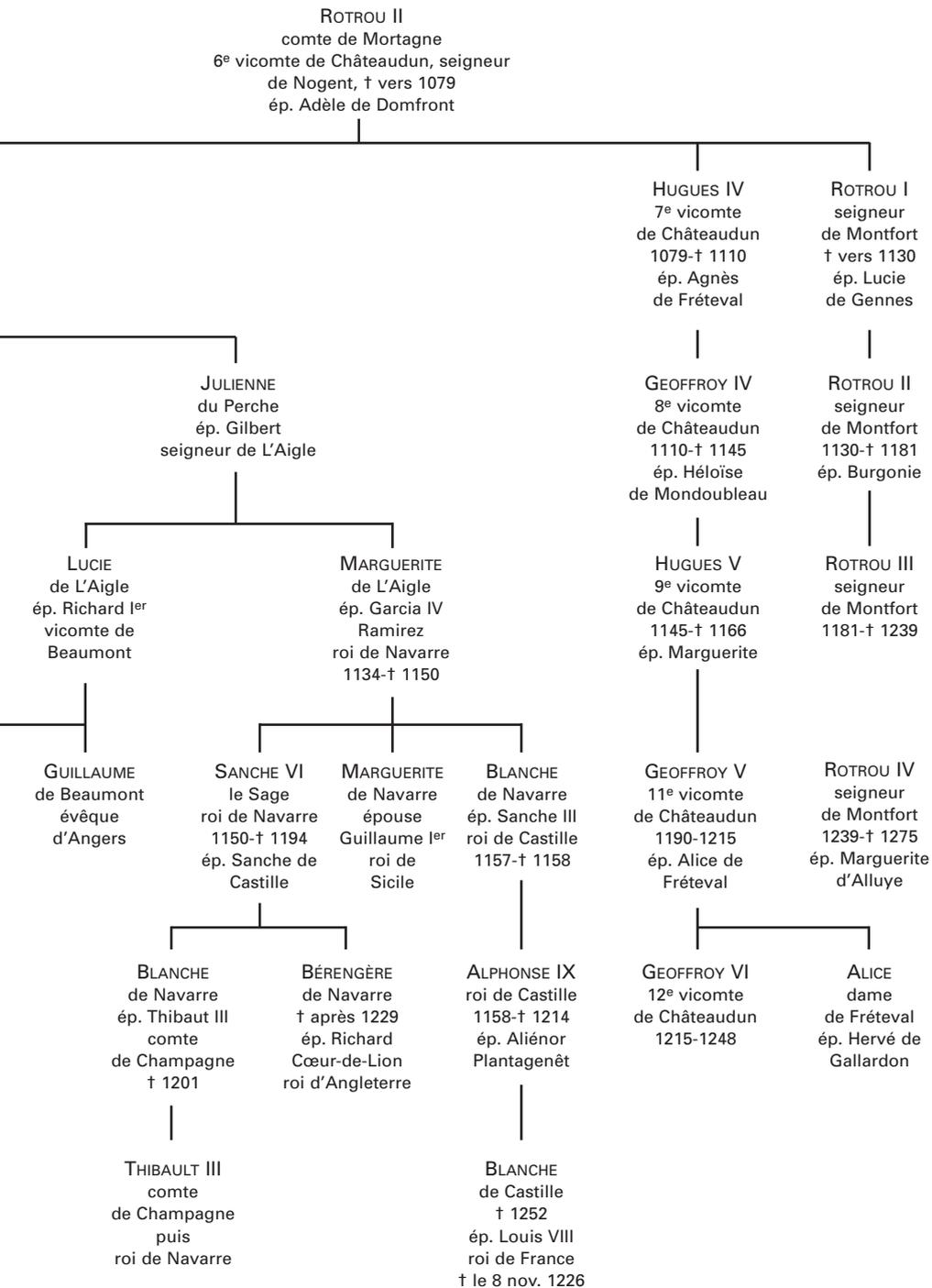
Châteaudun, seigneurs de Nogent, comtes de Mortagne,  
seigneurs de Montfort-le-Rotrou



#### 4. Tableau indiquant la parenté entre Gui



# Guillaume, comte du Perche, et ses héritiers



**Branche de Valois-Alençon**

*BLANCHE* de Castille  
7<sup>e</sup> comtesse du Perche  
18 février 1226 ; † en novembre 1252  
ép. Louis VIII, roi de France  
† 8 novembre 1226

**SAINT LOUIS**  
roi de France, 8 novembre 1226  
8<sup>e</sup> comte du Perche  
18 février 1226, novembre 1252 ; † 25 août 1270  
ép. 1234, Marguerite de Provence ; † 1295

**PHILIPPE III le Hardi**  
roi de France, 1270 ; 10<sup>e</sup> comte du Perche  
6 avril 1284 ; 6 octobre 1285  
ép. 1) 1262, Isabelle d'Aragon ; † 1271  
2) 1272, Marie de Brabant ; † 1321

**PIERRE** de France  
9<sup>e</sup> comte du Perche  
et comte d'Alençon  
25 août 1270 ; † 6 avril 1284  
ép. 1272, Jeanne de Châtillon ; † 1291

1) **PHILIPPE IV le Bel**  
roi de France  
11<sup>e</sup> comte du Perche  
6 octobre 1285-1290  
ép. 1284, Jeanne  
de Navarre ; † 1305

1) **CHARLES I<sup>ER</sup>**  
comte de Valois, 1285, de Chartres, 1293, 12<sup>e</sup> comte du Perche  
et comte d'Alençon, 1290 ; † 16 décembre 1325  
ép. 1) 1290, Marguerite d'Anjou ; † 1299  
2) 1301, Catherine de Courthenay ; † 1308  
3) 1309, Mahaut de Châtillon ; † 1358

**FRANÇOIS II**  
roi de France,  
† 5 décembre 1560  
ép. 1558,  
Marie Stuart ;  
† 1587

1) **PHILIPPE VI**  
de Valois  
roi de France

1) **CHARLES II**  
le Magnanime, 13<sup>e</sup> comte du Perche  
et comte d'Alençon, 16 décembre 1325 ; † 25 août 1346  
ép. 1) 1314, Jeanne de Joigny ; † 1336  
2) 1336, Marie d'Espagne ; † 1379

2) **CHARLES III**  
14<sup>e</sup> comte du Perche  
et comte d'Alençon  
25 août 1346-1361  
archevêque de Lyon, 1365  
† 1375

2) **PHILIPPE**  
cardinal  
† 1397

2) **PIERRE II**  
le Noble  
comte d'Alençon 1361 ;  
16<sup>e</sup> comte du Perche  
1377-20 septembre 1404  
ép. 1371, Marie Chamailard ;  
† 1425

2) **ROBERT I<sup>ER</sup>**  
15<sup>e</sup> comte du Perche  
1361 ; † 1377  
ép. 1374, Jeanne de Rohan

*MARIE*  
ép. 1380, Jean VII  
comte de Harcourt  
et d'Aumale

**JEAN I<sup>ER</sup>**  
le Sage, né en 1385, 17<sup>e</sup> comte du Perche  
15 septembre 1404 ; † 25 octobre 1415  
comte d'Alençon et viconte de Beaumont, 1404  
duc d'Alençon, 1415 ; ép. 1396, Marie de Bretagne ; † 1446

*CATHERINE*  
ép. 1) 1411, Pierre  
de Navarre  
2) 1413, Louis de Bavière  
seigneur d'Ingholstadt

**LOUIS XI**  
roi de France, 1461  
20<sup>e</sup> comte du Perche  
après la condamnation et  
déchéance de Jean II  
ép. 1451, Charlotte de Savoie ; † 1483

**JEAN II**  
le Beau, né en 1400 ; † 1476  
18<sup>e</sup> comte du Perche et duc d'Alençon  
25 octobre 1415 ; 10 octobre 1458  
et 11 octobre 1461-18 juillet 1474  
ép. 1) 1421, Jeanne d'Orléans ; † 1432  
2) 1437, Marie d'Armagnac ; † 1473

2 **RENÉ**  
19<sup>e</sup> comte du Perche  
10 octobre 1458 ; 11 octobre 1461  
comte du Perche et duc d'Alençon  
4 janvier 1475 ; † 1<sup>er</sup> novembre 1492  
ép. 1488, Marguerite de Lorraine ; † 1521

2 **CATHERINE**  
ép. 1462, François  
dit Guy XV  
comte de Laval  
et de Montfort

**CHARLES IV**  
21<sup>e</sup> comte du Perche  
et duc d'Alençon  
1<sup>er</sup> novembre 1492 ; † 11 avril 1525  
ép. 1509, Marguerite d'Angoulême ;  
† 1549

*FRANÇOISE*  
† 1550 ; ép. 1) 1505,  
François II d'Orléans duc  
de Longueville ; † 1512  
2) 1513, Charles de Bourbon  
duc de Vendôme

*ANNE*  
ép. 1508,  
Guillaume VII,  
marquis de Montferrat  
† 1518

# Perche de la Maison de France

## Branche de Valois-Angoulême

CHARLES DE VALOIS ANGOULÊME  
† 1495  
ép. Louise de Savoie en 1487 ;  
† 22 septembre 1531

MARGUERITE  
d'Angoulême  
ép. 1) Charles IV,  
21<sup>e</sup> comte  
du Perche ; † 1525  
comtesse douairière  
du Perche  
10 mai 1525  
† 2 décembre 1549  
2) 1526, Henri II d'Albret,  
roi de Navarre

FRANÇOIS I<sup>ER</sup>  
roi de France, 1515-† 1547  
ép. 1514, Claude de France ;  
† 1524

HENRI II  
roi de France, 1547  
† 10 juillet 1559  
ép. 1533, Catherine de Médicis ; † 1589  
comtesse du Perche  
20 décembre 1559-8 février 1566

CHARLES IX  
roi de France,  
5 décembre 1560  
† 30 mai 1574  
ép. le 22 octobre  
1570 Elisabeth  
d'Autriche  
† 22 janvier 1592

HENRI III  
roi de France  
† 2 août 1589  
ép. 30 mai 1574,  
Louise de  
Vaudemont  
† 1601

FRANÇOIS  
(-Hercule)  
duc d'Alençon et  
comte du Perche  
8 février 1566 ;  
† 10 juin 1584

MARGUERITE  
de Valois  
ép. 18 août 1572  
Henri, roi  
de Navarre ;  
† 27 mars 1615

## Branche de Bourbon

HENRI IV  
issu au 10<sup>e</sup> degré de Saint-Louis  
roi de France  
2 août 1589 ; † 14 mai 1610  
ép. 1) 1572, Marguerite de Valois  
2) 1600, Marie de Médicis ; † 1642

LOUIS XIII  
roi de France  
14 mai 1610 ; † 14 mai 1643  
ép. 1615, Anne d'Autriche

LOUIS XIV  
roi de France  
14 mai 1643 ; † 1<sup>er</sup> septembre 1715  
ép. 1) 1660, Marie-Thérèse d'Autriche ; † 1683  
2) 1684, Françoise d'Aubigné ; † 1719

LOUIS  
le Grand-Dauphin ; † 1711  
ép. Marie A.C.V. de Bavière

LOUIS  
duc de Bourgogne ; † 1712  
ép. Marie-Adélaïde de Savoie

LOUIS XV  
roi de France  
1<sup>er</sup> septembre 1715 ; † 10 mai 1774  
ép. 1725, Marie Leczirska ; † 1768

LOUIS  
Dauphin ; † 1765  
ép. 1) Marie T.A. d'Espagne  
2) Marie-Joséphine de Saxe

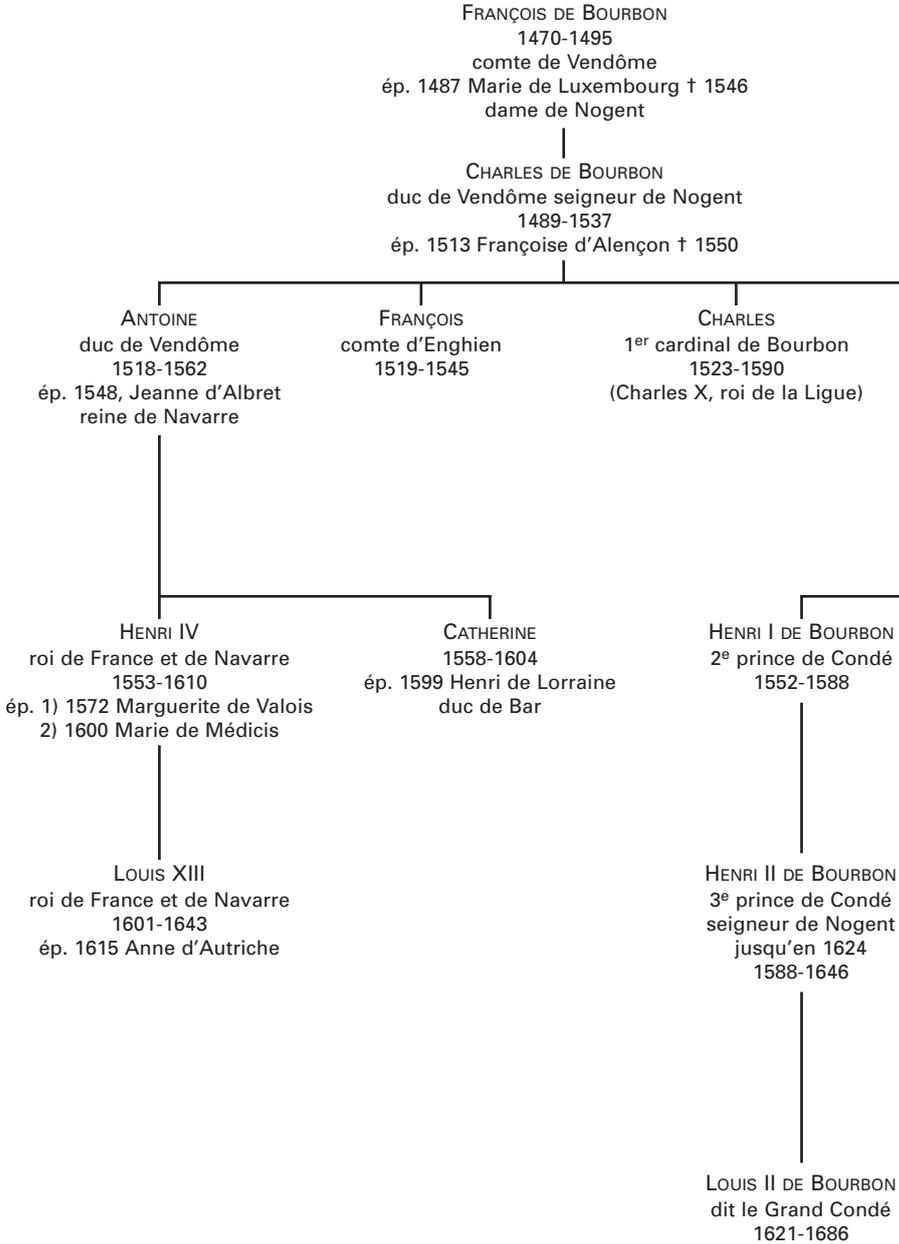
LOUIS XVI  
roi de France  
10 mai 1774 - 21 janvier 1793  
ép. 1770 Marie Antoinette d'Autriche,  
† 1793

LOUIS XVII  
1785-1795

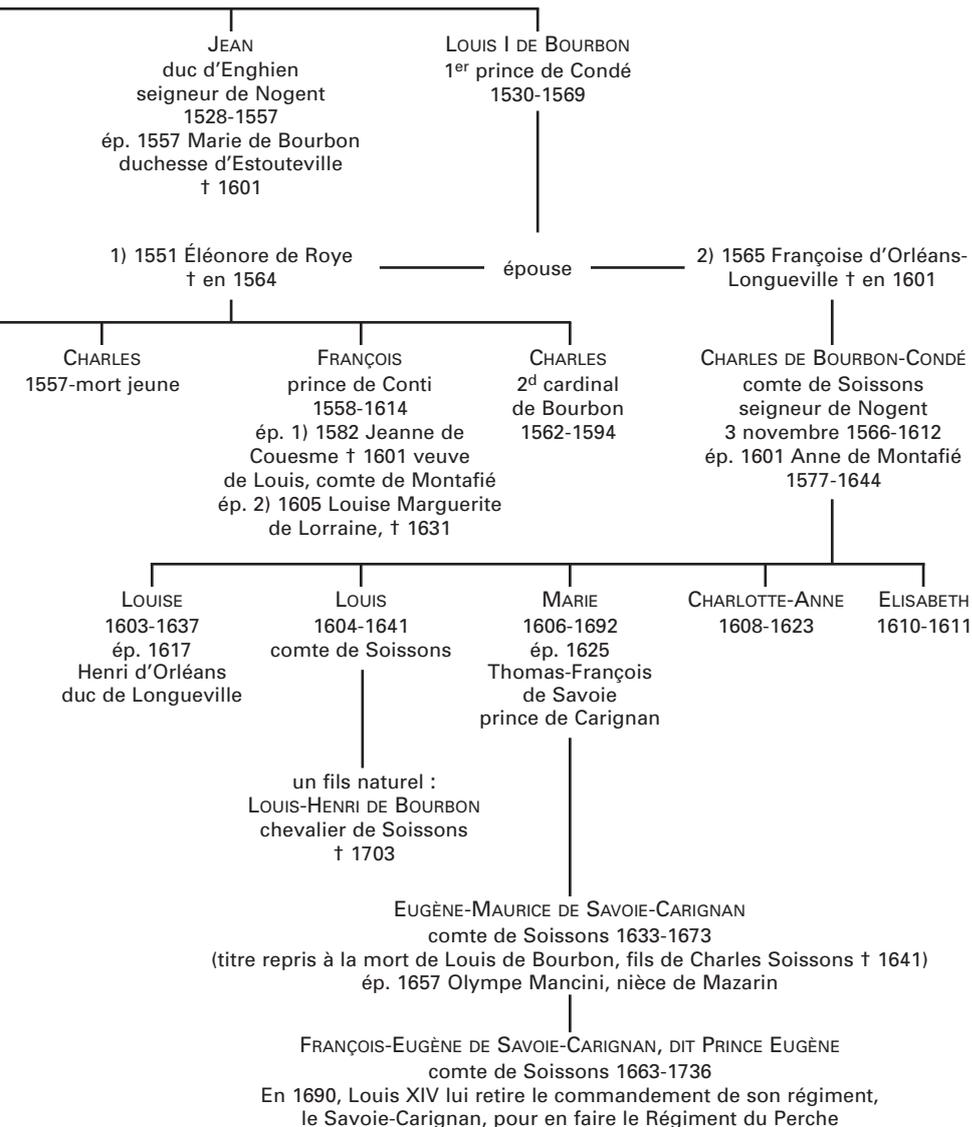
LOUIS  
(-Stanislas-Xavier)  
comte de Provence, 1755  
comte du Perche, avril 1771  
régna sous le nom de  
Louis XVIII ; † 1824  
ép. 1771, Marie J.L. de Savoie ;  
† 1810

CHARLES  
comte d'Artois  
régna sous le nom de Charles X  
1824-1830 ; † 1836  
ép. Marie-Thérèse de Savoie ;  
† 1810

## 6. Généalogie de la famille de Bourbon



# on-Vendôme, seigneurs de Nogent



Achévé d'imprimer sur les presses  
de l'imprimerie SAGER 28240 La Loupe  
Dépôt légal novembre 2000